



REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 30 MARS 2023

Extrait du registre des délibérations

**Objet : DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL AU BUREAU SYNDICAL ET A LA PRESIDENTE (ANNULE ET REMPLACE LES DISPOSITIONS DES DELIBERATIONS 2020-03-CS-DB-7 DU 13 OCTOBRE 2020 ET 2022-03-CS-DB-01 DU 16 JUIN 2022)**

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 24 mars 2023, s'est réuni, à 14h, en séance publique, dans la salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Décision d'intérêt commun :

Etaient présents :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
2.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
3.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
4.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
5.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
6.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
7.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
9.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
10.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
11.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
12.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
13.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
14.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
15.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
16.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
17.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
18.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
19.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
20.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
21.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
22.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCIO	Jean-Pierre
23.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
24.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
25.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
26.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
27.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
28.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
29.	EPCI	GOBE	Alain
30.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
31.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
32.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
33.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
34.	CU CAEN LA MER	GUENNOG	Jean-Yves
35.	EPCI	GUERIN	Daniel
36.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
37.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
38.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
39.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical du 30 mars 2023

Objet : Délégations du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente (Annule et remplace les dispositions des délibérations 2020-03-CS-DB-7 du 13 octobre 2020 et 2022-03-CS-DB-01 du 16 juin 2022)

40.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
41.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
42.	EPCI	LAGALLE	Philippe
43.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
44.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
45.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
46.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
47.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
48.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
49.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
50.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
51.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
52.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
53.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
54.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
55.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
56.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
57.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
58.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
59.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
60.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
61.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
62.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
63.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
64.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
65.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
66.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
67.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
68.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
69.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
70.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
71.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
72.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
73.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
74.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
75.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
76.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
77.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
78.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
79.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
80.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
81.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
82.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
83.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
84.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
85.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
86.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
87.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
88.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
89.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc
90.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

## Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
4.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
5.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
6.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
7.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
8.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
9.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
10.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical du 30 mars 2023

Objet : Délégations du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente (Annule et remplace les dispositions des délibérations 2020-03-CS-DB-7 du 13 octobre 2020 et 2022-03-CS-DB-01 du 16 juin 2022)





**2023-02-CS-DB-1**

11.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
12.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
13.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
14.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
15.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
16.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
17.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
18.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
19.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
20.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
21.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
22.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
23.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
24.	BAYEUX INTERCOM	GERVAISE	Gaetan
25.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
26.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
27.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
28.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
29.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
30.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
31.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
32.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
33.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
34.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
35.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
36.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
37.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
38.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
39.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
40.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
41.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
42.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
43.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
44.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
45.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
46.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
47.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
48.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
49.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
50.	EPCI	SAINT LO	Patrick
51.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
52.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
53.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
54.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
55.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

**Autres excusés ayant donné pouvoirs :**

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Emmanuel BELLÉE	CU CAEN LA MER	GUILLEMIN Jean- Marie	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE
2.	Hervé GUIMBRETIERE	SEULLES - TERRES ET MER	LEPAULMIER Jean	BAYEUX INTERCOM
3.	Nadine LEFEVRE- PROKOP	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON représentant la Commission Locale d'Energie de ISIGNY-OMAHA INTERCOM, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	148	90	3	93

\* Démission de Jean-Claude GAUDE de Touques (CLE de CŒUR COTE FLEURIE), de Nadine LAMBINET-PELLE de Saint-Gatien-des-Bois (CLE de CŒUR COTE FLEURIE), de Jean-Pierre DUBAS de Cambes-en-Plaine (Caen la mer) et de Cédric CASSIGNEUL de Démouville (Caen la mer).

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions des articles L. 1414-2 du CGCT et R. 2182.1 du code de la commande publique,

VU, l'arrêté relatif à la modification des statuts du SDEC ÉNERGIE en date du 27 décembre 2016,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 16 juin 2022 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente, remplaçant les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 13 octobre 2020,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 17 mars 2023.

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical peut renvoyer au Président et au Bureau Syndical le règlement de certaines affaires et leur confier à cet effet une délégation dont il fixe les limites, étant précisé, en outre, que le Président lui rend compte des décisions prises par délégation.

CONSIDERANT que le Bureau Syndical est constitué de telle sorte que les intérêts des collectivités adhérentes sont représentés.

CONSIDERANT que, par délibérations en date des 13 octobre 2020, puis 16 juin 2022, le Comité Syndical a précisé les délégations accordées au Bureau Syndical et à la Présidente.

CONSIDERANT que par délibération du Comité Syndical du 30 septembre 2021, le SDEC ÉNERGIE a adopté le passage à l'instruction budgétaire et comptable M57, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

CONSIDERANT que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Comité Syndical de déléguer à la Présidente la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

Dans ce cas, la Présidente informerait l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Pour lui permettre de mettre en place la fongibilité des crédits dans le cadre des budgets relevant de l'instruction comptable et budgétaire M57, Madame la Présidente propose donc au Comité Syndical de compléter la délibération du 16 juin 2022, comme suit :

#### **1. Compétences exclusives du Comité Syndical :**

- Voter le budget, instituer et fixer des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- Fixer le régime des contributions,
- Attribuer les subventions ;





**2023-02-CS-DB-1**

- Approuver le compte administratif ;
- Prendre les dispositions à caractère budgétaire à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 du code général des collectivités territoriales ;
- Prendre toutes les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat ;
- Accepter l'adhésion du syndicat à un établissement public ;
- Déléguer la gestion d'un service public et conclure des avenants à ces conventions ;
- Attribuer des fonds de concours ;
- Désigner les représentants du syndicat au sein de la Commission consultative pour la transition énergétique et de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) y compris dans ce dernier cas la désignation des représentants des associations locales.
- Elire les membres de la Commission d'appel d'offres (CAO) et de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP).
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant supérieur à 500 000 € ;
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée excédant vingt ans ;
- Prendre toutes autres décisions ne pouvant faire l'objet d'une délégation de compétence au bénéfice du Bureau Syndical ou du Président.

## 2. Délégations au Président :

- En matière de commande publique :
  - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalable, des marchés publics, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10% (marchés de services et de fournitures) et 15% (marchés de travaux), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
  - Déclarer infructueuse toute procédure de consultation ou marché dont le montant est inférieur aux seuils des procédures formalisées ;
  - Signer toutes les pièces constitutives des marchés et accords-cadres ayant été attribués par la Commission d'Appel d'Offres (actes d'engagement, pièces relatives au prix, lettres portant notification du marché ou de l'accord-cadre, prises de position sur les marchés d'énergie ...).
- En dehors de la commande publique :
  - Prendre toutes les décisions concernant la passation, la signature, l'exécution et la résiliation de conventions et des avenants correspondants qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :
    - ✓ conclus à titre gratuit ou onéreux qui dans ce cas n'excèdent pas le seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalable des marchés publics,
    - ✓ liés aux activités et missions du syndicat,
    - ✓ et non déléguées à un autre organe.

- Intenter au nom du Syndicat, toute action en justice comme demandeur ou défendeur et signer les actes nécessaires ;
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- Accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance ;
- Régler les conséquences dommageables des incidents et accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules du Syndicat, dans la limite de 5 000 € ;
- Désigner les représentants du syndicat dans les organismes extérieurs dans les cas où les textes particuliers régissant l'organisme extérieur considéré lui donnent expressément cette compétence ;
- Dans le cadre des budgets relevant de l'instruction comptable et budgétaire M57, procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

### **3 – Délégations au Bureau Syndical :**

Disposer de l'ensemble des compétences ne relevant ni des compétences exclusives du Comité Syndical, ni de celles déléguées au Président, dont notamment :

- Acter du transfert et du retrait de compétences des membres du syndicat, dans les conditions précisées aux articles 5.2 et 5.3 des statuts du syndicat ;
- Adopter les conventions relatives à la détermination des actions menées dans le cadre du transfert de la compétence « Contribution à la Transition Energétique », visée à l'article 3.2 des statuts du syndicat ;
- Autoriser, au nom du Syndicat, l'adhésion aux associations utiles à son objet et le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas vingt ans ;
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant inférieur à celui autorisé par le comité syndical ;
- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux de change ;
- Créer, supprimer, réviser les régies comptables d'avances et/ou de recettes nécessaires au fonctionnement des services du syndicat.
- Décider des modalités de constitution des droits réels de jouissance pour l'implantation des ouvrages du réseau de distribution publique d'électricité ;
- Décider, de la conclusion de conventions de restitution de biens en application des dispositions de l'article 13 du cahier des charges annexé à la convention de concession en date du 29 juin 2018 et décider de leur déclassement et leur cession ;
- Fixer les règles internes de mise en œuvre des procédures relatives aux marchés publics faisant l'objet d'une procédure adaptée ;
- Attribuer les subventions lorsque le comité syndical en a délégué l'attribution individualisée au Bureau syndical ;
- Conclure les conventions ou contrats suivants quel qu'en soit le montant : délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage, vente d'électricité, autoconsommation individuelle, acte constitutif de groupement d'achat ;
- Décider les programmes de travaux, la localisation des projets, leur montant global et leur financement conformément aux dispositions du régime des contributions fixé par le Comité syndical.





**2023-02-CS-DB-1**

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la mise à jour des délégations du Comité Syndical à la Présidente et au Bureau Syndical, en annulant et remplaçant les décisions précédemment adoptées par le Comité Syndical du 13 octobre 2020 et modifiées par le Comité Syndical du 16 juin 2022, telle que proposée ci-dessus ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de Séance,

Cédric POISSON



La Présidente du SDEC ÉNERGIE

Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **04 AVR. 2023**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **04 AVR. 2023**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 30 MARS 2023

Extrait du registre des délibérations

**Objet : VALIDATION DU SCHEMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES**

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 24 mars 2023, s'est réuni, à 14h, en séance publique, dans la salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Décision d'intérêt commun :**

**Etaient présents :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
2.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
3.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
4.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
5.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
6.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
7.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
9.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
10.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
11.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
12.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
13.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
14.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
15.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOURAD	Abderrahman
16.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
17.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
18.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
19.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
20.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
21.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
22.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
23.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
24.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
25.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
26.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
27.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
28.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
29.	EPCI	GOBE	Alain
30.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
31.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
32.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
33.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
34.	CU CAEN LA MER	GUENNOG	Jean-Yves
35.	EPCI	GUERIN	Daniel
36.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
37.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
38.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
39.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
40.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
41.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile



42.	EPCI	LAGALLE	Philippe
43.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
44.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
45.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
46.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
47.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
48.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
49.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
50.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
51.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
52.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
53.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
54.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
55.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
56.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
57.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
58.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
59.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
60.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
61.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
62.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
63.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
64.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
65.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
66.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
67.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
68.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
69.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
70.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
71.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
72.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
73.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
74.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
75.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
76.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
77.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
78.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
79.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
80.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
81.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
82.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
83.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
84.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
85.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
86.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
87.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
88.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
89.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc
90.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

**Etaient absents ou excusés :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
4.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
5.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
6.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
7.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
8.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
9.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
10.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
11.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric



12.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
13.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
14.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
15.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
16.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
17.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
18.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
19.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
20.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
21.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
22.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
23.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
24.	BAYEUX INTERCOM	GERVAISE	Gaetan
25.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
26.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
27.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
28.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
29.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
30.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
31.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
32.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
33.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
34.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
35.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
36.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
37.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
38.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
39.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
40.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
41.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
42.	B3115:A1013	MOREL	Jean-François
43.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
44.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
45.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
46.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
47.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
48.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
49.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
50.	EPCI	SAINT LO	Patrick
51.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
52.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
53.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
54.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
55.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

**Autres excusés ayant donné pouvoirs :**

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Emmanuel BELLÉE	CU CAEN LA MER	GUILLEMIN Jean-Marie	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE
2.	Hervé GUIMBRETIÈRE	SEULLES - TERRES ET MER	LEPAULMIER Jean	BAYEUX INTERCOM
3.	Nadine LEFEVRE-PROKOP	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON représentant la Commission Locale d'Energie de ISIGNY-OMAHA INTERCOM, a été nommé secrétaire de séance.



REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>152</b>	<b>148</b>	<b>90</b>	<b>3</b>	<b>93</b>

\* Démission de Jean-Claude GAUDE de Touques (CLE de CŒUR COTE FLEURIE), de Nadine LAMBINET-PELLE de Saint-Gatiën-des-Bois (CLE de CŒUR COTE FLEURIE), de Jean-Pierre DUBAS de Cambes-en-Plaine (Caen la mer) et de Cédric CASSIGNEUL de Démouville (Caen la mer).

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, l'avis favorable de la Commission « Mobilités Bas Carbone », réunie le 1<sup>er</sup> mars 2023,

VU, l'avis favorable du Bureau syndical en date du 17 mars 2023.

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 30 mars 2023 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

CONSIDERANT que la réalisation d'un schéma directeur de développement des infrastructures de recharges ouvertes au public pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables est encadrée par le décret n° 2021-565 du 10 mai 2021.

CONSIDERANT que ce décret précise les éléments suivants :

Le schéma directeur doit inclure un diagnostic comprenant notamment :

- ✓ Un état des lieux sur la mobilité électrique et l'utilisation des infrastructures de recharge ouvertes au public existantes,
- ✓ Une évaluation de l'évolution des besoins en infrastructures de recharge ouvertes au public à moyen et à long terme ainsi que des indicateurs quantitatifs permettant d'évaluer ces besoins,
- ✓ Une évaluation du développement de l'offre de recharge induit par la mise en œuvre de dispositions législatives et réglementaires,
- ✓ Une évaluation, fournie par les gestionnaires du réseau public de distribution d'électricité, des capacités d'accueil d'infrastructures de recharge ouvertes au public par le réseau.
- ✓ Les priorités et les objectifs en matière d'infrastructures de recharge ouvertes au public avec leur localisation et leurs caractéristiques selon les besoins et les types d'usage identifiés lors du diagnostic (art. R. 353-5-4).
- ✓ Le calendrier d'actions selon l'usage, les types d'aménageurs envisagés et les partenariats prévus ainsi que les moyens chiffrés, notamment financiers, à mettre en œuvre ou à mobiliser (art. R. 353-5-5).

La réalisation du schéma directeur doit également inclure une phase de concertation avec les acteurs impliqués dans la mobilité électrique (Région, gestionnaires de voirie, gestionnaire des réseaux de distribution publique d'électricité, les autorités organisatrices de la mobilité (Art. R. 353-5-2.)).

Le SDEC ENERGIE a mis en place cette concertation au cours de l'année 2022 pendant plus de 8 mois, par la réalisation de 20 entretiens avec les acteurs de la mobilité, 15 ateliers avec les communes de chaque territoire (EPCI) et enfin par la mise à disposition de moyens d'expression (site internet, cartographie interactive, ...).

Le schéma directeur finalisé prévoit la mise en place de 1 000 points de charge supplémentaires sur le domaine public par le SDEC Energie au cours des 5 prochaines années (2023 à 2027), qui se répartissent de la manière suivante :



## 2023-02-CS-DB-2

Puissance	2023	2024	2025	2026	2027	Total général
100 - 150 kVA	26	48	30	32	42	178
22 - 24 kVA	123	128	142	106	129	628
3 - 7 kVA	39	44	50	24	37	194
<b>Total général</b>	<b>188</b>	<b>220</b>	<b>222</b>	<b>162</b>	<b>208</b>	<b>1 000</b>

L'investissement total sur la période 2023/2027 est évalué entre 7,5M€ et 8M€.

Près de 20 % de ces points de charge seront installés dès 2023. Pour les communes ayant transféré la compétence « IRVE » au syndicat, l'installation des bornes est entièrement prise en charge par le SDEC ÉNERGIE pour 2023 et représente un montant total d'investissement d'environ 1 million d'euros.

45 % des bornes seront installées entre 2024-2025 et les 35 % restants sur la période 2026-2027.

Le document définitif qui constitue le schéma directeur de développement des infrastructures de recharges ouvertes au public pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables est joint à la présente délibération (annexe B de la note de synthèse jointe à la convocation des élus).

*Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :*

- **VALIDE** le schéma directeur des IRVE tel que présenté ce jour ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à transmettre à Monsieur le préfet le schéma directeur de développement des infrastructures de recharges ouvertes au public pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables afin d'obtenir sa validation définitive avant sa mise en application ;
- **DIT** que ce schéma pourra être actualisé si besoin ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette délibération et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



AR Préfectoral  
le 04/04/2023

Acte Exécutoire sous référence :  
014-200045938-20230330-23DL02CS002H1-DE

Le secrétaire de Séance,



Cédric POISSON



La Présidente du SDEC ÉNERGIE



Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **04 AVR. 2023**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **04 AVR. 2023**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



# Schéma Directeur pour le déploiement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques dans le département du Calvados





# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>10</b>
<b>1. PREAMBULE .....</b>	<b>11</b>
<b>2. LE CONTEXTE.....</b>	<b>12</b>
<b>3. LE PÉRIMÈTRE .....</b>	<b>12</b>
<b>1ERE PARTIE :DIAGNOSTIC.....</b>	<b>14</b>
<b>1. ETAT DES LIEUX.....</b>	<b>15</b>
<b>1.1. Le réseau d'IRVE ouvertes au public .....</b>	<b>15</b>
1.1.1. Localisation des bornes de recharge ouvertes au public .....	15
1.1.2. Analyse quantitative des bornes de recharge .....	17
1.1.3. Focus sur les bornes privées ouvertes au public .....	18
1.1.4. Focus sur les bornes du SDEC ENERGIE.....	19
1.1.4.1. Types de bornes .....	20
1.1.4.2. Occupation des bornes .....	21
1.1.5. Analyse qualitative des bornes de recharge .....	29
<b>1.2. Etat des lieux des véhicules électriques sur le territoire .....</b>	<b>31</b>
<b>1.3. Caractéristiques du territoire .....</b>	<b>31</b>
1.3.1. Caractéristiques physiques et administratives .....	31
1.3.1.1. Caractéristiques géographiques .....	31
1.3.1.2. Organisation du territoire .....	33
1.3.2. Caractéristiques socio-économiques .....	34
1.3.2.1. Répartition et évolution de la démographie .....	34
1.3.2.2. Une population relativement jeune malgré une augmentation du vieillissement	39
1.3.2.3. Caractéristiques des conditions de vie des ménages .....	42
1.3.2.4. Répartition des activités sur le territoire .....	48
1.3.3. Caractéristiques de transport et de mobilité .....	49
1.3.3.1. Une dépendance à l'automobile.....	49
1.3.3.2. Caractéristiques des déplacements domicile/travail .....	51
1.3.3.3. Accessibilité du territoire .....	54

1.3.3.4. Modes de transports alternatifs .....	54
<b>1.4. Zones à équiper, conforter ou transformer .....</b>	<b>60</b>
1.4.1. Logements sans place de stationnement.....	60
1.4.2. Recharges sur le lieu de travail .....	62
1.4.2.1. Parkings d'entreprises .....	62
1.4.2.2. Stationnement sur l'espace public à proximité des lieux de travail.....	62
1.4.3. Recharge sur les pôles d'intermodalité .....	63
1.4.4. Recharge sur les hébergements touristiques .....	65
1.4.5. Recharge d'appoint .....	66
1.4.5.1. Recharge à proximité des équipements culturels, sportifs et des commerces .....	66
1.4.5.2. Focus sur la recharge à proximité des zones touristiques .....	68
1.4.5.3. Les zones commerciales .....	69
1.4.6. Les routes à grande vitesse .....	70
1.4.6.1. Autoroutes .....	71
1.4.6.2. Autres axes routiers (nationales et départementales).....	71
<b>1.5. Mode de portage.....</b>	<b>73</b>
1.5.1. Les modes de gestion sur le territoire du Calvados.....	73
1.5.2. Les modes de portage existants .....	74
1.5.2.1. Le marché de travaux type (Accord cadres ou marché traditionnel à BPU DQE ou DPGF) ou et le marché de services (maintenance / exploitation).....	74
1.5.2.2. Le marché global de performance .....	75
1.5.2.3. Le contrat de concession.....	75
1.5.2.4. La Délégation de Service Public sous forme de régie intéressée.....	76
1.5.2.5. L'Appel à l'initiatives privées (AIP) .....	76
1.5.2.6. Synthèse des avantages et inconvénients .....	77
<b>2. EVALUATION DU DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE RECHARGE INDÉPENDAMMENT DU SDIRVE .....</b>	<b>78</b>
<b>2.1. Dispositions législatives et réglementaires .....</b>	<b>78</b>
2.1.1. Les compétences des acteurs sur la mobilité et les IRVE .....	79
2.1.2. Acteurs du système de l'électromobilité .....	81
2.1.3. Contexte réglementaire.....	82
2.1.3.1. Réglementation sur le pré-équipement .....	82
2.1.3.2. Réglementation sur l'installation d'IRVE sur les parkings .....	83
2.1.3.3. Le droit à la prise et mécanisme de financement des infrastructures de recharge pour les copropriétaires.....	84



2.1.3.4. Réglementation pour les flottes de moins de 3.5 tonnes.....	85
2.1.3.5. Réglementation pour les flottes de plus de 3.5 tonnes.....	86
<b>2.2. Projets publics et privés.....</b>	<b>87</b>
2.2.1. Focus sur les bornes privées .....	87
2.2.1.1. Focus sur les particuliers .....	87
2.2.1.2. Focus sur les flottes privées .....	89
2.2.2. Zoom sur l’initiative des acteurs privés .....	89
2.2.2.1. Stratégie IRVE par la grande distribution alimentaire.....	89
2.2.2.2. Initiatives privées connues en 2022.....	90
2.2.2.3. Les projets de déploiement Stations-e.....	91
2.2.3. Le cas de Deauville .....	92
2.2.4. Focus sur l’autopartage .....	93
2.2.5. Focus sur les ZFE.....	94
<b>2.3. Les bornes normandes .....</b>	<b>96</b>
<b>2.4. L’intégration de la mobilité électrique dans les documents de planification .....</b>	<b>97</b>
<b>3. EVOLUTION TECHNOLOGIQUES DES BORNES.....</b>	<b>99</b>
3.1.1. La recharge en courant continu .....	99
3.1.2. Evolution de la puissance de recharge .....	99
3.1.3. Evolution des types de prises.....	100
3.1.4. Interopérabilité .....	100
3.1.5. Pilotage de la recharge .....	100
3.1.6. Zoom sur le « véhicule to grid » .....	102
3.1.7. Compteur MID pour la tarification.....	103
<b>4. ÉVOLUTION DES BESOINS.....</b>	<b>104</b>
4.1. Les habitudes des usagers .....	104
4.2. Présentation des hypothèses d’évolution.....	105
4.3. Estimation du besoin.....	106
<b>5. DONNÉES FINANCIÈRES .....</b>	<b>110</b>
5.1. Incitations au déploiement des bornes de recharge .....	110
5.1.1. Bonus d’Etat.....	110
5.1.2. Crédit d’impôt pour les particuliers.....	111
5.1.3. Aide Solution Individuelle du Programme Advenir .....	111

5.1.4. Appels à projets de l'ADEME : Soutien au déploiement de stations de recharge pour les véhicules électriques.....	112
5.2. Tarification .....	113
5.3. Analyse des coûts d'investissement et de fonctionnement....	114

## **2 EME PARTIE : ELABORATION DE LA STRATEGIE, OBJECTIFS OPERATIONNELS ET CALENDRIER..... 116**

<b>1. DÉFINITION DES PRIORITÉS, ACTIONS ET CIBLES .....</b>	<b>117</b>
1.1. Définition des cibles .....	117
<b>2. LA CONCERTATION .....</b>	<b>117</b>
2.1. Les Entretiens .....	119
2.2. Les ateliers .....	120
2.3. Les réunions de restitution .....	124
2.4. Les outils mis à disposition .....	124
2.5. Capacité du reseau de distribution a accueillir les irve.....	128
<b>3. ELABORATION DU SDIRVE .....</b>	<b>129</b>
3.1. Localisation et caractéristiques des bornes.....	129
3.1.1. Déploiement des bornes publiques.....	129
3.1.2. Bornes ouvertes au public sur le territoire .....	132
3.1.3. Déploiement par le SDEC Energie.....	133
3.2. Calendrier d'action .....	134
3.2.1. Déploiement des bornes publiques.....	134
3.2.2. Bornes ouvertes au public sur le territoire .....	137
3.3. Simulation financière .....	139
3.3.1. Investissement .....	139
3.3.2. Recettes .....	140
3.3.3. Dépenses énergétiques .....	141
3.3.4. Autres coûts de fonctionnement.....	142
3.3.5. Coûts globaux annuels.....	143
3.3.6. Coût global cumulé.....	143
3.4. fiches action .....	145
3.4.1. Action 1 : Déploiement de nouvelles bornes de recharge au niveau des logements sans place de stationnement .....	145



3.4.2.	Action 2 : Déploiement de nouvelles bornes de recharge au niveau des pôles d'échanges multimodaux.....	148
3.4.3.	Action 3 : Déploiement de nouvelles bornes de recharge au niveau des parkings publics.....	151
3.4.4.	Action 4 : Déploiement de nouvelles bornes de recharge au niveau des aires de covoiturage .....	153
3.4.5.	Action 5 : Déploiement de nouvelles bornes de recharge au niveau des axes de transit .....	155
3.4.6.	Actions 6 et 7 : Modification des bornes de recharge existantes .....	158
3.4.7.	Action 8 : Communication et sensibilisation.....	162
3.5.	Synthèse.....	163
4.	<b>INDICATEURS DE SUIVI .....</b>	<b>164</b>
4.1.	taux de réalisation annuel du sdirve .....	164
4.2.	cout annuel du déploiement du sdirve .....	164
4.3.	Nombre de sessions par borne .....	164
4.4.	Ratio du nombre de véhicules électriques et hybrides rechargeables par point de charge.....	165

## FIGURES

Figure 1 : Localisation des bornes de recharge ouvertes au public .....	16
Figure 2 : Répartition des points de charge ouverts au public en Novembre 2022 selon Enedis. ....	17
Figure 3 - typologie des acteurs privés possédant des bornes ouvertes au public dans le Calvados .....	19
Figure 4 : Localisation des bornes du SDEC ENERGIE.....	20
Figure 5 - année de mise en service des points de charge .....	20
Figure 6 - Comparaison des charges journalières en semaine et en weekend sur l'ensemble du territoire.....	21
Figure 7 - taux d'occupation moyen des points de charge sur 24 mois ou depuis la mise en service.....	22
Figure 8 - consommation moyenne par point de charge sur 24 mois ou depuis la mise en service .....	22
Figure 9 - temps moyen passé à la borne par point de charge sur 24 mois ou depuis la mise en service.....	23
Figure 10 - nombre de charges par an sur le territoire .....	24
Figure 11 - taux de disponibilité moyen sur 24 mois ou depuis la mise en service.....	28
Figure 12 - taux de satisfaction concernant les bornes de recharge par région, source AVERE... ..	29
Figure 13 - graphique d'évolution des nouvelles immatriculations de véhicules légers électriques, source : RSVERO (répertoire statistique des véhicules routiers .....	31
Figure 14 - carte de la topographie du territoire, données issues de la BD ALTI 25m.....	32
Figure 15 - carte d'occupation du sol, , données issues de la BD Carto .....	33
Figure 16 – carte de l'organisation administrative du territoire, données issues de la BD Carto .....	33
Figure 17 - carte des réseaux de transport et géographie du territoire, , données issues de la BD Topo, SNCF Réseaux et la Région Normandie .....	34
Figure 18 - carte des densités de population, données issues de l'INSEE : évolution et structure de la population.....	35
Figure 19 - carte d'évolution des densités de population, données issues de l'INSEE : évolution et structure de la population.....	36
Figure 20 - Densités de populations courante et maximale source INSEE, Recensement de la population.....	37
Figure 21 : Variation annuelle de l'occupation des chambres dans l'hôtellerie, source INSEE et Comité régionaux et départementaux de tourisme .....	38
Figure 22 - carte du nombre moyen de personnes par ménage, données issues de l'Insee, taille des ménages de 2018.....	39
Figure 23 - graphique de la population par tranche d'âge données issues l'Insee, base évolution structure population de 2018 .....	40
Figure 24 - carte de la proportion de la population de moins de 20 ans données issues l'Insee, base évolution structure population de 2018.....	40
Figure 25 - carte du taux de population active données issues de l'INSEE, base emploi et population active de 2018.....	41
Figure 26 - carte de la proportion de la population de 65 ans et plus données issues l'Insee, base évolution structure population de 2018.....	41
Figure 27 - carte du niveau de vie de la population, données issues de l'INSEE bases tous salariés de 2019 .....	42
Figure 28 - graphique de la population par catégorie socio-professionnelle, données issues de l'Insee, base emploi et population active de 2018 .....	43
Figure 29 - graphique de répartition des postes par secteur d'activité données issues de l'Insee, base emploi et population active de 2018.....	43

Figure 30 - carte de la concentration d'emploi source INSEE Recensement de la population 2018, exploitation du fichier territorialisé .....	44
Figure 31 - carte de la répartition des emplois source INSEE Recensement de la population 2018, exploitation du fichier territorialisé .....	44
Figure 32 - carte de concentration d'appartements source INSEE Recensement de la population 2018, exploitation du fichier territorialisé.....	45
Figure 33 - carte de concentration de résidences secondaires, source INSEE Recensement de la population 2018, exploitation du fichier territorialisé .....	45
Figure 34 - carte des quantités de résidences principales sans stationnement, INSEE, Résidences principales par type de logement, nombre de pièces et présence d'un emplacement de stationnement, exploitation territorialisée .....	46
Figure 35 - carte des parts de résidences principales sans stationnement, INSEE, Résidences principales par type de logement, nombre de pièces et présence d'un emplacement de stationnement, exploitation territorialisée .....	46
Figure 36 - carte des parts de maisons sans stationnement, INSEE, Résidences principales par type de logement, nombre de pièces et présence d'un emplacement de stationnement, exploitation territorialisée .....	47
Figure 37 - carte des parts d'appartements sans stationnement, , INSEE, Résidences principales par type de logement, nombre de pièces et présence d'un emplacement de stationnement, exploitation territorialisée .....	47
Figure 38 - graphique de répartition des établissements par secteur d'activité, données issues de l'Insee, Flores (Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié) en géographie au 01/01/2021 .....	48
Figure 39 - graphique de répartition des établissements par taille, Flores (Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié) en géographie au 01/01/2021 .....	48
Figure 40 - graphique d'évolution des créations d'établissements, données issues de l'Insee, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2021 .....	49
Figure 41 - carte du taux de motorisation des ménages, base logement 2018 .....	50
Figure 42 - carte du taux de ménages possédant 2 voitures ou plus, données issues de l'Insee, base logement de 2018 .....	50
Figure 43 - carte du ratio de garages INSEE, exploitation du Recensement de la population de 2018 .....	51
Figure 44 - carte de la part modale de la voiture dans les déplacements domicile-travail INSEE, exploitation du Recensement de la population de 2018 .....	52
Figure 45 - carte de la part modale des deux-roues motorisés dans les déplacements domicile-travail INSEE, exploitation du Recensement de la population de 2018 .....	52
Figure 46 - carte de la proportion d'actifs travaillant dans leur commune de résidence, données issues de l'Insee, base des flux de mobilité domicile-travail .....	53
Figure 47 - carte des flux de personnes dans les déplacements domicile/ travail données issues de l'Insee, base des flux de mobilité domicile-travail .....	53
Figure 48 - carte des réseaux de transport données issues de la BD Topo, SNCF Réseaux et la Région Normandie .....	54
Figure 49 - carte de la structuration du réseau ferroviaire données issues de la BD Topo, SNCF Réseaux et la Région Normandie .....	55
Figure 50 - carte de la part modale des transports en commune dans les déplacements domicile-travail INSEE, exploitation du Recensement de la population de 2018 .....	56
Figure 51 - carte de la part modale du vélo dans les déplacements domicile-travail INSEE, exploitation du Recensement de la population de 2018 .....	57
Figure 52 - carte de la part modale de la marche à pied dans les déplacements domicile-travail INSEE, exploitation du Recensement de la population de 2018.....	57



Figure 53 - carte des aires de covoiturage et parking relais données issues de la BD Topo, DREAL, Blablacar .....	58
Figure 54 - Classification des parkings - Source © les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL, ARTELIA .....	60
Figure 55 - carte des quantités de résidences principales sans stationnement, INSEE, Résidences principales par type de logement, nombre de pièces et présence d'un emplacement de stationnement, exploitation territorialisée .....	61
Figure 56 - carte de la répartition des emplois source INSEE Recensement de la population 2018, exploitation du fichier territorialisé .....	63
Figure 57 - carte de la structuration du réseau ferroviaire, données issues de la BD Topo, SNCF Réseaux et la Région Normandie .....	64
Figure 58 - carte des aires de covoiturage et parking relais, données issues de la BD Topo, DREAL, Blablacar.....	65
Figure 59 - carte des taux de variation annuelles de la population permettant de déterminer les zones d'attraction touristique, source INSEE .....	66
Figure 60 : Carte des équipements sportifs, culturels et commerces dans le Calvados .....	67
Figure 61 - carte des taux de variation annuelles de la population permettant de déterminer les zones d'attraction touristique, source INSEE .....	69
Figure 62 : Zones commerciales du département - Source BD TOPO .....	70
Figure 63 : Maillage urbain et routier du département - Source : BD TOPO, SNCF Réseau, Région Normandie .....	71
Figure 64 : Maillage urbain et routier du département - Source : BD TOPO, SNCF Réseau, Région Normandie .....	72
Figure 65 : carte des trafics moyens journaliers annuels sur les axes routiers- Source : Département du Calvados.....	72
Figure 66 - carte des aires de covoiturage et parking relais, données issues de la BD Topo, DREAL, Blablacar.....	73
Figure 67 - cadre juridique en faveur de l'électromobilité, source ministère de la transition écologique.....	79
Figure 68 - carte des communes ayant transféré la compétence au SDEC ENERGIE, source : SDEC ENERGIE .....	81
Figure 69 : Nombre de VE/VHR immatriculés entre Mars 2015 et Novembre 2022 (source : enquête Enedis de janvier 2023).....	87
Figure 70 : Nombre de VE immatriculés entre Mars 2015 et Novembre 2022 (source : enquête Enedis de janvier 2023) .....	88
Figure 71 : Implantations cibles de Stations-e .....	92
Figure 72 : Déploiement prévisionnel de la commune de Deauville .....	93
Figure 73 : impact de la norme ISO 15118 (source : AFIREV) .....	102
Figure 74 : Réalisation des ateliers.....	123
Figure 75 : bornes lentes et normales à déployer par le public entre 2023 et 2027 .....	131
Figure 76 : bornes rapides à déployer par le public entre 2023 et 2027 .....	132
Figure 77 : Points de charge ouverts au public sur le territoire à horizon 2027.....	133
Figure 78 : bornes à déployer par le SDEC ENERGIE entre 2023 et 2027.....	134
Figure 79 : points de charge à déployer par le public en 2023 .....	135
Figure 80 : points de charge publics à déployer entre 2024 et 2025 .....	136
Figure 81 : points de charge publics à déployer entre 2026 et 2027 .....	136
Figure 82 : points de charge ouverts au public en 2025.....	137
Figure 83 : points de charge ouverts au public en 2027.....	138

# INTRODUCTION

Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.

# 1. PREAMBULE

Le syndicat départemental d'énergies du Calvados - SDEC ENERGIE - est un syndicat mixte fermé régi par les articles L 5711-1, L 5711-2 et L 5711-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et ses statuts approuvés par l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2016.

Réunissant les 516 communes du Calvados, et 10 structures intercommunales (communautés et syndicats de communes) au premier janvier 2023, le Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados (SDEC ENERGIE) est un des principaux acteurs publics de l'énergie dans le département.

Le SDEC ENERGIE agit pour la transition énergétique en accompagnant les collectivités locales :

- depuis la production d'énergie : *construction de réseaux de chaleur à partir de bois énergie, de méthanisation, développement de centrales photovoltaïques solaires ....* en passant par la distribution : *organisation des services publics de l'électricité et du gaz, renforcement, effacement et construction des réseaux publics d'électricité...*, jusqu'à l'utilisation : *éclairage économique et intelligent, Smart Grids, infrastructures de recharge pour véhicules à faible émission de CO2 (électriques, hybrides, hydrogène rechargeables, Bio GNV ...).*
- *Développeur de projets, porteur des valeurs du service public, le SDEC ENERGIE revendique son statut d'aménageur responsable, privilégiant la synergie des territoires ruraux et urbains, attaché à une qualité de service similaire en tout point du département.*

**Son objectif** : œuvrer pour un aménagement énergétique du territoire, équilibré et cohérent, qui favorise la transition énergétique tout en préservant l'intérêt de ses adhérents et de chaque habitant du Calvados.

Au titre de l'article L2224-37 du code général des collectivités territoriales, le SDEC ENERGIE est compétent pour la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de recharges pour véhicules électriques, hybrides rechargeables et hydrogène.

Depuis 2015, le SDEC ENERGIE déploie un réseau de bornes de recharges sur le département du Calvados ; aujourd'hui constitué de 245 infrastructures.

Chaque année, de nouvelles bornes sont installées augmentant ainsi le service proposé aux usagers Mobisdec.

La réalisation d'un Schéma directeur de déploiement des infrastructures de recharge est le prolongement naturel de ses activités sur la mobilité durable.

La première étape de notre démarche a consisté en la réalisation d'un diagnostic.

Cela nous a permis :

- de prendre la mesure du développement de l'électromobilité sur notre territoire : on comptait sur le département 11 500 véhicules électriques et hybrides rechargeables en fin 2022 et près de 890 points de charge ouverts au public , principalement au niveau du littoral et des grandes villes (notamment pour le privé).
- De définir des scénarios d'évolution des enjeux et des besoins et de leurs impact sur les infrastructure de charge à développer ( en nombre et en caractéristiques).En se basant sur les différents scénarios réalisés par l'ADEME, RTE et la PPE, et en tenant compte des observations actuelles sur ces 3 dernières années, on estime que le parc de véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le calvados atteindra près de 25 000 véhicules en 2025 et 40 000 véhicules en 2027.



La seconde étape a été la mise en place d'une véritable concertation avec les différents acteurs de la mobilité sur notre territoire. Cette concertation, en 2 phases (20 entretiens avec les EPCI, la Région et les associations et 15 ateliers avec les communes) a duré plus de 8 mois et a été complétée avec de nombreuses réunions de restitution et d'informations. A l'issue de ces échanges, le SDEC ENERGIE a mis à la disposition des communes son outil cartographique MAPEO présentant le projet de déploiement des bornes sur le territoire afin qu'elles puissent y apporter leurs dernières modifications et reprises.

Il en ressort une feuille de route, véritable stratégie de déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur notre territoire à horizon 2027 : le schéma directeur, qui prévoit le déploiement de 1 000 points de charge entre 2023 et 2027, déclinés entre les différentes actions (besoin résidentiel, pour les travailleurs, pour le tourisme, etc.) et par puissance de charge (bornes lentes à haute puissance).

## 2. LE CONTEXTE

La loi d'orientation des mobilités (LOM du 24/12/2019) introduit la possibilité d'élaborer un schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE) pour les établissements publics et collectivités ayant la compétence. Cette loi est renforcée par le décret du 10 mai 2021 qui impose les différents attendus du SDIRVE, présentés dans le schéma ci-dessous :

### Le schéma directeur pour les IRVE



Réalisation d'un SDIRVE encadrée par le décret n°2021-565 du 10 mai 2021 relatif aux schémas directeurs de développement des IRVE

12/2021

#### Un SDIRVE doit inclure :

- Un diagnostic (état des lieux des IRVE, évaluation de l'évolution des besoins et de l'offre de recharge, évaluation des capacités d'accueil des IRVE par le réseau)
- Les priorités et objectifs en matière d'IRVE
- Le calendrier d'action
- Une concertation avec les acteurs impliqués sur le sujet des IRVE

03/2023

#### Suite du SDIRVE :

- Diffusion au Préfet
- Suivi du SDIRVE

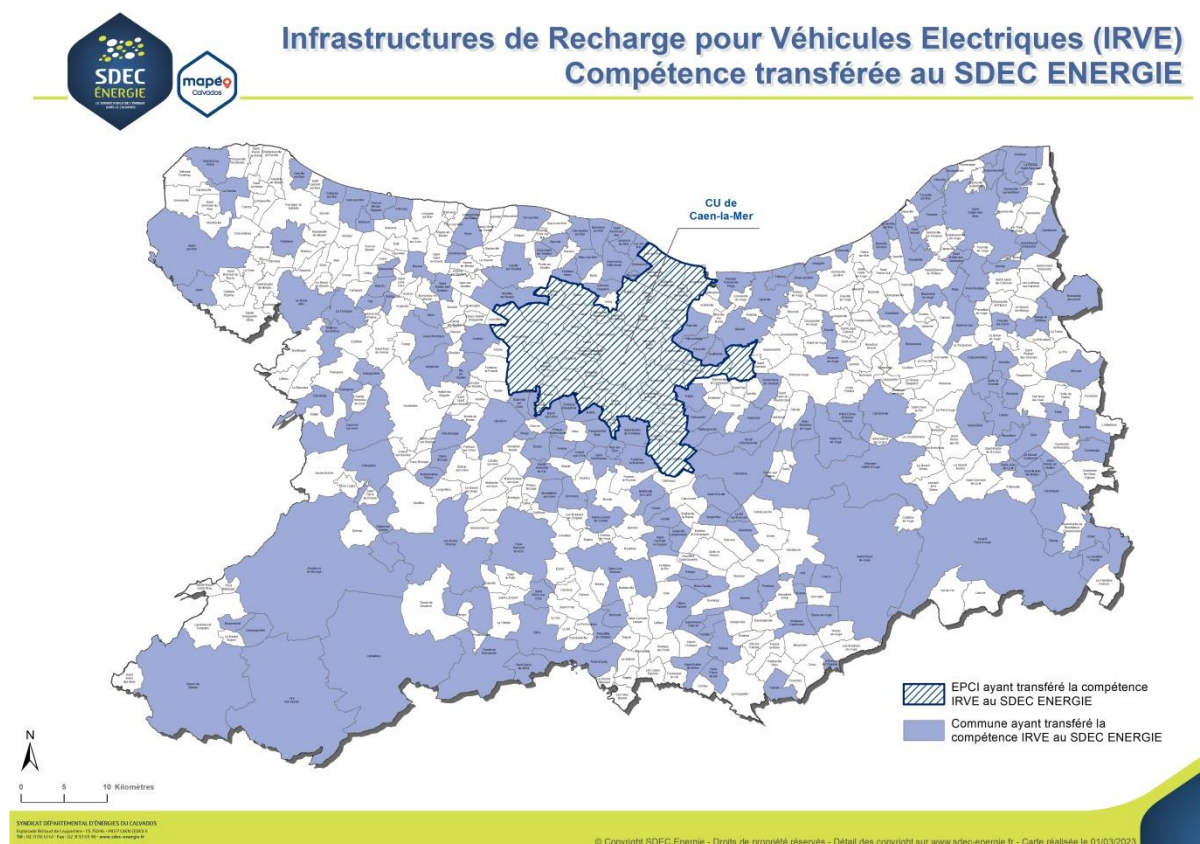
## 3. LE PERIMETRE

La loi d'orientation des mobilités (LOM) consacre la possibilité pour les personnes publiques titulaires de la compétence IRVE d'élaborer un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge de

véhicules électriques et hybrides rechargeables ouvertes au public (article L. 353-5 du code de l'énergie) dont le contenu est détaillé dans le décret n°2021-565 du 10 mai 2021.

Le SDEC ENERGIE réalise le schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE) sur l'ensemble de son territoire. Les différents acteurs impliqués dans la mobilité électrique du département ont été concertés afin d'avoir une cohérence à l'échelle départementale (les communes ayant conservé leur compétence IRVE ont notamment été invitées). Les projets indiqués par les différents acteurs privés ont également été intégrés. Cette approche permet d'obtenir une estimation des besoins et de l'offre à mettre en place pour l'ensemble des communes du Calvados. Cependant, la mise en œuvre par le syndicat ne se fera qu'uniquement pour les communes lui ayant transféré la compétence IRVE.

A la date du 10 mars 2023, 189 communes et la communauté urbaine de Caen la mer (représentant 48) ont transféré leur compétence IRVE au SDEC ENERGIE ce qui porte à 237 communes le périmètre de la compétence du syndicat en matière d'IRVE.



# 1ERE PARTIE :DIAGNOSTIC





Le diagnostic a été réalisé dans le cadre d'un schéma directeur de maillage d'un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques en Normandie. Les 5 syndicats d'énergie normands (le SDEM 50, le TE 61, le SIEGE 27, le SDE 76 et le SDEC Energie) et le bureau d'études Artelia ont en effet travaillé conjointement entre Décembre 2021 et Avril 2022 afin d'élaborer cette étude territoriale en tenant compte des spécificités de chaque territoire.

Le diagnostic du Calvados a par la suite été complété à partir des informations recueillies lors de la phase de concertation de Mai 2022 à Novembre 2022.

## **1. ETAT DES LIEUX**

### **1.1. LE RESEAU D'IRVE OUVERTES AU PUBLIC**

#### **1.1.1. Localisation des bornes de recharge ouvertes au public**

Les cartes présentées ci-dessous ont été réalisées à partir des données disponibles en Open data (data-gouv, Chargemap).

Les données des bornes ouvertes au public ont été récupérées :

- En Novembre 2021 pour les bornes du réseau Mobisdec (via le SDEC ENERGIE). Ces données ont ensuite été actualisées en Janvier 2022 avec les bornes ajoutées lors du programme 2022 du SDEC ENERGIE,
- En Décembre 2021 pour les bornes recensées en open data (INSEE, data-gouv, etc.),
- En Janvier 2022 sur ChargeMap pour venir compléter les bornes manquantes,
- Durant l'été 2022 à partir des retours des différents acteurs lors des entretiens (EPCI, communes, associations, etc.)

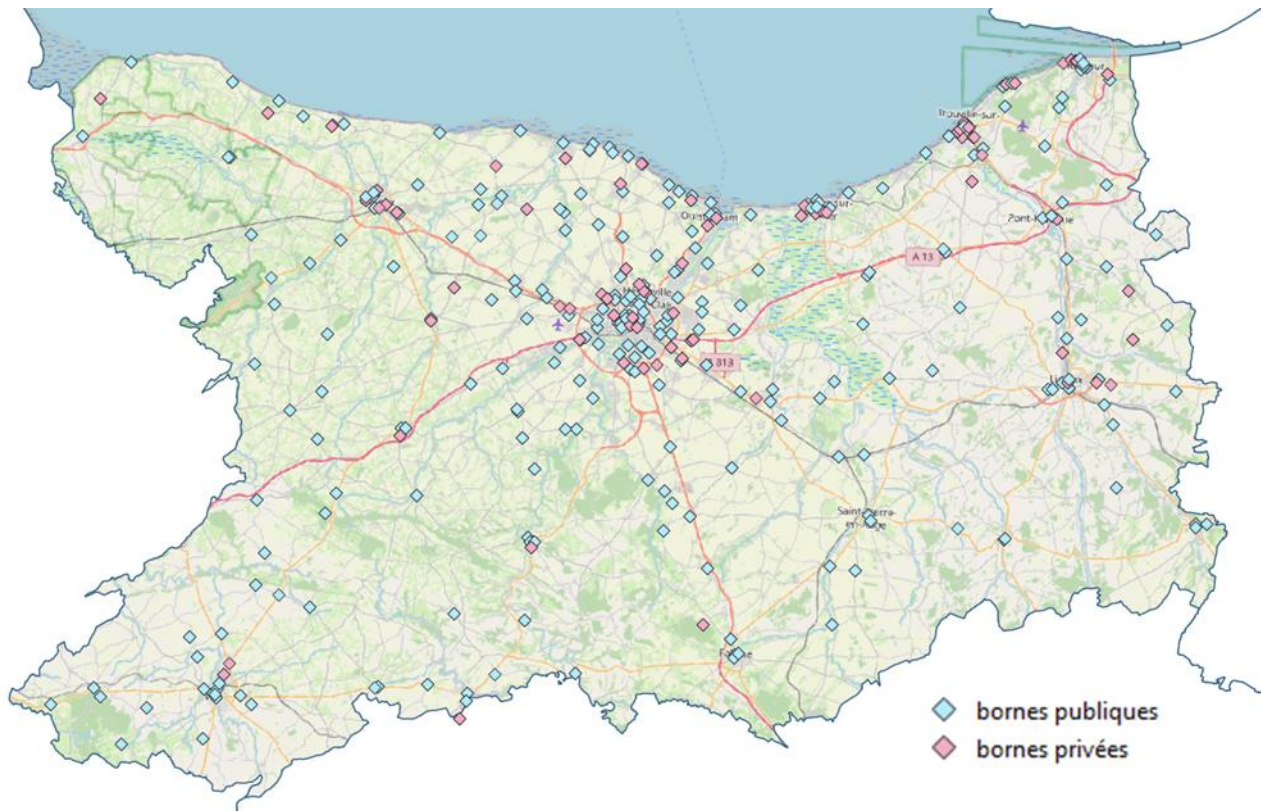


Figure 1 : Localisation des bornes de recharge ouvertes au public

On constate une forte densité des bornes, aussi bien privées que publiques, au niveau de l'Agglomération de Caen, du littoral (et particulièrement des villes touristiques comme Cabourg, Deauville et Honfleur) et des grandes villes comme Falaise, Viré-Normandie ou encore Bayeux et Lisieux. En revanche, on observe une densité plus faible dans les terres en dehors de ces villes. Les bornes installées en milieu rural sont de plus intégralement publiques, puisque le SDEC ENERGIE et les collectivités ont comme objectif de maintenir un maillage cohérent sur l'ensemble du territoire.

A noter que la première phase de déploiement engagée par le SDEC ENERGIE en 2015 s'est organisée sur la base de deux principes complémentaires :

- Celui d'un aménagement du territoire équilibré : une distance maximale de 15 kms entre chaque borne sur la totalité du Département ;
- Celui permettant de répondre à des usages potentiels importants : une densité de bornes plus forte pour les zones à forte urbanisation (Caen la Mer) et touristiques (bord de mer)

Enedis estime de plus que le nombre de points de charge ouverts au public a augmenté de 58% entre Novembre 2021 et Novembre 2022, ce qui représenterait environ 890 points de charge fin 2022.

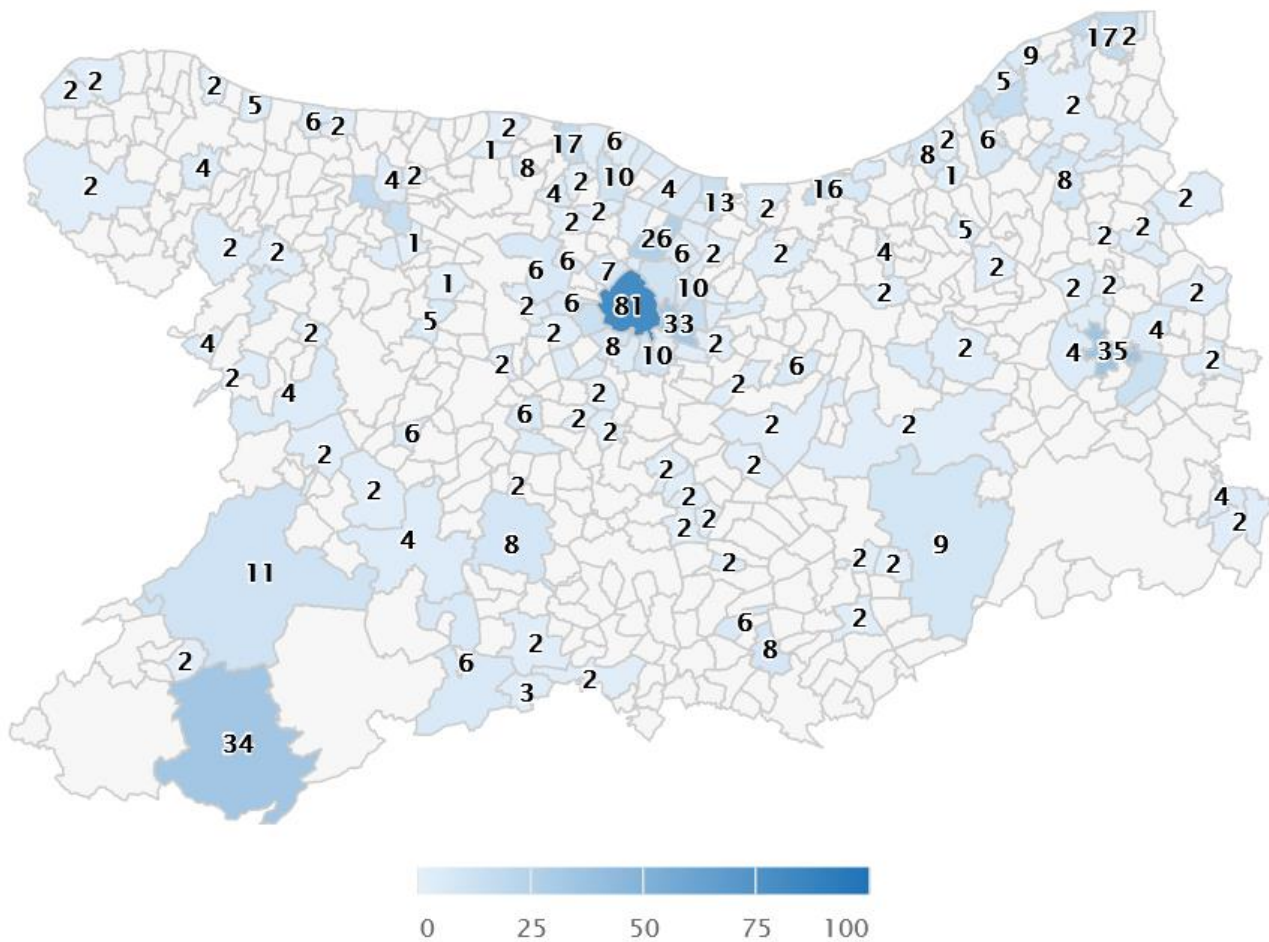


Figure 2 : Répartition des points de charge ouverts au public en Novembre 2022 selon Enedis

### 1.1.2. Analyse quantitative des bornes de recharge

Au total, en Décembre 2021, le département possède 370 bornes ouvertes au public soit 694 points de charges dont :

- 230 bornes publiques (soit 471 points de charge)
- 140 bornes privées (soit 223 points de charge)

Parmi ces points de charge :

- 70 sont gratuits, avec notamment de nombreux points de charge sur les parkings de grandes enseignes (Lidl, Leclerc, Intermarché, etc.) et de magasins (Décathlon, Biocoop, etc.). La plupart des bornes des concessionnaires automobiles (Nissan, Peugeot, Volvo, etc.) sont également gratuites.
- 581 points de charge sont payants, avec les bornes du SDEC ENERGIE mais aussi les aires d'autoroutes et certains points de grandes enseignes comme Super U, Auchan, Leclerc ou Lidl.
- Nous ne disposons pas d'éléments pour les 43 points de charge restants

En comparaison, fin 2021, le territoire normand possédait près de 1 360 bornes et 2 500 points de charge. Le Calvados possède donc environ 28% des points de charge normands.



Au 1<sup>er</sup> Janvier 2022, le Calvados comptait 695 310 habitants.<sup>1</sup> **Cela représente donc environ 1 point de charge pour 1 000 habitants.** La moyenne régionale est quant à elle de 1 point de charge pour 1 335 habitants.

De plus, GIREVE estimait en septembre 2020, le nombre de véhicules électriques à 5,6 par point de charge. Avec la forte augmentation du nombre de véhicules en 2020 et 2021, et l'augmentation constante de la demande en 2022, nous serions actuellement à **11,9 véhicules électriques par point de charge.** La moyenne régionale est quant à elle de 1 point de charge pour 14,4 VE.

Concernant les puissances, le réseau compte en Décembre 2021 :

- 626 points de charge de puissance normale (<22 kVA)
- 42 points de charge entre 44 et 80 kVA (rapides)
- 23 points de charge rapides hautes puissances supérieurs à 100 kVA
- Nous ne connaissons pas la puissance de trois points de charge

On peut noter que le SDEC ENERGIE possède 27 points de charge rapides dont 4 points de charge de 100 kVA.

### 1.1.3. Focus sur les bornes privées ouvertes au public

A la fin de l'année 2021, Le Calvados compte 140 bornes privées soit 223 points de charge (70 points gratuits, 118 points payants et 35 points sans information).

Concernant les puissances :

- 186 points sont inférieurs à 22 kVA,
- 9 points sont entre 44 et 50 kVA (les bornes d'Ikea, Ionity et Mobilygreen)
- 20 points sont supérieurs à 100 kVA (bornes Ionity et Tesla Supercharger)
- Nous ne connaissons pas la puissance de 8 bornes (ces bornes sont incomplètes en open data et n'apparaissent pas sur ChargeMap)

Concernant les types de prise, on compte :

- 7 prises Chademo,
- 23 prises Combo CCS
- 67 prises EF
- 174 prises T2
- 18 prises T3

Les acteurs privés mettant leurs bornes à disposition du public sont de plus répartis de la manière suivante :

---

<sup>1</sup> Source : Insee, recensement de la population en 2018

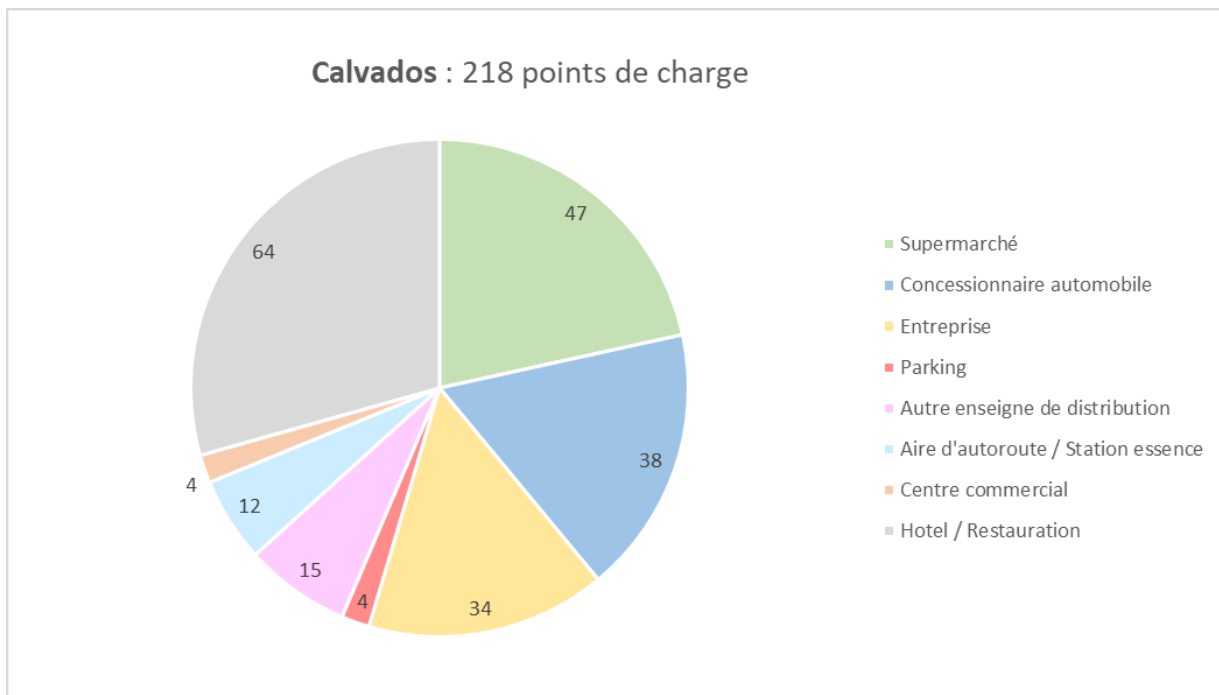
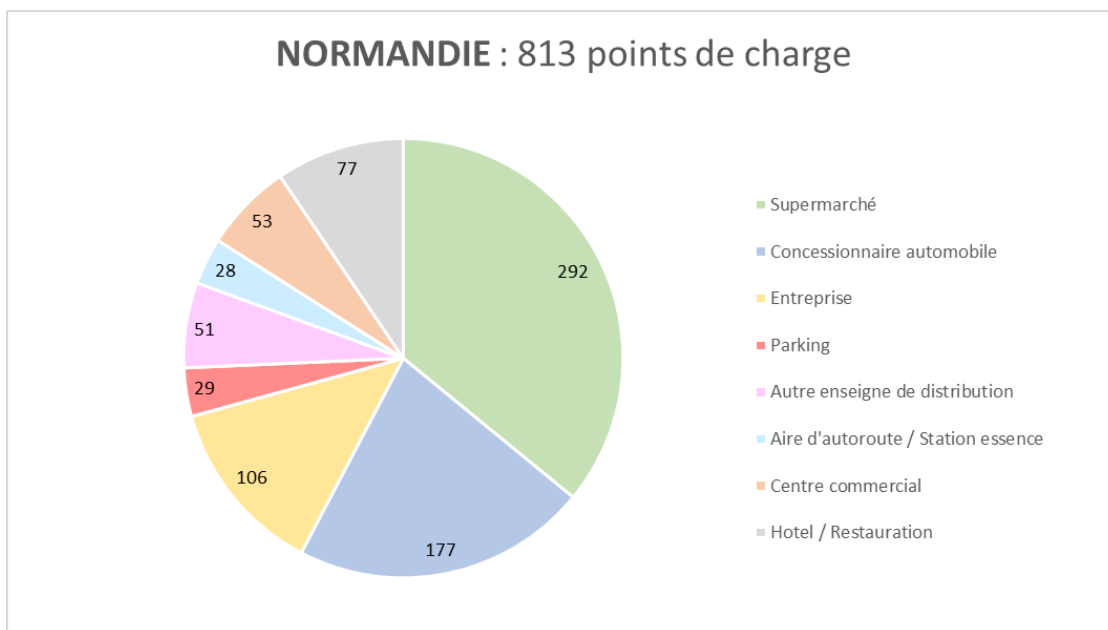


Figure 3 - typologie des acteurs privés possédant des bornes ouvertes au public dans le Calvados

On constate que la majorité des acteurs privés sont des supermarchés, des entreprises, des hôtels et lieux de restauration ou des concessionnaires automobiles. Les 16% restants sont répartis entre les parkings, les autres enseignes de distribution, les aires d'autoroute/stations essence et les centres commerciaux.

Le territoire normand dispose également principalement de bornes privées ouvertes au public au niveau des supermarchés, des entreprises et des concessionnaires automobiles mais on constate que les bornes au niveau des hôtels et lieux de restauration est une spécificité du Calvados.



Les différents opérateurs de bornes ont été contactés afin d'obtenir les données dynamiques des points de charge (nombre de recharges annuelles, puissance moyenne, temps de recharge, etc.). Cependant, nos demandes n'ont pas reçu de réponse et nous n'étudierons ces données que pour les bornes du réseau Mobisdec.

#### 1.1.4. Focus sur les bornes du SDEC ENERGIE

En décembre 2021, le SDEC ENERGIE compte sur son territoire 230 bornes de recharge soit 471 points de charge.

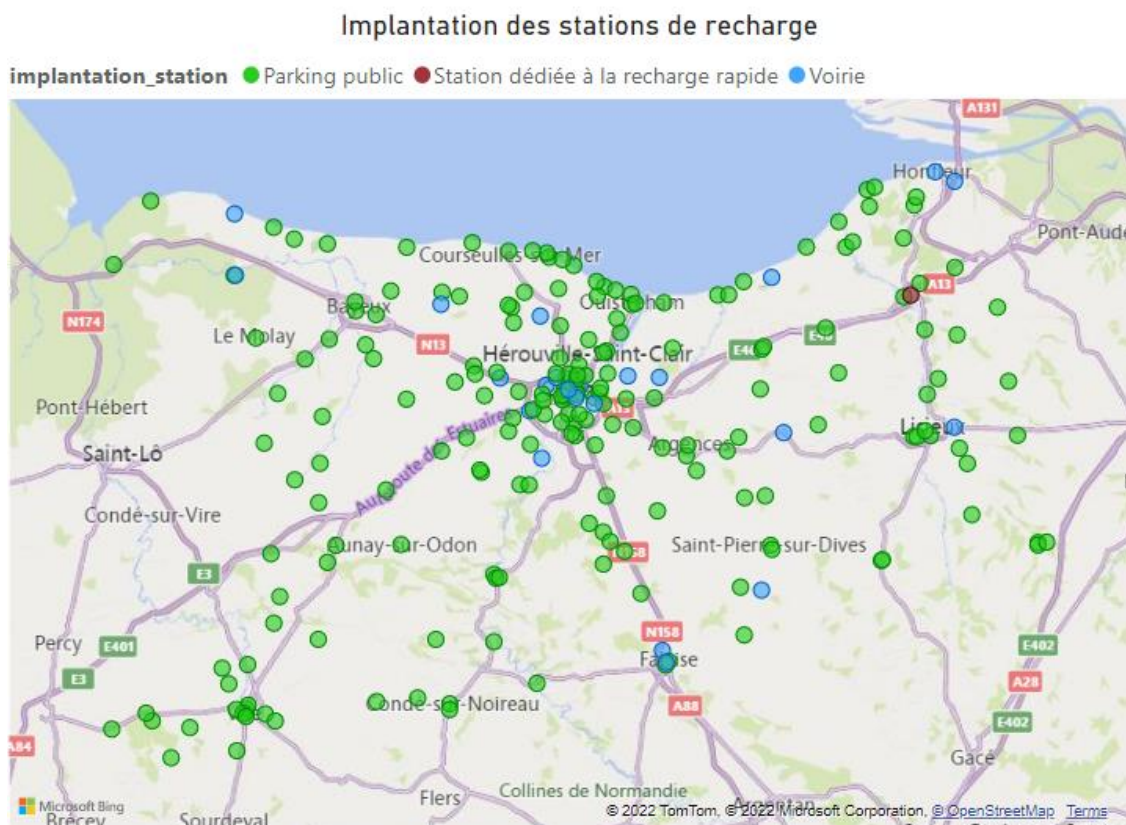


Figure 4 : Localisation des bornes du SDEC ENERGIE

Le SDEC ENERGIE compte de plus, à l’issu de son programme de déploiement 2022, un total de 256 bornes (soit 517 pdc – Points de Charge).

#### 1.1.4.1. Types de bornes

La majorité des bornes ont été mises en service entre 2016 et 2017. Seulement 9 bornes ont été installées entre 2020 et 2021 (soit 20 points de charge).

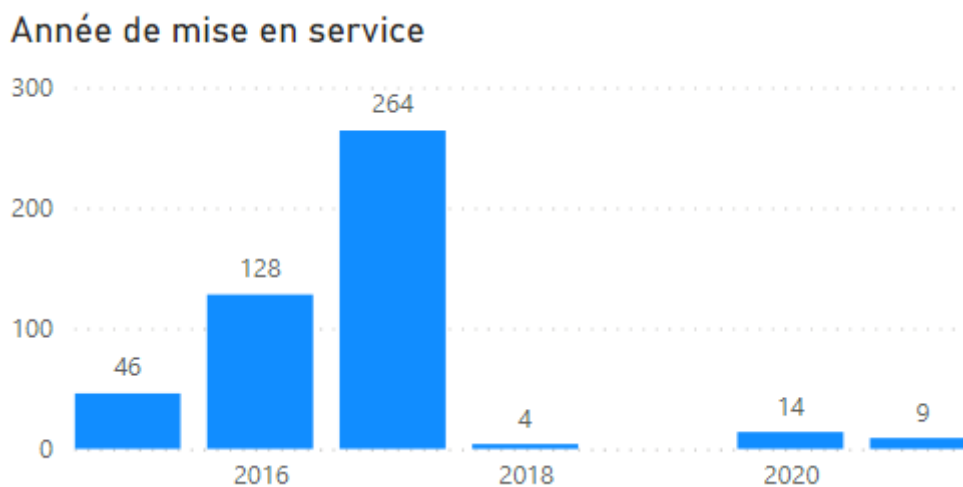


Figure 5 - année de mise en service des points de charge



La majorité des bornes sont en 22kVA à l'exception de 12 bornes avec des puissances supérieures à 44 kVA (dont 4 avec 1 pdc de 100 kVA).

De même, environ la moitié des prises sont de type 2 et E/F (236 pdc) et l'autre moitié est de type T3 et E/F (229 pdc). On compte également 12 prises Combo CCS et 12 prises Chademo.

Les bornes sont payantes et admettent le paiement par badge et par QR code. Les réservations ne sont pas acceptées.

#### 1.1.4.2. Occupation des bornes

##### Horaires de charge

Le graphique ci-dessous présente le nombre de charges initiées par heure un jour de semaine ou le weekend (nota : ces données ont été compilées à partir des données sur 24 mois soit 104 semaines).

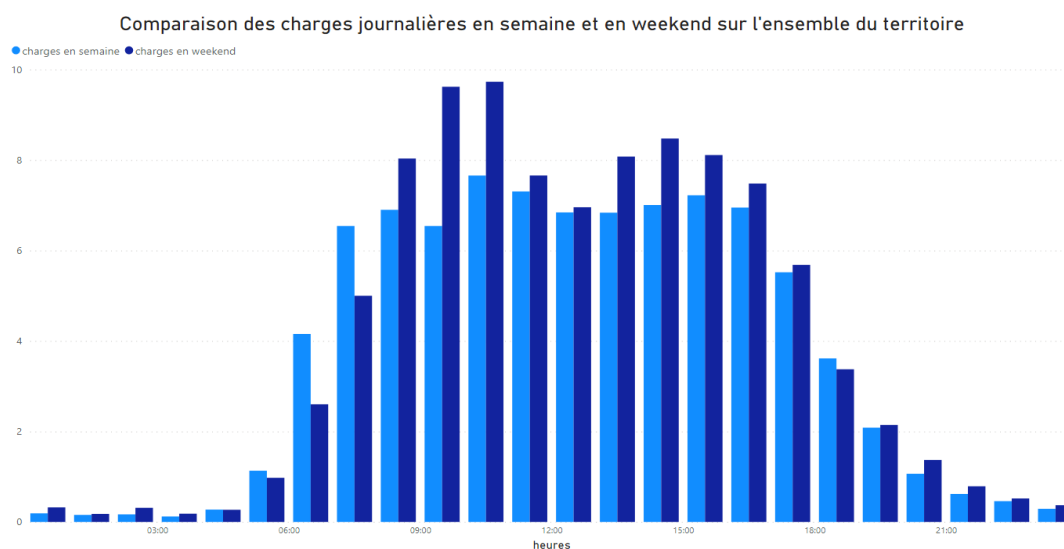


Figure 6 - Comparaison des charges journalières en semaine et en weekend sur l'ensemble du territoire

On constate que les bornes sont principalement utilisées dans la journée entre 6h et 20h. On ne constate pas de décalage de quelques heures entre les charges en semaine et les charges le weekend. En effet, on aurait pu s'attendre à ce que les usagers viennent se charger plus tard le weekend (entre 9h et 21h) et à l'inverse plus tôt en semaine lorsque les usagers vont travailler et rentrent du travail (entre 7h et 19h). Ce n'est cependant pas le cas ici, bien qu'on constate que les recharges en semaine sont plus importantes que le weekend entre 6h et 8h et que cette tendance s'inverse à partir de 9h.

On constate en semaine un plateau entre 7h et 17h avec une moyenne de 6 à 7 charges initiées sur le territoire suivant les heures. Ces valeurs sont plus importantes le weekend avec plus de 9 charges initiées entre 9h et 11h et entre 7 et 8 charges initiées entre 12h et 17h.

Les charges sont de plus proches de 0 entre 23h et 5h ce qui est cohérent.

Ces données sont cependant à interpréter avec prudence puisqu'elles ne renseignent que sur le moment où les charges ont été initiées et ne renseignent pas sur la durée de charge ni sur le nombre de voitures branchées à un horaire donné.

Il est par exemple probable que la majorité des voitures venant se brancher après 21h restent stationnées toute la nuit. Elles ne sont cependant comptabilisées que sur la première heure de stationnement et non sur les autres heures nocturnes. Le nombre de voitures branchées durant la nuit est donc supérieur aux valeurs indiquées sur ce graphique. Il en est de même dans la journée pour les voitures restant stationnées plus d'une heure.

## Taux d'occupation

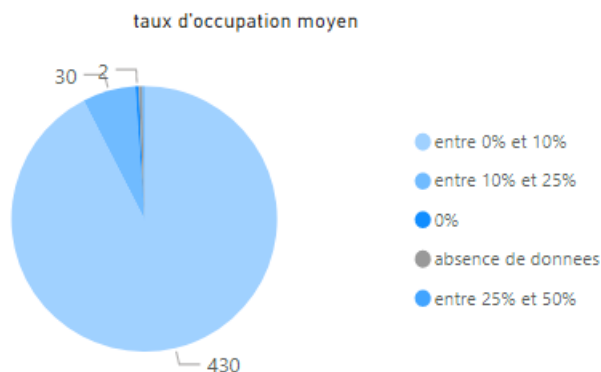


Figure 7 - taux d'occupation moyen des points de charge sur 24 mois ou depuis la mise en service

En moyenne sur les 24 mois (ou depuis leur mise en service), les bornes sont principalement occupées entre 0% et 10% du temps (cohérent avec les statistiques nationales). 7 % des bornes sont utilisées plus de 10% du temps (dont 1 borne à Trouville-sur-Mer plus de 25%). On constate cependant que 2 points de charges ne sont jamais utilisés (un point de charge à Saint-Germain et l'autre à Saint-Pierre-la-Vieille).

Concernant les bornes normandes pour lesquelles nous disposons de données (Seine-Maritime, Calvados), on constate que 92% des bornes ont un taux d'occupation inférieur à 10% (les données sont donc similaires entre les deux départements).

## Consommation moyenne

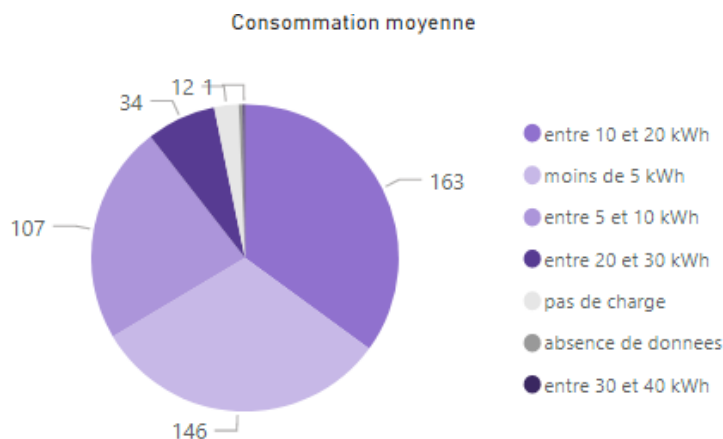


Figure 8 - consommation moyenne par point de charge sur 24 mois ou depuis la mise en service

On constate que globalement, les charges sont équitablement réparties entre les charges inférieures à 5 kWh, celles entre 5 kWh et 10 kWh et celles entre 10 kWh et 20 kWh qui représentent 90% des charges. Près de 60% des charges permettent de charger entre 5 kWh et 20 kWh. Cela est cohérent puisqu'il s'agit d'une moyenne entre les voitures faisant une recharge d'appoint (moins de 5 kWh) et un plein complet (30 à 50 kWh suivant le modèle). De plus, un point de charge (à Amayé sur Orne) a comptabilisé sur 24 mois des charges supérieures à 30 kWh ce qui signifie que ce point est utilisé presque toujours pour des pleins complets.

Ces résultats sont cohérents avec le reste de la Normandie, pour laquelle on observe que 75% des charges sont comprises entre 5 kWh et 20 kWh.

## Temps moyen passé à la borne

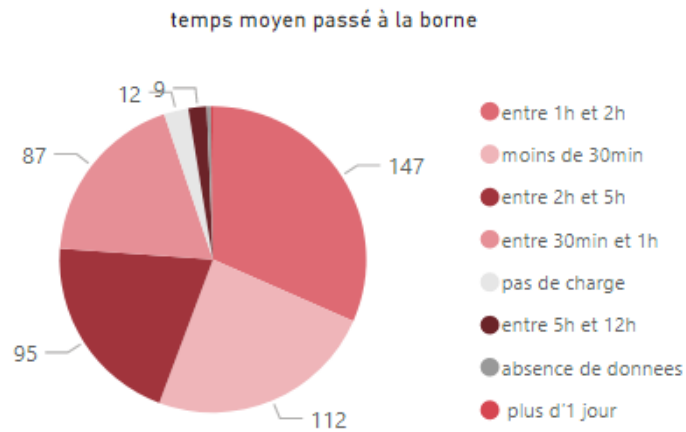


Figure 9 - temps moyen passé à la borne par point de charge sur 24 mois ou depuis la mise en service

On constate que 75% des véhicules stationnent en moyenne entre quelques minutes et 2h. Cela est cohérent puisqu'il s'agit d'une moyenne sur les 24 mois entre des stationnements rapides (chargement d'appoint) et d'autres d'une demi-journée (pour des courses ou des loisirs) voire une journée entière (jour de travail).

Ces résultats sont cohérents avec le reste de la Normandie, pour laquelle on observe que 68% des véhicules stationnent en moyenne entre quelques minutes et 5h.

### Charges annuelles

Entre Décembre 2019 et Novembre 2020, 32 501 charges ont été initiées sur le territoire. Cette valeur a explosé l'année suivante avec 66 618 charges initiées. En comparaison, les 5 syndicats normands cumulés comptent plus de 61 000 charges en 2020 et environ 123 000 charges initiées en 2021.

En 2022, le réseau Mobisdec a recensé un total de 68980 recharges sur son territoire, soit une augmentation de 51% par rapport à l'année précédente (ce qui est en cohérence avec l'augmentation du nombre de véhicules électriques en circulation).

Il faut cependant noter que l'année 2020 correspond à l'année des confinements, où les gens se déplaçaient donc peu et n'est donc pas une année représentative.

Parmi ces charges :

- Environ 35% des charges ont échoué chaque année
- Environ 25% et 30% des charges sont payées à l'acte
- Entre 30% et 35% des charges sont effectuées par des abonnées à l'opérateur
- Environ 5% des charges sont effectuées par des abonnées à un opérateur tiers



## Nombre de charges par an sur le territoire

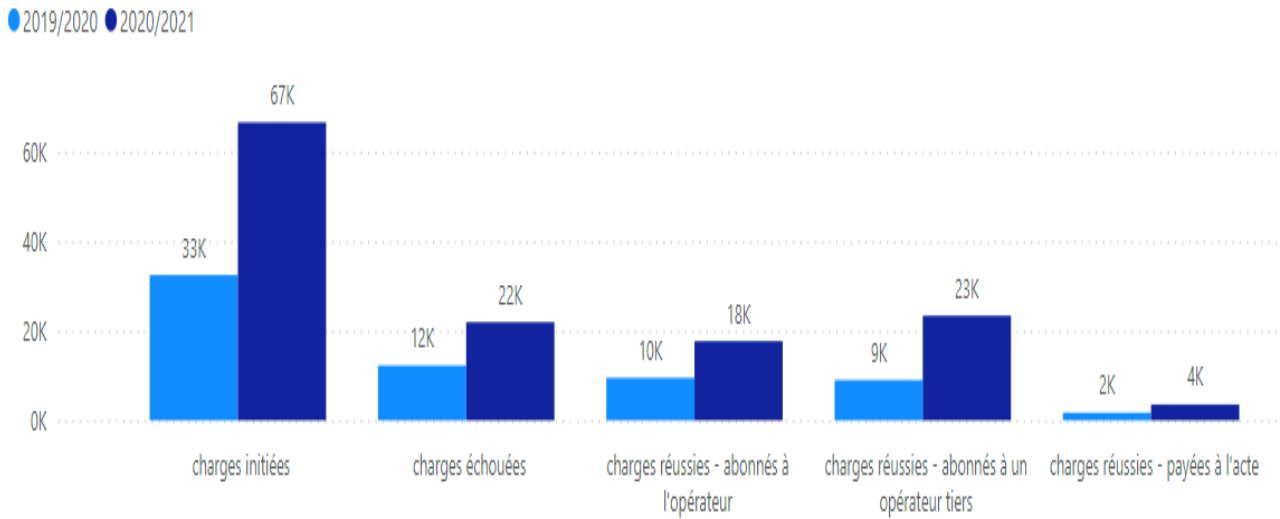


Figure 10 - nombre de charges par an sur le territoire

Sur les 24 derniers mois, 18 stations ont comptabilisé plus de 1 000 recharges (et 54 bornes plus de 500 recharges) :

nom_station	charges initiées total (num)	puissance_nominale	Année
Bretteville-sur-Odon Avenue du Fresne 1	3 202,00	100	2020
Mondeville Route de Rouen	2 617,00	100	2020
Bayeux Boulevard Maréchal Leclerc	2 103,00	50	2018
Honfleur Rue Vannier	1 967,00	22	2016
Pont-l'Évêque Rue Georges Clemenceau 42	1 932,00	50	2017
Trouville-sur-Mer Boulevard Fernand Moureaux	1 925,00	22	2017
Lisieux Rue Nicolas Dulong 102	1 821,00	50	2017
Caen Place du parvis Notre Dame	1 740,00	22	2016
Cabourg Avenue de la Mer	1 525,00	22	2016
Caen Quai de la Londe	1 366,00	22	2016
Caen Rue du Vagueux	1 260,00	22	2017
Caen Avenue Albert Sorel	1 225,00	22	2016
Trouville-sur-Mer Boulevard Fernand Moureaux	1 200,00	22	2017
Caen Place de la Résistance 6	1 148,00	22	2016
Caen Place Guillouard	1 022,00	22	2015
Caen Rue Gemare	1 018,00	22	2017
Bayeux Rue Montfiquet	1 008,00	22	2015
Hérouville-Saint-Clair Place du Café des Images	1 008,00	22	2016

On constate que les 2 bornes de 100 kVA installées en 2020 sont les plus utilisées et demandées, ainsi que 3 des 11 bornes 50 kVA (et dont 8 comptabilisent tout de même plus de 500 charges sur les 2 ans).

En revanche, 57 points de charge comptent moins de 10 recharges sur 24 mois (112 pdc avec moins de 20 recharges et 179 pdc avec moins de 50 recharges).

nom_station	charges initiées total (num)	puissance_nominale	Année
Condé-en-Normandie Le Bourg	0,00	22	2017
Condé-en-Normandie Route de Vassy	0,00	22	2017
Caen Place de la Liberté	0,11	22	2017
Caen Place de la Liberté	0,11	22	2017
Courcy Le Bourg	1,00	22	2017
Gouvix Place François Mitterrand	1,00	22	2017
Montillières-sur-Orne Le bourg	1,00	22	2017
Morteaux-Coulibœuf Rue du stade	1,00	22	2017
Condé-en-Normandie Le Bourg	2,00	22	2017
Saint-Germain-le-Vasson Le Bourg/D237	2,00	22	2017
Vire Normandie Le Bourg	2,00	22	2017
Cormolain Place de la Mairie	3,00	22	2016
Fierville-les-Parcs Route de la vallée de la Touques	3,00	22	2016
Jort Rue des Ponts	3,00	22	2017
Norolles Le Bourg	3,00	22	2017
Noues de Sienne Le Bourg	3,00	22	2017
Saint-Benoît-d'Hébertot L'Eglise	3,00	22	2017
Souleuvre en Bocage Le bourg	3,00	22	2017
Vire Normandie Rue Saint-Martin	3,00	22	2015
Dialan sur Chaîne Impasse de la Gare	4,00	22	2017
Ellon Haut d'Ellon	4,00	22	2016
Noues de Sienne Le Bourg	4,00	22	2017
Urville Route de Langannerie/D131	4,00	22	2017
Vire Normandie Rue de la Mairie 14	4,00	22	2020
Ouilly-le-Vicomte Route de Deauville	5,00	22	2017
Saint-Pierre-en-Auge Rue des Sports	5,00	22	2017
Thue et Mue Rue du 11 Juin 1944	5,00	22	2016

nom_station	charges initiées total (num)	puissance_nominale	Année
Vire Normandie Le Bourg	5,00	22	2017
Feuguerolles-Bully Rue Henri Rosel	6,00	22	2017
Grainville-Langannerie Rue de Lapford	6,00	22	2017
Montillières-sur-Orne Le bourg	6,00	22	2017
Noues de Sienne Rue du Vieux Château	6,00	22	2017
Fontaine-Henry Rue du Régiment de la Chaudière	7,00	22	2017
Soulevre en Bocage Rue du Chanoine Cochard	7,00	22	2017
Subles Rue Saint-Martin 12	7,00	22	2016
Valorbiquet Route de Copplestone	7,00	22	2017
Vire Normandie Place de la Mairie	7,00	22	2017
Bonnebosq Avenue du Verdun	8,00	22	2017
Coquainvilliers Rue du Manoir de Prie 1	8,00	22	2016
Creully sur Seules Rue de Bayeux	8,00	22	2017
Le Castelet Chemin de la Jalousie	8,00	22	2017
Le Hom Rue de Beauvoir	8,00	22	2017
Mézidon Vallée d'Auge D613	8,00	22	2017
Noues de Sienne Place de la Mairie	8,00	22	2015
Blainville-sur-Orne Rue Maurice Hébert	9,00	22	2017
Cahagnolles Place de la Mairie	9,00	22	2017
Creully sur Seules Rue du Moulin	9,00	22	2016
Évrecy Place de la Mairie	9,00	22	2016
Livarot-Pays-d'Auge Place Xavier de Maistre	9,00	22	2015
Méry-Bissières-en-Auge Place Saint-Martin	9,00	22	2017
Noues de Sienne Le Bourg	9,00	22	2017
Noues de Sienne Le Bourg	9,00	22	2017

nom_station	charges initiées total (num)	puissance_nominale	Année
Saint-Désir Route de Falaise	9,00	22	2017
Saint-Germain-le-Vasson Le Bourg/D237	9,00	22	2017
Valdallière Rue de la liberté	9,00	22	2017
Amayé-sur-Orne Grande Rue	10,00	22	2017
Cuverville Rue de Sannerville	10,00	22	2017



Parmi ces bornes (toutes de 22 kVA), on observe que les points de charge non utilisés sont :

- la borne de la liberté à Caen qui a en réalité été vandalisée et qui donc n'existe plus
- 1 point de charge sur chacune des 2 bornes de Condé-en-Normandie (Le Bourg et Route de Vassy)

On observe donc une énorme disparité dans l'utilisation des bornes avec :

- Une demande très forte dans les grandes villes (Caen, Lisieux, Honfleur, etc.) et les lieux touristiques du littoral (Cabourg, Trouville sur Mer, etc.)
- Une très faible utilisation dans les terres et les petites communes

### **Disponibilité des bornes**

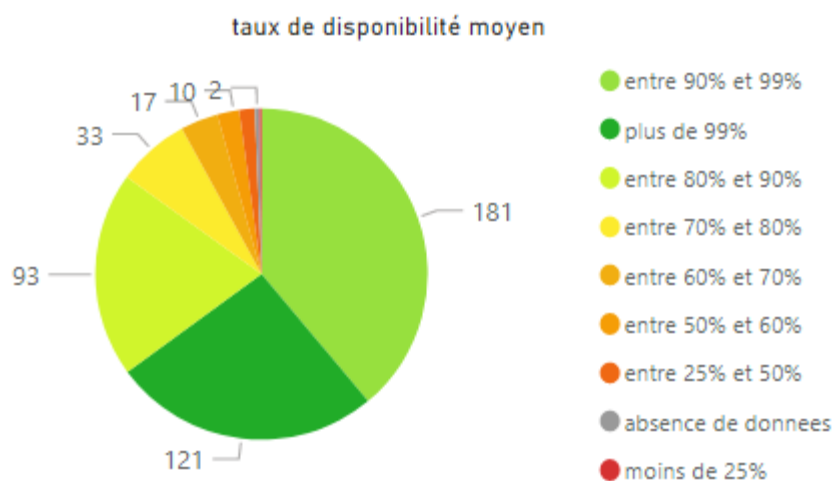


Figure 11 - taux de disponibilité moyen sur 24 mois ou depuis la mise en service

On constate que 85% des bornes ont un taux de disponibilité supérieur à 80% sur les 24 mois et 65% des bornes ont un taux de disponibilité supérieur à 90%.

A l'inverse, seul 1 point de charge a été disponible moins de 25% du temps sur les 2 ans (rue du Général Dubail à Luc-sur-Mer qui a en effet été arrêtée plus de 6 mois pour travaux ce qui vient donc baisser son taux de disponibilité moyen).

Ces résultats sont corrects mais pourraient être améliorés étant donné que les exploitants sont désormais capables de s'engager sur un taux de disponibilité supérieur à 95%.

Les résultats les plus « faibles » (avec des taux de disponibilité moins importants) sont observés sur la 1<sup>ère</sup> année avec en moyenne environ 40 points de charge (8%) disponibles moins de 25% du temps les 8 premiers mois. A l'inverse, c'est en moyenne environ 80% des bornes qui sont disponibles plus de 90% du temps sur la 2<sup>e</sup> année.

Concernant les bornes normandes pour lesquelles nous disposons de données (Seine-Maritime, Calvados), on constate que 84% ont un taux de disponibilité supérieur à 80% (et seulement 63% avec un taux de disponibilité supérieur à 90%). Les deux départements ont donc des taux de disponibilité similaires.

### 1.1.5. Analyse qualitative des bornes de recharge

D'après l'ACOZE (Association des conducteurs de véhicules zéro émission) et la FFAUVE (Fédération française des associations d'utilisateurs de véhicules électriques), les usagers sont globalement satisfaits du service IRVE en Normandie et remontent un bon maillage actuel avec des bornes lentes même dans les petits villages. Cependant, les IRVE se trouvent souvent sur les places des mairies ce qui n'est pas toujours cohérent avec les lieux de vie de la commune. En effet, il faudrait prioritairement installer les bornes au niveau des commerces, des hôtels, des lieux de loisirs et des lieux touristiques plutôt qu'au niveau du « centre historique » (église, marie, etc.) qui peut se révéler moins attractif. La prise en compte du réseau Enedis est intéressante sur le plan technique mais entraîne parfois des aberrations pour les utilisateurs.

Certains utilisateurs remontent également un manque de densité sur le littoral prisé par les touristes ainsi que des bornes placées sur des parkings non accessibles la nuit (ce qui est cohérent avec l'analyse des bornes du SDEC ENERGIE qui montre des utilisations très fortes des bornes sur le littoral et dans les grandes villes).

De plus, selon une enquête Ipsos publiée par l'AVERE en Septembre 2020, la Normandie est la Région pour laquelle les usagers sont les plus satisfaits du réseau IRVE.

#### Taux de satisfaction concernant les bornes de recharge par région

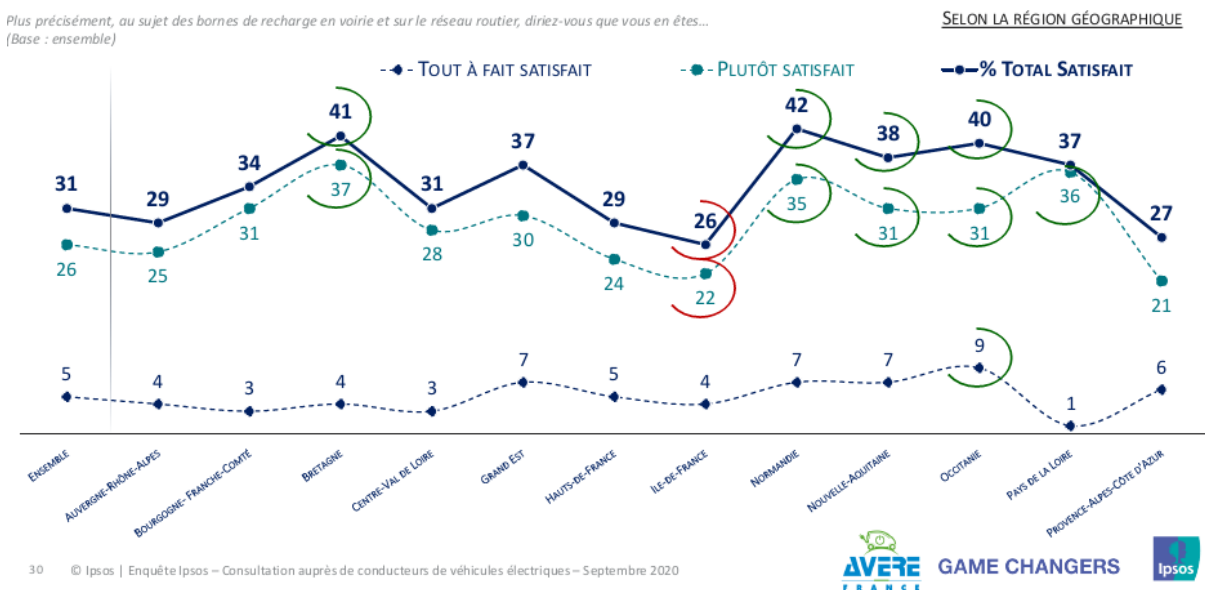


Figure 12 - taux de satisfaction concernant les bornes de recharge par région, source AVERE<sup>2</sup>

Selon l'ACOZE, le ressenti global est également que de nombreuses bornes ont été installées pour les besoins locaux des habitants avec des demandes notamment en « biberonnage » ce qui est parfaitement adapté aux zones urbaines mais beaucoup moins aux zones rurales.

Les bornes destinées aux voyageurs pour qu'ils puissent se recharger sur leurs lieux de séjour sont également en développement sur le territoire mais sur l'initiative des privés. L'ACOZE cite par exemple les 91 hébergements équipés en Normandie sur les gîtes de France (pour un peu plus de 400 bornes en France).

<sup>2</sup> Consultation auprès de conducteurs de véhicules électriques et hybrides rechargeables, Ipsos, 2020

Les associations remontent cependant une insatisfaction sur les bornes rapides en DC qui n'ont pas été assez prises en compte jusqu'ici. En effet, en règle générale, seules les autoroutes sont correctement desservies mais les routes nationales et départementales ont été trop peu équipées.

Le problème vient en partie du fait que les subventions favorisent les bornes 22 kVA en AC, qui, comme vu précédemment, sont largement majoritaires sur le territoire. Selon l'ACOZE, il faudrait au minimum un maillage 2 par 2 pour ces bornes DC sur ces axes principaux si l'on veut éviter les zones blanches.

Les usagers sont également peu satisfaits du système de tarification « charge à la minute » car elle pose 2 problèmes :

- Un manque de lisibilité pour les utilisateurs qui n'arrivent pas à estimer leur budget ni le coût de la recharge sur une borne. Le coût au kWh est plus parlant car il permet facilement de comparer les stations et abonnements entre eux. Ce phénomène est amplifié avec les bornes dont le tarif dépend également de la vitesse de charge. Cela est en soi plus pertinent que la tarification à la minute (car cette tarification prend en compte les convertisseurs des voitures qui limitent la puissance de charge) mais cela rend la compréhension encore plus difficile pour les usagers.
- Des convertisseurs intégrés aux voitures qui limitent la vitesse de charge. En effet, pour les bornes en AC, les véhicules utilisent leur convertisseur intégré qui a généralement une puissance plus faible que la borne, d'où une recharge plus lente et donc plus chère par rapport à la recharge réelle. Cette limite est d'autant plus pénalisante que les bornes sont principalement en 22 kVA AC sur le territoire.
- Ce phénomène est amplifié par le fait que les puissances souscrites pour les bornes, pour des raisons financières, (problématique de changement de tarif en fonction de la puissance souscrite pour l'abonnement) sont généralement inférieures à la puissance nécessaire si l'ensemble des points de charge de la borne sont utilisés simultanément.

Il est donc préconisé par l'Acoze une tarification au kWh qui bascule sur une tarification à la minute à la fin du chargement pour limiter les voitures ventouses. L'homogénéité des prix entre les départements est également importante car les prix sont actuellement très différents suivant le réseau et le type de paiement. Certains utilisateurs vont jusqu'à posséder de nombreux badges pour pouvoir profiter des tarifs les plus avantageux suivant les bornes.

Toujours selon l'Acoze, il paraît judicieux d'instaurer des prix intéressants pour les bornes lentes et de faire payer au prix fort les bornes rapides (DC) qui correspondent à des usages ponctuels où l'utilisateur paye un service et un confort plutôt qu'une simple charge.

Une grande partie des bornes dispose d'une prise T2 mais également d'une prise T3 ce qui limite l'utilisation de ces points de charge car les usagers ne se rechargent presque que sur du T2 (pour des raisons de compatibilité avec les véhicules).

Les usagers remontent de plus l'importance de l'application Chargemap qui permet de trouver une borne disponible car cette application a l'avantage de recenser les bornes à l'échelle nationale ; contrairement aux applications des collectivités et des syndicats qui ne concernent que leur territoire et leurs propres bornes.

Cependant, l'inconvénient de cette application est que la disponibilité des bornes n'est pas souvent à jour.

## 1.2. ETAT DES LIEUX DES VEHICULES ELECTRIQUES SUR LE TERRITOIRE

Les premiers véhicules électriques ont été acquis dans les années 2010. On constate cependant une augmentation conséquente des ventes à partir de 2020. En effet, dans le département du Calvados entre 2010 et 2021, l'immatriculation de véhicules électriques neufs représente en moyenne 2,90 % des immatriculations. En Septembre 2022, l'immatriculation de véhicules électriques neufs atteint 19%.

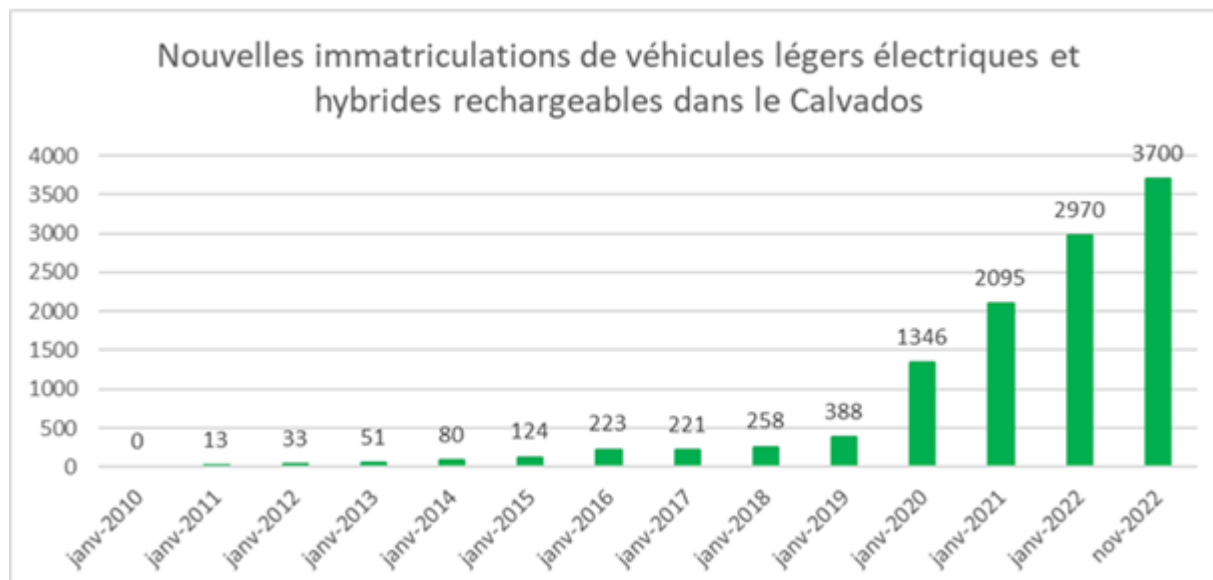


Figure 13 - graphique d'évolution des nouvelles immatriculations de véhicules légers électriques, source : RSVERO (répertoire statistique des véhicules routiers)

**On compterait ainsi en fin d'année 2022 près de 11 500 véhicules électriques et hybrides rechargeables (selon Enedis).**

Le détail du marché des véhicules électriques (modèles et typologie, statut de l'utilisateur, etc.) est fourni en annexe 15.

## 1.3. CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

### 1.3.1. Caractéristiques physiques et administratives

#### 1.3.1.1. Caractéristiques géographiques

Le Calvados est bordé sur 120 km par les côtes de la Manche, depuis les marais du Cotentin, jusqu'à l'embouchure de la Seine. Il est limitrophe des départements de la Seine-Maritime (par le pont de Normandie) au nord-est, de l'Eure à l'est, de l'Orne au sud et de la Manche à l'ouest.

Le Calvados est un département où se succèdent plaines et collines, il est en grande partie sur le bassin de Paris formé au crétacé, à l'exception du quart sud-ouest, issu du socle hercynien.

La superficie du département est de 5 535 km<sup>2</sup>, le Calvados est le plus petit département de la Normandie.



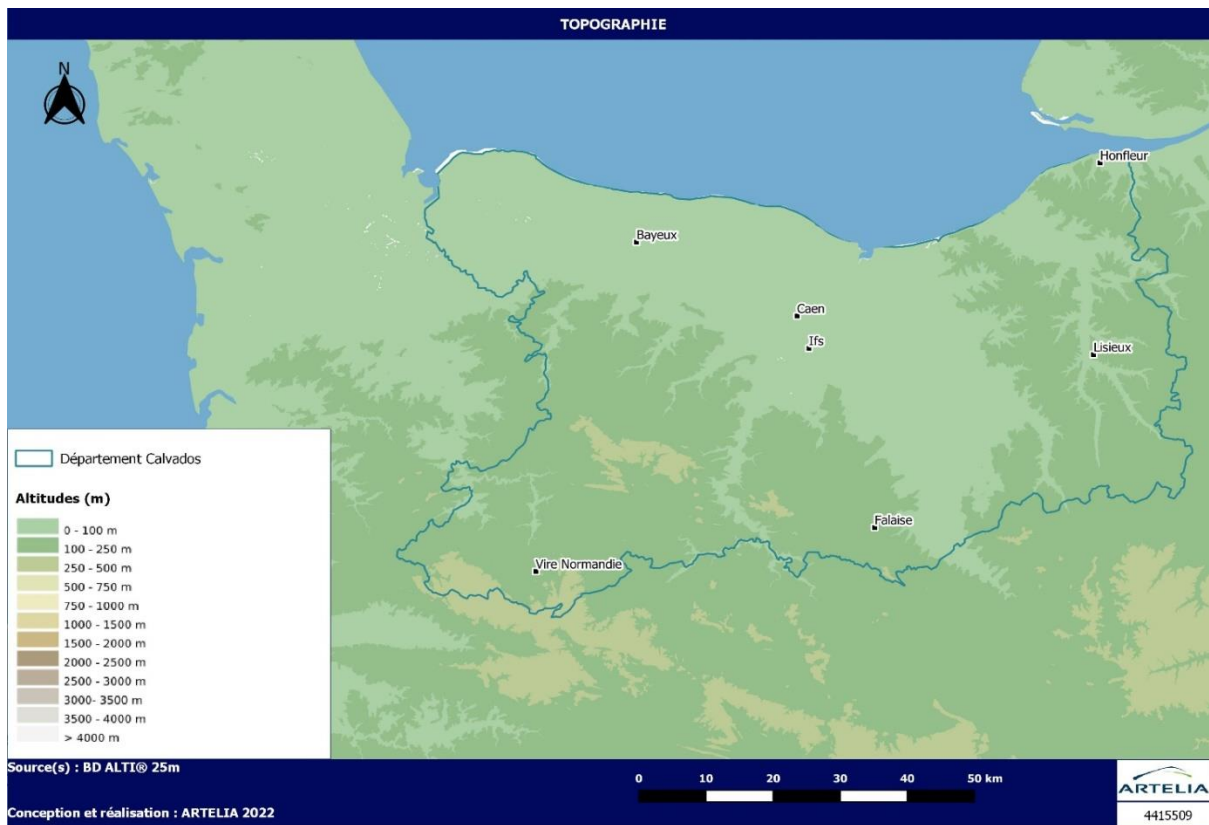


Figure 14 - carte de la topographie du territoire, données issues de la BD ALTI 25m

Le territoire est assez rural et naturel dans ses tiers sud-ouest (Triangle Bayeux – Falaise – Vire-Normandie) et sud-est (sous l’axe Honfleur – Falaise). Au sud du département des pans de forêts et milieux semi-naturels sont présents. En 2016, il y avait 46 hectares de surfaces boisées sur le territoire.

Le triangle central Bayeux-Falaise-Honfleur, au centre duquel se situe l’agglomération caennaise, est plus densément occupé, et ce jusqu’au littoral très artificialisé vers l’est (Ouistreham, Cabourg, Villers-sur-Mer, Deauville, etc.). La plaine de Caen reste tout de même propice à la culture céréalière.

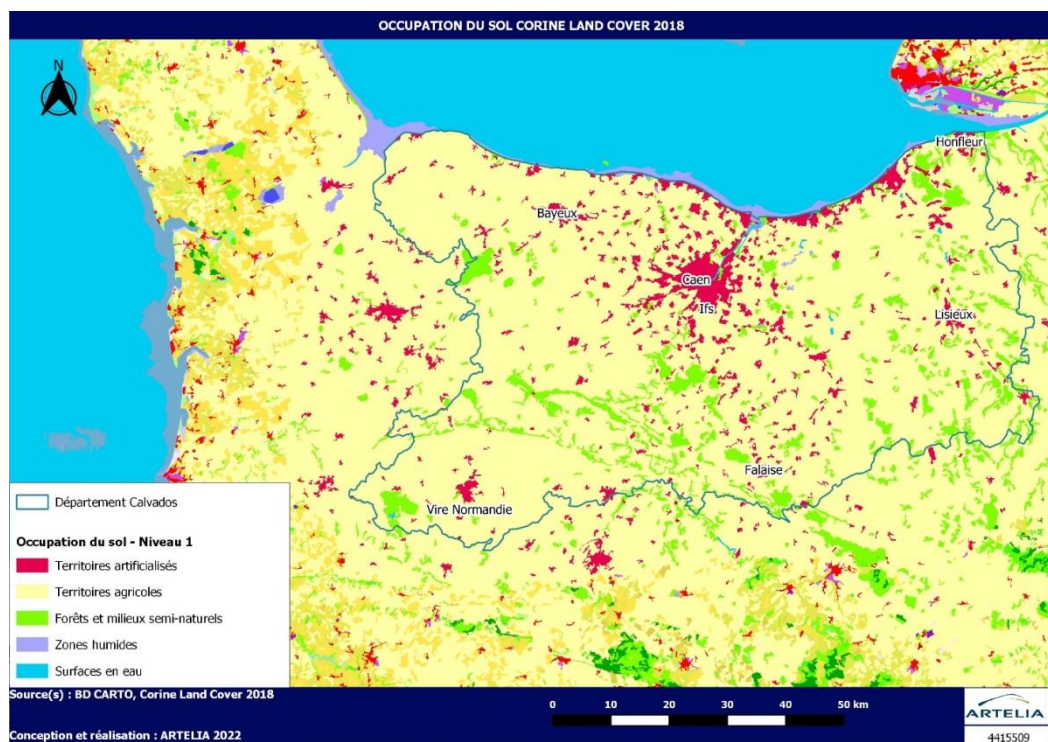


Figure 15 - carte d'occupation du sol, , données issues de la BD Carto

### 1.3.1.2. Organisation du territoire

Le département compte **528 communes**. De manière générale, les communes localisées au centre et nord du département sont moins étendues que celles du sud du département.

Suite aux aménagements de la loi NOTRE de 2015, on compte désormais **16 EPCI** sur le territoire dont une communauté urbaine : Caen la Mer et une communauté d'agglomération : CA Lisieux Normandie.

13 EPCI ont choisi d'exercer la compétence mobilité. Celle-ci relève de la Région Normandie pour les communautés de communes de Terre d'Auge, Isigny-Omaha Intercommunalité et Seules Terre et Mer.

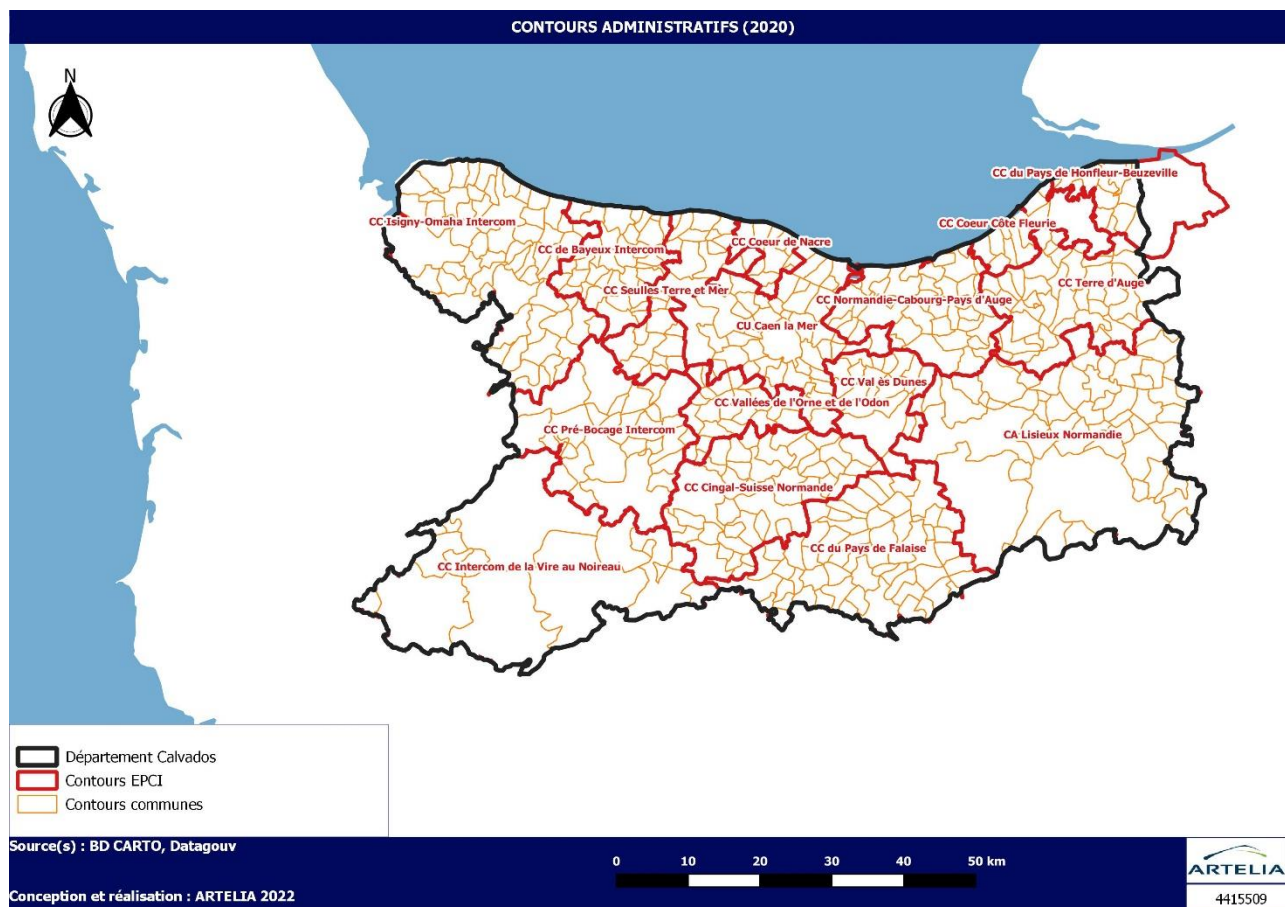


Figure 16 – carte de l'organisation administrative du territoire, données issues de la BD Carto

Le territoire est structuré autour :

- D'une ville principale : la ville de Caen et son agglomération (Communauté urbaine Caen la Mer), chef-lieu du département (population municipale : 106 230 habitants en 2019),
- De Villes moyennes et centralités :
  - Lisieux (20 038 hab.)
  - Vire Normandie (16 590 hab.)
  - Bayeux (12 682 hab.)
  - Falaise (7 968 hab.)
  - Honfleur (6 733 hab.)



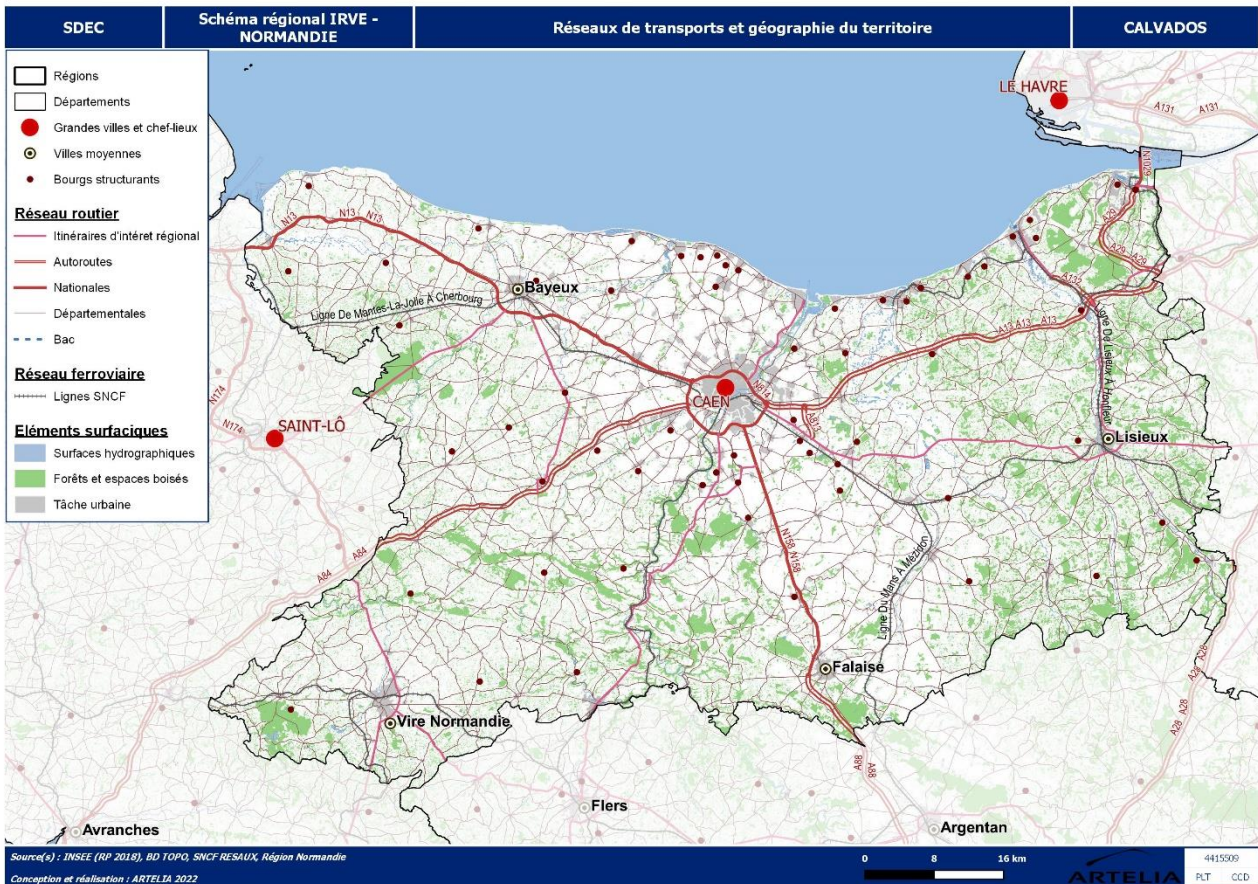


Figure 17 - carte des réseaux de transport et géographie du territoire, données issues de la BD Topo, SNCF Réseaux et la Région Normandie

## 1.3.2. Caractéristiques socio-économiques

### 1.3.2.1. Répartition et évolution de la démographie

#### Répartition de la démographie sur le territoire :

La population du Calvados est de **695 310 habitants** au 1<sup>er</sup> Janvier 2022<sup>3</sup>. Cela représente 21% de la population normande (la Seine-Maritime compte 38% de la population normande, l'Eure 18%, la Manche 15% et l'Orne 8%).

Elle est composée de 360 590 femmes pour 333 466 hommes. Les femmes sont en nombre plus important sur le territoire (51,9%).

A l'image du maillage urbain existant et décrit plus haut, on constate que la zone de l'intercommunalité de Caen la Mer, et sa périphérie est plus densément peuplée que le reste du territoire. On rencontre, dans le sud et le sud-est du département, plus ruraux, quelques poches plus denses autour des villes moyennes ou des bourgs structurants (Falaise, Lisieux).

On constate aussi une densité forte sur l'axe littoral Honfleur/Bayeux.

Cette répartition des densités renforce la distinction entre les espaces sud et nord-ouest ruraux et le nord plus urbain.

<sup>3</sup> Source INSEE, base évolution et structure de la population de 2018

Pour mémoire, la **densité moyenne à l'échelle du département était en 2018 de 126 habitants / km<sup>2</sup>**.

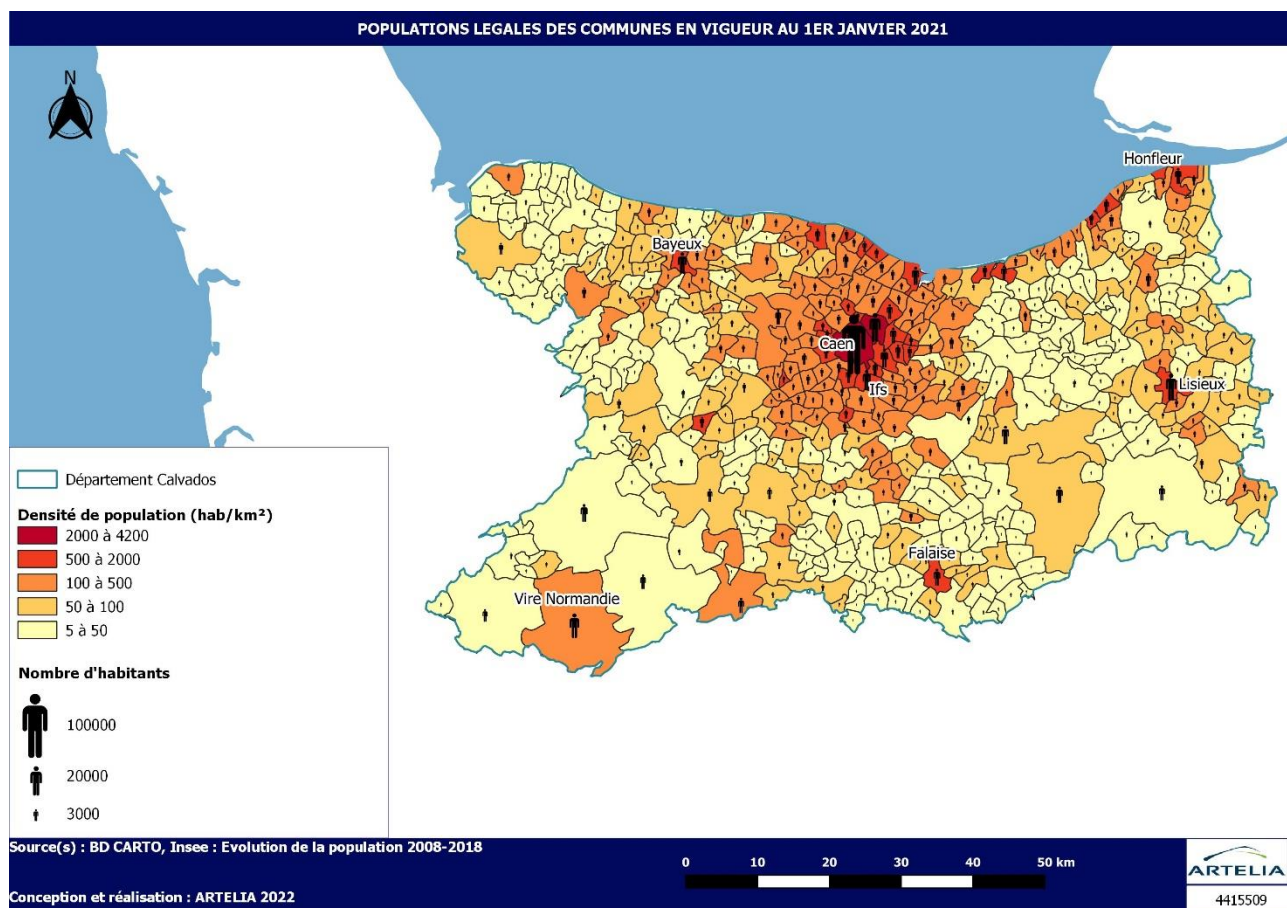


Figure 18 - carte des densités de population, données issues de l'INSEE : évolution et structure de la population

### **Evolution de la démographie :**

Globalement, la population du département a évolué de **+ 2,42%** entre 2008 et 2018<sup>4</sup>.

Bien qu'historiquement plus densément peuplées, les villes moyennes ont vu leurs densités de population stagner, voire régresser légèrement au fil de la dernière décennie (Caen, Bayeux, Honfleur, Lisieux, Falaise et Vire Normandie).

En revanche, on constate une augmentation des densités de population dans les périphéries urbaines de la plaine de Caen ainsi que dans une moindre mesure, dans les vastes communes de l'axe Lisieux/Vire Normandie.

Ponctuellement, mais sans homogénéité sur le territoire, quelques communes ont vu leur densité diminuer fortement.

<sup>4</sup> Source INSEE, base évolution et structure de la population de 2018



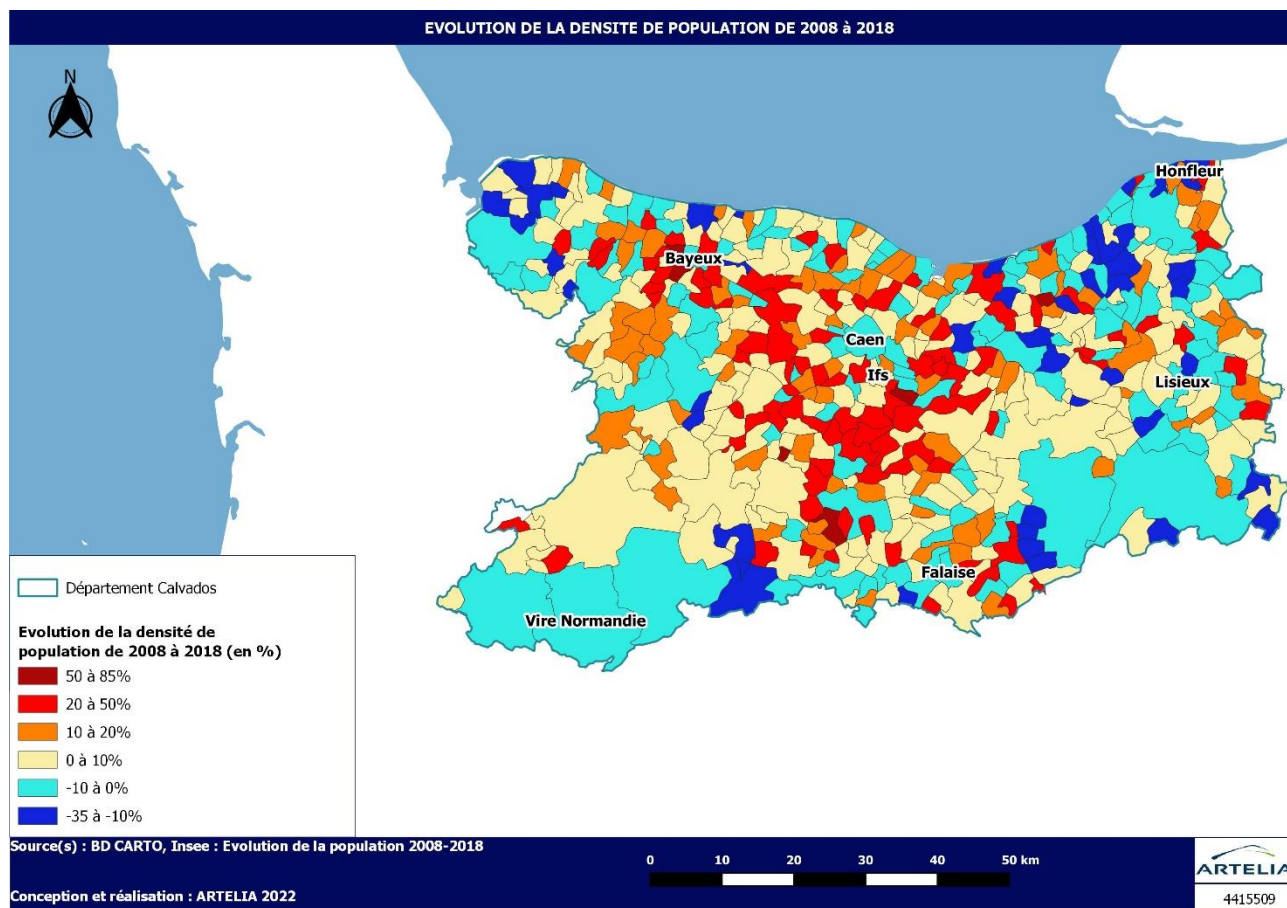


Figure 19 - carte d'évolution des densités de population, données issues de l'INSEE : évolution et structure de la population

### **Variations annuelles de la population et activités touristiques :**

En étudiant la capacité maximale<sup>5</sup> d'accueil des communes, on constate que la frange littorale du département connaît une variation annuelle de la population plus marquée que le reste du territoire.

L'analyse des valeurs départementales mensuelles d'occupation dans l'hôtellerie indique que la fréquentation touristique est la plus marquée de Normandie, l'été dans le Calvados, avec un taux d'occupation de l'ordre de 70 à 80%. Ce taux, bien que non exhaustif, donne une indication de la variation estivale de population des territoires.

<sup>5</sup> La capacité maximale d'accueil est estimée par cumul, en considérant :

- 2 lits par chambre d'hôtel
- 3 occupants par emplacement de camping
- 4 occupants par résidence secondaire
- Le nombre de lits identifiés dans les auberges de jeunesse, villes vacances et résidences de tourisme
- Source : INSEE, Recensement de la population 2018, Exploitation du fichier par territoire

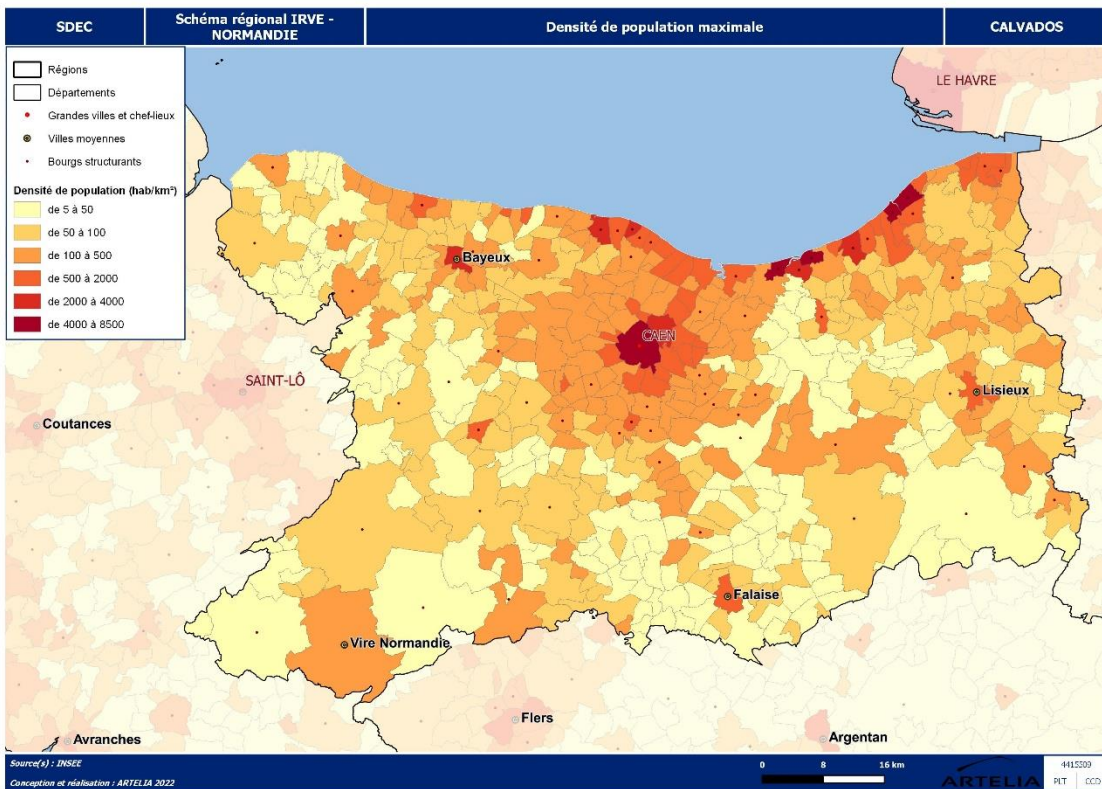
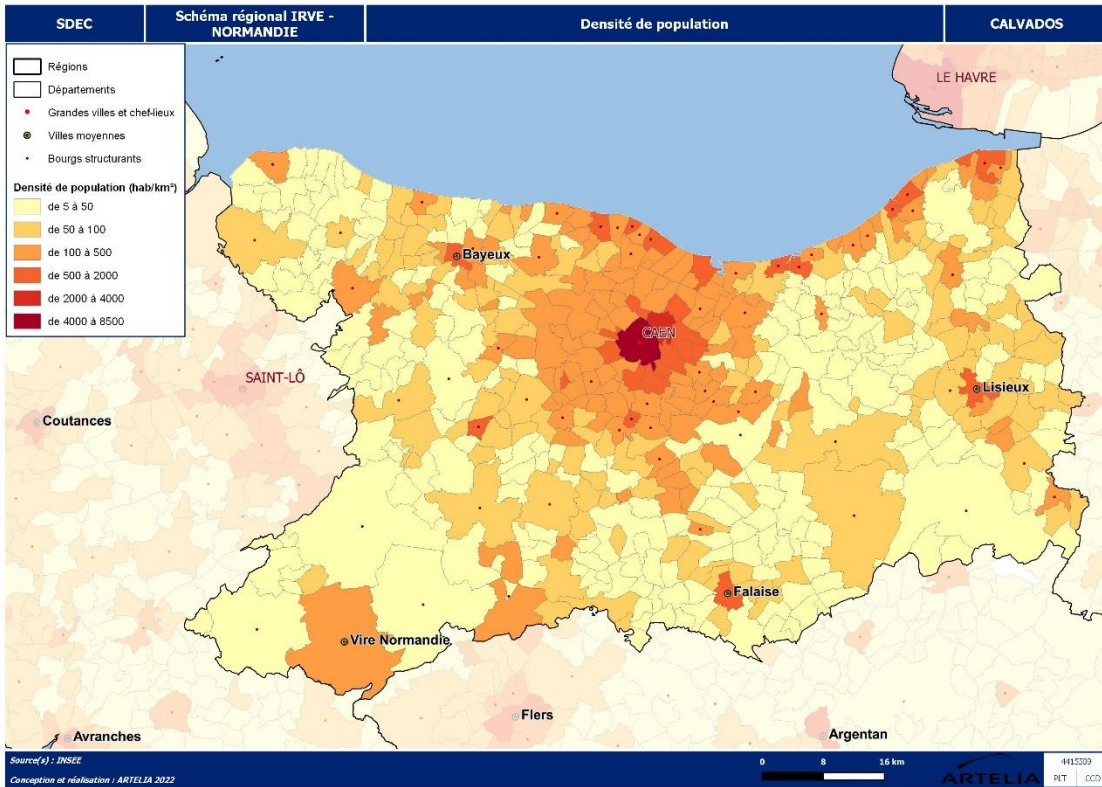


Figure 20 - Densités de populations courante et maximale source INSEE, Recensement de la population

## Taux d'occupation dans l'hôtellerie Valeurs mensuelles moyennes de 2017 à 2019

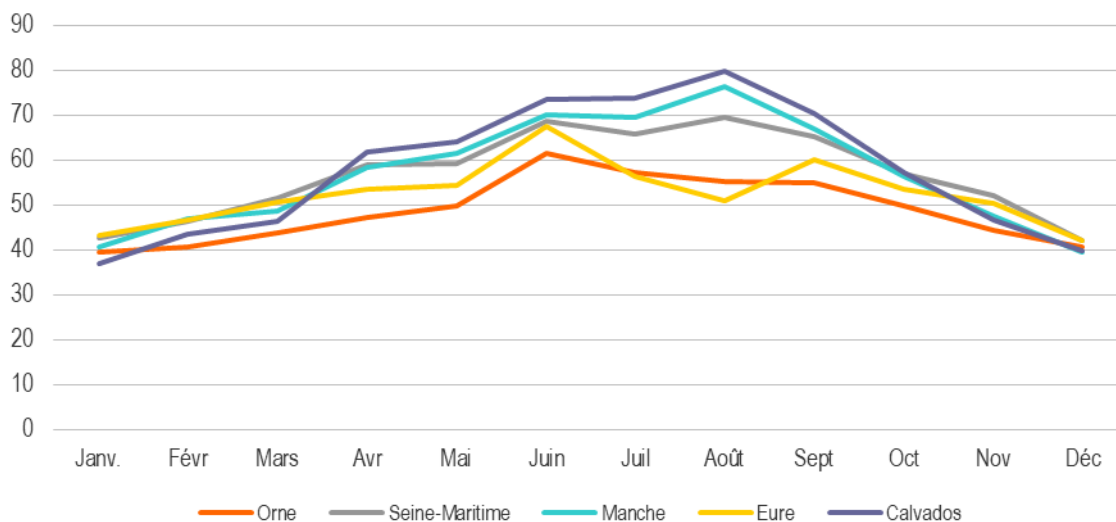


Figure 21 : Variation annuelle de l'occupation des chambres dans l'hôtellerie, source INSEE et Comité régionaux et départementaux de tourisme

Le département du Calvados est le département normand avec la plus grosse fréquentation touristique (38,5 % du tourisme normand). Il est le 8<sup>ème</sup> département le plus visités par les Français. La fréquentation totale est équivalente à plus de 10.8 millions de visites en 2019 répartie sur 117 sites et lieux de visite du Calvados :

- 19 châteaux et monuments ont accueilli 1 600 000 visites
- 6 parcs et jardins ont accueilli 765 000 visites ;
- 19 sites et musées liés à la Bataille de Normandie ont accueilli 5 500 000 visites ;
- 23 autres musées ont accueilli 860 000 visites ;
- 21 sites de loisirs-distractions ont accueilli 1 800 000 visites ;
- 24 sites techniques (visites d'entreprises) ont accueilli 320 000 visites

Sur le territoire, les grands lieux d'attraction touristique sont :

- Cimetière Américain, Colleville-sur-Mer, 1 710 000 visites
- Basilique de Lisieux, 839 000 visiteurs
- Cimetière Allemand, La Cambe, 465 000 visiteurs
- Mémorial de Caen, 446 000 visiteurs
- Tapisserie de Bayeux, 412 000 visiteurs

### **Composition des ménages :**

On compte 315 899 ménages en 2018 <sup>6</sup>sur le territoire :

- 37,5% des ménages sont des ménages d'une personne
- 60,7% des ménages sont des couples et familles.

<sup>6</sup> Source Insee, tableaux détaillés ménages par taille du ménage, sexe et âge de 2018



La taille moyenne des ménages était de 2,14 unités en 2018.

On constate l'existence de ménages plus grands dans les parties plus rurales du territoire. Ce sont dans les villes de taille importante que sont présents les plus petits ménages, ainsi que dans les communes littorales, ou au sud du département, autour de Vire-Normandie.

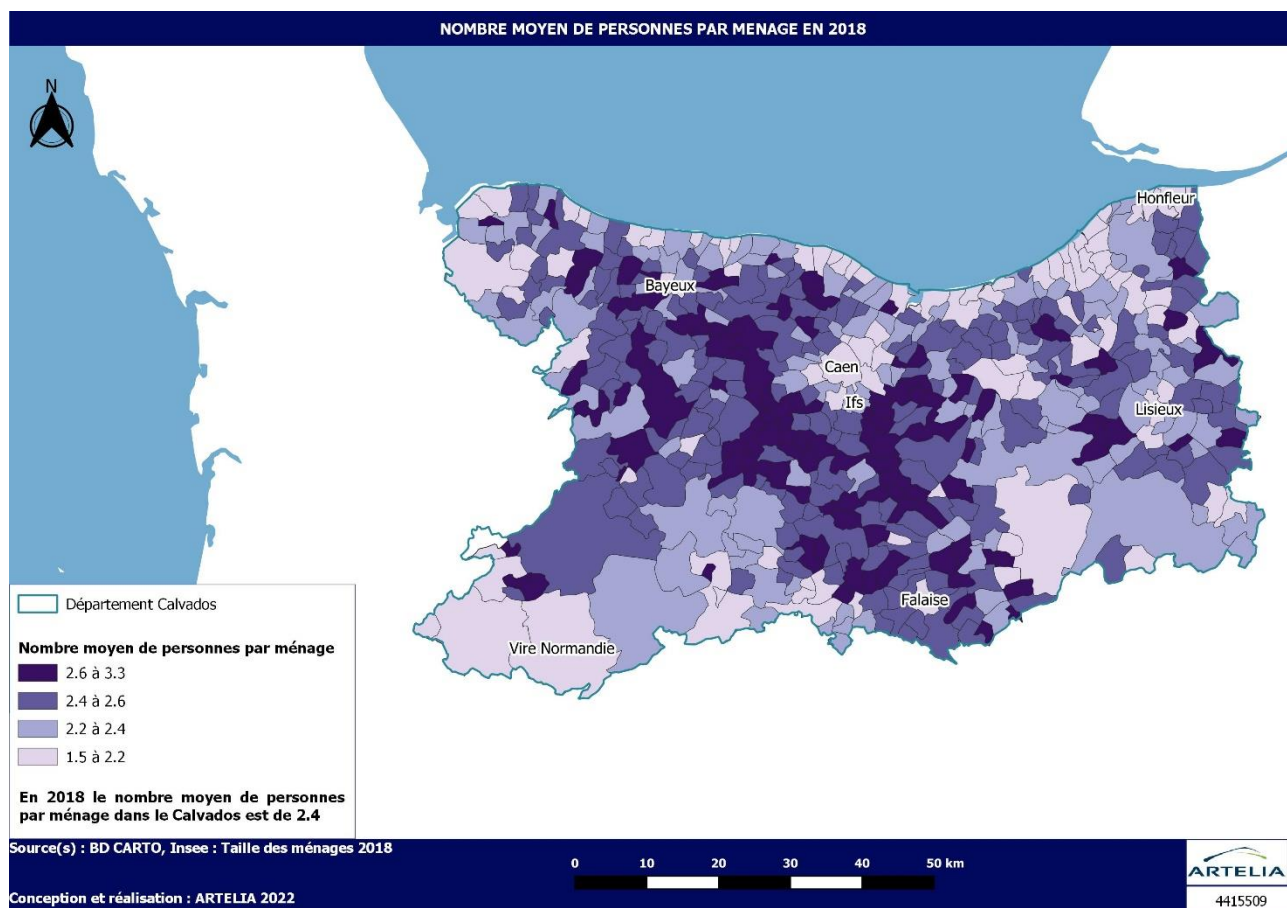


Figure 22 - carte du nombre moyen de personnes par ménage, données issues de l'Insee, taille des ménages de 2018

### 1.3.2.2. Une population relativement jeune malgré une augmentation du vieillissement

Sur le territoire calvadosien, **52,7 % de la population a moins de 45 ans, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne nationale (53,9%)**.<sup>7</sup>

Néanmoins, le département fait face à un **vieillissement marqué de sa population. Il y a une très forte augmentation des jeunes retraités**, pour les 60/74 ans (+38,27%) ainsi que, dans une moindre mesure, celle de plus de 75 ans (+17,3%).

<sup>7</sup> Source Insee, base évolution structure population de 2018



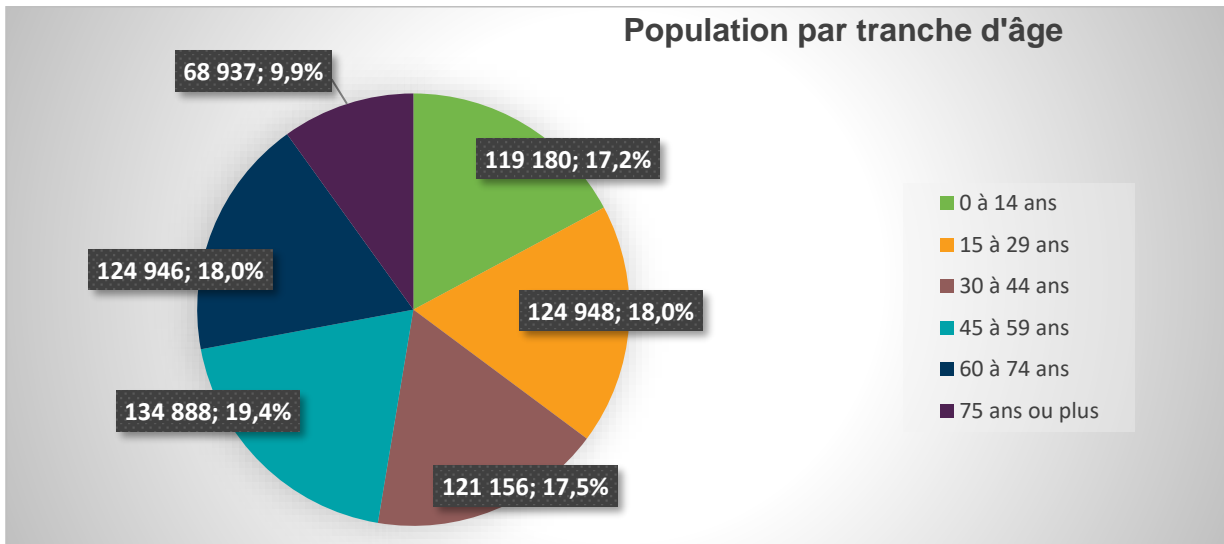


Figure 23 - graphique de la population par tranche d'âge données issues l'Insee, base évolution structure population de 2018

Les moins de 20 ans sont particulièrement représentés dans la plaine de Caen et dans sa frange sud-ouest jusqu'à Bayeux.

Ces espaces regroupent également le plus de secteurs dans lesquels la population active est présente, et dans lesquels les densités de populations ont le plus augmenté (cf. ci-dessus)

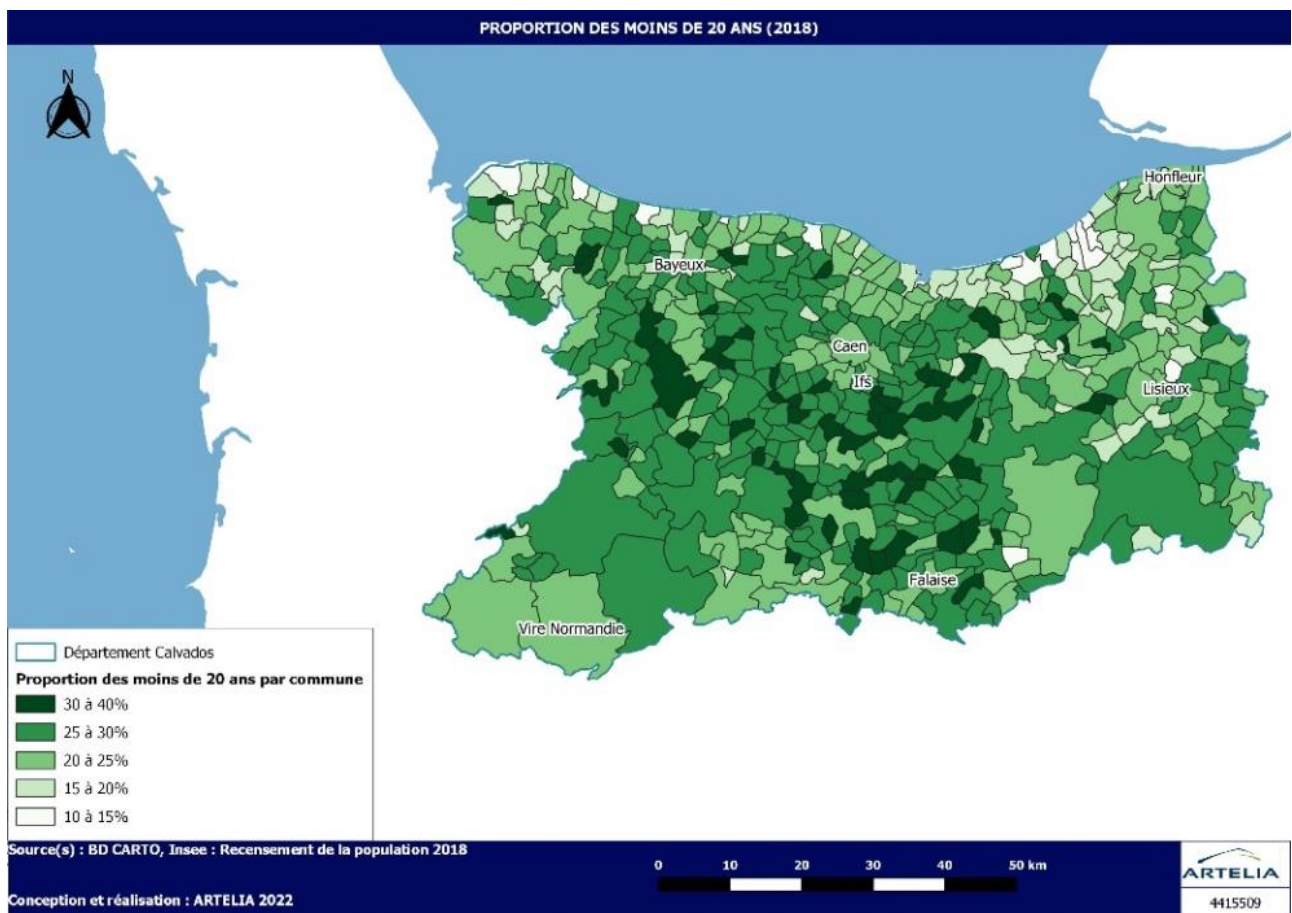


Figure 24 - carte de la proportion de la population de moins de 20 ans données issues l'Insee, base évolution structure population de 2018

Ainsi, les actifs sont présents à l'ouest de la plaine de Caen, ainsi que dans un triangle entre Caen, Lisieux et Honfleur. Globalement, ce sont les espaces les moins denses qui concentrent le taux d'actifs le plus important.

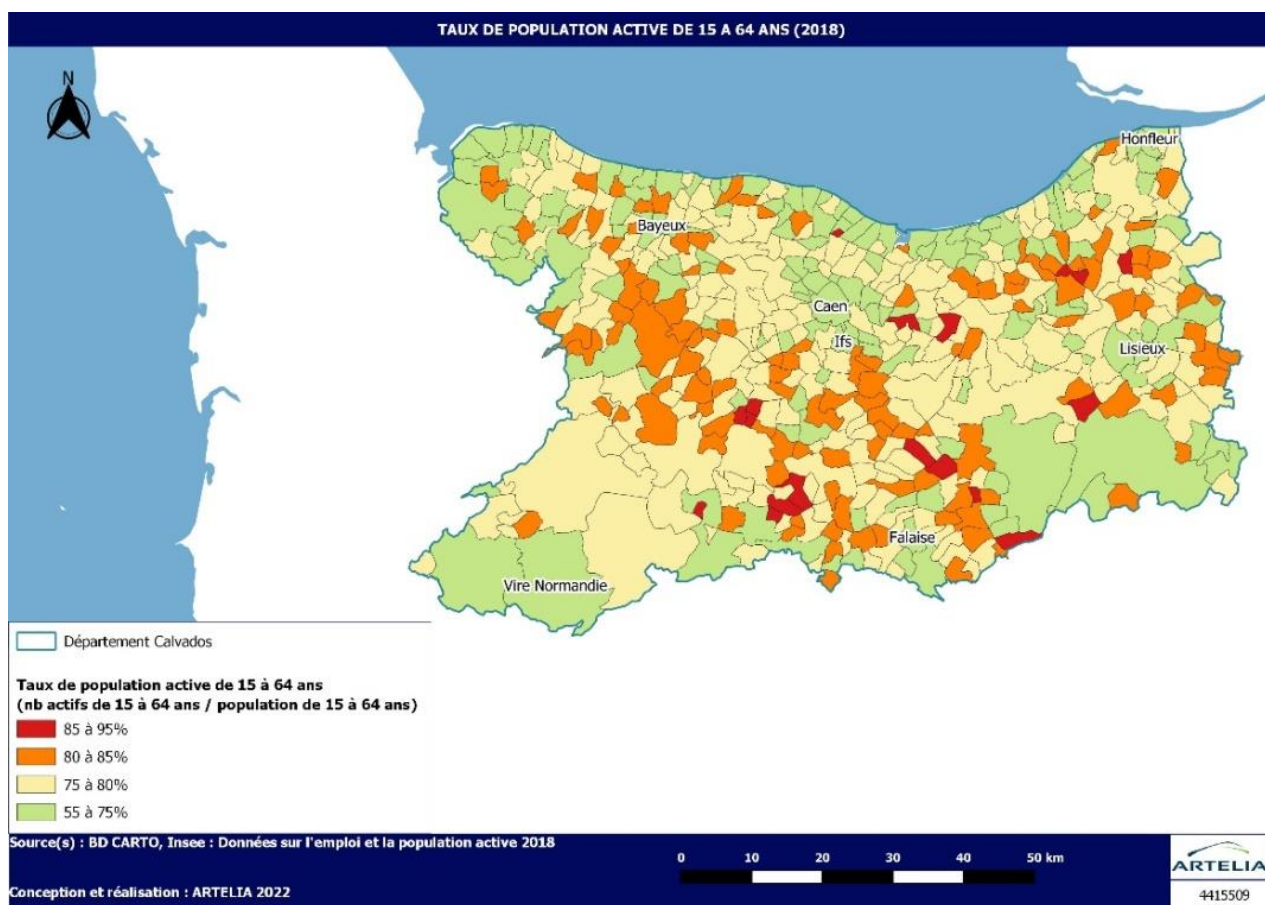
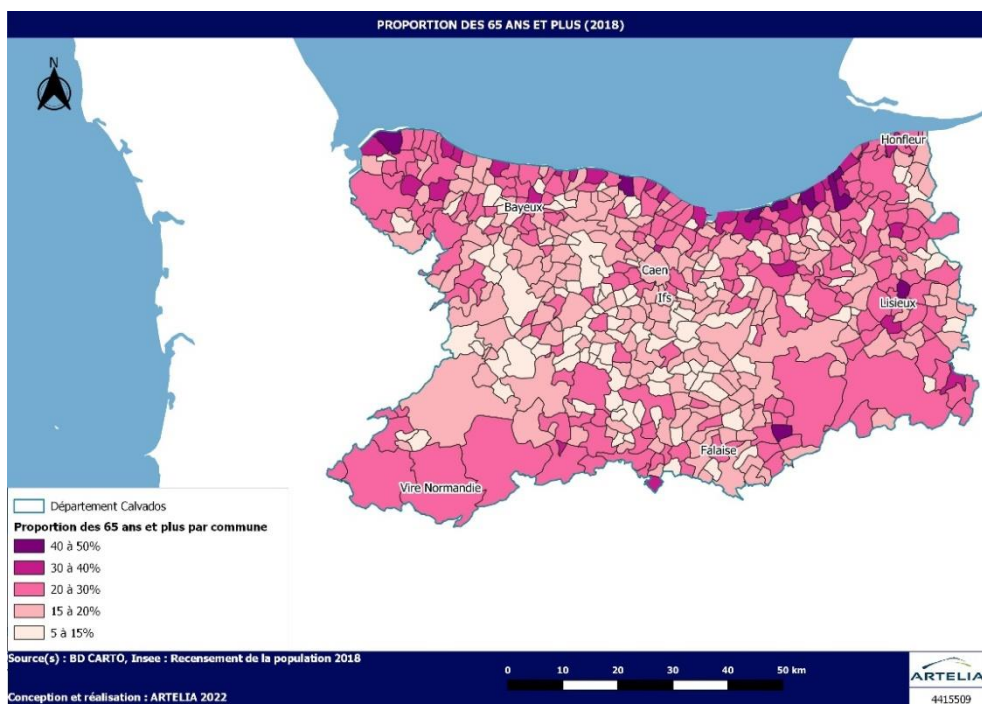


Figure 25 - carte du taux de population active données issues de l'INSEE, base emploi et population active de 2018



La tranche de plus de 65 ans est plus particulièrement présente sur le littoral du département, dans le sud-est du territoire, et dans le sud-ouest.

Figure 26 - carte de la proportion de la population de 65 ans et plus données issues l'Insee, base évolution structure population de 2018

### 1.3.2.3. Caractéristiques des conditions de vie des ménages

#### Caractéristiques du niveau de vie

En 2019 le Calvados comptait 300 629 ménages fiscaux<sup>8</sup> dont :

- 56,1% de ménages imposables
- 68 % de revenus provenant d'activités

Le revenu annuel médian disponible s'établissait en 2019 à 21 730 €, avec un taux de pauvreté de 12,1%. Le **taux de pauvreté est inférieur à la moyenne nationale (14,6%)**.

A l'image de concentrations de population, et malgré le secret statistique, l'agglomération de Caen la Mer leurs périphéries concentre également les meilleures rémunérations.

Il faut noter que le **salairé horaire net moyen était de 13,9 €**.

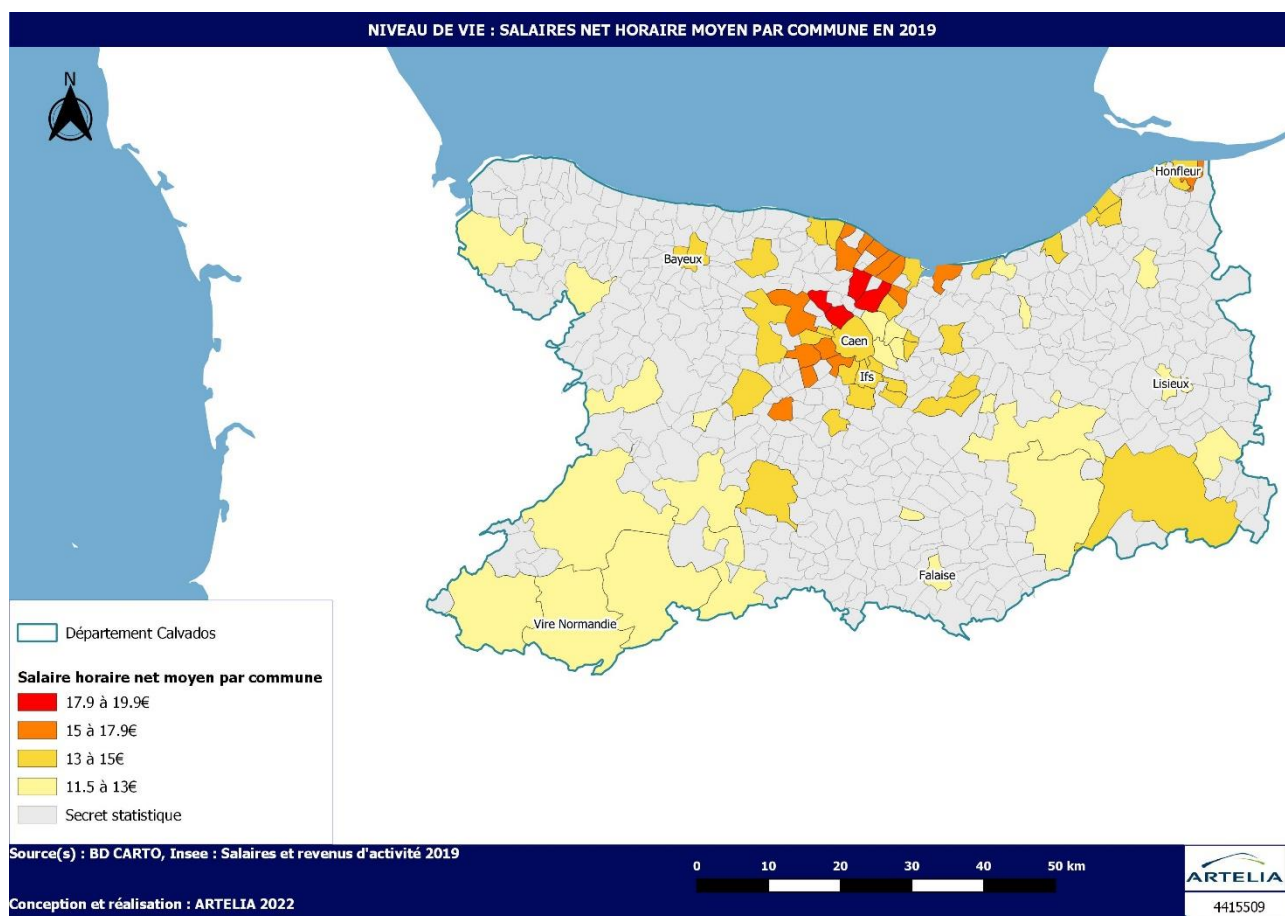


Figure 27 - carte du niveau de vie de la population, données issues de l'INSEE bases tous salariés de 2019

#### Caractéristiques de l'emploi

En 2018 sur le territoire, la part d'actifs était de 73,1 %, ce chiffre est en augmentation depuis 2008. Dans le département du Calvados, le **taux de chômage est de 7,2 % au 3<sup>ème</sup> trimestres 2021<sup>9</sup>, c'est le taux le plus élevé de Normandie** (la moyenne régionale est de 7,8 % et en France 7,9%).

<sup>8</sup> Source Insee, bases tous salariés de 2019

<sup>9</sup> Source Insee, taux de chômage localisés et taux de chômage au sens du BIT, 3<sup>ème</sup> trimestre 2021

En comparaison avec 2019, le chômage a baissé de 1,9 point sur le territoire.

La catégorie socio professionnelle la plus représentée sur le territoire est celle des retraités. Les personnes sans activité professionnelle et les employés arrivent en seconde position.

Néanmoins, le **taux de cadres et de professions intellectuelles supérieures se situe au-dessus de la moyenne régionale à 7 %**.

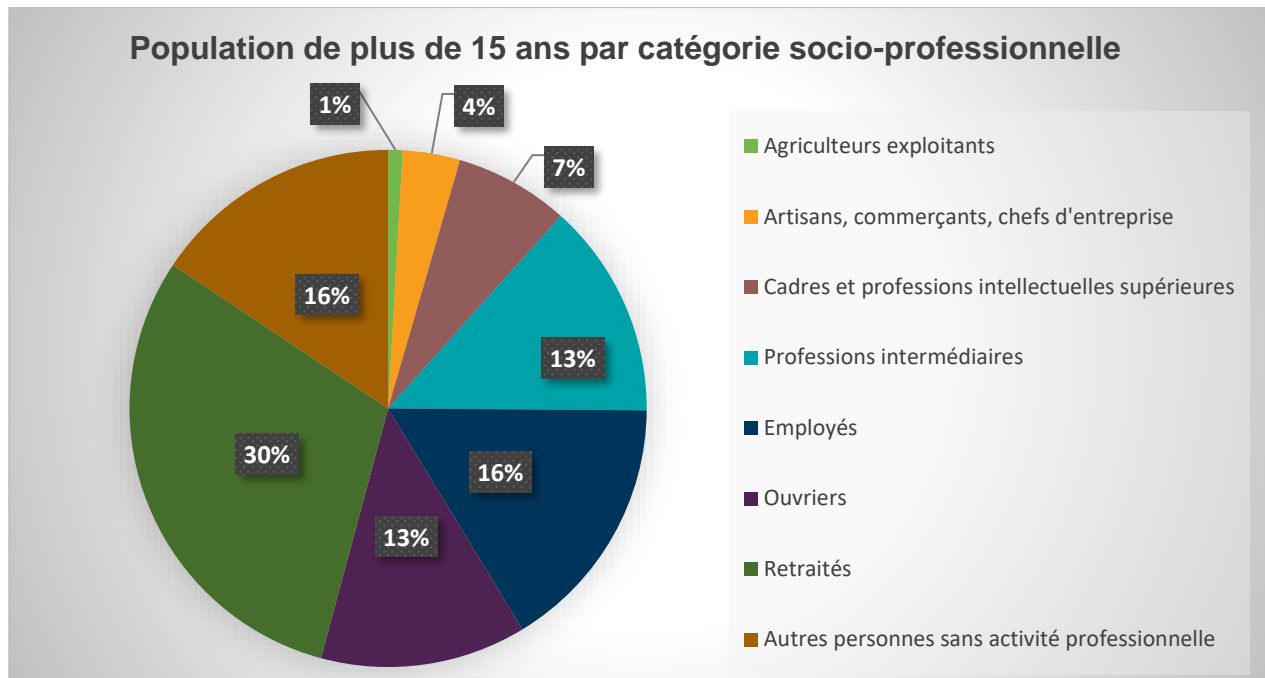
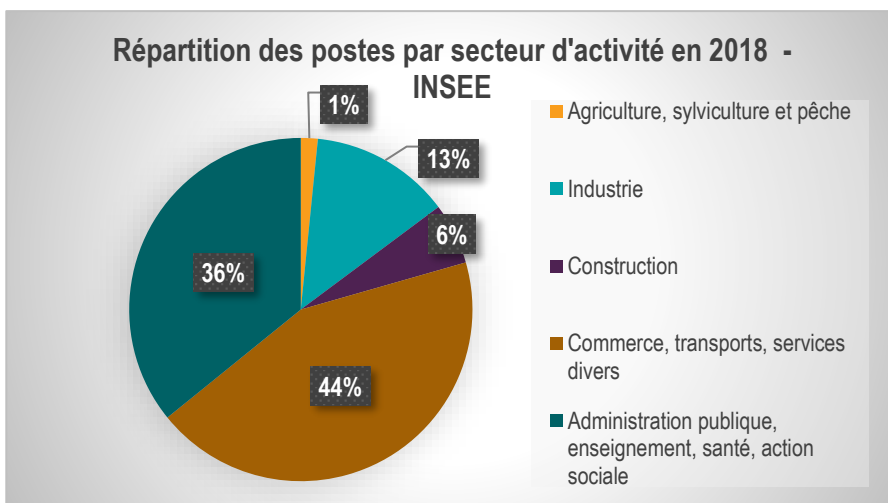


Figure 28 - graphique de la population par catégorie socio-professionnelle, données issues de l'Insee, base emploi et population active de 2018



En quantité d'emplois générés, le secteur agricole est peu représenté. Les emplois sont principalement issus du secteur public, du commerce et dans une moindre mesure de l'industrie.

Figure 29 - graphique de répartition des postes par secteur d'activité données issues de l'Insee, base emploi et population active de 2018



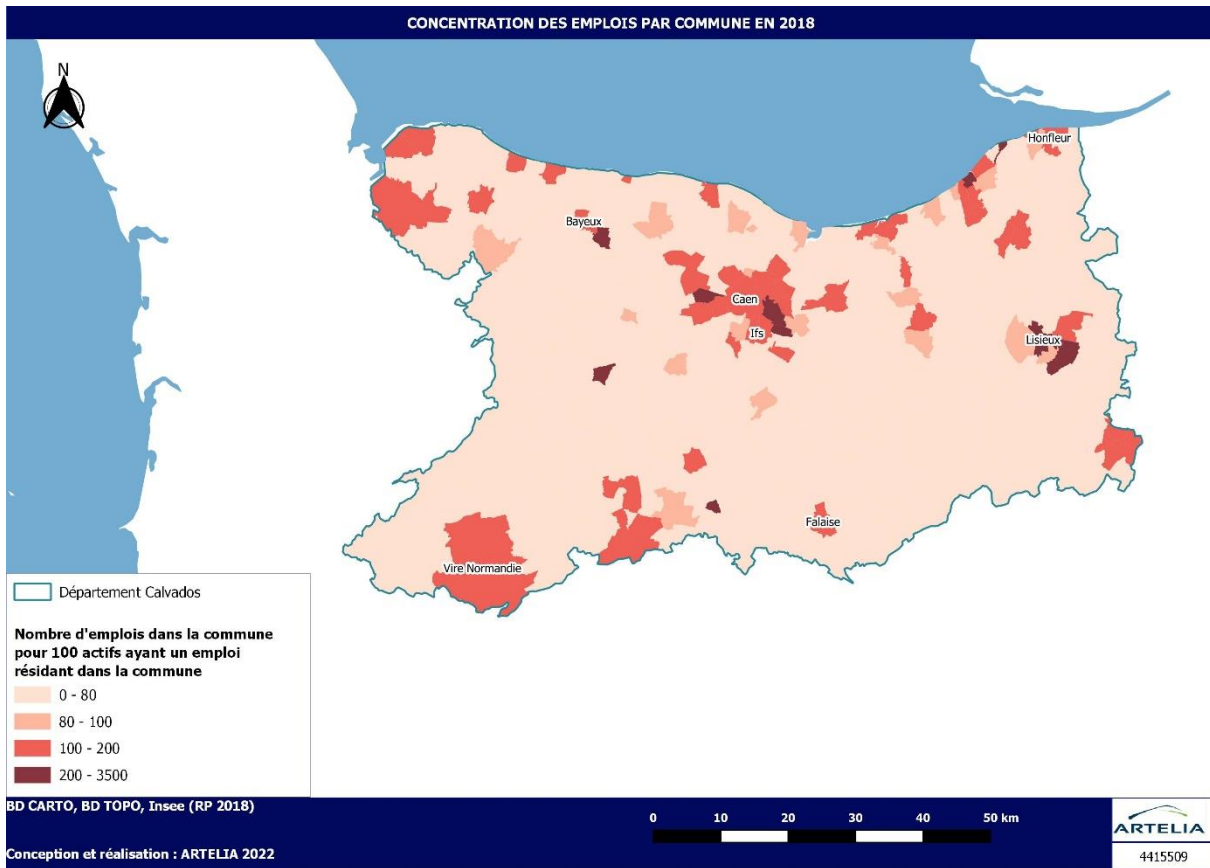


Figure 30 - carte de la concentration d'emploi source INSEE Recensement de la population 2018, exploitation du fichier territorialisé

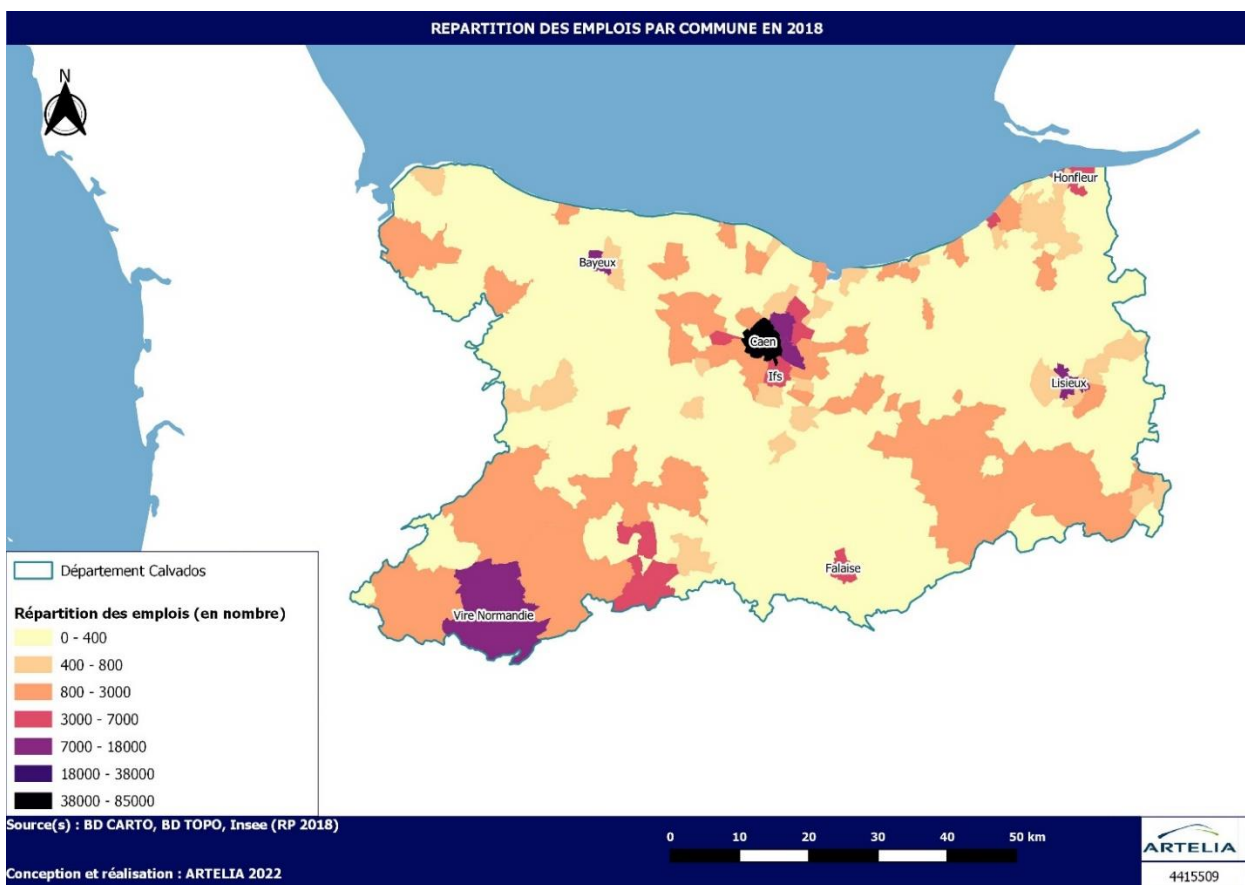
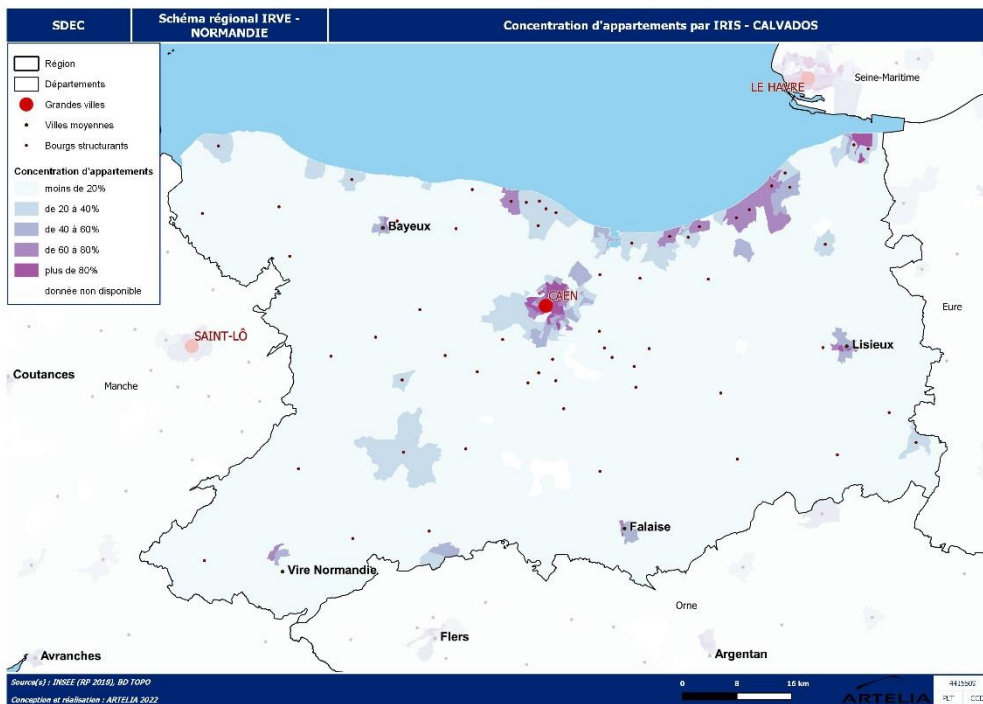


Figure 31 - carte de la répartition des emplois source INSEE Recensement de la population 2018, exploitation du fichier territorialisé

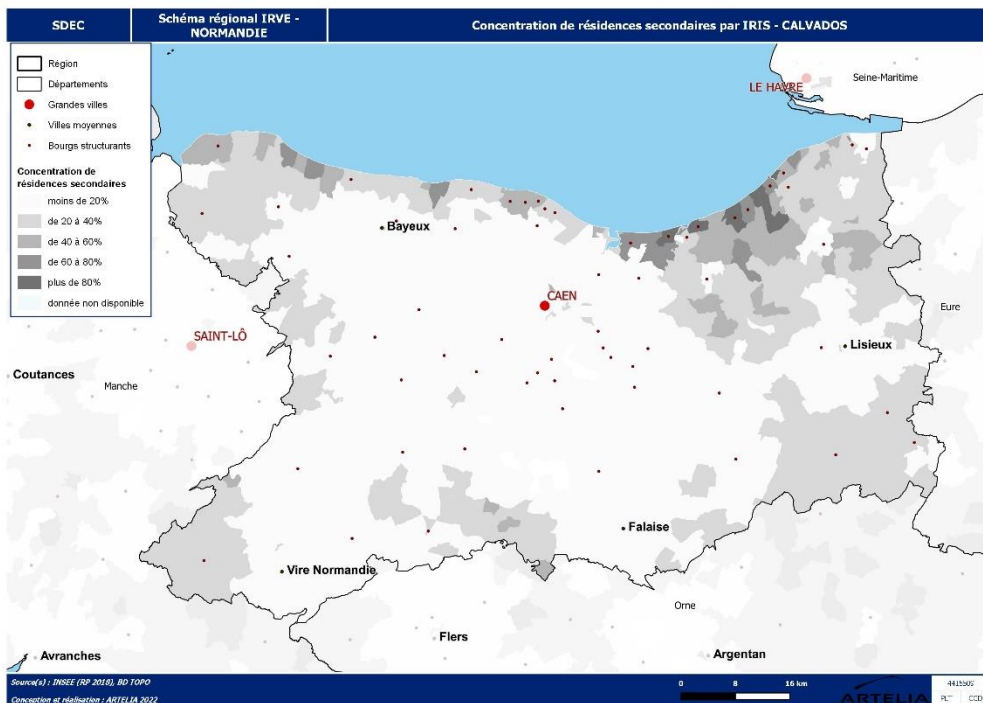
## Caractéristiques des logements

Sur le territoire 60,2 % des logements sont des maisons, et 38,7 % sont des appartements<sup>10</sup>. En comparaison, la Seine-Maritime possède environ 55% de maisons pour 45% d'appartements et l'Eure, la Manche et l'Orne sont sur un ratio de 80%/20%.



La plus forte concentration d'appartements se fait assez naturellement dans l'agglomération caennaise, les villes moyennes et le littoral artificialisé.

Figure 32 - carte de concentration d'appartements source INSEE Recensement de la population 2018, exploitation du fichier territorialisé



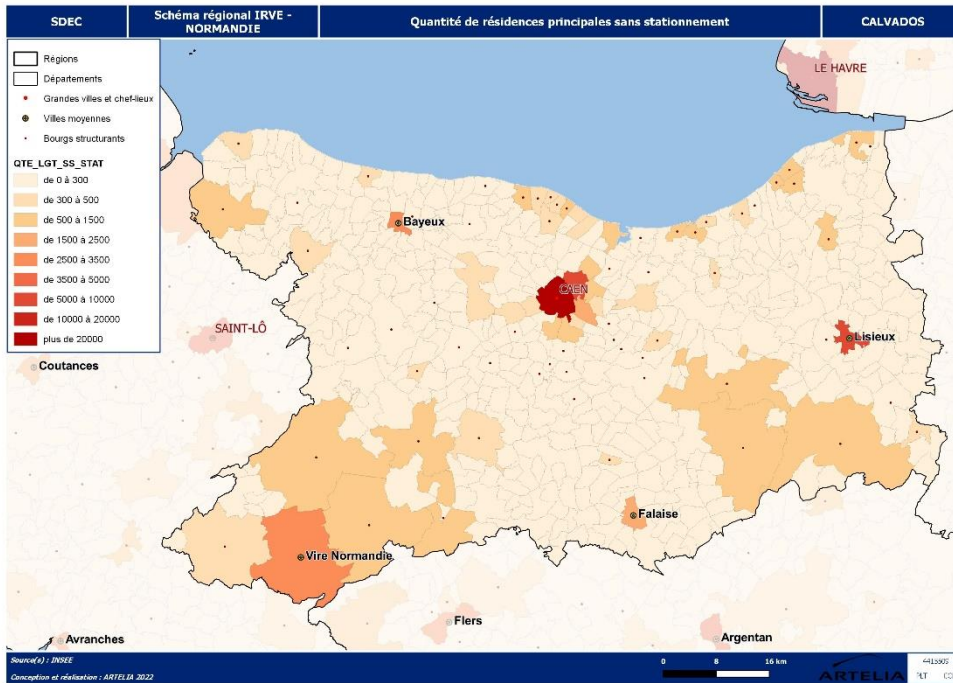
Comme dans la plupart des départements bénéficiant d'une façade littorale, il y a un nombre plus important de résidences secondaires sur la frange littorale. Pour le reste du département, ce phénomène est plutôt attaché aux territoires ruraux (nord-est, à proximité du marais du Cotentin, ou encore au sud-est).

Figure 33 - carte de concentration de résidences secondaires, source INSEE Recensement de la population 2018, exploitation du fichier territorialisé

<sup>10</sup> Source INSEE, dossier complet par département

## Equipement des logements en stationnement

En Normandie, on dénombrait en 2018 environ 1 495 000 résidences principales. Le département du Calvados en compte 314 900, dont 65,9% sont des maisons individuelles. Les données de l'INSEE permettent d'identifier les agglomérations au sein desquelles une quantité significative de logements ne dispose pas de stationnement dédié (parking sous-terrain, garage, ou autre emplacement réservé au logement).



Il s'agit de :

- La ville de Caen,
- et de manière moindre, Lisieux, Bayeux et Vire-Normandie, et Hérouville-Saint-Clair

Figure 34 - carte des quantités de résidences principales sans stationnement, INSEE, Résidences principales par type de logement, nombre de pièces et présence d'un emplacement de stationnement, exploitation territorialisée

A l'échelle régionale, 33,4% des résidences principales (tous types confondus) ne disposaient pas d'un emplacement de stationnement. Dans le Calvados, ce taux était en 2018 de 31,1%, légèrement inférieur à la moyenne régionale.

Contrairement à d'autres départements normands, peu de communes semblent connaître ce phénomène. Le taux moyen, tous types de résidences principales confondus, est dans la plupart des cas inférieur à 40%.

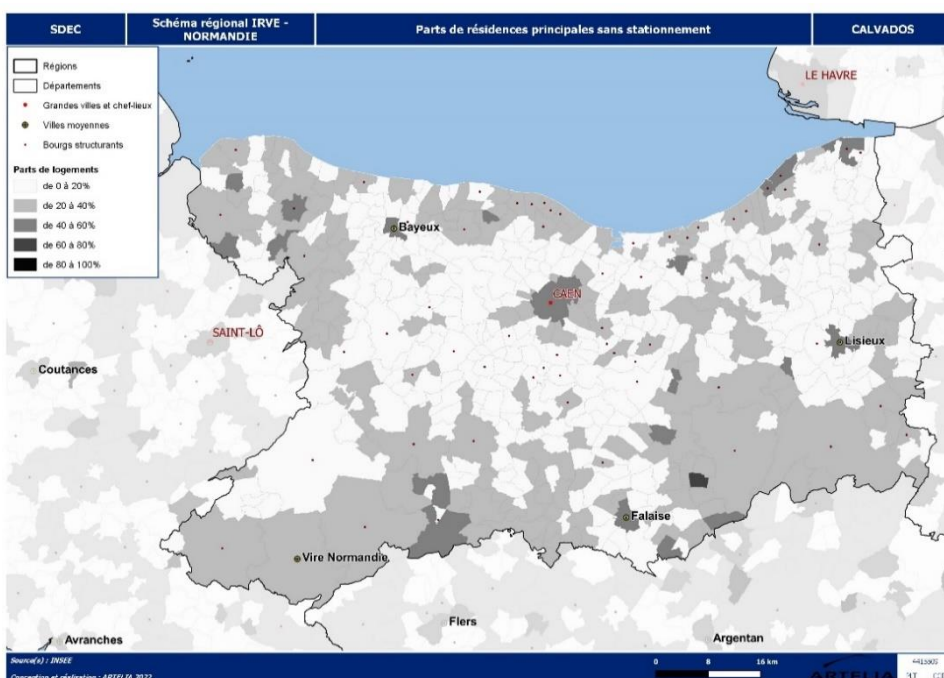


Figure 35 - carte des parts de résidences principales sans stationnement, INSEE, Résidences principales par type de logement, nombre de pièces et présence d'un emplacement de stationnement, exploitation territorialisée



Au niveau régional, une distinction apparaît nettement selon le type de logement :

- Résidences principales de type maison individuelle ne disposant pas de stationnement : 20,8%
- Résidences principales de type appartement ne disposant pas de stationnement : 60,1%

Le Calvados, avec respectivement 18,8 et 53,8 %, reste globalement moins concerné que d'autres territoires normands.

C'est principalement dans le Sud du département et sur la frange littorale, que les occupants de maisons individuelles ne disposent pas d'emplacements de stationnement dédié, avec deux taux relativement faibles (systématiquement inférieurs à 80%, quelques exceptions se situant dans la tranche 60 à 80%).

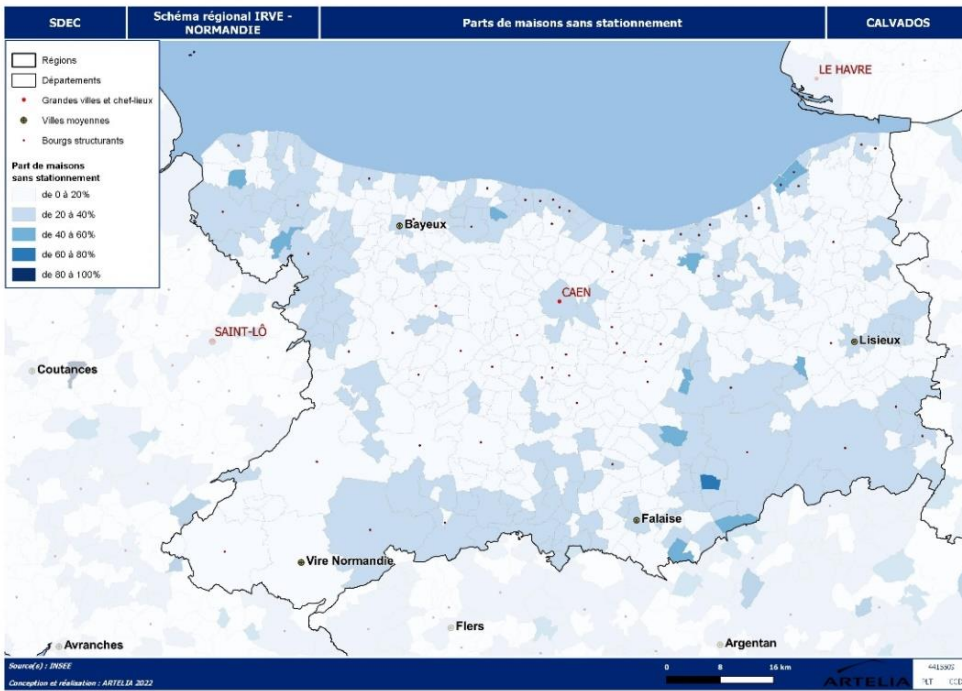


Figure 36 - carte des parts de maisons sans stationnement, INSEE, Résidences principales par type de logement, nombre de pièces et présence d'un emplacement de stationnement, exploitation territorialisée

Concernant les appartements, on constate que l'absence de stationnement dédié est plus marquée en retrait de la Frange littorale et en dehors de la plaine de Caen, en dehors donc, des territoires les moins densément peuplés.

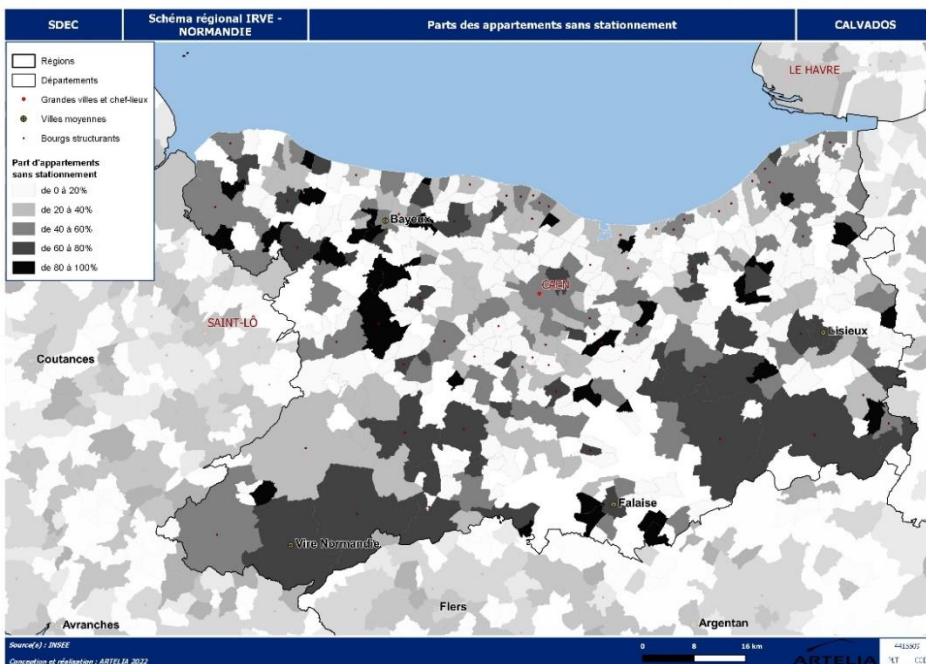


Figure 37 - carte des parts d'appartements sans stationnement, INSEE, Résidences principales par type de logement, nombre de pièces et présence d'un emplacement de stationnement, exploitation territorialisée

### 1.3.2.4. Répartition des activités sur le territoire

Fin 2018, on dénombrait 23 444 établissements accueillant 248 816 postes sur le département :

- 64% des établissements relèvent du secteur du commerce, des transports et services.
- 13% étaient des administrations publiques, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale.
- 6% étaient des établissements agricoles,
- 7% des établissements industriels,
- 10% des établissements de construction.

Par rapport à la répartition des établissements, le département du Calvados est similaire à la moyenne nationale.

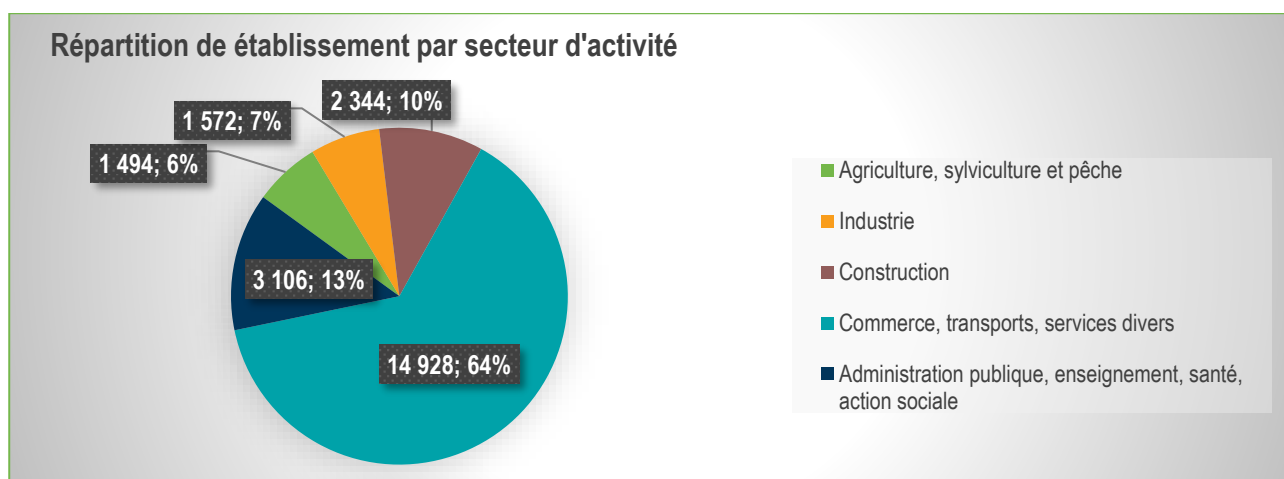


Figure 38 - graphique de répartition des établissements par secteur d'activité, données issues de l'Insee, Flores (Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié) en géographie au 01/01/2021

A l'échelle départementale,  $\frac{3}{4}$  des établissements comportent de 1 à 9 salariés, 51 685 salariés travaillent dans ces structures de moins de 9 salariés.

Néanmoins, 197 131 salariés travaillent dans des structures de plus de 10 salariés, dont 99 324 dans des structures de plus de 100 salariés.

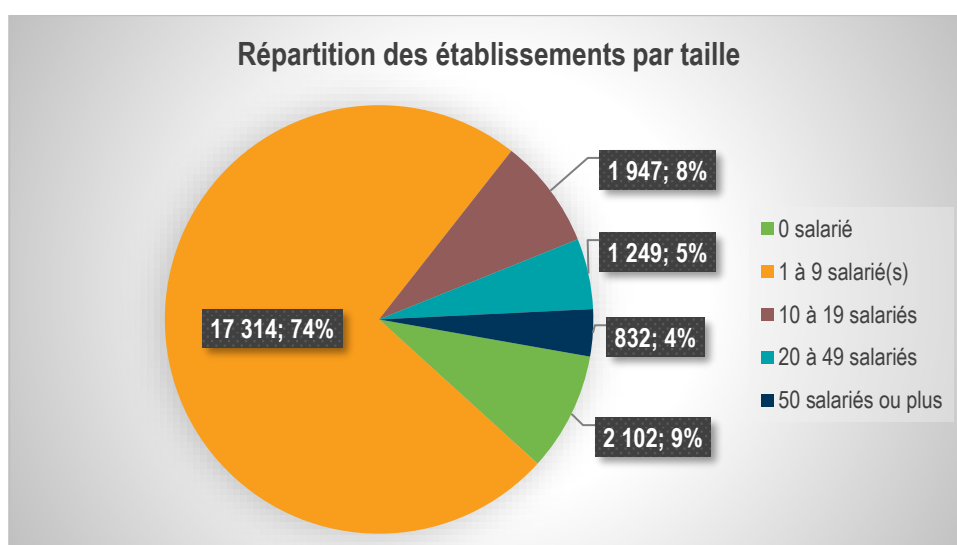


Figure 39 - graphique de répartition des établissements par taille, Flores (Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié) en géographie au 01/01/2021



Entre 2017 et 2020, on note une augmentation constante du nombre de créations d'établissements, dont les ¾ environ sont des entreprises individuelles.

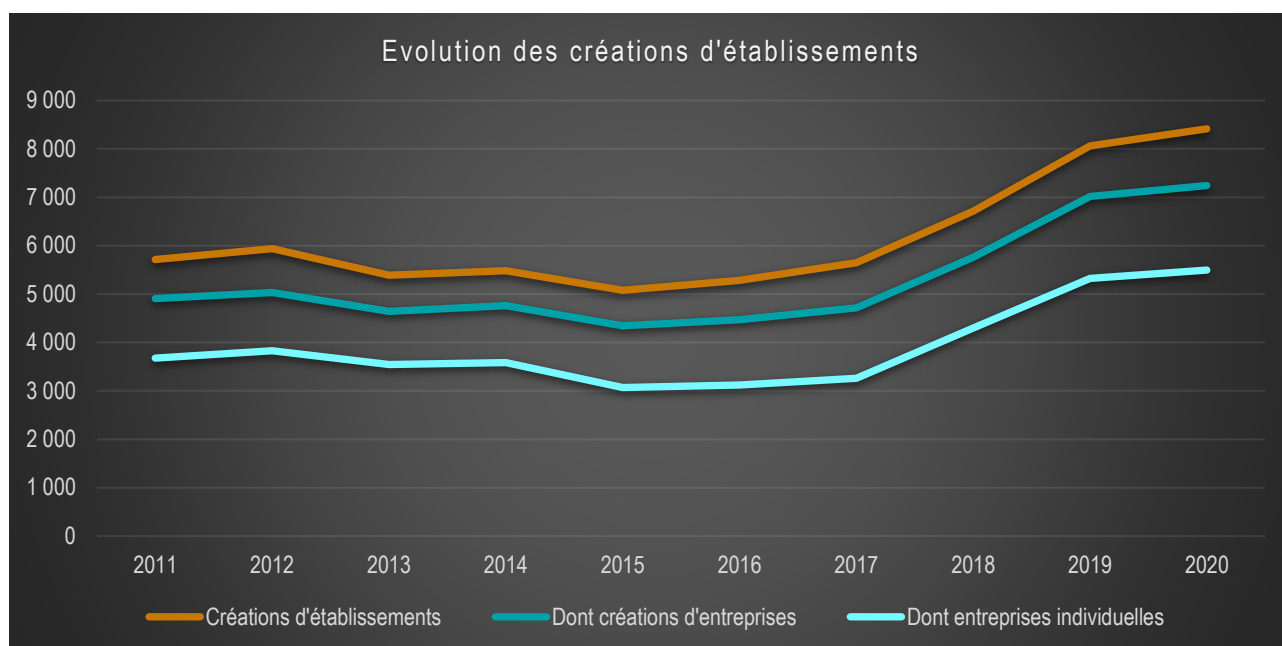


Figure 40 - graphique d'évolution des créations d'établissements, données issues de l'Insee, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2021

Une série de cartographies présentée en *annexe 2* propose un focus sur les activités et équipements localisés sur le département à l'échelle de chaque EPCI. Elle permet de confirmer le maillage territorial évoqué en début de diagnostic.

### 1.3.3. Caractéristiques de transport et de mobilité

#### 1.3.3.1. Une dépendance à l'automobile

A l'échelle départementale, 85,1 % des ménages disposaient en 2018, d'au moins une voiture (149 773 ménages), et 37,7 % des ménages disposaient de 2 voitures ou plus (119 032 ménages)<sup>11</sup>.

En 2018, **80,8% des actifs utilisaient la voiture individuelle pour se rendre sur leur lieu de travail**<sup>12</sup>. Le Calvados est ainsi l'un des deux départements avec la part modale de la voiture la plus faible pour ce type de déplacement (l'utilisation de la voiture individuelle pour se rendre au travail est de 76.7% en Seine-Maritime, plus de 82% dans l'Orne et plus de 83% dans l'Eure et la Manche).

Les habitants du département sont globalement motorisés de manière importante, on constate une forte motorisation des ménages dans les espaces où il y a une part importante d'actifs. Elle est légèrement plus faible à Caen (Ville-centre et première couronne), ainsi que dans les villes de Lisieux, Falaise, Bayeux et Honfleur et quelques communes de la bande littorale.

<sup>11</sup> Source Insee, base logement de 2018

<sup>12</sup> Source Insee, tableaux détaillés - Population active de 15 ans ou plus ayant un emploi par sexe, lieu de travail et moyen de transport de 2018

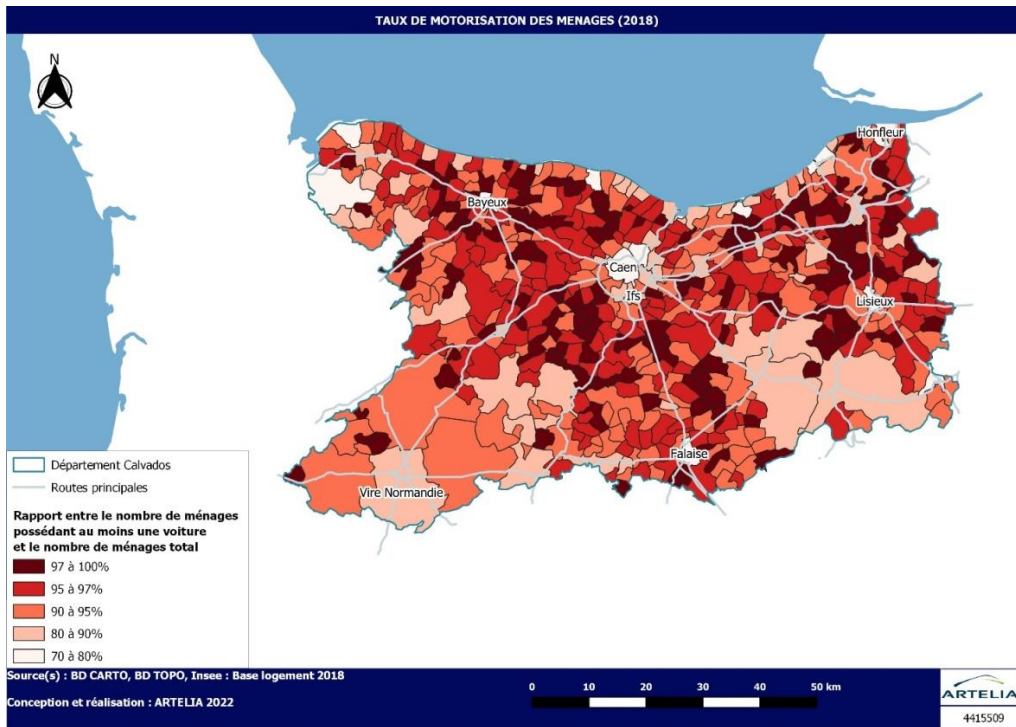


Figure 41 - carte du taux de motorisation des ménages, base logement 2018

Les ménages calvadosiens possèdent en grande majorité au moins une voiture. En revanche, la présence d'une seconde voiture est plus marquée sur les territoires sur lesquels les actifs sont les plus présents, et de manière légèrement moindre, sur la frange littorale, et les espaces plus ruraux du sud-ouest et du sud-est.

La taille moyenne des ménages dans ces villes peut en partie expliquer ce phénomène (autour de 2 personnes/ménage). On constate que les différentes tranches d'âge de la population y sont globalement représentées de manière équitable. En revanche, ces territoires sont des concentrateurs d'emploi, contrairement à la majeure partie du département, à tendance plus résidentielle.

Les ménages disposant de plusieurs véhicules sont très nettement moins représentés (moins de 40%) dans les agglomérations, les villes moyennes et plus généralement les espaces les plus densément peuplés.

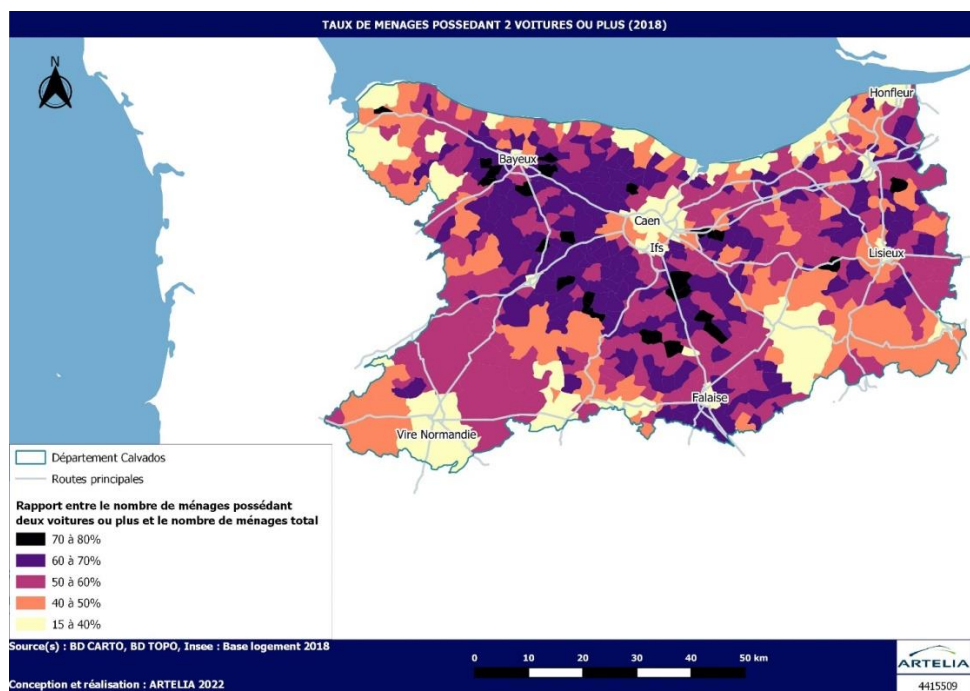


Figure 42 - carte du taux de ménages possédant 2 voitures ou plus, données issues de l'Insee, base logement de 2018

Dans le département, 69% <sup>13</sup>des ménages disposent d'au moins un emplacement réservé au stationnement.

Si le phénomène est moins prégnant à Caen, les ménages du territoire sont assez fortement équipés en emplacement de stationnement. On constate peu de disparité.

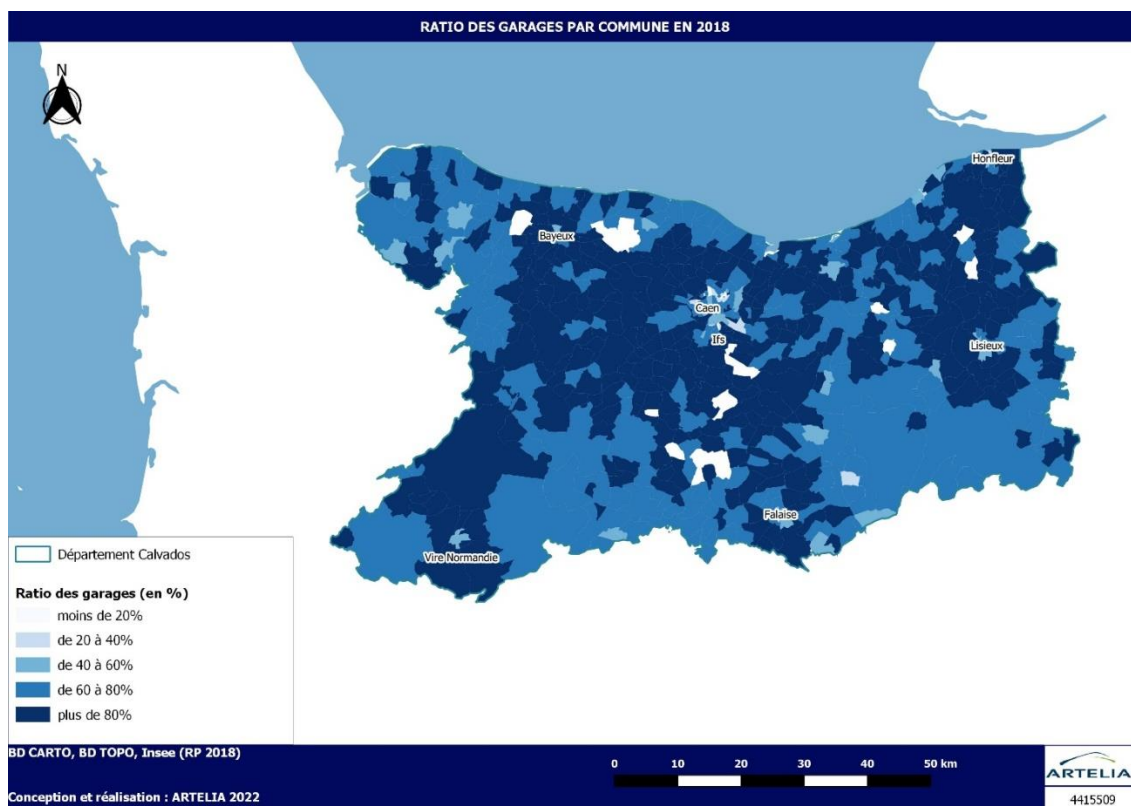


Figure 43 - carte du ratio de garages INSEE, exploitation du Recensement de la population de 2018

### 1.3.3.2. Caractéristiques des déplacements domicile/travail

Sur le territoire, la part modale de la voiture est très importante. Globalement, à part quelques exceptions, la part modale de la voiture est au-dessus de 80 %.

Dans l'agglomération de Caen, celle-ci est légèrement plus faible autour de la ville-centre. Cela s'explique par la présence d'un réseau de transports en commun plus dense, et des modalités de stationnements plus difficiles et plus coûteuses que sur le reste du département.

<sup>13</sup> Source INSEE, Dossier complet par département

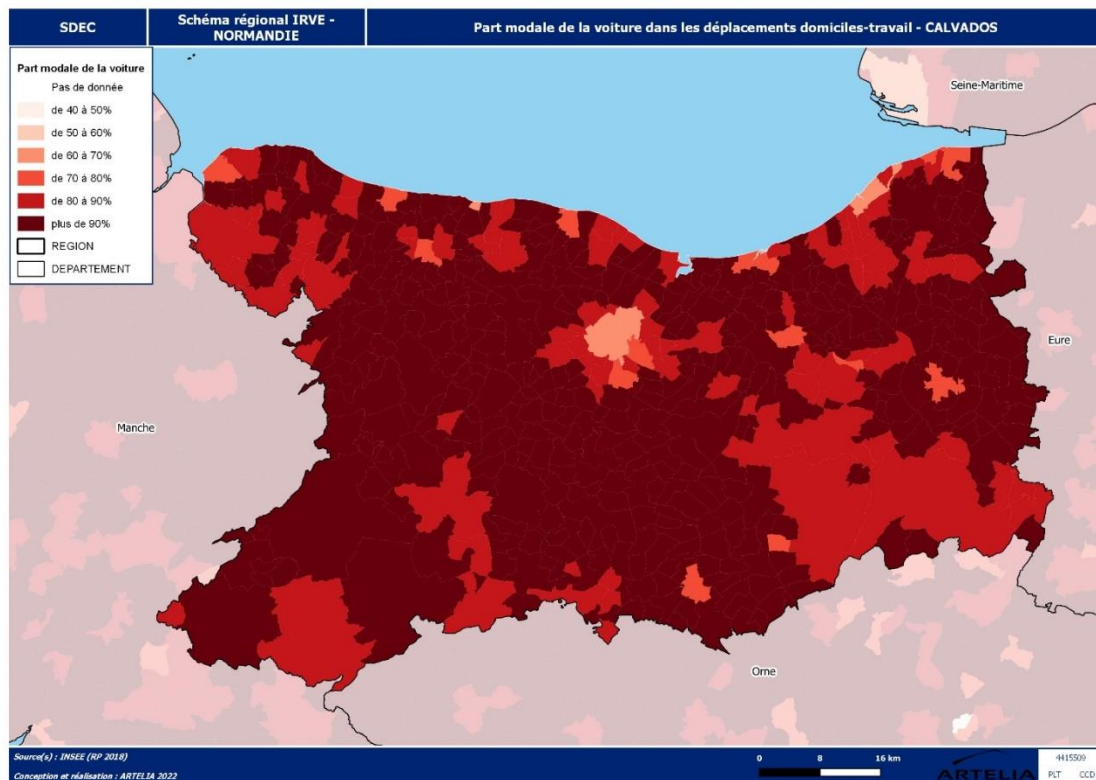


Figure 44 - carte de la part modale de la voiture dans les déplacements domicile-travail INSEE, exploitation du Recensement de la population de 2018

Dans le département, la **part modale des deux-roues motorisés dans les flux pendulaires, est très faible** (moins de 5 % dans la quasi-totalité du territoire).

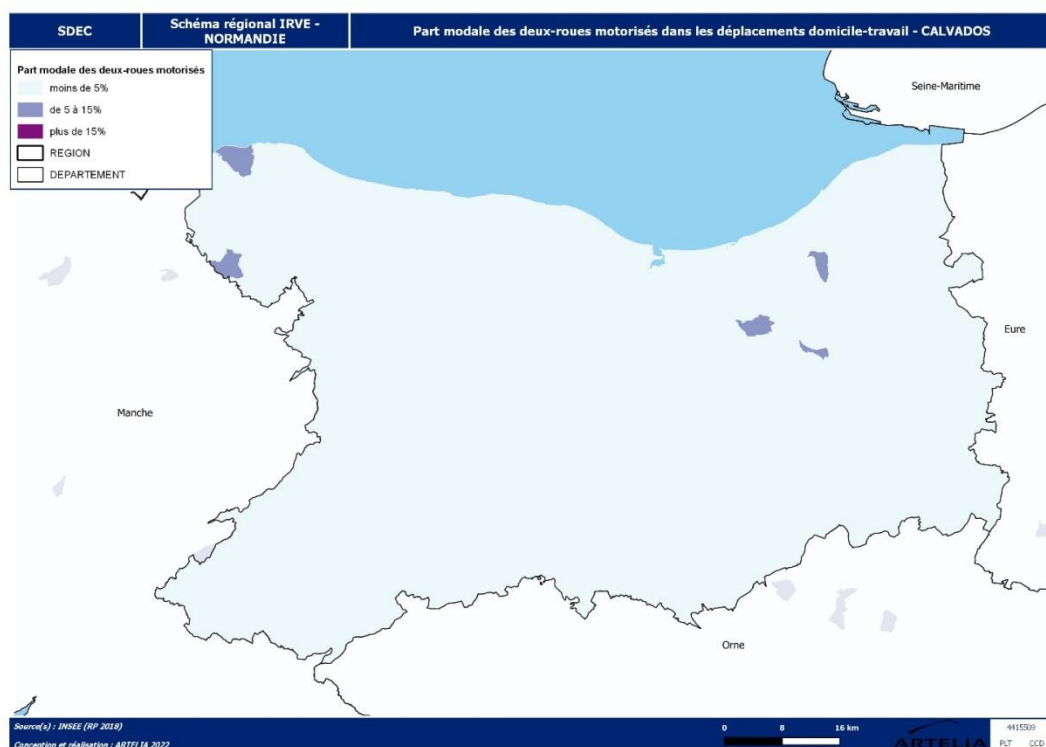
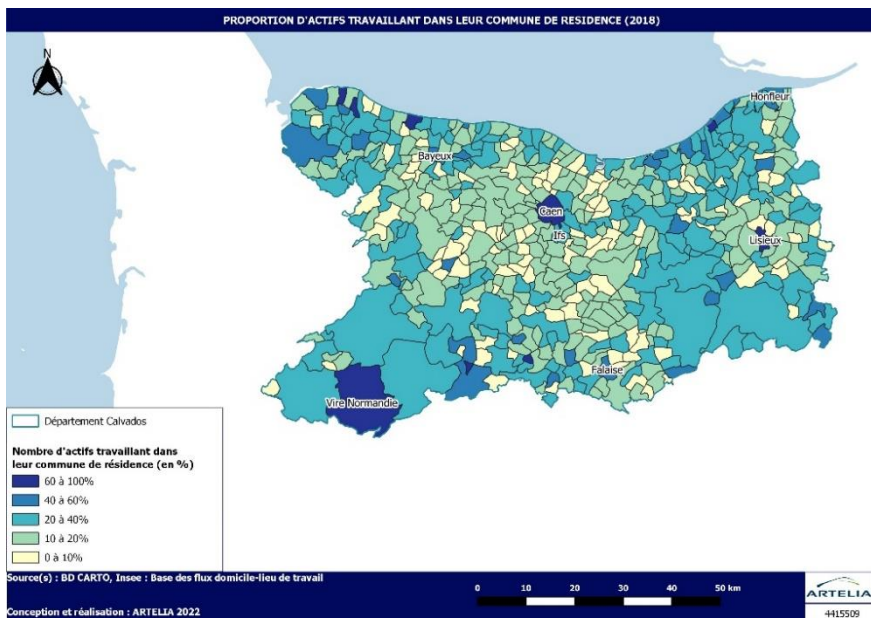


Figure 45 - carte de la part modale des deux-roues motorisés dans les déplacements domicile-travail INSEE, exploitation du Recensement de la population de 2018





Sur le territoire, on constate que, dans la plaine de Caen et sa frange sud-ouest, la plupart des actifs travaillent dans une autre commune, à l'exception de Caen. Dans l'intercommunalité de la Vire au Noireau, une part plus importante des actifs travaillent dans leur commune de résidence. Cela s'observe également dans la communauté d'agglomération de Lisieux, à l'exception de Lisieux et ses communes périphériques.

**70,5 % des actifs travaillent dans une commune autre que la commune de résidence.**

Figure 46 - carte de la proportion d'actifs travaillant dans leur commune de résidence, données issues de l'Insee, base des flux de mobilité domicile-travail

Les flux pendulaires sont principalement **polarisés par Caen**. Les flux proviennent essentiellement de l'agglomération Caennaise, mais aussi d'une grande partie du territoire départemental, et des agglomérations limitrophes (Saint-Lô, Le Havre, Pont-Audemer). Lisieux, Bayeux, Vire-Normandie et quelques unes des communes littorales de l'est du département captent, dans une moindre mesure, des flux pendulaires locaux.

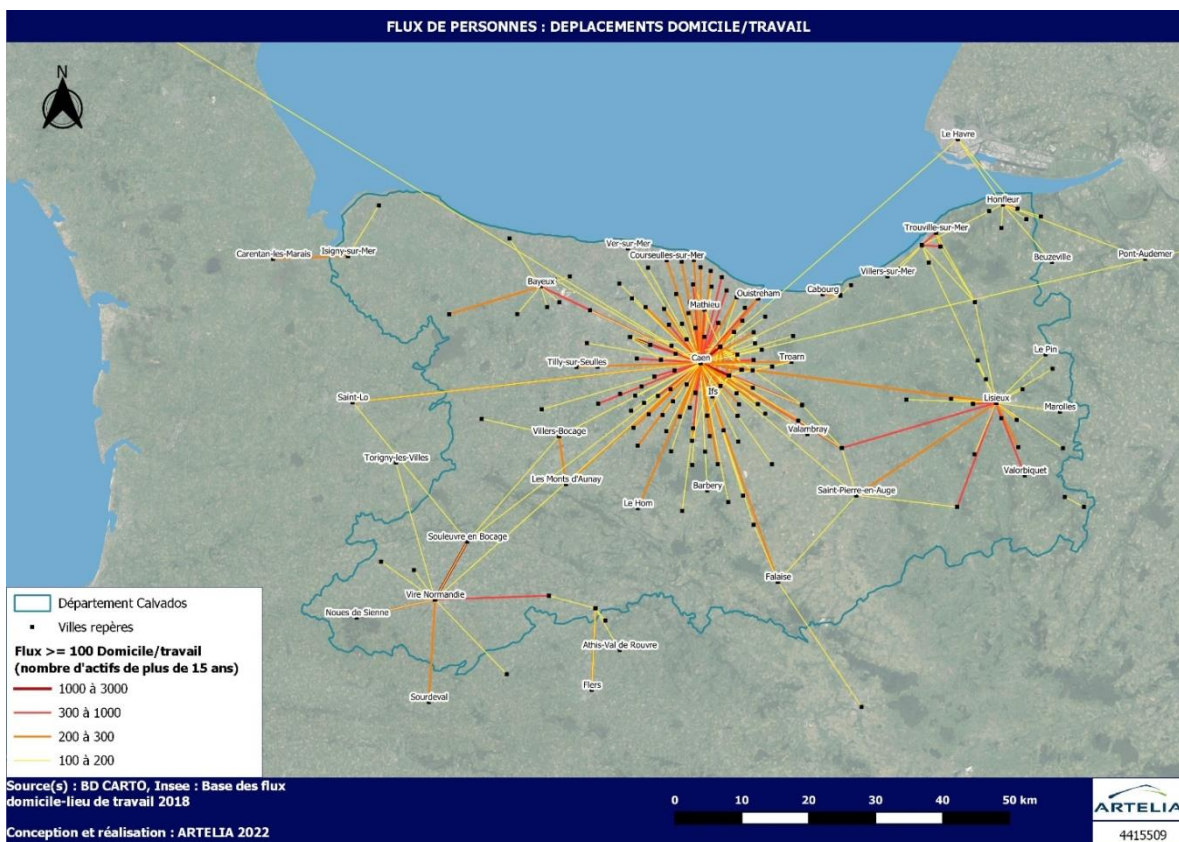


Figure 47 - carte des flux de personnes dans les déplacements domicile/ travail données issues de l'Insee, base des flux de mobilité domicile-travail

### 1.3.3.3. Accessibilité du territoire

Le réseau autoroutier calvadosien a été développé en étoile autour du chef-lieu. On y retrouve :

- Vers la Manche, la N13 ;
- Vers Rennes et la Bretagne, l'A84 ;
- La N158 relie Falaise et plus au sud, l'A88 (vers l'A28) ;
- L'A13, en direction du Havre (via l'A29 et le pont de Normandie) et de Rouen.

La fréquentation journalière moyenne de ces quatre axes est assez similaire, avec un ordre de grandeur de 20 à 40 000 véhicules par jour (la tendance est légèrement inférieure sur les deux nationales en s'éloignant de la ville-centre, mais reste de cet ordre de grandeur).

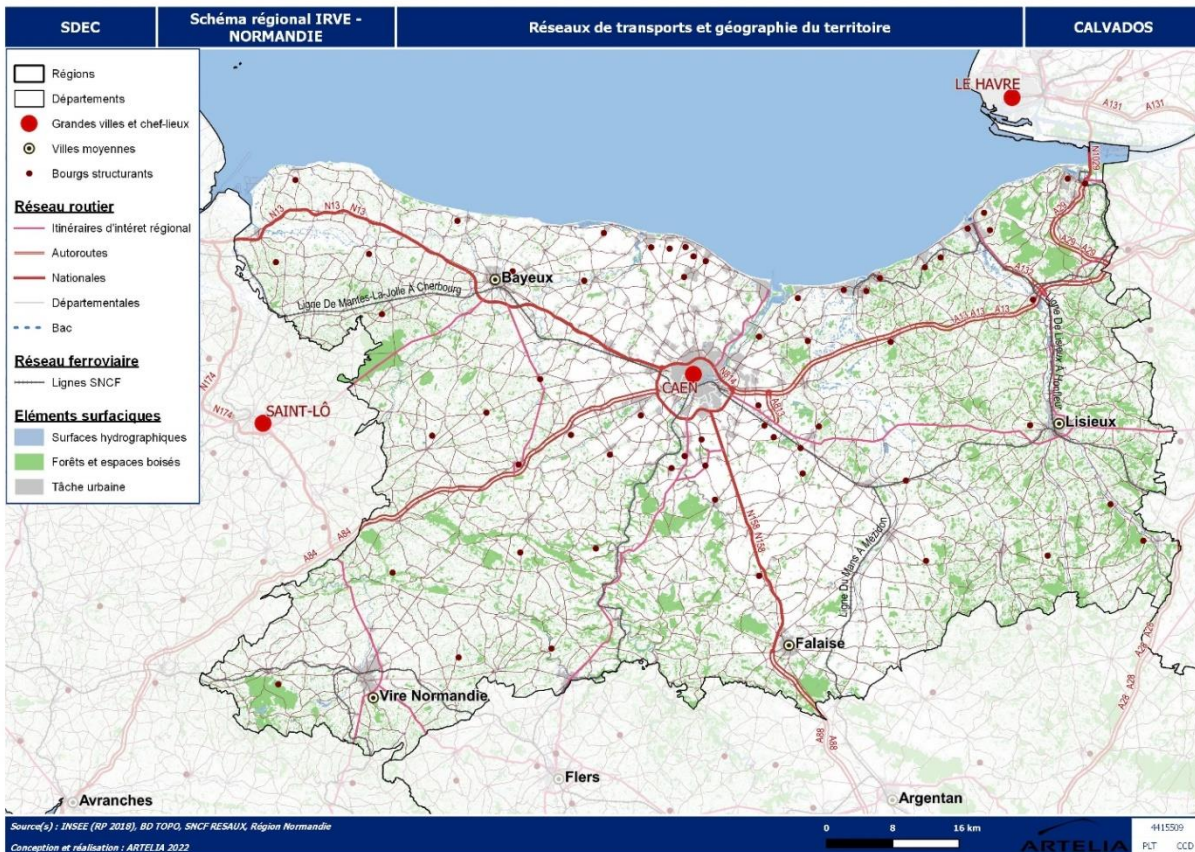


Figure 48 - carte des réseaux de transport données issues de la BD Topo, SNCF Réseaux et la Région Normandie

### 1.3.3.4. Modes de transports alternatifs

#### Réseau ferroviaire

Les trains régionaux, sont organisés et exploités par le réseau régional Normand : Nomad

Sur le territoire calvadosien, il y a 4 types de trains régionaux :

- Krono + : Des liaisons directes avec peu d'arrêts entre les grands pôles régionaux et vers Paris, et avec plus de services à bord (2 lignes)
- Krono : Des liaisons directes avec peu d'arrêts entre les grands pôles régionaux (Cherbourg, Rouen, Le Mans/ Tours) (3 lignes)
- Citi : Des liaisons sur des distances moyennes autour des grandes villes (Lisieux et Granville) (2 lignes)
- Proxi : Des liaisons sur des distances moyennes autour des grandes villes (Caen-Rouen) (1 ligne)



Une ligne saisonnière entre Trouville-sur-Mer et Cabourg vient compléter cette offre.

En plus de cela, il existe une ligne TGV sur le territoire : Paris-Rouen-Le Havre.

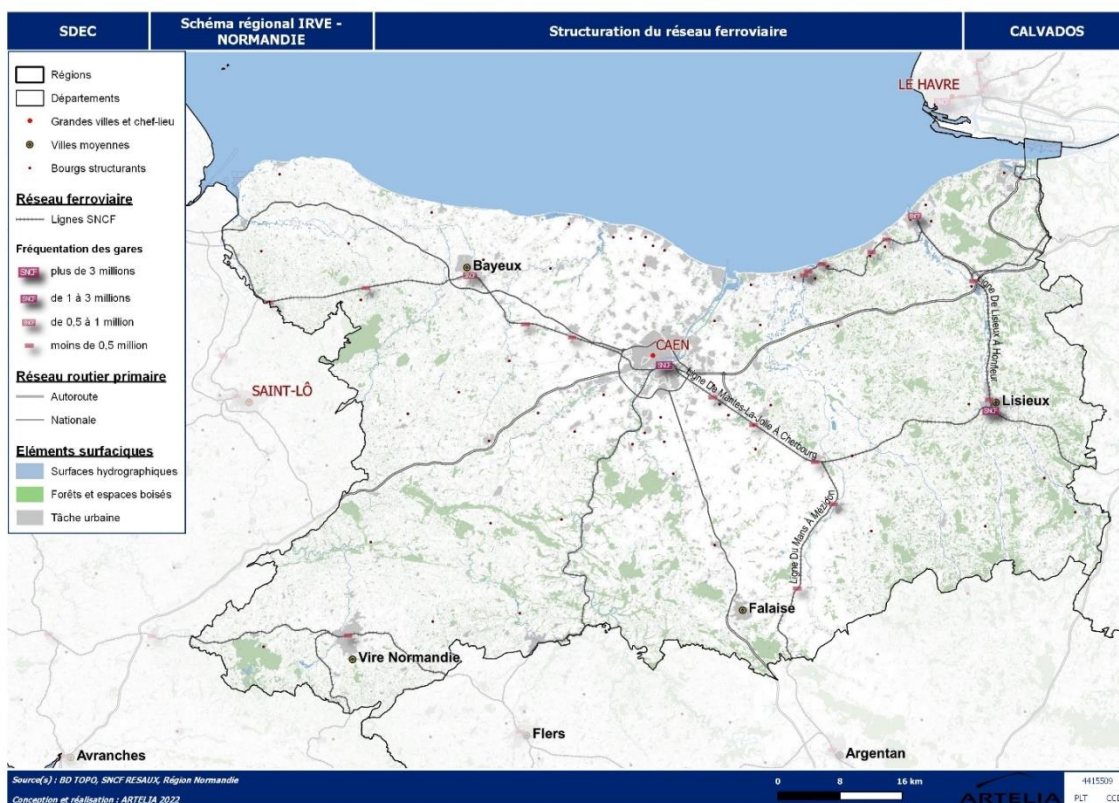


Figure 49 - carte de la structuration du réseau ferroviaire données issues de la BD Topo, SNCF Réseaux et la Région Normandie

### Réseau de transport en commun urbain

Dans le département, 4 agglomérations possèdent un service de transport urbain :

- Caen la Mer CU *via* Keolis Caen Mobilités sur le réseau Twisto: 3 lignes de tramway, 21 lignes de bus : dont 3 lignes BHNS/ express complémentaires, 26 lignes de bus, 1 service de transport des personnes à mobilité réduite, 1 service de nuit.
- Lisieux propose *via* le réseau Astrobus, 7 lignes de bus ainsi qu'un service de transport à la demande.
- Bayeux met à disposition des usagers 4 lignes de bus.
- Vire Normandie propose 2 lignes de bus.

Plus localement d'autres initiatives existent :

- Une navette gérée par une association locale à Villers-sur-Mer,

Globalement sur le territoire, **la part modale des transports en commun est très faible**, à l'exception de l'agglomération Caen la Mer. **Ainsi, la part modale des transports en commun ne dépasse jamais les 25%.**

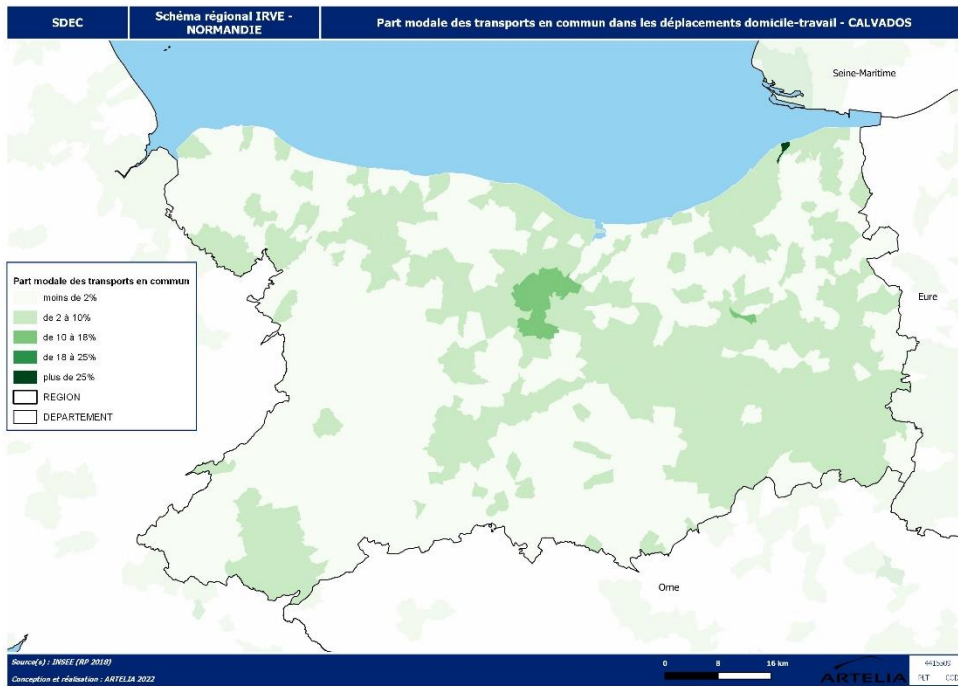


Figure 50 - carte de la part modale des transports en commun dans les déplacements domicile-travail INSEE, exploitation du Recensement de la population de 2018

### **Réseau de transport en commun interurbain**

Le Calvados bénéficie comme les autres départements de la Normandie du Réseau régional de transport Nomad.

Les 29 lignes du réseau Nomad desservent la majorité des villes du département. Néanmoins, ce mode de transport au vu de la faible fréquence et de ses horaires vise le déplacement des scolaires, rendant ce type de déplacement peu adéquat pour les actifs. Cette offre reste essentiellement une offre centrée sur les besoins de rabattement scolaire tant dans les grilles horaires que dans les tracés des lignes.

Bien que desservant la majorité du territoire, ce mode de transport est peu adapté pour les flux pendulaires pour les actifs par manque d'efficacité en temps et en parcours.

### **Modes actifs**

A l'échelle départementale, l'utilisation du vélo est principalement à vocation touristique.

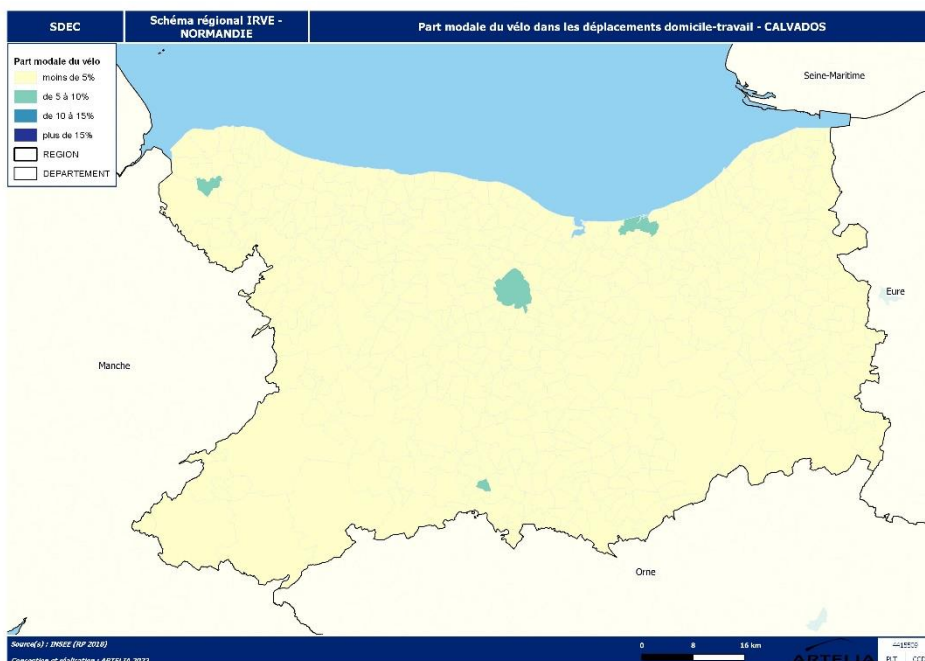
Actuellement, le linéaire du réseau départemental des véloroutes et voies vertes est de 500 km dont 169 km d'itinéraires de continuité.

Quatre véloroutes traversent le territoire : la Véloroute plages du Débarquement/ Mont-St-Michel ; la Vélo Francette ; La véloroute de l'Europe Centrale, la Seine à vélo



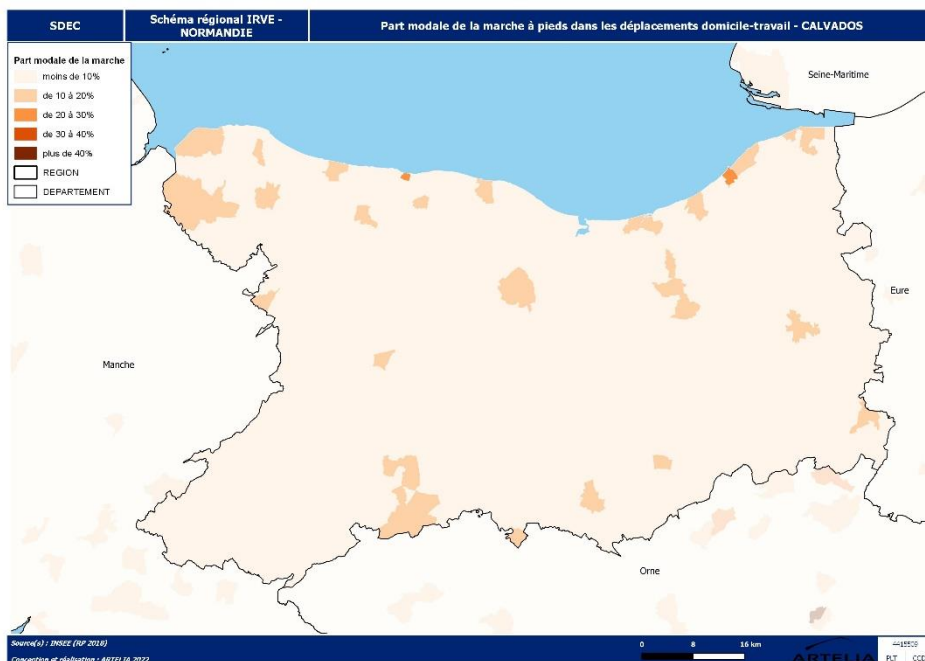
De manière globale, on observe sur le territoire 665 km de pistes cyclables, 238 km de voies vertes, 130 km bandes cyclables, 17 km de voies de bus partagé et 57 km de doubles sens cyclables. <sup>14</sup>

Caen la Mer et Bayeux possède des réseaux de location de vélos.



Dans le département la part modale du vélo est extrêmement faible, **moins de 5 % dans la quasi-totalité du département, à l'exception de Caen, Cabourg et Dives-sur-Mer.**

Figure 51 - carte de la part modale du vélo dans les déplacements domicile-travail INSEE, exploitation du Recensement de la population de 2018



**La part modale de la marche est aussi très faible, mise à part dans quelques communes ponctuellement, et plus spécialement sur le littoral.**

Figure 52 - carte de la part modale de la marche à pied dans les déplacements domicile-travail INSEE, exploitation du Recensement de la population de 2018

<sup>14</sup> Source : Observatoire normand des déplacements

## Intermodalité

Le **dispositif Atoumod** a été mis en place pour favoriser l'intermodalité sur le territoire. Celui-ci consiste en une mutualisation (financière et juridique) des efforts des collectivités, **permettant de charger tous les titres de transport des prestataires du déplacement sur un support « billettique » unique** (la carte Atoumod). Celle-ci a été mise en service en 2013.

La carte Atoumod est valable 7 ans, elle est utilisable pour tous les voyages en train et car du Réseau Nomad ainsi que pour tous les déplacements en Bus, en car ou en tramway en Seine Maritime et dans l'Eure mais aussi spécifiquement pour les réseaux Twisto de Caen, Cosibus de Coutances et d'Astrobus de Lisieux.

De plus, dans le cadre d'un partenariat réunissant 35 partenaires, la Région Normandie a rassemblé l'ensemble des données horaires des réseaux de transports normands à travers le portail [www.commentjyvais.fr](http://www.commentjyvais.fr).

Ce système d'information multimodale (SIM) présente de nombreuses fonctionnalités.

## Covoiturage

Sur le territoire, on compte environ **70 aires de covoiturages, dont environ 6 aménagées** par le conseil départemental (165 places).

Le département du Calvados ne propose pas d'application de covoiturage, mais s'appuie sur les plateformes habituelles (BlablaCar, etc.)

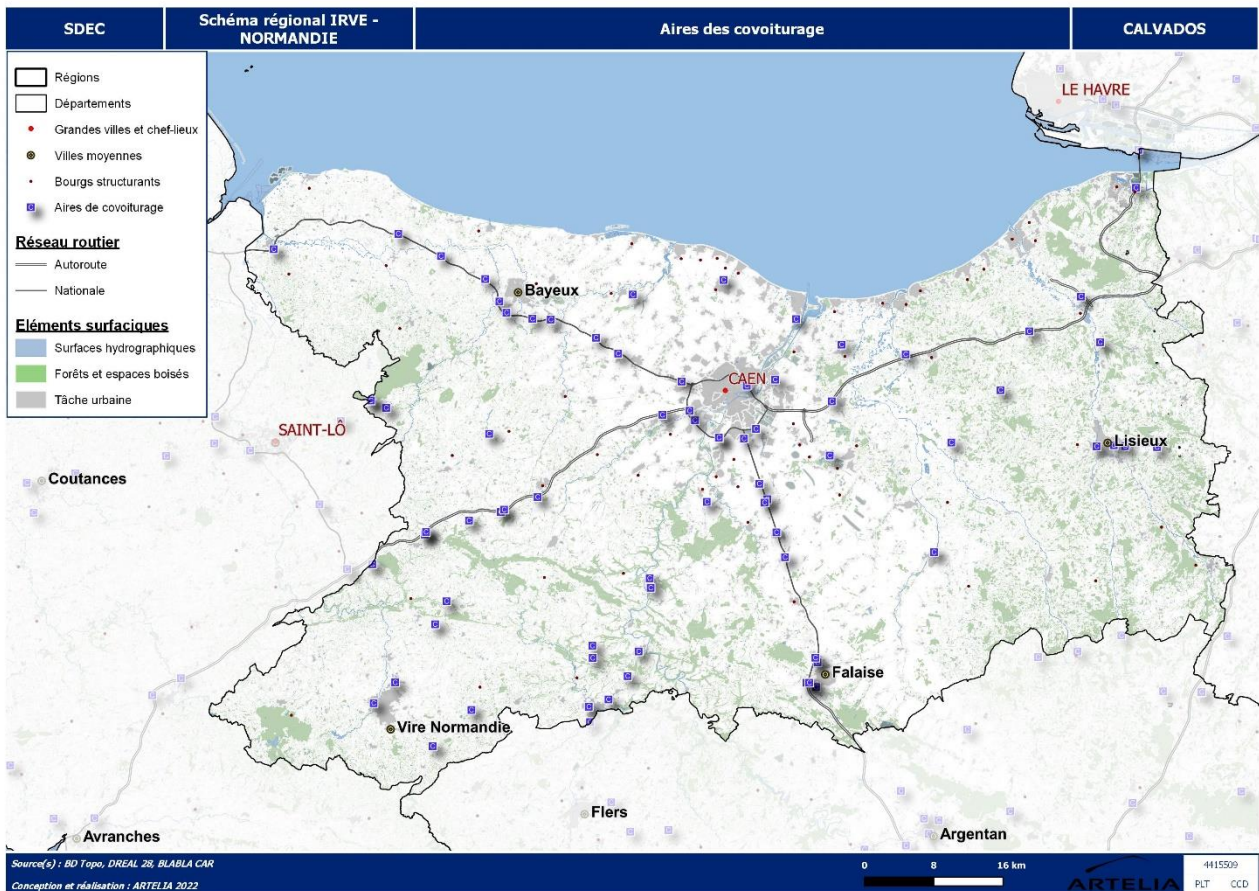


Figure 53 - carte des aires de covoiturage et parking relais données issues de la BD Topo, DREAL, BlablaCar

## Parkings et aires de stationnement

On identifie sur le territoire du Calvados, 4 200 parkings ou aires de stationnement.

Les parkings représentés sur la cartographie ci-dessous, proviennent de deux sources :

- Extraction de couche « Traffic » d'Open Street Map<sup>15</sup>
  - Les parkings peuvent être publics ou privés,
  - Le nombre de place est dans ce cas estimé de la manière suivante :
    - Les données sont indiquées en « équivalent véhicule léger ». Certaines aires de stationnement disposent en effet d'espace réservés aux bus et poids lourds qui ne sont pas pris en compte ici.
    - 1 place de stationnement de véhicule léger par 28m<sup>2</sup> de surface de stationnement (incluant un débattement d'environ 25 m<sup>2</sup> dédié au stationnement + environ 3 m<sup>2</sup> d'espaces verts et/ ou non aménagé)
- Recherche sur les territoires de Caen, Lisieux et Bayeux, des parkings non identifiés dans OSM (principalement les parkings sous DSP), pour lesquels le gestionnaire est identifié. Dans ce cas, le nombre de places disponibles provient directement des informations de l'exploitant (moins de 1%) des données.

Limite :

- Les données, bien que complètes, ne sont pas exhaustives ;
- L'estimation est minorée pour les aires de stationnement le long des rues (1 place est égale à environ 12 m<sup>2</sup> contre 28 pour le calcul)

Pour le département, on décompte de cette manière 4200 parkings disposant d'un équivalent de 182 900 places de stationnement de VL.

Catégories (nbre de places)	Moins de 20	21-100	101-200	201-300	Plus de 301
Quantité	2 347	1 459	235	77	87

Dans le Calvados, on constate que les espaces de stationnement sont principalement répartis dans l'agglomération de Caen la Mer, dans les bourgs structurants et villes moyennes, ainsi que sur le littoral (plages du débarquement, etc.)

---

<sup>15</sup> Source : ARTELIA d'après © les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL et ARTELIA

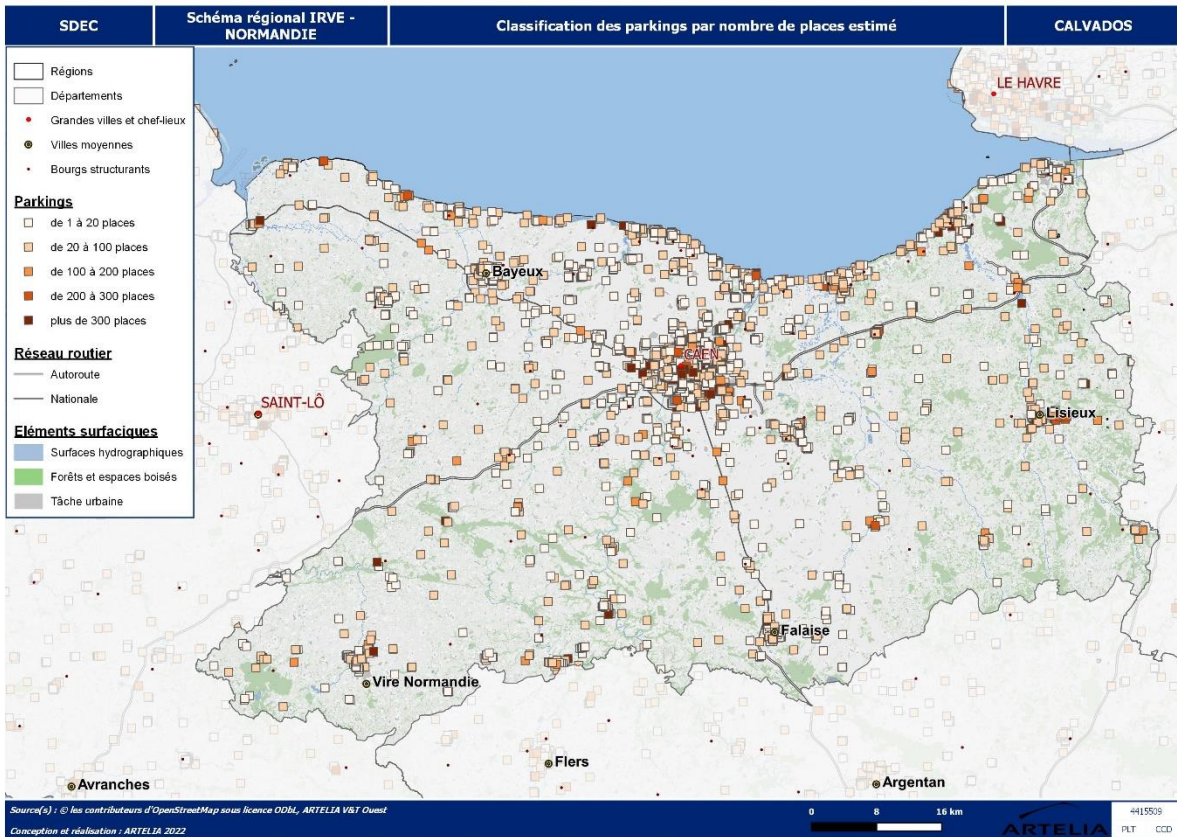


Figure 54 - Classification des parkings - Source © les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL, ARTELIA

## 1.4. ZONES A EQUIPER, CONFORTER OU TRANSFORMER

### 1.4.1. Logements sans place de stationnement

L'étude Enedis de 2021 (« Utilisation et recharge : Enquête comportementale auprès des possesseurs de véhicules électriques ») montre que la grande majorité des utilisateurs se rechargent à domicile (89% pour ceux résidant en maison individuelle et 54% pour ceux résidant en immeuble).

Cependant, la principale problématique dans la recharge à domicile vient dans le fait que tous les ménages ne disposent pas d'un emplacement réservé au stationnement à leur domicile et ne peuvent donc y installer de borne de recharge. Ainsi, sur le territoire du Calvados, **69%<sup>16</sup> des ménages disposent d'au moins un emplacement réservé au stationnement.**

En effet, suite à la loi LOM et la loi Climat et résilience, l'installation de bornes de recharge dans les parkings des immeubles collectifs est facilitée (obligation de pré-équipement des parkings, droit à la prise renforcé, mécanisme de préfinancement des coûts de raccordement et d'installation des IRVE en copropriété).

Il s'agit alors d'accompagner les utilisateurs de véhicules électriques n'ayant pas la possibilité d'installer de borne de recharge à domicile.

Ainsi, 31,1%, des résidences principales (tous types confondus) ne disposaient pas d'un emplacement de stationnement dans le Calvados.

<sup>16</sup> Source INSEE, Dossier complet par département



Ce taux diffère en fonction du type de logement :

- Résidences principales de type maison individuelle ne disposant pas de stationnement : 18,8%
- Résidences principales de type appartement ne disposant pas de stationnement : 53,3%

Cette problématique est principalement rencontrée en milieu urbain dans les grandes agglomérations.

Le schéma devra intégrer des recharges adaptées pour répondre au besoin spécifique de la recharge longue durée

Pour remédier à ce problème, il pourrait être envisagé d'installer des bornes en voirie à proximité des zones où les utilisateurs sans emplacement de stationnement résident par le principe de « bornes à la demande ». Ce principe a été déjà testé dans de nombreuses villes (Oslo, Amsterdam, Rotterdam) : l'utilisateur dépose une demande d'installation d'IRVE auprès de l'opérateur de l'infrastructure, qui se charge d'obtenir l'arrêté de voirie auprès de la municipalité.

Etant donné qu'il s'agit d'une recharge de nuit de longue durée, il semble plus adapté d'installer des bornes de recharge de faible puissance de type 3 et 7 kVA, engendrant un coût d'installation réduit et un raccordement électrique moins contraignant.

La tarification de ce type de bornes doit cependant être adaptée afin de ne pas décourager les utilisateurs qui vont de par la typologie de recharge rester stationnés sur une longue durée.

Par ailleurs, un travail pourra être mené avec les bailleurs sociaux, afin d'envisager des implantations sur leurs espaces de stationnement.

- ⇒ Dans un premier temps, les logements de type PLI et PLS, visant des publics disposant de capacités financières plus élevées. Ces publics seront plus susceptibles de disposer de véhicules personnels et d'utiliser les emplacements de stationnement du bailleur.
- ⇒ Résidences principales de type appartement ne disposant pas de stationnement : 53,3%

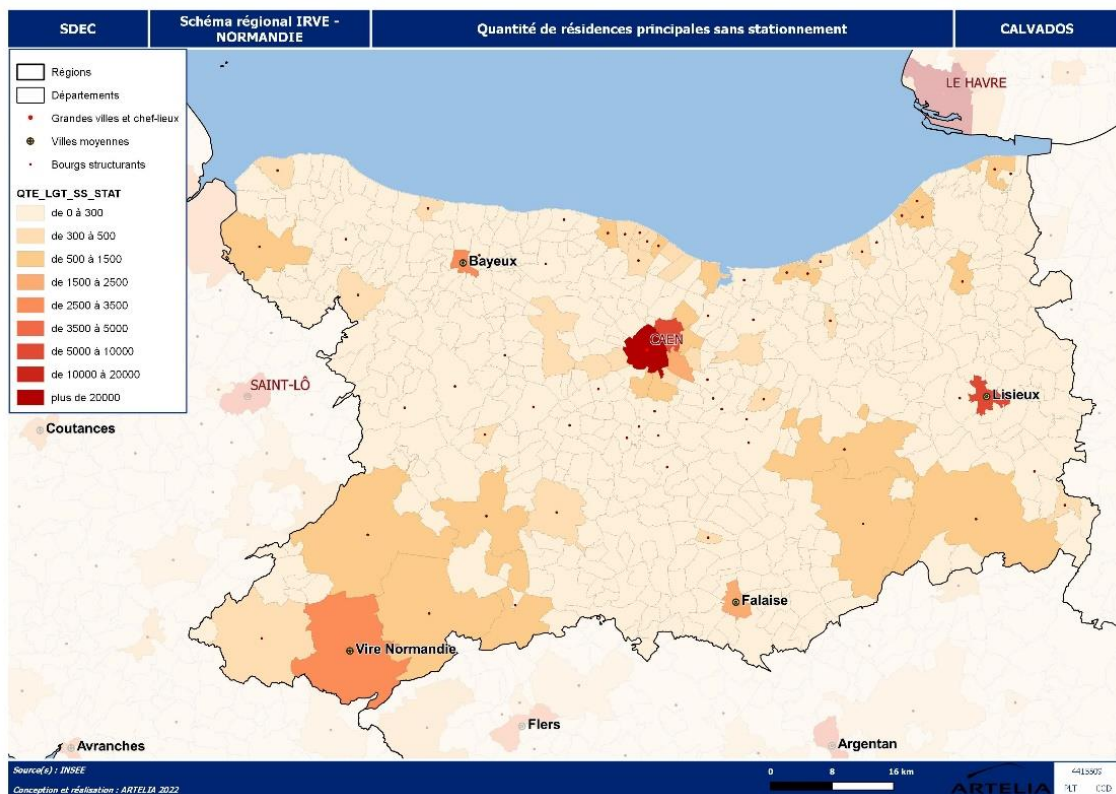


Figure 55 - carte des quantités de résidences principales sans stationnement, INSEE, Résidences principales par type de logement, nombre de pièces et présence d'un emplacement de stationnement, exploitation territorialisée

**Nota :** le déploiement important de bornes sur les parkings permettra dans un premier temps de répondre à cette demande.

## **1.4.2. Recharges sur le lieu de travail**

Il est également important de s'intéresser à la recharge sur les lieux de travail qui représente le deuxième lieu où les utilisateurs se rechargent le plus.

En effet, ils constituent des lieux où les actifs (qui représentent 73% de la population du Calvados) restent stationnés sur une durée longue (environ 8h).

Cependant, on observe deux types de stationnements pour les actifs :

- Un stationnement sur le parking de l'employeur sur lequel les employés ont une place réservée
- Un stationnement à proximité des lieux de travail, sur l'espace public, généralement

### **1.4.2.1. Parkings d'entreprises**

Certains actifs disposent de places de stationnement au sein des parkings des entreprises. Ainsi, les documents d'urbanisme encouragent fortement les entreprises à mettre à disposition de leurs salariés des emplacements de stationnement notamment dans les grandes agglomérations où l'espace public en voirie est contraint.

La mise en place d'IRVE est du ressort du gestionnaire du parking qui est un acteur privé. L'installation de bornes de recharge dans ces parkings doit donc venir de l'initiative privée.

Cependant, suite aux nouvelles obligations de la loi LOM et de la loi Climat et Résilience, l'installation d'IRVE dans ces espaces devient une obligation pour les parkings de plus de 20 places d'ici 2025. Le développement d'IRVE va donc fortement augmenter dans ces zones.

Il s'agira donc de faire connaître cette réglementation au public concerné en s'appuyant sur les réseaux d'entreprises (CCI, associations locales et réseaux liés aux EPCI) voire de les accompagner dans la mise en place des IRVE (accompagnement sur le déploiement, sur les demandes de subvention ...).

### **1.4.2.2. Stationnement sur l'espace public à proximité des lieux de travail**

Pour le reste des actifs, le stationnement s'effectue à proximité de leur lieu de travail sur des parkings publics ou en voirie où il peut être intéressant de procéder à l'installation de bornes de recharge publiques.

Il s'agit donc de cibler les zones d'emploi et les zones de stationnement publiques à proximité.

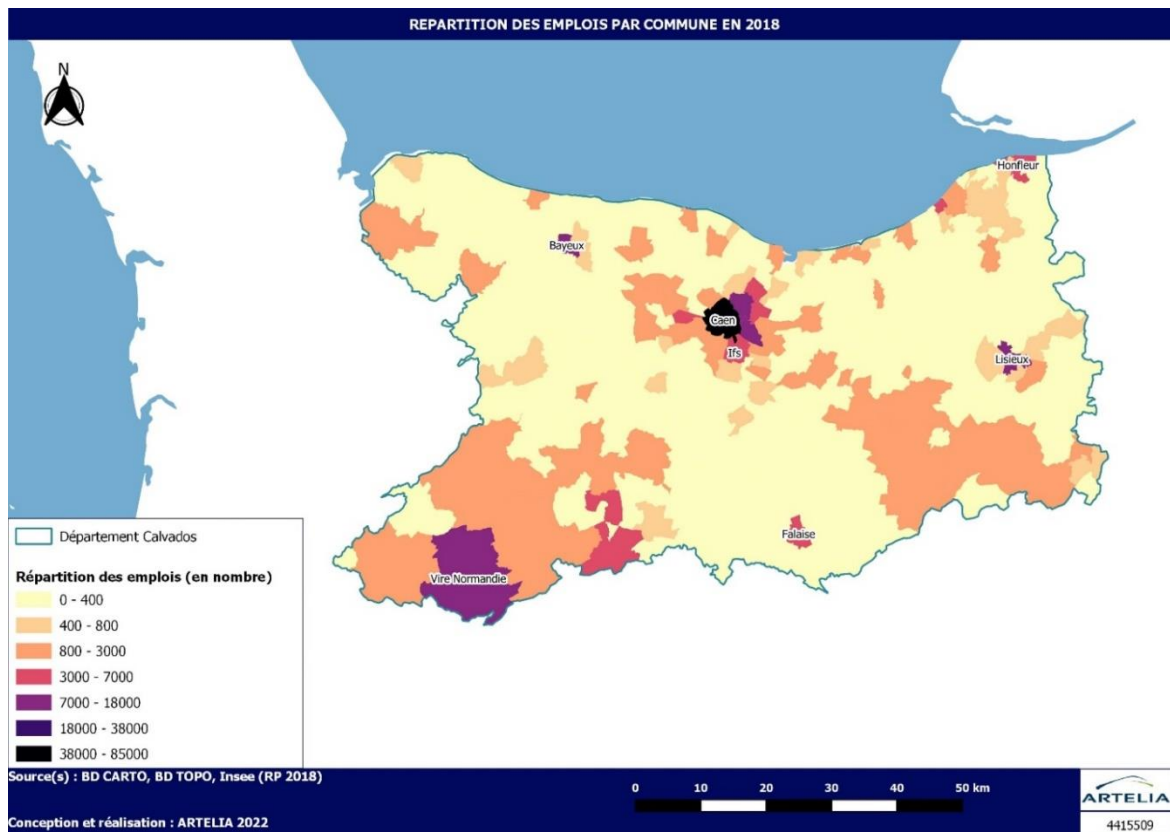


Figure 56 - carte de la répartition des emplois source INSEE Recensement de la population 2018, exploitation du fichier territorialisé

Ces zones d'emploi sont majoritairement concentrées au niveau des grandes villes.

Nous avons identifié sur le territoire environ 318 parkings sur des zones industrielles, d'activités divers ... dont 10 sont déjà équipés par des IRVE.

Tout comme pour les parkings d'entreprises, les parkings publics vont être concernés par l'obligation d'installation d'IRVE pour les parkings de plus de 20 places d'ici 2025 de la loi LOM et de la loi Climat et Résilience.

Cependant, dans certaines zones où il existe des espaces de stationnement en voirie et non sur des parkings à proximité des lieux de travail, l'installation d'IRVE supplémentaires peut être à prévoir.

Sur ces lieux, il semble adapté d'installer des bornes de recharge de faible puissance notamment de 3 et 7 kVA. En effet, ces bornes permettent une recharge de longue durée sur la journée correspondant au temps de stationnement 7-8h tout en ayant un faible coût d'installation, un faible encombrement et un raccordement électrique peu contraignant.

Comme pour la recharge à domicile, la tarification de ce type de bornes doit être adaptée afin de ne pas décourager les utilisateurs qui vont de par la typologie de recharge rester stationnés sur une longue durée.

### 1.4.3. Recharge sur les pôles d'intermodalité

Les pôles d'intermodalité comme les lieux de travail, constituent des lieux où les actifs restent stationnés durant leur journée de travail.

Cette intermodalité est en voie de développement sur le territoire avec l'existence de dispositifs comme « Atoumod ».

Elle se développe principalement autour des gares situées le long du réseau ferroviaire, ou des parkings relais. Ainsi, il existe quelques parkings relais à Caen (5).

En effet, les parkings relais permettent aux automobilistes d'utiliser leur voiture jusqu'à un parking relais à partir duquel ils utilisent un autre mode transport : transport en commun, vélo, marche pour rejoindre leur lieu de travail.

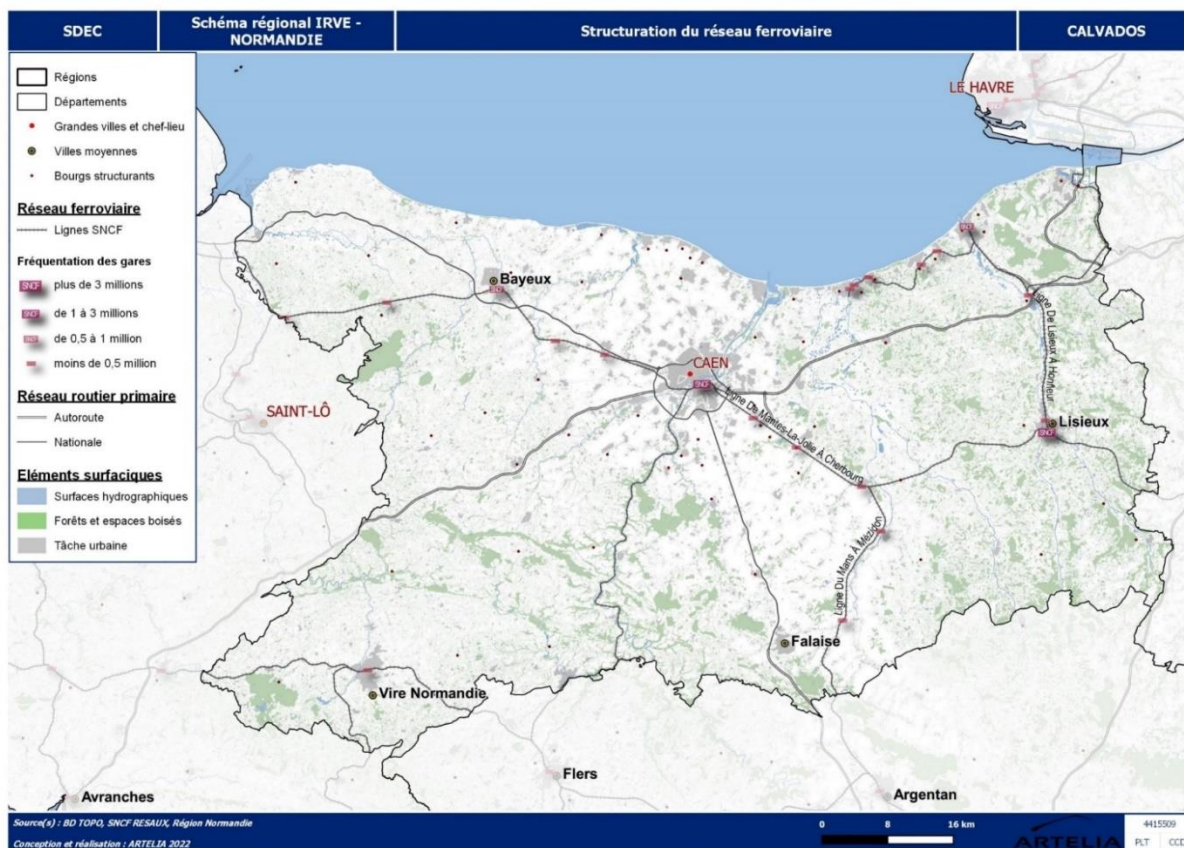


Figure 57 - carte de la structuration du réseau ferroviaire, données issues de la BD Topo, SNCF Réseaux et la Région Normandie



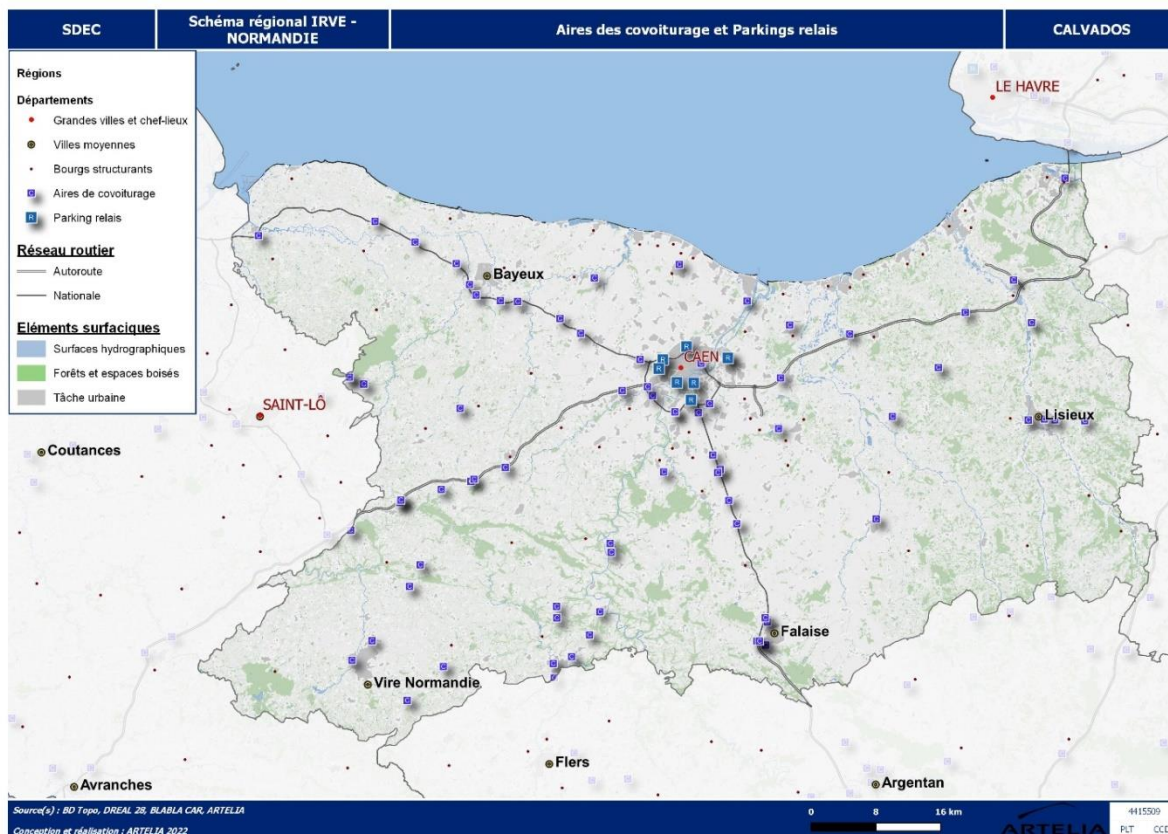


Figure 58 - carte des aires de covoiturage et parking relais, données issues de la BD Topo, DREAL, Blablacar

Dans une moindre mesure aujourd’hui, ce phénomène de multi modalité peut également être observé auprès d’usagers « longue-durée » des aires de covoiturage (covoiturage basé sur les flux pendulaires, à la journée de travail), ainsi qu’autour des stations de vélos en libre-service.

Ces pôles d’intermodalité sont adaptés à la mise en place de borne de recharge de faible puissance de type 3 ou 7 kVA permettant une recharge sur la journée durant le temps de travail.

Il s’agirait dans un premier temps de viser les parkings relais et les gares pour l’installation de ces bornes puis dans un second temps le covoiturage quand le nombre de véhicules électriques représentera une part plus importante sur le parc de véhicules.

#### 1.4.4. Recharge sur les hébergements touristiques

Concernant les hébergements touristiques, l’installation d’IRVE reste à la charge des propriétaires et donc des acteurs privés.

En effet, dans la plupart des cas, ces bornes de recharge sont exclusivement réservées à leur clientèle. Cette dynamique d’installation d’IRVE a déjà commencé et va continuer à croître dans les prochaines années due aux obligations d’installation de bornes pour les parkings de plus de 20 places d’ici 2025 de la loi LOM et de la loi Climat et Résilience.

On compte sur le territoire du Calvados, 278 hôtels, 107 campings et 41 hébergements collectifs qui seront donc concernés.

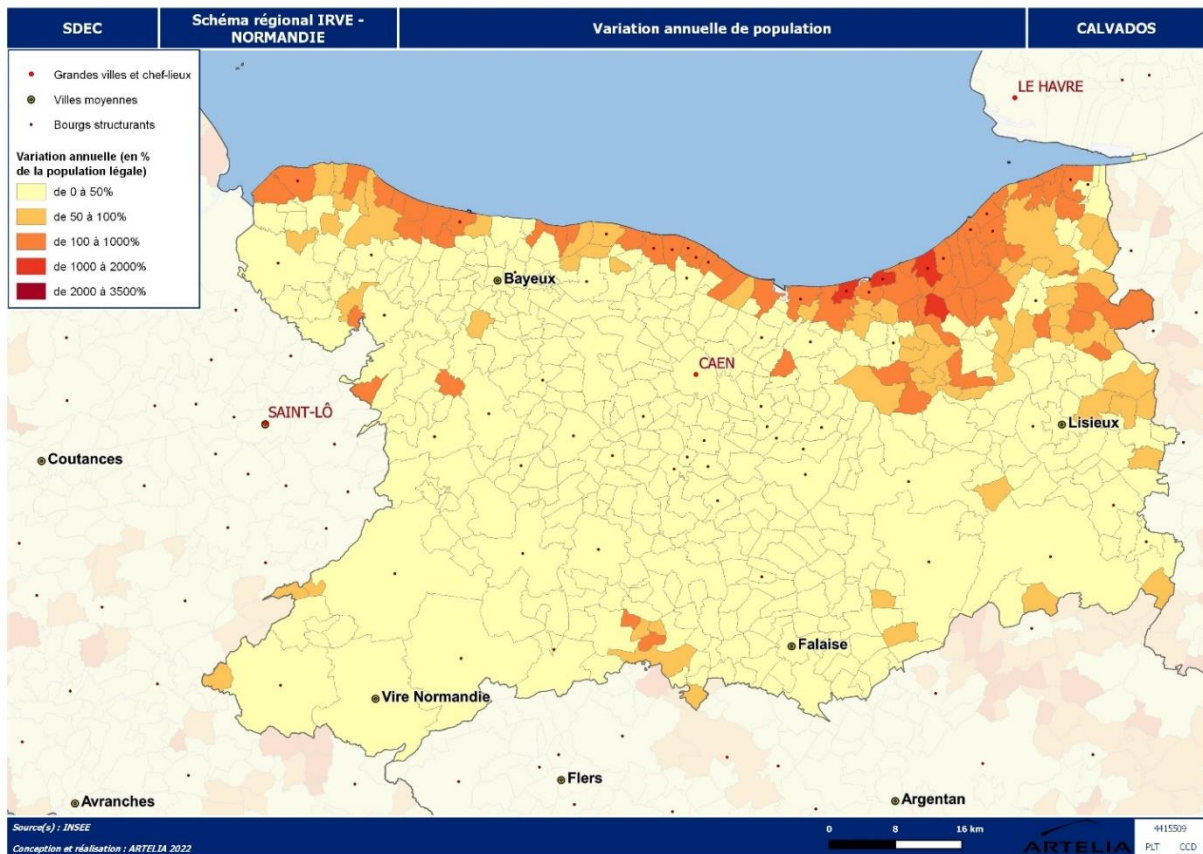


Figure 59 - carte des taux de variation annuelles de la population permettant de déterminer les zones d'attraction touristique, source INSEE

Il peut y avoir certains cas où les hébergements touristiques ne disposent pas de parking associé et où les acteurs publics devront prendre le relais sur l'installation d'IRVE sur des parkings à proximité (probablement concernés également par l'obligation d'installation d'IRVE). Il s'agirait dans ce cas de bornes de faible puissance (3 et 7 kVA permettant une recharge de longue durée).

## 1.4.5. Recharge d'appoint

### 1.4.5.1. Recharge à proximité des équipements culturels, sportifs et des commerces

Les équipements culturels, sportifs, de commerce nécessitent pour les usagers un stationnement de courte durée (de 1 à 2h).

L'objectif est de leur permettre une recharge d'appoint ou de réassurance. Ainsi, il semble adapté de prévoir l'installation de bornes de recharge à proximité de ces zones.

Au vu de la durée moyenne de stationnement, il semble approprié d'envisager sur ces zones, des bornes de recharge accélérées soit de 22kVA AC soit de 22kVA AC/24 kVA DC (les bornes 22kVA AC ne permettent pas la recharge en courant continu (mode 4) et ne pourront pas profiter aux véhicules électriques ne disposant pas de convertisseurs de puissance adaptés.

Dans une moindre mesure, il peut être envisagé sur quelques lieux où la fréquentation est plus importante des bornes de recharge rapide de type 50 kVA.

Les lieux ciblés par l'installation de ces bornes sont :

- Les équipements culturels : théâtres, salles de spectacle, ...

- Les équipements sportifs : stades municipaux, les complexes sportifs ...
- Les commerces dans les centres villes (dans les grandes agglomérations, du fait des politiques de piétonisation ou mise en place de ZFE, il s'agira plutôt de viser les parkings relais ou autres grands parkings à proximité du centre-ville)
- Les équipements de santé (hôpitaux, cliniques, établissements de santé, EHPAD ...)
- Les équipements liés à l'enseignement
- Les équipements administratifs (mairie, maison France service, autres services publics...)
- Les équipements touristiques

Ainsi, la plupart de ces lieux seront concernés par l'obligation d'installation d'IRVE pour les parkings de plus de 20 places d'ici 2025 de la loi LOM et de la loi Climat et Résilience. Cependant, dans certaines zones où il existe des espaces de stationnement en voirie et non sur des parkings, l'installation d'IRVE supplémentaires peut être à prévoir.

L'installation des bornes à proximité de ces lieux concernera des acteurs publics ou privés en fonction du propriétaire du parking.

Il s'agira donc de consolider le maillage existant de bornes de recharge sur les lieux concentrant des équipements culturels, sportifs, de commerce, ne disposant pas de d'IRVE à l'heure actuelle.

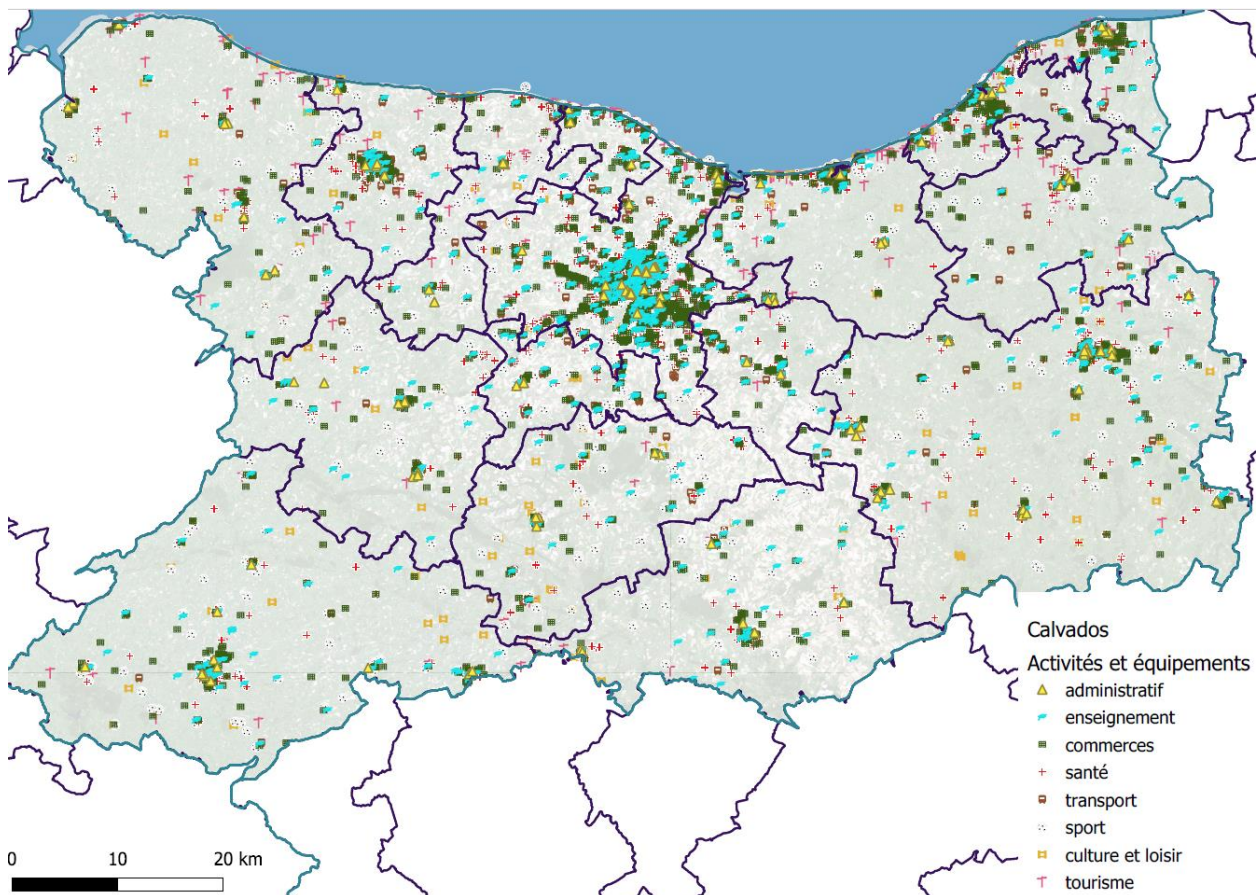


Figure 60 : Carte des équipements sportifs, culturels et commerces dans le Calvados

Nota : Le détail de ces équipements par EPCI est disponible en *annexe 4*.



### 1.4.5.2. Focus sur la recharge à proximité des zones touristiques

Il existe 4 types de lieux touristiques élémentaires : le site, le comptoir, la station et la ville touristique.

- **Le site** est un lieu inventé par le tourisme. D'une certaine manière, il existe depuis toujours ou depuis longtemps. 2 familles de sites peuvent être distinguées : les sites naturels au sens d'éléments du paysage façonnés ou non par les sociétés humaines (le bord de mer et la montagne comme la campagne sont concernés) et les sites culturels qui correspondent aux édifices et constructions, témoignages des sociétés humaines passées.
- **Le comptoir** est le lieu créé par le tourisme qui fonde son existence sur la volonté de fabriquer un lieu en rupture avec l'environnement immédiat. Il est caractérisé par la pratique du séjour où l'on vient pour le soin, le repos et la sociabilité mais aussi les activités sportives offertes. Ainsi les comptoirs peuvent être des établissements thermaux, des centres de thalasso ou des villages-clubs mais aussi de parcs à thème.
- **La Station** est à la différence du comptoir, par définition un système ouvert : pas de clôture, tout le monde peut y accéder à tout moment de l'année, même si la basse saison signifie la fermeture de nombreux établissements. Fondée sur le séjour, la pratique du repos ou le « séjour sportif » peut être la pratique dominante, mais le passage n'est pas exclu : quel que soit l'endroit où l'on séjourne, on visite toujours les stations alentours, car elles présentent des attraits avec ses services, ses animations voire ses monuments et dès lors alimentent des pratiques de découvertes à partir de son lieu de séjour touristique.
- **La ville** : En dépit de son développement progressif et intense, le tourisme ne constitue aujourd'hui encore, qu'une activité parmi d'autres dans le fonctionnement de l'économie et des espaces urbains, même s'il est localement très puissant. A la différence du site, du comptoir et de la station, la disparition de l'activité touristique ne signifierait pas celle de la ville. Pourtant, aujourd'hui, les plus importantes d'entre elles ont pleinement misé sur ce phénomène qui, au-delà des retombées économiques, contribue à forger une renommée, une visibilité et une place dans les rangs mondiaux. En ville, la plus répandue des pratiques est la découverte des grands sites culturels, historiques et sportifs. Aujourd'hui s'y ajoute le shopping qui, dans les grandes villes et pour certaines clientèles, est devenu un élément presque aussi important que la découverte. Selon l'importance et la diversité des lieux de visite et l'offre de shopping, une visite urbaine oscille entre quelques heures et une semaine voire 10 jours. On peut donc être de passage dans la ville ou en séjour.

Il peut être intéressant d'installer des bornes sur les lieux touristiques publics les plus fréquentés.

Ainsi, sur le territoire, les grands lieux d'attraction touristique sont :

- Cimetière Américain, Colleville-sur-Mer, 1 710 000 visites
- Basilique de Lisieux, 839 000 visiteurs
- Cimetière Allemand, La Cambe, 465 000 visiteurs
- Mémorial de Caen, 446 000 visiteurs
- Tapisserie de Bayeux, 412 000 visiteurs



Les types de bornes doivent être adaptés aux lieux de visites :

- Des bornes de recharge de faible puissance (3 et 7,4 kW) sont plus adaptés à proximité de sites naturels, sur les stations balnéaires, dans des villes touristiques où les usagers vont rester sur une plus longue durée (demi-journée voire journée)
- Des bornes de recharge accélérées de 22 kW sont plus adaptées à proximité de sites culturels touristiques : musées, châteaux ... où les usagers vont rester stationnés sur une courte durée (de 1 à 2h) le temps de la visite

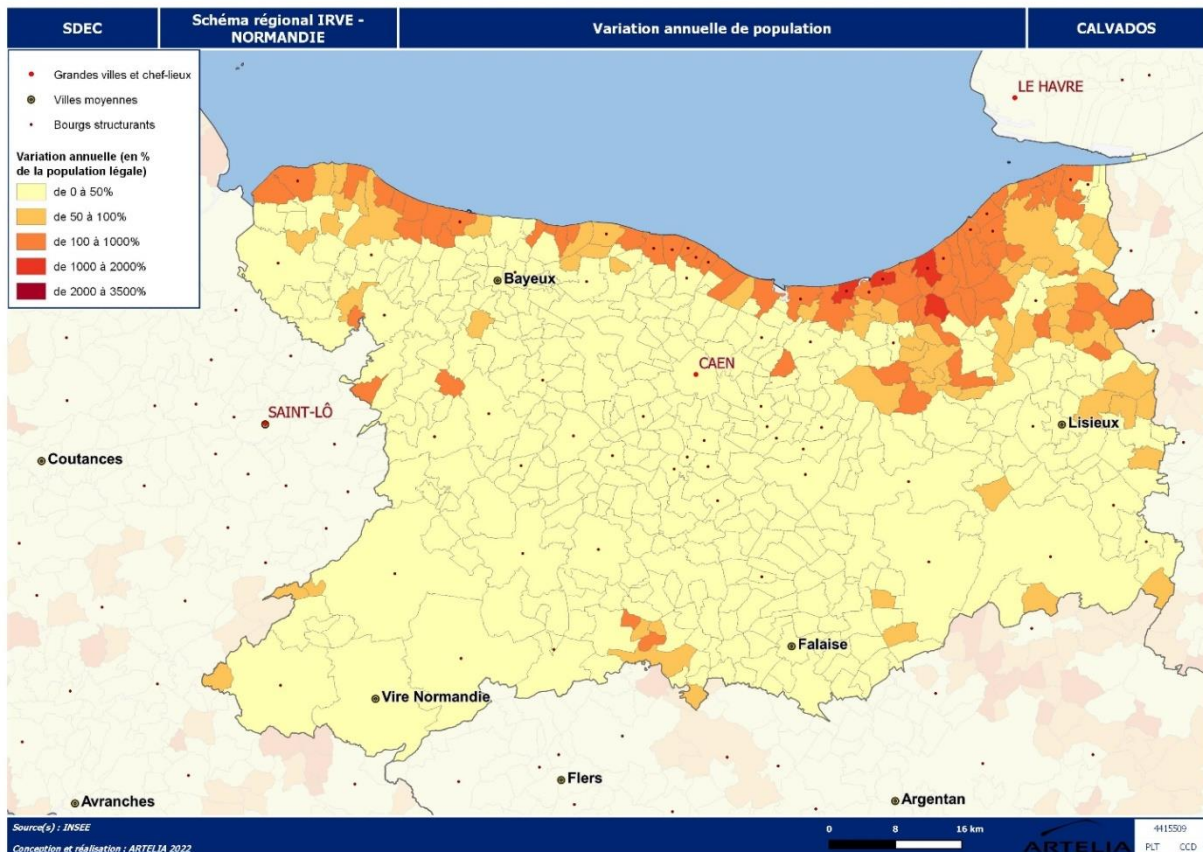


Figure 61 - carte des taux de variation annuelles de la population permettant de déterminer les zones d'attraction touristique, source INSEE

Tout comme les équipements culturels et sportifs, Ainsi, la plupart de ces lieux seront concernés par l'obligation d'installation d'IRVE pour les parkings de plus de 20 places d'ici 2025 de la loi LOM et de la loi Climat et Résilience. Cependant, dans certaines zones où il existe des espaces de stationnement en voirie ou bien des parkings sur le littoral, l'installation d'IRVE supplémentaires peut être à prévoir.

### 1.4.5.3. Les zones commerciales

Les centres commerciaux sont généralement présents en périphérie des grandes villes et les villes moyennes. Dans ces lieux, les commerces présents dans les zones commerciales sont divers (magasin de textile, électroménager, alimentaire, bricolage...). Cette pluralité de commerce attire et polarise un grand nombre de clients.

Ces zones commerciales sont globalement situées sur des propriétés privées, il est donc du ressort des acteurs privés d'équiper leurs parkings de bornes de recharge pour véhicules électriques. A l'heure actuelle, la plupart des enseignes de la grande distribution se sont lancées dans une dynamique de mise en place d'IRVE. Ce développement devrait se poursuivre dans les prochaines années notamment avec l'obligation d'installation d'IRVE pour les parkings de plus de 20 places d'ici 2025 de la loi LOM et de la loi Climat et Résilience.

Il peut y avoir certains cas où les parkings sur les zones commerciales sont de propriété publique auquel cas, ce sont les acteurs publics qui devront prévoir l'installation d'IRVE sur ces parkings (probablement concernés également par l'obligation d'installation d'IRVE). Il s'agirait dans ce cas de bornes accélérées de 22kVA (pour les usagers restant stationnés sur une durée courte pour des achats ciblés) et de faible puissance de type 3 et 7 kVA permettant une recharge de longue durée (pour des usagers qui viennent profiter des différents commerces et services de la zone et restent donc sur une plus longue durée).

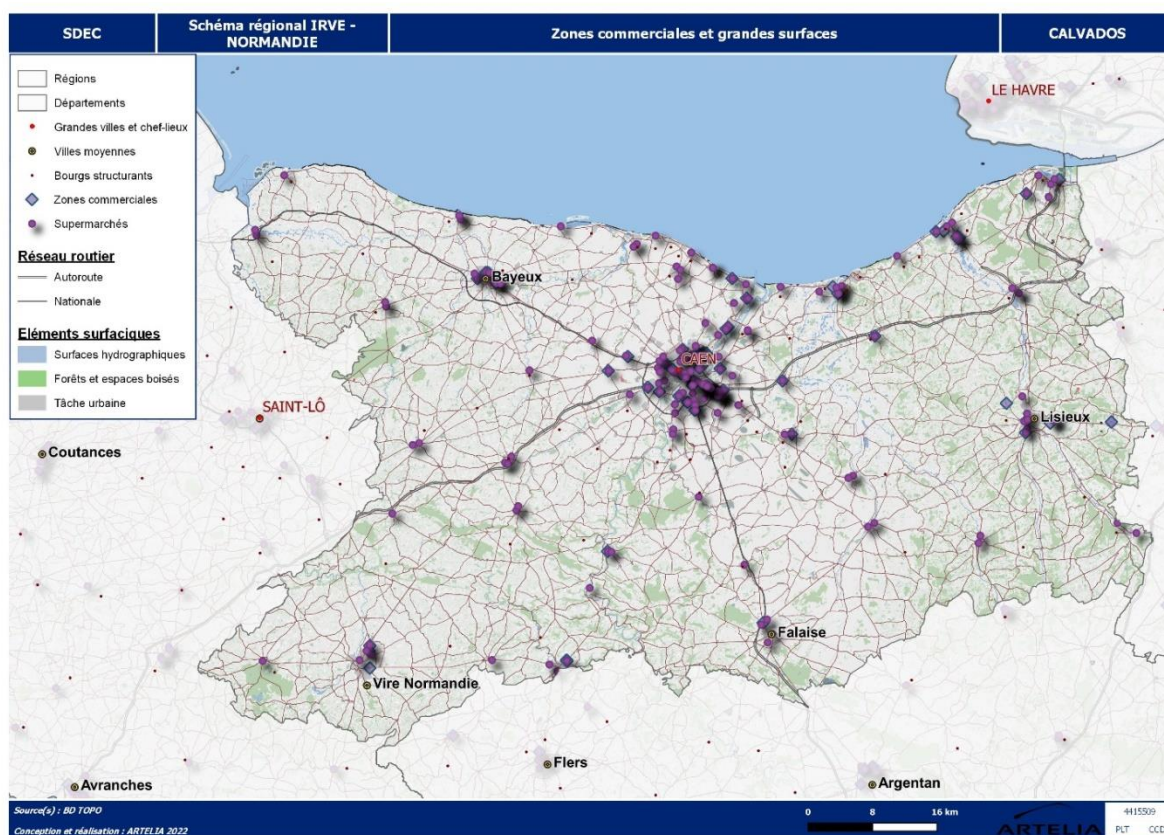


Figure 62 : Zones commerciales du département - Source BD TOPO

### 1.4.6. Les routes à grande vitesse

Il est nécessaire, afin de rassurer les usagers de véhicules électriques effectuant de longues distances, de disposer de bornes de recharge le long des principaux axes routiers permettant des corridors de recharge rapide.

Pour ces stations de recharge, il semble plus approprié d'installer des bornes de recharge rapides (puissance supérieure ou égale à 50 kW) afin de limiter autant que possible la durée de stationnement. En effet, pour ce genre de trajet de longue durée, il s'agit pour les usagers de faire des pauses de très courte durée.



Ainsi, ces stations de recharge rapides doivent notamment permettre aux usagers effectuant des longs trajets pendant les weekend ou périodes de vacances de pouvoir effectuer leur trajet sans problème au vu de l'autonomie de la batterie du véhicule.

#### 1.4.6.1. Autoroutes

Sur les autoroutes, l'installation des bornes de recharge est du ressort des concessions autoroutières et d'entreprises privées.

Ainsi, il existe déjà des initiatives d'acteurs privés sur ces axes :

- Ionity : objectif d'installer 7 000 points de charge et 1 000 stations en Europe d'ici 2025 ;
- Total Energies : objectif d'installer 150 000 points de charge en Europe d'ici à 2025 avec notamment des bornes de recharge ultra rapides HPC de 175 kW sur les autoroutes tous les 150 km. Cela représente 300 stations en Europe et 189 en France ;
- Shell : mise en place de 500 000 points de charge dans le monde d'ici à 2025.
- 

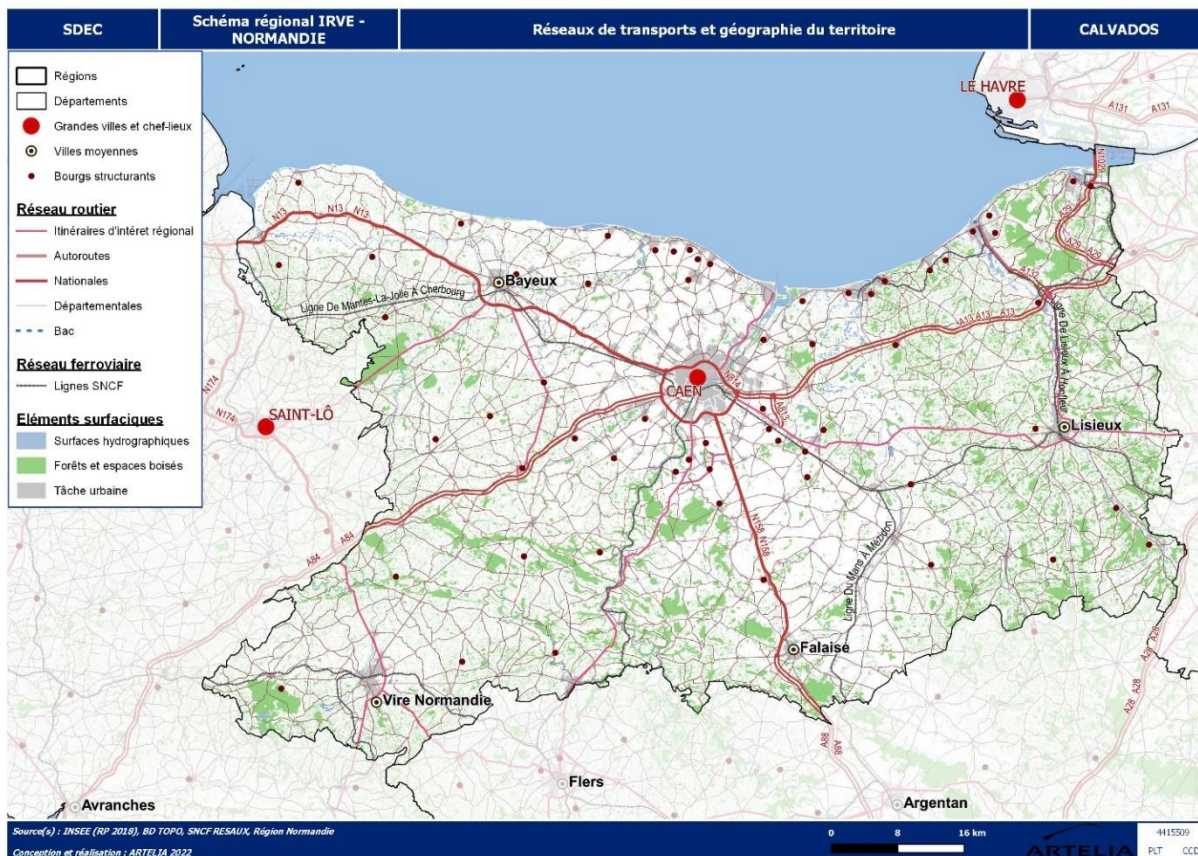


Figure 63 : Maillage urbain et routier du département - Source : BD TOPO, SNCF Réseau, Région Normandie

#### 1.4.6.2. Autres axes routiers (nationales et départementales)

Il est nécessaire d'installer sur les axes routiers hors autoroutes des bornes de recharge rapides (puissance supérieure ou égale à 50 kW) pour rassurer les usagers de véhicules électriques effectuant de longues



distances et leur permettre d'effectuer leur trajet sans problème au vu de l'autonomie de la batterie du véhicule.

Les axes routiers les plus fréquentés, structurant le territoire sont très certainement les plus pertinents pour recevoir ce type d'installation.

Ce type de bornes de recharge pourra être installé sur des aires de repos, des parkings existants et accessibles facilement depuis la route et les centres villes traversés par ces axes routiers.

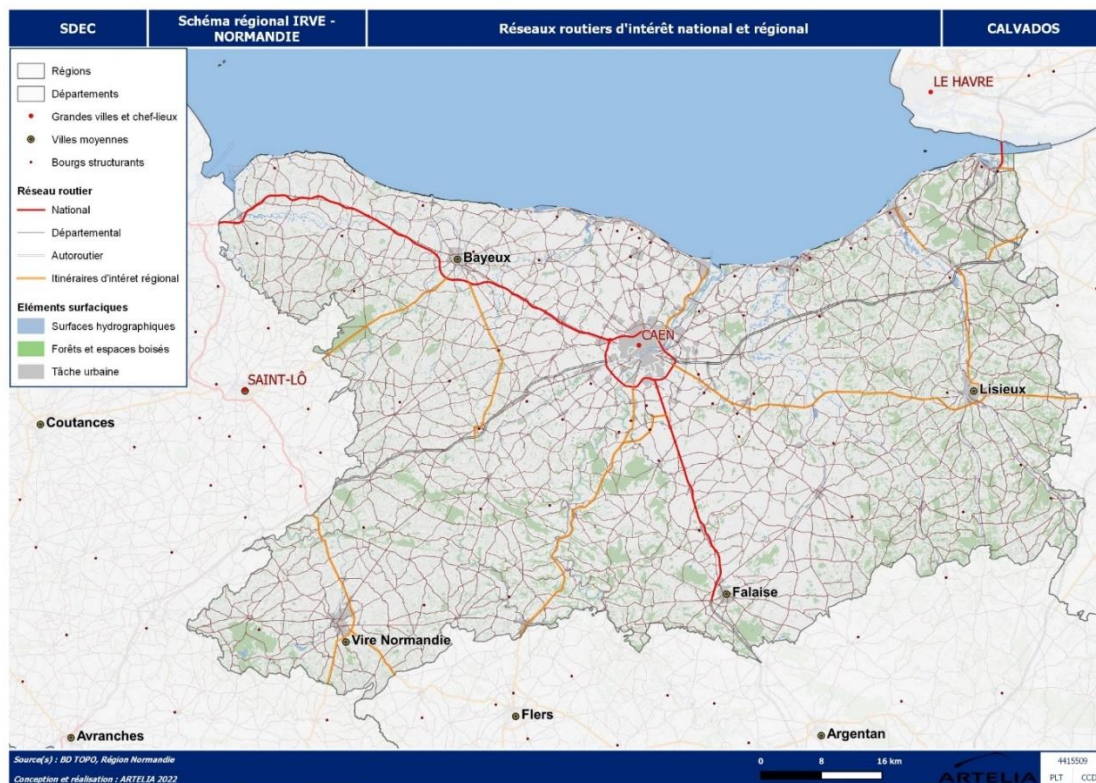


Figure 64 : Maillage urbain et routier du département - Source : BD TOPO, SNCF Réseau, Région Normandie

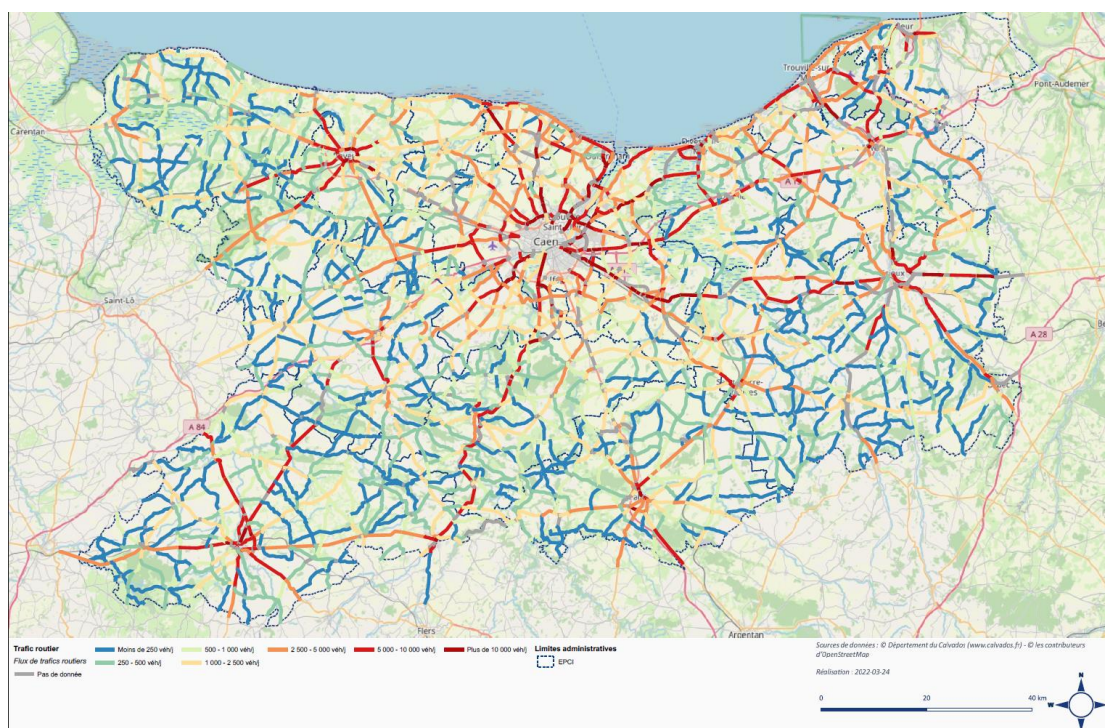


Figure 65 : carte des trafics moyens journaliers annuels sur les axes routiers- Source : Département du Calvados



## Nota sur les aires de covoiturage :

Parmi les parkings à proximité des axes routiers, on trouve notamment des aires de covoiturage qui peuvent être pertinentes pour l'installation de bornes de recharge.

Il existe deux modèles de covoiturage :

- En grande majorité, les covoitages occasionnels sur des grandes distances. C'est le mode de covoiturage le plus répandu
- Covoiturage régulier pour des flux pendulaires

Sur ces aires, les arrêts « de passage » sont généralement courts (dépose des passagers) et les recharges lorsqu'elles concernent le véhicule utilisé pour le covoiturage doivent donc être rapides.

**Dans cette optique il semble donc approprié d'envisager l'installation de bornes de recharge rapides de type 50kW et plus.**

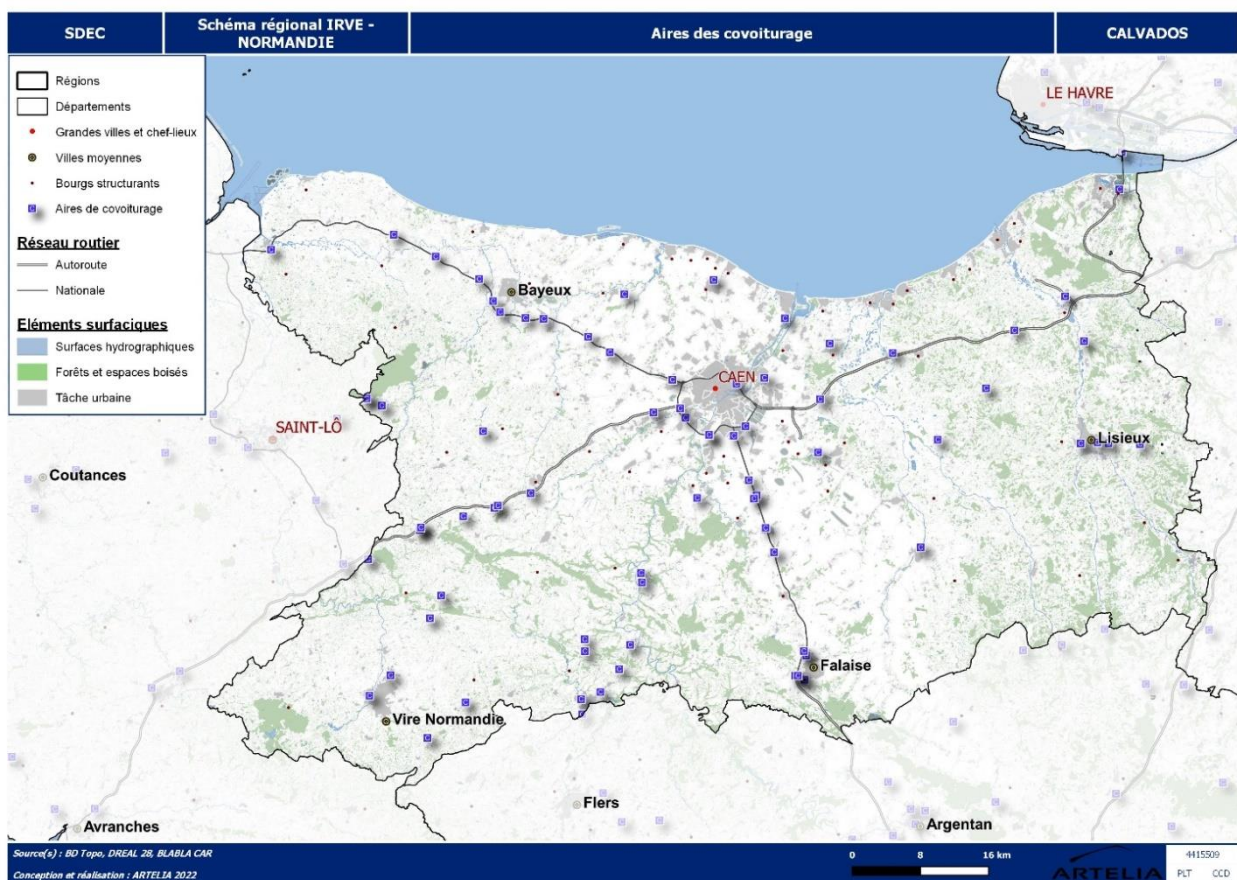


Figure 66 - carte des aires de covoiturage et parking relais, données issues de la BD Topo, DREAL, Blablabar

## 1.5. MODE DE PORTAGE

### 1.5.1. Les modes de gestion sur le territoire du Calvados

Le syndicat d'énergie du Calvados dispose de deux marchés sur les IRVE :

- Un marché pour l'exploitation, maintenance, gestion et service de recharge des IRVE sous la forme d'un accord-cadre de services d'une durée d'un an renouvelable (durée maximum de 4 ans). Le titulaire de ce marché est depuis début 2022 Citeos / Freshmile.

Il existe dans ce marché un engagement de la part de l'exploitant sur le taux de disponibilité (95% de disponibilité minimum), les délais d'intervention et de réponse du centre d'appel.

- Un marché pour la fourniture et pose des bornes dont les prestataires sont DBT, ETOTEM et LRP (Laurent Rodolph Patrick).

Sur le territoire normand, les syndicats d'énergie disposent globalement de marchés « classiques » sous la forme d'accord-cadre d'une durée de 1 an renouvelable (durée maximum 4 ans) :

- o Soit un marché unique sur l'ensemble des prestations de fourniture/pose/exploitation/maintenance/ services comme celui du syndicat d'énergie de la Seine Maritime
- o Soit deux marchés : un pour la fourniture et pose et un pour la maintenance-exploitation et services associés à la recharge

Il existe dans ces marchés des engagements de la part de l'exploitant sur le taux de disponibilité (entre 90 et 96 %).

## 1.5.2. Les modes de portage existants

### 1.5.2.1. Le marché de travaux type (Accord cadres ou marché traditionnel à BPU DQE ou DPGF) ou et le marché de services (maintenance / exploitation)

Ce type de marché exige que les attentes en termes de travaux et de matériel à mettre en place soient parfaitement définis.

#### Avantages :

Pour la partie travaux : marché qui permet de mettre en avant les fournisseurs de matériel IRVE et permet d'obtenir des prix unitaires souvent plus intéressants limitant les entreprises de construction à des prestations d'exécution de travaux et de pose.

Pour la partie maintenance et exploitation : ce type de marché spécifique et dédié permet de mobiliser en premier lieu les sociétés spécialisées en gestion de parc de bornes de recharge avec des outils de supervision élaborés comme les opérateurs de mobilité couplés à des sociétés en charge de la gestion monétique.

#### Inconvénients :

Le maître d'ouvrage doit gérer les interfaces entre le marché de travaux et l'éventuel marché de service et d'exploitation (voir des lots parfois).

Le maître d'ouvrage doit chercher ses subventions et gérer l'ensemble des flux financiers liés aux recettes en créant une régie de recette en lien avec le trésorier payeur. Par ailleurs, les éventuels coûts fixes d'une installation qui fonctionne mal restent à la charge du maître d'ouvrage public, ce qui n'incite pas forcément les entreprises à faire fonctionner le système au-delà du minimum. On a pu constater que tout comme dans les marchés globaux de performance (présentés ci-après), les maîtres d'ouvrage publics ayant statut d'AODE (exemple : Syndicat d'énergie ou métropole) mettaient en place des marchés de maintenance et d'exploitation avec de plus grandes exigences sur le taux de disponibilité des infrastructures de recharge.

### 1.5.2.2. Le marché global de performance

Ce type de marché qui reste comme étant un marché de travaux permet de réunir dans un même marché la partie conception, réalisation, maintenance et exploitation. Ces marchés sont donc particulièrement adaptés pour la gestion d'un service basé sur la mise en place d'équipements et pour lesquels une performance du système est mesurable (exemple : taux de disponibilité des bornes).

#### Avantages :

Un seul marché avec un opérateur économique qui réunit l'ensemble des compétences nécessaires à l'exécution du marché (souvent un groupement d'entreprises est néanmoins constaté).

#### Inconvénients :

De plus, le maître d'ouvrage doit également chercher ses subventions et gérer l'ensemble des flux financiers liés aux recettes en créant une régie de recette en lien avec le trésorier payeur. Cependant, dans un marché global de performance, il y a souvent un opérateur monétique qui s'occupe des flux financiers. L'action est donc facilitée pour le maître d'ouvrage public.

### 1.5.2.3. Le contrat de concession

L'objectif de ce type de contrat est de confier à un prestataire privé la concession d'un réseau de bornes de recharge. Le prestataire peut ainsi toucher les recettes de l'usage des bornes et s'engage à verser une indemnité annuelle au titre de la Redevance d'Occupation du Domaine Public. À l'issue du contrat, l'intégralité des ouvrages et aménagements deviennent la propriété de la ville.

Il est cependant possible de définir les contours du contrat en termes de performance, de volume et de délai. Ce contrat peut porter sur le déploiement, l'exploitation et la maintenance d'un réseau de charge de différentes puissances (normales, rapides et super chargeurs). Le contrat peut imposer des zones de déploiement incontournables et que les élus locaux peuvent être systématiquement consultés sur les sites d'implantation. L'entreprise pourra percevoir les recettes sur la recharge et peut bénéficier de la promotion du service assurée par la maîtrise d'ouvrage publique.

#### Avantages :

Pour les maîtres d'ouvrage publics, il n'y a que des avantages considérant que le risque financier lié à l'investissement et celui lié à l'exploitation sont portés par le concessionnaire qui en plus doit verser une indemnité RODP au maître d'ouvrage.

#### Inconvénients :

Le service de bornes publiques de recharge est nouveau et son utilisation réelle potentiellement modeste. Ce modèle ne peut donc attirer les opérateurs privés que sur des territoires où le rapport bénéfice sur investissement est appréhendable au regard de la future utilisation des usagers du service de bornes ou bien lorsqu'une mutualisation avec d'autres services est possible (publicité, communication, services annexes). Ces cas sont donc réservés aux plus grandes métropoles.

Par ailleurs, afin de compenser en partie le risque, le coût de la recharge fixé par le concessionnaire peut être élevé pour le citoyen en l'absence d'encadrement de la politique de prix, ce qui n'est pas la logique de ce type de contrat où le concessionnaire a logiquement cette liberté au regard du risque calculé.

Le risque de ce montage est donc un service trop cher qui potentiellement ne pourrait pas trouver son public.

#### 1.5.2.4. La Délégation de Service Public sous forme de régie intéressée

Cette forme contractuelle Délégation de Service Public sous forme de Régie Intéressée est un contrat qui permet d'associer l'accès au réseau que l'évolution de sa fréquentation. En contrepartie, l'entreprise privée bénéficie d'une rémunération liée aux résultats et à l'évolution du service et à un partage des risques avec le maître d'ouvrage public, contrairement aux deux formes contractuelles précédemment citées

Il est ainsi tout à fait possible de confier la charge de la supervision et de la maintenance des bornes, et aussi des services rendus aux usagers comme l'information quant à la localisation et la réservation des bornes, la gestion des comptes abonnés et de la monétique.

Des objectifs chiffrés peuvent être fixés dans le cadre de la DSP. Comme garantir un accès à la recharge avec un taux proche de 100 %. En cas de dysfonctionnement matériel, l'entreprise a des devoirs d'intervention et d'offrir une assistance aux usagers comme dans les contrats précédents.

La cadence de pose des bornes peut également être contractuelle impliquant que l'opérateur assure également la visibilité du réseau et son évolution.

La DSP sous forme de régie intéressée se distingue des autres contrats d'exploitation par son mode de rémunération, qui est lié aux résultats du service, et par un partage des risques avec la collectivité.

##### **Avantages :**

Cette forme contractuelle semble la plus équilibrée en termes de partage des risques pour les territoires où la rentabilité par la fréquentation ou les revenus annexes ne peuvent être garantis.

##### **Inconvénients :**

La passation est assez complexe dans le cadre de la commande publique, les caractéristiques techniques, financières et administratives doivent être bien définies. Par ailleurs, à posteriori, cette forme contractuelle nécessite que le maître d'ouvrage mette en place une organisation de contrôle de cette DSP afin de voir si les objectifs sont bien tenus et que le maximum soit fait pour que le délégataire ne compte pas systématiquement sur le versement d'une subvention d'équilibre.

En effet, nombres de DSP ont dû s'interrompre par notamment absence de promotion, service défaillant ou même par le lancement d'investissements hasardeux sans contrôle conduisant à un trop grand déséquilibre financier du contrat.

#### 1.5.2.5. L'Appel à l'initiatives privées (AIP)

Ce dispositif juridique développé par la pratique en vue d'établir, l'inexistence, l'insuffisance ou l'inadaptation de l'offre privée dans un secteur économique déterminé pour justifier de l'intervention d'une autorité publique. Ses bénéfices sont multiples dès lors que l'AIP peut également servir de procédure *ad hoc* par exemple en matière de délivrance de titres d'occupation du domaine public consentis en vue d'une exploitation économique.

La loi LOM (Loi d'orientation des Mobilités n° 2019-1428 du 24 décembre 2019) a permis de mettre en avant ce dispositif juridique afin de permettre aux AOM (Autorités Organisatrices de Mobilités) ayant la compétence IRVE de stimuler l'offre privée par la mise à disposition d'une partie du domaine public réservé à l'électromobilité pendant une période établie.

Ainsi ce dispositif qui in fine se conclut par la signature **d'une convention** entre l'AOM et un opérateur économique qui précise les modalités d'occupation du domaine public sur une durée déterminée en vue d'une exploitation économique.

Cette convention ne fait donc pas référence au Code de la Commande Publique (et ne constitue donc pas un marché) mais sur le C3P (Code des Propriétés des Personnes Publiques).



Pour ne pas être requalifié de commande publique l'AIP contient un cadrage global des enjeux, des services attendus et des modalités de présentation de la réponse des opérateurs.

Ces derniers ont donc une relative liberté pour proposer une offre s'appuyant sur leur propre étude de marché afin de dimensionner au mieux leur infrastructure

Dans l'offre au même titre que les précédents dispositifs l'opérateur économique s'occupe de l'intégralité de la gestion des infrastructures incluant la supervision, la maintenance des bornes et les services rendus aux usagers comme l'information quant à la localisation et la réservation des bornes, la gestion des comptes abonnés et de la monétique.

L'opérateur veille à trouver son équilibre financier dans l'exploitation de son service proposé aux usagers. Dans la pratique l'AOM peut prendre à sa charge les coûts annexes qui sont définis en annexe de la convention (modalités de raccordement, Délivrance des autorisations d'occupation du domaine public etc.)

Les délais sont souvent beaucoup plus courts que les autres procédures.

Dans l'Ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, l'autorité publique gestionnaire « *organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester* ».

Il s'agira donc de prouver que les modalités de consultation ont permis la mise en concurrence des acteurs spécialisés dans ce domaine.

#### **Avantages :**

Simplicité et rapidité du lancement d'un tel dispositif

Ce dispositif utilisé en France Métropolitaine pour des zones à potentiel où il y avait encore déficit d'offres de recharge publiques comme privées a permis à moindre coût la mise en place d'infrastructures de recharge sous la responsabilité pleine et entière d'un opérateur économique. Ce dernier doit même s'acquitter d'un montant de RODP qui est calculée avec une part fixe annuelle et une part variable liée à l'exploitation.

#### **Inconvénients :**

L'AIP ne doit pas être trop prescriptif au risque de requalification en marché public.

L'opérateur économique doit pouvoir établir des scénarios lui permettant d'équilibrer son exploitation. Il demeure toujours un risque de ne pas recevoir d'offre en cas de manque de visibilité sur le taux d'utilisation, les recettes ...

Exemple : La Ville de Vienne a signé l'année dernière avec Easy Charge et le FMET une convention pour l'occupation du domaine public avec la mise en place de 12 stations via un AIP.

De notre analyse, il apparaît qu'une part conséquente de l'investissement était subventionnée via le dispositif ADVENIR (aux conditions avantageuses 2021) et l'exploitation mutualisée avec le système mis en place lors du gain de la DSP e-bornes sur le quart sud-est du pays améliorant sensiblement le bilan d'exploitation du groupement ayant remporté le contrat.

#### **1.5.2.6. Synthèse des avantages et inconvénients**

	<b>Avantages</b>	<b>Inconvénients</b>
<b>Marchés de travaux et de service « classiques »</b>	MOA peut fixer la tarification MOA peut différencier les	MOA doit chercher ses subventions et gérer l'ensemble des flux financiers liés aux

	acteurs entre service et travaux pour optimiser son rapport qualité/prix	recettes. Une installation qui fonctionne mal reste à la charge du MOA.
<b>Marché global de performance</b>	Objectifs de performance (cœur du marché)  MOA peut fixer la tarification	Temps de préparation important  Obligation de bénéficier d'un diagnostic pour évaluer les critères de performance
<b>Contrat de concession</b>	Risque porté par le prestataire  Investissement porté par le prestataire	Contrôle limité sur les prix  Nécessité d'attractivité
<b>Régie intéressée</b>	Des objectifs chiffrés peuvent être mis en place  La cadence de pose de borne peut être contractuelle	Contrôle permanent nécessaire, pour éviter des défaillances de service
<b>Appel à Initiative Privée</b>	Simplicité et rapidité du lancement d'un tel dispositif  Prise en charge des coûts d'exploitation, de maintenance et d'investissement par le prestataire	MOA ne peut choisir le lieu d'installation des bornes  Peu de visibilité à long terme sur l'installation

Le SDEC ENERGIE est actuellement en train de réaliser une étude technico-économique afin de déterminer le meilleur modèle. Cette étude n'est pas encore achevée mais semble indiquer qu'une solution en régie serait retenue.

## 2. EVALUATION DU DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE RECHARGE INDEPENDAMMENT DU SDIRVE

### 2.1. DISPOSITIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

Depuis les années 2010 et notamment la loi du Grenelle de l'Environnement de 2009 qui a fixé un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports de 20% et a mis le développement des véhicules « décarbonés » au cœur de cette politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre, le cadre législatif et réglementaire vient fortement favoriser le développement de l'électromobilité.

Ces objectifs ont été réaffirmés lors :

- Du plan national de 2009 visant à la circulation de 2 millions de voitures électriques et hybrides rechargeables
- De la loi sur la Transition énergétique pour la croissance verte de 2015 fixant un objectif d'installation d'ici à 2030 d'au moins sept millions de points de charge

- De la loi LOM mettant en place des programmes d'investissement et des mesures pour la mobilité propre sur le déploiement de recharge électrique ou la fin des ventes de voitures à énergie fossile carbonée d'ici 2040

Ce cadre juridique en faveur de l'électromobilité est constitué :

- De lois permettant de clarifier la gouvernance et les compétences sur ce domaine
- De lois venant inciter voire obliger l'installation de bornes de recharge
- D'incitations financières à l'achat de véhicules électriques ou d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques

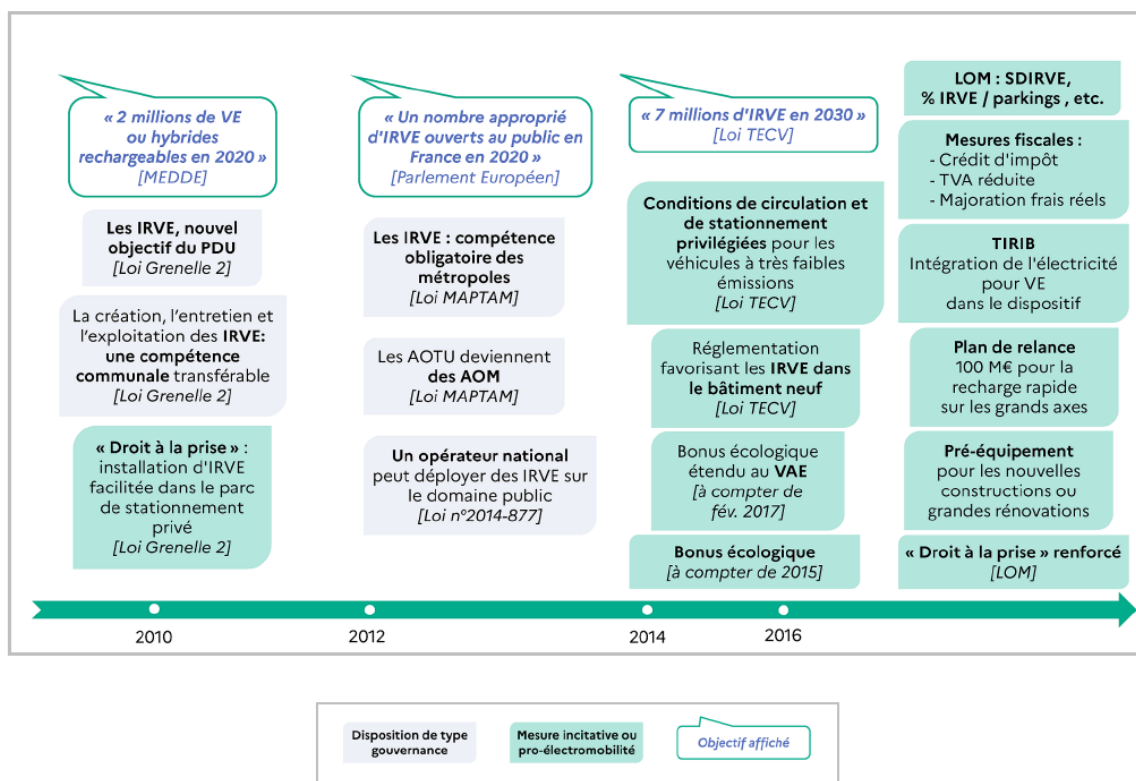


Figure 67 - cadre juridique en faveur de l'électromobilité, source ministère de la transition écologique

### 2.1.1. Les compétences des acteurs sur la mobilité et les IRVE

Depuis la loi LOM de 2019, l'ensemble du territoire doit être couvert par une autorité organisatrice de la mobilité.

Ainsi, chaque EPCI a dû se positionner sur la prise de compétence mobilité avant le 31 mars 2021. Pour les territoires où la communauté de communes n'a pas souhaité prendre cette compétence, c'est la Région qui devient AOM par substitution au 1<sup>er</sup> juillet 2021. Les syndicats mixtes et les PETR (pôles d'équilibres territoriaux et ruraux) peuvent devenir AOM suite à un transfert de la compétence de la part de leur membre.

Sur le territoire du Calvados, trois EPCI n'ont pas pris la compétence mobilité : Isigny-Omaha Intercommunalité, CC Terre d'Auge, CC Seules Terre et Mer. Tous les autres EPCI ont pris la compétence mobilité.

Cette compétence mobilité comporte des missions obligatoires pour l'AOM :

- L'organisation des services réguliers de transport public urbain et non urbain de personne ;

- Le développement des modes de déplacement terrestres non motorisés et des usages partagés des véhicules terrestres à moteur ;
- L'élaboration de plans de déplacements urbains / plans de mobilité – obligatoires seulement pour les AOM de plus de 100 000 habitants ;
- L'élaboration d'outils d'aide aux décisions publiques et privées ayant un impact sur les pratiques de mobilité – obligatoire uniquement pour les AOM de plus de 100 000 habitants ;
- La mise en place d'un compte relatif aux déplacements présentant les différentes pratiques de mobilité dans l'agglomération et dans son aire urbaine, les coûts pour l'utilisateur et la collectivité – obligatoire uniquement pour les AOM de plus de 100 000 habitants ;
- La mise en place d'un service d'information aux usagers – obligatoire uniquement pour les AOM de plus de 100 000 habitants ;
- La mise en place d'un service de conseil en mobilité.

L'AOM peut également porter dans le cadre de cette compétence des missions facultatives :

- L'organisation de transport à la demande (TAD) ;
- La réduction de la congestion urbaine et de la pollution, par la mise en place d'un service public de marchandises et de logistique urbaine ;
- L'organisation de l'activité d'autopartage ;
- La mise en place d'actions visant à favoriser le covoiturage ;
- L'organisation d'un service public de location de bicyclettes
- L'organisation de services de mobilité solidaire

La Région, auparavant compétente uniquement pour l'organisation des services non-urbains réguliers et à la demande, devient systématiquement une autorité organisatrice de la mobilité régionale (AOMR). Elle peut également exercer la compétence d'AOM locale par substitution si la communauté de communes a choisi de ne pas prendre la compétence mobilité.

L'AOM régionale est compétente pour ce qui concerne les services d'intérêt régional, qu'il s'agisse :

- de services réguliers de transport public (dont services ferroviaires) ou des services à la demande interurbains;
- de services de transport scolaire ;
- de services relatifs aux mobilités actives ou aux mobilités partagées, par exemple : services de covoiturage, d'autopartage, de location de bicyclettes, etc. ;
- des services de mobilité solidaire ;
- du conseil en mobilité pour les personnes vulnérables et les employeurs ou grands générateurs de flux (commerces, hôpitaux,..)

Ainsi, suite à la loi MAPTAM, la Région devient chef de file de l'intermodalité et de la complémentarité entre les modes de transports. Elle doit donc coordonner son action avec celle des AOM et définir des règles générales relatives à l'intermodalité entre les services publics de transport et de mobilité dans le cadre du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Avec la loi Climat et Résilience, la région se fixe comme objectif d'assurer une uniformisation des titres de transport pour aboutir à un support multimodal permettant l'utilisation de tous les types de transport public qu'elle a la charge d'organiser.

La compétence de création et d'entretien d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) est une compétence communale sauf dans le cas de métropoles et communautés qui exercent obligatoirement cette compétence.



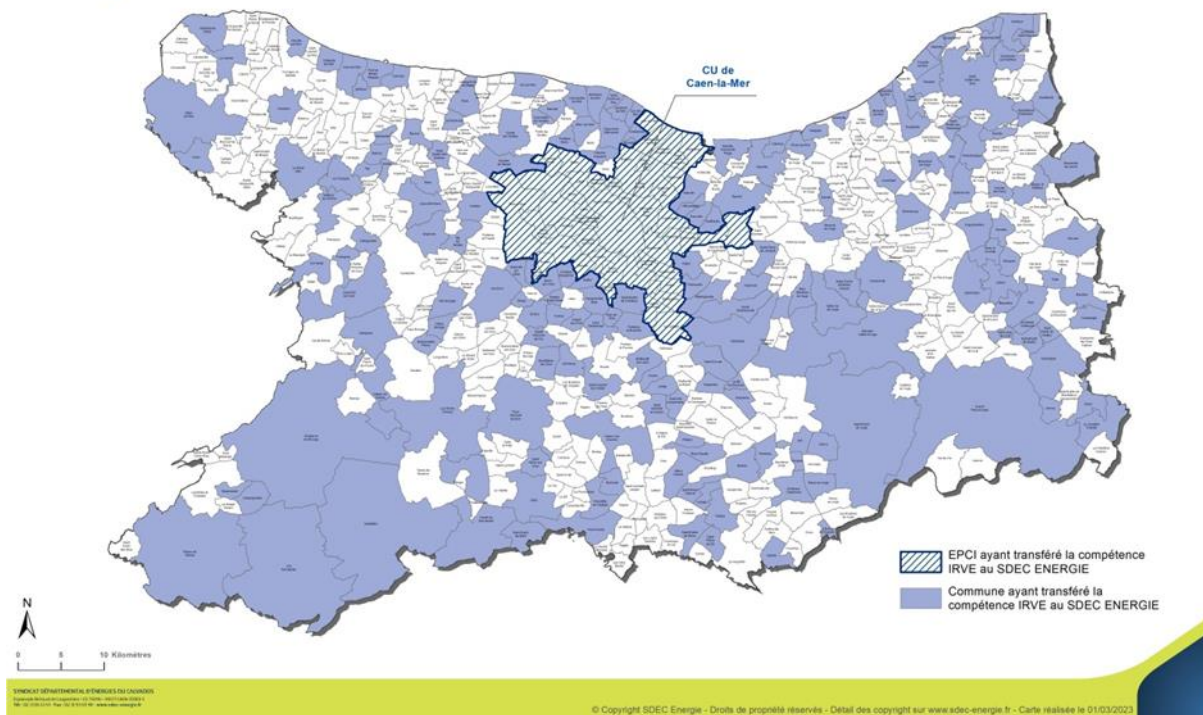


Figure 68 - carte des communes ayant transféré la compétence au SDEC ENERGIE, source : SDEC ENERGIE

### 2.1.2. Acteurs du système de l'électromobilité

Les différents acteurs du système de l'électromobilité sont :

- Les investisseurs dans l'infrastructure de bornes de charge

Ils sont à l'initiative du déploiement de l'infrastructure de charge, ce sont les investisseurs et les propriétaires. Ils peuvent soit opérer le service avec leurs ressources propres et/ou avec les ressources d'opérateurs privés, soit déléguer complètement cette responsabilité à un opérateur privé.

Ce sont donc eux qui lancent l'appel d'offre concernant le déploiement et éventuellement la commercialisation et l'exploitation des points de charge.

Ces investisseurs sont soit des prestataires d'auto partage, soit des pouvoirs publics (par exemple, syndicats départementaux d'énergie, collectivités territoriales), soit des constructeurs automobiles, soit d'autres investisseurs privés (exploitants de parking ou de centres commerciaux).

- Les commercialisateurs de services de charge

La commercialisation du service de recharge concerne la distribution des abonnements, la facturation, la relation client ... Un commercialisateur de services de recharge s'occupe donc de la gestion des comptes clients, inscrit ou radie les clients, définit les conditions tarifaires d'accès à la recharge sur ses bornes ou celles de partenaires tiers.

Les commercialisateurs sont soit des constructeurs automobiles, soit des opérateurs de réseaux privés, des prestataires de services d'auto partage, des collectivités territoriales qui font le choix de commercialiser le service elles-mêmes, des exploitants de parkings ou autres appelés.

- Les exploitants de points de charge

L'exploitation recouvre la maintenance et la supervision. L'exploitant de point de charge supervise et maintient l'IRVE avec une promesse de niveau de service, il délivre des recharges à un commercialisateur de services de recharge et facture et tarifie son service.

Les exploitants sont soit des collectivités territoriales (les cas de régie sont rares), soit des prestataires de services énergétiques.

Les exploitants de points de charge peuvent être également des commercialisateurs de services de recharge. Ceux qui occupent cette double fonction s'appellent des opérateurs de charge. L'opérateur s'occupera donc de la gestion du système de maintenance et de supervision de l'infrastructure et du système de gestion des abonnés.

- Les constructeurs automobiles et les fournisseurs de solutions de navigation

Les constructeurs automobiles fabriquent et vendent des véhicules électriques.

Les fournisseurs de solutions de navigation développent et vendent des services associés aux véhicules (location de batterie, service d'accompagnement à l'usage telle que la navigation et les services embarqués). Ces fournisseurs sont tous les commercialisateurs de services de recharge décrits ci-dessus (constructeurs automobiles compris) et les acteurs spécialisés dans les solutions de navigation.

## 2.1.3. Contexte réglementaire

### 2.1.3.1. Réglementation sur le pré-équipement

La réglementation impose le pré-équipement de certains bâtiments dans le but d'accueillir des bornes de recharge dans le futur :

Depuis 2017, le décret n°2016-968 du 13 juillet 2016 impose le pré-équipement dans les immeubles neufs disposant d'un parc de stationnement (habitation collective, tertiaire, centre commercial, cinéma, bâtiment accueillant du public, etc.).

De plus, depuis le 11 mars 2021, la Loi d'Orientation des Mobilités (du 26 décembre 2019) renforce ces dispositions et vient augmenter le nombre de places à pré-équiper pour les bâtiments neufs ou ceux avec une rénovation importante de leur parc de stationnement ou de leur installation électrique.

#### Pré-équipement imposé :

	Taille du parking	Pré-équipement pour les habitations collectives	Pré-équipement pour les bâtiments non résidentiels
Entre le 1er Janvier 2017 et le 10 Mars 2021	Inférieur à 40 places	50% des places (avec un minimum d'1 place)	- 10% des places pour le tertiaire / industriel / service public - 5% des places pour les centres commerciaux et cinémas
	Supérieur à 40 places	75% des places	- 20% des places pour le tertiaire / industriel / service public - 10% des places pour les centres commerciaux et cinémas
Depuis le 11 Mars 2021	Supérieur à 10 places	100% des places	20% des places (dont 2% accessibles aux PMR) + 1 borne équipée
	Supérieur à 200 places	100% des places	20% des places + 2 bornes équipées (dont 1 accessible aux PMR)

Nota sur les « bâtiments mixtes » (usage à la fois résidentiel et non résidentiel) :

- Entre 11 et 20 places, il est demandé d'appliquer la règle concernant l'usage majoritaire
- A partir de 21 places, il est demandé d'appliquer la règle au prorata des usages (résidentiel ou non)

Par « pré-équipement », il est entendu les éléments suivants (à minima) :

- Alimentation électrique :
  - o Utilisation d'un circuit électrique spécialisé
  - o Les bornes de recharge doivent être reliées :
    - soit à un tableau général basse tension (en aval d'un point de livraison) qui doit pouvoir alimenter à minima 20% des emplacements
    - soit à un Ouvrage du réseau public (situé sur l'emprise du bâtiment)
- Les chemins de câbles doivent avoir un diamètre minimal de 100 mm
- Les points de recharge doivent être équipés d'un appareil de mesure de consommation électrique individuel
- Les installations électriques destinées à la recharge doivent permettre d'acheminer une puissance électrique suffisante pour couvrir les besoins des installations de recharge. Cette puissance tient compte du foisonnement naturel des consommations et du pilotage des points de recharge dans un objectif d'optimisation d'utilisation de l'énergie à l'échelle du bâtiment

Nombre de d'emplacements de stationnement N	Points de recharge dans les parcs de stationnement des bâtiments résidentiels	Points de recharge dans les parcs de stationnement des bâtiments non résidentiels pour les autres véhicules
	Points de recharge dans les parcs de stationnement des bâtiments non résidentiels à destination des véhicules à usage professionnel ou des véhicules des salariés ou des agents de service public	
10 ≤ N ≤ 20	15 kVA	22 kVA
21 ≤ N ≤ 40	22 kVA	33 kVA
41 ≤ N ≤ 100	30 kVA + 6 kVA par tranche de 10 emplacements au-delà de 50	44 kVA + 8 kVA par tranche de 10 emplacements au-delà de 50
101 ≤ N ≤ 200	60 kVA + 3,6 kVA par tranche de 10 emplacements au-delà de 100	84 kVA + 5 kVA par tranche de 10 emplacements au-delà de 100
N > 200	96 kVA + 0,2 kVA x (N-200)	134 kVA + 0,28 kVA x (N-200)

source : [legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr)

Ces valeurs sont des minimales qui ne tiennent pas compte du pilotage. Elles peuvent ainsi être modulées par le pilotage des points de recharge afin d'optimiser l'énergie électrique nécessaire à l'alimentation de l'infrastructure de recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables. A noter que le dimensionnement de l'alimentation électrique de l'ensemble du bâtiment doit tenir compte de la complémentarité temporelle et du foisonnement de l'ensemble des usages y compris les infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.

### 2.1.3.2. Réglementation sur l'installation d'IRVE sur les parkings

A ces obligations de pré-équipement, s'ajoute aussi l'obligation dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour les parcs de stationnement de bâtiments non résidentiels existants et emplacements gérés en délégation de service public, en régie ou via un marché public de plus de 20 emplacements de stationnement de disposer d'au moins un point de recharge pour véhicule électrique par tranche de vingt places de stationnement. Parmi ces bornes, l'une d'elles au moins devra être accessible à un véhicule aux dimensions PMR (personne à mobilité réduite).

Ces parcs de stationnement doivent disposer d'un point de charge par tranche de vingt emplacements supplémentaires, sauf si des travaux importants d'adaptation du réseau électrique ou de sécurité incendie sont nécessaires pour remplir cette obligation.

Les travaux d'adaptation sont considérés comme importants si le montant des travaux nécessaires sur la partie située en amont du tableau général basse tension desservant les points de charge, y compris sur ce tableau, excède le coût total des travaux et équipements réalisés en aval de ce tableau en vue de l'installation des points de charge.

De même, les travaux d'adaptation sont considérés comme importants si le montant des aménagements imposés par les dispositions du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public excède le coût total des travaux et équipements réalisés en aval de ce tableau en vue de l'installation des points de charge.

Dans ces cas, le nombre de points de charge est limité de telle sorte que les travaux en amont du tableau général basse tension, y compris sur ce tableau, ou les travaux d'aménagement imposés par les dispositions du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique n'excèdent pas le coût total des travaux situés en aval de ce tableau.

Sur délibération, les collectivités compétentes peuvent répartir les infrastructures de recharge dans les parcs de stationnement de leur territoire pour prendre en compte la réalité des besoins des usagers, les difficultés techniques d'implantation ou les coûts d'aménagement. Dans ce cas, le respect des règles relatives au nombre de points de charge par tranche de vingt emplacements est apprécié sur l'ensemble des parcs concernés par cette répartition.

### **2.1.3.3. Le droit à la prise et mécanisme de financement des infrastructures de recharge pour les copropriétaires**

Le droit à la prise permet à tout utilisateur de véhicule électrique de réaliser une demande d'installation à ses frais d'un point de recharge sur sa place de stationnement en le raccordant au compteur des parties communes de l'immeuble.

Depuis le décret n°2020-1740 du 24 décembre 2020 en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, ce droit à la prise ne concerne plus uniquement les parkings clos et fermés, il est étendu à tous les particuliers disposant d'une place dans un parc d'accès sécurisé et fermé à usage privatif (qu'il habite en immeuble en « monopropriété » ou copropriété et que la place soit couverte, extérieure, close ou non).

La demande de droit à la prise se fait par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au syndic de la copropriété. Le courrier doit contenir le devis des travaux à entreprendre et un plan ou schéma des travaux. Le propriétaire ou syndic de copropriété doivent garantir l'accès aux locaux techniques de l'immeuble concernés au prestataire choisi afin de réaliser une étude et un devis pour les travaux envisagés.

En l'absence d'opposition dans un délai de 3 mois, le demandeur pourra bénéficier du droit à la prise et procéder aux travaux d'installation. Ce droit à la prise devra être notifié en Assemblée Générale afin d'informer l'ensemble des copropriétaires avant ou après les travaux. Une fois l'installation réalisée, l'utilisateur devra réaliser le relevé de ses consommations et les transmettre au syndic pour refacturation et remboursement des frais avancés par la copropriété.

Trois motifs d'opposition à une demande de droit à la prise peuvent être invoqués :

- Mise en danger de la copropriété
- Volonté de mise en place d'une solution collective de recharge de véhicules électriques
- Existence d'une solution collective de recharge dans l'immeuble

Si le syndic de copropriété qui s'est opposé au motif qu'il souhaite réaliser les travaux de n'exécute pas dans un délai de 6 mois, le demandeur peut procéder aux travaux lui-même.

Une convention est signée entre le syndic et le bénéficiaire dans un délai de 2 mois suite à la signature du devis entre le bénéficiaire et le prestataire choisi. La convention définit les conditions d'accès et



d'intervention du prestataire aux parties communes pour l'installation, la gestion et l'entretien des équipements du système de recharge pour véhicules électriques.

Le droit à la prise a quelques limites :

- Le nombre de branchements sur les parties communes est limité (les branchements sont généralement limités à 2 ou 3 bornes de recharge)
- Pour une installation sécurisée, une étude de charge doit être réalisée sur les colonnes montantes (rare lors des installations individuelles car coûteux)
- Le branchement sur les parties communes implique du temps de gestion pour les syndicats (suivi des consommations et refacturation)
- Solution de recharge individuelle : chaque demande fait l'objet d'une nouvelle demande

Complétant l'article L. 353-12 du Code de l'énergie, la loi Résilience et climat introduit aussi un nouveau mécanisme de financement pour les copropriétaires qui font le choix d'installer une infrastructure collective de recharge relevant du gestionnaire de réseau Enedis.

Cette solution offre un avantage certain au réseau public dans la mesure où les copropriétés n'auront pas à avancer les frais d'installation de l'équipement, ce dernier étant remboursé au fur-et-à-mesure par les contributions des utilisateurs des bornes de recharge.

En effet, la loi prévoit que le coût de raccordement et d'installation de l'équipement collectif sera complètement pris en charge par le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) chargé de financer l'acheminement de l'électricité par un prélèvement sur la facture de chaque français.

Cette mesure constitue une avancée majeure car, avant ce dispositif, le TURPE ne permettait qu'un financement partiel de l'installation laissant subsister un reste à charge de 60% aux copropriétés constituant alors l'une des principales limites au vote en assemblée générale de ce type de travaux.

Ainsi, le coût d'installation du raccordement collectif ne pèsera ni sur le syndic ni sur les copropriétaires. Les copropriétaires souhaitant se raccorder à l'installation collective devront néanmoins supporter les frais d'installation de leurs bornes individuelles.

Par ailleurs, l'article vient simplifier les prises de décision relatives à l'équipement en bornes électriques en les subordonnant à un vote à la majorité simple, et non à une majorité absolue, de l'assemblée générale des copropriétaires conformément au premier alinéa de l'article 24 de la loi du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis (voir le nouvel article 24-5-1 de la loi précitée).

Ces deux nouvelles mesures visent à inciter les copropriétés à installer ce type d'équipement dans leurs parkings malgré la réticence de certains copropriétaires ne disposant pas encore de ce type de véhicule.

Il convient de préciser que ce remboursement par l'intermédiaire du TURPE n'est applicable qu'à la condition que la copropriété choisit une installation collective auprès du réseau public.

#### **2.1.3.4. Réglementation pour les flottes de moins de 3.5 tonnes**

Concernant les flottes d'Etat et de ses établissements publics, il est attendu un renouvellement de 70% des flottes par des véhicules à faibles émissions au 1<sup>er</sup> janvier 2027.

Plus précisément pour les véhicules à **faibles émissions** :

- 50 % jusqu'au 31 décembre 2026
- 70 % à compter du 1er janvier 2027

Plus précisément pour les véhicules à **très faibles émissions** :

- 37,4 % du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2029
- 45 % à compter du 1er janvier 2030

Concernant les collectivités territoriales, le renouvellement par des véhicules à **faibles émissions** s'échelonnera de la manière suivante :

- 30 % jusqu'au 31 décembre 2024
- 40 % du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029
- 70 % à compter du 1er janvier 2030

Concernant les collectivités territoriales, le renouvellement par des véhicules à **très faibles émissions** s'échelonnera de la manière suivante :

- 37,4 % du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2029
- 40 % à compter du 1er janvier 2030

Concernant les entreprises qui gèrent directement ou indirectement, au titre de leurs activités relevant du secteur concurrentiel, un parc de plus de cent véhicules automobiles dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, le renouvellement de leur parc, des véhicules à faibles émissions s'échelonnera de la manière suivante :

- De 10 % de ce renouvellement à partir du 1er janvier 2022
- De 20 % de ce renouvellement à partir du 1er janvier 2024
- De 40 % de ce renouvellement à partir du 1er janvier 2027
- De 70 % de ce renouvellement à partir du 1er janvier 2030.

#### **2.1.3.5. Réglementation pour les flottes de plus de 3.5 tonnes**

Concernant les flottes d'Etat et de ses établissements publics, il est attendu un renouvellement de 50 % des flottes par des véhicules à faibles émissions.

Concernant les collectivités territoriales, le renouvellement par des véhicules à faibles émissions s'échelonnera de la manière suivante :

- 10 % du 1er juillet 2022 au 31 décembre 2025
- 15 % à compter du 1er janvier 2026

## 2.2. PROJETS PUBLICS ET PRIVES

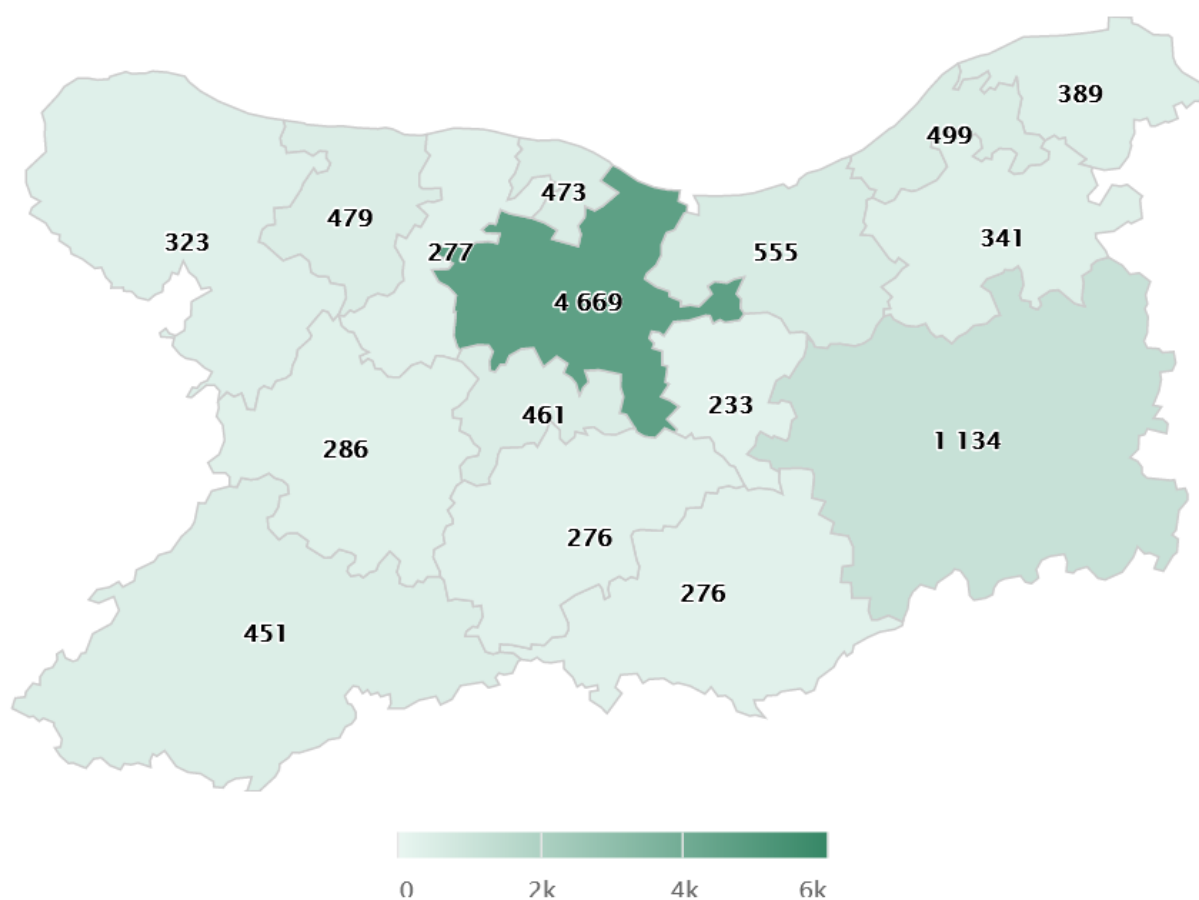
### 2.2.1. Focus sur les bornes privées

#### 2.2.1.1. Focus sur les particuliers

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2021, 4 718 véhicules électriques ou hybrides circulaient dans le Calvados (3 278 voitures électriques + 1 440 voitures hybrides rechargeables). Rien qu'en 2020, c'est 2 118 véhicules neufs qui ont été recensés (1 440 voitures électriques ou hydrogène et 678 voitures hybrides rechargeables).<sup>17</sup>

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, 7 102 VE étaient recensés sur le territoire du Calvados (4 399 VE et 2 703 hybrides rechargeables).

Enedis estime qu'en Décembre 2022 11500 VE et VHR étaient en circulation sur le territoire. Cela représente environ 23% des véhicules électriques et hybrides rechargeables présents sur le territoire normand (on compte 40% des véhicules en Seine-Maritime, 16% dans l'Eure, 15% dans la Manche et 6% dans l'Orne).



<sup>17</sup> Source : RSVERO (répertoire statistique des véhicules routiers)

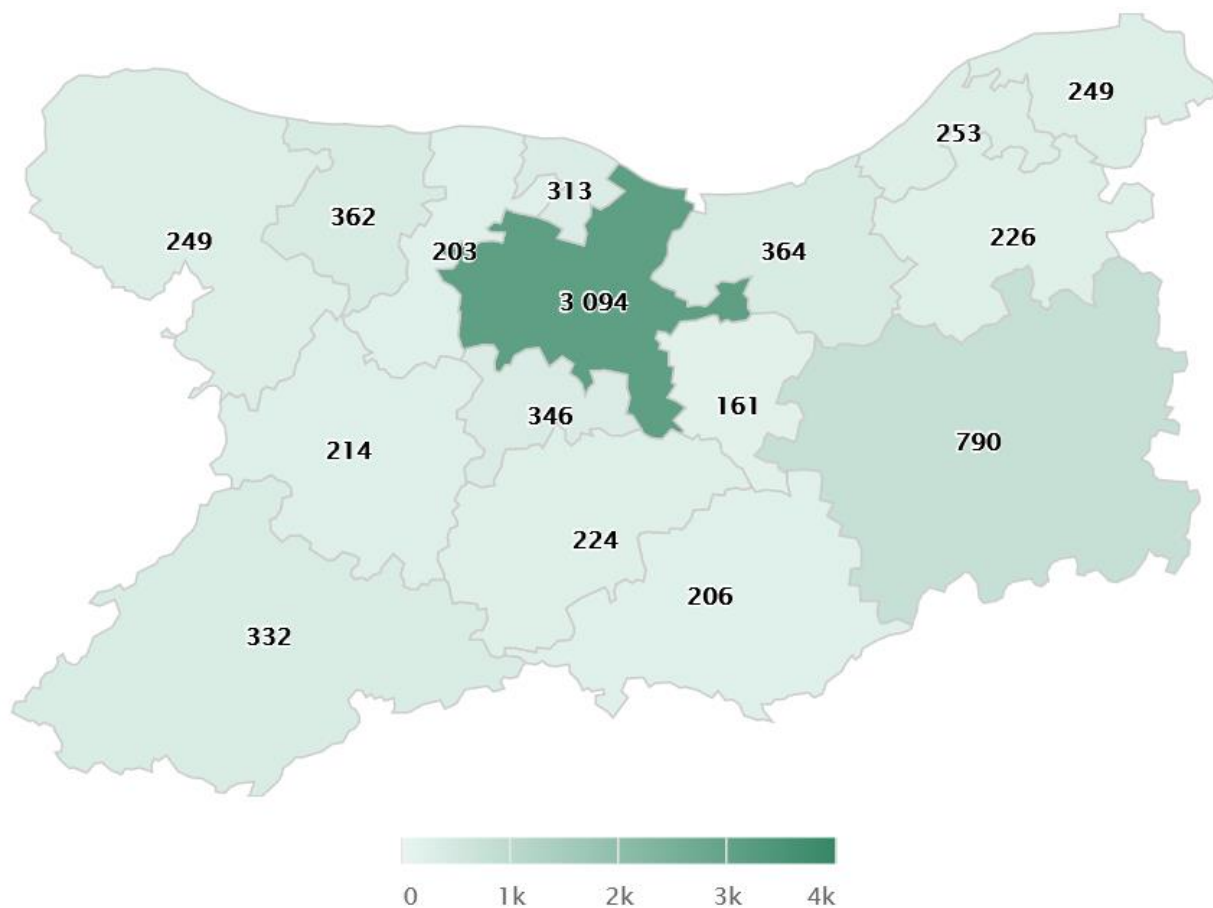


Figure 70 : Nombre de VE immatriculés entre Mars 2015 et Novembre 2022 (source : enquête Enedis de janvier 2023)

Les associations remontent que ces véhicules acquis par les ménages viennent « compléter » un véhicule thermique déjà en possession. La répartition entre logements individuels et collectifs est la suivante sur le département : 38,7% de la population est en appartement et 60,2% en maison individuelle. Nous ignorons cependant la répartition réelle des véhicules acquis entre ces logements. Les associations indiquent cependant que les particuliers sont réticents à acheter un véhicule électrique ou hybride s'ils n'ont pas la certitude d'avoir un point de charge disponible à côté de leur domicile pour se charger. On prendra donc les hypothèses suivantes :

- 70% des véhicules acquis appartiennent à des personnes en maison individuelle qui disposent donc d'un point de charge dédié à domicile.
- 30% des véhicules acquis appartiennent à des personnes en logements collectifs et qui disposent donc d'une place dédiée (personnelle ou en copropriété) dans 90% des cas (les 10% restants se rechargent sur les bornes ouvertes au public)

On obtient donc un total de près de 10 640 bornes privées installées chez les particuliers dont 7 680 en maison individuelle et 2 960 en logements collectifs.

Pour rappel, en France, 89% des charges sont effectuées à domicile et 5% sur le lieu de travail.

Pour le logement collectif, la loi LOM impose depuis le 11 mars 2021 que 100% des places soient pré-équipées pour les nouvelles constructions ou les bâtiments avec une rénovation importante. Cela viendra probablement augmenter le nombre de véhicules acquis par des particuliers en logement collectif mais les estimations sont difficiles à obtenir puisque la loi impose seulement un pré-équipement et non l'installation réelle d'une borne.



### 2.2.1.2. Focus sur les flottes privées

Les flottes privées sont à ce jour impossibles à estimer (Enedis n'est pas capable de tracer ces données et les dispositifs tels qu'Advenir ne sont pas autorisés à communiquer les chiffres). Cependant, ces flottes viennent principalement se charger sur leurs propres bornes privées et n'utilisent que très peu les bornes ouvertes au public. Leur nombre impacte donc très peu le réseau actuel.

Le nombre de bornes destinées aux flottes de véhicules privés va fortement augmenter dans les années à venir au vu de la loi lom.

### 2.2.2. Zoom sur l'initiative des acteurs privés

#### 2.2.2.1. Stratégie IRVE par la grande distribution alimentaire

En France, les enseignes de grande distribution s'intéressent de manière plus ou moins importante à la question des IRVE.

Le domaine de la grande distribution alimentaire est aujourd'hui constitué de plusieurs groupes à grande majorité française :

- Groupe Carrefour
- Groupe Auchan
- Système U
- Groupe Casino (Franprix, Monoprix...)
- Groupe E. Leclerc
- Groupe ITM (Intermarché)
- Groupe Schwarz (Lidl)

Dans le domaine des IRVE, chaque groupe a sa propre stratégie en fonction de son type d'organisation.

#### Stratégies des groupes de grande distribution alimentaire en matière d'IRVE

	Carrefour	Auchan	ITM (Les Mousquetaires)	Système U
Statut des groupes/magasins	Magasins Intégrés	Magasins intégrés	Groupement d'indépendants	Groupement d'indépendants
Puissance PDC	22/50/150/300 KVA	43 KVA	Différente selon les magasins	Différente selon les magasins
Objectifs en termes de nombre de bornes/PDC	5 000 bornes en 2025	Pas d'annonce d'objectif	Pas d'annonce d'objectif	2 000 bornes (50% dans des communes de moins de 5000 habitants) en 2025
Tarification	1 heure gratuite pour les clients porteurs de la carte fidélité sur les bornes 22KVA	0,25 € TTC la minute	Différente selon les magasins	Différente selon les magasins

	Schwarz (Lidl)	E.Leclerc	Casino
Statut des groupes/magasins	Magasins Intégrés	Groupement d'indépendants	Magasins Intégrés
Puissance PDC	22/50/150 KVA	22/43 KVA (adaptable selon les magasins)	22 à 300 KVA
Objectifs en termes de nombre de bornes/PDC	2 000 points de charge en 2025	10 000 points de charge en 2025	2 000 bornes en 2023
Tarification	Gratuité	Différente selon les magasins	0,60 € TTC par KW

E. Leclerc, Système U et ITM sont des groupements d'indépendants. Dans le cas présent, ces derniers sont autonomes et libres de procéder à l'installation de bornes de recharge électriques.

Néanmoins, le groupe E. Leclerc, a fait circuler une feuille de route à ses adhérents qui prône l'installation de 10 000 points de charge d'ici 2025 avec des puissances de 22KVA, ou 43 KVA. Cette stratégie d'installation pourra être adaptée par chaque magasin en fonction de ses besoins.

A contrario, les groupes Carrefour, Casino, Auchan sont des groupes en partie en franchise (ou location gérance) mais surtout en immense majorité en magasins intégrés<sup>18</sup>.

Ce sont donc des politiques nationales et globales qui auront une incidence sur le déploiement d'IRVE dans les territoires.

Début 2022, le groupe Carrefour, a présenté sa stratégie, il veut devenir un acteur de l'électromobilité.

L'objectif est de créer des stations « Carrefour Energie ». Dans ces stations, les clients détenteurs d'une carte de fidélité auront droit à une heure gratuite de recharge sur des bornes de 22 kW. Une autre offre sera proposée, un service de charge ultrarapide (50 kW à 300 kW) qui sera lui payant.

Le Groupe Schwarz (Lidl) adopte une stratégie différente. Le groupe est basé sur modèle particuliers par rapport à ses concurrents : 100% de ses magasins sont intégrés, ce qui lui permet d'adopter des stratégies de déploiement IRVE uniformisées sur le territoire.

L'enseigne Lidl se démarque aujourd'hui par la gratuité de ses bornes de recharge, ses concurrents décidant de plus en plus de mettre fin à la gratuité sur leurs installations de recharges.

### 2.2.2.2. Initiatives privées connues en 2022

En plus, des acteurs grande distribution, d'autres acteurs ont présenté ces derniers mois leurs stratégie en matière de déploiement d'IRVE.

Une liste des initiatives privées potentielles en matière d'IRVE est présentée ci-dessous :

#### Initiatives privées connues en matière de déploiement d'IRVE

	Total Energie	SHELL	FASTNED	ALLEGO (MEGA-E)	IONITY
Localisations	Autoroutes, routes nationales et zones urbaines	Autoroutes, routes nationales et zones urbaines	Autoroutes, municipalités attractives	HUB dans les grandes villes	Autoroutes, proximité des grandes villes et routes nationales fréquentées
Puissance PDC	175 KVA	Hétérogène	150/300 KVA	350 KVA	Jusqu'à 350 KVA
Objectifs en termes de nombre de bornes/PDC	150 000 points de charge en Europe en 2025, 189 stations de charge en France	500 000 points de charge dans le monde en 2025	1 000 stations de recharge en Europe	Environ 30 bornes	7000 points de charge en Europe en 2025
Tarification	Tarif à la minute, mais passage au KW dès que possible	Hétérogène	0,59 € TTC par KW	Inconnu	Environ 0,80/0,90 € TTC le KW
Réduction	Abonné Total Energie	Réduction possible sur quelques bornes pour les clients Mercedes	Oui	Non	Clients du groupe Volkswagen, Hyundai, Mercedes, BMW, Ford

<sup>18</sup> Magasins Intégrés : les magasins sont la propriété de l'enseigne et sont exploités par l'enseigne.

	<b>ELECTRA</b>	<b>TESLA</b>	<b>NORAUTO</b>	<b>NISSAN</b>
Localisations	Centres commerciaux, hôtels, restaurants, cinémas	Station Tesla	Centre Norauto	Concession Nissan
Puissance PDC	Hétérogène	150/250 KVA	150 KVA	24 DC/50/150 KVA
Objectifs en termes de nombre de bornes/PDC	60 à 80 stations de 2 à 20 bornes d'ici fin 2022	Ouverture de 1 000 superchargeurs aux autres VE	1200 bornes (variables selon la taille des centres)	70 % des concessions Nissan
Tarifification	0,44 € TTC par KW	Environ 0,70 € TTC le KW mais hausse à prévoir	0,39 € TTC le KW + 1€ TTC par charge	Déterminée par les concessionnaires
Réduction	Pour les professionnels	Clients Tesla	Non	Clients propriétaires de l'application Nissan Charge

Globalement, on distingue aujourd'hui deux catégories d'acteurs : les fournisseurs d'énergie ou pétroliers, et les grandes enseignes.

On constate l'apport majeur de solutions de recharge par les fournisseurs d'énergie tels que Total et Shell. Leurs stratégies de déploiement sont très importantes de par le fait qu'ils disposent d'un réseau de stations-service très présent sur le territoire sur lequel ils peuvent s'appuyer.

Les grandes enseignes telles que Norauto, Nissan, ont pour stratégie de s'implanter dans les territoires. Le maillage territorial sera alors conditionné à la présence de concession ou de centre.

En plus de cela, fin 2021, Tesla a décidé d'expérimenter l'ouverture de ses superchargeurs à tous les véhicules électriques. Cette initiative optimise les possibilités de recharge pour les usagers.

### **2.2.2.3. Les projets de déploiement Stations-e**

Lors des échanges de Janvier 2023, Stations-e a indiqué la localisation des 450 sites potentiels dans le Calvados. Ces sites se situent aussi bien sur des espaces publics que privés, et certaines localisations ont été également retenues par le SDEC ENERGIE dans le présent Schéma Directeur. L'installation de ces sites par Stations-e viendrait diminuer les bornes à installer par les collectivités. Ces sites seraient équipés d'une borne avec 2 points de charge 24 kW DC, et représenteraient un investissement d'environ 10M €. Les localisations vont être soumises à un calendrier d'investissement et ne sont cependant pas définitives (il s'agit de lieux souhaités, mais pour lesquels Stations-e n'a pour le moment pas d'accord avec les propriétaires du terrain).

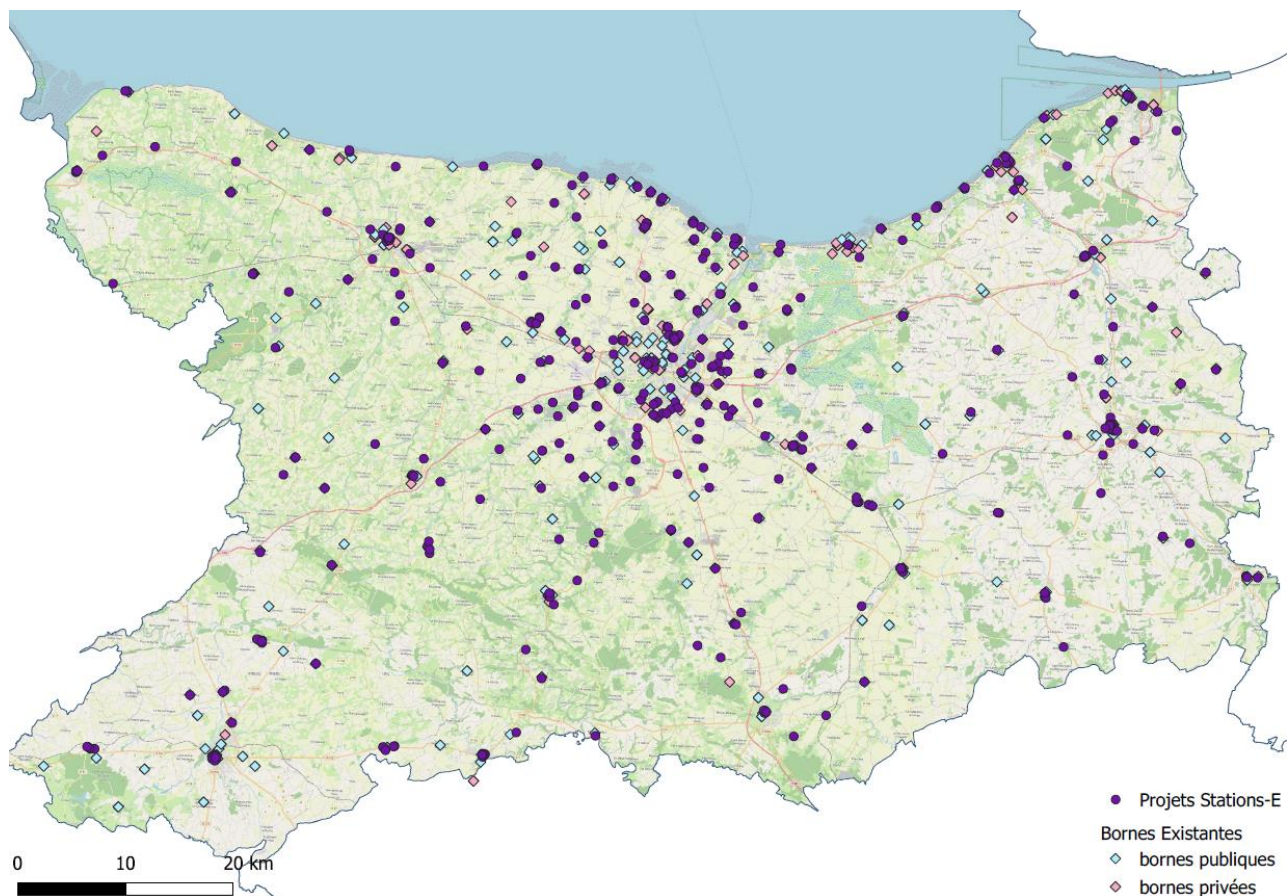


Figure 71 : Implantations cibles de Stations-e

### 2.2.3. Le cas de Deauville

Pour rappel, la commune de Deauville n'a pas transféré la compétence IRVE au SDEC ENERGIE.

Elle prévoit cependant avec Izivia d'installer 32 points de charge entre 2023 et 2025 (18 pdc en 2023, 8 pdc en 2024 et 6 pdc en 2025).

Parmi ces nouvelles bornes, 9 serait en 22 kW, 6 en 24 kW et on compte une borne rapide de 120 kW.





Figure 72 : Déploiement prévisionnel de la commune de Deauville

#### 2.2.4. Focus sur l'autopartage

En France depuis 2019, ce sont les AOM (EPCI et Régions) qui sont en charge de l'autopartage sauf dans le cas où un service existait déjà au niveau départemental. Ces collectivités ont le pouvoir d'attribuer un label d'autopartage, qui permet notamment d'accéder à des places de parking réservées. De plus, le maire peut dans le cadre de ses pouvoirs de police réserver des stationnements, des emplacements sur la voirie aux véhicules détenteurs du label autopartage.

Il existe 4 modes d'autopartage différents en France :

- Autopartage « en boucle » avec une restitution du véhicule à la station de départ
- Autopartage en trace directe avec une restitution du véhicule dans une station possiblement différente de celle de départ
- Autopartage « sans station » ou en « free-floating »

- Autopartage entre particuliers, facilité ou non par une plateforme de mise en relation (type Getaround).

Sur le territoire, plusieurs collectivités ont un service d'autopartage :

- Vire Normandie, la collectivité dispose de 5 Zoé dont une aménagée PMR
- Condé-en-Normandie, la collectivité dispose de 2 Zoé
- Trévières, la collectivité dispose d'une Zoé
- Pays de Falaise, la collectivité dispose de 2 Zoé, 1 AMI
- Isigny-sur-Mer, la collectivité dispose d'une Twingo

Ces **services fonctionnent en boucle**, il faut ramener le véhicule à son emplacement initial. Dans le cas présent, ces emplacements sont des places réservées où les véhicules peuvent se recharger.

Pour mettre en place ces services, les collectivités font appel à la société **Clem.Mobi**<sup>19</sup>.

L'immense majorité des collectivités n'a pas de service d'autopartage, et cherche plutôt à promouvoir l'usage des transports en commun, ou l'usage des plateformes de covoiturage.

Il est à noter que les collectivités qui ont un service d'autopartage, sont plutôt des collectivités de taille moyenne ou de petite taille. Ainsi, en Normandie, les initiatives publiques en matière d'autopartage sont très souvent issues des petites collectivités.

Les grandes collectivités comme Caen, sont surtout couvertes par les acteurs privés.

Plusieurs acteurs privés d'autopartage sont présents sur le département :

- Les plateformes Getaround et Oucar, proposent des locations de véhicule entre particulier, les points de rendez-vous se font la plupart du temps sur des parkings. La grande majorité des véhicules disponibles sont des véhicules thermiques. Ce service d'autopartage ne fait pas bénéficier les usagers de place de parking attribuée et il est extrêmement dépendant de la volonté des particuliers de prêter leurs véhicules.
- Mobilize Share, est une plateforme du Groupe Renault, elle permet aux usagers de louer en libre-service un véhicule de la gamme Renault (l'intégralité de la gamme Renault électrique est disponible). L'usager récupère le véhicule dans un établissement du réseau Renault ou au cœur des villes, le véhicule doit être restitué à son emplacement de départ.

Ces solutions privées sont quasi exclusivement présentes dans la ville de Caen et sa périphérie.

### 2.2.5. Focus sur les ZFE

Sur le territoire du Calvados, en 2021, la volonté de mettre en place la ZFE de Caen-la-Mer a été remontée. La mise en place ne serait cependant pas avant 2024-2025.

Les zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) ont été créées pour protéger les habitants des villes et métropoles où la pollution de l'air est importante. Dans le périmètre d'une ZFE-m, **seuls les véhicules les moins polluants (en fonction de leur certificat Crit'Air) ont le droit d'y circuler**. Ce sont les communes qui fixent les périodes où la circulation est restreinte, les types de véhicules concernés (voitures, poids lourds, etc) ainsi que le niveau Crit'Air minimum pour pouvoir circuler.

---

<sup>19</sup> Clem propose une solution d'autopartage Co-construite avec les territoires, c'est la seule qui peut gérer des services d'autopartage et de recharge. Cette société est soutenue par la Banque des Territoires et sélectionnée par L'Achat Public Responsable.

Pour lutter contre la pollution atmosphérique, des zones à faibles émissions mobilité peuvent être créées dans les agglomérations, par le maire ou par le président d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre lorsque celui-ci dispose du pouvoir de police de la circulation, sur tout ou partie du territoire de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale.

L'instauration d'une zone à faibles émissions mobilité est obligatoire avant le 31 décembre 2024 dans toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants, situées sur le territoire métropolitain.

## ZFE dans le Calvados

<b>Caen</b>	
Baron-sur-Odon	Fleury-sur-Orne
Biéville-sur-Odon	Fontaine-Etoupour
Bretteville-sur-Odon	Giberville
Carpiquet	Grainville-sur-Odon
Colombelles	Grentheville
Cormelles-le-Royal	Herouville-Saint-Clair
Cuverville	Iffs
Demouville	Mondeville
Epron	Mondrainville
Mouen	Rots
Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	Tourville-sur-Odon
Verson	

Tableau de classification pour les voitures particulières - avril 2021

**Vignette Crit'Air**  
certificat qualité de l'air  
**Voitures particulières**

NORME EURO (inscrite sur la carte grise) ou à défaut, date de 1<sup>re</sup> immatriculation

ESSENCE ET ASSIMILÉS	DIESEL ET ASSIMILÉS
<b>1</b> EURO 5 et 6 à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2011	
<b>2</b> EURO 4 Entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2006 et le 31 décembre 2010 inclus	<b>EURO 5 et 6</b> A partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2011
<b>3</b> EURO 2 et 3 Entre le 1 <sup>er</sup> janvier 1997 et le 31 décembre 2005 inclus	<b>EURO 4</b> Entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2006 et le 31 décembre 2010 inclus
<b>4</b>	<b>EURO 3</b> Entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2001 et le 31 décembre 2005 inclus
<b>5</b>	<b>EURO 2</b> Entre le 1 <sup>er</sup> juillet 1997 et le 31 décembre 2000 inclus
<b>EURO 1 ET AVANT</b> Véhicules non classés pour lesquels il n'y a pas de délivrance de vignettes Jusqu'au 31 décembre 1996	

Le tableau est non contractuel. Voir une information plus précise, consultez l'arrêté du 31 jan 2016 établissant la nomenclature des véhicules classés en fonction de leur niveau d'émission de polluants atmosphériques en application de l'article 8, 208.2 du code de la route.

Pour obtenir son certificat qualité de l'air  
[certificat-air.gouv.fr](http://certificat-air.gouv.fr)

Par conséquent sur le territoire du Calvados, seule l'Agglomération de Caen est concernée.

Les mesures de restriction interdisent la circulation des véhicules automobiles construits pour le transport de personnes dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes et disposant d'au moins quatre roues suivants :

- Au plus tard le 1er janvier 2023, les véhicules diesel et assimilés dont la date de première immatriculation est antérieure au 31 décembre 2000 ainsi que les véhicules essence et assimilés dont la date de première immatriculation est antérieure au 31 décembre 1996.
- Au plus tard le 1er janvier 2024, les véhicules diesel et assimilés dont la date de première immatriculation est antérieure au 31 décembre 2005
- Au plus tard le 1er janvier 2025, les véhicules diesel et assimilés dont la date de première immatriculation est antérieure au 31 décembre 2010 ainsi que les véhicules essence et assimilés dont la date de première immatriculation est antérieure au 31 décembre 2005.



Les mots : “ véhicules diesel et assimilés ” désignent les véhicules ayant une motorisation au gazole ainsi que les véhicules combinant une motorisation électrique et une motorisation au gazole. Les mots : “ véhicules essence et assimilés ” désignent les véhicules ayant une motorisation à l'essence ainsi que les véhicules combinant une motorisation électrique et à l'essence.

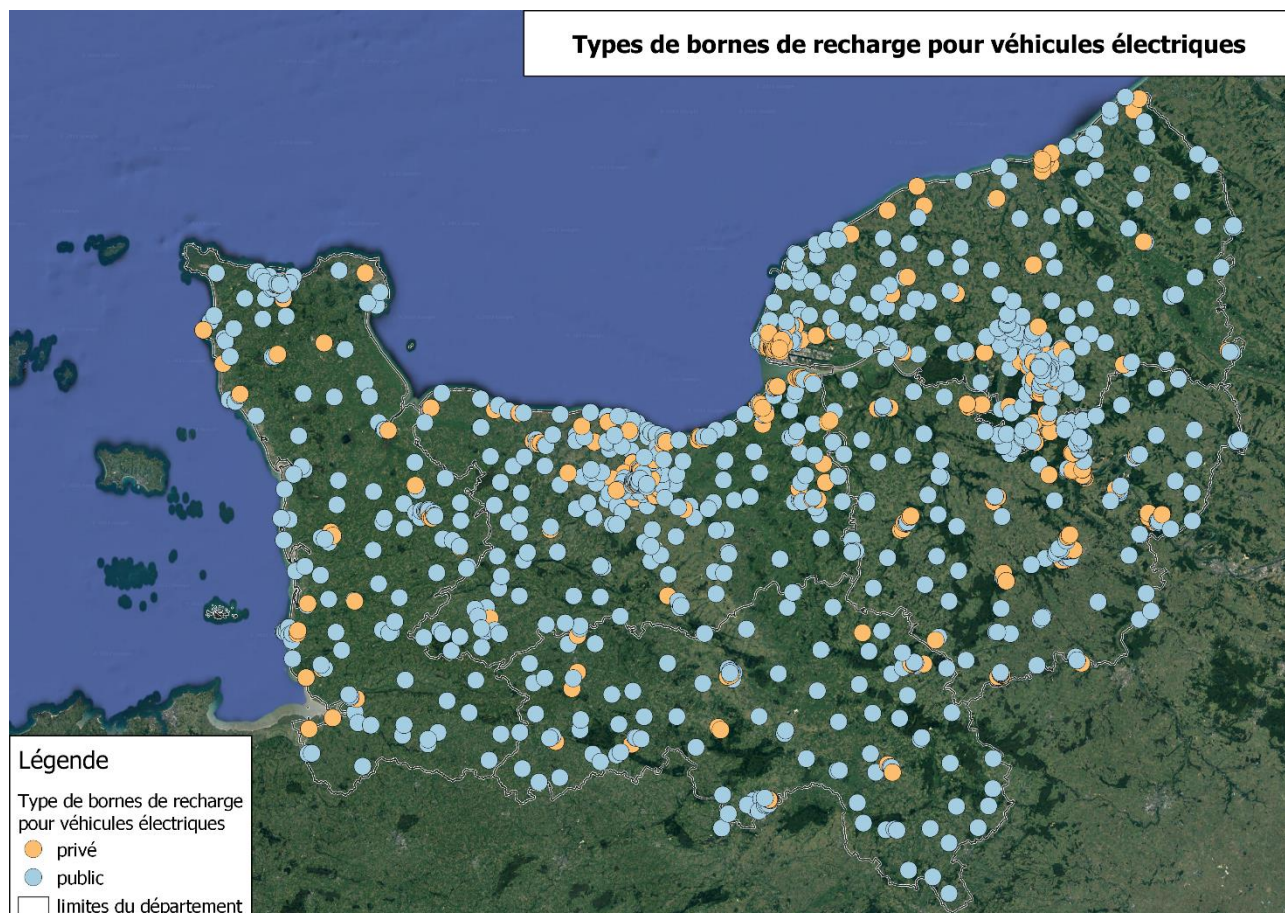
Il est difficile de d'estimer l'impact précis des ZFE sur la mobilité électrique. On peut cependant considérer plusieurs points :

- **Une augmentation massive des achats de véhicules électriques** : En effet, le fait de ne plus pouvoir utiliser certains véhicules diesel et essence sur le territoire provoquera certainement une transition vers l'électrique.
- **Une augmentation de la part modale des modes doux et des transports en commun** : Dans les villes, le caractère excluant des ZFE, va favoriser le développement des modes doux et des transports en commun.

### 2.3. LES BORNES NORMANDES

Les cartes présentées ci-dessous ont été réalisées par Artelia à partir des données disponibles en Open data (data-gouv, Chargemap).

Les données des bornes ouvertes au public ont été récupérées en Décembre 2021 en open data (INSEE, data-gouv, etc.), en Janvier 2022 sur ChargeMap pour venir compléter les bornes manquantes.



En fin d'année 2021, le territoire normand possède près de 1 360 bornes et 2 500 points de charge (708 pdc en Seine-Maritime, 694 pdc dans le Calvados, 423 pdc dans l'Eure, 380 pdc dans la Manche, 286 pdc dans l'Orne). Le Calvados possède donc environ 28% des points de charge.



On constate sur l'ensemble du territoire une forte densité au niveau des grandes villes et sur le littoral. Les bornes privées se situent principalement au niveau des grandes villes et bourgs structurants tandis que les bornes publiques maintiennent un maillage minimum dans les zones plus rurales. Le Calvados est le 2<sup>e</sup> département avec le plus de bornes, derrière la Seine-Maritime.

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2022, le Calvados comptait 695 310 habitants.<sup>20</sup> Cela représente donc environ 1 point de charge pour 1 000 habitants. La moyenne régionale est quant à elle de 1 point de charge pour 1 335 habitants (on compte 1 point de charge pour : 1 700 habitants en Seine-Maritime, 1 400 habitants dans l'Eure, 1 300 habitants dans la Manche et 985 habitants dans l'Orne).

De plus, GIREVE estimait en septembre 2020, le nombre de véhicules électriques à 5,6 par point de charge. Avec la forte augmentation du nombre de véhicules en 2020 et 2021, et l'augmentation constante de la demande en 2022, nous serions actuellement à 11,9 véhicules électriques par point de charge. La moyenne régionale est quant à elle de 1 point de charge pour 14,4 VE (on compte 1 point de charge pour : 20 VE en Seine-Maritime, 13,4 VE dans l'Eure, 14,1 VE dans la Manche et 7,3 VE dans l'Orne).

## 2.4. L'INTEGRATION DE LA MOBILITE ELECTRIQUE DANS LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

En règle générale, l'ensemble des documents de planification sont favorables à l'électromobilité mais peu d'objectifs chiffrés sont précisés. Quelques cibles sont identifiées comme les pôles multimodaux et les aires de covoiturage. Le présent SDIRVE viendra donc compléter ces documents.

### Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) :

L'ensemble des PCAET réalisés est favorable à l'électromobilité. 4 documents identifient de plus les lieux de covoiturage comme des cibles importantes et 2 documents mentionnent les pôles intermodaux.

Seuls 2 documents présentent des objectifs chiffrés :

- Cœur Côte Fleurie : l'EPCI présente un objectif à horizon 2026 de 100 bornes privées 3-5 kW, 50 bornes accélérées 5 à 30 kW (publiques comme privées) et 10 bornes rapides privées 30 à 135 kW. Ces objectifs sont en cohérence avec le présent SDIRVE.

Les objectifs 2030 et 2035 (en dehors de la période du SDIRVE) ont également été revus à la hausse mais semblent trop ambitieux avec, si on se base sur l'évaluation de l'évolution du nombre de véhicules électriques, 1 à 2 point(s) de charge ouvert(s) au public pour 1 véhicule électrique.

- Normandie Cabourg Pays d'Auge : L'objectif de déploiement à horizon 2030-2050 est présenté, avec la volonté d'installer 1 borne rapide tous les 2 ans et 5 bornes lentes tous les ans. Ces chiffres sont en cohérence avec le présent SDIRVE. Le PCAET estime également une augmentation moyenne de 90 véhicules électriques chaque année.

Nota : 5 PCAET sont actuellement en cours d'élaboration et celui de Terre d'Auge n'a pas encore été démarré.

### Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) :

---

<sup>20</sup> Source : Insee, recensement de la population en 2018

L'ensemble des Scot réalisés est favorable à l'électromobilité mais aucun objectif chiffré n'est précisé. 2 documents prévoient le développement des aires de covoiturage et pôles intermodaux.

3 SCoT sont de plus en révision.

#### **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI et PLUIH) :**

L'ensemble des PLUI réalisés est favorable à l'électromobilité mais aucun objectif chiffré n'est précisé. 4 documents sont en phase de réalisation et 1 sera révisé dans les mois à venir.

#### **Plan de mobilité :**

2 Plans de mobilité simplifiés sont en projet sur le territoire (pour le Pays de Falaise et Lisieux Normandie).  
1 Plan de mobilité simplifié est également en cours sur le Pays de Honfleur Beuzeville ainsi qu'un Schéma Directeur des mobilités sur le territoire de Val-ès-Dunes. Ces documents prévoient notamment la définition du plan cyclable et la volonté de développer le covoiturage.

#### **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) :**

Le SRADDET ne prévoit pas de déploiement particulier des IRVE. Les pôles d'échanges multimodaux sont cependant identifiés.

Il est précisé dans le document la volonté de promouvoir les bornes électriques pour les bateaux et autocars ainsi que de développer l'utilisation des énergies renouvelables pour les véhicules des particuliers.

En effet, la Région travaille actuellement sur un possible mix énergétique gaz/hydrogène/électricité et ne souhaite pas privilégier une solution plutôt qu'une autre. A cet effet, les aides sur les véhicules électriques pour les particuliers ont été retirées en Décembre 2021 au profit de nouvelles aides sur le bioGNV et l'hydrogène (ces aides sont cependant réservées aux collectivités et non aux particuliers). De même, les aides sur l'installation des bornes de recharge pour véhicules électriques ont été retirées en Décembre 2019.

#### **Nota :**

- Les associations d'usagers remontent leur scepticisme devant le souhait de développer des stations multi-énergies. En effet, selon elles, la solution de véhicules hydrogène n'est pas assez développée et est moins intéressante que le véhicule électrique d'un point de vue environnemental et économique puisque le rendement du process est bien moins bon que pour l'électrique. Cette solution, qui permet de stocker l'énergie, est donc plus adaptée aux poids lourds et navires qu'aux véhicules de particuliers.

### 3. EVOLUTION TECHNOLOGIQUES DES BORNES

Nota : Les différents modes de charge et types de bornes existants sont présentés en *annexe 3*.

#### 3.1.1. La recharge en courant continu

La recharge d'une batterie de véhicule électrique doit être effectuée en courant continu. En fonction du mode de charge de la borne, une étape de conversion du courant peut être nécessaire :

- Pour la recharge en mode 1, mode 2 ou mode 3 :

Sur ces 3 modes de recharge, le courant délivré par le dispositif de recharge est un courant alternatif. Avant d'être injecté dans la batterie du véhicule, le courant doit être converti en courant continu. Cette conversion est effectuée par un convertisseur présent dans le véhicule électrique.

- Pour la recharge en mode 4 :

Le courant délivré par la borne est un courant continu qui est directement injecté dans la batterie. L'utilisation du convertisseur du véhicule n'est pas nécessaire.

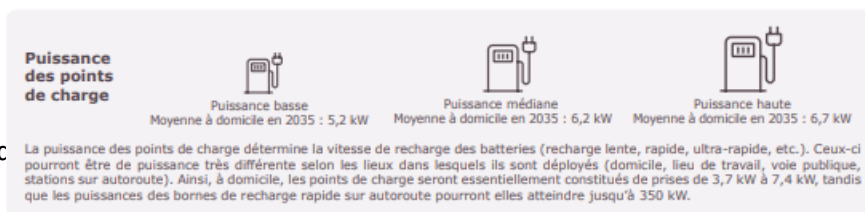
Les convertisseurs se caractérisent par leur capacité à convertir des puissances plus ou moins importantes de courant alternatif en courant continu. Par exemple, un convertisseur de 7 kW (majorité des convertisseurs installés sur les véhicules électriques du marché) permet de convertir du courant alternatif en courant continu dans la limite de 7 kW. Lorsque la recharge est effectuée sur une borne de recharge délivrant une puissance de 22 kW en courant alternatif, l'utilisateur ne peut pas bénéficier de la totalité de la puissance disponible pour la recharge puisque la puissance est limitée par la capacité du convertisseur de son véhicule (7 kW). Pour bénéficier de la pleine puissance, le véhicule de l'utilisateur doit disposer d'un convertisseur 22 kW. Ces convertisseurs sont toutefois plus volumineux, plus lourds et plus coûteux. Par conséquent, les constructeurs automobiles ont tendance à limiter la capacité des convertisseurs intégrer sur leurs véhicules. Les convertisseurs de base sont généralement de 7 kW mais des convertisseurs de capacités supérieures (11 kW ou 22 kW par exemple) sont parfois disponibles en options sur certains modèles de véhicules électriques.

Cette limite imposée par le convertisseur du véhicule est d'autant plus pénalisante lorsque la tarification s'effectue à la minute sur des bornes 22 kW AC (puisque le véhicule avec un convertisseur de 7 kVA doit rester stationné plus longtemps pour recevoir une même recharge qu'un véhicule avec un convertisseur 22 kVA).

L'installation de bornes DC est donc préconisée. Ce type de bornes est cependant plus coûteux, les bornes 24 kW DC étant environ 2 fois plus onéreuses que les bornes 22 kW AC.

#### 3.1.2. Evolution de la puissance de recharge

D'après le rapport RTE de 2019, la puissance des points de charge évoluera peu, restant à 3,7 kW et 7,4 kW à domicile et jusqu'à 350 kW pour les bornes rapides sur autoroute. Pour atteindre cette puissance, il est nécessaire d'augmenter la tension à 800V pour ne pas avoir besoin d'une intensité trop importante ( $P=UI$ ).



### 3.1.3. Evolution des types de prises

La prise de Type 2 permet la recharge en mode 3. Elle couvre une large gamme de puissance (jusqu'à 43 kW en AC triphasé). Cette prise a été validée comme standard européen et est aujourd'hui la principale prise utilisée pour la recharge en mode 3, elle est présente sur tous les véhicules électriques du marché européen et peut être installée à domicile. Cette prise vient de plus en plus remplacer la prise T3. L'analyse des bornes du réseau Mobisdec a de plus montré que les points de charge avec une prise T3 sont globalement les moins utilisés. Il est donc préconisé de remplacer les prises T3 existantes par des T2.

La prise COMBO CCS permet la recharge en mode 4 avec des puissances délivrées supérieures à 50 kW. Elle s'est imposée comme standard européen et a été adoptée par un large consortium de constructeurs automobiles américains et européens (notamment Audi, BMW, Mercedes, Ford, Volkswagen, Stellantis...). Cette prise sera donc à installer sur toutes les bornes de 50 kVA et plus.

### 3.1.4. Interopérabilité

Dans les mesures qui favorisent la mobilité électrique, on trouve le décret 2021-1561, qui prend effet le 1<sup>er</sup> juillet 2022. Ce décret impose aux exploitants de bornes de recharge de permettre à tous les conducteurs de voitures électriques d'avoir un accès sans discrimination aux infrastructures de recharge publique. Ainsi toutes les installations électriques postérieures au 14 janvier 2017 devront être accessibles à tous les conducteurs, quel que soit l'opérateur, sous peine de sanctions pour l'exploitant.

### 3.1.5. Pilotage de la recharge

Le pilotage de la recharge, qu'il soit mono ou bidirectionnel, est présenté par RTE comme représentant des gains importants pour le système électrique. En effet, le pilotage monodirectionnel permet à la charge de la batterie d'être modulée dans le temps de sorte à assurer des bénéfices pour le conducteur (tarifs) et pour le réseau.

Dans une autre mesure, le pilotage bidirectionnel permet à la batterie de soutirer sur le réseau mais aussi de réinjecter sur ce dernier (« Vehicle-to-grid », V2G), apportant une flexibilité encore plus importante. A partir du moment où les véhicules électriques seront diffusés en nombre suffisant, une flotte de petites batteries seront en permanence connectées au système électrique, jouant un rôle important dans l'optimisation et l'équilibrage du système et la réduction de ses coûts. Cet apport pour le réseau est un atout pour l'électromobilité et fait partie des éléments qui favoriseront son développement.

Néanmoins, cette fonctionnalité nécessite un convertisseur AC/DC au niveau du véhicule ou de la borne de recharge. A titre d'exemple, chez Izivia, une entreprise qui envisage de disposer d'une borne de recharge bidirectionnelle doit prévoir un budget de 3 600 euros HT.

Aussi, cette fonctionnalité a pour conséquence de provoquer plus de cycles de charge-décharge de la batterie du véhicule, et donc de précipiter sa dégradation. Toutefois, les cycles provoqués par l'aspect V2G représenteraient des cycles réduits à hauteur de 30% de la charge maximale (par exemple entre 50 et 80% de charge) et endommageraient beaucoup moins les batteries que des cycles complets (0-100%).

En outre, le protocole OCPP 2.0 remplace le 1.6 pour les bornes de recharge et ajoute des changements plus importants qui accueillent l'avenir. En outre, ce nouveau protocole permet une communication bidirectionnelle facile entre les véhicules électriques et les stations de recharge. Il dispose également d'une



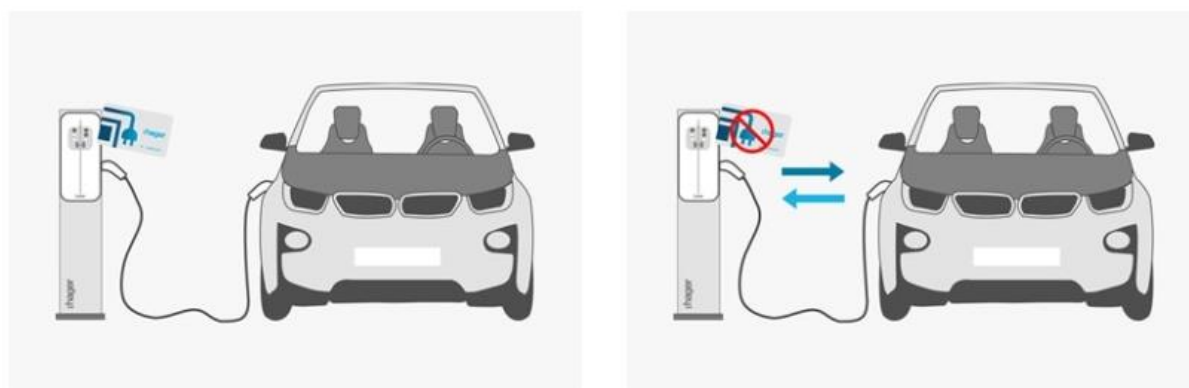
fonctionnalité qui permet une identification automatique (notamment via la lecture des plaques d'immatriculation qui viendra remplacer les badges). L'OCPP 2.0 est aussi plus sécurisé, il ne nécessite pas de VPN ou de tout autre tiers pour une connexion sécurisée contrairement à son prédécesseur. Alors que l'OCPP 1.6 permet uniquement au véhicule de donner son état de charge, le nouveau protocole permet une meilleure communication véhicule-réseau qui doit être bidirectionnelle, spécifique et intelligente. Ainsi, l'OCPP 2.0 est un saut et une étape importante dans l'avancement des véhicules électriques.

L'OCPP 2.0 est appuyé par la norme ISO 15118, protocole de communication qui enrichit et simplifie les échanges entre un véhicule électrique et une borne. L'objectif est d'établir une communication bidirectionnelle entre la borne et le véhicule branché. La version 2020 de la norme permet également de charger sans manipuler de câble, via une recharge par induction.

Parmi les avantages de la norme ISO 15118, on compte également :

- Une communication affinée entre le véhicule et la borne qui permet d'ajuster la puissance de charge pour optimiser la tarification.
- Le véhicule peut transmettre ses instructions à la borne (temps de stationnement, puissance souhaitée, etc.).
- Si la connexion wifi est disponible, le véhicule peut être reconnu immédiatement s'il a souscrit un ou plusieurs contrats (ce qui évite l'identification par badge). On parle alors de Plug and Charge (PnC) ou Park and Charge.
- Le Smart Charging permet de mieux répartir la puissance suivant le besoin renseigné par l'utilisateur (besoin en kilomètres, heure de départ souhaitée, optimisation des coûts, etc.). Si 2 véhicules se chargent en même temps sur la borne, la priorité peut également être donnée au véhicule le moins chargé. La puissance peut également s'adapter suivant les contraintes du réseau électrique.
- La connexion wifi permet d'obtenir des données statiques et dynamiques en temps réel (% de charge, estimation du temps restant avant charge complète, etc.)

Les différentes fonctionnalités ajoutées impliquent cependant de prévoir une capacité supplémentaire de mémoire et de calcul, notamment pour anticiper les futures versions et mises à jour au sein des bornes et du serveur de la supervision centrale.



	 <b>Borne sans 15118</b> (déployée aujourd'hui)	 <b>Borne 15118-2</b> (version actuelle)	 <b>Borne 15118-20</b> (version 2020)
<b>Technologie de transfert d'énergie permises</b>	 Conductive manuelle	 Conductive manuelle	 Conductive manuelle  Conductive automatique (ACD)  Inductive
<b>Technologie de com' avec le VE</b>		 Courant porteur en ligne (CPL)	 Courant porteur en ligne (CPL)  Wi-Fi
<b>Moyen d'identification et de paiement</b>	 Badge RFID  CB  Smartphone	 Badge RFID  CB  Smartphone PnC Plug and Charge (1 contrat de mobilité)	 Badge RFID  CB  Smartphone PnC Plug and Charge (plusieurs contrats)
<b>Gestion de la recharge</b>	 Consigne de puissance max à ne pas dépasser	 Profil de charge programmé et négocié entre VE et borne  Renégociation possible du profil de recharge en cours de session	 Profil de charge programmé et négocié entre VE et borne  Renégociation possible du profil de recharge en cours de session  Mode de contrôle dynamique adapté aux services réseaux et aux contraintes locales d'énergie ou de puissance
<b>Sécurité de la com'</b>	<input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Obligatoire (avec le PnC uniquement)	<input checked="" type="checkbox"/> Obligatoire (tous modes d'identification)
<b>Recharge bidirectionnelle</b>	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui
<b>Transmission de données de tarification</b>	<input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui (tarifs relatifs)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui (tarifs absolus et relatifs)

Figure 73 : impact de la norme ISO 15118 (source : AFIREV)

Les bornes proposées par les fournisseurs à l'heure actuelle utilisent l'OCPP 1.6. Elles sont cependant prévues pour pouvoir intégrer les futures mises à jour.

Il est donc préconisé d'installer ce type de bornes en s'assurant de leur compatibilité avec les futurs OCPP 2.x et la norme ISO 15118. Il est également recommandé de prévoir une capacité supplémentaire de mémoire et de calcul au niveau de la supervision centrale, afin de pouvoir stocker et analyser les nouvelles données.

### 3.1.6. Zoom sur le « véhicule to grid »

Le « véhicule to grid » (en français « véhicule vers le réseau ») consiste à utiliser les batteries des voitures électriques stationnées comme source d'énergie pouvant être utilisée pour satisfaire les besoins du réseau électrique.

Les voitures électriques en stationnement sont branchées sur des bornes de recharge. A la différence des bornes de recharge « classiques », les bornes de recharge « véhicule to grid » permettent des transferts de courant bidirectionnels. Le véhicule électrique peut ainsi recevoir de l'énergie électrique ou bien envoyer l'énergie électrique stockée dans sa batterie sur le réseau de distribution.

Bien qu'il s'agisse d'une technologie prometteuse, les solutions « véhicule to grid » sont toujours en phase d'expérimentation. Au sein de l'Union Européenne, 18 projets sont en cours. La plupart sont localisés aux Pays-Bas, au Danemark, en France et au Royaume-Uni. On peut par exemple citer les projets en cours :

- Projet Smart Fossil Free Island (Ile Porto Santo au Portugal) : Expérimentation de 22 véhicules (Renault Zoé et Kangoo ZE) équipés de systèmes de recharge bidirectionnelle
- Projet de l'éco-quartier Utrecht (Pays-Bas) : Expérimentation de 2 véhicules (Renault Zoé) équipés de systèmes de recharge bidirectionnelle
- Projet EDF et Dreev (France) :

- 3 bornes V2G installées à Cestas en Gironde au sein de l'entreprise HoTravail qui dispose de 10 utilitaires Nissan e-NV200, et qui parcourent 200 km/jour mais qui restent stationnés au siège de 17h à 7h du matin.
- 2 bornes V2G déployées pour la flotte de la rédaction de Nice-matin

Un projet est également mené par l'université nationale australienne. Il s'agit d'une expérimentation d'une flotte de 51 véhicules électriques (Nissan Leaf) équipés de système de recharge bidirectionnelle. Les voitures seront utilisées pendant les heures de travail mais seront branchées quand elles ne sont pas en train de circuler, ce qui représente environ 70% de disponibilité pour fournir des services au réseau. L'essai a pour but de fournir des services concernant la stabilisation de la fréquence du réseau, mais aussi des suppléments d'énergie.

#### Avantage :

Le véhicule to grid a de nombreux avantages parmi lesquels :

- **Favoriser la stabilité du réseau** avec la participation à la réserve de puissance synchronisée (capacité supplémentaire disponible sur le réseau pour faire face à une augmentation soudaine de la consommation), aux réglages de fréquence et de tension.
- **Accroître les capacités de stockage du réseau** et ainsi, **favoriser la pénétration des énergies renouvelables**
- **Rémunérer les détenteurs de véhicules électriques** (rémunération de l'énergie prélevée, de la mise à disposition du VE et de l'usure de la batterie), permettant ainsi **d'améliorer la rentabilité du véhicule électrique**.
- **Optimiser la facture énergétique des détenteurs** de véhicules électriques (un particulier peut, par exemple, choisir de consommer l'énergie contenue dans la batterie de son véhicule électrique durant les heures de pointes ou le tarif de l'énergie du réseau est le plus élevé)

#### Freins au développement :

On identifie plusieurs freins au développement du véhicule to grid :

- **La taille limitée des parcs de véhicules électriques.** Les parcs doivent contenir un grand nombre de VE pour fournir des quantités d'énergie suffisantes au réseau.
- **Une usure prématurée des batteries** dû au nombre important de cycles charge-décharge.
- **L'acceptabilité sociale** : intrusion dans la vie privée et manque de liberté (l'utilisateur doit exprimer ses disponibilités, dire quand il quitte son bureau, indiquer la charge de la batterie qu'il souhaite, etc.)

D'une manière générale, l'émergence du véhicule to grid nécessite l'entente des principaux acteurs, à savoir : les constructeurs automobile, les fabricants de borne, les gestionnaires de réseaux et les énergéticiens.

### **3.1.7. Compteur MID pour la tarification**

Seules les bornes équipées d'un compteur certifié MID (Measurement Instrument Directive) peuvent facturer la recharge au kWh. Cette certification européenne s'applique en effet au comptage électrique et à la facturation.

Les usagers<sup>21</sup> demandent en effet de plus en plus une tarification à la consommation et non à la minute (qui pose notamment le problème de pénaliser la recharge lorsque la puissance délivrée est inférieure à la puissance de la borne). Cette tarification présente de plus l'avantage d'homogénéiser facilement la tarification sur le territoire et notamment entre les syndicats d'énergie.

La pose de ce compteur est de plus obligatoire pour être éligible au programme Advenir.

Il est donc préconisé d'installer toutes les nouvelles bornes avec ce compteur.

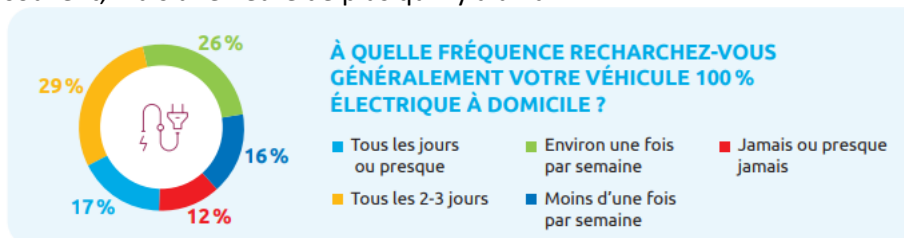
## 4. EVOLUTION DES BESOINS

### 4.1. LES HABITUDES DES USAGERS

Sources : « Utilisation et recharge : Enquête comportementale auprès des possesseurs de véhicules électriques », Enedis, Février 2021

En France Métropolitaine, la distance moyenne parcourue au quotidien reste stable à 44 kms par jour (sur 7 jours). Parmi les populations qui réalisent le plus de kilomètres au quotidien, on compte les habitants en zone rurale avec 54 kms.

La recharge complète d'une voiture électrique dure en moyenne 10h, soit une heure de plus qu'en 2019. En revanche, la fréquence de recharge tend à baisser : ils ne sont plus que 55 % des utilisateurs à déclarer se recharger une ou deux fois par semaine contre 64 % en 2019, et sont 16% à se recharger moins d'une fois par semaine contre 8 % en 2019. Les possesseurs de véhicules 100 % électriques se rechargent donc moins souvent, mais une heure de plus qu'il y a un an.



Le domicile, en immeuble ou en maison individuelle, reste le lieu où la recharge principale s'effectue très majoritairement. 88 % des usagers n'utilisent jamais ou presque jamais les bornes de recharge publiques. Sur les 12 % qui les utilisent parfois, 58 % le font sur les parkings de supermarchés ou de grands magasins, tandis que 30 % le font sur des bornes de recharge publique, chiffre en augmentation de 4 %.

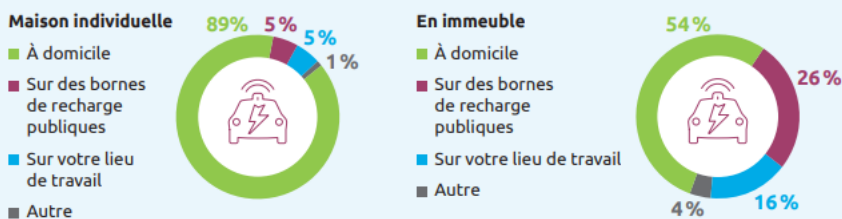
De manière stable, la recharge principale s'effectue très majoritairement à domicile (89 %), seuls 5 % effectuent leur recharge principale sur leur lieu de travail et 6 % sur des bornes publiques.

Une évolution sensible dans les habitudes de recharge est à noter: en 2019, 47 % d'entre eux déclaraient recharger leur voiture à domicile et 33 % sur des bornes de recharge publiques. En 2020, ils ne sont plus que 26 % à utiliser des bornes publiques (moins 7 %) tandis qu'ils sont 54 % à réaliser cette recharge dans leur immeuble (soit 7 % de plus). La recharge sur le lieu de travail reste stable avec 1 % de moins qu'en 2019, soit 16 % en 2020

<sup>21</sup> D'après l'Acoze et la FFAUVE



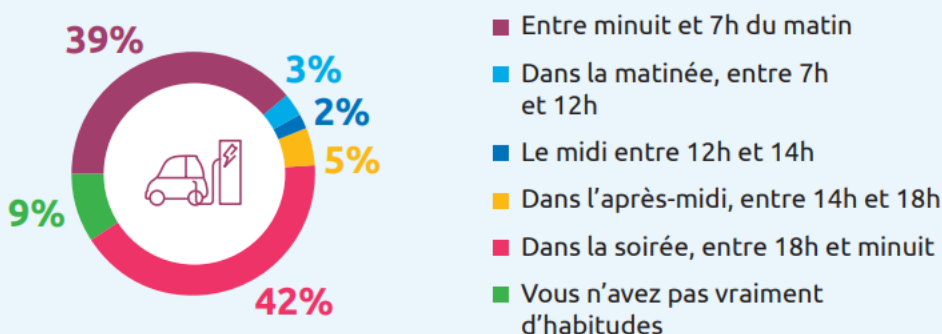
### OÙ RECHARGEZ-VOUS PRINCIPALEMENT VOTRE VÉHICULE ?



De plus il est important de noter que 85 % des propriétaires de véhicules électriques n’ont pas augmenté la puissance souscrite dans leur abonnement électrique en vue de la recharge de leur véhicule électrique. Ceci laisse penser que la recharge de la voiture électrique (100 % électrique ou hybride rechargeable) est un usage qui s’intègre naturellement dans la vie du foyer. Plus d’un tiers des répondants ignorent la puissance de l’abonnement sur lequel est raccordé leur véhicule. Pour ceux qui la connaissent, la puissance contractuelle est majoritairement de 9kW.

Parmi ceux qui effectuent la recharge à domicile, celle-ci est réalisée à 81 % entre 18h et 7h du matin contre 84 % en 2019. En 2020, la recharge nocturne entre minuit et 7 heures du matin tend à diminuer de 3 points (39 % contre 42 % en 2019) au profit de la recharge en journée (toute plage confondue) qui progresse, elle, de 2 points en passant de 8 à 10 %.

### SUR QUELLE PLAGE HORAIRE DÉBUTEZ-VOUS GÉNÉRALEMENT LA RECHARGE DE VOTRE VÉHICULE À DOMICILE ?



40 % des utilisateurs disposent d’un système de pilotage de la recharge, principalement motivés par la réduction de leur facture d’électricité grâce aux Heures Pleines / Heures Creuses. Parmi eux, la grande majorité (78 %) utilise la programmation horaire dans le véhicule ou une application Smartphone du constructeur.

## 4.2. PRESENTATION DES HYPOTHESES D’EVOLUTION

3 scénarios plus ou moins ambitieux ont été réalisés :

### Scénario 1

#### Evolution des habitudes de mobilité

- Diminution de la part modale de la voiture
- Mobilité alternative en zone urbaine
- Véhicules particuliers utilisés pour accéder aux pôles intermodaux

### Scénario 2

#### Tendanciel

- Développement des mobilités alternatives limité
- Part d'intermodalité restreinte
- Part modale de la voiture élevée

### Scénario 3

#### Incitation forte à l'électromobilité

- Forte conversion du thermique vers l'électrique
- Part modale de la voiture très importante
- Objectif 100% VE en 2050

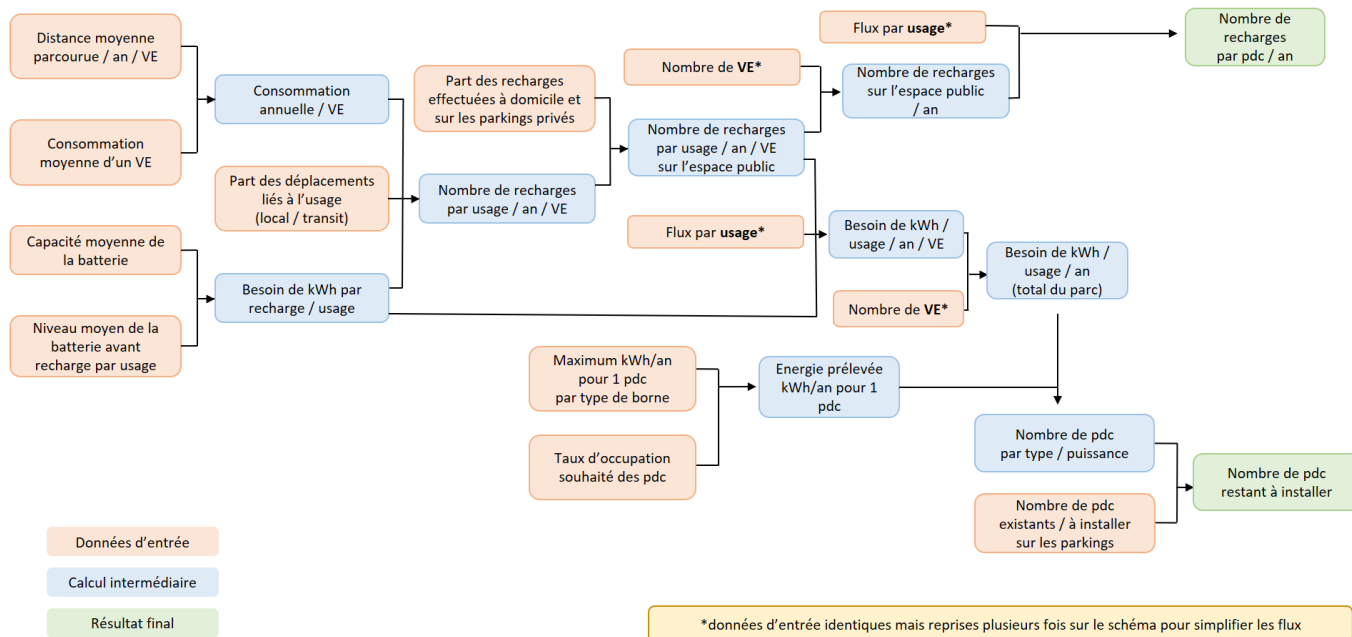
Les hypothèses pour chaque scénario sont détaillées en [annexe 16](#).

Les points suivants ont cependant été analysés, avec leur évolution sur la période 2023-2027 :

- Evolution du parc de véhicules électriques et hybrides recharges
- Distance moyenne parcourue par un véhicule électrique
- Consommation moyenne d'un véhicule électrique
- Capacité moyenne des batteries
- Niveau moyen de la batterie avant recharge
- Part des déplacements et flux par usage
- Part des recharges effectuées à domicile et sur les parkings privés
- Nombre de bornes existantes et à installer sur les parkings
- Energie maximale délivrable par type de borne
- Zoom sur la recharge des 2-3 roues

## 4.3. ESTIMATION DU BESOIN

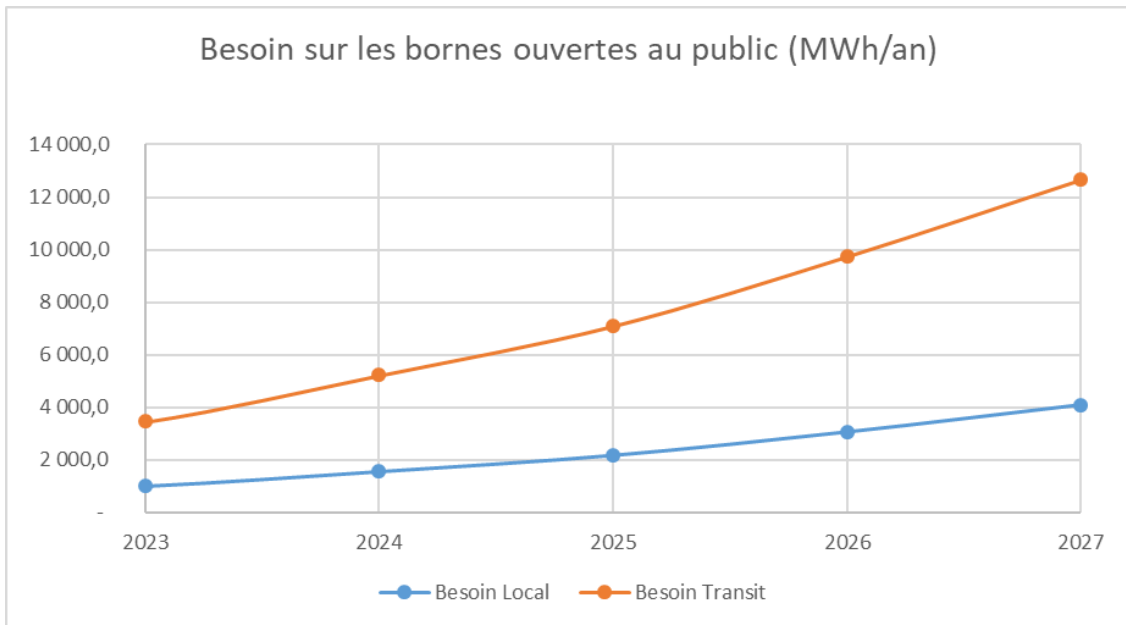
A partir des hypothèses présentées précédemment (données d'entrée en rouge sur le diagramme ci-dessous), nous obtenons le nombre de points de charge à installer (avec la distinction public et privé) en fonction de leur puissance ainsi que le nombre moyen de recharges sur chacun de ces points de charge.



Les 8 études précédemment analysées (3 scénarios RTE, 1 scénario PPE et 4 scénarios ADEME) se basaient sur une année de départ allant de 2018 à 2020. Jusqu'en 2019, peu de véhicules électriques neufs sont acquis sur le territoire. On constate cependant une explosion des ventes depuis 2020, avec un parc en circulation qui double presque chaque année (les véhicules électriques représentaient près de 20% des ventes en Septembre 2022). Une courbe se dégage donc depuis ces 3 dernières années. Si on regarde les données 2020-2022, on constate que nous nous situons à l'heure actuelle en plein dans le scénario tendanciel décrit précédemment.

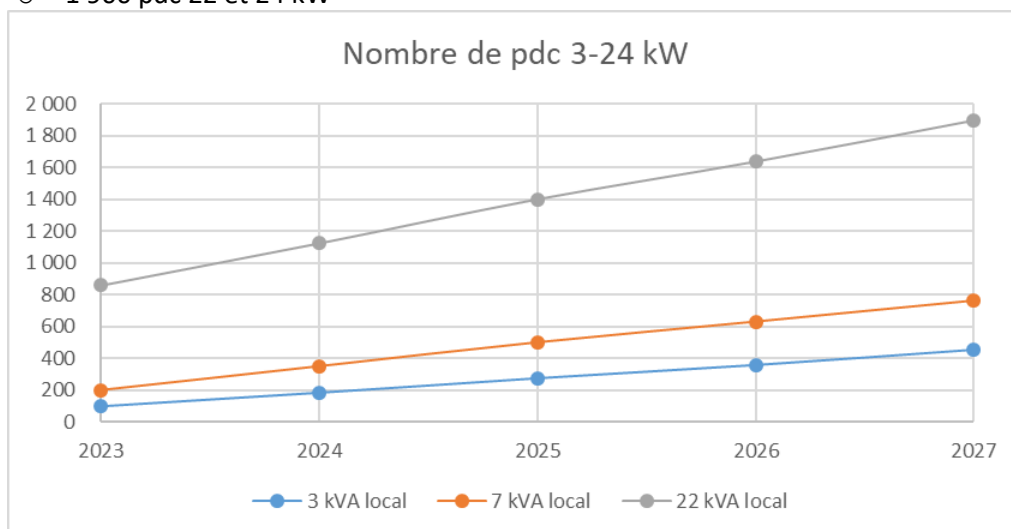
**C'est donc ce scénario 2 (scénario tendanciel) qui est retenu pour la stratégie de déploiement.**

Si on reprend les hypothèses précédentes, on obtient une sollicitation des bornes ouvertes au public de 4100 MWh en 2027 pour l'usage « local » (bornes inférieures ou égales à 24 kW) et de 12 700 MWh pour l'usage « transit » (bornes supérieures ou égales à 50 kW).



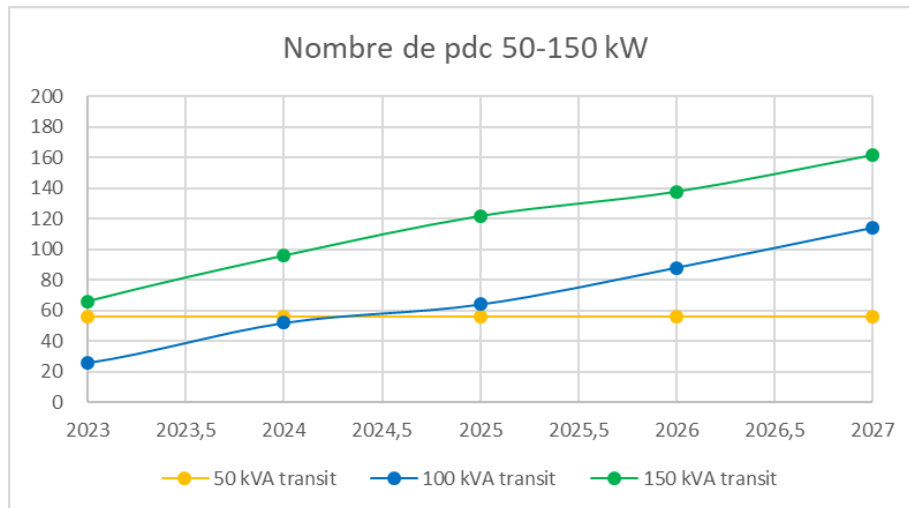
Si on s'intéresse maintenant aux nombres de points de charge à installer sur le territoire :

- On constate une augmentation régulière des bornes inférieures ou égales à 24 kW suite à l'équipement progressif des parkings avec en 2027 environ :
  - 450 pdc 3 kW
  - 760 pdc 7 kW
  - 1 900 pdc 22 et 24 kW



- On constate une augmentation continue des bornes 100 et 150 kW, notamment suite à l'installation des bornes hautes puissances sur les aires de repos et stations-essence par le privé et sur les aires de covoiturage et axes de transit pour les collectivités avec en 2027 environ :
  - 56 pdc 50 kW (les bornes rapides installées par le SDEC ENERGIE et le privé étant principalement supérieures ou égales à 100 kW)
  - 114 pdc 100 kW
  - 160 pdc 150 kW

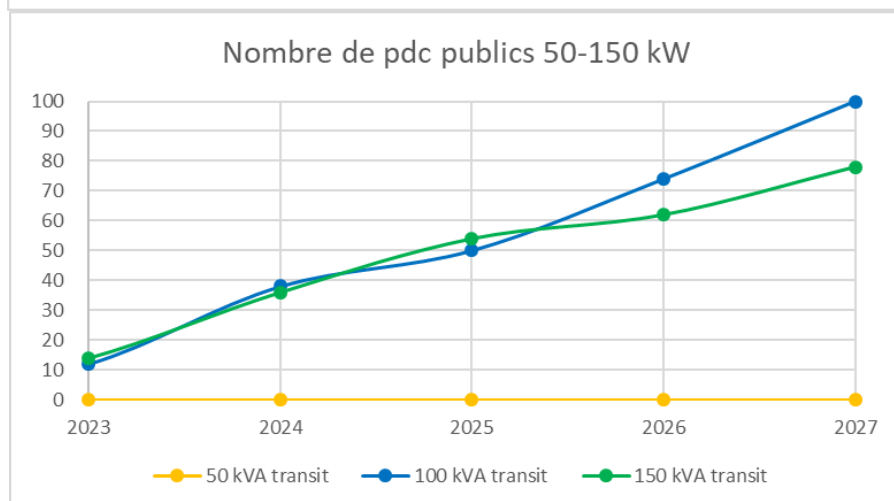
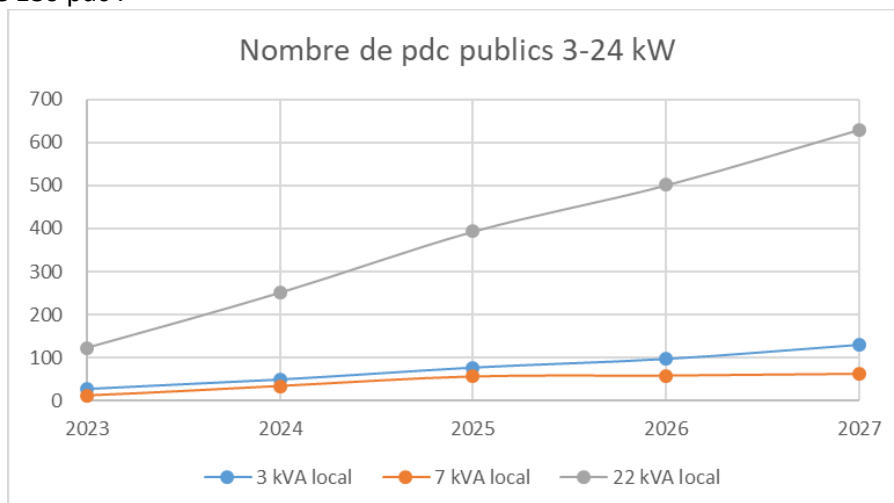




Si on s'intéresse maintenant aux nouvelles bornes installées uniquement par le public :

On constate que la majorité des bornes installées sont en 22 et 24 kW (environ 630 pdc), les 190 pdc 3-7 kW permettent de compléter les parkings, notamment pour les charges de nuit des résidents sans place de stationnement.

Concernant les bornes rapides, le SDEC ENERGIE ne souhaite installer que des bornes 100 kW et 150 kW, pour un total de 180 pdc :



Si on s'intéresse à l'utilisation annuelle de ces bornes sur le territoire, on constate les résultats suivants par point de charge :

- Entre 110 et 130 recharges annuelles pour les 3 kW ;
- Environ 70 recharges annuelles pour les 7 kW ;
- A peine 20 à 40 recharges annuelles pour les 22-24 kW ;
- La sollicitation des bornes 50 kW augmente avec la demande puisque peu de nouvelles bornes de cette puissance sont installées pour un besoin en croissance. Les recharges annuelles passent ainsi de 300 à 1 000 par point de charge ;
- Environ 500 recharges annuelles pour les 100 kW
- Entre 800 et 1 000 recharges annuelles pour les 150 kW (et plus)

Ces faibles résultats sur les bornes lentes et normales s'expliquent notamment par un équipement important des parkings soumis à la réglementation qui, bien qu'étalé dans le temps, vient limiter les recharges par borne sur le territoire.

L'utilisation des bornes rapides, basée sur le besoin uniquement, est satisfaisante avec un nombre de recharges conséquent. Peu de privés ont cependant exprimé leur stratégie de déploiement en bornes rapides. On peut donc supposer que le nombre de ces points de charge sera plus élevé et viendra donc compléter le public (soit une diminution du nombre de recharges annuelles).

**Si on s'intéresse maintenant aux nombres de véhicules électriques par point de charge en 2027, on obtient une moyenne sur le territoire de 11.6 VE / pdc, soit un meilleur maillage que les préconisations d'Enedis qui prévoient 10 VE / pdc en 2020 et 15 VE / pdc en 2030.**

	Scénario retenu					Projection Enedis	
	nbre VE	nbre pdc	dont pdc publics	dont pdc privés	VE / pdc	nbre pdc	VE / pdc
2023	14 333	1 303	726	577	11,0	1 194	12,0
2024	19 890	1 860	954	906	10,7	1 591	12,5
2025	25 155	2 417	1 182	1 235	10,4	1 935	13,0
2026	32 468	2 908	1 344	1 564	11,2	2 405	13,5
2027	40 073	3 445	1 552	1 893	11,6	2 862	14,0

Nota : pour rappel, on prévoit pour ces simulations que le privé, tout comme le SDEC ENERGIE, déploie progressivement ces bornes sur les parkings entre 2023 et 2035 (et non dès 2025), soit environ 320 pdc d'installés par le privé chaque année et 1 605 pdc installés entre 2023 et 2027. Si l'ensemble des parkings privés étaient installés dès 2025, on obtiendrait alors près de 6 000 points de charge pour 40 000 véhicules électriques et hybrides rechargeables, soit à peine 6.7 VE / pdc en 2027 (et moins de 4.5 VE / pdc en 2025).

## 5. DONNEES FINANCIERES

### 5.1. INCITATIONS AU DEPLOIEMENT DES BORNES DE RECHARGE

#### 5.1.1. Bonus d'Etat

Il existe en France Métropole un dispositif de bonus par l'Etat pour l'achat d'un véhicule électrique.

Ce dispositif nécessite les conditions suivantes pour un véhicule :

- Avoir un taux d'émission de CO2 de 20 g/km au maximum (véhicule électrique)
- Être acheté ou loué pour une durée d'au moins 2 ans
- Être un véhicule neuf
- Être immatriculé en France dans une série définitive
- Ne pas être vendu dans les 6 mois suivant son achat ou sa location, ni avant d'avoir parcouru au moins 6 000 km

Concernant les 2 roues, 3 roues ou quadricycle à moteur :

- Utiliser l'électricité comme source d'énergie
- Ne pas utiliser de batterie au plomb
- Être acheté ou loué pour une durée de 2 ans ou plus
- Être un véhicule neuf
- Être immatriculé en France dans une série définitive
- Ne pas être vendu dans l'année suivant sa 1<sup>re</sup> immatriculation, ni avant d'avoir parcouru au moins 2 000 kilomètres

Le montant du bonus est alors le suivant :

Conditions d'éligibilité	Montant du bonus pour personne morale		Montant du bonus pour personne physique	
	Jusqu'au 31 décembre 2022	A partir du 1 janvier 2023	Jusqu'au 31 décembre 2022	A partir du 1 janvier 2023
Véhicules électriques (taux de CO2 = 0g/km) de moins de 47 000 €	27 % du prix plafonné à 4 000 €	27 % du prix plafonné à 3 000 €	27 % du prix plafonné à 6 000 €	27 % du prix plafonné à 5 000 €
Véhicules électriques (taux de CO2 = 0g/km) de 47 000 € à 60 000 €	2 000 €	1 000 €	2 000 €	1 000 €
Camionnettes neuves électriques (taux de CO2 = 0g/km)	40 % du prix plafonné à 5 000 €	40% du prix plafonné à 4 000 €	40 % du prix plafonné à 7 000 €	40 % du prix plafonné à 6 000 €
Véhicules fonctionnant à l'hydrogène (taux de CO2 = 0g/km) de plus de 60 000 €	2 000 €	1 000 €	2 000 €	1 000 €
Véhicule hybride rechargeable (taux de CO2 entre 21 et 50g/km) de 50 000 € au maximum et autonomie > à 50 km	1 000 €	0 €	1 000 €	0 €
Achat d'un 2 roues, 3 roues ou quadricycle à moteur d'une puissance égale ou supérieure à 2 kw	27 % du coût d'acquisition TTC du véhicule augmenté du coût de la batterie si elle est louée, soit 900 €.			
Achat d'un 2 roues, 3 roues ou quadricycle à moteur d'une puissance inférieure à 2 kw	20 % du coût d'acquisition TTC du véhicule dans la limite de 100 €.			

### 5.1.2. Crédit d'impôt pour les particuliers

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et jusqu'au 31 Décembre 2023, les particuliers peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt pour l'achat d'une borne de recharge et son installation, qu'ils soient propriétaires, locataires ou occupants. Les résidences principales sont éligibles tout comme les résidences secondaires (dans la limite d'une résidence secondaire).

Ce crédit est à hauteur de 75% du prix de l'équipement et est plafonné à 300 € pour 1 borne (frais de pose inclus). Il est limité à un système de charge pour une personne seule et à 2 bornes pour un couple.

### 5.1.3. Aide Solution Individuelle du Programme Advenir

L'Aide Solution Individuelle du programme Advenir de l'Avere (Association pour le développement de la mobilité électrique) peut être demandée dans les cas suivants :

- Logement collectif pour des bornes inférieures ou égales à 22 kW et équipées d'un système de pilotage énergétique :
  - Usage particulier (disposant d'une place de parking privée)
  - Copropriétés : parties communes à l'usage des résidents ou visiteurs
- Entreprise ou personne publique : parkings ouverts à la flotte ou espaces privés ouverts au public

- Espaces publics ouverts au public (tels que la voirie)

Les taux d'aide et plafonds fixés sont les suivants :

Types de bénéficiaires		Taux d'aides total	Plafond HT par point de charge
Entreprises et Personnes publiques	Point de recharge ouvert à tout public sur parking privé	30%	1 000 € à 9 000 € HT
	Point de recharge à destination de flottes et salariés	20%	600 € HT
	Point de recharge à destination de flottes de poids lourds : Pour les déploiements d'infrastructure de recharge inférieure à 500 kVA	50%	2200 € à 15 000 € HT
	Point de recharge à destination de flottes de poids lourds : Pour les déploiements d'infrastructure de recharge supérieur à 500 kVA	X	100 000 à 960 000 € HT
	Point de recharge ouvert à tout public sur parking privé – Cible intermédiaire (moins de 5 pdc)	30%	1 000 € + 300 € HT (si pdc avec système de supervision)
	Modernisation de point de recharge ouvert à tout public obsolète	50%	1 000 € à 4 500 € HT
	Point de recharge ouvert à tout public sur la voirie	30%	1 000 € à 9 000 € HT
	CIBLE : SURPRIME ADDITIONNELLE AU FINANCEMENT VOIRIE POUR LES BORNES À LA DEMANDE	X	Jusqu'à 1 300€ HT dans la limite de 30% + 300€ = 1 600€ HT
	Point de recharge ouvert à tout public dédié aux deux-roues sur la voirie	30%	1860 € HT
	Résidentiel collectif	Residentiel collectif : solution individuelle	50%
Residentiel collectif : solution collective		50%	1660 € HT
Residentiel collectif : Infrastructure collective (hors travaux de voirie pour équipement de parking extérieur)		50%	8 000€ jusqu'à 100 places, augmenté de 75€ par place supplémentaires au-delà de 100 places
Residentiel collectif : Infrastructure collective : Travaux de voirie pour équipement de parking extérieur		50%	3 000€ par copropriété

L'aide Advenir est cumulable avec le crédit d'impôt et autres aides dans la limite de 80% du coût de l'équipement.

Nota :

- L'installation de borne en maison individuelle n'est pas éligible

#### 5.1.4. Appels à projets de l'ADEME : Soutien au déploiement de stations de recharge pour les véhicules électriques

Dans le cadre du plan France 2030, l'ADEME a mise en place un AAP afin d'encourager le déclenchement d'une dynamique de déploiement de stations de recharge en zone urbaine et dans les territoires.

Au travers des axes « métropoles » et « territoires », l'objectif est de soutenir l'investissement pour le déploiement de réseaux de stations de recharge électrique haute puissance.

Via cet AAP l'ADEME propose de subventionner les projets d'installation de stations à hauteur de :

- 30 % des coûts éligibles pour les stations « métropoles »
- 40 % des coûts éligibles pour les stations « territoires »

En termes d'éligibilité :



- Le coût global du projet devra être de 3 millions € minimum pour les collectivités, AOM, AODE
- L'opération ne doit pas avoir commencé ou ne doit pas avoir donné lieu à des engagements fermes (sous quelque forme que ce soit : marché signé, commande signée, devis accepté...).
- Les réseaux d'IRVE doivent être au minimum composés de 50 points de charge pour les collectivités, AOM, AODE

De surcroit ne sont pas éligibles :

- Les investissements d'IRVE déjà financés via des aides publiques
- Les IRVE éligibles au plan de relance sur les aires de service du réseau routier national et du réseau autoroutier.

Plus précisément, les infrastructures subventionnées doivent être des stations haute puissance :

- Avec au minimum 4 points de charge DC (au moins la moitié avec à minima une puissance 150 kW)
- Tout point de charge < 150 kW ne respectant pas le ratio ne sera pas éligible
- 25 % des points de charge ouverts au public, doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite

L'appel à projets est ouvert le 18/03/2022 et se clôture le 31/12/2024.

## 5.2. TARIFICATION

Il peut exister différents types de tarification sur les bornes de recharge pour véhicules électriques :

- Tarification selon la puissance  
Cette tarification suppose de facturer un service de recharge complet sur la base d'une proportionnalité avec l'énergie consommée pour éviter de refacturer l'énergie consommée. Pour ce type de facturation, il est préconisé d'utiliser des bornes équipées de compteurs MID pour garantir une homogénéité dans le comptage de la consommation.
- Tarification selon l'heure de recharge
- Tarification au temps passé : temps de recharge, temps d'occupation de l'emplacement  
Ce type de tarification permet d'éviter les voitures « ventouses » qui restent stationnées alors que leur recharge est terminée. Cependant, elle ne favorise la recharge de borne de petite puissance qui oblige à un temps de stationnement plus long pour une recharge complète.
- Forfaitaire par recharge effectuée

A cette tarification, peut s'ajouter un abonnement annuel permettant de bénéficier de tarifs plus avantageux.

Sur les bornes du SDEC ENERGIE, la tarification appliquée est la suivante :

Type de bornes	Tarification
Borne 22 KVA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 0,014 € TTC/min pour 1 kVA &lt; Puissance ≤ 4 kVA</li> <li>• 0,029 € TTC/min pour 4 kVA &lt; Puissance ≤ 8 kVA</li> <li>• 0,057 € TTC/min pour 8 kVA &lt; Puissance ≤ 15 kVA</li> <li>• 0,086 € TTC/min pour 15 kVA &lt; Puissance ≤ 30 kVA</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 0,1 € TTC/min une fois la charge terminée</li> </ul>
Borne rapide	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 0,286 € TTC/min pour 30 kVA &lt; Puissance ≤ 55 kVA</li> <li>• 0,495 € TTC/min pour puissance &gt; 55 kVA</li> <li>• 0,15 € TTC/min une fois la charge terminée</li> </ul>
Borne haute puissance > 90 KVA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 0,495 € TTC/min pour puissance &gt; 55 kVA</li> <li>• 0,15 € TTC/min une fois la charge terminée</li> </ul>

Il n'existe pas de système d'abonnement permettant de bénéficier de tarifs plus avantageux.

Sur les autres syndicats d'énergie en Normandie, il existe des différences sur les modes de tarification :

- Seul le SDEM dispose également d'une tarification au temps adapté en fonction de la puissance, les autres syndicats d'énergie ont mis en place une tarification au temps
- Le TE61 dispose d'une tarification en fonction du kWh pour ses bornes de très haute puissance
- Seuls deux syndicats d'énergie : TE 61 et le SDEM disposent d'un système d'abonnement

Concernant le paiement, il peut exister également différents modes :

- L'utilisation d'un badge dédié (dans le cadre d'un abonnement au service)
- Le paiement par téléphone
- Le paiement par carte bleue à la borne ou station de recharge

De manière générale, la majorité des bornes de recharge permettent un paiement par des lecteurs RFID et NFC. Cependant, d'après une étude menée en 2019 par la Direction générale des entreprises et le ministère de la transition écologique<sup>22</sup>, même si les modes de paiement par carte bancaire ou par téléphone sont encore peu mis en place, ils sont amenés à fortement se développer dans les prochaines années.

Les bornes du SDEC ENERGIE permettent des paiements par le biais d'un badge et à l'acte via un QR code. Le paiement par carte bancaire est à l'étude pour les bornes rapides.

Le SDEC ENERGIE souhaite revoir annuellement sa tarification en se basant sur l'évolution des coûts de l'électricité. Cette tarification restera à la minute. Il est de plus prévu à l'heure actuelle les augmentations suivantes (suite au contexte compliqué sur le marché européen d'électricité) :

- 40% en 2023,

### 5.3. ANALYSE DES COÛTS D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT

A l'heure actuelle, le SDEC ENERGIE prend en charge tous les coûts liés à la gestion et l'installation d'IRVE : investissement et fonctionnement sur le territoire des communes lui ayant transféré la compétence IRVE. Celles-ci versent une contribution au syndicat.

<sup>22</sup> Etude sur la caractérisation des besoins en déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques, Direction générale des entreprises et le ministère de la transition écologique, juillet 2019

Lorsqu'une borne de recharge est installée dans le cadre du schéma de déploiement initial, le SDEC ENERGIE prend en charge à 100% les coûts d'investissements.

En revanche dans le cas d'une demande spécifique de la commune de l'installation d'une borne de recharge, elle doit participer à hauteur de 80% du montant des travaux HT.

Il a été voté par les élus du SDEC ENERGIE que les bornes indiquées dans le schéma directeur en 2023 seront prises en charge à 100% pour les coûts d'investissement (pour les communes ayant transféré la compétence).

On peut voir que le montant des investissements reste constant entre 2020 et 2021. Il est plus conséquent en 2022 avec l'installation d'une vingtaine de bornes supplémentaires.

Les dépenses d'exploitation et les recettes augmentent progressivement d'une année à l'autre. Cette augmentation s'explique :

- Pour les recettes : par l'occupation des bornes de recharge qui augmente chaque année. L'écart important entre 2021 et 2022 s'explique également par une revalorisation de la tarification.
- Pour les dépenses de fonctionnement, par l'augmentation des dépenses liées à la fourniture d'électricité dues à une augmentation des consommations (liées notamment à une plus grande utilisation des bornes). L'augmentation du prix de l'électricité vient également amplifier ce résultat.

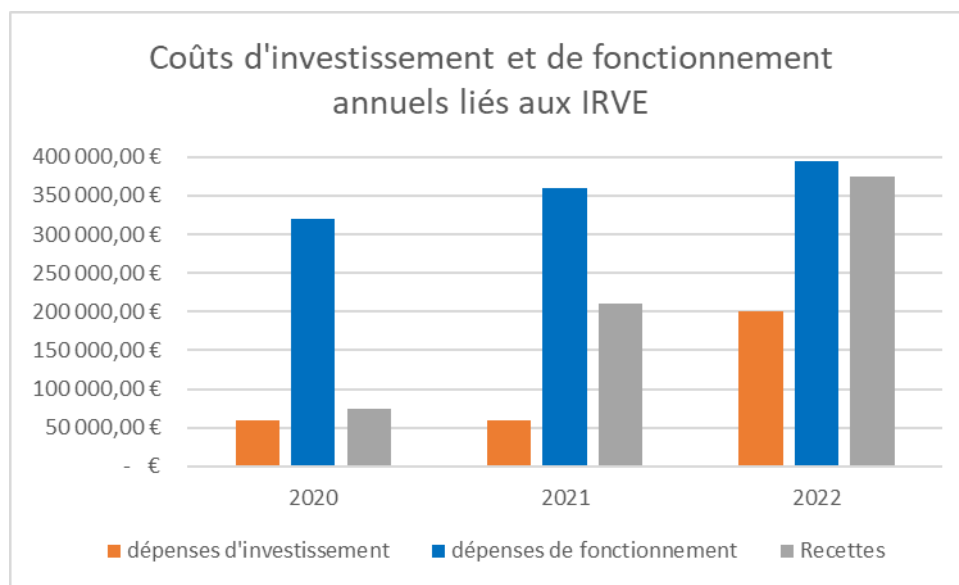


Figure 61 - graphique des coûts d'investissement et de fonctionnement annuels liés aux IRVE

On peut observer de manière globale sur le territoire de la Normandie :

- Les **dépenses d'investissement sont relativement faibles** ces dernières années car il y a eu peu d'installations de nouvelles bornes (la plupart des investissements ont été réalisés en 2015-2016)
- Une **augmentation des recettes et des dépenses d'exploitation** (notamment lié à la fourniture d'électricité) due à la hausse du nombre de recharge et du coût de l'énergie.



# **2 EME PARTIE : ELABORATION DE LA STRATEGIE, OBJECTIFS OPERATIONNELS ET CALENDRIER**



# 1. DEFINITION DES PRIORITES, ACTIONS ET CIBLES

## 1.1. DEFINITION DES CIBLES

Afin de répondre aux différents enjeux identifiés dans le diagnostic, il a été défini un plan d'actions :

Déploiement de nouvelles bornes de recharge

- Installation de bornes proches des copropriétés sans parking
- Installation de bornes au niveau des pôles d'échange multimodaux
- Installation de bornes de recharge d'appoint sur les parkings publics
- Installation de bornes sur les aires de covoiturage
- Installation de bornes sur les axes de transit

Modification de bornes de recharge existantes

- Déplacement de bornes existantes
- Remplacement des prises T3 en T2

Actions de communication/sensibilisation

- Vis-à-vis des syndicats de copropriétés / bailleurs sociaux
- Vis-à-vis des entreprises
- Vis-à-vis du grand public

Ce plan d'actions a été déterminé suite aux conclusions du diagnostic et avec la collaboration des différents acteurs de la mobilité électrique durant la phase de concertation.

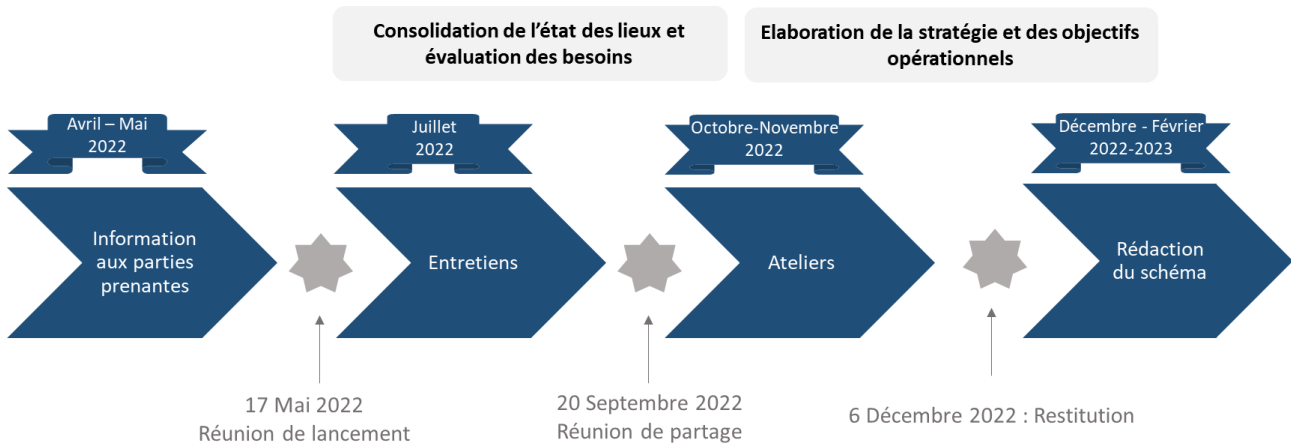
## 2. LA CONCERTATION

A l'issue de la réalisation du diagnostic, une concertation en 2 phases a été réalisée sur plus de 8 mois avec l'ensemble des acteurs de la mobilité :

- Les 16 EPCI,
- Les communes,
- La Région,
- Le Département,
- La DDTM,
- La Caisse des Dépôts – Banque des Territoires
- L'ADEME,
- ADVENIR,

- AFIREV,
- Les bailleurs sociaux,
- L'Agence d'urbanisme de Caen Normandie Métropole (AUCAME)
- Les associations d'usagers (ACOZE, NME, FFAUVE),
- Les fournisseurs et exploitants de bornes,
- Enedis

Cette concertation a débuté le 17 mai 2022 avec la réunion de lancement et a été clôturée dans la première quinzaine de mars 2023 avec les derniers retours des communes.



20 entretiens ont dans un premier temps été réalisés sur l'été 2022 en visioconférence (1 entretien par EPCI, 1 entretien avec la Région, 1 entretien avec Enedis, 1 entretien avec l'AUCAME et 1 entretien « multi-acteurs »). Ils ont permis d'échanger sur la vision globale du territoire avec les hypothèses prises en compte dans le diagnostic et les cibles pressenties. Ces échanges ont également été l'occasion de confronter les premiers résultats avec les documents de planification et stratégies de déploiement des acteurs publics comme privés.

16 ateliers ont dans un second temps été organisés avec les communes et les EPCI (1 atelier par territoire d'EPCI). Les communes ont ainsi pu travailler sur des cartes afin de définir les localisations des bornes et réaliser le calendrier de déploiement associé.

En parallèle de ces temps d'échange, des réunions d'information et de restitution ont été organisées avec l'ensemble des acteurs de la mobilité électrique :

- Réunion de lancement du 17 mai 2022
- Restitution des entretiens du 20 septembre 2022
- Restitution des ateliers du 6 décembre 2022

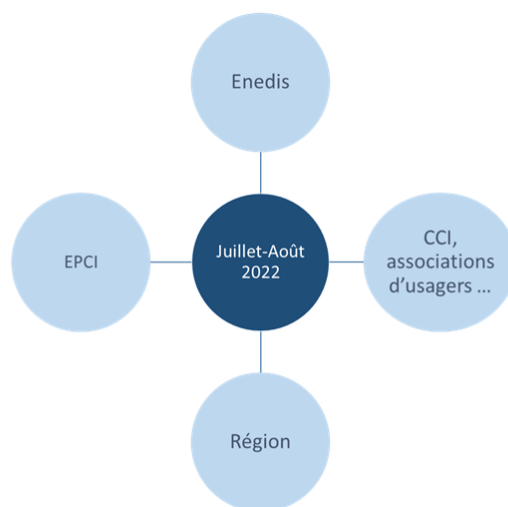
A l'issue de ces échanges, le SDEC ENERGIE a mis à la disposition des communes son outil cartographique MAPEO présentant le projet de déploiement des bornes sur le territoire afin qu'elles puissent y apporter leurs dernières modifications et reprises. Les derniers retours ont été acceptés jusqu'au 3 février 2023.

Afin de permettre aux différents acteurs de faire part de leurs besoins, différents outils ont été mis à disposition durant toute la phase de concertation des moyens d'expression variés ( boîte mail, site internet, cartographie avec possibilité de modification ..)

## 2.1. LES ENTRETIENS

20 entretiens ont dans un premier temps été réalisés sur l'été 2022 en visioconférence :

- 16 entretiens avec les EPCI (1 entretien par EPCI),
- 1 entretien avec la Région,
- 1 entretien avec Enedis,
- 1 entretien avec l'AUCAME,
- 1 entretien « multi-acteurs »



Ces entretiens avaient pour objectifs de consolider l'état des lieux et l'évaluation des besoins et d'échanger sur la vision globale du territoire et cibles d'actions pressenties. Les éléments suivants ont été abordés :

- Partage et discussion des résultats du diagnostic
- Echange sur les actions et politiques locales
- Echange sur le maillage futur

Les entretiens ont été planifiés via un Doodle. Les dates ont été retenues en fonction du créneau regroupant le plus d'acteurs invités.

Les entretiens ont été réalisés suivant une grille d'entretien précise (fournie en *annexe 7*) qui a été transmise en amont des échanges par mail aux acteurs.

Nota : Concernant l'échange multi-acteur, seules les associations d'usagers ont répondu au Doodle et se sont présentées.

Les entretiens ont permis d'interroger 53 personnes, principalement les services techniques et quelques élus. 2 interlocuteurs se sont généralement présentés à chacun de ces échanges (avec jusqu'à 9 invités présents dans un entretien).

Les discussions ont permis de :

- Valider le scénario 2 comme scénario à retenir pour la stratégie de déploiement,

- Valider les cibles identifiées suite au diagnostic (remplacement des prises T3 en T2, logements sans place de stationnement, pôles multimodaux, parkings, aires de covoiturage, axes de transit),
- Confirmer la cohérence et la complémentarité du futur schéma envisagé avec les documents d'urbanisme. De nombreux documents ont en effet été évoqués (PCAET, PLU(I)(H), SCoT, Enquête déplacement, Plan des mobilités, SRADDET). Les échanges ont mis en avant que ces documents étaient favorables à la mobilité électrique mais ne présentaient pas d'objectifs chiffrés : le SDIRVE vient donc préciser et compléter ces documents de planification sur le volet « mobilité électrique ».
- Identifier des zones supplémentaires présentant un besoin :
  - Concernant les logements sans parking, 12 communes supplémentaires ont été identifiées (petites communes avec notamment des maisons de ville en centre-bourg).
  - Concernant les pôles d'échange multimodaux, 6 gares et parkings relais en projet ou en réaménagement ont été ajoutés.
  - Concernant les aires de covoiturage : il est constaté sur l'ensemble du territoire une volonté de développer ces aires. 8 projets ont été indiqués et ont été pris en compte dans le schéma.
  - Concernant les axes de transit, 5 communes supplémentaires ont été identifiées, notamment par leur intérêt sur les trajets pendulaires.

Logements sans stationnement	Pôles intermodaux	Parkings	Aires de covoiturage	Axes de transit
12 communes supplémentaires	6 gares / parkings relais supplémentaires	A consolider	8 projets supplémentaires	5 communes supplémentaires

- Aborder la problématique des infrastructures sur les parkings avec les attentes réglementaires,
- Valider les estimations de bornes à installer sur chaque EPCI

## 2.2. LES ATELIERS

15 ateliers ont été organisés entre Octobre et Novembre 2022 avec les communes et les EPCI (1 atelier par territoire d'EPCI à l'exception de Caen-la-Mer). Les objectifs étaient d'échanger sur la déclinaison locale de la stratégie de déploiement des IRVE et de discuter de l'implantation, des quantités de bornes de recharges et de leurs conditions de mise en œuvre. Les communes ont ainsi pu travailler sur des cartes afin de définir les localisations des bornes et réaliser le calendrier de déploiement associé.

Chaque atelier, d'une durée de 2h environ se décline de la manière suivante :

- Accueil des communes et EPCI et temps d'introduction et de présentation de la démarche,
- Brise-glace sous forme d'une dizaine de questions à choix multiples posées aux communes, qui votent en levant la main sur la réponse qu'elles pensent être justes. Ces questions portent notamment sur les véhicules en circulation et leur autonomie, les différentes puissances de bornes et les temps de charge associés, les coûts d'investissement, etc. (cf annexe 8). A l'issue de chaque vote, la bonne réponse est indiquée et commentée. L'objectif est d'introduire les communes n'ayant pas participé aux échanges précédents aux notions de la mobilité électrique, avec les principaux enjeux.



- Présentation de la stratégie globale de déploiement des IRVE : les 5 cibles validées lors des entretiens sont présentées avec le type de bornes envisagées et les besoins auxquels elles répondent. L'objectif est que chaque commune puisse avoir une vision globale de la stratégie et puisse commencer à se situer dans cette démarche.
- Travail sur cartes : les différents élus et représentants se rassemblent autour de cartes à l'échelle de l'EPCI afin de déterminer le positionnement des bornes (au format A0, complétées par des zooms sur les grandes villes au format A3). Un exemple de cartes annotées est fourni en *annexe 9*.

- Dans un premier temps les communes travaillent sur les cartes spécifiques à l'usage « local ». Ces cartes font notamment apparaître les parkings de plus de 20 places (en distinguant les parkings publics des parkings privés) ainsi que les gares. Une carte faisant apparaître le nombre de logements sans place de stationnement par commune permet également d'aider les intervenants à identifier les zones concernées et prioriser les besoins.

Le premier objectif est d'identifier les parkings soumis à la réglementation. Chaque parking pour les communes n'ayant pas encore répondu est analysé et annoté (avec le nombre de places, l'usage du parking et s'il est soumis à la réglementation ou non). Les parkings, non soumis à la réglementation mais présentant un besoin (comme par exemple les parkings gratuits pour le tourisme en bord de mer) sont également répertoriés. Lorsque la commune concernée n'est pas présente, les communes voisines et l'EPCI, qui connaissent leur territoire, complètent les données.

Le second objectif est de déterminer les rues ou quartiers concentrant des logements sans place de stationnement. Les communes entourent ou marquent avec des post-it les zones concernées en précisant si l'équipement des parkings présents dans la zone suffisent à répondre au besoin ou bien s'il est nécessaire de prévoir des bornes supplémentaires.

- Dans un second temps, les communes travaillent sur une carte relative à l'usage « transit ». Cette carte fait notamment apparaître les aires de covoiturage, les stations essence et les axes de passage. Les zones de besoin identifiées lors des entretiens sont signalées par des post-it colorés.

Les communes et l'EPCI échangent sur les lieux à équiper et déterminent les différentes localisations qui accueilleront une borne rapide (notamment à proximité des échangeurs, sur les grands axes du littoral ou encore dans les centre-bourgs accueillant beaucoup de passages).

- Dans un dernier temps, l'ensemble des éléments sont repris sur une carte de synthèse et les communes indiquent les bornes prioritaires ou, au contraire, les bornes devant être installées dans un second temps (par exemple suite à des besoins peu importants ou à un réaménagement du parking dans les années à venir).

Les 15 ateliers ont réuni 104 élus et représentants des communes, pour un total de 83 communes représentées.

Ces ateliers ont notamment permis :

- De déterminer les usages de l'ensemble des parkings publics,
- D'identifier les projets d'aménagement en cours et futurs,
- D'identifier les quartiers et rues concentrant les logements sans place de stationnement,
- De positionner les bornes,

- De prioriser l'installation des bornes.

Les échanges avec les communes ont notamment modifié et corrigé certaines actions et mis en avant des enjeux non identifiés dans les précédentes phases.

Les aires de covoiturage, initialement considérées comme prioritaires sur l'usage transit ont finalement été pour la plupart envisagées dans un second temps (hors schéma directeur). En effet, de nombreuses aires vont être soumises à des réaménagements et certaines sont difficilement raccordables au réseau électrique. La priorité a donc été donnée aux bornes le long des axes de transit mais à proximité des centres-villes, ce qui permet de répondre aux besoins des personnes en itinérance tout en développant l'attractivité des centres-villes.

De nombreuses bornes supplémentaires ont dû être rajoutées (ou du moins ont été indiquées comme à installer prioritairement) sur le littoral avec l'enjeu des 80 ans du débarquement en 2024 qui implique d'énormes flux de touristes.

A la fin de chaque atelier, il a été rappelé la liste des communes n'ayant pas transféré la compétence IRVE au SDEC ENERGIE afin que chacune puisse se rendre compte de l'impact sur son territoire et de décider par la suite si elle souhaitait transférer la compétence ou non.





Figure 74 : Réalisation des ateliers

Pour le territoire de Caen-la-Mer, la CU étant celle qui possède la compétence, les échanges ont directement été organisés avec elle afin de déterminer les besoins. Une première réunion le 9 décembre 2022 a permis de définir la volonté de la CU de disposer de bornes rapides et semi-rapides sur son territoire. Des échanges intermédiaires ont également permis de définir le programme 2023. Le SDEC ENERGIE a par la suite réalisé une proposition de déploiement qui a été acceptée par la CU lors de la réunion du 28 février 2023.

## 2.3. LES REUNIONS DE RESTITUTION

En parallèle de ces temps d'échange, des réunions d'information et de restitution ont été organisées avec l'ensemble des acteurs de la mobilité électrique :

- Réunion de lancement du 17 mai 2022 : cet échange a permis d'introduire les différents acteurs à la démarche du SDIRVE. Différents points ont été abordés avec notamment un rappel sur le contexte juridique et réglementaire, les objectifs et les enjeux du SDIRVE, une présentation des grands résultats du diagnostic et un échange sur le planning de la concertation avec les différentes phases et leur organisation. Cette réunion a réuni 180 acteurs (environ 130 en présentiel et 50 en visioconférence).
- Restitution des entretiens du 20 septembre 2022 : cette seconde réunion avec l'ensemble des acteurs de la mobilité avait pour objectif de communiquer sur les résultats des entretiens (personnes présentes aux échanges, bilans et points abordés, grandes conclusions). Le déroulement des ateliers a été rappelé. La méthode permettant d'identifier les usages des parkings et ceux soumis à la réglementation a été expliquée aux communes qui ont pu récupérer la carte de leur territoire pour l'annoter et la remettre au SDEC ENERGIE et à Artelia lors des ateliers. Cette réunion a réuni 90 acteurs (environ 60 en présentiel et 30 en visioconférence).
- Restitution des ateliers du 6 décembre 2022 : cette dernière réunion a été organisée afin de présenter le bilan du déploiement sur le territoire du Calvados suite aux ateliers. Les différentes étapes du SDIRVE ont été rappelées et le bilan des ateliers avec les bornes prévues par territoire d'EPCI a été présenté. Cette réunion a réuni 90 acteurs (environ 60 en présentiel et 30 en visioconférence).

Nota : les gestionnaires de voirie, présents à ces réunions, n'ont pas effectué de retour particulier auprès du SDEC ENERGIE concernant la proposition de déploiement des bornes.

## 2.4. LES OUTILS MIS A DISPOSITION

Afin de permettre aux différents acteurs de faire part de leurs besoins, différents outils ont été mis à disposition durant toute la phase de concertation.

Une boîte mail spécifique, dédiée à l'élaboration du SDIRVE a été créée dès Mai 2022 et a permis aux acteurs d'indiquer leurs projets, de poser leurs questions et de faire remonter leurs besoins. Une vingtaine de demande a ainsi été remontée.

En parallèle de cette boîte mail, un formulaire des attentes et observations ainsi qu'un recueil des besoins ont été mis en place sur le site internet du SDEC ENERGIE, respectivement en Mai 2022 et Octobre 2022. 43 acteurs ont fait leur retour via ce recueil (fourni en *annexe 10*) :



- 29 collectivités, remontant les besoins spécifiques de leur commune (notamment sur les aires de covoiturage, au niveau des axes de transit et dans le centre-bourg),
- 10 particuliers (tous possesseurs d'un véhicule électrique), souhaitant plus de bornes rapides sur le Calvados et une borne à proximité de leur domicile,
- 2 associations, indiquant un besoin supplémentaire de bornes rapides au niveau des axes de transit, des aires de covoiturage et des lieux touristiques,
- 2 entreprises, indiquant un manque de bornes rapides sur le territoire du Calvados.

29 communes ont également fait part de leur volonté de s'équiper d'une borne via un second document de recensements des besoins 2023, plus général (traitant aussi bien du sujet des IRVE que de l'efficacité énergétique des bâtiments ou de la production d'énergies renouvelables). Parmi ces demandes, 24 ont été acceptées et prises en compte et 11 ont été refusées, pour les raisons détaillées dans le tableau ci-dessous :

commune	demande	Remarque
Monceaux en Bessin	une borne lente sur un parking (mairie par exemple)	Demande non retenue : une borne se situe à 200m sur la commune voisine Un parking a cependant été identifié pour un éventuel équipement en 2028
	une borne rapide sur un point d'intermodalité	Demande non retenue : la localisation des bornes rapides et leur maillage ont été bien définis lors des ateliers. La commune de Monceaux-en-Bessin n'en fait pas partie.
Hermanville-sur-Mer	une borne lente sur un parking de la commune	prévu en 2024
Mathieu	une borne rapide sur la commune	prévu en 2025
Barbeville	une borne lente sur un parking de la commune en 2026	prévu en 2025-2026
Eterville	une borne rapide place de la mairie	prévu en 2024
Cagny	une borne lente sur un parking de la commune	Demande non retenue : une borne 100 kW est déjà en service dans le centre et répond aux besoins actuels. Un parking a cependant été identifié pour un éventuel équipement en 2028
Landelles-et-Coupigny	une borne lente sur un parking de la commune	prévu en 2023
Saint-Arnoult	projet de modification du centre-ville avec création d'une halle	Demande non retenue : le déplacement de la borne existante sera traité avec le SDEC ENERGIE indépendamment du SDIRVE
Bieville-Beuzeville	une borne lente sur le parking du stade (pas d'urgence)	prévu en 2027
Noues-sur-Sienne	une borne pour l'aménagement du bourg place Albert Lebrun	prévu en 2023, 2024 et 2025
	une borne rapide sur la commune	
Periers-sur-le-dan	une borne lente pour un lotissement	prévu en 2026
Fontenay-le-pesnel	une borne lente sur un parking de la commune	prévu en 2025
Le Molay-Littry	une borne lente sur un parking de la commune	prévu en 2023, 2024

	une borne rapide sur la commune	Demande non retenue : une borne ultra-rapide est déjà prévue sur la commune ainsi que des bornes normales. L'ajout d'une borne 50 kW semble disproportionné par rapport aux besoins de la commune.
	une borne ultra-rapide sur la commune	prévu en 2027
Langrune-sur-Mer	une borne lente (3 kW) sur un parking pour vélos électriques	Demande non retenue : les "casiers vélos" ne sont pas traités dans le SDIRVE mais pourront être traité dans le cadre du déploiement vélo mis en place par le SDEC ENERGIE.
Epron	une borne lente devant la mairie	prévu en 2023
	une borne rapide sur la commune	prévu en 2024
Varaville	une borne lente sur un parking de la commune	prévu en 2025
Moulins en bessin	une borne lente sur un parking de la commune	prévu en 2023
Culey le Patry	une borne lente sur un parking de la commune	Demande non retenue : la commune de 300 habitants ne dispose pas de parkings supérieurs à 20 places. Les communes voisines équipées répondent de plus à son besoin.
Thue-et-Mue	une borne lente sur un parking de la commune	plusieurs bornes prévues en 2027
Audrieu	une borne lente sur un parking de la commune	prévu en 2023 et 2025
	une borne rapide sur la commune	Demande non retenue : la localisation des bornes rapides et leur maillage ont été bien définis lors des ateliers. La commune d'Audrieu n'en fait pas partie.
Courseulles-sur-Mer	une borne lente sur un parking de la commune	prévu en 2023 et 2025
	une borne rapide sur la commune	prévu en 2024
Cahagnes	une borne pour vélo	Demande non retenue : les "casiers vélos" ne sont pas traités dans le SDIRVE mais pourront être traité dans le cadre du déploiement vélo mis en place par le SDEC ENERGIE.
Villerville	une borne lente sur un parking de la commune	Demande non retenue : la commune dispose déjà de 2 bornes existantes. Un parking a cependant été identifié pour un éventuel équipement en 2028
Saint-Loup-Hors	une borne rapide devant mairie	prévu en 2024
Pont-l'Eveque	une borne lente sur un parking de la commune	prévus en 2023, 2024, 2025 et 2027
	une borne rapide sur la commune	
	une borne ultra-rapide	
Plumetot	une borne lente sur un parking de la commune	prévu en 2024
Gonneville sur honfleur	une borne lente sur un parking de la commune	prévu en 2023

Beaumesnil	une borne lente sur un parking de la commune	Demande non retenue : la commune de 200 habitants ne dispose pas de parkings supérieurs à 20 places. Les communes voisines équipées répondent de plus à son besoin.
Laize Clinchamps	une borne lente sur un parking de la commune	prévu en 2023

Afin d'identifier les parkings soumis à la réglementation et leurs usages, chaque commune a reçu par mail (via les EPCI) la carte de son territoire faisant apparaître les parkings recensés. Les mails ont été envoyés durant l'été 2022. Pour rappel, lors de l'étude réalisée en amont de la phase de concertation, l'ensemble des parkings du Calvados ainsi que leurs surfaces ont été récupérés via les données disponibles sur OpenStreetMap. Un ratio a été appliqué sur les parkings pour en déduire le nombre de places sur chacun. La répartition entre les parkings privés et publics n'étant cependant pas connue, les données ont été croisées avec les cadastres afin d'identifier les parkings « privés », les parkings « publics » et les parkings « privés communaux ». Les parkings « publics » ont été considérés ouverts à tout le monde tandis que les parkings « privés communaux » ont été considérés comme réservés aux agents des communes. Or, en échangeant avec les EPCI, il apparaît que de nombreux parkings indiqués comme « privés communaux » ont en réalité un usage « ouvert au public » et méritent donc d'être reclassés (exemple : le parking de la salle des fêtes qui n'est pas fermé en centre-ville). De plus, les usages des parkings étaient inconnus.

Les attendus de la loi LOM et de la loi Climat et Résilience ont été rappelés dans le mail ainsi que la manière de compléter la carte en prévision des ateliers :

- Confirmer ou non le nombre de places estimées pour les parkings identifiés
- Signaler d'éventuels parkings manquants
- Signaler d'éventuelles aberrations ou mauvais classement entre les parkings « privés » et « publics »
- Indiquer l'usage des parkings, à savoir confirmer s'ils sont bien ouverts au public ou bien s'ils sont fermés et réservés aux agents.
- Dans la mesure du possible, préciser l'utilisation du parking afin de l'identifier comme cible potentielle pour des IRVE (ex : parkings de la place au milieu des commerces, parking du cimetière, parking de la mairie, parking de la piscine, etc.)

En complément de ces envois, la démarche pour compléter la carte a été réexpliquée lors de la réunion de restitution des entretiens du 20 septembre 2022 avec un exemple concret (cf *annexe 6*) et les cartes en format papier ont été distribuées aux communes présentes afin qu'elles puissent les annoter et les retourner le jour des ateliers.

165 communes ont renvoyé leurs cartes par mail, et une dizaine de communes ont ramené leur carte papier le jour de l'atelier. Les parkings restants ont été directement traités en première partie des ateliers avec les communes présentes et les EPCI.

A l'issue des ateliers et de la réunion de restitution, le SDEC ENERGIE a mis à la disposition des communes son outil cartographique MAPEO présentant le projet de déploiement des bornes sur le territoire afin qu'elles puissent y apporter leurs dernières modifications et reprises. Les derniers retours ont été acceptés du 6 décembre 2022 jusqu'au 3 février 2023. 30 communes ont ainsi modifié les bornes prévues sur leur territoire :

- 46 bornes ont été ajoutées (40 bornes lentes et normales, 6 bornes rapides)  
Nota : le déploiement de 4 de ces bornes a été « refusé » par manque de justification
- 10 bornes ont été déplacées (modification de l'emplacement de la borne sur la commune)

- 27 bornes ont vu leur date prévisionnelle de déploiement avancée, et 2 bornes ont au contraire été reculées

## **2.5. CAPACITE DU RESEAU DE DISTRIBUTION A ACCUEILLIR LES IRVE**

Enedis a été sollicité dans un premier temps lors de la phase des entretiens. Un premier échange a eu lieu le 18 Juillet 2022 durant lequel les cibles ont notamment été présentées. Le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité a alors indiqué que les bornes lentes et normales ne présentaient pas de difficulté particulière. Concernant les stations hautes puissances, ces dernières ne devaient également pas présenter un problème pour le réseau, à l'exception de quelques lieux isolés. En conclusion, Enedis a conseillé au SDEC ENERGIE de revenir vers lui une fois le positionnement définitif des bornes défini.

A l'issue de la phase de concertation (fin Février 2023), l'Excel de l'ensemble des bornes publiques retenues pour le déploiement (sur la période 2023-2027) a été fourni à Enedis avec les puissances et localisations souhaitées. Le gestionnaire du réseau de distribution électrique n'a pas effectué de retour particulier quant à un éventuel problème sur le réseau.

L'objectif est désormais opérationnel avec les futurs raccordements et mises en service des bornes, qui nécessiteront d'affiner le positionnement de ces bornes sur les parkings et autres lieux retenus afin de limiter les coûts de raccordement.



### 3. ELABORATION DU SDIRVE

Pour rappel, le respect de la réglementation sur les parkings avec l'installation de l'ensemble des points de charge demandés dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025 viendrait trop tôt par rapport au développement et au besoin des véhicules électriques. En effet, si on se base sur les projections du scénario tendanciel, le nombre de véhicules électriques et hybrides rechargeables sera d'environ 20 000 en 2025, pour un total de 6 590 points de charge. Cela représente donc 1 point de charge pour à peine 3 véhicules, alors que les préconisations annoncent 1 point de charge pour 10 VE en 2020 et 1 point de charge pour 15 VE en 2030. Il y aurait donc plus de 4 fois trop de bornes par rapport au besoin réel, d'autant plus que les bornes auraient un taux d'utilisation inférieur à 1% (ce qui rend l'équilibre économique impossible si on souhaite maintenir un coût cohérent de la recharge pour l'utilisateur).

Il a donc été décidé d'étaler dans le temps l'équipement de ces parkings en se basant uniquement sur le besoin réel. Le SDEC Energie prévoit ainsi d'installer environ 1 000 points de charge dans son Schéma entre 2023 et 2027. Les lieux d'intérêt et priorités ont été identifiés lors des ateliers avec les communes.

De même, on supposera que le privé installera progressivement ses parkings jusqu'en 2035, soit environ 320 points de charge installés chaque année.

On obtient ainsi en 2027 11.6 VE / pdc, soit un meilleur maillage que les préconisations d'Enedis.

#### 3.1. LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES DES BORNES

L'ensemble des données et remarques des ateliers et des retours sur Mapeo ont été repris afin de définir la localisation et les caractéristiques définitives des bornes.

##### 3.1.1. Déploiement des bornes publiques

Concernant les parkings publics devant être équipés sur les communes, il est prévu d'installer des bornes d'une puissance allant de 3 à 24 kW :

- Dans les zones identifiées avec un stationnement long, supérieur à une demi-journée comme les gares et les parkings relais, 1 à 2 bornes (de chacune 2 points de charge) de 7 kW AC ont été prévues.
- Pour les zones en centre-bourg, avec des commerces ou sur les lieux touristiques, des bornes 22 kW AC ou 24 kW DC ont été prévues (chaque borne possédant 2 points de charge). On compte de manière générale une seule borne sur le parking. La solution de station avec plusieurs bornes n'a pas été retenue pour cet usage au profit d'une multitude de bornes disséminées sur le territoire afin de rassurer les habitants qui peuvent laisser leur véhicule à proximité de leur domicile ou du lieu où ils se rendent. Les parkings ayant un centre d'intérêt (commerces, musée, salle des fêtes, équipement sportif, etc.) ont été privilégiés pour un déploiement rapide, contrairement aux églises qui, comme remontées par les communes, sont peu utilisées. Les parkings des écoles ont également été planifiés dans un second temps suite aux retours des collectivités qui indiquent que ces lieux sont utilisés pour des stationnements très courts des parents qui déposent leurs enfants et qui n'utiliseraient donc pas l'éventuelle borne positionnée à cet endroit.

L'ensemble de ces bornes disposeront également d'une prise 3 kW, afin de permettre la charge lente et de nuit pour les résidents. Une même borne peut ainsi avoir plusieurs usages, comme par exemple une borne en centre-ville qui servirait aux commerces dans la journée (la prise 22-24 kW étant utilisée) et aux résidents qui stationnent sur le parking la nuit (avec la prise 3 kW).

En raison de l'augmentation progressive des capacités de batterie des véhicules, il est prévu de privilégier les bornes en courant continu 24 kW DC (plutôt que des 22 kW AC). Cet équilibrage

s'effectuera dès 2023 avec le déploiement envisagé suivant : 50% des bornes en 22 kW AC et 50% en 24 kW DC en 2023, 30% des bornes en 22 kW AC et 70% des bornes en 24 kW DC en 2024, 100% des bornes en 24 kW DC à partir de 2025.

- Pour les très grands parkings de plus de 100 places, et soumis à la réglementation, un minimum d'1 borne 22-24 kW a été prévu. Cette borne peut être complétée par 1 à 2 bornes 7 kW (de 2 points de charge chacune) et, pour les parkings devant installer plus de 6 points de charge, des prises renforcées en 3 kW sont imaginées. L'équipement de ces parkings se fera cependant progressivement, avec une partie du déploiement prévu en dehors de la période de ce SDIRVE. Les passages de câbles et la puissance nécessaire seront cependant prévus dès l'installation de la première borne.
- La CU de Caen-la-Mer ayant fait part de sa volonté d'équiper des bornes semi-rapides en courant continu plutôt qu'en courant alternatif, il est prévu sur son territoire d'équiper les parkings avec des bornes 24 kW DC uniquement (en conservant cependant la prise 3 kW pour permettre la recharge de nuit pour les résidents).

En complément de ces parkings, il est prévu d'installer des bornes 3-7 kW en voirie pour les zones concentrant des logements sans place de stationnement (et n'ayant donc pas de parking à proximité). Les associations d'usagers remontent cependant que les utilisateurs de véhicules électriques sont des personnes disposant d'une place de stationnement à domicile, puisque les usagers sont réticents à l'idée d'acquérir un tel véhicule s'ils ne sont pas certains de trouver un lieu de recharge à proximité le soir. Avec l'interdiction de la vente de véhicules thermiques neufs en 2035, on peut supposer que de plus en plus de personnes sans place de stationnement vont passer à l'électrique. Ce changement des habitudes va cependant se faire progressivement et la plupart des zones identifiées dans le schéma directeur seront donc équipées dans un second temps (voir même sur la période 2028-2035, soit en dehors du SDIRVE).

Concernant les bornes rapides, il est prévu d'installer des bornes de 100 kW DC à 150 kW DC (les puissances ayant été définies lors des ateliers suivant les besoins remontés par les communes). Ces bornes sont positionnées sur les aires de covoiturage et à proximité des axes de transit, généralement à proximité du centre-bourg afin d'augmenter l'attractivité de la commune. On compte de manière générale une seule borne par localisation à l'exception du territoire de Caen-la-Mer où des stations de 2 bornes seront installées.

Dans le cadre de ce schéma directeur, il est prévu de déployer 1 000 points de charge entre 2023 et 2027 sur l'ensemble du territoire. Parmi ces bornes, 82% sont des bornes lentes et normales et 18% sont des bornes rapides.

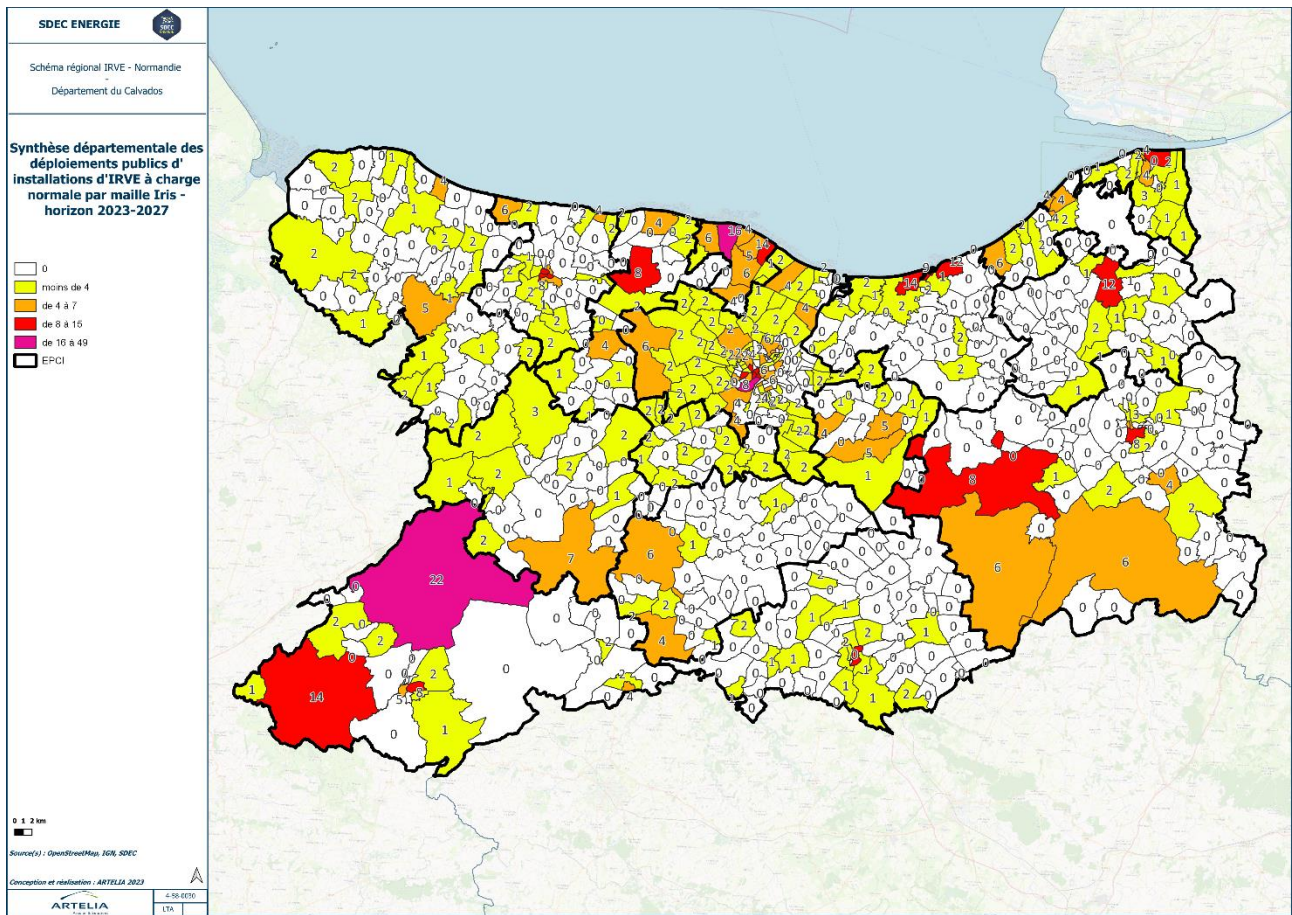


Figure 75 : bornes lentes et normales à déployer par le public entre 2023 et 2027

	Bayeux Intercom	Caen la Mer	Cingal Suisse Normande	Cœur Côte Fleurie	Cœur de nacre	Intercom de la Vire au Noireau	Isigny Omaha Intercom	Lisieux Normandie	Normandie Cabourg Pays d'Auge	Pays de Falaise	Pays de Honfleur Beuzeville	Pré Bocage INTERCOM	Seules Terre et Mer	Terre d'Auge	Val-ès-Dunes	Vallées de l'Orne et de l'Odou	TOTAL
pdv publics déployés en 2023 (<=24 kW)	12	24	4	12	14	13	9	9	14	8	9	8	10	3	7	6	162
pdv publics déployés entre 2024 et 2025 (<=24 kW)	27	102	7	12	24	34	15	31	22	13	13	8	12	17	12	15	364
pdv publics déployés entre 2026 et 2027 (<=24 kW)	19	148	6	2	23	18	11	12	15	15	10	6	4	2	1	4	296
<b>TOTAL</b>	<b>58</b>	<b>274</b>	<b>17</b>	<b>26</b>	<b>61</b>	<b>65</b>	<b>35</b>	<b>52</b>	<b>51</b>	<b>36</b>	<b>32</b>	<b>22</b>	<b>26</b>	<b>22</b>	<b>20</b>	<b>25</b>	<b>822</b>

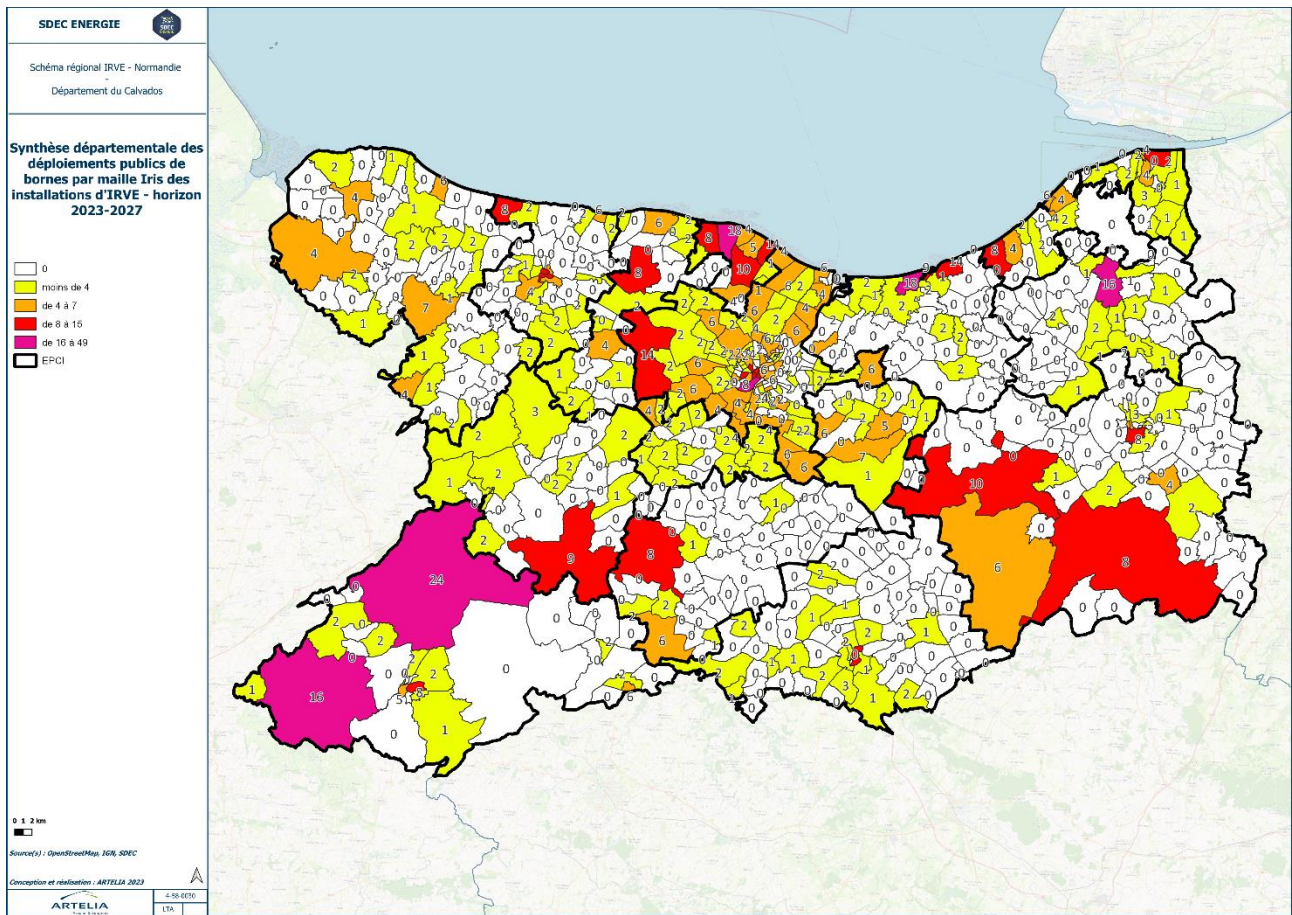


Figure 76 : bornes rapides à déployer par le public entre 2023 et 2027

	Bayeux Intercom	Caen la Mer	Cingal Suisse Normande	Cœur Côte Fleurie	Cœur de nacre	Intercom de la Vire au Noireau	Isigny Omaha Intercom	Lisieux Normandie	Normandie Cabourg Pays d'Auge	Pays de Falaise	Pays de Honfleur Beuzeville	Pré Bocage INTERCOM	Seules Terre et Mer	Terre d'Auge	Val-ès-Dunes	Vallées de l'Orne et de l'Odon	TOTAL
pdv publics déployés en 2023 (=>50 kW)	2	4	-	2	-	2	4	2	4	2	-	-	2	-	-	2	26
pdv publics déployés entre 2024 et 2025 (=>50 kW)	8	42	2	-	2	2	2	2	4	4	2	2	2	2	2	-	78
pdv publics déployés entre 2026 et 2027 (=>50 kW)	2	28	2	4	4	4	6	2	2	2	-	2	2	6	4	4	74
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>74</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>178</b>

On peut noter que le territoire de Caen-la-Mer possède 1/3 des bornes lentes et normales et 42% des bornes rapides.

### 3.1.2. Bornes ouvertes au public sur le territoire

On s'intéresse maintenant aux bornes ouvertes au public (privées comme publiques).

On compterait ainsi sur le territoire, à horizon 2027 entre 3 500 points de charge (si le privé étale l'équipement de ses parkings jusqu'en 2035) et 6 000 points de charge (si le privé équipe l'intégralité de ses parkings dès 2025) sur le territoire du Calvados :

- Environ 720 points de charge existants,
- 1 000 points de charge supplémentaires déployés par le public (et 30 pdv équipés par Deauville),
- Jusqu'à 4 300 points de charge équipés par le privé (si la réglementation est respectée et si on considère que des stations rapides sont installées sur les aires de repos)



En effet, peu de privés ont fait part de leur stratégie de déploiement durant la phase de concertation. La carte ci-dessous représente donc le cas « maximal » où l'intégralité des parkings privés sont équipés dès 2025.

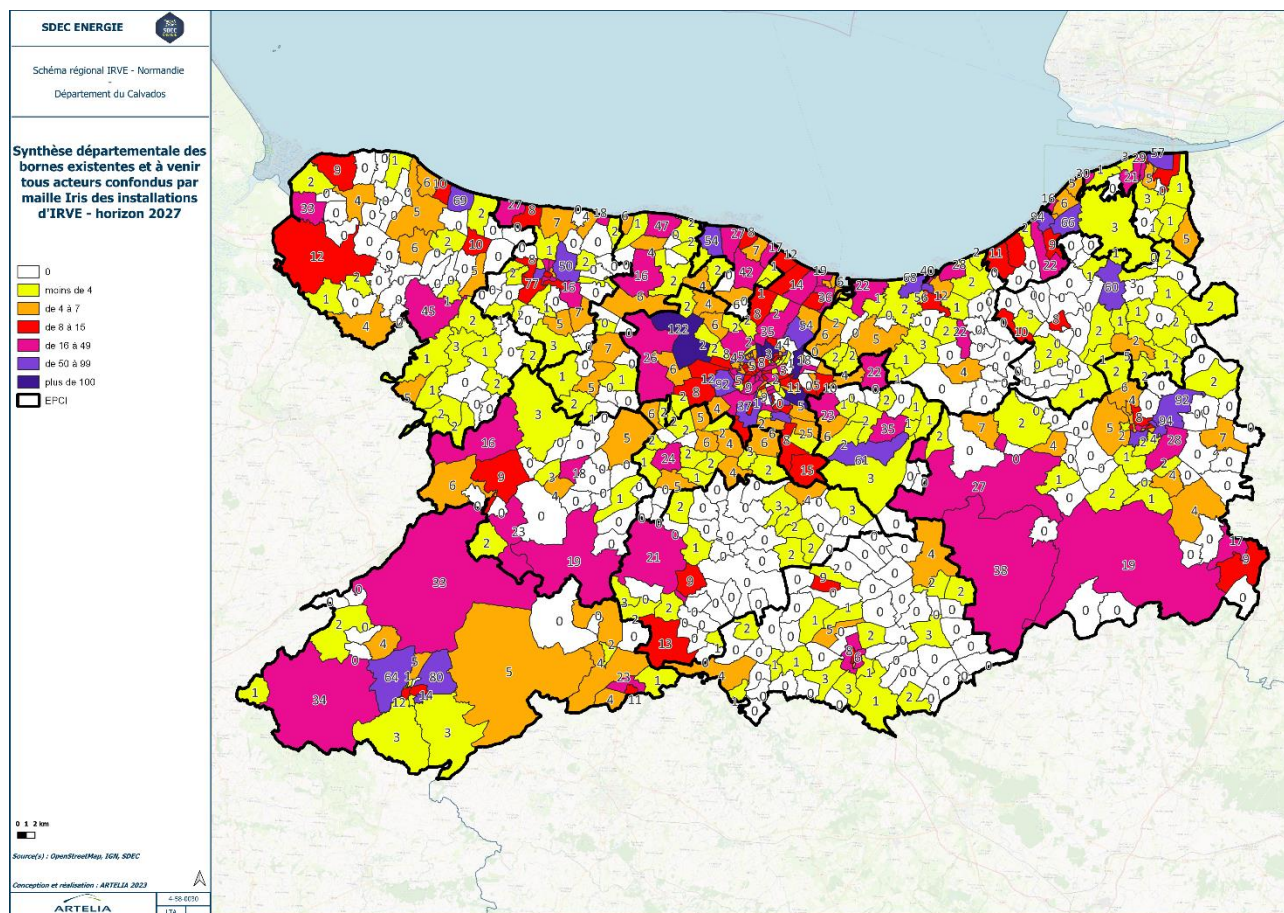


Figure 77 : Points de charge ouverts au public sur le territoire à horizon 2027

### 3.1.3. Déploiement par le SDEC Energie

L'ensemble des communes du Calvados a été interrogé sur ses besoins et a été invité aux ateliers afin de maintenir une cohérence territoriale sur le territoire du Calvados. Il a donc été, à l'issue de la phase de concertation, estimé un nombre de points de charge permettant de répondre au besoin identifié sur chaque commune. Cependant, pour les communes n'ayant pas transféré la compétence, le SDEC ENERGIE ne mettra pas en œuvre le déploiement des bornes identifiées.

A l'heure actuelle, 236 communes (sur 528) ont transféré la compétence au SDEC ENERGIE. Cela représente donc un total de 886 points de charge à équiper par le SDEC ENERGIE sur les 1 000 points de charge à la charge des collectivités identifiés sur l'ensemble du Calvados.



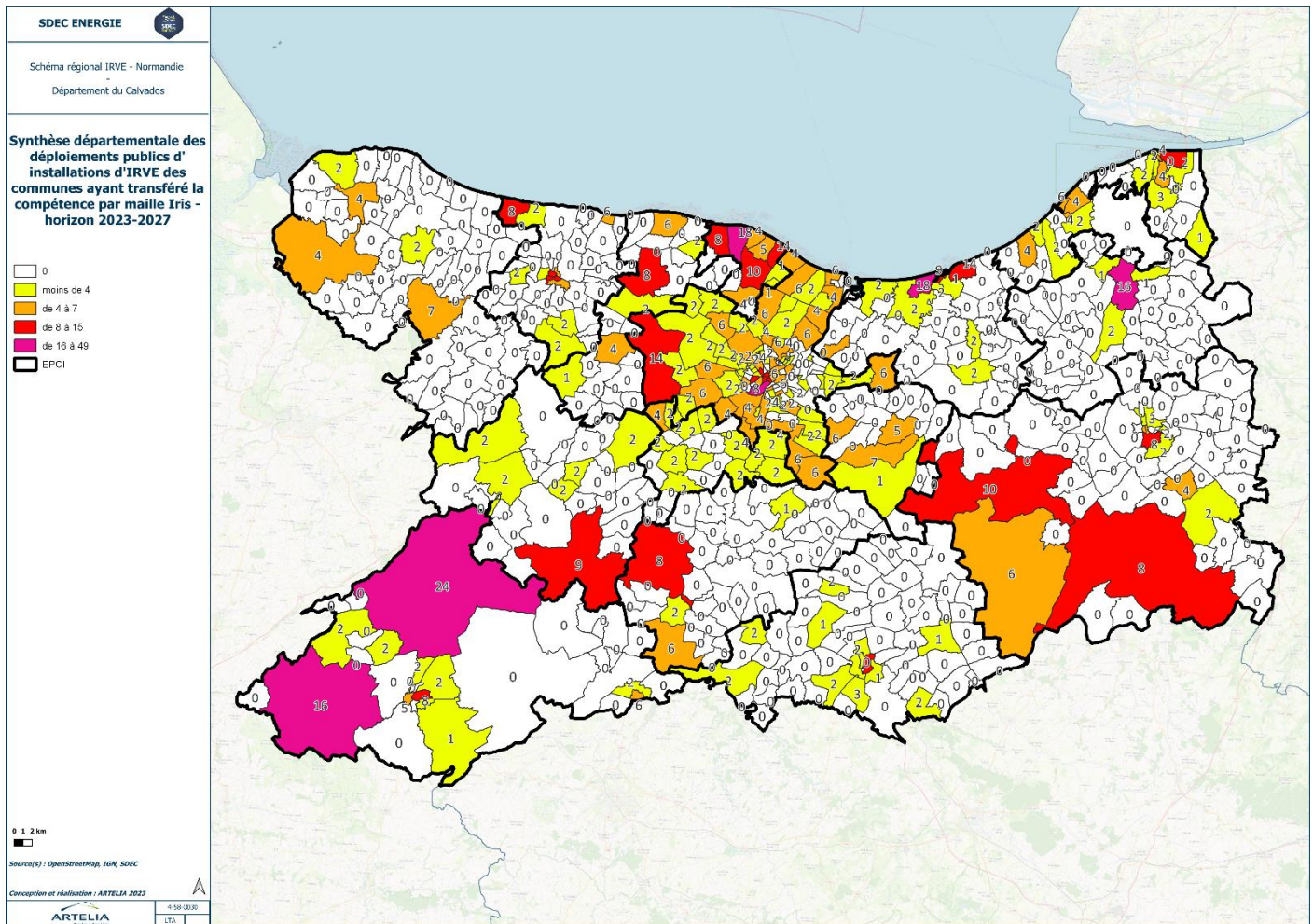


Figure 78 : bornes à déployer par le SDEC ENERGIE entre 2023 et 2027

	Bayeux Intercom	Caen la Mer	Cingal Suisse Normande	Cœur Côte Fleurie	Cœur de nacre	Intercom de la Vire au Noireau	Isigny Omaha Intercom	Lisieux Normandie	Normandie Cabourg Pays d'Auge	Pays de Falaise	Pays de Honfleur Beuzeville	Pré Bocage INTERCOM	Seulles Terre et Mer	Terre d'Auge	Val-ès-Dunes	Vallées de l'Orne et de l'Odon	TOTAL
pdcs publics déployés en 2023 (<=24 kW)	10	24	4	10	14	13	4	7	12	8	8	6	8	3	7	6	144
pdcs publics déployés entre 2024 et 2025 (<=24 kW)	21	102	6	8	22	31	3	31	22	10	11	6	9	13	8	14	317
pdcs publics déployés entre 2026 et 2027 (<=24 kW)	18	148	3	2	23	18	4	10	14	11	9	3	2	-	-	4	269
<b>TOTAL</b>	<b>49</b>	<b>274</b>	<b>13</b>	<b>20</b>	<b>59</b>	<b>62</b>	<b>11</b>	<b>48</b>	<b>48</b>	<b>29</b>	<b>28</b>	<b>15</b>	<b>19</b>	<b>16</b>	<b>15</b>	<b>24</b>	<b>730</b>

	Bayeux Intercom	Caen la Mer	Cingal Suisse Normande	Cœur Côte Fleurie	Cœur de nacre	Intercom de la Vire au Noireau	Isigny Omaha Intercom	Lisieux Normandie	Normandie Cabourg Pays d'Auge	Pays de Falaise	Pays de Honfleur Beuzeville	Pré Bocage INTERCOM	Seulles Terre et Mer	Terre d'Auge	Val-ès-Dunes	Vallées de l'Orne et de l'Odon	TOTAL
pdcs publics déployés en 2023 (>=50 kW)	2	4	-	2	-	2	4	2	4	2	-	-	2	-	-	2	26
pdcs publics déployés entre 2024 et 2025 (>=50 kW)	4	42	2	-	2	2	-	2	2	2	2	2	-	2	-	-	64
pdcs publics déployés entre 2026 et 2027 (>=50 kW)	2	28	2	2	4	4	4	2	2	2	-	2	2	2	4	4	66
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>74</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>156</b>

### 3.2. CALENDRIER D'ACTION

L'ensemble des données et remarques des ateliers et des retours sur Mapeo ont été repris afin de définir la localisation et les bornes à installer en priorité.

#### 3.2.1. Déploiement des bornes publiques

Dans le cadre de ce schéma directeur, il est prévu de déployer 1 000 points de charge entre 2023 et 2027 sur l'ensemble du territoire.

19% de ces points (188 pdc) seront installés dès 2023. Pour les communes ayant transféré la compétence, l'installation des bornes est entièrement prise en charge par le SDEC ENERGIE et représente un montant total d'environ 1 million d'euros.

44% des bornes (442 pdc) seront installées en 2024-2025 et les 37% restants (370 pdc) sur la période 2026-2027. On constate de plus que la priorité est donnée aux grandes villes et aux communes ayant des réaménagements de parkings (ou bien des parkings neufs). Le territoire de Caen-la-Mer représente de plus près d'un tiers du déploiement.

	Bayeux Intercom	Caen la Mer	Cingal Suisse Normandie	Cœur Côte Fleurie	Cœur de nacre	Intercom de la Vire au Noireau	Isigny Omaha Intercom	Lisieux Normandie	Normandie Cabourg Pays d'Auge	Pays de Falaise	Pays de Honfleur Beuzeville	Pré Bocage INTERCOM	Seules Terre et Mer	Terre d'Auge	Val-ès-Dunes	Vallées de l'Orne et de l'Odon	TOTAL
pdcs publics déployés en 2023	14	28	4	14	14	15	13	11	18	10	9	8	12	3	7	8	188
pdcs publics déployés entre 2024 et 2025	35	144	9	12	26	36	17	33	26	17	15	10	14	19	14	15	442
pdcs publics déployés entre 2026 et 2027	21	176	8	6	27	22	17	14	17	17	10	8	6	8	5	8	370
<b>TOTAL</b>	<b>70</b>	<b>348</b>	<b>21</b>	<b>32</b>	<b>67</b>	<b>73</b>	<b>47</b>	<b>58</b>	<b>61</b>	<b>44</b>	<b>34</b>	<b>26</b>	<b>32</b>	<b>30</b>	<b>26</b>	<b>31</b>	<b>1 000</b>

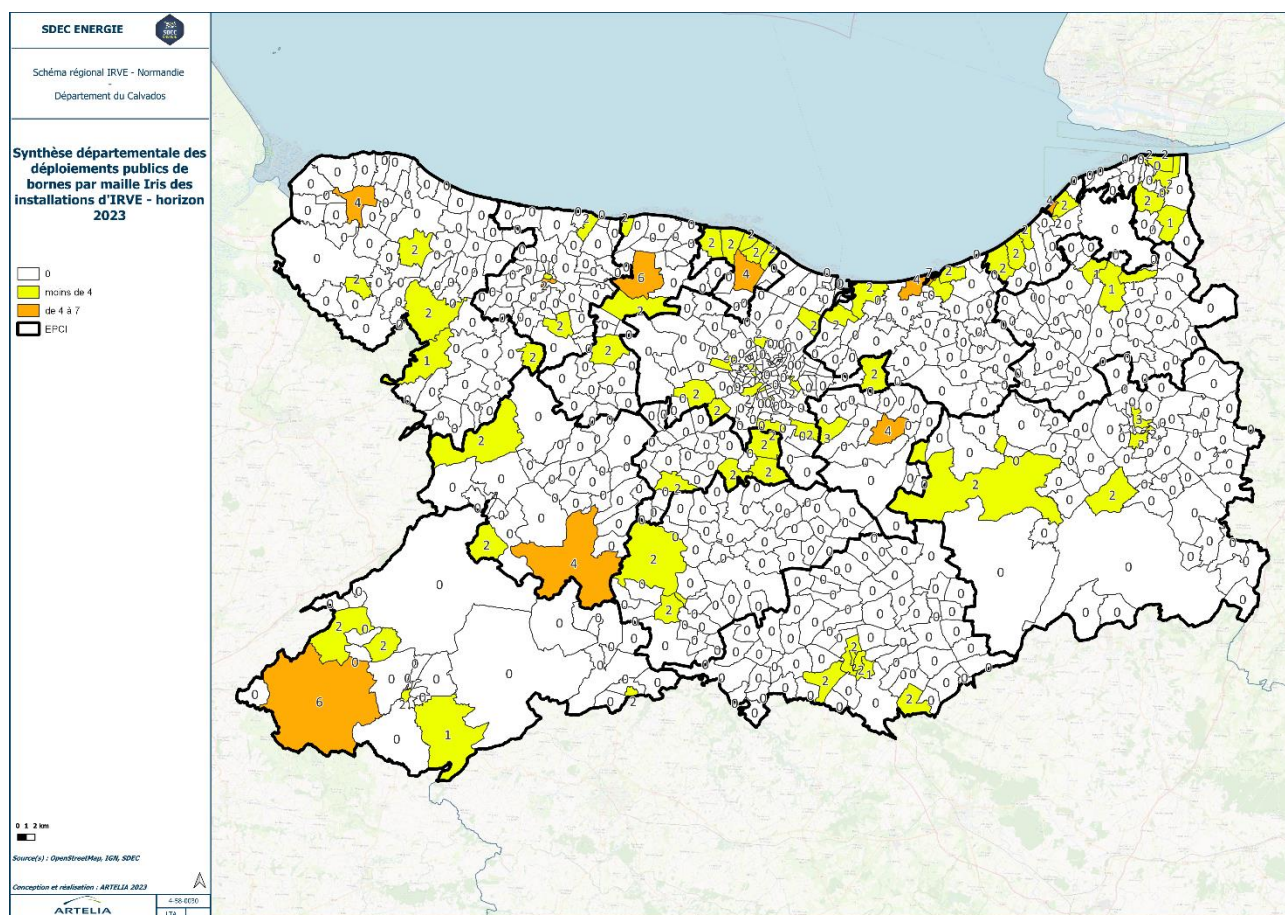


Figure 79 : points de charge à déployer par le public en 2023



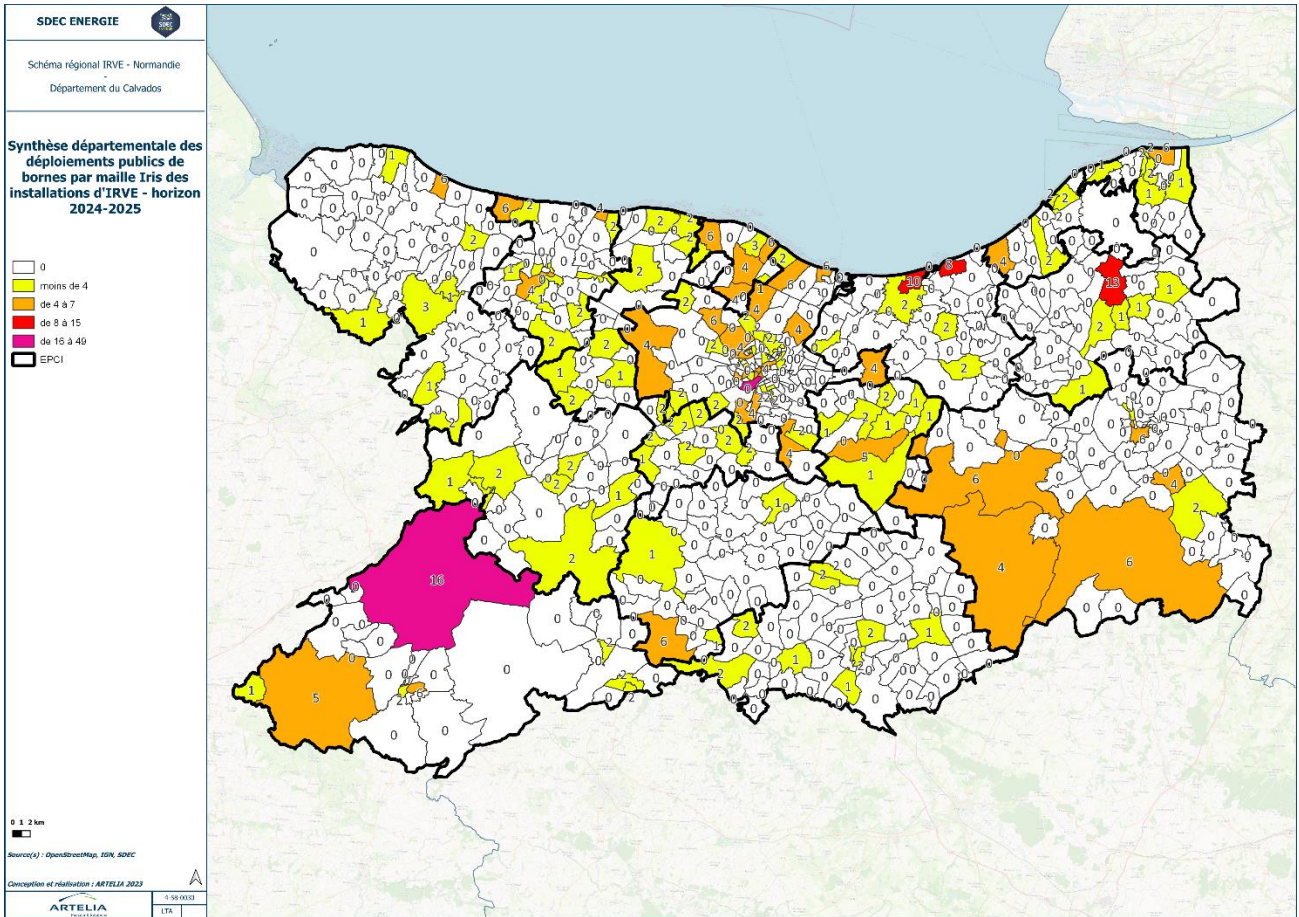


Figure 80 : points de charge publics à déployer entre 2024 et 2025

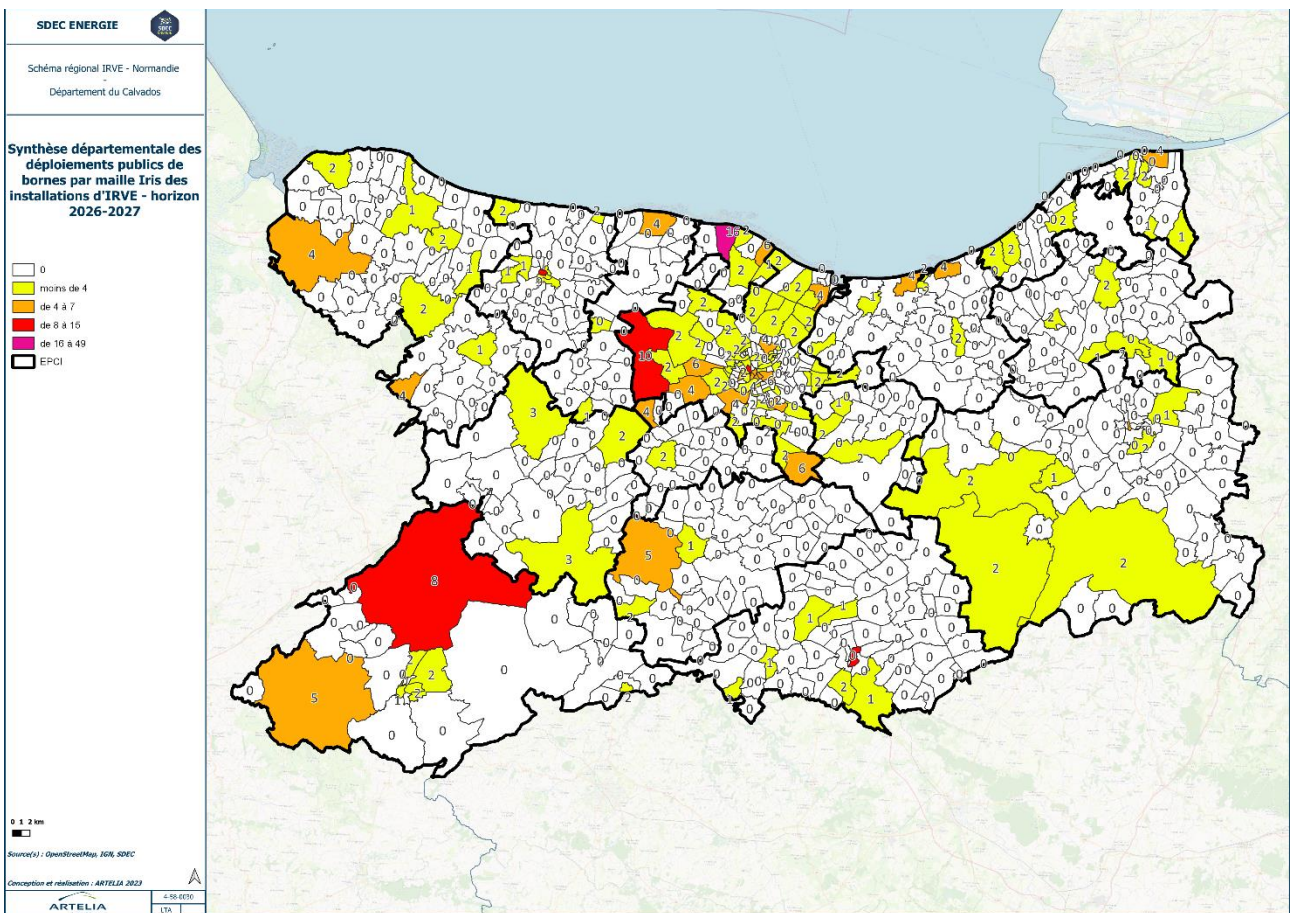


Figure 81 : points de charge publics à déployer entre 2026 et 2027



L'ensemble de ces cartes sont détaillées par territoire d'EPCI et par puissance en *annexes 11, 12 et 13*.

### 3.2.2. Bornes ouvertes au public sur le territoire

On s'intéresse maintenant aux bornes ouvertes au public (privées comme publiques).

Peu d'acteurs privés ayant fait part de leur stratégie de déploiement durant la phase de concertation, on estime le nombre de points de charge supplémentaires sur les parkings en 2027 à entre 1 600 pdc (si l'installation se fait progressivement entre 2023 et 2035) et 4 200 pdc (si l'intégralité des parkings sont équipés dès 2025).

Les cartes ci-dessous représentent le cas « maximal », c'est-à-dire si l'intégralité des parkings privés est équipée dès 2025.

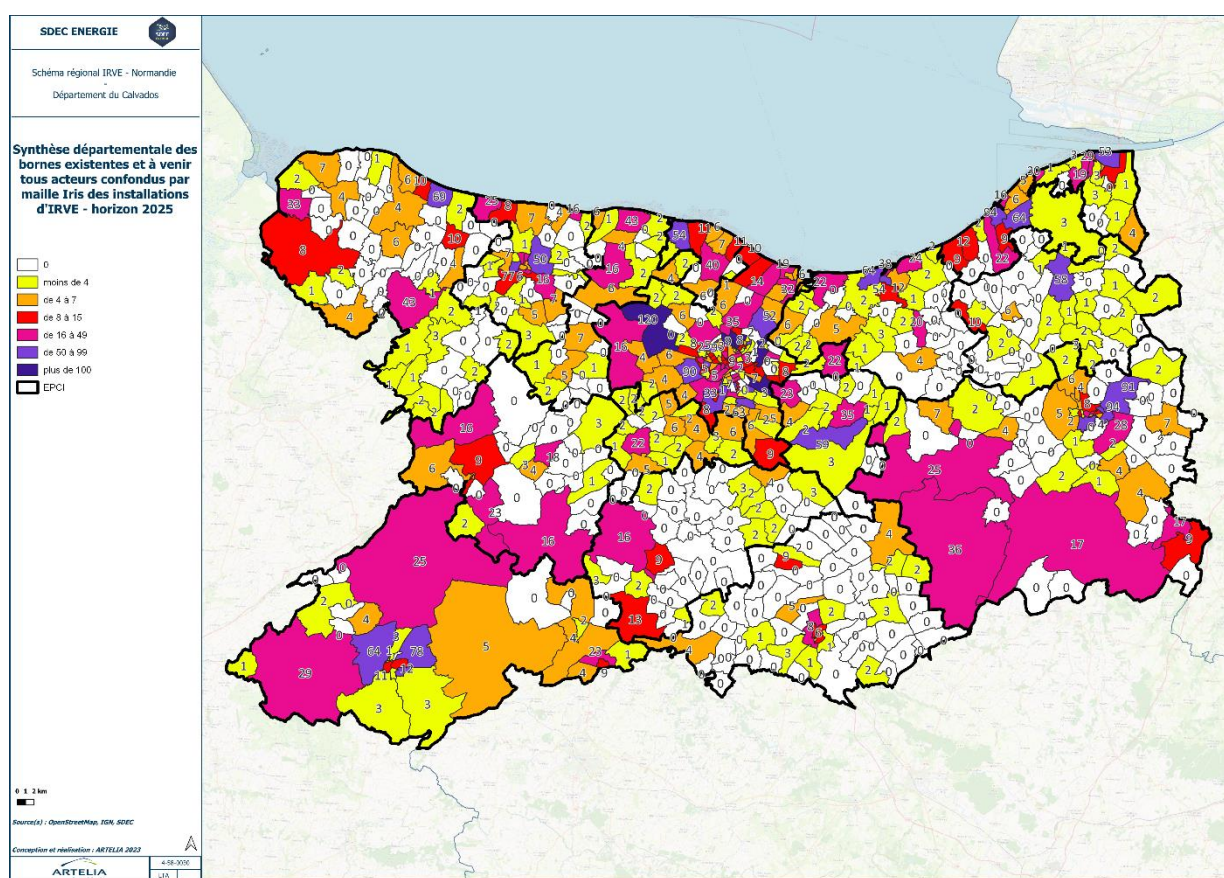


Figure 82 : points de charge ouverts au public en 2025



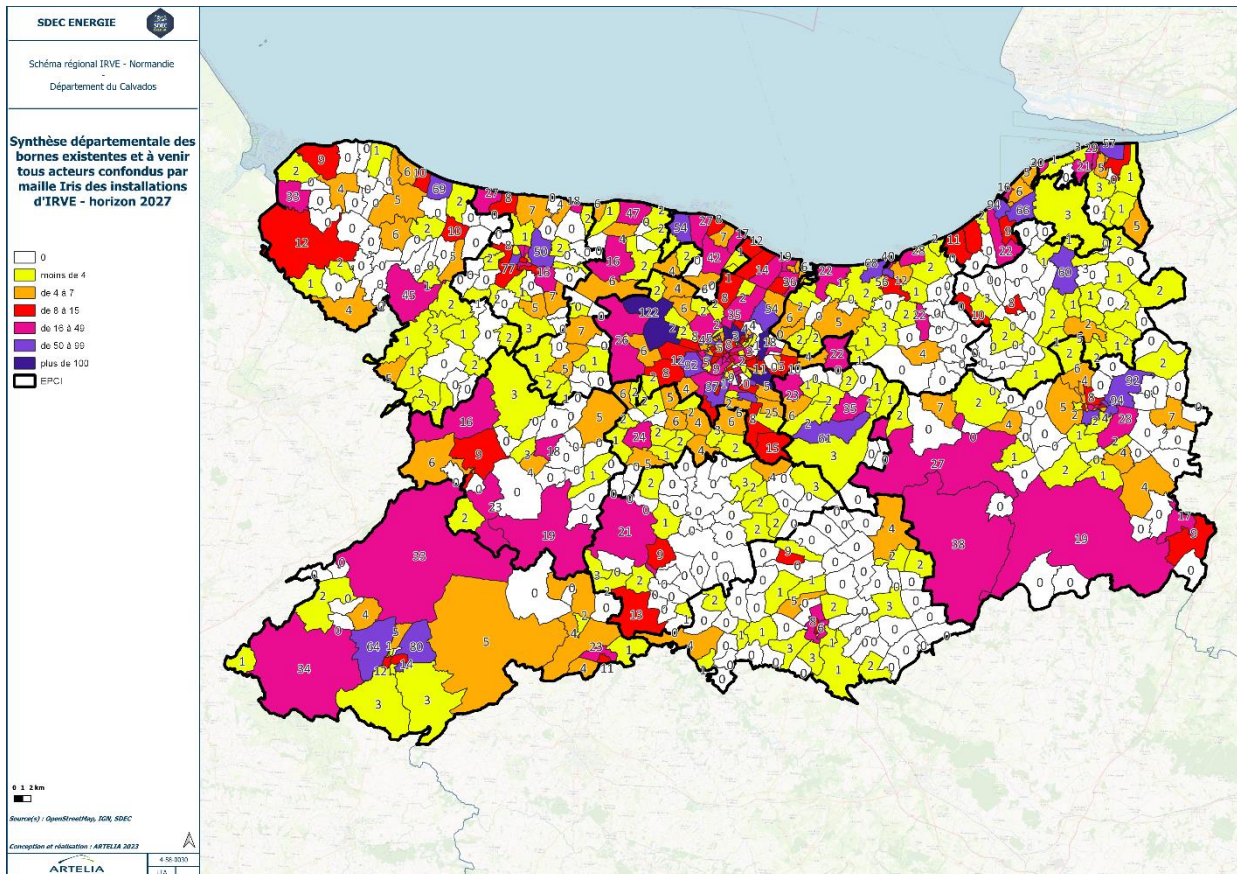


Figure 83 : points de charge ouverts au public en 2027

Les cartes détaillées par EPCI sont disponibles en *annexe 14*.

On compterait ainsi sur le territoire, à horizon 2025 entre 2 400 points de charge (si le privé installe progressivement ses bornes) et 5 550 points de charge (si le privé équipe l'intégralité de ses parkings pour 2025) sur le territoire du Calvados :

- Environ 720 points de charge existants,
- 630 points de charge supplémentaires déployés par le public (et 32 pdc pour Deauville),
- Jusqu'à 4 200 points de charge équipés par le privé (si la réglementation est respectée et que la majorité des aires de repos sont équipées)

En 2027, 370 points de charge supplémentaires seraient déployés par le public, soit un total entre 3450 et 6000 points de charge (suivant la stratégie de déploiement du privé) ouverts au public sur le territoire.

On peut également supposer que les stations-services privées seront amenées à progressivement s'équiper de bornes de recharge pour véhicules électriques. En effet, avec l'interdiction de vendre des véhicules thermiques neufs à partir de 2035, ces stations s'équiperont pour palier à la disparition progressive des véhicules thermiques. Des appels d'offres ont de plus été lancés à l'échelle nationale pour inciter les petites stations à s'équiper. Cependant, si ce déploiement semble déjà initié sur les aires de repos des autoroutes, les petites stations interrogées indiquent raisonner sur du court terme et donc ne souhaitent pas prévoir de bornes avant quelques années (soit en dehors du SDIRVE) : la vente d'essence et de diesel restant majoritaire. Afin d'éviter que les bornes rapides du public ne se retrouvent en concurrence directe avec celles du privé, les zones situées autour des stations-service ont été évitées. Cependant, le SDEC ENERGIE a

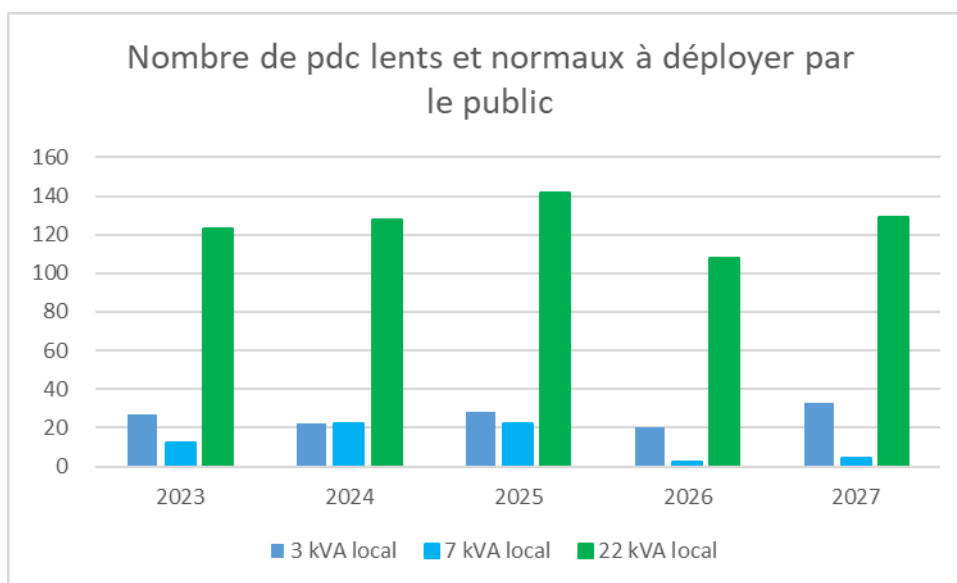
fait le choix de ne pas attendre le déploiement du privé pour garantir un maillage minimum en bornes rapides sur son territoire.

### 3.3. SIMULATION FINANCIERE

Les paramètres d'entrée (coûts d'investissement), subventions, coûts de fonctionnement, tarification) sont détaillés en *annexe 5*.

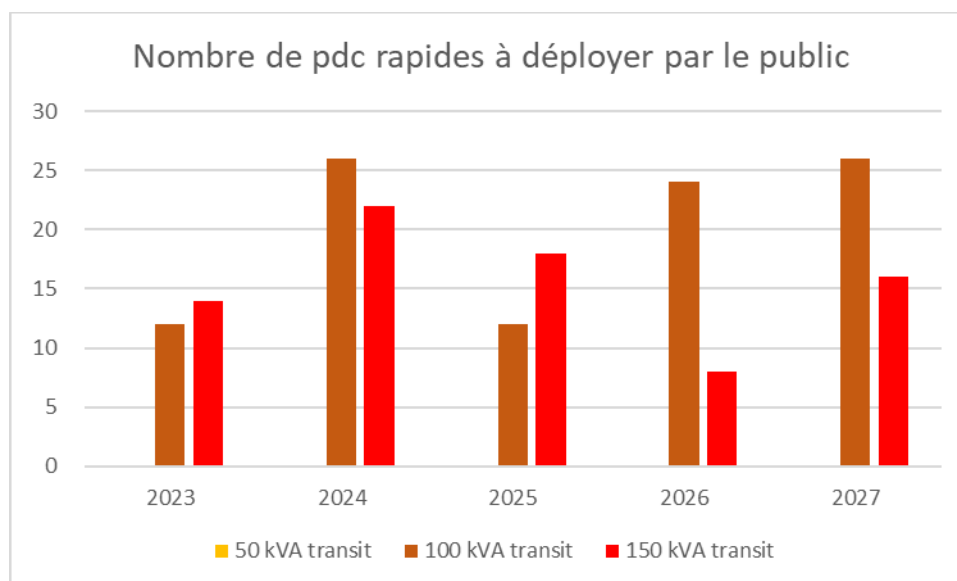
#### 3.3.1. Investissement

L'investissement en matière de déploiement se fait progressivement sur le territoire, pour répondre aux besoins en termes d'augmentation du nombre de véhicules électriques et de la réglementation.



Nota : Il sera nécessaire de prévoir à partir de 2030 (soit hors schéma) un investissement supplémentaire pour le renouvellement des bornes en « fin de vie ».

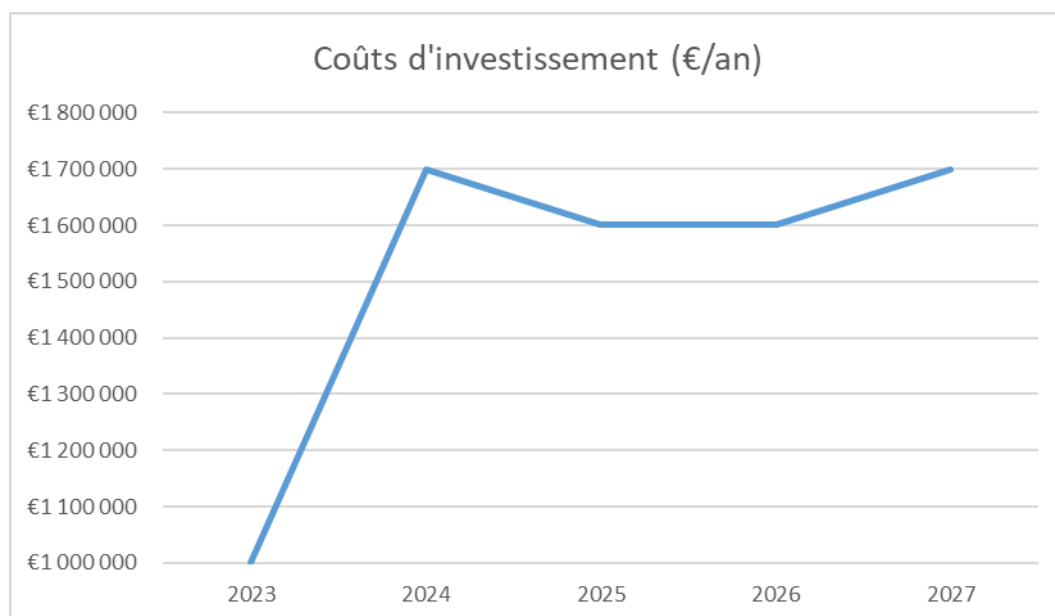
Au niveau du déploiement des bornes rapides, des bornes hautes puissances sont déployées pour tenir compte des nouveaux besoins, conformément aux retours des communes.



## Nombre de points de charge à installer chaque année

	3 kVA local	7 kVA local	22 kVA local	50 kVA transit	100 kVA transit	150 kVA transit
2023	27	12	123	0	12	14
2024	22	22	128	0	26	22
2025	28	22	142	0	12	18
2026	20	2	108	0	24	8
2027	33	4	129	0	26	16
<b>Total</b>	<b>130</b>	<b>62</b>	<b>630</b>	<b>0</b>	<b>100</b>	<b>78</b>

On constate des coûts d'investissement variant entre 1 et 1.7 millions d'euros chaque année. Le budget pour l'année 2023 a été acté (1 million d'euros).

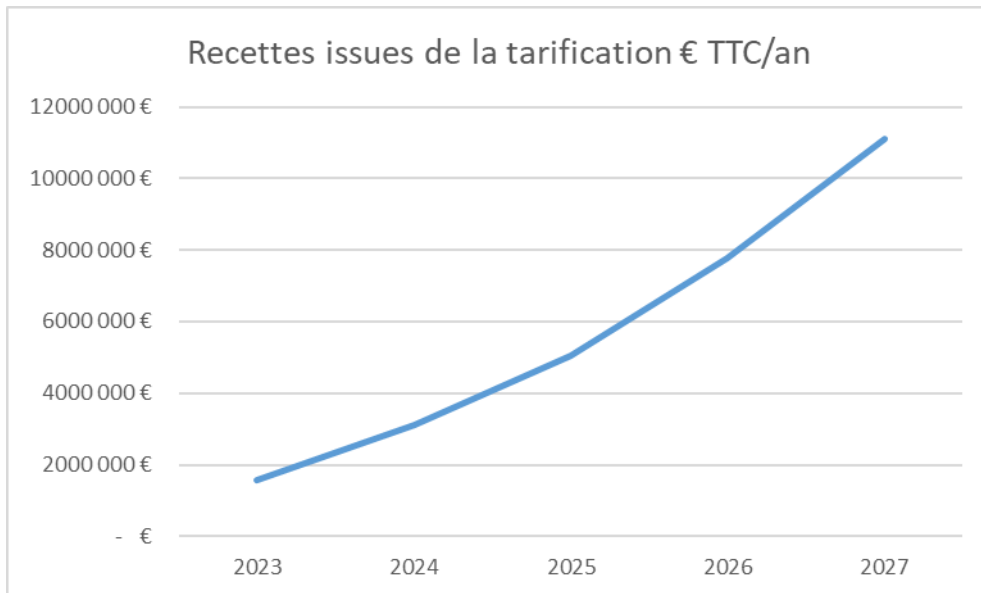


	Coûts d'investissement
2023	1 000 000 €
2024	1 700 000 €
2025	1 600 000 €
2026	1 600 000 €
2027	1 700 000 €

Au total, entre 2023 et 2027, le déploiement des 1 000 points de charge représenterait un investissement de 7.5 millions d'euros.

### 3.3.2. Recettes

Par extension, les recettes issues de la tarification augmentent au fil des années avec le nombre de bornes en fonctionnement.



	Recettes
2023	1 581 400 €
2024	3 097 900 €
2025	5 032 700 €
2026	7 781 200 €
2027	11 119 500 €

Nota : Pour rappel, les recettes et consommations énergétiques sont basées sur la courbe d'évolution du parc de véhicules électriques et hybrides recharges (cf [annexe 16](#)).

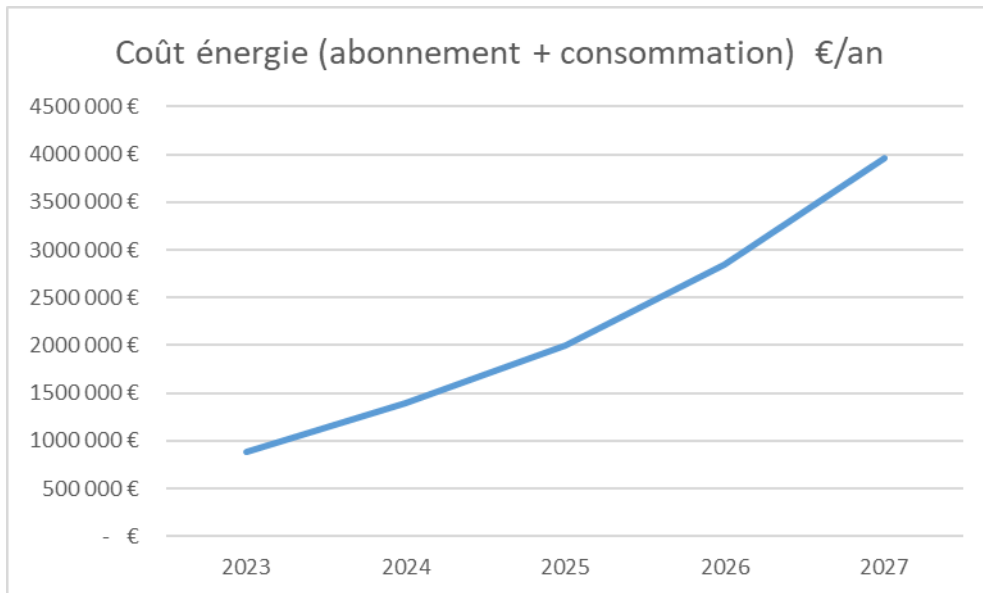
L'évolution des recettes est de plus basée sur des hypothèses d'augmentation annuelle de la tarification :

- +40% en 2023
- +30% en 2024
- +20% en 2025
- +15% en 2026
- +10% en 2027

### 3.3.3. Dépenses énergétiques

On constate assez nettement qu'avec l'augmentation des besoins et du nombre de bornes, les coûts d'abonnements, et d'énergie augmentent drastiquement. Ils représentent alors une part très importante des frais de fonctionnements.

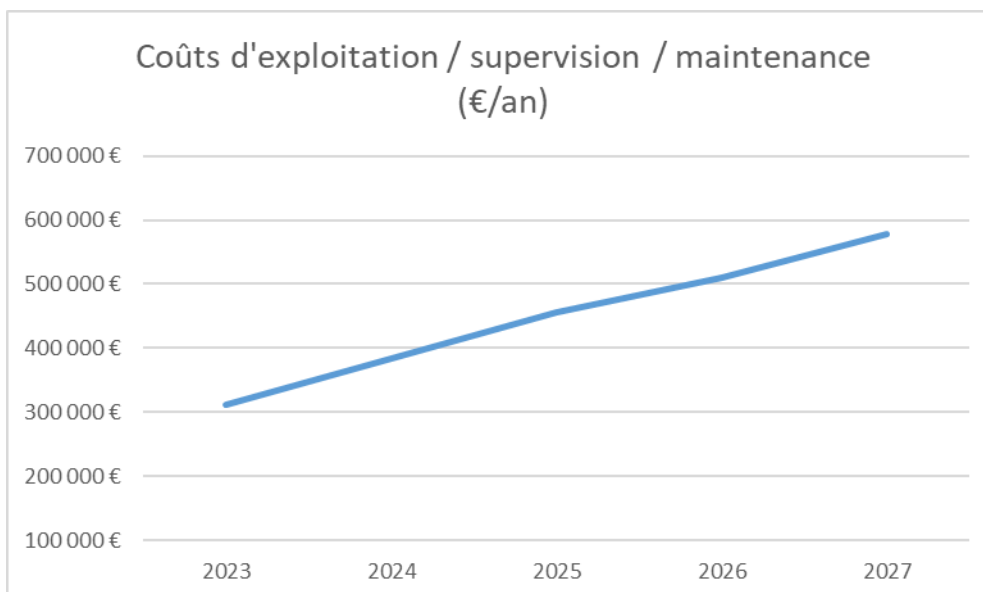




	Coût de l'énergie
2023	889 700 €
2024	1 398 300 €
2025	1 996 300 €
2026	2 841 000 €
2027	3 958 900 €

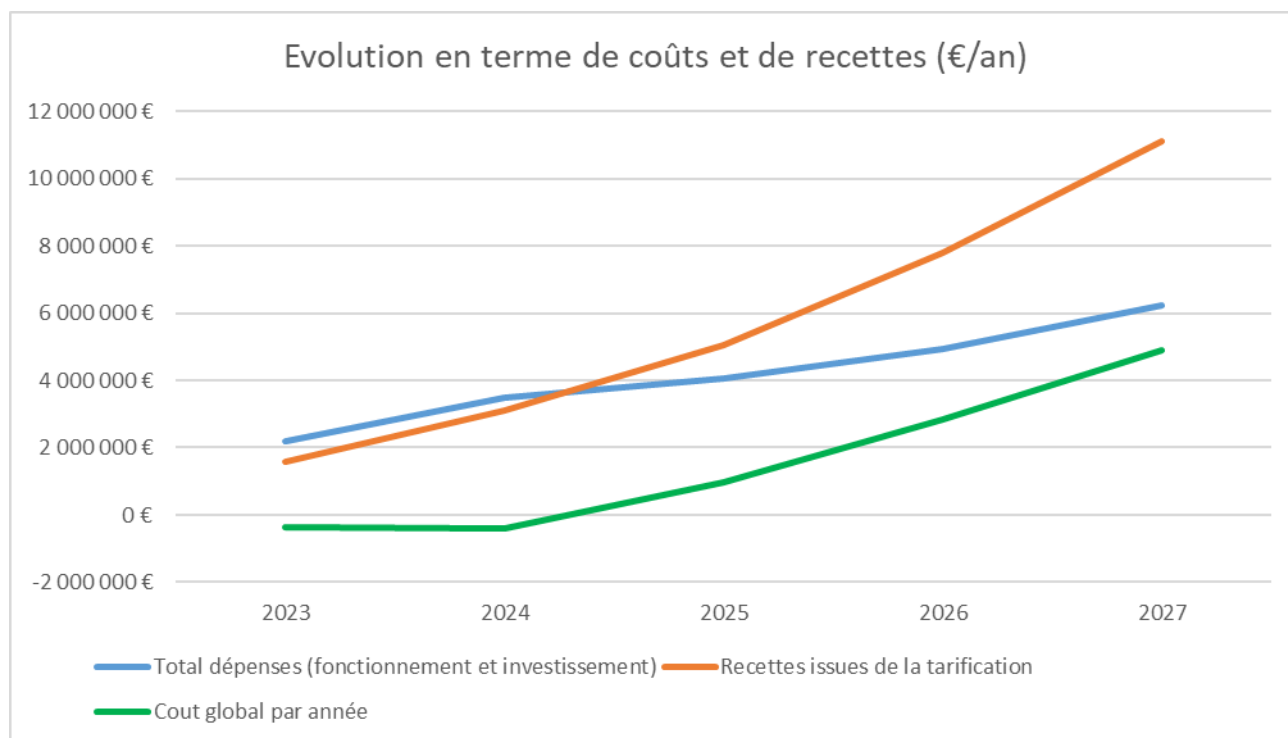
### 3.3.4. Autres coûts de fonctionnement

On s'intéresse ici aux coûts relatifs à la maintenance et à l'exploitation, qui augmentent proportionnellement au déploiement des bornes.



	Coûts d'exploitation
2023	310 900 €
2024	383 700 €
2025	456 800 €
2026	510 400 €
2027	579 200 €

### 3.3.5. Coûts globaux annuels



	Dépenses	Recettes	Coût global
2023	2 200 600 €	1 581 400 €	368 300 €
2024	3 482 000 €	3 097 900 €	384 000 €
2025	4 053 100 €	5 032 700 €	979 500 €
2026	4 951 400 €	7 781 200 €	2 829 800 €
2027	6 238 000 €	11 119 500 €	4 881 500 €

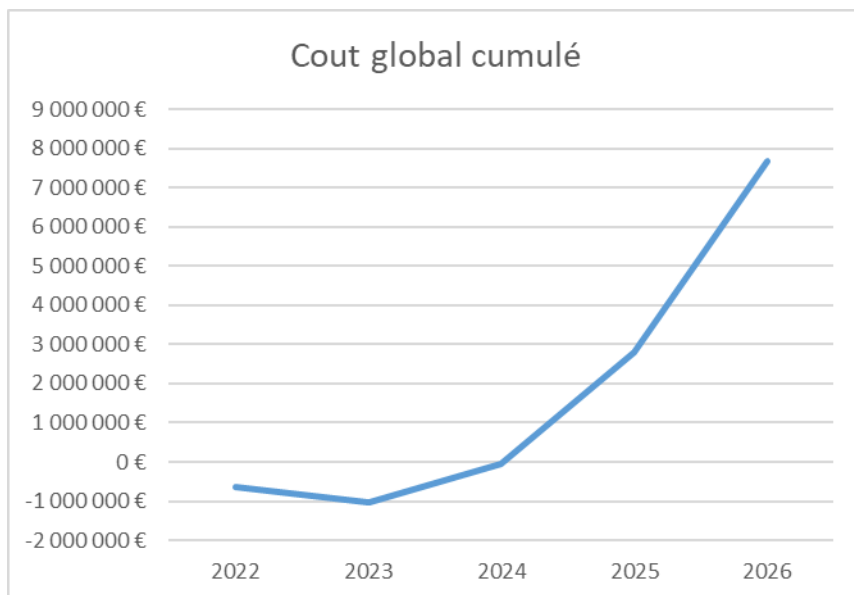
Dans ce scénario, on constate une augmentation constante du coût global annuel. En effet, l'augmentation conséquente de la tarification permet peu à peu aux recettes de dépasser les coûts liés à l'investissement et au fonctionnement. On obtient ainsi en 2027 un coût global annuel de près de 4.88 millions d'euros.

### 3.3.6. Coût global cumulé

Au global entre 2023 et 2027, le coût global cumulé est positif avec un coût de 7 670 000 €.

Ce coût tient compte :

- Des coûts d'investissement,
- Des coûts de supervision et de maintenance,
- Des coûts d'énergie (abonnement + consommation),
- Des subventions obtenues les premières années
- Des recettes



	Coût global cumulé	
2023	-	634 500 €
2024	-	1 018 500 €
2025	-	39 000 €
2026		2 790 800 €
2027		7 672 300 €

### 3.4. FICHES ACTION

#### 3.4.1. Action 1 : Déploiement de nouvelles bornes de recharge au niveau des logements sans place de stationnement

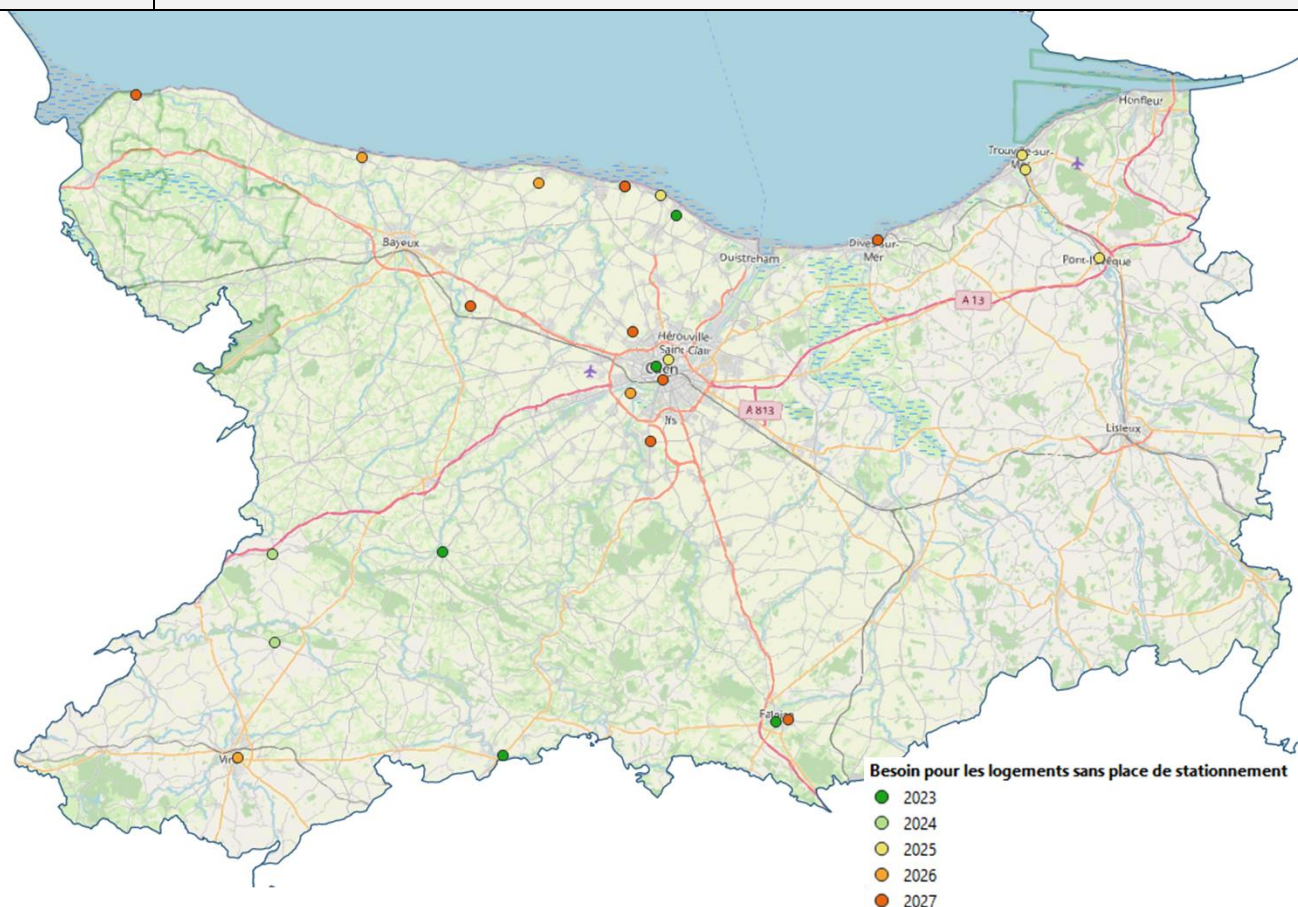
Déploiement de nouvelles bornes de recharge		
N°1	Installation de bornes proches des logements sans place de stationnement	
<b>OBJECTIFS</b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>- Proposer un accès minimal aux IRVE sur la voie publique (stationnement le long des rues, ou sur les places, etc.), à destination des habitants ne disposant pas de stationnement dédié dans leur résidence principale.</li></ul>		
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>- Cibler les communes pour lesquelles le nombre de résidences principales sans place de stationnement est supérieur à 100.</li><li>- Identifier les rues et les quartiers concentrant ces logements sans place de stationnement avec les communes lors des ateliers (généralement habitats anciens et collectifs). Analyser si les parkings présents à proximité répondent au besoin ou si des points de charge supplémentaires sont nécessaires en voirie.</li><li>- Le développement du réseau d'IRVE peut également passer par le déploiement de bornes à la demande : la promotion d'un tel dispositif peut s'appuyer sur les services mobilité / habitat-logement des collectivités locales, et être facilité par le syndicat. La mise en place de ce dispositif passe par la définition de différentes procédures permettant aux utilisateurs de faire une demande de « mise à disposition » d'une borne à proximité de leur logement, auprès des services compétents de la municipalité qui doit être traitée de façon simplifiée et rapide en lien avec l'exploitant.</li></ul>		
<b>DETAILS SUR LES BORNES A INSTALLER</b>		
	<b><u>A horizon 2025</u></b>	<b><u>A horizon 2027</u></b>
Nombre de PDC 3-7 KVA	25 points de charges	46 points de charge
Nombre de PDC 24 KW DC (avec prise 3 kW) Pour Caen-la-Mer	4 points de charges	12 points de charge
Mode de déploiement	Bornes en voirie	
<b>LOCALISATION</b>		



## Déploiement de nouvelles bornes de recharge

N°1

Installation de bornes proches des logements sans place de stationnement



Dans le cadre du SDIRVE, les communes remontent globalement que l'équipement des parkings suffira à répondre au besoin de ces logements dans un premier temps. Les équipements en voirie pour venir compléter ce besoin seront majoritairement à déployer entre 2030 et 2050, avec la disparition progressive du véhicule thermique.

Dans le Calvados, 19 communes sont ainsi concernées entre 2023 et 2027, principalement des grandes villes ou des communes du littoral ayant un enjeu avec les résidences touristiques l'été :

- Caen
- Saint-Contest
- Falaise
- Pont-l'Evêque
- Vire
- Grandcamp-Maisy
- Port-en-Bessin-Huppain
- Ver-sur-Mer
- Bernières-sur-Mer

## Déploiement de nouvelles bornes de recharge

N°1

Installation de bornes proches des logements sans place de stationnement

- Langrune-sur-Mer
- Luc-sur-Mer
- Dives-sur-Mer
- Louvigny
- Souleuvre en Bocage
- Trouville-sur-mer
- Saint-André-sur-Orne
- Condé-en-Normandie
- Les Monts d'Aunay
- Ducey-Sainte-Marguerite

### ACTEURS CONCERNES

- Communes et/ou EPCI selon la compétence voirie
- Relais via les services habitat-logement et mobilités
- Syndicat d'énergie
- Société de syndic de copropriété / gestionnaires de bien / bailleurs sociaux

### CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

La priorité est donnée aux communes ayant des projets de travaux en voirie ou bien ayant remonté un besoin urgent (notamment observation de rallonge descendant des étages dans la rue pour venir se raccorder sur le véhicule garer devant) :

- 12 points de charge sont prévus en 2023
- 17 points de charge supplémentaires sont prévus en 2024-2025
- 29 points de charge supplémentaires sont prévus en 2026-2027

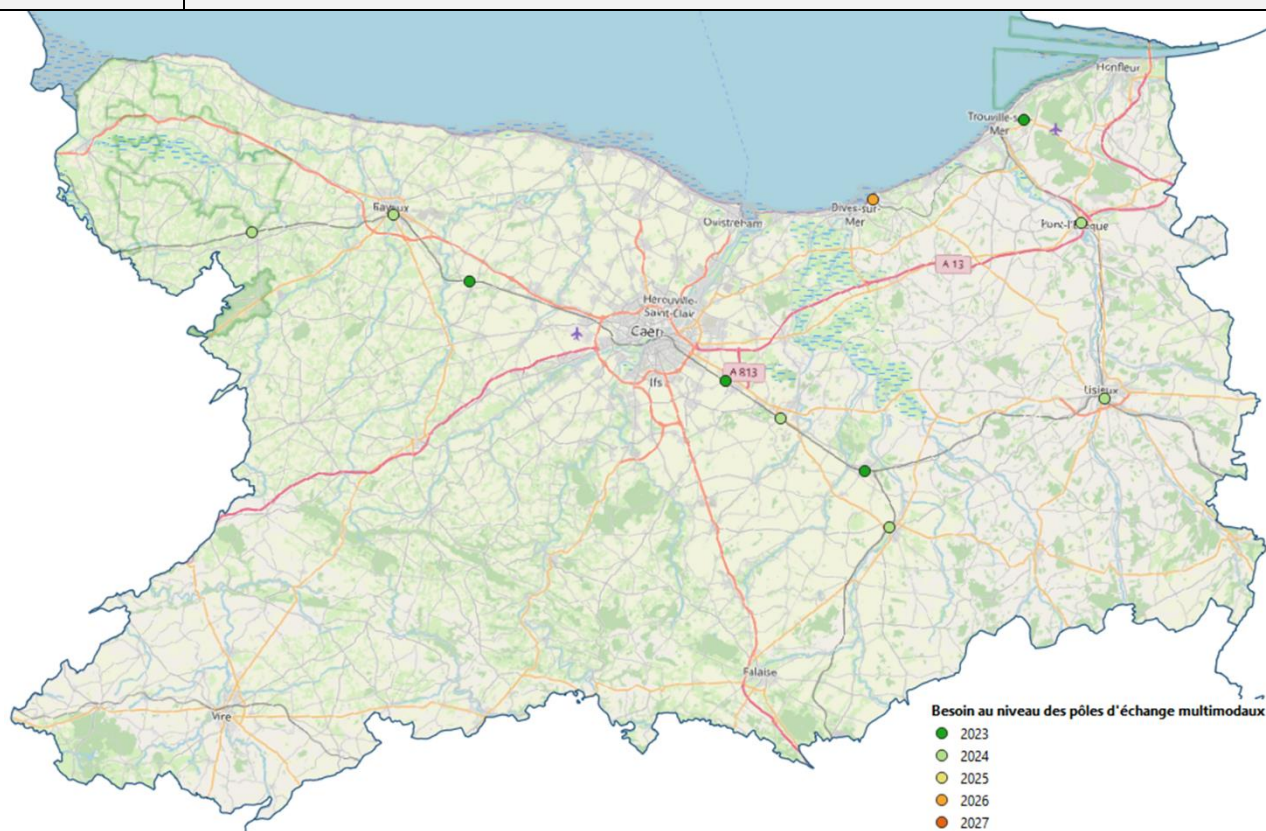
### 3.4.2. Action 2 : Déploiement de nouvelles bornes de recharge au niveau des pôles d'échanges multimodaux

Déploiement de nouvelles bornes de recharge		
N°2	Installation de bornes au niveau des pôles d'échanges multimodaux	
<b>OBJECTIFS</b>		
Dans une logique de développement des modes alternatifs, il semble nécessaire de développer les modes alternatifs et donc la multimodalité. Cela passe par le déploiement de bornes de recharges à proximité des gares et des pôles d'échanges multimodaux voiture / autre mode.		
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les pôles d'échanges multimodaux (Gares de train, arrêt de bus des lignes régionales), ne disposant pas d'une offre suffisante aujourd'hui (Distance IRVE / Gare : 150 m maximum)</li> <li>- Identifier les parkings relais non équipés ou faiblement équipés en IRVE</li> <li>- Privilégier le déploiement de bornes de faible puissance à proximité de gares ou des parking relais, pour le rechargement de longue durée (les utilisateurs pendulaires ou à la demi-journée sont donc la cible principale)</li> <li>- Mettre en place un tarification adaptée pour ne pas pénaliser les usagers partis pour la journée entière et donc ne pouvant revenir chercher le véhicule à la fin de la recharge.</li> </ul>		
<b>DETAILS SUR LES BORNES A INSTALLER</b>		
	<b><u>A horizon 2025</u></b>	<b><u>A horizon 2027</u></b>
Nombre de PDC 7 KVA	20 points de charge	20 points de charge
Nombre de PDC 22 KVA	-	2 points de charge
Mode de déploiement	Hub	
<b>LOCALISATION</b>		
Dans le Calvados, on identifie :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gares : sur 21 gares SNCF identifiées, 2 offrent à proximité (150m) un accès à une IRVE. Les ateliers avec les communes et les EPCI ont de plus permis d'identifier certaines gares n'étant que très peu utilisées ou bien ayant fermées.</li> <li>• Points d'arrêts : Sur les 22 points d'arrêt identifiés, 2 se situent à 150m d'une IRVE. A nouveau, les ateliers ont permis d'identifier les lieux méritant d'être équipés.</li> <li>• Les parkings relais : sur 7 parkings identifiés, 1 dispose d'accès à des IRVE à moins de 150 m</li> </ul>		

## Déploiement de nouvelles bornes de recharge

N°2

Installation de bornes au niveau des pôles d'échanges multimodaux



Un total de 10 lieux a finalement été retenu pour l'implantation d'une borne de 7 KW :

- Le Molay-Littry
- Bayeux
- Audrieu
- Cagny
- Moulton
- Mézidon-Canon
- Saint-Pierre-sur-Dives
- Lisieux
- Pont-l'Evêque
- Trouville-sur-Mer

Une borne 22 kW est également prévue sur la gare de Dives-sur-Mer qui remonte un besoin également lié au tourisme et au centre-ville (d'où un usage mixte de la borne avec des stationnements courts).

Suite à la volonté de Caen-la-Mer de n'équiper que des bornes à minima semi-rapides (24 kW DC), les parkings relais et la gare sont traités avec ce type de bornes dans l'action « parkings ».



<b>Déploiement de nouvelles bornes de recharge</b>	
N°2	Installation de bornes au niveau des pôles d'échanges multimodaux
<b>ACTEURS CONCERNES</b>	
Syndicat d'énergie	
Collectivités locales (EPCI / Communes / Département)	
Délégataires de service (SEM ad hoc, ou opérateur spécialisé)	
<b>CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE</b>	
A installer d'ici 2023-2024 à l'exception de Dives-sur-Mer dont l'aménagement est prévu en 2026.	

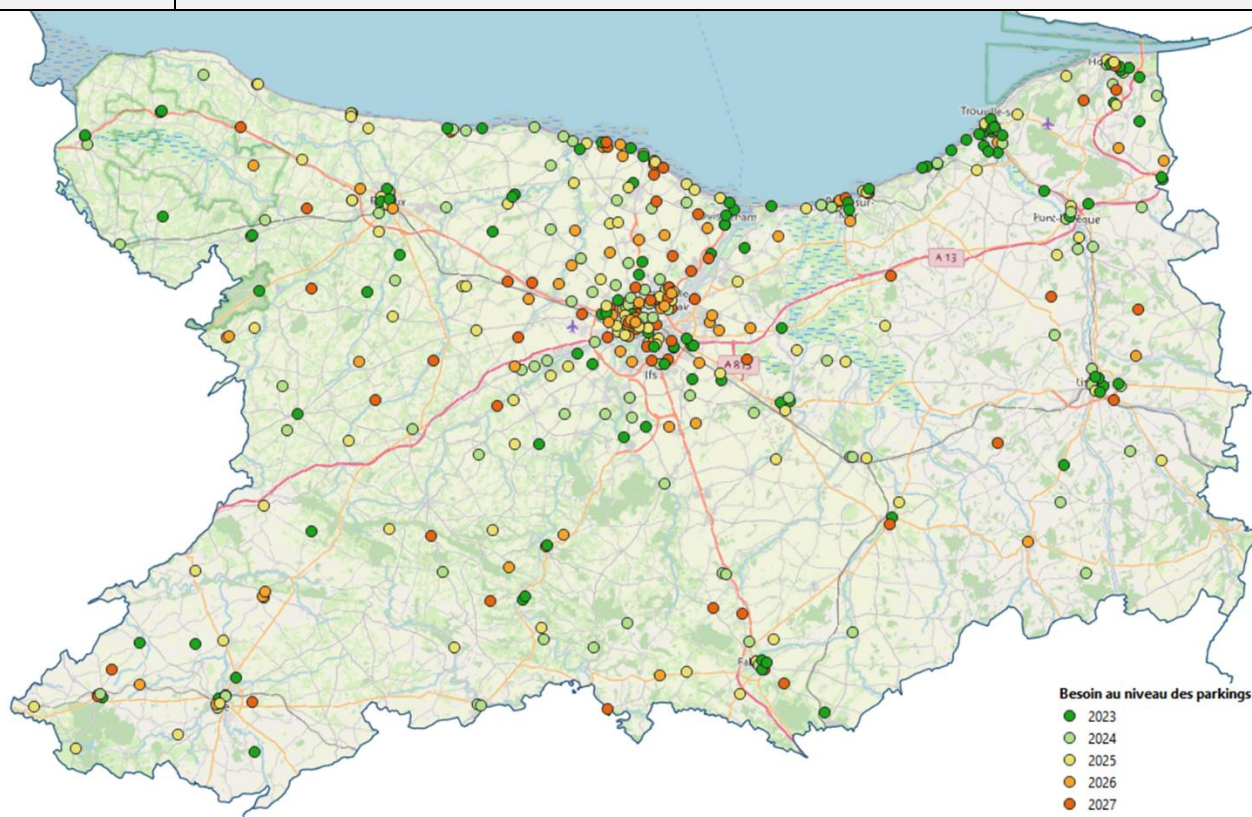
### 3.4.3. Action 3 : Déploiement de nouvelles bornes de recharge au niveau des parkings publics

<b>Déploiement de nouvelles bornes de recharge</b>		
N°3	Installation de bornes de recharge d'appoint sur des parkings publics	
<b>OBJECTIFS</b>		
<p>Volonté de rassurer les utilisateurs potentiels de VE par rapport à la disponibilité des points de charge.</p> <p>Répondre aux exigences de la Loi LOM et de la Loi Climat et résilience qui imposent que les parcs de stationnement de bâtiments non résidentiels existants et emplacements gérés en délégation de service public, en régie ou via un marché public de plus de 20 emplacements de stationnement doivent disposer d'au moins 1 point de recharge pour véhicule électrique par tranche de 20 places. Le déploiement se fait cependant de manière plus progressive, en se basant sur les besoins réels (100% des parkings soumis à la réglementation sont supposés équipés en 2035).</p>		
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>		
<p>Priorité donnée aux lieux d'intérêt : zones en centre-bourg, lieux touristiques, équipements sportifs et culturels, etc. Les églises, écoles, etc. qui, selon les communes ne représentent pas de réel besoin sont équipés dans un second temps (hors SDIRVE).</p> <p>Bornes majoritairement de 22-24 kW (et quelques 7 kW, voir des prises 3 kW pour compléter les bornes sur les très grands parkings). Les bornes sont installées individuellement (et non en station) afin de couvrir un maximum de lieux.</p> <p>Cette action vient également compléter les besoins des logements sans place de stationnement.</p>		
<b>DETAILS SUR LES BORNES A INSTALLER</b>		
	<b><u>A horizon 2025</u></b>	<b><u>A horizon 2027</u></b>
Nombre de PDC 3-7 KVA AC	86 points de charge	126 points de charge
Nombre de PDC 22 KVA AC et 24 kW DC	387 points de charge	614 points de charge
Nombre de PDC 50 KVA DC et plus	2 points de charge	2 points de charge
Mode de déploiement	En fonction de la taille et typologie des parkings	
<b>LOCALISATION</b>		

## Déploiement de nouvelles bornes de recharge

N°3

Installation de bornes de recharge d'appoint sur des parkings publics



Un total de 398 parkings seront équipés à horizon 2027 (dont 321 en totalité par rapport aux attentes de la réglementation).

Les 330 parkings restants soumis à la réglementation seront prévus dans un second temps (hors SDIRVE)

### ACTEURS CONCERNES

- Syndicat d'énergie
- Collectivités (EPCI, communes, département, voire Région selon les équipements),
- Propriétaires et ou exploitants des équipements et infrastructures identifiés (relayer notamment auprès des propriétaires d'équipements culturels, sportifs ou de loisir)

Nota : les acteurs privés devront également équiper leurs parkings de plus de 20 places (jusqu'à 4 380 points de charge concernés).

### CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

On considère que les points de charge seront de plus progressivement installés entre 2023 et 2027 :

- 142 points de charge en 2023
- 333 points de charge supplémentaires en 2024-2025
- 267 points de charge supplémentaires en 2026-2027

### 3.4.4. Action 4 : Déploiement de nouvelles bornes de recharge au niveau des aires de covoiturage

<b>Déploiement de nouvelles bornes de recharge</b>		
N°4	Installation de bornes sur les aires de covoiturage	
<b>OBJECTIFS</b>		
<p>Répondre aux problématiques des usagers en transit et notamment ceux qui covoiturent</p> <p>Dans un premier temps, la cible serait les usagers de voitures rechargeables qui transitent (besoin d'un complément de recharge rapide)</p> <p>Dans un second temps, en relation avec le déploiement d'une flotte électrique conséquente, ces aires pourraient accueillir des véhicules à recharge à la demi-journée ou la journée complète, avec le développement des bornes de faible puissance mais en plus grand nombre.</p>		
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cibler les usagers du covoiturage de transit : en effet, en grande majorité, les covoiturages s'effectuent sur des trajets occasionnels sur des grandes distances. Sur ces aires, les arrêts « de passage » sont généralement courts (dépose des passagers) et les recharges lorsqu'elles concernent le véhicule utilisé pour le covoiturage doivent donc être rapides.</li> <li>- Cibler les aires les plus fréquentées, celles situées à proximité des axes d'intérêt national ou régional pour les bornes les plus puissantes</li> </ul>		
<b>DETAILS SUR LES BORNES A INSTALLER</b>		
	<b><u>A horizon 2025</u></b>	<b><u>A horizon 2027</u></b>
Nombre de PDC 100 KVA	44 points de charge	92 points de charge
Nombre de PDC 150 KVA	2 points de charge	2 points de charge
Mode de déploiement	1 borne par aire (2 bornes par aire pour Caen-la-Mer)	
<b>LOCALISATION</b>		
<p>Dans le Calvados, on compte 77 parkings accueillant de manière plus ou moins formelle des fonctions de covoiturage. Seuls 4 d'entre eux semblent être équipés d'une IRVE ou disposer d'une IRVE à proximité.</p>		





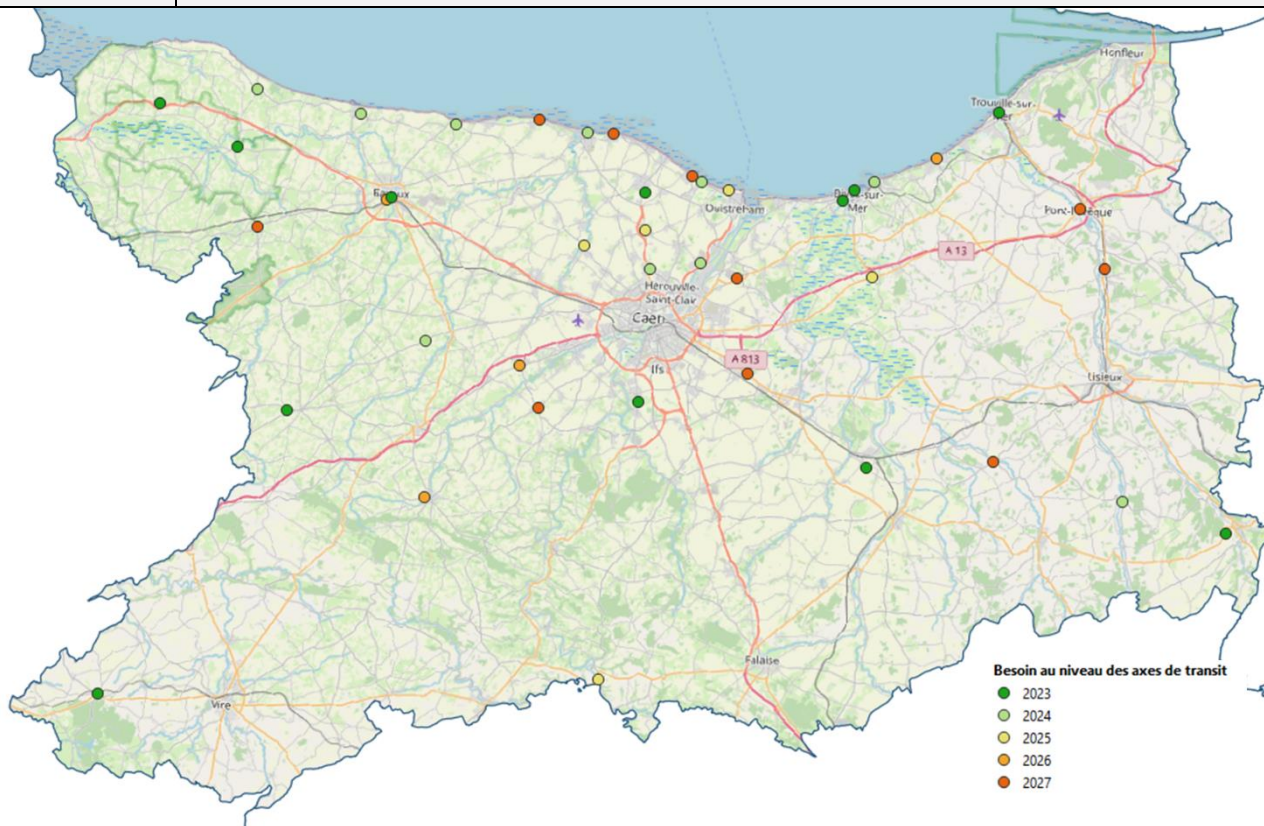
### 3.4.5. Action 5 : Déploiement de nouvelles bornes de recharge au niveau des axes de transit

<b>Déploiement de nouvelles bornes de recharge</b>		
N°5	Installation de bornes sur les axes de transit	
<b>OBJECTIFS</b>		
<p>Mise en place de hubs de recharge rapide pour rassurer les utilisateurs effectuant de longues distances et leur permettre d'effectuer leur trajet sans problème au vu de l'autonomie de la batterie du véhicule (les IRVE sont alors utilisées de manière similaire aux stations-services pour des besoins ponctuels) en complément des bornes rapides installées par le privé.</p> <p>Il s'agit alors de répondre à la problématique de zones blanches au niveau des grands axes routiers (déficit de maillage)</p>		
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cibler les parkings accessibles au public à proximité du réseau routier, à proximité de centralité ou d'espaces d'intérêt pour les voyageurs et personnes en transit (zones de loisir ou commerces alimentaires, notamment)</li> <li>- Zone tampons retenues : parking à maximum 1 km des axes type nationale ou des itinéraires d'intérêt régional</li> </ul> <p>Nota : On part du principe que les stations-services souvent rattachées aux réseaux de distributeurs d'énergie ou de la grande distribution seront préférentiellement équipées par les gérants (acteurs privés), la temporalité de cet équipement est cependant inconnue à l'heure actuelle.</p>		
<b>DETAILS SUR LES BORNES A INSTALLER</b>		
	<b><u>A horizon 2025</u></b>	<b><u>A horizon 2027</u></b>
Nombre de PDC 24 KVA DC	2 points de charge	2 points de charge
Nombre de PDC 100 KVA DC	6 points de charge	8 points de charge
Nombre de PDC 150 KVA DC	50 points de charge	74 points de charge
Mode de déploiement	1 borne par lieu identifié (station de 4 points de charge pour Caen-la-Mer)	
<b>LOCALISATION</b>		
<p>Dans le Calvados, on identifie aujourd'hui 1 354 espaces de stationnement situés dans une emprise de 1000 m de l'un des itinéraires d'intérêt régional ou d'une route nationale. Ceux-ci peuvent être associés à divers types de zones ou d'équipements. Environ 837 d'entre eux sont situés à proximité de commerces de centralité, ou de zones de sport, tourisme ou loisirs.</p>		

## Déploiement de nouvelles bornes de recharge

N°5

Installation de bornes sur les axes de transit



Les ateliers avec les communes et les EPCI ont permis d'identifier 49 lieux potentiels, dont 37 ont été jugés comme « prioritaires » et donc à intégrer à ce schéma directeur. Ces 37 lieux sont majoritairement des parkings à proximité des grands axes et en centre-bourg qui accueillent des polarités de vie ou commerciales, et renforcent donc l'attractivité des communes.

Nota : On identifie également environ 52 stations-services dans ces emprises qui pourront donc être facilement aménagées par les gestionnaires. La temporalité des aménagements n'est cependant pas connue à l'heure actuelle.

### ACTEURS CONCERNÉS

- Syndicat d'énergie
- Propriétaires des aires de stationnement ouverte au public (souvent les collectivités, parfois des privés à proximité d'espaces de loisirs, ou d'entreprises du secteur de la restauration ou du commerce alimentaire)
- Propriétaires de station-service (gérants de supermarchés, franchises, etc.) pour ce qui relève de leurs franchises et installations exploitées en direct (pour éviter des redondances sur les lieux d'installation d'IRVE)

### CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Les stations ont été priorisées selon les besoins urgents ou projets de réaménagement indiqués par les communes :

- 20 points de charge en 2023

## Déploiement de nouvelles bornes de recharge

N°5

Installation de bornes sur les axes de transit

- 38 points de charge supplémentaires en 2024-2025
- 26 points de charge supplémentaires en 2026-2027

Les villes cotières ont notamment été prioritaires (enjeu touristique, notamment avec les 80 ans du débarquement en 2024).



### 3.4.6. Actions 6 et 7 : Modification des bornes de recharge existantes

<b>Modification de bornes de recharge existantes</b>	
N°6	Déplacement de bornes existantes
<b>OBJECTIFS</b>	
Optimiser l'utilisation des bornes existantes en les déplaçant.	
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>	
Les bornes peu utilisées peuvent être déplacées vers d'autres lieux dans la même commune où elles seront plus visibles et plus pertinentes, comme par exemple sur un parking de plus de 20 places qui devra de toute façon être équipé d'ici 2025.	
<b>DETAILS SUR LES BORNES CONCERNEES</b>	
Nous avons considéré que les bornes avec un nombre de recharges inférieur à 50 sur 24 mois sont concernées. On remarque également que beaucoup de points de charge inutilisés sont équipés de prises T3, ces derniers seront donc à modifier en priorité dans l'action de remplacement des prises T3 en T2.	
<b>LOCALISATION</b>	
Les bornes peu utilisées sont réparties dans tout le département. On les retrouve surtout dans des petites communes au niveau de lotissements avec des maisons individuelles.	
<b>ACTEURS CONCERNES</b>	
Ces déplacements de bornes trop peu utilisées seront à prendre en charge par le syndicat de l'énergie du département.	
<b>CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE</b>	
Nous avons repéré 4 bornes à déplacer et 2 à supprimer. Etant donné le nombre réduit, on considère que l'action est à mener dès la première année.	
<b>CHIFFRAGE</b>	
On considère un coût de raccordement de 462,25 € par borne, et un coût de dépose et d'évacuation de borne de recharge de 1046 € pour une borne normale accélérée.	
On arrive à un budget de 9 750 € TTC pour l'opération.	

Ci-dessous les bornes les moins utilisées en 24 mois sur le département :

Bornes et points de charge inutilisés						
Commune	Nom	Nombre d'utilisations en 24 mois	Puissance (en kVA)	Année de mise en service	Action préconisée	Détails
Condé-en-Normandie	Le Bourg	2	22	2017	Déplacer	Borne peu visible (cachée par les arbres, sans commerce autour) A déplacer sur le parking de l'église
Montillières-sur-Orne	Le bourg	7	22	2017	Laisser	Borne sur un parking de 20 places
Vire-Normandie	Le Bourg	7	22	2017	Laisser	Borne sur un parking de 20 places
Saint-Germain-le-Vasson	Le Bourg/D237	11	22	2017	Déplacer	Borne plus visible si elle était au niveau de la supérette
Courcy	Le Bourg	16	22	2017	Laisser	Restaurant, gites, sans parking à proximité
Morteaux-Coulibœuf	Rue du stade	16	22	2017	Laisser	Borne sur le parking de mairie
Vire-Normandie	Rue de la Mairie 14	17	22	2020	Laisser	Borne sur le parking pour mairie et supermarché
Condé-en-Normandie	Route de Vassy	18	22	2017	Laisser	Borne sur le parking pour église et auberge
Gouvix	Place François Mitterrand	18	22	2017	Supprimer	Borne entourée seulement de maisons, autre borne mieux placée à 2km
Norolles	Le Bourg	18	22	2017	Laisser ?	Borne placée sur un petit parking à côté d'une église, entourée de maisons seulement
Jort	Rue des Ponts	21	22	2017	Laisser ?	Borne entourée seulement de maisons
Thue et Mue	Rue du 11 Juin 1944	21	22	2016	Laisser ?	Borne entourée seulement de maisons
Valdallière	Rue de la liberté	21	22	2017	Laisser	Borne sur un parking de 17 places
Mézidon Vallée d'Auge	D613	22	22	2017	Laisser	Borne sur un parking de 20 places
Dialan-sur-Chaine	Impasse de la Gare	23	22	2017	Déplacer	Parking de 40-50 places pas loin
Soulevre-en-Bocage	Le bourg	24	22	2017	Laisser	Grand parking en bord de route
Cormolain	Place de la Mairie	27	22	2016	Laisser	Borne sur un parking de 20 places
Ellon	Haut d'Ellon	27	22	2016	Laisser	Borne sur le parking pour église et mairie
Le Castelet	Chemin de la Jalousie	27	22	2017	Supprimer	Borne à côté d'un hôtel avec parking prochainement équipé
Valambray	Rue du Pressoir	30	22	2017	Laisser	Borne sur un parking de 20 places
Vire-Normandie	Rue Saint-Martin	30	22	2015	Laisser	Borne sur un parking de 20 places
Coquainvilliers	Rue du Manoir de Prie 1	32	22	2016	Déplacer	Parking de l'église plus grand à proximité
Fierville-les-Parcs	Route de la vallée de la Touques	32	22	2016	Laisser ?	Borne placée sur un axe routier, rien d'autre autour
Creully-sur-Seulles	Rue de Bayeux	36	22	2017	Laisser	Borne sur le grand parking près d'un château
Méry-Bissières-en-Auge	Place Saint-Martin	36	22	2017	Laisser	Borne sur le parking proche de l'église et de commerces
Le Mesnil-Guillaume	Route d'Orbec	37	22	2017	Laisser ?	Pas de parking alentours
Noues-de-Sienne	Rue du Vieux Château	38	22	2017	Laisser	Borne sur un parking de 20 places
Soulevre-en-Bocage	Place de la gare	40	22	2017	Laisser	Borne sur un parking de 20 places
Vire-Normandie	Place de la Mairie	40	22	2017	Laisser	Borne sur le parking de la mairie
Sommervieu	Rue Saint-Pierre	41	22	2017	Laisser	Borne sur un parking de 20 places
Ouilly-le-Vicomte	Route de Deauville	45	22	2017	Laisser	Borne sur un grand parking
Soulevre-en-Bocage	Rue du Chanoine Cochard	45	22	2017	Laisser	Borne sur un parking dans le bourg
Notre-Dame-d'Estrées-Corbon	Carrefour Saint-Jean	46	22	2017	Laisser	Borne sur un grand parking
Subles	Rue Saint-Martin 12	49	22	2016	Laisser	Borne sur un grand parking

Les points de charge avec moins de 10 recharges en 24 mois sont les suivants, on remarque que ce sont seulement des prises de type T3 :

Bornes et points de charge inutilisés						
Commune	Nom	Nombre d'utilisations en 24 mois	Puissance (en kVA)	Année de mise en service	Action préconisée	Détails
Saint-Benoît-d'Hébertot	L'Eglise	3	22	2017		Changer type de prise T3 -> T2
Urville	Route de Langannerie/D131	4	22	2017		Changer type de prise T3 -> T2
Saint-Pierre-en-Auge	Rue des Sports	5	22	2017		Changer type de prise T3 -> T2
Feugerolles-Bully	Rue Henri Rosel	6	22	2017		Changer type de prise T3 -> T2
Grainville-Langannerie	Rue de Lapford	6	22	2017		Changer type de prise T3 -> T2
Fontaine-Henry	Rue du Régiment de la Chaudière	7	22	2017		Changer type de prise T3 -> T2
Valorbiquet	Route de Copplestone	7	22	2017		Changer type de prise T3 -> T2
Bonnebosq	Avenue du Verdun	8	22	2017		Changer type de prise T3 -> T2
Le Hom	Rue de Beauvoir	8	22	2017		Changer type de prise T3 -> T2
Noues-de-Sienne	Place de la Mairie	8	22	2015		Changer type de prise T3 -> T2
Blainville-sur-Orne	Rue Maurice Hébert	9	22	2017		Changer type de prise T3 -> T2
Cahagnolles	Place de la Mairie	9	22	2017		Changer type de prise T3 -> T2
Creully-sur-Seulles	Rue du Moulin	9	22	2016		Changer type de prise T3 -> T2
Évrecy	Place de la Mairie	9	22	2016		Changer type de prise T3 -> T2
Livarot-Pays-d'Auge	Place Xavier de Maistre	9	22	2015		Changer type de prise T3 -> T2
Saint-Désir	Route de Falaise	9	22	2017		Changer type de prise T3 -> T2
Valdallière	Rue de la liberté	9	22	2017		Changer type de prise T3 -> T2
Amayé-sur-Orne	Grande Rue	10	22	2017		Changer type de prise T3 -> T2
Cuverville	Rue de Sannerville	10	22	2017		Changer type de prise T3 -> T2

<b>Modification de bornes de recharge existantes</b>	
N°7	Remplacement des prises T3 en T2
<b>OBJECTIFS</b>	
Remplacement des bornes T3 par le standard européen T2, l'objectif est de maximiser la compatibilité des bornes de recharges avec les véhicules du marché.	
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>	
Cibler les points de charge dotés d'une prise T3 et la remplacer par une prise T2.	
<b>DETAILS SUR LES BORNES CONCERNES</b>	
Dans le Calvados, cela concerne 127 points de charge de 22 KVA, ces points de charges avec une prise T3 seront remplacés progressivement.	
<b>LOCALISATION</b>	
<b>ACTEURS CONCERNES</b>	
- Syndicat d'énergie	
<b>CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE</b>	
Le changement des prises T3 en T2 est prévu dès l'année 2023.	
<b>CHIFFRAGE</b>	
Pour un remplacement de prise T3 vers T2 nous comptons une somme <b>d'environ 300 € HT par prise</b>	



### 3.4.7. Action 8 : Communication et sensibilisation

:

<b>Actions de communication / sensibilisation</b>	
N°8	Vis-à-vis des acteurs privés et du grand public
<b>OBJECTIFS</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>- Diffuser les bonnes pratiques sur la mobilité électrique (notamment les IRVE et véhicules électriques)</li><li>- Populariser le contexte réglementaire et les différentes incitations autour la mobilité électrique</li></ul>	
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION PAR CIBLE</b>	
<b>Auprès des syndicats de copropriété / bailleurs sociaux</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>- Répondre à la problématique de connaissance et de compréhension des syndicats de copropriété (à travers les associations professionnelles de Syndics de copropriété, et gestionnaires de bien) et bailleurs sociaux (à travers l'Union Sociale pour l'Habitat) par rapport aux problématiques de mobilité électrique afin qu'ils deviennent force de proposition sur la mise en place d'IRVE et puissent également relayer aux habitants l'opportunité de disposer d'une infrastructure de recharge à domicile. L'engagement des syndicats de copropriété et bailleurs sociaux permettra d'éviter des coûts superflus et garantira l'évolutivité des installations dans le temps.</li></ul>	
<b>Auprès des entreprises</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>- Faire connaître la réglementation aux entreprises concernant les obligations de la loi LOM et de la loi Climat et Résilience d'IRVE dans les parcs de stationnement de bâtiments non résidentiels de plus de 20 places, les obligations de renouvellement des flottes d'entreprises par des véhicules à faibles émissions et le pré-équipement de places</li><li>- Communiquer sur les différentes incitations financières disponibles</li></ul>	
<b>Auprès du grand public</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>- Communiquer sur le contexte de la mobilité électrique, les incitations financières, les différents modes de recharge ...</li></ul>	

### 3.5. SYNTHÈSE

		Nombre de pdc 3 -7 kVA	Nombre de pdc 22-24 kVA	Nombre de pdc 50 kVA et plus	Coûts d'investissement	Calendrier	Total
Bornes de recharge proches des copropriétés sans parking	2023-2025	25 pdc	4 pdc		229 000 €	A installer progressivement en complément des parkings (grandes villes, bourgs structurants et littoral avec résidences secondaires ciblés)	58 pdc
	2026-2027	21 pdc	8 pdc				
Bornes de recharge au niveau des pôles d'échange multimodaux	2023-2025	20 pdc	0 pdc		60 000 €	A installer d'ici 2024 (sauf Dives-sur-Mer avec un réaménagement en 2026)	22 pdc
	2026-2027	0 pdc	2 pdc				
Bornes de recharge d'appoint sur les parkings publics	2023-2025	86 pdc	387 pdc	2 pdc	3 565 000 €	Installation progressive (65% d'ici 2025 et les 35% restants en 2026-2027) Priorité sur les lieux d'intérêt (lieux touristiques, centre-bourg avec commerces, équipements sportifs et culturels, etc.)	742 pdc
	2026-2027	40 pdc	227 pdc	0 pdc			
Bornes de recharge sur les aires de covoiturage	2023-2025			46 pdc	1 800 000 €	Installation progressive (environ la moitié des points de charge d'ici 2025 et les le reste en 2026-2027)	94 pdc
	2026-2027			48 pdc			
Bornes de recharge publiques sur les axes de transit	2023-2025		2 pdc	56 pdc	1 876 000 €	Installation progressive (environ 70% des points de charge d'ici 2025 et les le reste en 2026-2027)	84 pdc
	2026-2027		0 pdc	26 pdc			
Suppression et déplacement bornes existantes			12 pdc		9 750 €	d'ici 2023	12 pdc
Changement des prises T3 et T2			127 pdc		50 800 €	d'ici 2023	127 pdc
<b>TOTAL</b>		<b>192 pdc</b>	<b>630 pdc</b>	<b>178 pdc</b>	<b>7 590 550 €</b>		<b>1000 pdc</b>

## 4. INDICATEURS DE SUIVI

Afin de permettre le suivi du déploiement des bornes par le SDEC Energie, plusieurs indicateurs seront analysés chaque année.

### 4.1. TAUX DE REALISATION ANNUEL DU SDIRVE

Chaque année un bilan sera fait pour connaître le nombre de points de charge installés par rapport aux prévisions du schéma. Ce bilan sera détaillé par puissance et par action.

Exemple de bilan :

2024	3 kVA local		7 kVA local		22-24 kVA local		50 kVA transit		100 kVA transit		150 kVA transit		Taux de réalisation
	prévisionnel	réalisé	prévisionnel	réalisé	prévisionnel	réalisé	prévisionnel	réalisé	prévisionnel	réalisé	prévisionnel	réalisé	
logements			8	6									75%
gares			12	12									100%
parkings	22	20	2	6	128	130							103%
aires de covoiturage et transit									26	22	22	22	92%
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>20</b>	<b>22</b>	<b>24</b>	<b>128</b>	<b>130</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>26</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>99%</b>

### 4.2. COUT ANNUEL DU DEPLOIEMENT DU SDIRVE

Un bilan de l'évolution des coûts des bornes et points de charge sera réalisé chaque année afin de constater les écarts par rapport au bilan prévisionnel du schéma.

Exemple de bilan :

2024	3 kW	7 kW	22 kW	24 kW	50 kW	100 kW	150 kW
coût prévisionnel / pdc	4 000,00 €	2 500,00 €	3 500,00 €	5 000,00 €	15 000,00 €	19 500,00 €	22 500,00 €
coût réel / pdc	3 500,00 €	2 650,00 €	3 500,00 €	5 500,00 €	14 500,00 €	20 000,00 €	22 000,00 €
<b>écart</b>	<b>-13%</b>	<b>6%</b>	<b>0%</b>	<b>10%</b>	<b>-3%</b>	<b>3%</b>	<b>-2%</b>

### 4.3. NOMBRE DE SESSIONS PAR BORNE

En parallèle du ratio précédent, le nombre de sessions de recharge des bornes du réseau Mobisdec sera calculé et analysé par EPCI et par catégorie de puissance.

En moyenne, les bornes doivent à minima être utilisées 2h par jour pour les bornes lentes et normales (<= 24 kW) et 1.5h par jour pour les bornes rapides (>= 50 kW). A l'inverse, afin d'éviter la saturation des bornes, ces dernières doivent être utilisées en moyenne maximum 8h/jour pour les bornes lentes et normales et 6h / jour pour les bornes rapides. En effet, il s'agit ici d'une moyenne, ce qui signifie que sur l'EPCI, certaines bornes seront très peu utilisées et d'autres à l'inverse toujours occupées, ce qui peut générer une insatisfaction des utilisateurs, notamment en période estivale où le tourisme vient augmenter les sollicitations.

Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.

	nombre minimal de sessions par jour et par point de charge	nombre maximal de sessions par jour et par point de charge
3-7 kW	0,5	2,2
22 kW	0,8	3,3
24 kW	1,5	5,8
50 kW	1,8	7,3
100 kW	3,6	14,5
150 kW	5,4	21,8

Nota : on tient compte dans ce calcul :

- Du taux de décharge de la batterie à l'arrivée sur la borne (60% de batterie restante à l'arrivée sur les bornes inférieures ou égales à 24 kW et 20% sur les bornes rapides)
- Des limites des convertisseurs sur les bornes AC (en se basant sur les puissances de recharge enregistrées ces 2 dernières années sur le réseau Mobisdec)
- Du double usage des bornes 24 kW DC qui servent pour des stationnements courts dans la journée, mais également à des stationnements de nuit avec la prise 3 kW.
- Des limites actuelles des véhicules sur les bornes rapides qui n'acceptent en moyenne que jusqu'à 90% de la puissance maximale délivrable par la borne.

Ce taux permet de compléter le ratio du nombre de VE par points de charge en identifiant les zones et EPCI suréquipées ou à l'inverse les zones saturées et nécessitant une accélération locale du déploiement.

#### **4.4. RATIO DU NOMBRE DE VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES PAR POINT DE CHARGE**

Pour rappel, les préconisations Enedis indiquent un ratio de 10 VE / pdc en 2020 qui tend progressivement vers 15 VE / pdc en 2030.

La stratégie de déploiement du SDEC ENERGIE permettrait un meilleur maillage que ces préconisations avec entre 10 et 11.6 VE / pdc entre 2023 et 2027 (en se basant sur un équipement progressif des parkings soumis à la réglementation privés comme publics jusqu'en 2035).

Ce résultat se base cependant sur une évolution des ventes de véhicules électriques et hybrides rechargeables qui suit la tendance actuelle du marché. N'ayant eu que peu de retours des acteurs privés, le déploiement sur leurs parkings peut également être amené à évoluer fortement d'une année sur l'autre et donc à s'écarter du programme et des hypothèses du présent SDIRVE.

LE SDEC ENERGIE analysera annuellement le nombre de véhicules électriques et hybrides rechargeables en circulation sur le Calvados, ainsi que le nombre de points de charge ouverts au public sur le territoire afin d'obtenir le ratio du nombre de VE par points de charge. L'objectif est de rester aux alentours des 12 VE / pdc.

Ainsi le nombre de bornes à installer pour les années suivantes sera réajusté en fonction de ce taux avec :

- Une accélération du déploiement s'il est constaté un manque du privé sur le territoire ou si le nombre de véhicules électriques et hybrides rechargeables augmente plus que les estimations.
- Un ralentissement du déploiement s'il est constaté que les parkings des privés soumis à la réglementation sont majoritairement équipés dès 2025 ou si le nombre de véhicules électriques et hybrides rechargeables augmente moins que les prévisions.





## **ANNEXE 1 – Bibliographie**



### Sources Insee :

- Recensement de la population de 2018
- Base évolution structure population de 2018
- Historique des populations depuis 1968
- Tableaux détaillés des ménages par taille du ménage et catégorie socioprofessionnelle de 2018
- Tableaux détaillés des ménages par taille du ménage, sexe et âge de 2018
- Bases tous salariés de 2019
- Base emploi et population active de 2018
- Taux de chômage localisés et taux de chômage au sens du BIT, 3ème trimestre 2021
- Base logement de 2018
- Tableaux détaillés - Résidences principales par type de logement, nombre de pièces et présence d'un emplacement de stationnement de 2018
- Flores (Fichier LOcalisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié) en géographie au 01/01/2021
- Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2021
- Tableaux détaillés - Population active de 15 ans ou plus ayant un emploi par sexe, lieu de travail et moyen de transport de 2018
- Base flux mobilité domicile/ lieu de travail de 2018
- Base permanente des équipements de 2020

### Autres données pour l'analyse territoriale :

- BD Alti 25 m
- BD Carto
- BD Topo
- Observatoire Normand des déplacements

### Informations sur les véhicules :

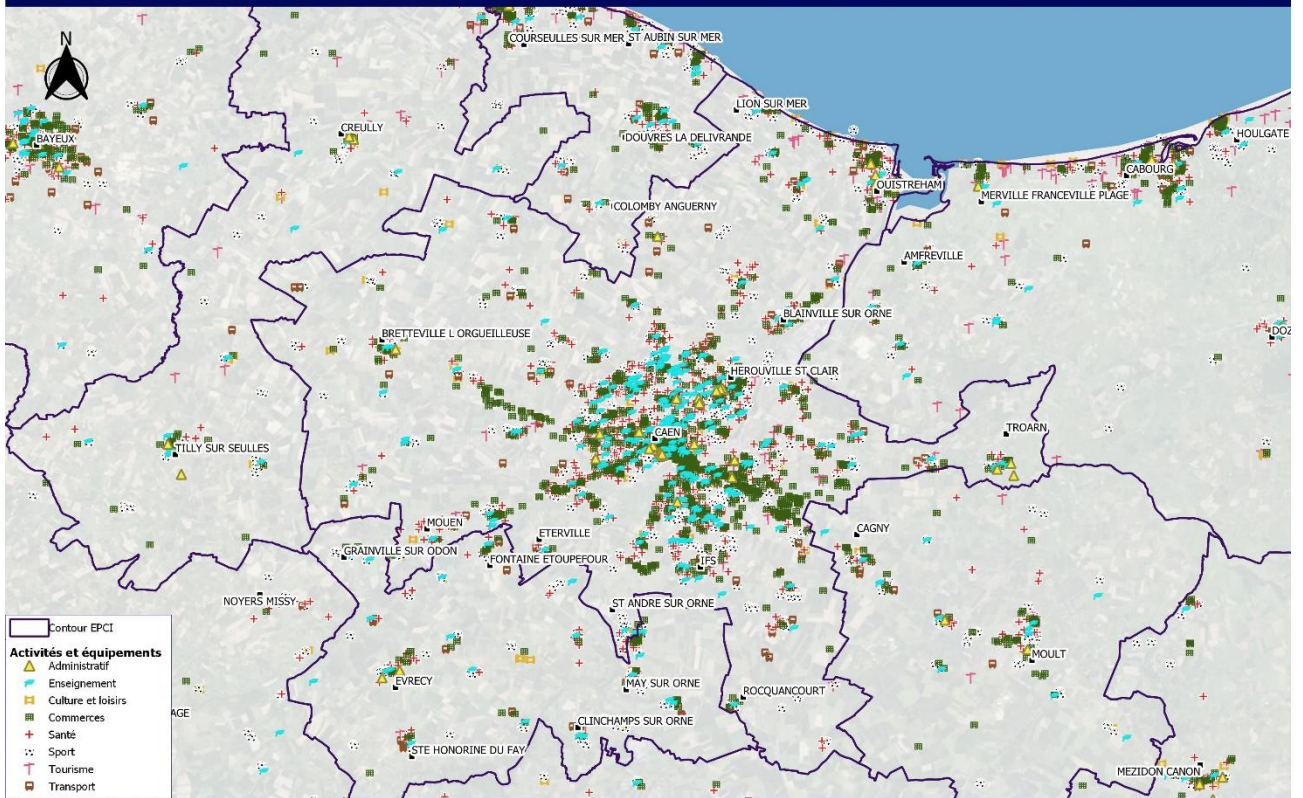
- Liste des collectivités partenaires, Clem.mobi
- Consultation auprès de conducteurs de véhicules électriques et hybrides rechargeables, Ipsos, 2020
- Observatoire normand des déplacements, 2021, DREAL Normandie
- Immatriculations des véhicules neufs, en Normandie, par mois, DREAL Normandie
- Immatriculation de véhicules neufs de 1990 à 2019, RSVERO (répertoire statistique des véhicules routiers)
- Données sur le parc automobile français au 1<sup>er</sup> janvier 2021, RSVERO (répertoire statistique des véhicules routiers)
- Baromètre des immatriculations, Avere



## **ANNEXE 2 – Cartes sur les activités et équipements à l'échelle de chaque EPCI**



ACTIVITES ET POLES D'ATTRACTIVITE - CU Caen la Mer (2020)



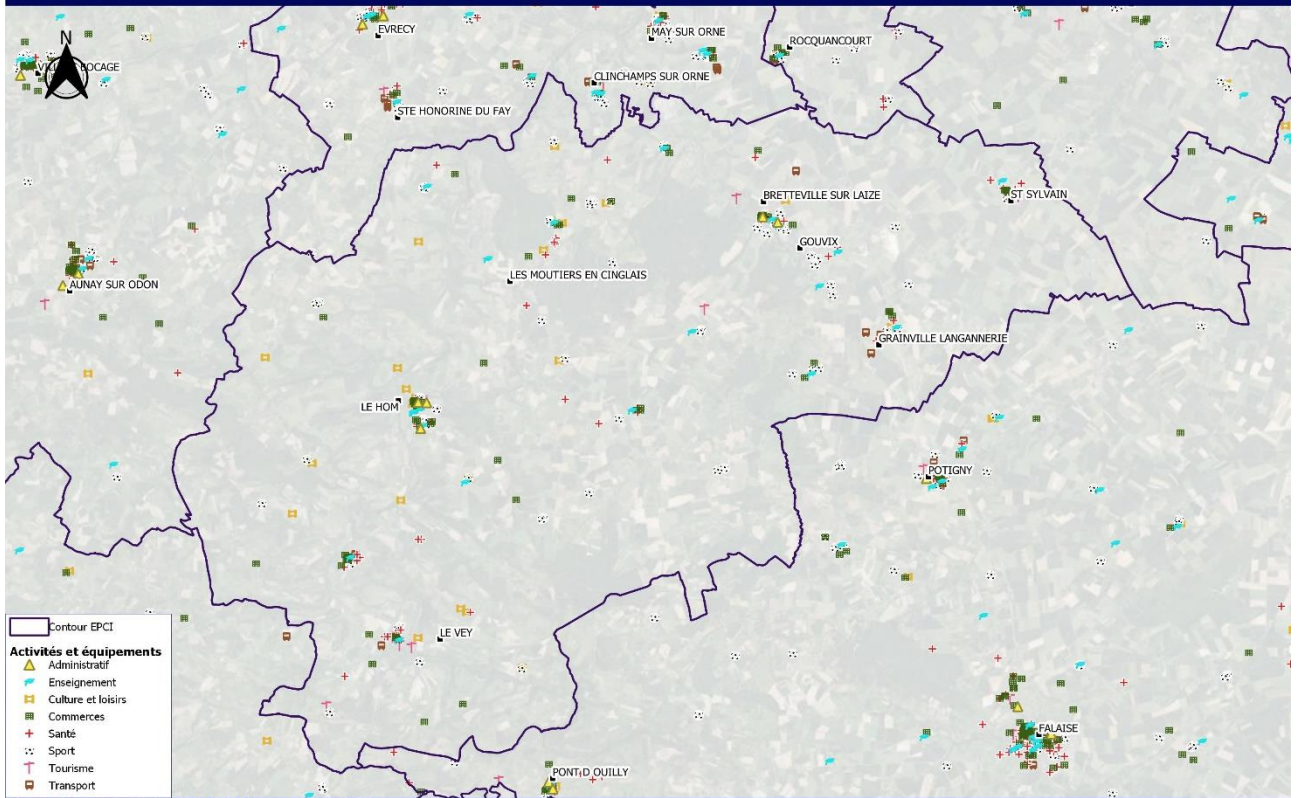
Source(s) : Orthophoto, BD CARTO, Insee : BPE 2020

Conception et réalisation : ARTELIA 2022



4415509

ACTIVITES ET POLES D'ATTRACTIVITE - CC Cingal-Suisse Normande (2020)



Source(s) : Orthophoto, BD CARTO, Insee : BPE 2020

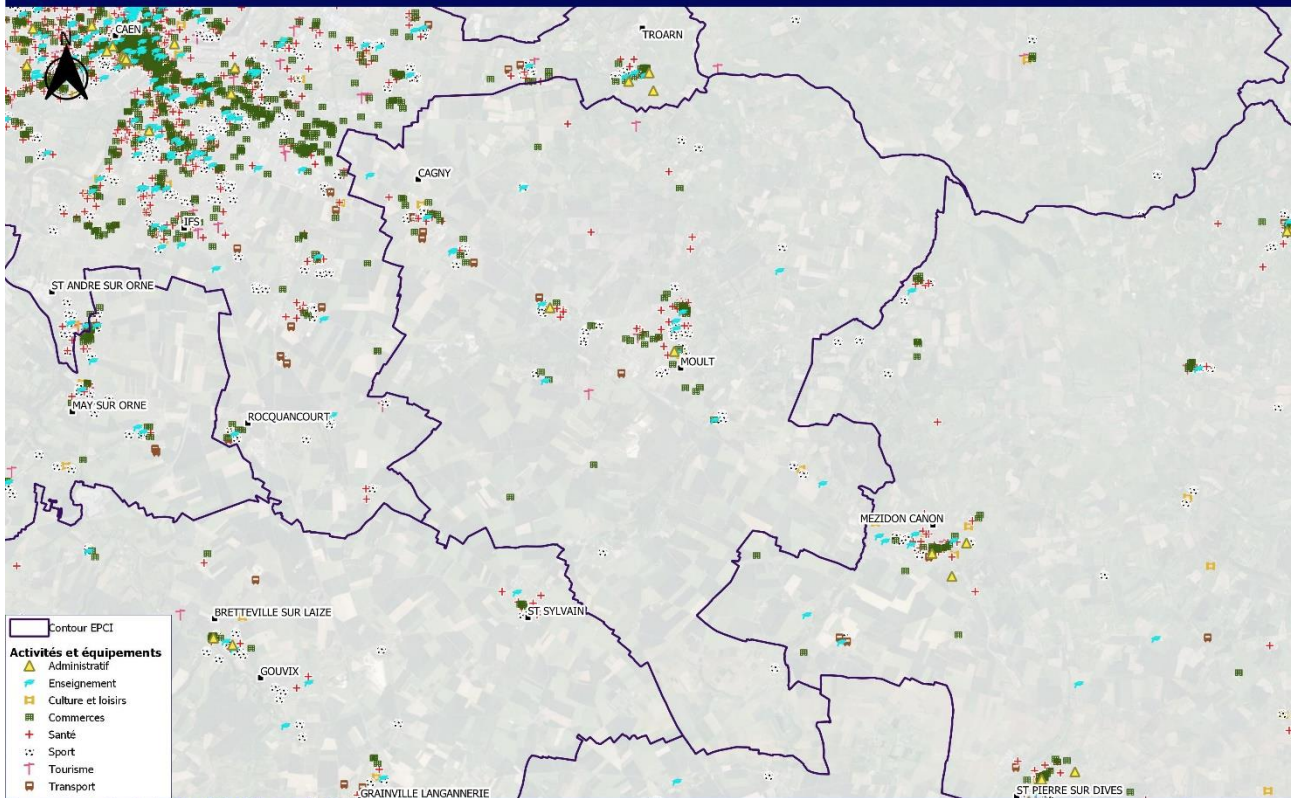
Conception et réalisation : ARTELIA 2022



4415509



ACTIVITES ET POLES D'ATTRACTIVITE - CC Val ès Dunes (2020)



Source(s) : Orthophoto, BD CARTO, Insee : BPE 2020

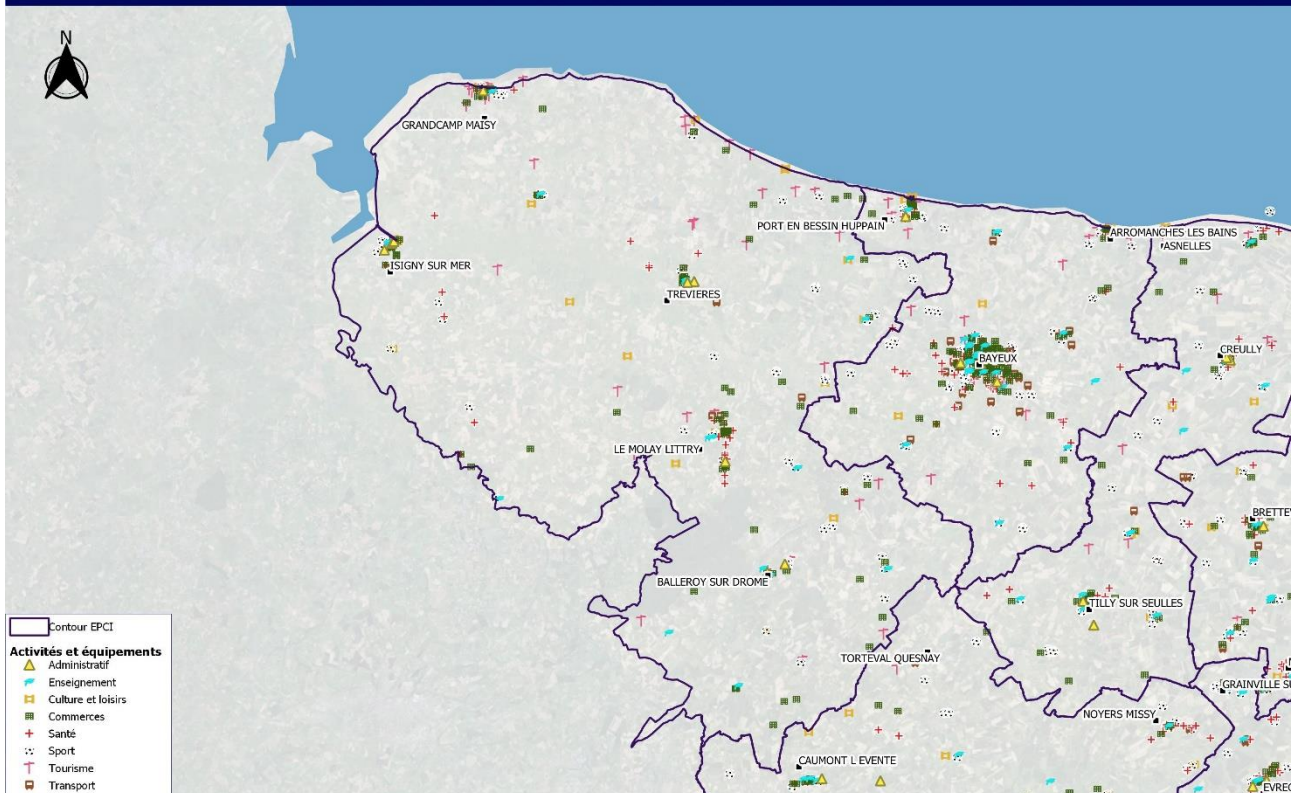
0 5 10 km

Conception et réalisation : ARTELIA 2022



4415509

ACTIVITES ET POLES D'ATTRACTIVITE - CC Isigny-Omahia Intercom (2020)



Source(s) : Orthophoto, BD CARTO, Insee : BPE 2020

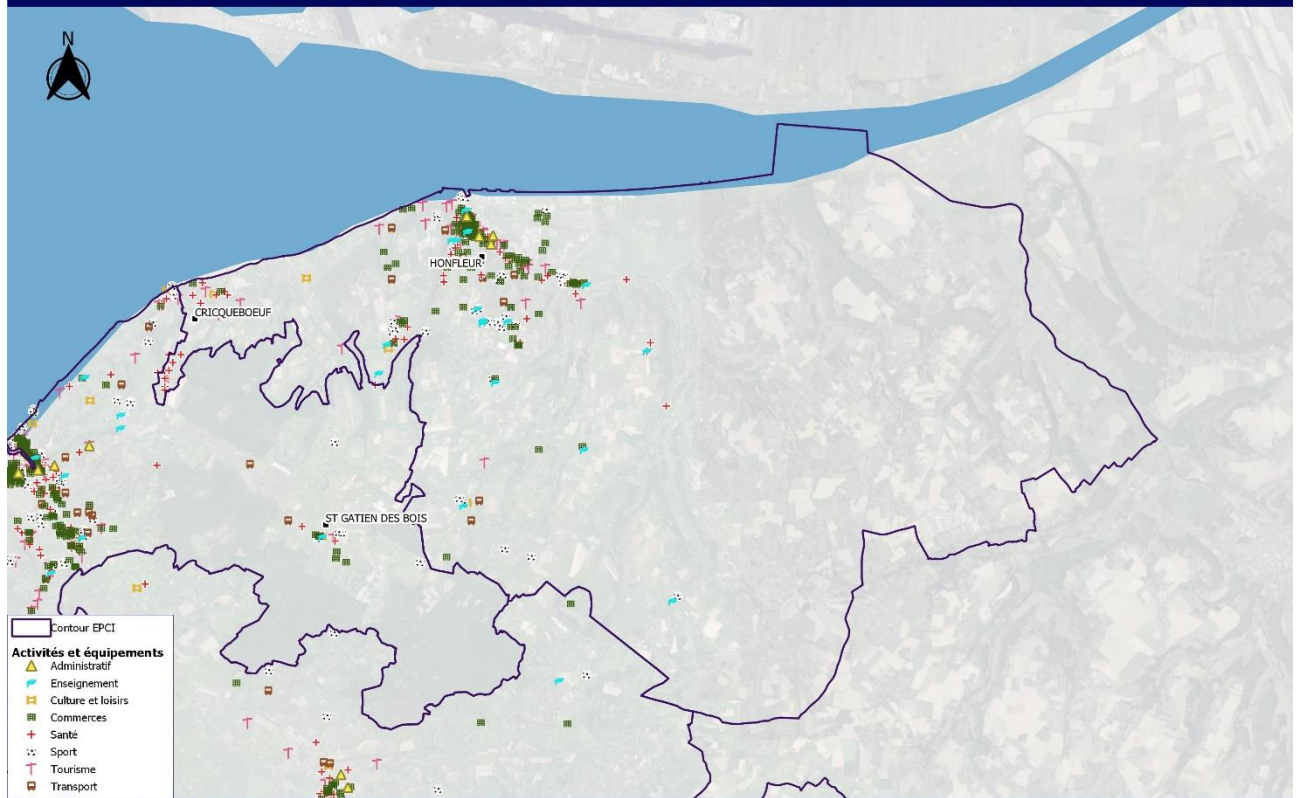
0 5 10 km

Conception et réalisation : ARTELIA 2022



4415509

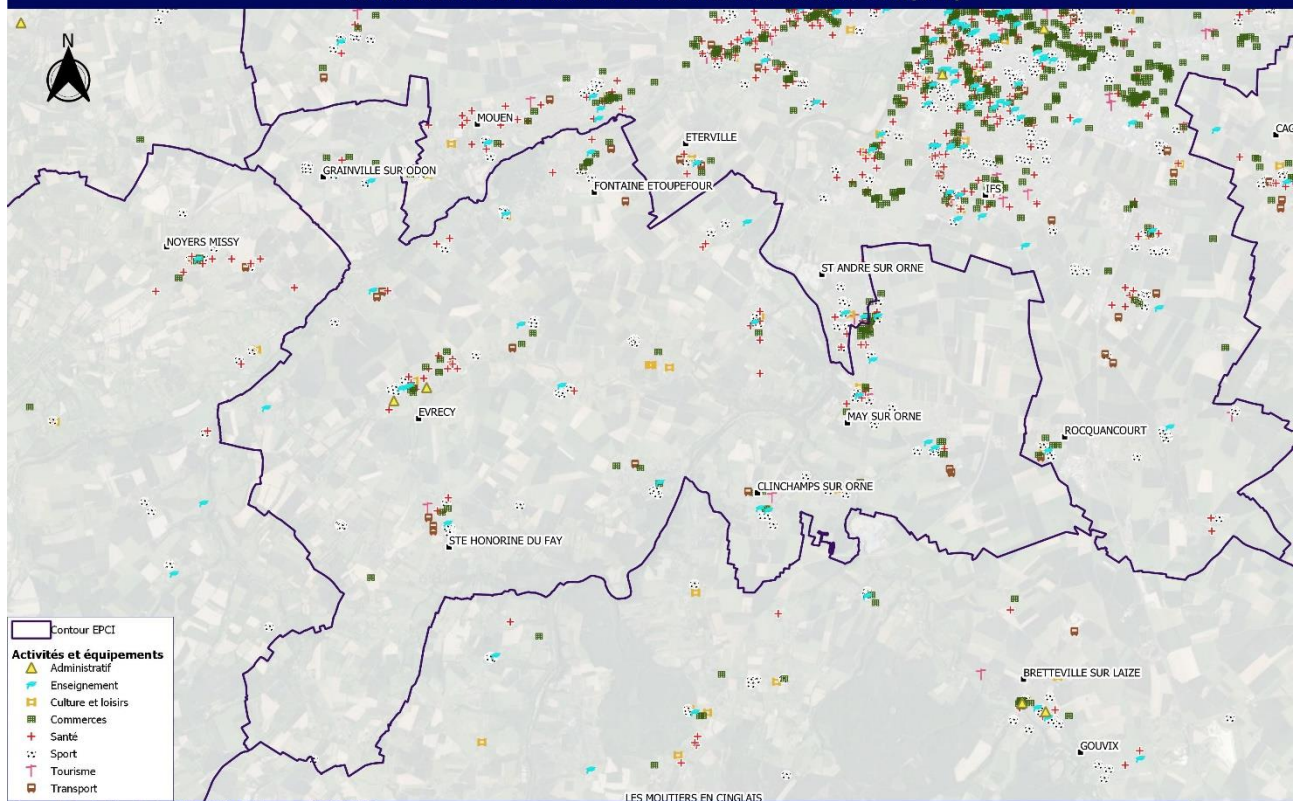




Source(s) : Orthophoto, BD CARTO, Insee : BPE 2020

0 5 10 km

Conception et réalisation : ARTELIA 2022



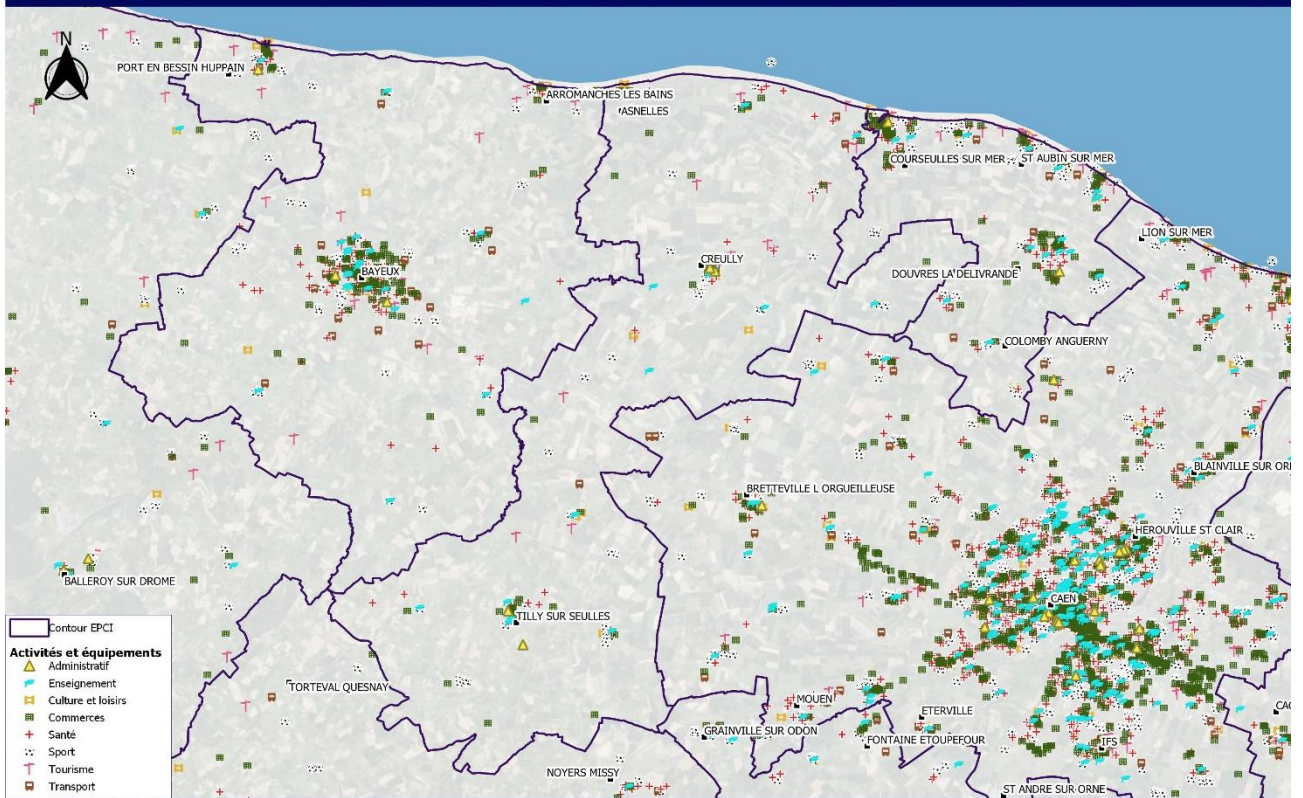
Source(s) : Orthophoto, BD CARTO, Insee : BPE 2020

0 5 10 km

Conception et réalisation : ARTELIA 2022



ACTIVITES ET POLES D'ATTRACTIVITE - CC Seules Terre et Mer (2020)



Source(s) : Orthophoto, BD CARTO, Insee : BPE 2020

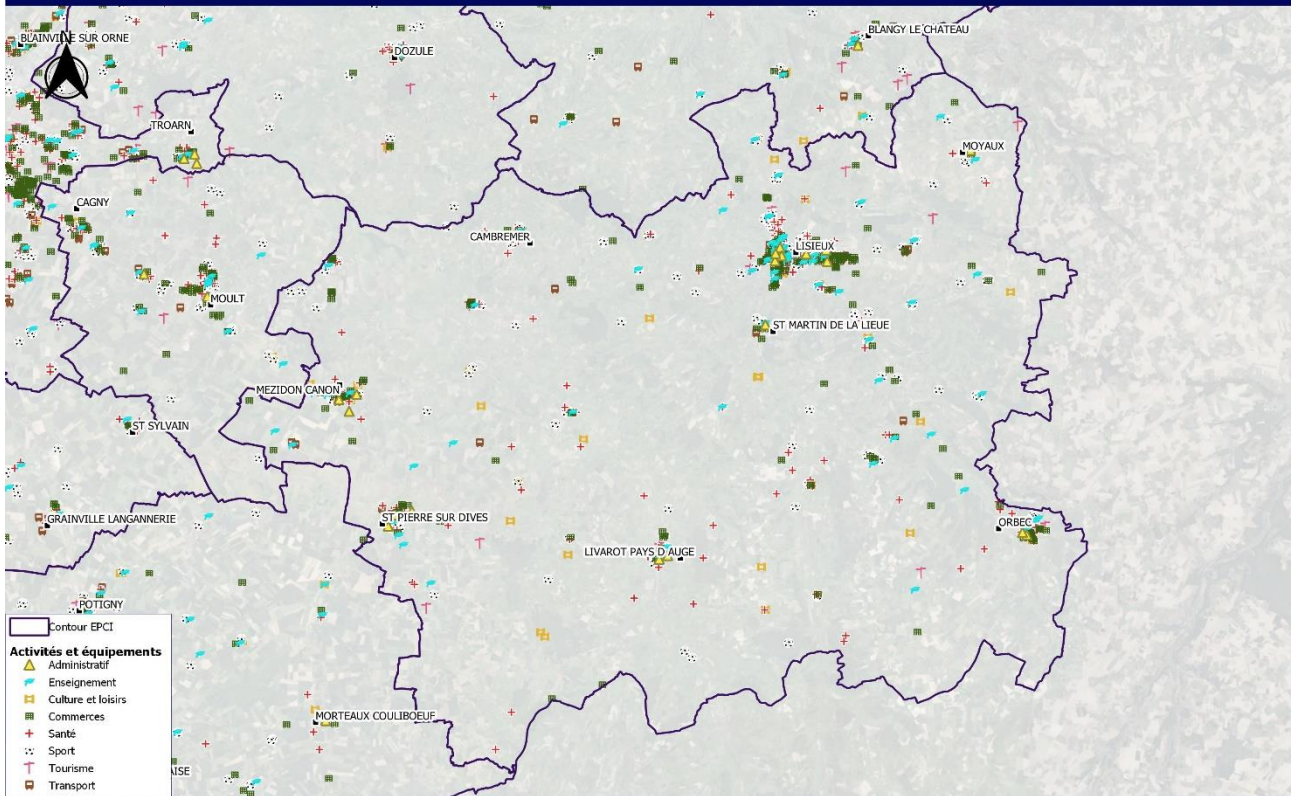
0 5 10 km

Conception et réalisation : ARTELIA 2022



4415509

ACTIVITES ET POLES D'ATTRACTIVITE - CA Lisieux Normandie (2020)



Source(s) : Orthophoto, BD CARTO, Insee : BPE 2020

0 5 10 km

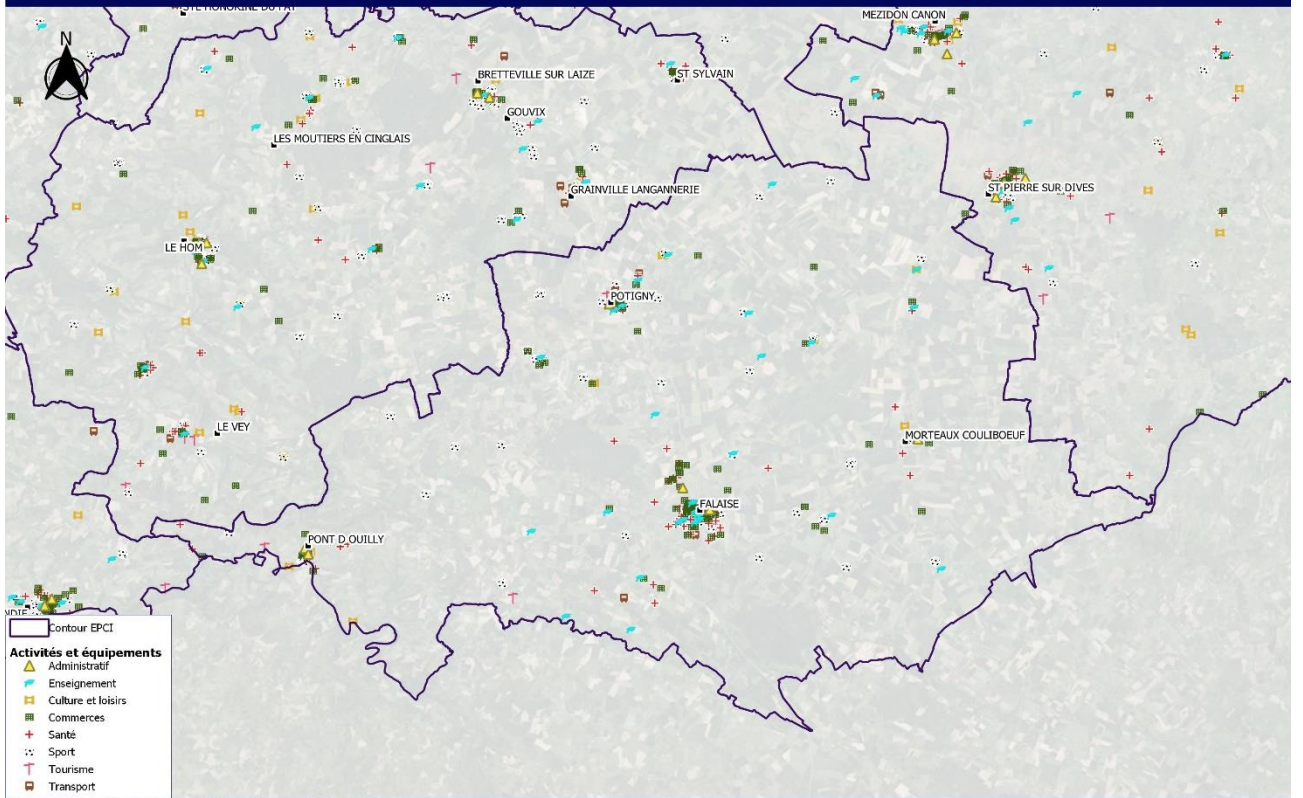
Conception et réalisation : ARTELIA 2022



4415509



ACTIVITES ET POLES D'ATTRACTIVITE - CC du Pays de Falaise (2020)



Source(s) : Orthophoto, BD CARTO, Insee : BPE 2020

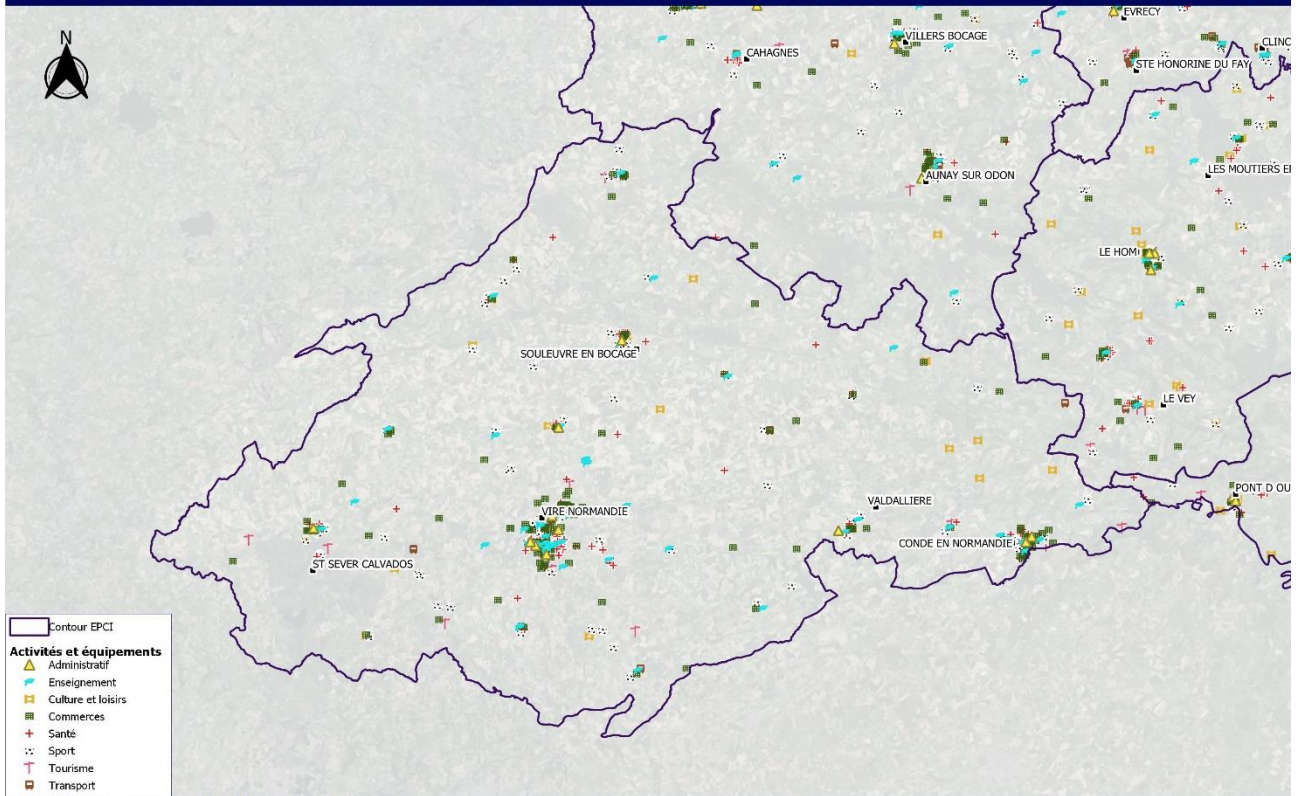
0 5 10 km

Conception et réalisation : ARTELIA 2022



4415509

ACTIVITES ET POLES D'ATTRACTIVITE - CC Intercom de la Vire au Noireau (2020)



Source(s) : Orthophoto, BD CARTO, Insee : BPE 2020

0 5 10 km

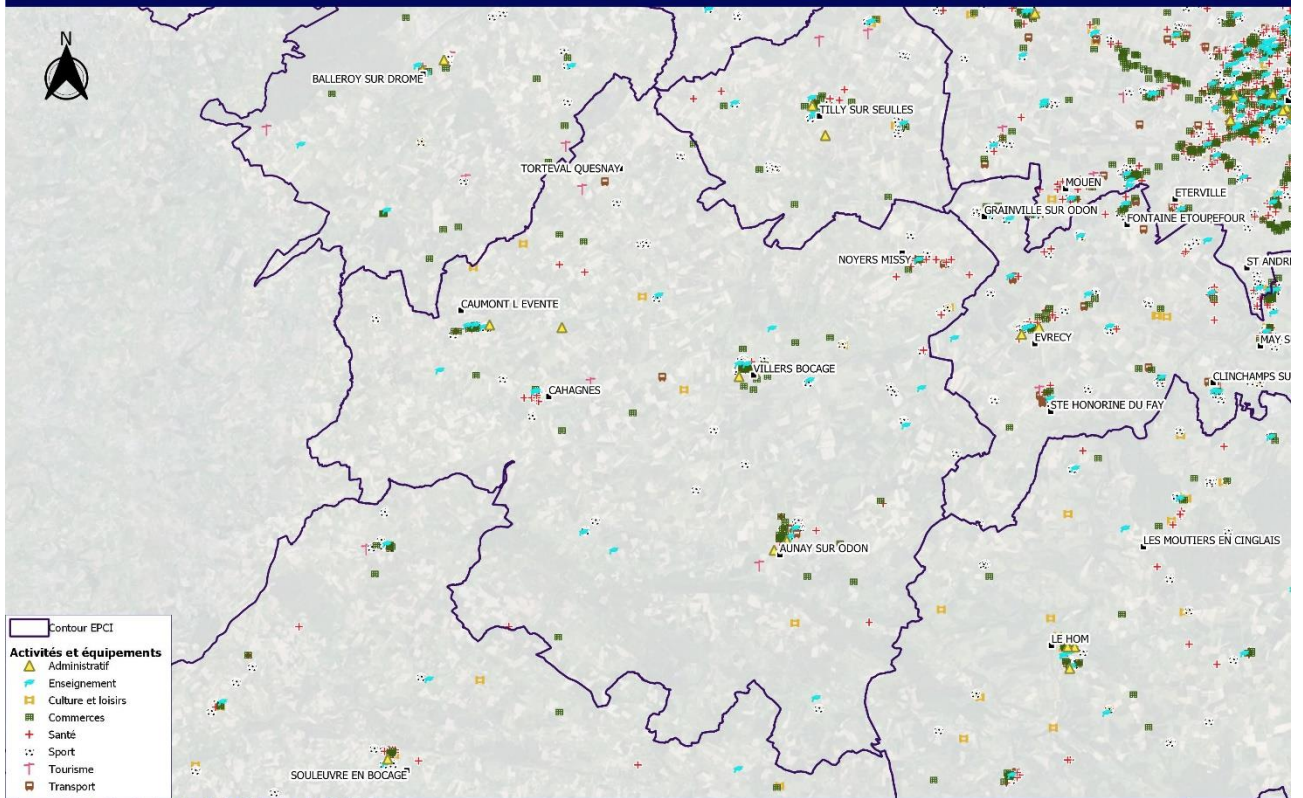
Conception et réalisation : ARTELIA 2022



4415509



ACTIVITES ET POLES D'ATTRACTIVITE - CC Pré-Bocage Intercom (2020)



Source(s) : Orthophoto, BD CARTO, Insee : BPE 2020

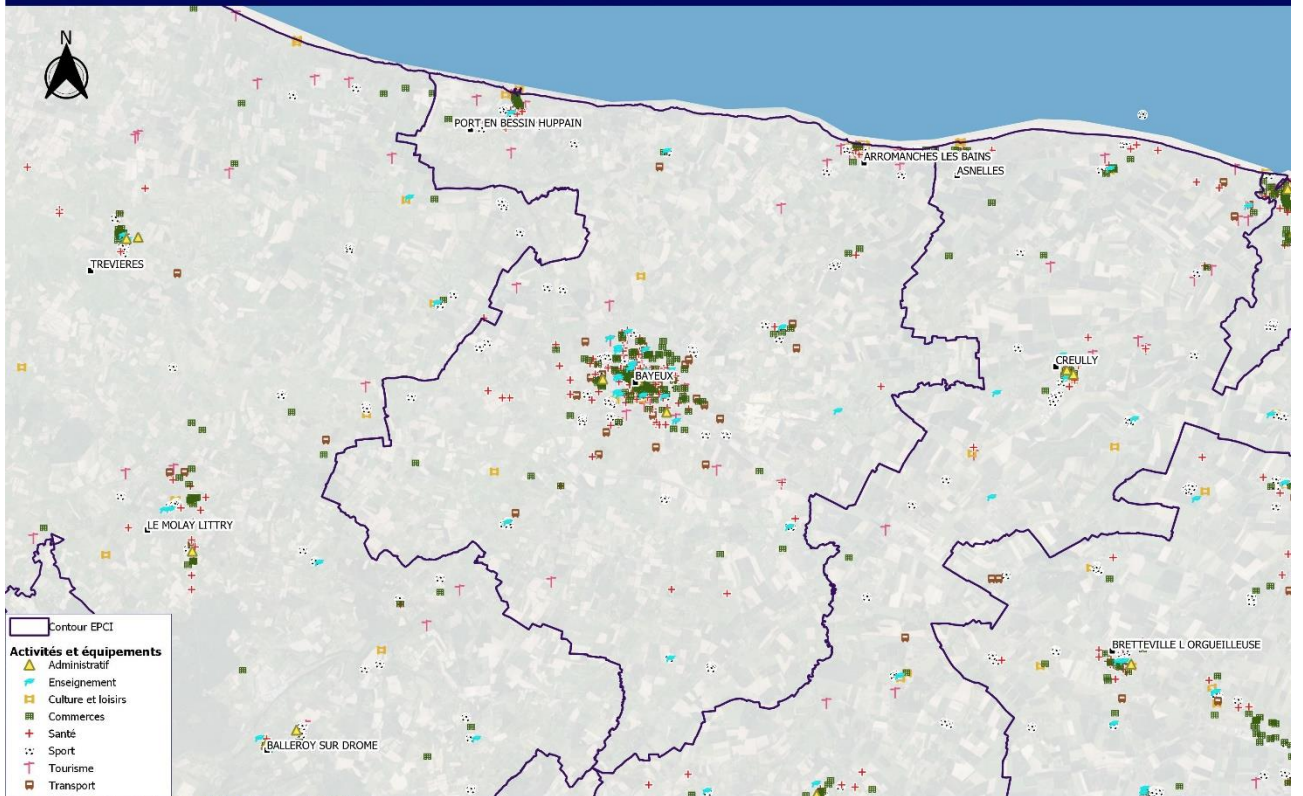
0 5 10 km

Conception et réalisation : ARTELIA 2022



4415509

ACTIVITES ET POLES D'ATTRACTIVITE - CC de Bayeux Intercom (2020)



Source(s) : Orthophoto, BD CARTO, Insee : BPE 2020

0 5 10 km

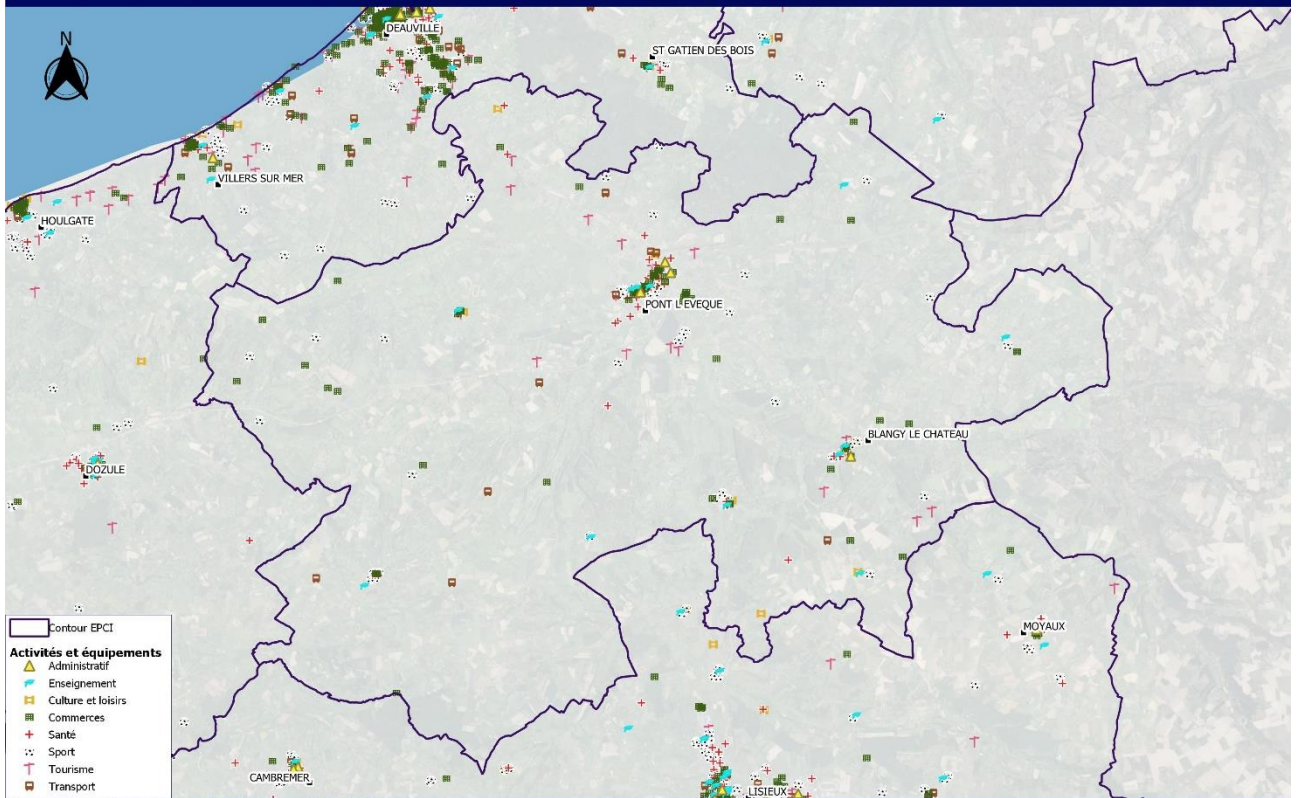
Conception et réalisation : ARTELIA 2022



4415509



ACTIVITES ET POLES D'ATTRACTIVITE - CC Terre d'Auge (2020)

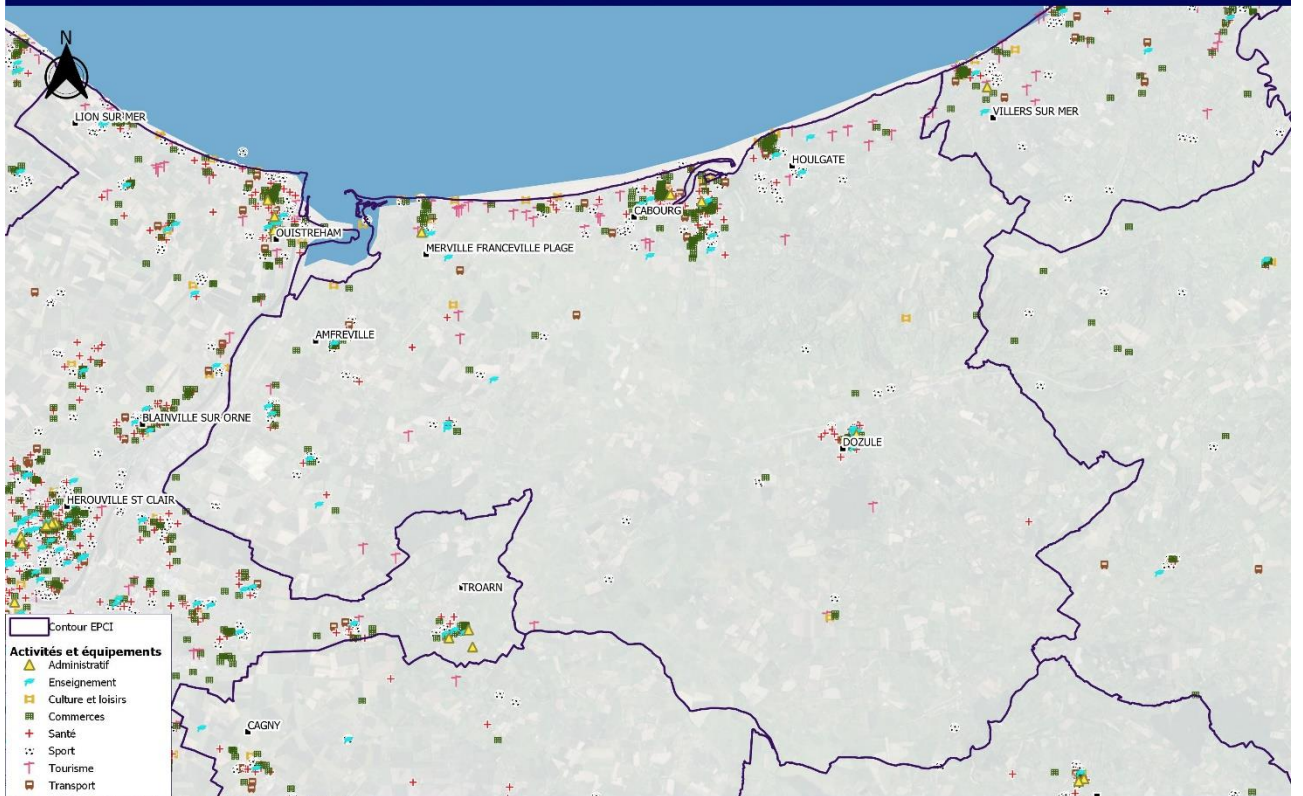


Source(s) : Orthophoto, BD CARTO, Insee : BPE 2020

Conception et réalisation : ARTELIA 2022



ACTIVITES ET POLES D'ATTRACTIVITE - CC Normandie-Cabourg-Pays d'Auge (2020)



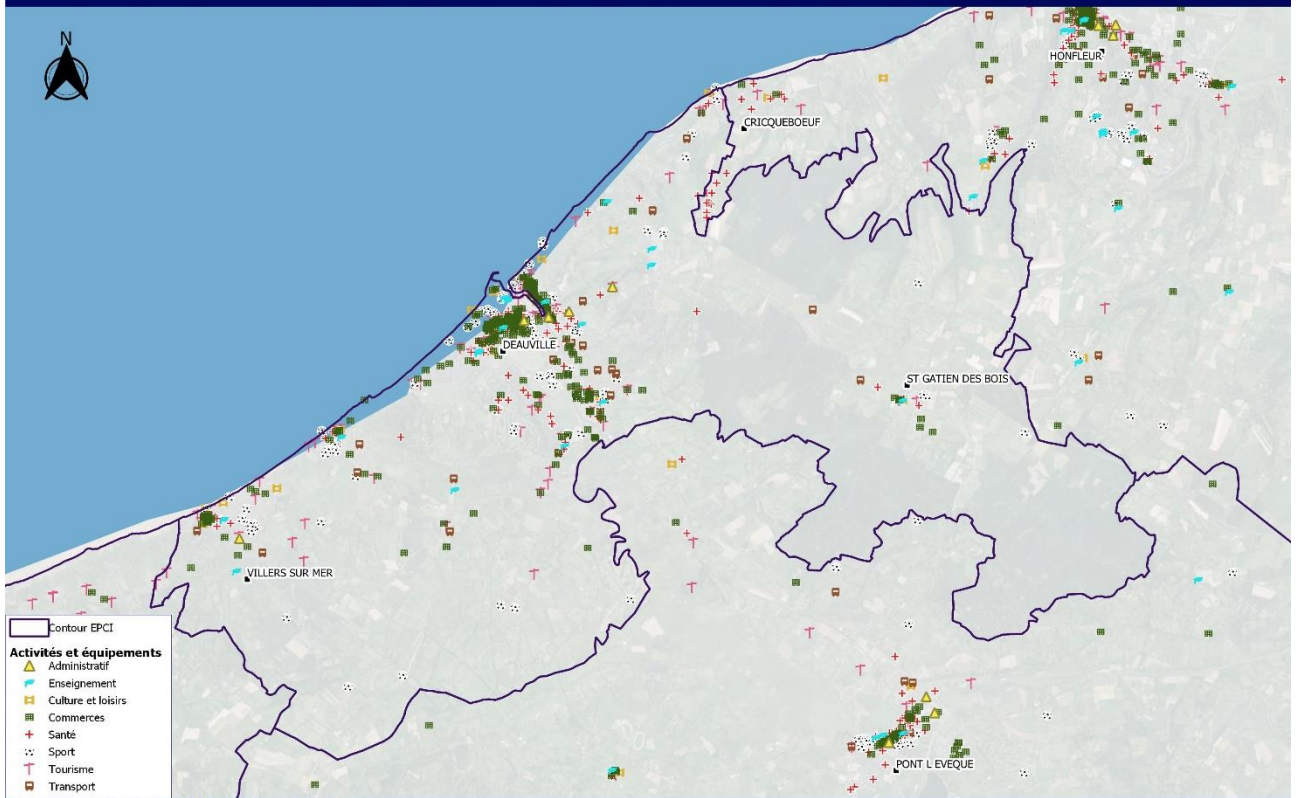
Source(s) : Orthophoto, BD CARTO, Insee : BPE 2020

Conception et réalisation : ARTELIA 2022





ACTIVITES ET POLES D'ATTRACTIVITE - CC Coeur Côte Fleurie (2020)

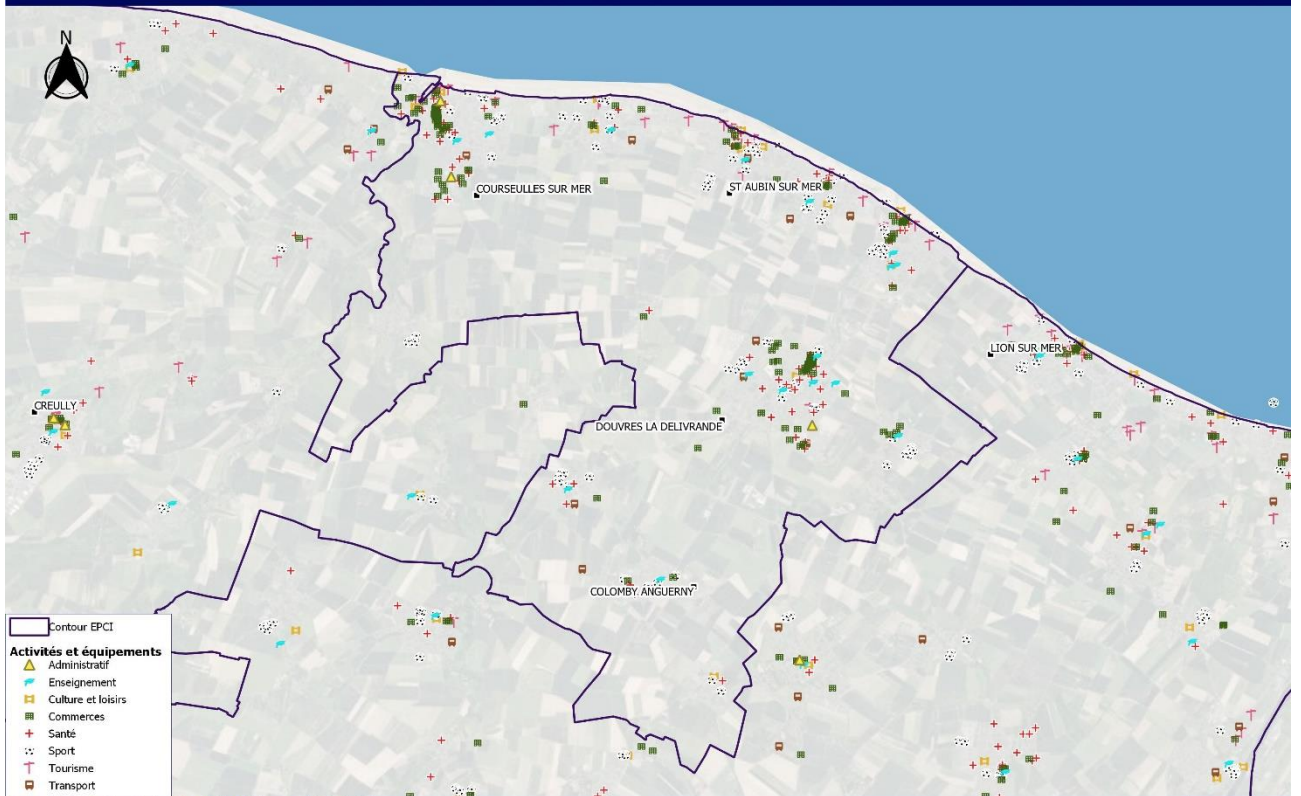


Source(s) : Orthophoto, BD CARTO, Insee : BPE 2020

Conception et réalisation : ARTELIA 2022



ACTIVITES ET POLES D'ATTRACTIVITE - CC Coeur de Nacre (2020)



Source(s) : Orthophoto, BD CARTO, Insee : BPE 2020

Conception et réalisation : ARTELIA 2022





## **ANNEXE 3 – Les capacités technologiques des infrastructures de recharge**



L'architecture physique d'une infrastructure de recharge pour véhicule électrique se compose :

- D'un point de charge, défini comme une ou plusieurs interfaces (socle de prise, câble attaché par un connecteur) compatible avec la recharge d'un véhicule électrique, dont une seule peut être utilisée à un instant donné pour recharger un véhicule ;
- D'une borne de charge, définie comme une enveloppe physique supportant un ou plusieurs points de charge,
- D'une station de charge, définie comme un ensemble de bornes de charge gérées par un même opérateur et alimentées depuis un même point de livraison du distributeur d'électricité.

## 1. LES CATEGORIES DE BORNES DE RECHARGE

On distingue 3 catégories de bornes de recharge selon les niveaux de puissance délivrée :

- Les bornes de recharge « *Normales* »
- Les bornes de recharge « *Rapides* »
- Les bornes de recharge « *Rapides Haute Puissance* »

Catégorie	Plage du puissance associée
<b>« Normale »</b> Borne de recharge délivrant une puissance inférieure à 22 kW	$P \leq 22 \text{ kW}$
<b>« Rapide »</b> Borne de recharge délivrant une puissance comprise entre 22 kW et 50 kW	$22 \text{ kW} < P \leq 50 \text{ kW}$
<b>« Rapide Haute Puissance »</b> Borne de recharge délivrant une puissance supérieure à 50 kW	$P > 50 \text{ kW}$

## 2. LES MODES DE CHARGE

Il existe 4 modes de recharge pour les véhicules électriques. Ces 4 modes de recharge se distinguent principalement par la puissance délivrée et la nature du courant délivré (alternatif ou continu). Ils sont détaillés ci-dessous :



## 2.1. RECHARGE EN MODE 1

Le véhicule électrique est connecté sur le réseau de distribution par l'intermédiaire d'un socle de prise de courant normalisé. Ce mode de recharge nécessite un dispositif de protection différentiel et un dispositif de protection contre les surintensités. Il est plutôt adapté pour la charge de petits véhicules et des deux-roues.

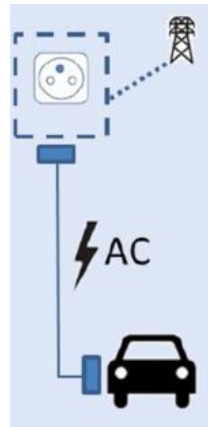


Figure 1 - Principe de la recharge en mode 1

## 2.2. RECHARGE EN MODE 2

Le véhicule électrique est connecté sur le réseau de distribution par l'intermédiaire d'un socle de prise de courant normalisé. Le câble de charge dispose d'un dispositif de protection intégré.

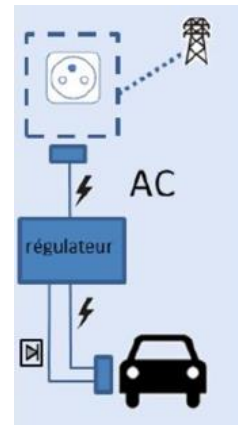


Figure 2 - Principe de la recharge en mode 2

## 2.3. RECHARGE EN MODE 3

Le véhicule électrique est connecté sur une borne de recharge. Les dispositifs d'intelligence et de contrôle de charge sont intégrés dans la borne de recharge. La recharge est effectuée en courant alternatif (AC) (monophasé ou triphasé). Il s'agit du principal mode de recharge utilisé sur les bornes de recharge déployées en voirie.

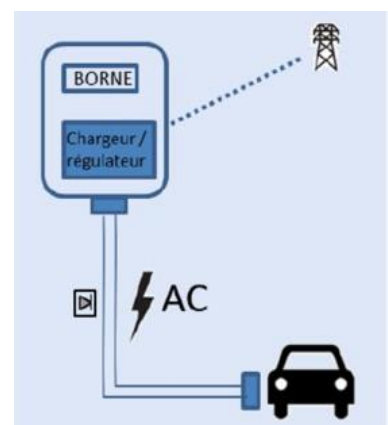


Figure 3 - Principe de la recharge en mode 3

## 2.4. RECHARGE EN MODE 4

Le véhicule électrique est connecté sur une station de charge. Les dispositifs d'intelligence, de contrôle de charge et de transformation du courant sont intégrés dans la station de charge. La recharge est effectuée en courant continu (DC).

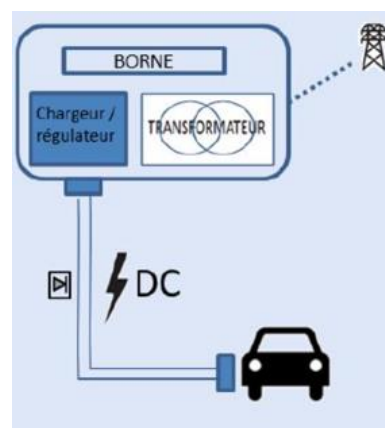


Figure 4 - Principe de la recharge en mode 4

## 3. AVANTAGES DE LA RECHARGE EN COURANT CONTINU

La recharge d'une batterie de véhicule électrique doit être effectuée en courant continu. En fonction du mode de charge de la borne, une étape de conversion du courant peut être nécessaire :

- Pour la recharge en mode 1, mode 2 ou mode 3 :

Sur ces 3 modes de recharge, le courant délivré par le dispositif de recharge est un courant alternatif. Avant d'être injecté dans la batterie du véhicule, le courant doit être converti en courant continu. Cette conversion est effectuée par un convertisseur présent dans le véhicule électrique.

- Pour la recharge en mode 4 :

Le courant délivré par la borne est un courant continu qui est directement injecté dans la batterie. L'utilisation du convertisseur du véhicule n'est pas nécessaire.

Les convertisseurs se caractérisent par leur capacité à convertir des puissances plus ou moins importantes de courant alternatif en courant continu. Par exemple, un convertisseur de 7 kW (majorité des convertisseurs installés sur les véhicules électriques du marché) permet de convertir du courant alternatif en courant continu dans la limite de 7 kW. Lorsque la recharge est effectuée sur une borne de recharge délivrant une puissance de 22 kW en courant alternatif, l'utilisateur ne peut pas bénéficier de la totalité de la puissance disponible pour la recharge puisque la puissance est limitée par la capacité du convertisseur de son véhicule (7 kW). Pour bénéficier de la pleine puissance, le véhicule de l'utilisateur doit disposer d'un convertisseur 22 kW. Ces convertisseurs sont toutefois plus volumineux, plus lourds et plus coûteux. Par conséquent, les constructeurs automobiles ont tendance à limiter la capacité des convertisseurs intégrés sur leurs véhicules. Les convertisseurs de base sont généralement de 7 kW mais des convertisseurs de capacités supérieures (11 kW ou 22 kW par exemple) sont parfois disponibles en options sur certains modèles de véhicules électriques.


***Nota important :*** Dans le but de faire profiter à l'ensemble des utilisateurs du réseau de charge de la pleine capacité des bornes de recharge, il est préférable de déployer des bornes permettant une recharge en mode 4. Dans ce cas de figure, le recours au convertisseur embarqué dans le matériel roulant n'est pas nécessaire et n'est pas susceptible de « brider » la puissance du dispositif de charge.

## 4. LES TYPES DE PRISE

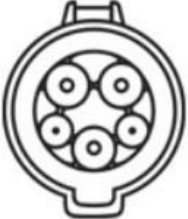
Il existe aujourd'hui une multitude de prises pour la recharge des véhicules électriques. Ce nombre important de prise est identifié comme un des freins au développement de la mobilité électrique. Dans l'optique de limiter les standards et de permettre une meilleure compatibilité des systèmes de recharge avec le matériel roulant, certaines technologies de prise commencent à disparaître.

Ci-dessous, une liste non exhaustive des principales prises utilisées pour la recharge aujourd'hui :


### 4.1. LA PRISE DE TYPE E

 <p><i>Exemple de prise Type E</i></p>	<p>Il s'agit de la prise de courant domestique que l'on retrouve dans les habitations. Elle est utilisée pour la recharge en mode 1 et mode 2 (cf. modes de recharge ci-dessus). Elle ne permet pas de délivrer des puissances supérieures 3.7 kW.</p>
---	--

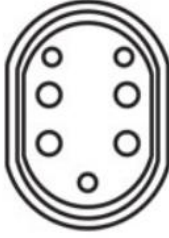
### 4.2. LA PRISE DE TYPE 1

 <p><i>Exemple de prise Type 1</i></p>	<p>La prise de Type 1 permet la recharge en mode 3 monophasé (cf. modes de recharge ci-dessus) avec de faibles puissances délivrées (&lt; 7kW). Elle est principalement employée sur les premières générations de véhicules japonais (avant 2020). Ce type de prise a aujourd'hui tendance à disparaître au profit de la prise Type 2 (cf. ci-dessous).</p>
---	---


### 4.3. LA PRISE DE TYPE 2

 <p><i>Exemple de prise Type 2</i></p>	<p>La prise de Type 2 permet la recharge en mode 3 (cf. modes de recharge ci-dessus). Elle couvre une large gamme de puissance (jusqu'à 43 kW en AC triphasé). Cette prise a été validée comme standard européen et est aujourd'hui la principale prise utilisée pour la recharge en mode 3.</p>
---	--


#### 4.4. LA PRISE DE TYPE 3

 <p><i>Exemple de prise Type 3</i></p>	<p>La prise de Type 3 permet la recharge en mode 3 (cf. modes de recharge ci-dessus) avec des puissances délivrées pouvant aller jusqu'à 22 kW. Elle n'est cependant presque plus utilisée aujourd'hui (remplacée par la prise type 2, permettant de couvrir une plus large puissance de charge).</p>
---	---

#### 4.5. LA PRISE DE TYPE 4 (CHADEMO)

 <p><i>Exemple de prise CHAdeMO</i></p>	<p>La prise CHAdeMO (type 4) permet la recharge en mode 4 (cf. modes de recharge ci-dessus) avec des puissances délivrées pouvant aller jusqu'à 50 kW. Elle est principalement employée sur les véhicules japonais. En Europe, elle tend à être abandonnée au profit de la prise COMBO CCS (cf. ci-dessous).</p>
--	--

#### 4.6. LA PRISE DE TYPE 4 (COMBO CCS)

 <p><i>Exemple de prise COMBO CCS</i></p>	<p>La prise COMBO CCS (type 4) permet la recharge en mode 4 (cf. modes de recharge ci-dessus) avec des puissances délivrées supérieures à 50 kW. Elle s'est imposée comme standard européen et a été adoptée par un large consortium de constructeurs automobiles américains et européens (notamment Audi, BMW, Daimler, Ford, Volkswagen).</p>
--	---



## 5. PRINCIPALES BORNES DE RECHARGE DU MARCHE

Plusieurs standards de bornes se distingues aujourd’hui sur le marché :

### 5.1. BORNES « LENTES » ET « NORMALES »

#### 5.1.1. Bornes 3.7 kW

Ces bornes de faible puissance permettent la recharge des véhicules sur des durées supérieures à 7h. Ces petites bornes sont majoritairement employées pour la recharge des véhicules électriques à domicile et de nuit. La recharge du véhicule peut se faire en mode 2 ou en mode 3 selon les modèles (cf. modes de recharge). Le raccordement électrique se fait directement sur l’alimentation générale des habitations. Ces bornes peuvent généralement être positionnées sur potelet ou bien directement fixées sur un mur.

#### 5.1.2. Bornes 7.4 kW

Ces bornes peuvent être utilisées par les particuliers qui souhaitent recharger leurs véhicules à domicile. Elles sont également adaptées pour l’électrification de parkings (exemple : parkings d’entreprise). Le raccordement électrique de ces bornes est peu contraignant puisqu’il peut être effectué directement sur l’alimentation générale des bâtiments. Ces bornes peuvent généralement être positionnées sur potelet ou bien directement fixées sur un mur.



Figure 5 - Borne Eve Single Pro – Alfen



Figure 6 - Borne BusinessLine – EVBOX

### 5.1.3. Bornes 22 kW

Il s'agit des modèles de borne les plus implantés en voirie. Ces bornes permettent des recharge complètes en moins de 3h. Elles permettent, pour la majorité des modèles, de recharger 2 véhicules simultanément (2 câbles délivrant 22 kW chacun). Le raccordement électrique de ces bornes nécessite la création d'un point de livraison dédié sur le réseau de distribution.



Figure 7 - Borne CITY (2x22 kW) – TOTAL EV CHARGE

## 5.2. BORNES HYBRIDES (« NORMALES » / « RAPIDES »)

### 5.2.1. Bornes 22 kW AC/ 24 kW DC

Ces bornes sont qualifiées de bornes hybrides car elles permettent deux types de recharges. Elles permettent la recharge en mode 3 à 22 kW (périmètre bornes « normales ») et la recharge en mode 4 à 24 kW (périmètre bornes « rapides »). La recharge en mode 4 en courant continu est un avantage considérable (cf. ci-dessus) puisque la puissance délivrée par la borne n'est pas limitée par la capacité du convertisseur embarqué dans le véhicule électrique.



Figure 8 - Borne Keywatt 22 kW AC/ 24 kW DC – IES

## 5.3. BORNES « RAPIDES »

### 5.3.1. Bornes 43 kW AC/ 50 kW DC

Il s'agit des bornes rapides les plus déployées actuellement. Elles permettent à la fois une recharge en mode 3 jusqu'à 43 kW et une recharge en mode 4 jusqu'à 50 kW. La recharge en mode 3 à 43 kW n'est cependant que très exploitée puisqu'un nombre très limité de véhicules disposent de convertisseurs de 43 kW embarqués sur leurs véhicules (cf. ci-dessus).



Figure 9 - Borne rapide 43kW AC/ 50 kW DC ULTRA50 – DBT

## 5.4. BORNES « RAPIDES HAUTE PUISSANCE »

### 5.4.1. Bornes de recharge 150 kW-175kW

Ces modèles de bornes permettent des recharges en mode 4. Ils sont principalement déployés sur les axes autoroutiers et permettent des recharge complètes de batterie sur de très courtes durées (10 à 15 minutes). Ces dispositifs de charge sont bien souvent constitués d'une armoire de conversion et d'un poste de charge. Selon les modèles, ces deux équipements peuvent être dissociés ou bien combinés dans un bloc compact. Le recours à un système de refroidissement des câbles peut, selon les modèles, être nécessaire. Enfin, les forts besoins de puissance de ces modèles peuvent nécessiter la mise en place d'un poste Haute tension dédiée (selon nombre de bornes déployées sur un site et disponibilité du réseau de distribution).

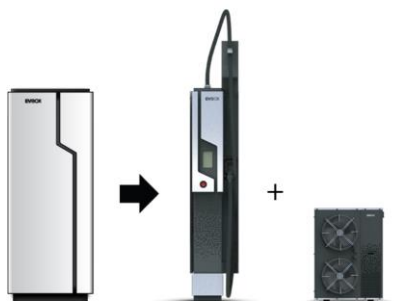


Figure 10 - Borne rapide haute puissance EVBox Ultroniq 175 kW

## 6. TABLEAU DE SYNTHÈSE

### 6.1. BORNES « LENTES » ET « NORMALES »

	Bornes 3.7 kW		Bornes 7.4 kW	Bornes 22 kW
<b>Catégorie</b>	Borne « lente »		Borne « lente »	Borne « normale »
<b>Puissance de recharge</b>	Jusqu'à 3.7 kW		Jusqu'à 7.4 kW	Jusqu'à 22 kW
<b>Mode de recharge</b>	Mode 2	Mode 3	Mode 3	Mode 3
<b>Courant</b>	AC	AC	AC	AC
<b>Prise</b>	Type E	Type 2, Type 1, Type 3	Type 2, Type 1, Type 3	Type 2, Type 3
<b>Tension/intensité</b>	230V - 16A	230V - 16A	230V - 32A	400V - 32A
<b>Temps de recharge *</b>	7h - 14h		3h - 7h	1h30 - 2h30
<b>Avantages/inconvénients</b>	<u>Avantages</u> : Faible coût, faible encombrement <u>Inconvénients</u> : durée du temps de recharge		<u>Avantages</u> : Faible coût, faible encombrement <u>Inconvénients</u> : durée du temps de recharge	<u>Avantages</u> : Faible coût <u>Inconvénients</u> : puissance de la borne bridée par la capacité des convertisseurs des véhicules (cf. ci-dessus)



## 6.2. BORNES RAPIDES

		Borne 22 kW AC / 24 kW DC		Borne 43 kW AC/ 50 kW DC	
Catégorie	Borne « Normale » / « Rapide »		Borne « Rapide »		
Puissance de recharge	Jusqu'à 22 kW (fonction 1)	Jusqu'à 24 kW (fonction 2)	Jusqu'à 43 kW (fonction 1)	Jusqu'à 50 kW (fonction 2)	
Mode de recharge	Mode 3	Mode 4	Mode 3	Mode 4	
Courant	AC	DC	AC	DC	
Prise	Type 2	CCS CHADEMO	Type 2	CCS CHADEMO	
Tension/intensité	400V - 32A	400-500V / 48-60A	400V - 63A	400-500V / 100-125A	
Temps de recharge *	1h30 - 2h30	1h - 2h	35min - 1h30	30min - 1h	
Avantages/inconvénients	<u>Avantages</u> : Fonction de charge en mode 4 <u>Inconvénients</u> : coût, la fonction de charge 22 kW utilisable par un nombre restreint de VE		<u>Avantages</u> : Fonction de charge en mode 4, faible durée de charge <u>Inconvénients</u> : la fonction de charge 43 kW utilisable par un nombre restreint de VE		

### 6.3. BORNES RAPIDES HAUTE PUISSANCE

Borne HP 150 kW-175 kW	
<b>Catégorie</b>	Borne « Rapide haute puissance »
<b>Puissance de recharge</b>	Supérieure à 50 kW
<b>Mode de recharge</b>	Mode 4
<b>Courant</b>	DC
<b>Prise</b>	CCS CHADEMO
<b>Tension/intensité</b>	200 - 1000V
<b>Temps de recharge *</b>	10min – 20min
<b>Avantages/inconvénients</b>	<u>Avantages</u> : Fonction de charge en mode 4, très faible durée de charge <u>Inconvénients</u> : coût, encombrement

(\*) le temps de charge est estimé pour 2 batteries de capacité 25 kWh et 50 kWh

## 7. INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES

### 7.1. LES BATTERIES<sup>1</sup>

Les puissances de rechargement des batteries seront grandement impactées par les innovations technologiques de ces dernières années.

En ce début d'année 2022 les batteries majoritairement présentes sur le marché sont des batteries lithium-ion. Néanmoins, de nombreuses technologies sont en voie de développement et pourront arriver prochainement sur le marché.

- **BATTERIE LITHIUM-SOUFRE**

Le Lithium-soufre est une technologie aux usages multiples, les batteries de ce type étant utilisables à la fois sur les **petits équipements**, comme les téléphones, **jusqu'aux véhicules électriques**.

Selon les scientifiques, une voiture équipée d'une batterie Lithium-soufre devrait gagner en **autonomie**, celle-ci passant à **1 600 km** contre environ 400 sur les accumulateurs Lithium-ion.

- **BATTERIE AU LITHIUM FER PHOSPHATE (LFP)**

Les nouvelles Tesla d'entrée de gamme produites en chine seront produites à partir de batteries qui combinent Lithium Fer et Phosphate (LFP)

Si l'efficacité énergétique de ces batteries est légèrement inférieure à la combinaison Nickel Cobalt Aluminium elles sont en revanche **moins chères à produire** et ne dépendent pas de métaux rares comme le Cobalt et le Nickel. Autres avantages : elles sont plus facilement recyclables et peuvent être chargées à 100% avec une réduction des dégradations de performance sur le long terme. Par contre elles sont plus sensibles au froid qui réduit leur autonomie.

- **BATTERIE SOLIDE**

La **batterie solide** est ainsi annoncée comme une évolution majeure dans l'univers des véhicules électriques. Cette technologie toujours basée sur l'utilisation du Lithium permettrait aux VE de profiter

---

<sup>1</sup> Recoupement d'Articles :

- Rapport d'IEA (International Energy Agency) « Global EV Outlook 2021 » paru en Avril 2021
- Article du laboratoire des Matériaux et du Génie Physique de Grenoble « SALD : Spatial Atomic Layer Deposition »
- Article de CATL « High Energy Density Technology Exceeding Limitations Battery cell energy density : 330 Wh/kg » mis à jour en Février 2022
- Article de Quantum Space « Delivering on the promise of solid-state technology » paru en Janvier 2022
- Article de NIKKEI Asia « Kyoto University and Toyota test 1 000km per-charge EV battery » paru le 13/11/2020
- Article de Izi-by-EDF « Quels progrès autour de l'autonomie des voitures électriques » paru le 09/08/2021
- Article d'AutoPlus « Pourquoi l'autonomie des voitures électriques est encore faible ? » paru le 18/11/2021
- Article de Save4Planet « Innovation et évolution des batteries électriques de voitures » paru le 29/10/2021
- Article de phonandroid « Voiture électrique : ce nouveau type de batteries permettrait jusqu'à 2 000 km d'autonomie » paru le 13/11/2020

d'une autonomie dépassant 600 kilomètres, voire 800 kilomètres selon les annonces du constructeur Fisker.

- **BATTERIE LITHIUM-METAL**

Cette nouvelle technologie offre une **autonomie jusqu'à 80 % supérieure par rapport aux batteries d'aujourd'hui**

Ce modèle fonctionne très bien à des températures relativement basses et conserverait même son efficacité jusqu'à -30°. Volkswagen, partenaire industriel de QuantumScape, prévoit d'ores et déjà d'embarquer cette technologie sur ses voitures dès 2025. La construction d'une usine de production dédiée devrait commencer en 2022

- **BATTERIE FLUORURE ION**

Le groupe nippon **Toyota** mène des recherches avec des universités locales dans le développement d'une batterie dénommée FIB, pour **Fluoride-Ion Battery**.

Selon les chercheurs, les batteries de ce type offrent une **densité d'énergie plus élevée**. Les potentiels de ces accumulateurs seraient alors impressionnants, car en théorie, leur **autonomie serait 7 fois supérieure** à celle des batteries Li-ion actuelles.

Le nouvel accumulateur fluorure ion parviendrait alors à générer de l'électricité permettant à un véhicule de parcourir jusqu'à 1 000 km avec une seule charge. Toujours en développement, cette technologie devrait arriver à **maturité** à l'horizon **2030**

- **BATTERIE LITHIUM ION**

L'industriel basé en Chine portant le nom de **CATL** ou Contemporary Amperex Technology Limited révèle que sa **batterie** profite d'une **durée de vie de 16 ans**, permettant à un véhicule de parcourir environ **2 millions de kilomètres**.

**De plus SK Innovation promet une autonomie de 800 km avec 2 charges de 10 minutes**

- **BATTERIES SODIUM-ION**

La principale matière première de ces accumulateurs étant le **sodium**, son extraction est tout d'abord assurée d'être financièrement moins gourmande que l'exploitation du lithium

L'un des principaux avantages du sodium est en effet sa **grande disponibilité**, cet élément étant bien plus abondant dans la nature que le lithium

- **BATTERIE SALD**

SALD est l'acronyme de **Spatial Atom Layer Deposition**, expression traduite littéralement par « **Dépôt de couche atomique spatiale** ». Cette technologie se réfère donc à un procédé d'application de **revêtements aussi minces que l'épaisseur d'un atome**

Les performances des batteries augmenteraient donc de manière importante, promettant une **autonomie 3 fois plus élevée (1 000 km ou 2 000 km** en fonction de la taille de leur batterie) et une **durée de charge 5 fois plus rapide** que celles proposées actuellement selon les concepteurs de la technologie SALD.

Les batteries intégrant ce procédé sont attendues au plus tôt dans les années 2022-2023.

- **BATTERIE DE NAWA TECHNOLOGIES**

Grâce à leurs fonctionnalités, il est possible de concevoir des super condensateurs de haute densité d'énergie permettant une **recharge très rapide**.



Le développement de ces nouvelles électrodes permettra aussi de créer des batteries de nouvelle génération dont l'autonomie ira jusqu'à **800 ou 1 000 km** pour une **recharge de 5 minutes**.

En résumé de nombreuses nouvelles technologies de batterie sont envisagées. Demain le standard lithium-ion, malgré des progrès notables sur ces dernières années, pourrait être remplacé par des batteries plus efficaces.

Cependant, les batteries présentées ci-dessous sont en phase de recherche et ne représentent pas une solution évidente pour l'avenir. Elles ont toutes des contraintes qui vont freiner leur développement (cyclabilité, prix, etc). Les scénarios que nous avons envisagés s'appuient donc sur une conservation des batteries lithium-ion.

## 7.2. AUTRES ENERGIES

Dans le présent rapport ne sont pas mentionnés les véhicules au GNV ou à hydrogène.

Le GNV est principalement utilisé pour les véhicules poids lourds et on ne prévoit pas d'évolution importante dans son utilisation.

Les véhicules à hydrogène feront peut-être l'objet de déploiements importants dans les prochaines années mais on ne peut pas s'y fier. Beaucoup de freins ralentissent aujourd'hui la filière hydrogène, à commencer par sa production (la grande majorité de l'hydrogène produit provient de la raffinerie et du gaz naturel).

## 7.3. EVOLUTION DES BORNES

### Puissance

D'après le rapport RTE de 2019, la puissance des points de charge évoluera peu, restant à 3,7 kW et 7,4 kW à domicile et jusqu'à 350 kW pour les bornes rapides sur autoroute. Pour atteindre cette puissance, il est nécessaire d'augmenter la tension à 800V pour ne pas avoir besoin d'une intensité trop importante ( $P=UI$ ).



### Types de prises

Depuis 2013, l'Europe met en avant la prise de type T2 avec une date limite d'adoption fixée à 2025. La polyvalence de ce type de prise et sa mise en place sur tout le territoire européen assurent son utilisation pour de nombreuses années encore. On peut donc considérer que le type de prise dans le futur proche restera le T2. Dans le cas du mode 4 (courant continu), c'est la prise COMBO CCS qui sera privilégiée.

### Interopérabilité

Dans les mesures qui favorisent la mobilité électrique, on trouve le décret 2021-1561, qui prendra effet le 1<sup>er</sup> juillet 2022. Ce décret impose aux exploitants de bornes de recharge de permettre à tous les conducteurs de voitures électriques d'avoir un accès sans discrimination aux infrastructures de recharge publique. Ainsi toutes les installations électriques postérieures au 14 janvier 2017 devront être accessibles à tous les conducteurs, quel que soit l'opérateur, sous peine de sanctions pour l'exploitant.

### **Pilotage de la recharge**

Le pilotage de la recharge, qu'il soit mono ou bidirectionnel, est présenté par RTE comme représentant des gains importants pour le système électrique. En effet, le pilotage monodirectionnel permet à la charge de la batterie d'être modulée dans le temps de sorte à assurer des bénéfices pour le conducteur (tarifs) et pour le réseau.

Dans une autre mesure, le pilotage bidirectionnel permet à la batterie de soutirer sur le réseau mais aussi de réinjecter sur ce dernier (« Vehicle-to-grid », V2G), apportant une flexibilité encore plus importante. A partir du moment où les véhicules électriques seront diffusés en nombre suffisant, une flotte de petites batteries seront en permanence connectées au système électrique, jouant un rôle important dans l'optimisation et l'équilibrage du système et la réduction de ses coûts. Cet apport pour le réseau est un atout pour l'électromobilité et fait partie des éléments qui favoriseront son développement.

Néanmoins, cette fonctionnalité nécessite un convertisseur AC/DC au niveau du véhicule ou de la borne de recharge. A titre d'exemple, chez Izivia, une entreprise qui envisage de disposer d'une borne de recharge bidirectionnelle doit prévoir un budget de 3 600 euros HT.

Aussi, cette fonctionnalité a pour conséquence de provoquer plus de cycles de charge-décharge de la batterie du véhicule, et donc de précipiter sa dégradation. Toutefois, les cycles provoqués par l'aspect V2G représenteraient des cycles réduits à hauteur de 30% de la charge maximale (par exemple entre 50 et 80% de charge) et endommageraient beaucoup moins les batteries que des cycles complets (0-100%).

En outre, le protocole OCPP 2.0 remplace le 1.6 pour les bornes de recharge et ajoute des changements plus importants qui accueillent l'avenir. En outre, ce nouveau protocole permet une communication bidirectionnelle facile entre les véhicules électriques et les stations de recharge. Il dispose également d'une fonctionnalité qui permet une identification automatique (notamment via la lecture des plaques d'immatriculation qui viendra remplacer les badges). L'OCPP 2.0 est aussi plus sécurisé, il ne nécessite pas de VPN ou de tout autre tiers pour une connexion sécurisée contrairement à son prédécesseur. Alors que l'OCPP 1.6 permet uniquement au véhicule de donner son état de charge, le nouveau protocole permet une meilleure communication véhicule-réseau qui doit être bidirectionnelle, spécifique et intelligente. Ainsi, l'OCPP 2.0 est un saut et une étape importante dans l'avancement des véhicules électriques.

## **8. MODE DE DEPLOIEMENT**

### **8.1. CONFIGURATION « BORNE INDIVIDUELLE »**

Il s'agit de la configuration « classique » de déploiement du matériel de recharge. L'ensemble des pièces constituant la borne de recharge (prises, interface homme machine, carte de communication, convertisseur de puissance, TPE, compteur, etc.) sont regroupées sous une même enveloppe formant un bloc compact. La

taille du matériel est parfois imposante, notamment dans le cas des bornes de recharge rapides (cf. figure ci-dessous).



Figure 11 - Figure : Borne de recharge rapide Fasteo AC/DC - CAHORS

## 8.2. CONFIGURATION « HUB – SATELLITES »

La configuration Hub satellite est principalement employée pour les bornes de recharge à faible puissance (bornes 7.4 kW). Elle consiste à venir connecter plusieurs bornes « fille » (dites bornes satellite) à une borne « mère » (borne Hub).

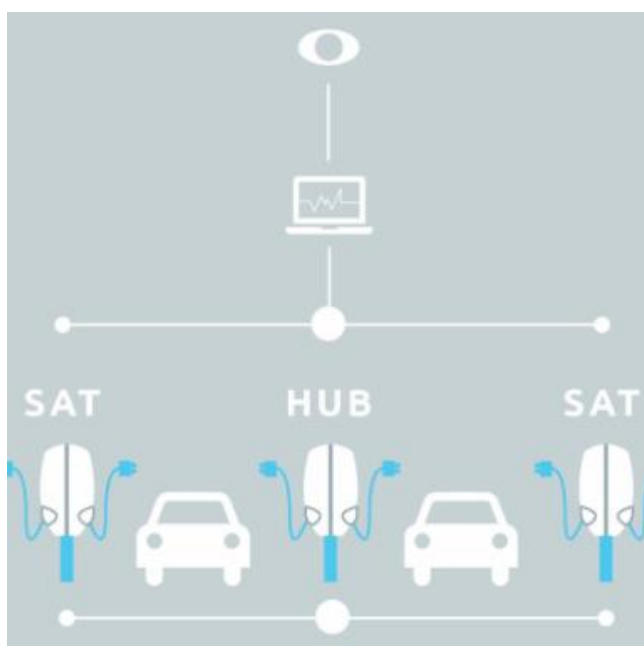


Figure 12 - Exemple de configuration hub satellite (source EVBox)

Dans cette configuration, seule la borne mère dispose d'un modem pour communiquer avec le système de supervision. Les bornes satellite sont reliées à la borne mère par câble souterrain et n'échangent pas directement avec le système de supervision. Cette solution présente l'avantage de réduire le coût de déploiement par rapport à un déploiement standard (ensemble des bornes reliées au système de supervision). Elle est parfaitement adaptée pour les parkings d'entreprise par exemple.

### 8.3. CONFIGURATION « STATION DE RECHARGE »

Dans cette configuration, plusieurs modules de recharge sont reliés à une station de recharge (cf. figure ci-dessous)



Figure 13 - Station et modules de recharge haute puissance E-totem

La station de recharge contient les principaux organes du circuit de puissance (convertisseur notamment). Les modules disposent des prises et de l'interface homme machine. Un des avantages de cette configuration est d'éviter la mise hors service complète de la station de recharge en cas de défaillance d'éléments relatifs aux modules. Par exemple, la défaillance d'une prise n'entraîne l'indisponibilité que d'un seul module. Les autres modules peuvent continuer à délivrer de l'énergie aux usagers.

La station de charge présente également un avantage pour l'implantation en voirie. En effet, cette configuration présente une grande souplesse dans le choix de l'implantation des modules autour de la station. Ci-dessous, un exemple d'implantation en voirie, le long d'une rue pour des emplacements « en créneau ».



Figure 14 - Déploiement de la solution en voirie



## 9. LE VEHICULE TO GRID

### 9.1. LE PRINCIPE

Le « vehicule to grid » (en français « véhicule vers le réseau ») consiste à utiliser les batteries des voitures électriques stationnés comme source d'énergie pouvant être utilisée pour satisfaire les besoins du réseau électrique.

Les voitures électriques en stationnement sont branchées sur des bornes de recharge. A la différence des bornes de recharge « classiques », les bornes de recharge « vehicule to grid » permettent des transferts de courant bidirectionnels. Le véhicule électrique peut ainsi recevoir de l'énergie électrique ou bien envoyer l'énergie électrique stockée dans sa batterie sur le réseau de distribution.

### 9.2. LE DEPLOIEMENT DE LA TECHNOLOGIE VEHICULE TO GRID

Bien qu'il s'agisse d'une technologie prometteuse, les solutions « vehicule to grid » sont toujours en phase d'expérimentation. Au sein de l'Union Européenne, 18 projets sont en cours. La plupart sont localisés aux Pays-Bas, au Danemark, en France et au Royaume-Uni. On peut par exemple citer les projets en cours :

- Projet Smart Fossil Free Island (Ile Porto Santo au Portugal) : Expérimentation de 22 véhicules (Renault Zoé et Kangoo ZE) équipés de systèmes de recharge bidirectionnelle
- Projet de l'éco-quartier Utrecht (Pays-Bas) : Expérimentation de 2 véhicules (Renault Zoé) équipés de systèmes de recharge bidirectionnelle
- Projet EDF et Dreev (France) :
  - 3 bornes V2G installées à Cestas en Gironde au sein de l'entreprise HoTravail qui dispose de 10 utilitaires Nissan e-NV200, et qui parcourent 200 km/jour mais qui restent stationnés au siège de 17h à 7h du matin.
  - 2 bornes V2G déployées pour la flotte de la rédaction de Nice-matin

Un projet est également mené par l'université nationale australienne. Il s'agit d'une expérimentation d'une flotte de 51 véhicules électriques (Nissan Leaf) équipés de système de recharge bidirectionnelle. Les voitures seront utilisées pendant les heures de travail mais seront branchées quand elles ne sont pas en train de circuler, ce qui représente environ **70% de disponibilité** pour fournir des services au réseau. L'essai a pour but de fournir des services concernant la stabilisation de la **fréquence du réseau**, mais aussi des **suppléments d'énergie**. Cependant, cette phase de test se déroulant jusqu'en février 2022, les premiers résultats n'ont pas encore été publiés.

### 9.3. LES AVANTAGES DU VEHICULE TO GRID

Le véhicule to grid a de nombreux avantages parmi lesquels :

- **Favorise la stabilité du réseau** avec la participation à la réserve de puissance synchronisée (capacité supplémentaire disponible sur le réseau pour faire face à une augmentation soudaine de la consommation), aux réglages de fréquence et de tension.
- **Accroître les capacités de stockage du réseau** et ainsi, **favoriser la pénétration des énergies renouvelables**

- **Rémunérer les détenteurs de véhicules électriques** (rémunération de l'énergie prélevée, de la mise à disposition du VE et de l'usure de la batterie), permettant ainsi d'**améliorer la rentabilité du véhicule électrique**.
- Optimiser la facture énergétique des détenteurs de véhicules électriques (un particulier peut, par exemple, choisir de consommer l'énergie contenue dans la batterie de son véhicule électrique durant les heures de pointes ou le tarif de l'énergie du réseau est le plus élevé)

#### 9.4. LES FREINS AU DEVELOPPEMENT

On identifie plusieurs freins au développement du véhicule to grid :

- **La taille limitée des parcs de véhicules électriques.** Les parcs doivent contenir un grand nombre de VE pour fournir des quantités d'énergie suffisantes au réseau.
- **Une usure prématurée des batteries** dû au nombre important de cycles charge-décharge.
- **L'acceptabilité sociale** : intrusion dans la vie privée et manque de liberté (l'utilisateur doit exprimer ses disponibilités, dire quand il quitte son bureau, indiquer la charge de la batterie qu'il souhaite, etc.)

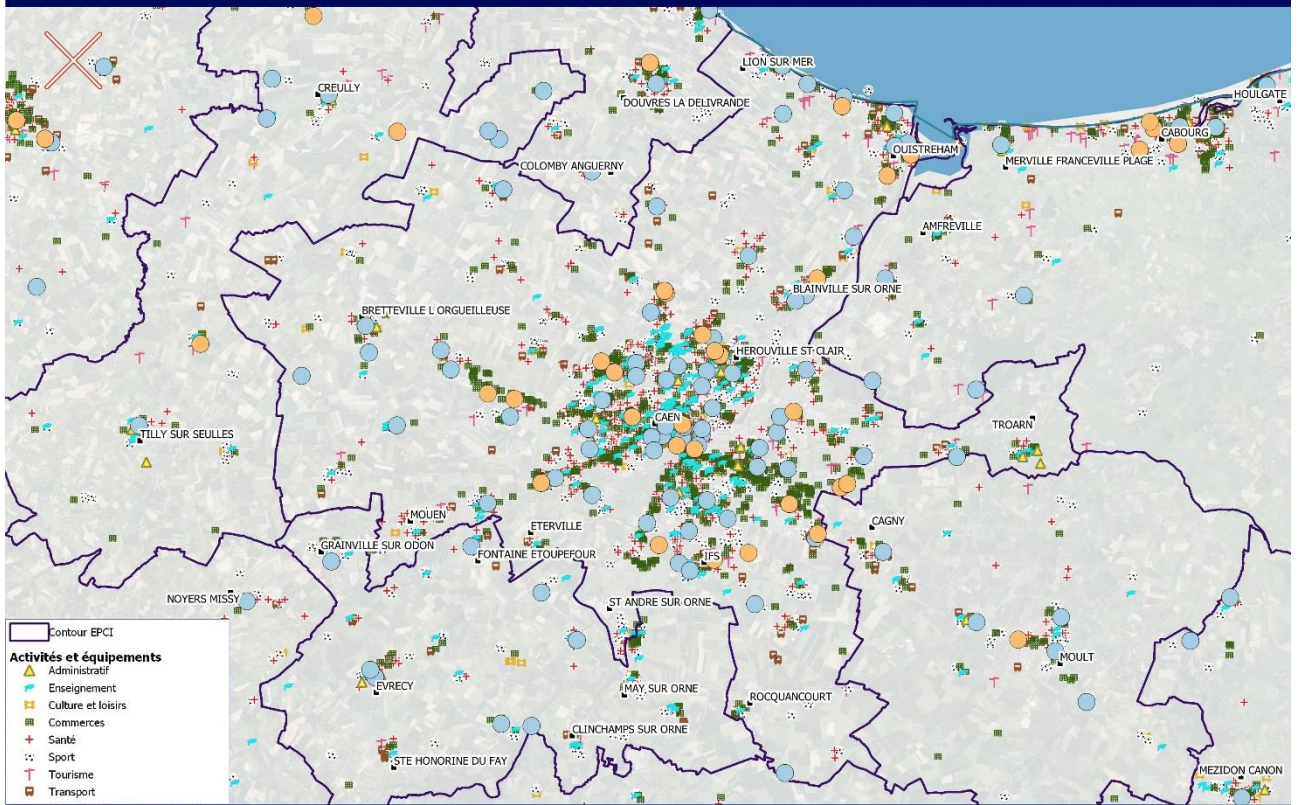
D'une manière générale, l'émergence du véhicule to grid nécessite l'entente des principaux acteurs, à savoir : les constructeurs automobile, les fabricants de borne, les gestionnaires de réseaux et les énergéticiens.



## **ANNEXE 4 – Equipements culturels, sportifs et commerces par EPCI**



ACTIVITES ET POLES D'ATTRACTIVITE - CU Caen la Mer (2020)



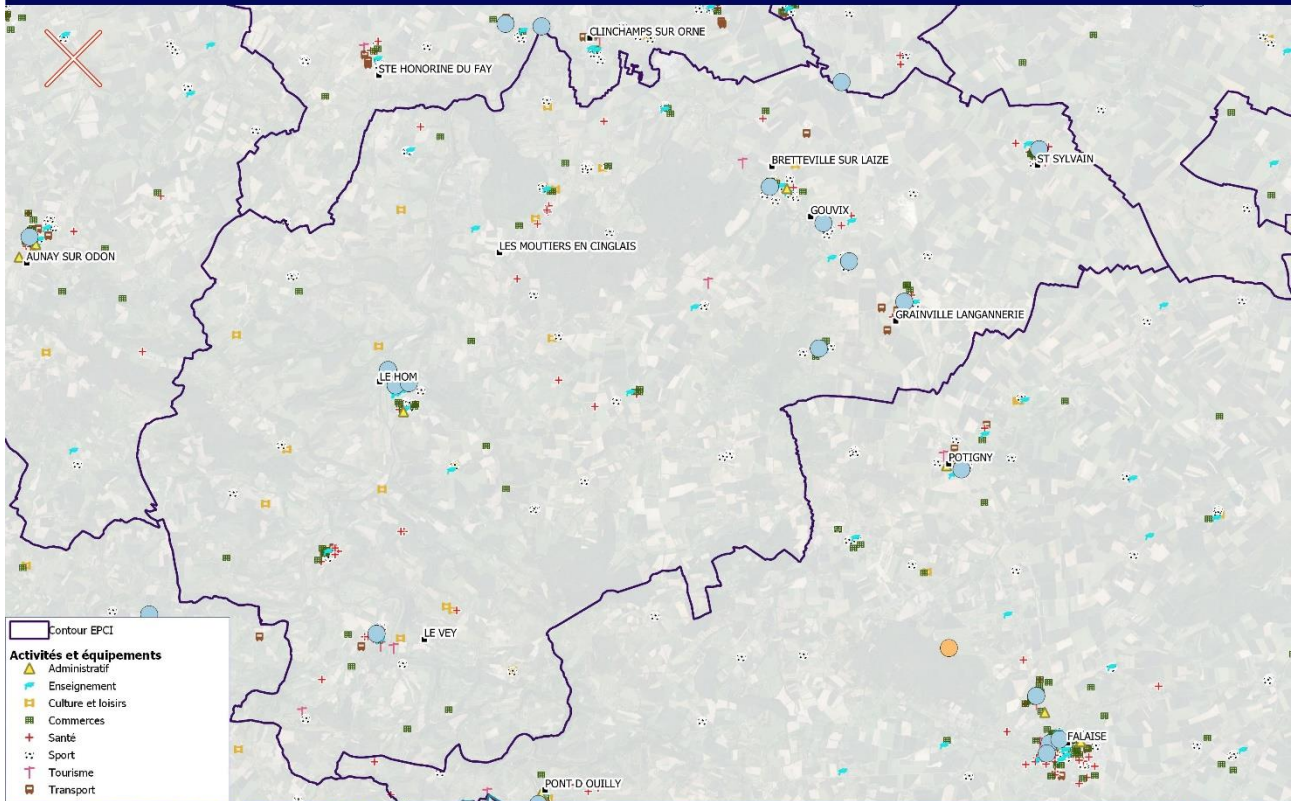
Source(s) : Orthophoto, BD CARTO, Insee : BPE 2020

0 5 10 km

Conception et réalisation : ARTELIA 2022

4415509

ACTIVITES ET POLES D'ATTRACTIVITE - CC Cingal-Suisse Normande (2020)



Source(s) : Orthophoto, BD CARTO, Insee : BPE 2020

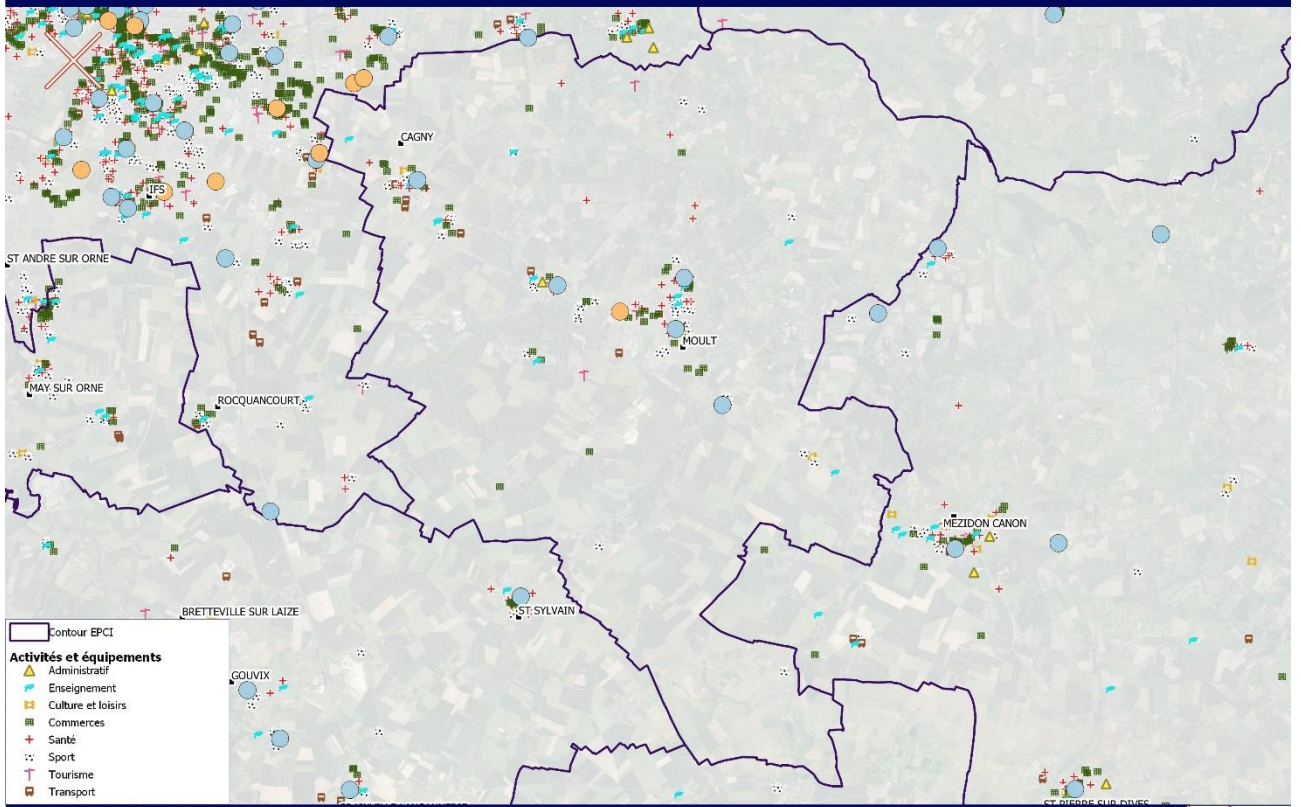
0 5 10 km

Conception et réalisation : ARTELIA 2022

4415509



### ACTIVITES ET POLES D'ATTRACTIVITE - CC Valès Dunes (2020)



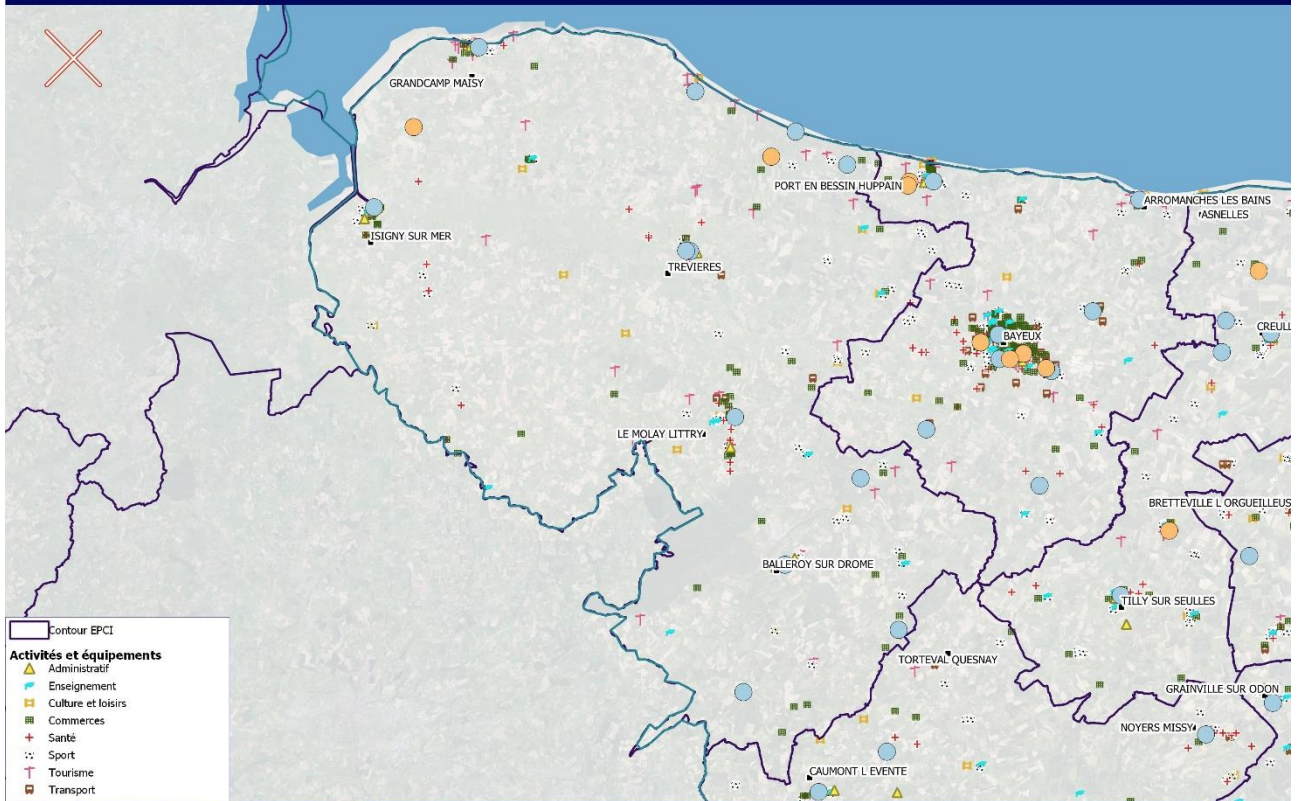
Source(s) : Orthophoto, BD CARTO, Insee : BPE 2020

0 5 10 km

Conception et réalisation : ARTELIA 2022

4415509

### ACTIVITES ET POLES D'ATTRACTIVITE - CC Isigny-Omahia Intercom (2020)



Source(s) : Orthophoto, BD CARTO, Insee : BPE 2020

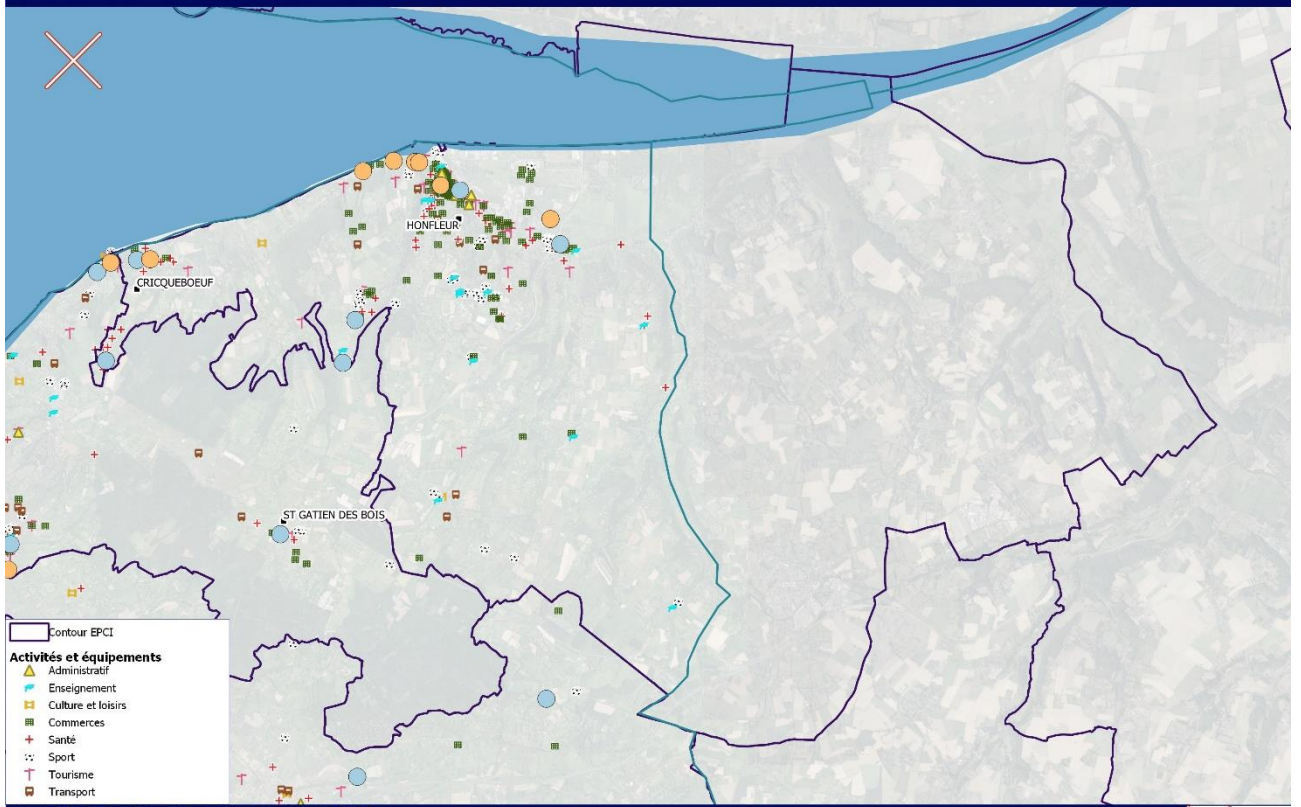
0 5 10 km

Conception et réalisation : ARTELIA 2022

4415509



ACTIVITES ET POLES D'ATTRACTIVITE - CC du Pays de Honfleur-Beuzeville (2020)



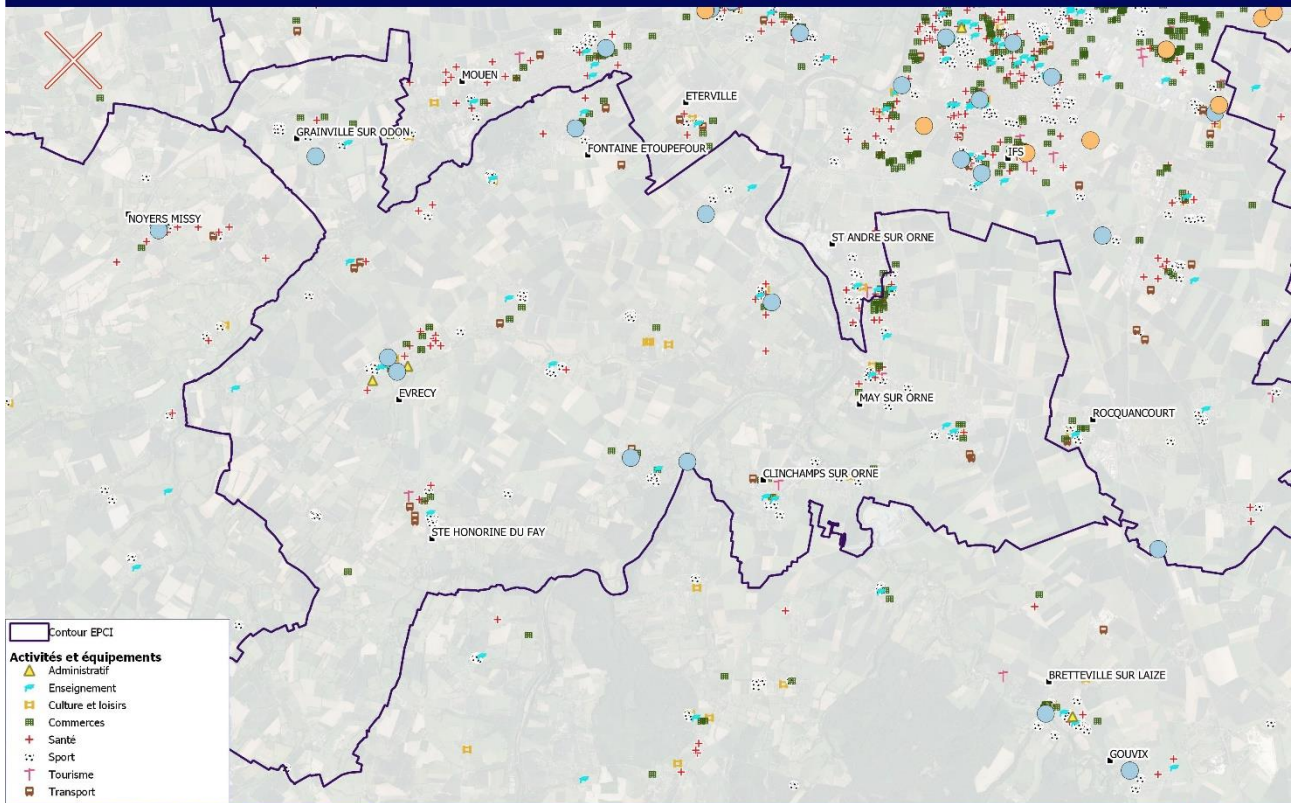
Source(s) : Orthophoto, BD CARTO, Insee : BPE 2020

0 5 10 km

Conception et réalisation : ARTELIA 2022

4415509

ACTIVITES ET POLES D'ATTRACTIVITE - CC Vallées de l'Orne et de l'Odon (2020)



Source(s) : Orthophoto, BD CARTO, Insee : BPE 2020

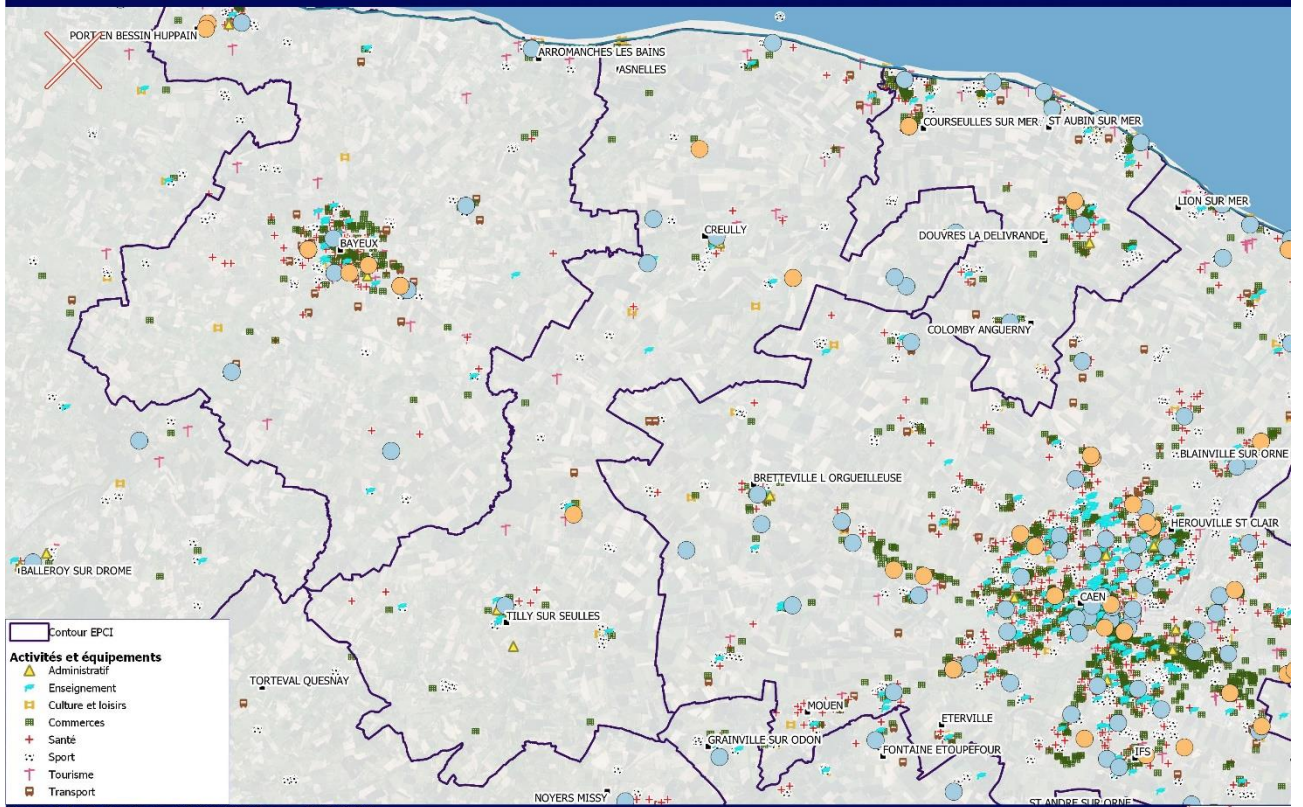
0 5 10 km

Conception et réalisation : ARTELIA 2022

4415509



ACTIVITES ET POLES D'ATTRACTIVITE - CC Seules Terre et Mer (2020)



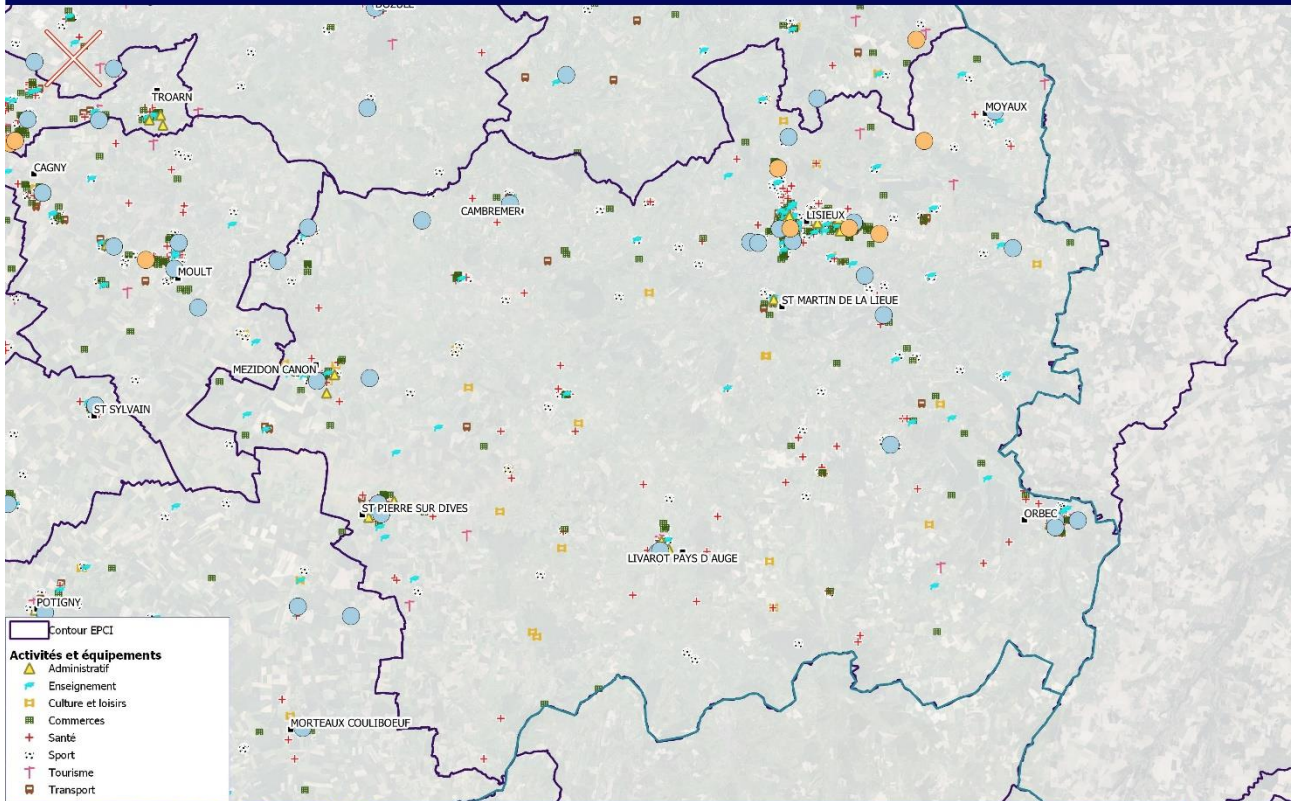
Source(s) : Orthophoto, BD CARTO, Insee : BPE 2020

0 5 10 km

Conception et réalisation : ARTELIA 2022

4415509

ACTIVITES ET POLES D'ATTRACTIVITE - CA Lisieux Normandie (2020)



Source(s) : Orthophoto, BD CARTO, Insee : BPE 2020

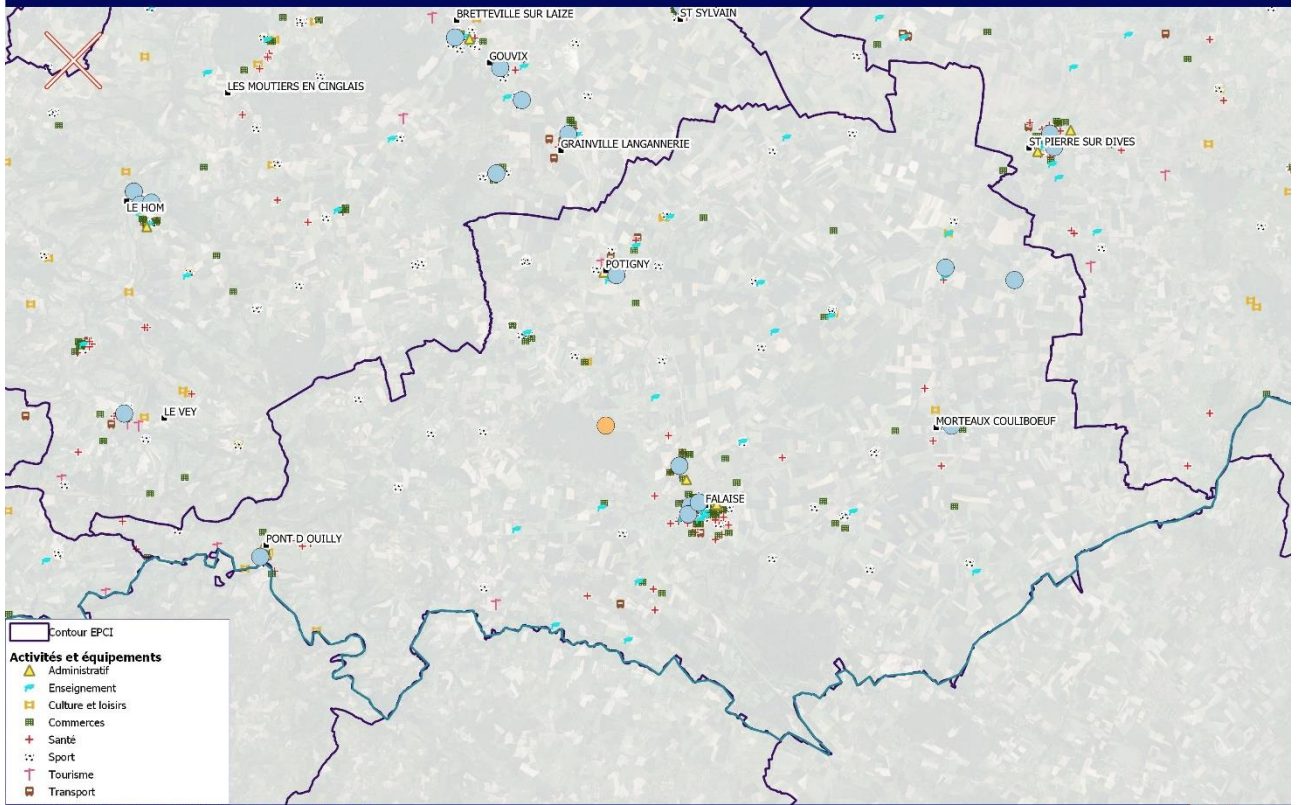
0 5 10 km

Conception et réalisation : ARTELIA 2022

4415509



ACTIVITES ET POLES D'ATTRACTIVITE - CC du Pays de Falaise (2020)



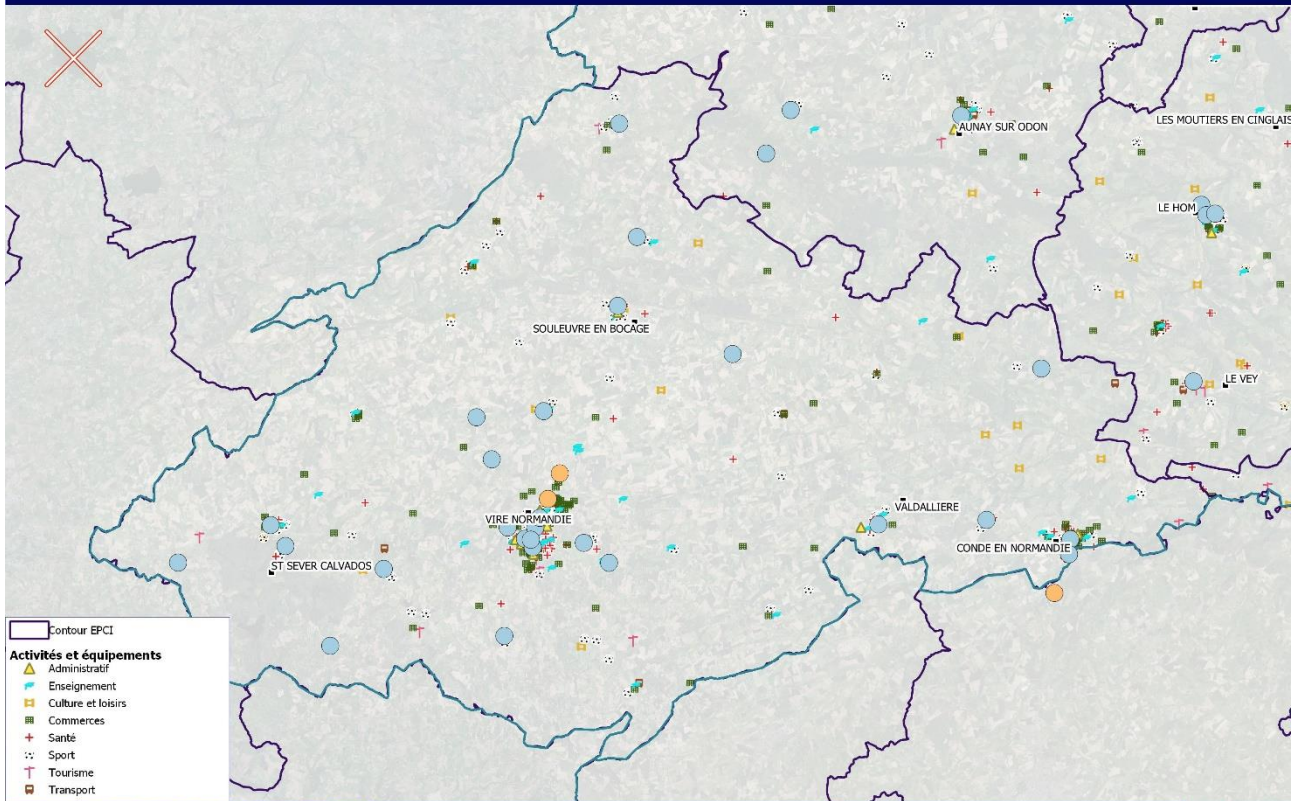
Source(s) : Orthophoto, BD CARTO, Insee : BPE 2020

0 5 10 km

Conception et réalisation : ARTELIA 2022



ACTIVITES ET POLES D'ATTRACTIVITE - CC Intercom de la Vire au Noireau (2020)



Source(s) : Orthophoto, BD CARTO, Insee : BPE 2020

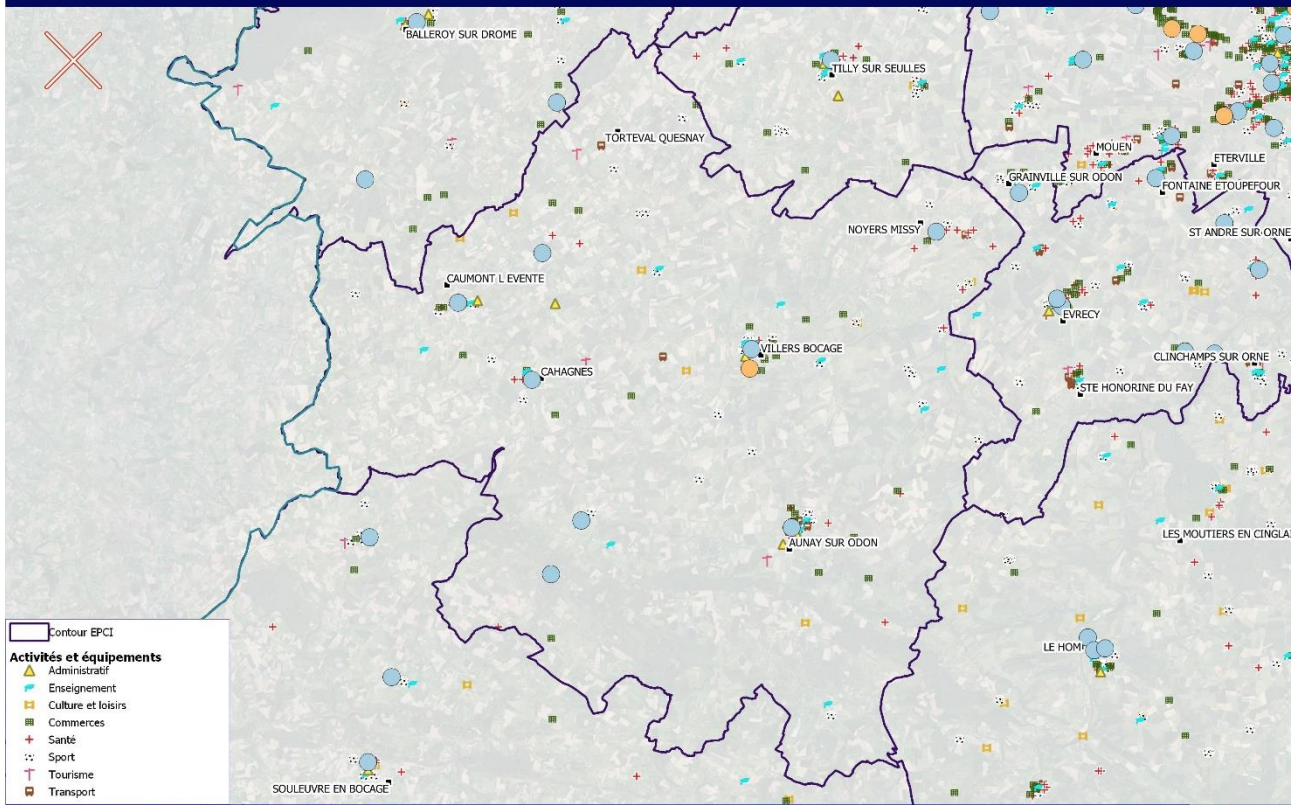
0 5 10 km

Conception et réalisation : ARTELIA 2022





ACTIVITES ET POLES D'ATTRACTIVITE - CC Pré-Bocage Intercom (2020)



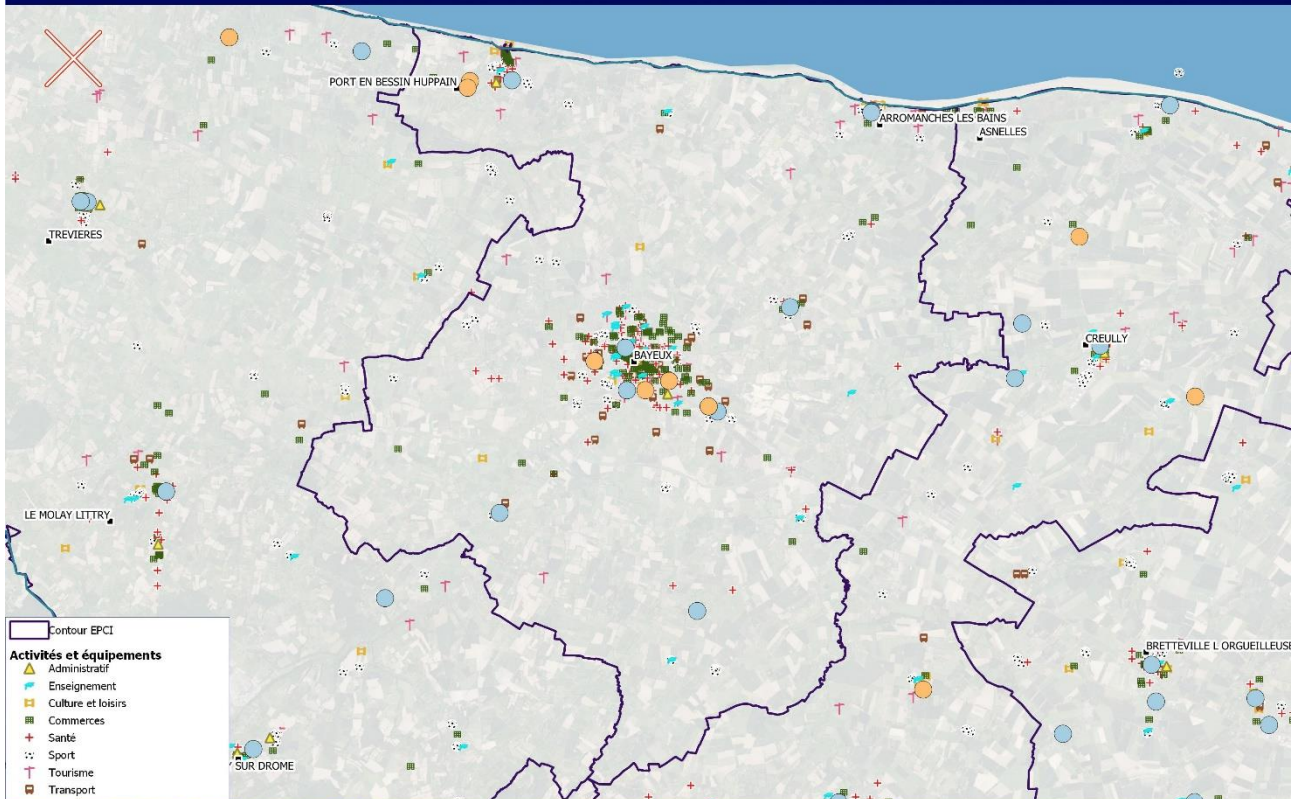
Source(s) : Orthophoto, BD CARTO, Insee : BPE 2020

0 5 10 km

Conception et réalisation : ARTELIA 2022

4415509

ACTIVITES ET POLES D'ATTRACTIVITE - CC de Bayeux Intercom (2020)



Source(s) : Orthophoto, BD CARTO, Insee : BPE 2020

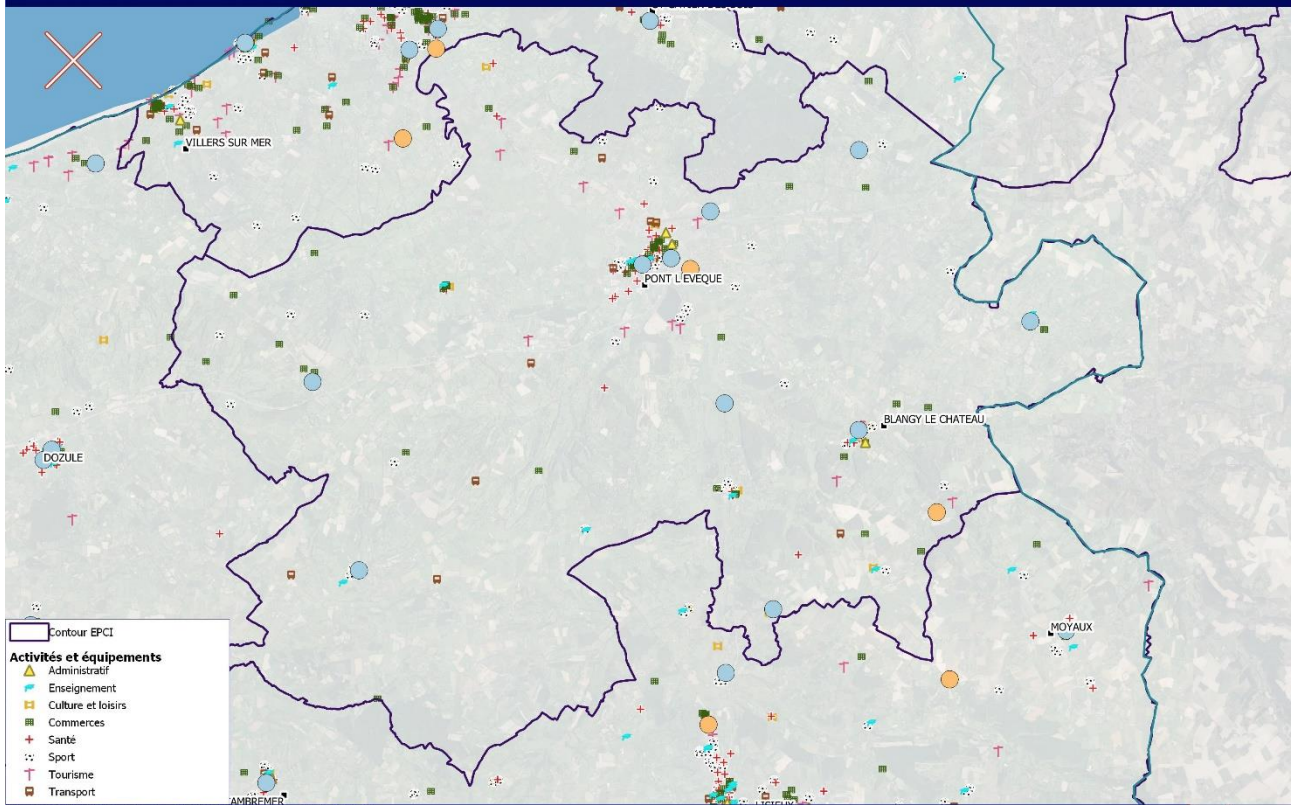
0 5 10 km

Conception et réalisation : ARTELIA 2022

4415509



ACTIVITES ET POLES D'ATTRACTIVITE - CC Terre d'Auge (2020)



Source(s) : Orthophoto, BD CARTO, Insee : BPE 2020

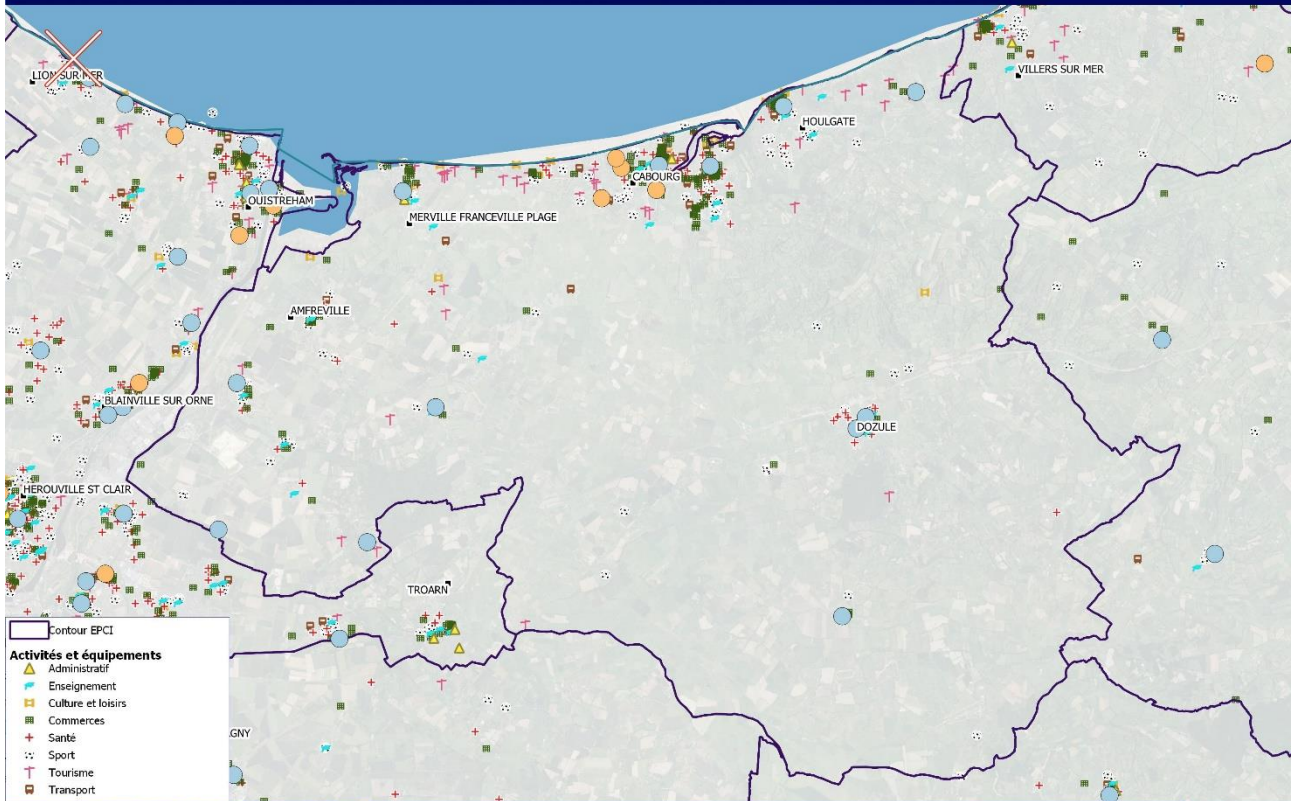
0 5 10 km

Conception et réalisation : ARTELIA 2022



4415509

ACTIVITES ET POLES D'ATTRACTIVITE - CC Normandie-Cabourg-Pays d'Auge (2020)



Source(s) : Orthophoto, BD CARTO, Insee : BPE 2020

0 5 10 km

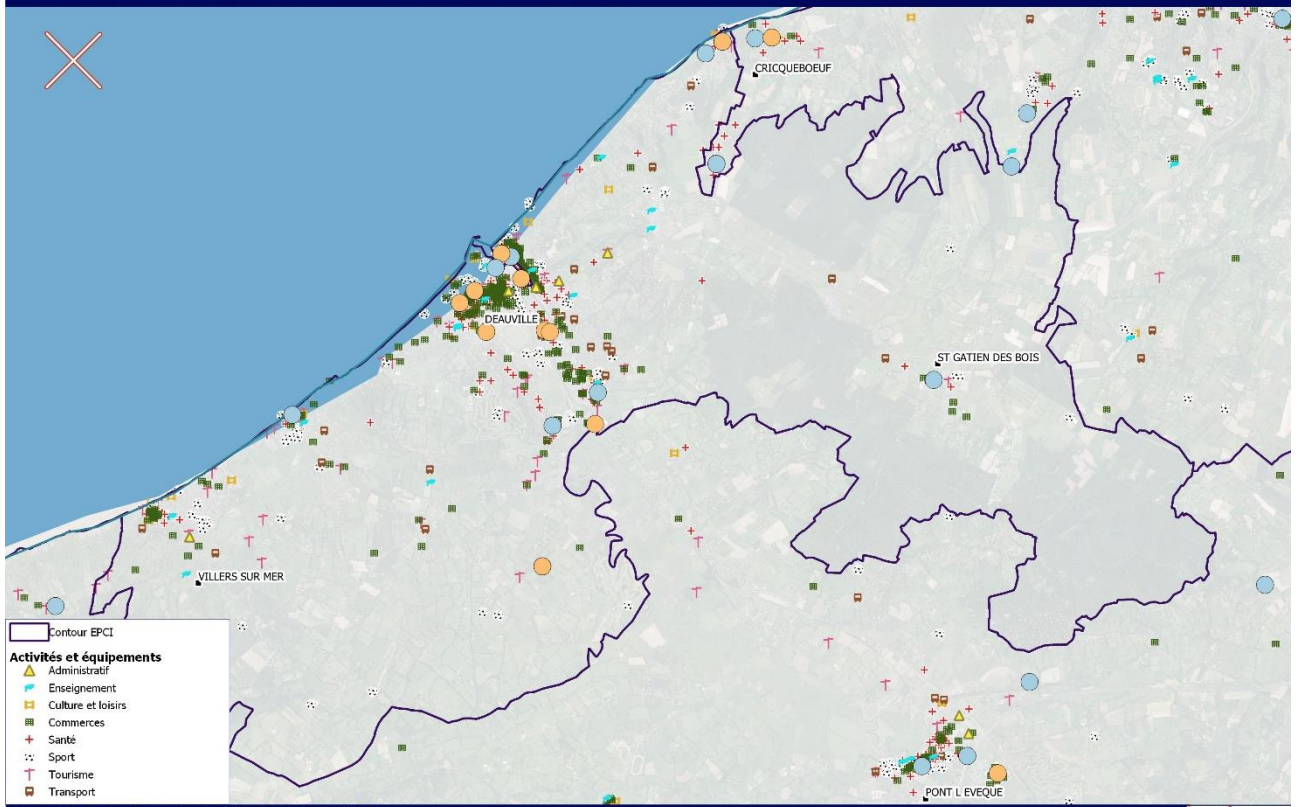
Conception et réalisation : ARTELIA 2022



4415509



ACTIVITES ET POLES D'ATTRACTIVITE - CC Cœur Côte Fleurie (2020)

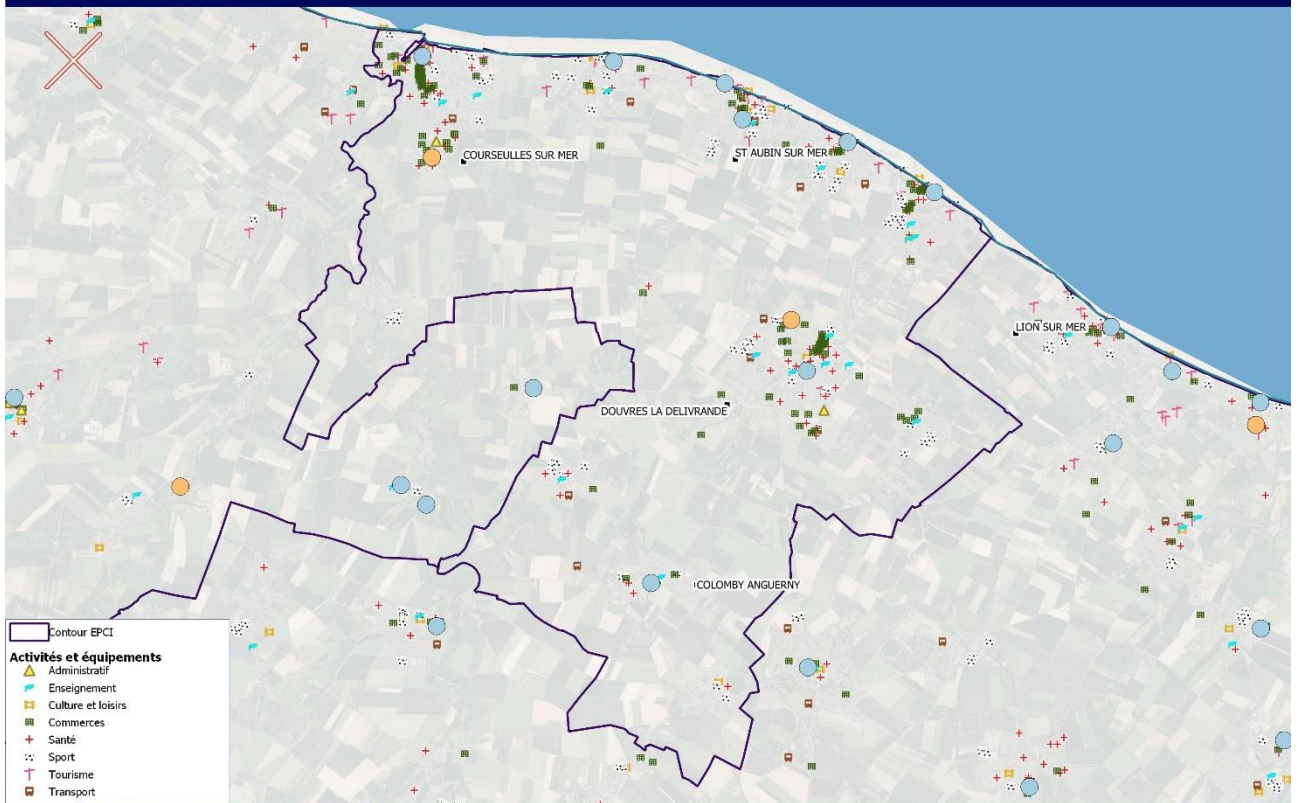


Source(s) : Orthophoto, BD CARTO, Insee : BPE 2020

Conception et réalisation : ARTELIA 2022

4415509

ACTIVITES ET POLES D'ATTRACTIVITE - CC Cœur de Nacre (2020)



Source(s) : Orthophoto, BD CARTO, Insee : BPE 2020

Conception et réalisation : ARTELIA 2022

4415509



## **ANNEXE 6 – Méthode d'identification des parkings soumis à la réglementation**





## Bornes de recharge au niveau des parkings

La loi Climat et Résilience et la loi LOM prévoient l'obligation de mettre à disposition des points de recharge dans tous les **parcs de stationnement de bâtiments non résidentiels et/ou gérés en délégation de service public, en régie ou via un marché public de plus de 20 emplacements** avant le 1 janvier 2025

---

1



## Besoin de consolider des données sur les parkings

1) des réponses à apporter sur les caractéristiques des parkings :

- ✓ Parkings de plus de 20 places uniquement
- ✓ Quel nombre de places?
- ✓ Quel usage? (ouvert au public, réservé aux agents, etc.)
- ✓ Quels parkings rattachés à un bâtiment public?
- ✓ Quels parkings payants?
- ✓ Quels parkings en DSP?
- ✓ Quels parkings nécessitent d'être équipés? ...

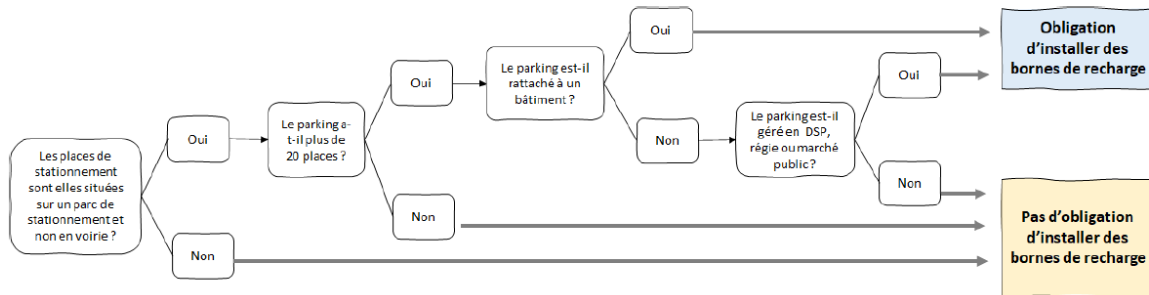
2) des outils pour recenser les informations:

- ✓ Etat des lieux existants transmis aux communes en version numérique via les EPCI pour validation, modification, enrichissement
- ✓ Mise à disposition d'une version papier à récupérer à la fin de la réunion pour effectuer ce travail de consolidation

---

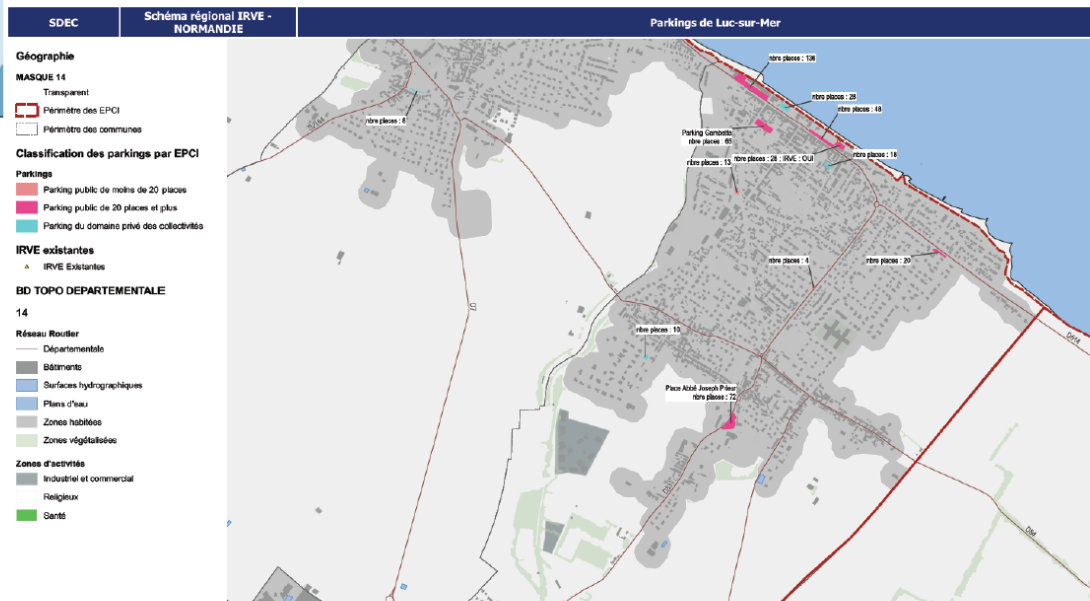
2

## Besoin de consolider des données sur les parkings



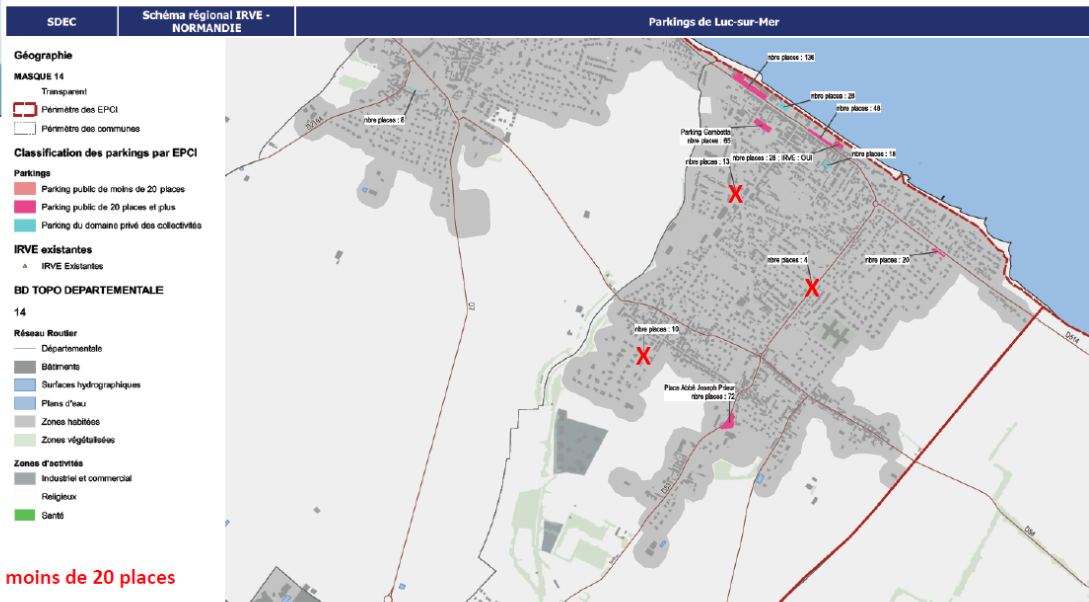
3

## Consolidation des données sur les parkings

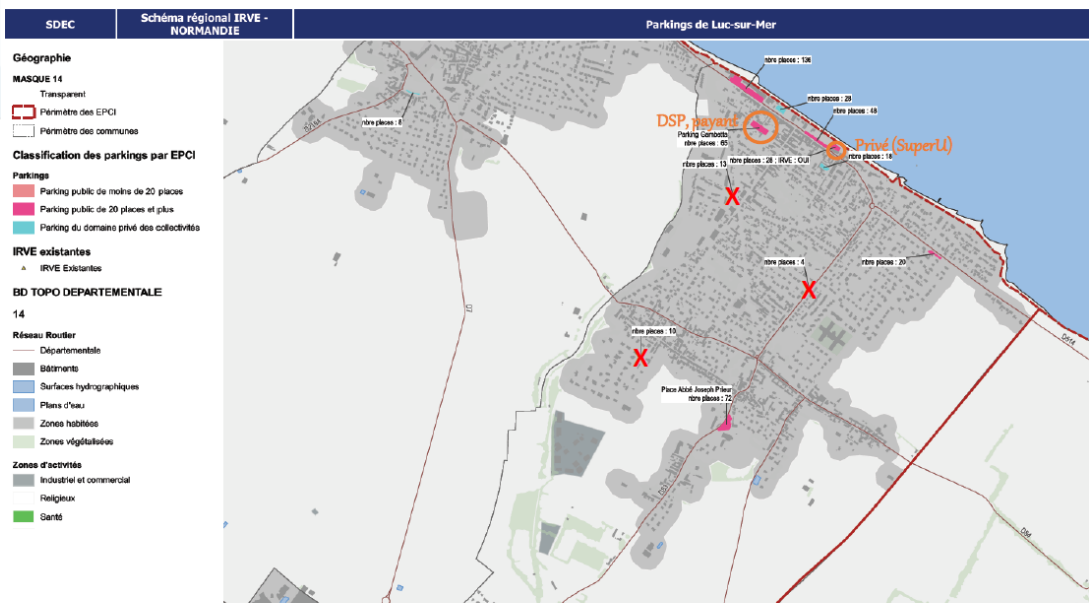


4

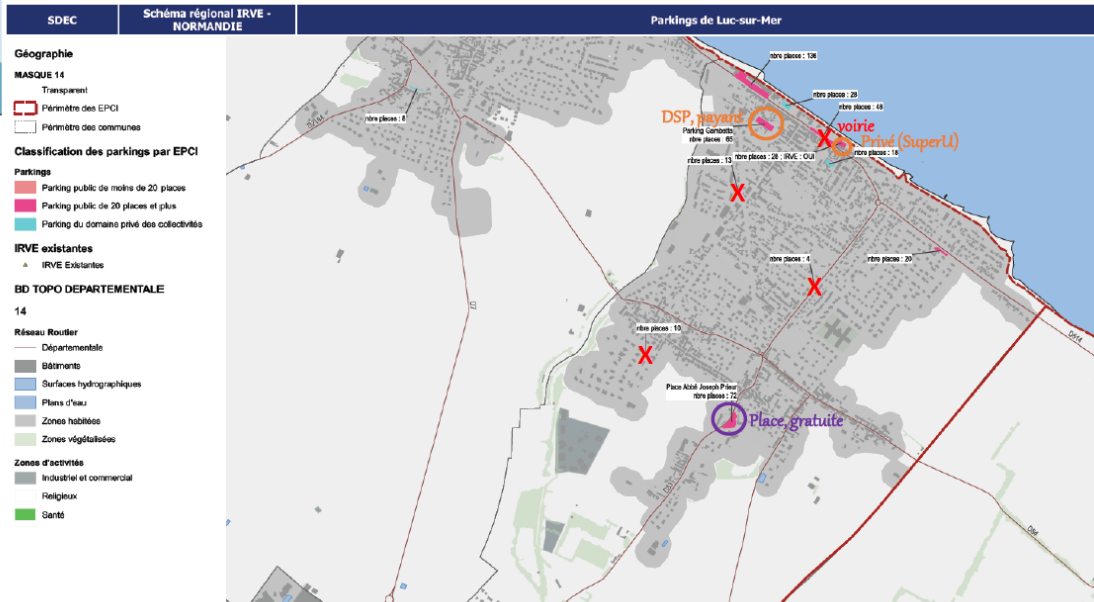
# Consolidation des données sur les parkings



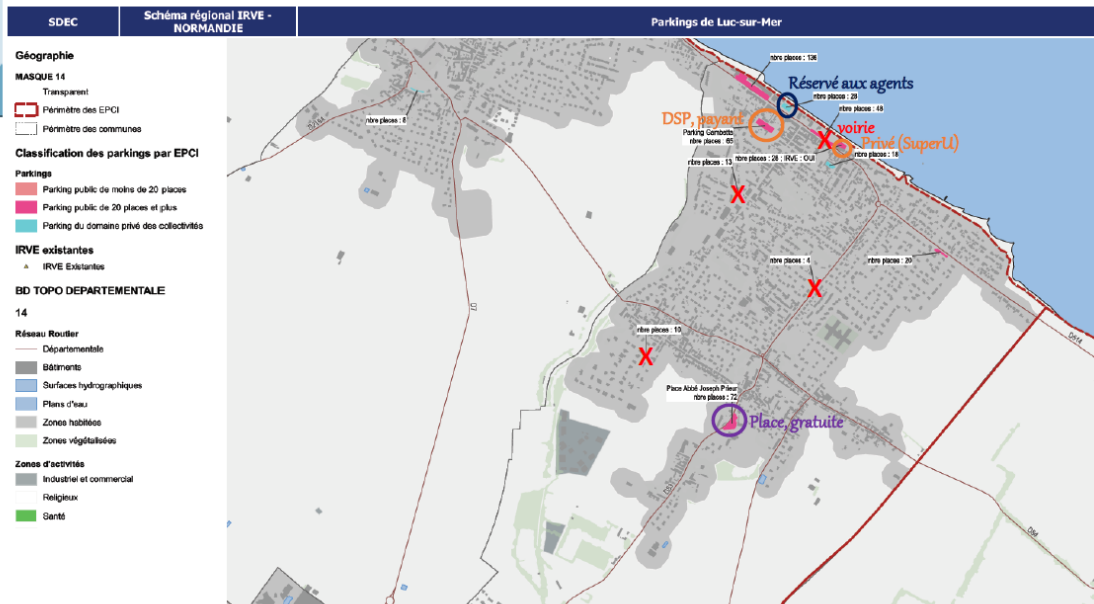
# Consolidation des données sur les parkings



# Consolidation des données sur les parkings

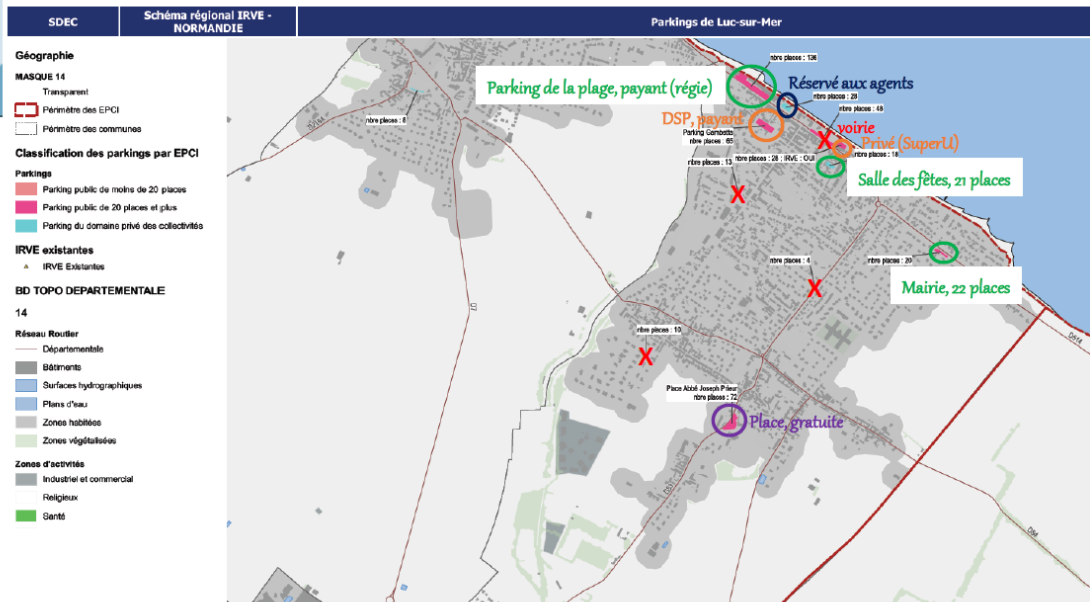


# Consolidation des données sur les parkings

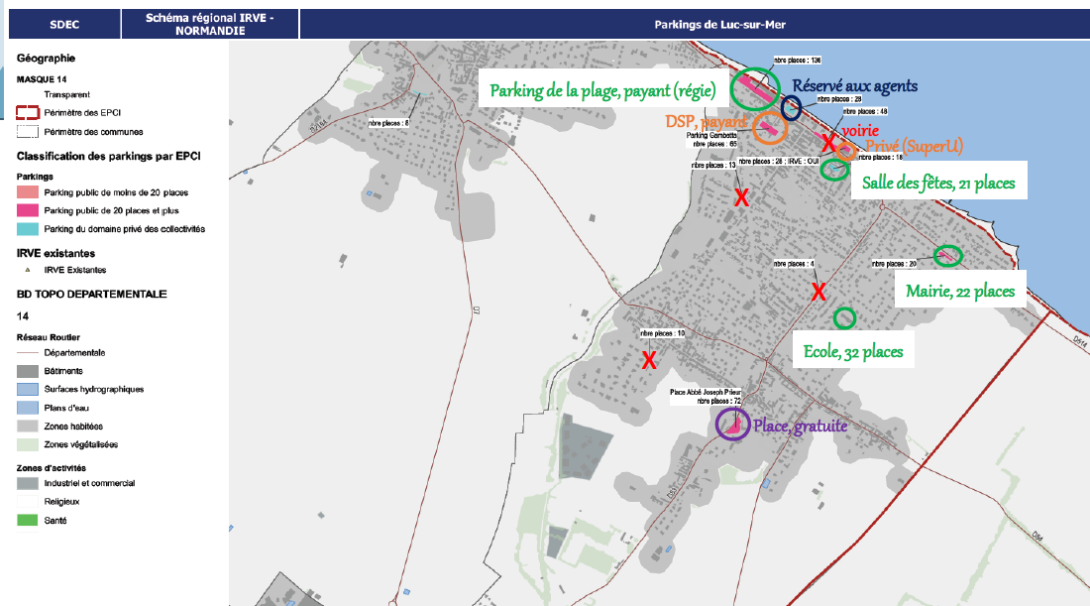




# Consolidation des données sur les parkings



# Consolidation des données sur les parkings





## **ANNEXE 7 – Grille d’entretien**



# Trame pour la concertation sur le SDIRVE

Questions	Commentaires
<b>Actualisation de l'état des lieux</b>	
Avez-vous identifié des bornes ouvertes au public qui n'apparaissent pas sur la carte fournie en amont? Si oui, quelle localisation et quelles caractéristiques?	
Avez-vous connaissance d'actions/projets réalisés par d'autres acteurs sur le territoire sur la mobilité électrique?	
Avez-vous connaissance de projet(s) nécessitant l'implantation de nouvelles bornes de recharge?	
<b>Réflexions sur les projets, les ambitions en matière de politiques publiques</b>	
Avez-vous des interactions entre les documents de planification et les IRVE (scott, PLUI plan de déplacement ou de mobilité, PCAET, etc.)?	
<b>Présentation des scénarios et échanges sur le sujet (évolution du parc de VE et VHR, usages, etc.)</b>	
<b>Contexte</b> : Dans le cadre de l'étude en amont, des scénarios de perspectives sur la mobilité électrique sur le territoire ont été définis sur les prochaines années (nombre de VE et VHR, part des usages "locaux" et "en transit", évolutions technologiques, etc.)	
Présentation des 3 scénarios (évolution des mobilités, tendanciel, incitation forte à l'électromobilité)	
Nombre de VE et VHR jusqu'en 2035 (présentation des différents scénarios ADEME, RTE et PPE et échange sur la tendance actuelle observable)	

Distance moyenne parcourue par VE et répartition des flux et usages (local, transit)	
Caractéristiques techniques des véhicules : consommations, capacité de la batterie, etc.	
Part des recharges à domicile et sur les parkings privés	
<b>Echange sur le plan d'action - déclinaison du scénario à l'échelle du territoire</b>	
<p><b>Contexte</b> : Dans l'étude amont, un plan d'action a été établi (avec différentes implantations suivant les scénarios retenus). L'objectif était de proposer une stratégie de déploiement cohérente avec l'augmentation du nombre de véhicules électriques et permettant de répondre aux besoins des utilisateurs.</p> <p>Obligations réglementaires : La loi Climat et Résilience et la loi LOM prévoient l'obligation de mettre à disposition des points de recharge dans tous les parcs de stationnement de bâtiments non résidentiels et/ou gérés en délégation de service public, en régie ou via un marché public de plus de 20 emplacements avant le 1 janvier 2025</p>	
Bornes de recharge proches des copropriétés sans parking	
Bornes de recharge au niveau des pôles d'échange multimodaux	
Bornes de recharge d'appoint sur les parkings publics  Sur votre territoire, dans la carte fournie en amont, quels sont les parkings concernés par cette obligation ? Avez-vous identifié des parkings supplémentaires?	
Bornes de recharge sur les aires de covoiturage	
Bornes de recharge sur les axes de transit	



## Echange sur les équipements pour les vélos à assistance électrique

Quels équipements seraient selon vous nécessaires sur le territoire pour les VAE?



## **ANNEXE 8 – Brise-glace**



- Qui a déjà roulé en véhicule électrique ?
- Qui possède un véhicule électrique / hybride rechargeable ?
- Combien y-a-t-il actuellement de bornes ouvertes au public dans le Calvados?
  - Moins de 200
  - **Entre 200 et 500**
  - Plus de 500
- Combien y-a-t-il actuellement de véhicules électriques et hybrides rechargeables dans le Calvados?
  - Moins de 5 000
  - **Entre 5 000 et 15 000**
  - Entre 15 000 et 25 000
  - Plus de 25 000
- Le véhicule électrique est plutôt utilisé
  - **Pour les trajets du quotidien (travail, courses, etc.)**
  - Pour les longues distances (vacances, weekend, etc.)
- En moyenne, quelle distance peut parcourir un véhicule électrique chargé?
  - 100 km
  - **300 km**
  - 600 km
  - Plus de 600 km
- Et en 2035, quelle distance moyenne pourra parcourir un VE chargé?
  - **500 km**
  - 700 km
  - 1 000 km
- Quelle est la puissance des bornes dites « normales »?
  - 7-11 kW
  - **22 kW**
  - 50 kW et plus
- Combien de temps faut-il pour charger un véhicule sur une borne 22 kW AC ?
  - 1h

Entre 1h30 et 2h30

Plus de 3h

■ Combien coûte l'installation d'une borne 24 kW DC?

Env. 5 000 €HT

Env. 10 000 € HT

Env. 20 000 € HT

Env. 30 000 €HT

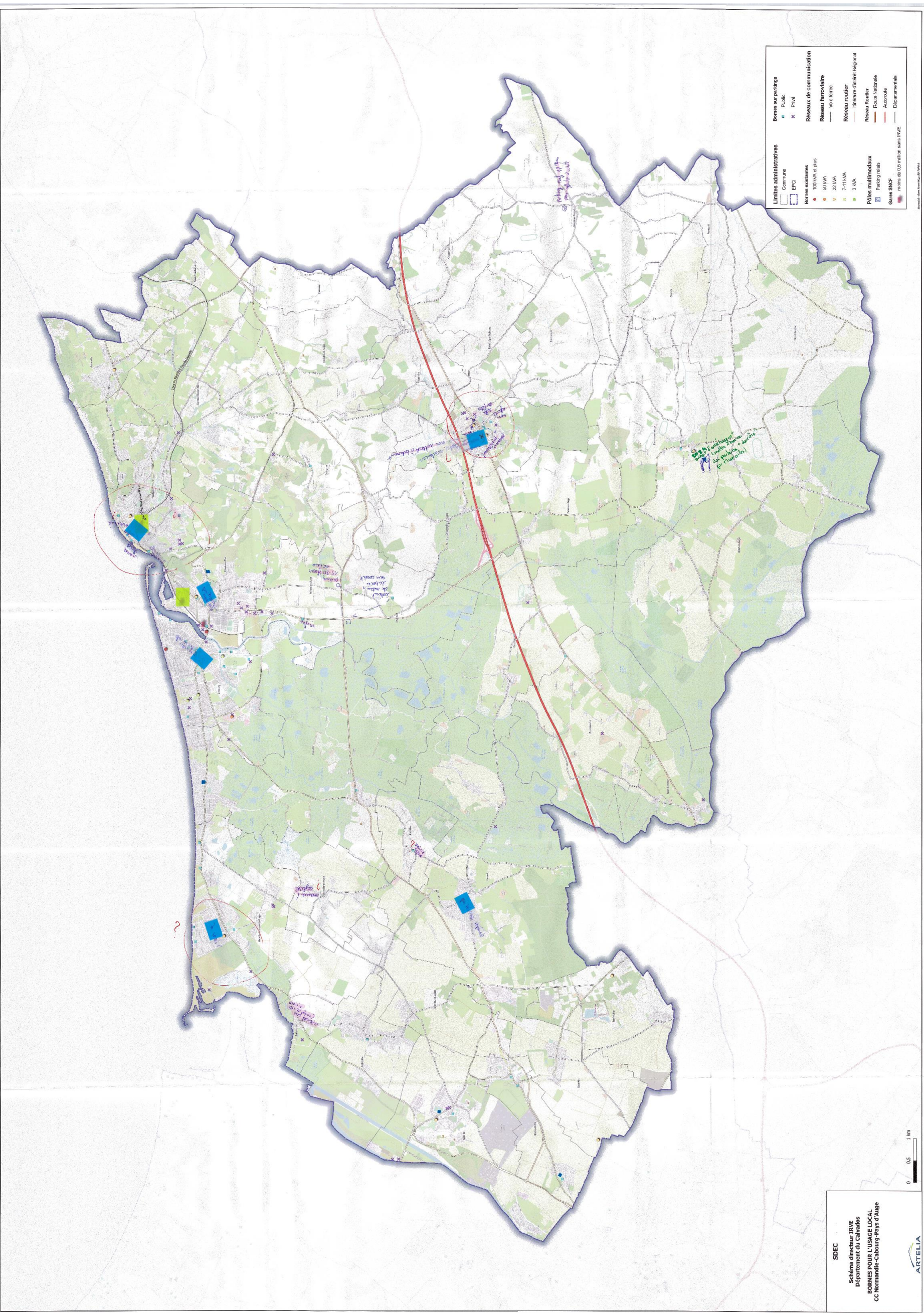




## **ANNEXE 9 – Exemple de cartes réalisées lors des ateliers**







Borne sur parking	
Public	Privé
Réseaux de communication	
Réseau ferroviaire	
Voie ferrée	
Réseau routier	
Itinéraire Grand Régional	
Réseau Routier	
Route Nationale	
Autoroute	
Départementale	
Limites administratives	
Commune	EPCI
Borne existantes	
100 kVA et plus	50 kVA
20 kVA	7,5 kVA
3 kVA	
Pôles multimodaux	
Parking relais	
Gare SNCF	
moins de 0,6 million sans RVE	

SDEC  
 Schéma directeur IRVE  
 Département du Calvados  
 BORNES POUR L'USAGE LOCAL  
 CC Normandie-Calvados-Pays d'Auge  
 ARTELIA



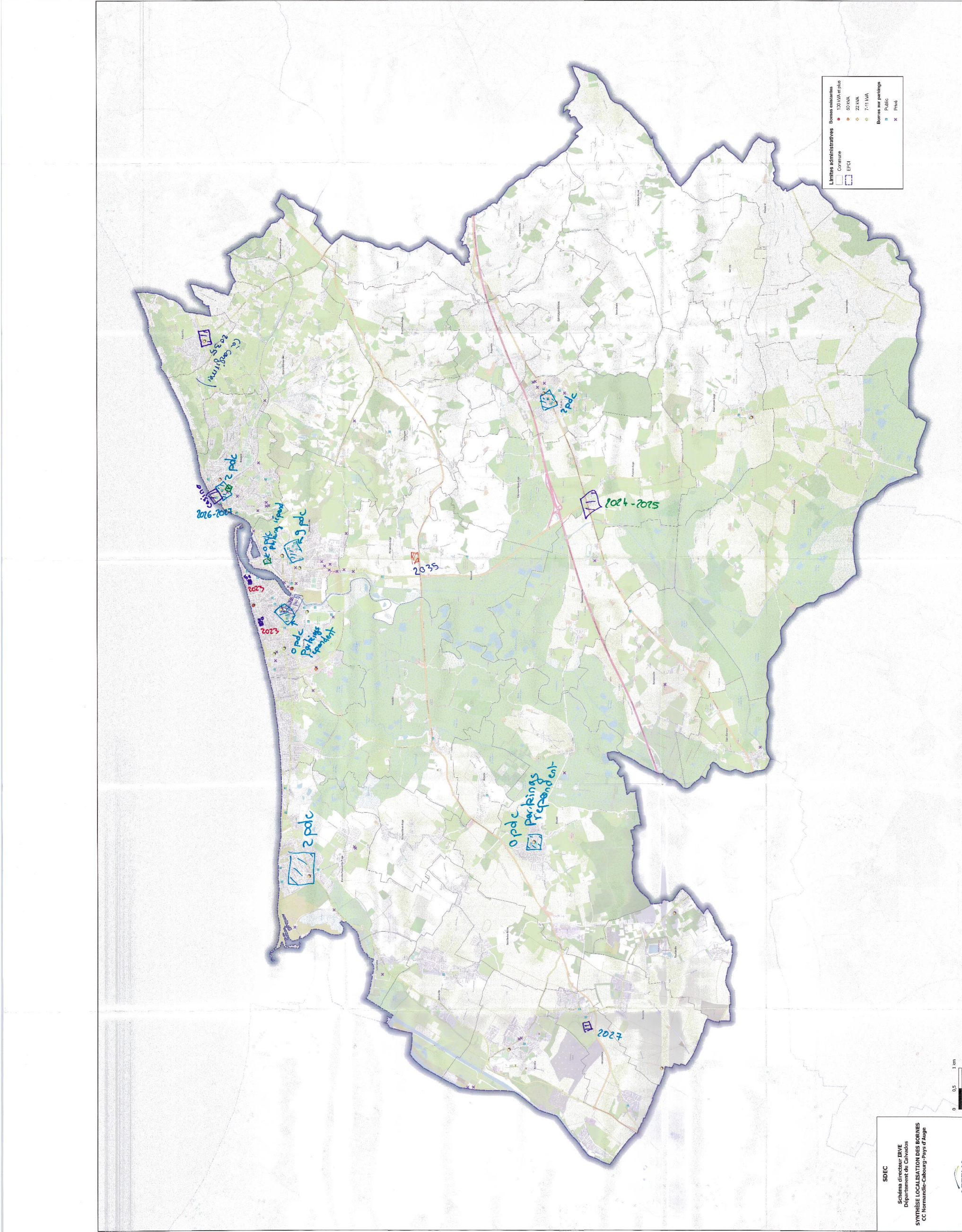














Horodateur	Adresse e-mail	NOM Prénom	Qualité	Raison sociale (nom Collectivité / Entreprise / Association...)	Votre fonction	Commune(s) ou territoire concernée(s) par vos attentes en matière de mobilité électrique :	1. Utilisez-vous un véhicule électrique ou hybride rechargeable ?	2. A quelle fréquence utilisez-vous un véhicule électrique ou hybride rechargeable ?	3. Si vous utilisez un véhicule électrique ou hybride rechargeable, où vous rechargez-vous ?
4/26/2022 17:36:13	VD@SDE.FR	FD VC	Particulier			EXFE	OUI, à titre personnel	Tous les jours	A mon domicile
4/26/2022 17:57:00	yann.lebouteiller@hotmail.com	LEBOUTEILLER Yann	Particulier			Hermanville	OUI, à titre professionnel	Plusieurs fois par semaine	Sur mon lieu de travail, Sur une borne MobiSDEC
4/27/2022 7:56:45	nnigaize@sdec-energie.fr	NIGAIZE Nathalie	Particulier			Calvados	NON, mais je l'envisage prochainement	Occasionnellement dans l'année	Sur mon lieu de travail
4/27/2022 8:52:31	hdewilde@sdec-energie.fr	DEWILDE Henri	Particulier			Basse Normandie	OUI, à titre personnel	Tous les jours	A mon domicile, Sur mon lieu de travail, Sur une borne MobiSDEC, sur différentes bornes rapide lors de mes trajets plus longs
5/4/2022 11:14:41	philippe.gaudin@gmx.fr	GAUDIN Philippe	Particulier			Banville	OUI, à titre personnel	Jamais	A mon domicile
6/11/2022 8:18:59	viguiertibault@gmail.com	Thibault V	Particulier			Trouville sur Mer + Deauville	Les deux, professionnel et personnel	Tous les jours	Sur une borne MobiSDEC
6/22/2022 14:04:51	samuel.gabillard@orange.fr	Samuel Gabillard	Particulier			La Trinité de Thouberville	OUI, à titre personnel	Tous les jours	A mon domicile, Sur mon lieu de travail, Lidl, Ikéa, Leclerc, Ionity, etc...
9/8/2022 10:10:48	dominique.delpont@gmail.com	DELPORT Dominique	Particulier	La Toile de Tessy	Vice président	Pont Farcy	OUI, à titre personnel	Tous les jours	A mon domicile, Sur une borne MobiSDEC
9/9/2022 16:38:15	nividizzoni@mairie-douvres14.com	VIDIZZONI nicolas	Particulier		dst	DOUVRES LA DELIVRANDE	Les deux, professionnel et personnel	Tous les jours	A mon domicile, Sur mon lieu de travail, Sur une borne MobiSDEC
9/26/2022 14:03:45	racam4@orange.fr	MANTELET Emmanuel	Particulier			Ouistreham	OUI, à titre personnel	Tous les jours	Sur une borne MobiSDEC

4. Le nombre de bornes de recharge dans le Calvados vous paraît-il ?	Si moyennement ou pas satisfaisant, merci d'expliquer pourquoi :	5. Où souhaiteriez-vous que d'autres bornes soient installées de préférence ? (vos 3 choix en priorité)	6. Si vous ne pouvez pas recharger votre véhicule à votre domicile ou à votre travail, quelle distance êtes-vous prêts à parcourir pour recharger votre véhicule ?	Observations éventuelles :	7. De quel type de borne auriez-vous besoin ?	Observations éventuelles :	8. En tant que collectivité ou professionnel, avez-vous des besoins d'installations de bornes de recharge (lotissement, cabinet médical, parking....) ?	Si OUI, merci de préciser :	9. Souhaitez-vous être contacté par nos services pour vos projets de bornes de recharge ?
Sans opinion		A mon travail	0 km		Recharge lente		NON		NON
Satisfaisant		Proche des grands axes de circulation, Sur des sites touristiques ou hôteliers, Sur les aires d'autoroute	5 km	Bcp de bornes mais combien fonctionnent ??	Recharge ultra-rapide	Si on me demande... et que ça me coûte rien...			NON
Pas satisfaisant	S'il est suffisant à l'heure actuelle, il ne le sera plus d'ici quelques temps considérant l'évolution du parc automobile électrique	Proche des grands axes de circulation, Dans les centres commerciaux, Sur les aires d'autoroute	Plus de 10 km	Il faut pouvoir en trouver a minima au niveau de chaque station essence (correspondant ainsi aux habitudes des utilisateurs de véhicules thermiques)	Recharge ultra-rapide, Pour vélo à assistance électrique				
Moyennement satisfaisant	Les emplacement pour les bornes rapides (>50kW) sont bien pensés, mais il faudrait plusieurs bornes CCS à chaque emplacement. Concernant les bornes lentes, c'est un bon début, mais il faut continuer le déploiement pour avoir une borne dans chaque quartier (voir ce qui se fait aux pays bas)	Proche des grands axes de circulation, Sur les aires de co-voiturage, Sur les aires d'autoroute	5 km	Il n'est pas trop gênant de devoir faire un petit détour pour une charge rapide lors d'un long trajet. En revanche, pour une charge lente, devoir marcher plusieurs km pour atteindre la place de parking équipée d'une borne de recharge n'est pas confortable.	Recharge ultra-rapide	L'explosion des ventes de véhicules électrique fait craindre des files d'attentes sur les rares bornes rapides lors des weekends de grands départs	NON		NON
Satisfaisant		Sur les aires d'autoroute	0 km	Une hybride se recharge toute seule en cas de besoin	Recharge ultra-rapide (100 kVA)	Un quart d'heur max de recharge et une borne dispo en état de fonctionnement	NON		OUI
Moyennement satisfaisant	Bornes trop occupées de juin à septembre. L'affluence empêche de se charger. Les bornes de 22kw impliquent un temps de charge long. Abus de stationnement de voitures qui se garent sans charger, et un afin de la police.	Dans ma commune	5 km		Recharge ultra-rapide (100 kVA)	Rechargez ultra rapide en centre ville pour augmenter le nombre de voiture/jour et éviter que chaque conducteur reste garé 8h sur le bornes.			
Pas satisfaisant	J'ai deux véhicules électriques et je n'ai que ça, donc il faut un réseau de prise important et garantie de disponibilité.	Dans ma commune, Caen ultra centre et Mondeville (mondovillage et parking galerie carrefour)	0 km	Comme je viens de loin pouvoir réserver au moment de mon départ pourrait garantir la disponibilité en arrivant à Caen	Recharge normale (22 kVA), Recharge rapide (50 kVA)	AC22 & DC50 suffit la charge ultra rapide n'ayant qu'un réel intérêt que sur autoroute.	NON		OUI
Moyennement satisfaisant	Faible isibilité des bornes	Dans les centres commerciaux, Sur des sites touristiques ou hôteliers	Plus de 10 km		Recharge normale (22 kVA), Recharge rapide (50 kVA)				
Pas satisfaisant	Vu le nombre de plus en plus important de véhicule électriques je ne vois pas la m <sup>me</sup> progression sur le nombre de bornes !	Dans ma commune, Caen	5 km		Recharge rapide (50 kVA)		NON		NON
Pas satisfaisant	Pas assez de recharge rapide 50Kw	Dans ma commune, Dans les centres commerciaux, Sur des sites touristiques ou hôteliers	10 km	Je recharge mon vehicule à Mondeville près de cimetière.	Recharge rapide (50 kVA)	Car Mondeville c'est 10Km pour y aller			OUI

10-Quelles sont vos attentes par rapport au schéma directeur des IRVE ? (3 choix maximum)	Observations éventuelles : 2	11. Dans le cadre de la concertation sur l'élaboration du SDIRVE, souhaitez-vous ?	12. Avez-vous des attentes particulières ou des commentaires sur le Schéma Directeur pour les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE) dans le Calvados ?
Une recharge à proximité de mon domicile Plus de bornes de recharge, Des recharges rapides, Des bornes qui fonctionnent			
Plus de bornes de recharge, Une meilleure répartition des bornes sur le département, Des recharges rapides			
Des recharges rapides, Des recharges en domaine public utilisées préférentiellement la nuit, Une recharge à proximité de mes déplacements	Ayant la chance de pouvoir recharger au travail ou à mon domicile, mes besoins sont surtout l'installation de bornes pour mes déplacements longue distance. Néanmoins mon cas n'est pas forcément représentatif, il faut continuer sur la belle lancée du Calvados en terme d'installation de bornes de recharge, et savoir anticiper les besoins à venir.		
Des recharges rapides		être associé	
Plus de bornes de recharge, Des recharges rapides, Une recharge à proximité de mon domicile		être associé	
Plus de bornes de recharge, Une meilleure répartition des bornes sur le département, Des recharges rapides, Une recharge à proximité de mes déplacements	Avoir des prises dans l'hyper centre entre château Ducal et hypodrome par exemple place de l'hôtel de ville et autour du port de plaisance	être associé	Que toutes les prises dispose de paiement CB ou carte (s) avec tarif préférentiel
Des recharges rapides, Recharge lente pour micro-wattures		être informé	
Plus de bornes de recharge, Des recharges rapides		être informé	
Une meilleure répartition des bornes sur le département, Des recharges rapides, Une recharge à proximité de mon domicile		être informé	





## **ANNEXE 11 – Cartes des bornes à déployer par le public**







## **ANNEXE 12 – Cartes des bornes lentes et normales à déployer par le public**









## **ANNEXE 11 – Cartes des bornes à déployer par le public**







## **Annexe 14 - Cartes des bornes présentes sur le territoire**









## **ANNEXE 15 – Etat des lieux des véhicules électriques sur le territoire**



## Analyse des véhicules électriques sur le territoire

### Parc de véhicules électriques par typologie

D'après les statistiques du ministère de la transition écologique, on compte au 1<sup>er</sup> janvier 2021 **505 708 véhicules** sur le territoire du Calvados. Parmi ces véhicules, on constate que **4 718 sont des véhicules électriques, à hydrogène, ou hybrides rechargeables**<sup>1</sup> contre 11500 prévus fin 2022 selon enedis

Sur la part globale de véhicules, ils représentent **0,9 % du parc automobile du département au 1<sup>er</sup> janvier 2021** (contre 2.1% en novembre 2022). On peut voir également que la majorité des véhicules électriques, à hydrogène ou hybrides sont des véhicules légers.

Ci-dessous, est présenté le nombre de véhicules par typologie et énergie au 1<sup>er</sup> janvier 2021 sur le Calvados :

#### Parc Automobile du Calvados au 1er Janvier 2021

	Diesel	Electrique et hydrogène	Essence	Gaz	Hybride rechargeable	Gazole Hybrides Rechargeable	Inconnu	Total
Véhicules légers	248964	2625	170582	1712	1399	40	39	425361
Véhicules utilitaires légers	66693	653	1868	134	1	0	6	69354
Transports en commun	797	0	0	0	0	0	0	797
Poids lourds	10141	0	2	47	0	0	6	10196
<b>Total</b>	<b>326594</b>	<b>3278</b>	<b>172452</b>	<b>1893</b>	<b>1400</b>	<b>40</b>	<b>51</b>	<b>505708</b>

Figure 1 - nombre de véhicules par typologie et énergie dans le Calvados au 1er janvier 2021, source : RSVERO (répertoire statistique des véhicules routiers)<sup>2</sup>

### Répartition des véhicules électriques par statut de l'utilisateur

Globalement, d'après les chiffres régionaux du parc automobile issus des statistiques du ministère de la transition écologique, les véhicules électriques, à hydrogène ou hybrides rechargeables appartiennent à **42% à des personnes morales et 58% à des personnes physiques**. Cette tendance est d'autant plus renforcée sur les véhicules légers qui appartiennent à 36% à des personnes morales et 64% à des personnes physiques. En effet, les véhicules utilitaires et les poids lourds appartiennent généralement à des personnes morales.

Sur le tableau ci-dessous sont référencés les chiffres du parc automobile régional par typologie, énergie et statut de l'utilisateur.

<sup>1</sup> Source : RSVERO (répertoire statistique des véhicules routiers)

<sup>2</sup> Les véhicules utilitaires léger comprennent les bennes, les fourgons, les plateaux, les camionnettes et les VASP (véhicule automoteur spécialement aménagé)

Les transports en commun comprennent les autobus et les autocars

### Parc Automobile en Normandie au 1er Janvier 2021

	Personnes morales							Total
	Diesel	Electrique et hydrogène	Essence	Gaz	Hybride rechargeable	Gazole Hybrides Rechargeable	Inconnu	
Véhicules légers	86967	4022	46946	311	2351	103	4	140705
Véhicules utilitaires légers	165693	2180	4939	359	9	0	19	173197
Poids Lourds	32448	1	1	157	0	0	28	0
<b>Total</b>	<b>285108</b>	<b>6203</b>	<b>51886</b>	<b>827</b>	<b>2360</b>	<b>103</b>	<b>51</b>	<b>313902</b>

	Personnes physiques							Total
	Diesel	Electrique et hydrogène	Essence	Gaz	Hybride rechargeable	Gazole Hybrides Rechargeable	Inconnu	
Véhicules légers	1138337	8575	728834	6947	3127	52	166	1886037
Véhicules utilitaires légers	161611	106	5891	297	2	0	26	167932
Poids Lourds	1947		4		0		1	0
<b>Total</b>	<b>1301895</b>	<b>8680</b>	<b>734729</b>	<b>7244</b>	<b>3129</b>	<b>52</b>	<b>193</b>	<b>2053969</b>

Figure 2 - nombre de véhicules par typologie, énergie et statut de l'utilisateur en Normandie au 1er janvier 2021, source : RSVERO (répertoire statistique des véhicules routiers)

Ces ratios sont consolidés par les chiffres d'immatriculation de véhicules neufs en 2020 sur le département du Calvados.

Ainsi, la part d'achat de nouveaux véhicules hybrides rechargeables ou électriques ou hydrogène est plus importante chez les personnes physiques que morales. On voit que, **8,5 % des véhicules immatriculés en 2020 par les personnes morales** sont des véhicules électriques ou hydrogène, ou hybride rechargeable et **9,4 % des véhicules immatriculés en 2020 par les personnes physiques** sont des véhicules électriques ou hydrogène, ou hybride rechargeable.

Sur le tableau ci-dessous sont référencés les chiffres d'immatriculation de véhicules neufs sur l'année 2020 dans le département du Calvados.

### Immatriculation des véhicules neufs en 2020 dans le Calvados

	Personnes morales					Total
	Diesel	Electrique et hydrogène	Essence	Gaz	Hybride rechargeable	
Véhicules légers	3817	625	4363	25	456	9286
Transports en commun de personnes	28	0	0	0	0	28
Véhicules utilitaires légers	4300	94	100	4	1	4499
Poids Lourds	1 169	0	0	22	1	1 192
<b>Total</b>	<b>8145</b>	<b>719</b>	<b>4463</b>	<b>51</b>	<b>458</b>	<b>13813</b>

	Personnes physiques					Total
	Diesel	Electrique et hydrogène	Essence	Gaz	Hybride rechargeable	
Véhicules légers	2020	721	6258	116	220	9335
Transports en commun de personnes	0	0	0	0	0	0
Véhicules utilitaires légers	595	0	15	0	0	610
Poids Lourds	16	0	0	0	0	16
<b>Total</b>	<b>2631</b>	<b>721</b>	<b>6273</b>	<b>116</b>	<b>220</b>	<b>9961</b>

Figure 3 - immatriculation de véhicules neufs dans le Calvados source : RSVERO (répertoire statistique des véhicules routiers)

### Evolution du nombre de véhicules électriques

Le nombre de véhicules électriques est en constante augmentation depuis ces dix dernières années sur le département du Calvados.

Cette augmentation est plutôt linéaire pour les véhicules utilitaires légers. On observe par contre chez les véhicules légers qui représentent la plus grande partie des véhicules sur le territoire, une augmentation très significative depuis 2020.

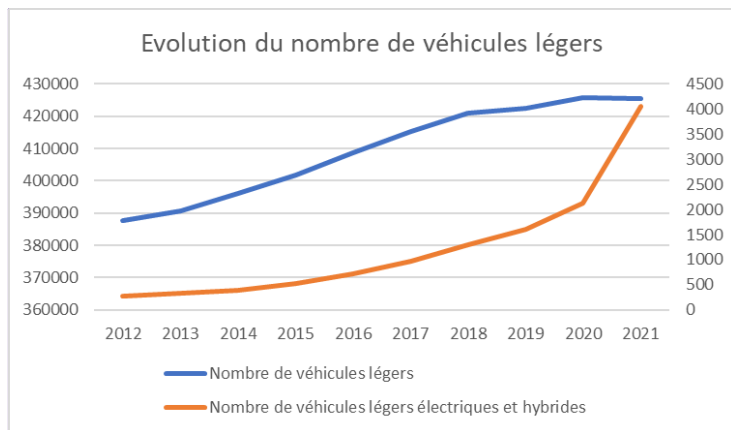


Figure 4 - graphique de l'évolution du nombre de véhicules légers dans le Calvados source : RSVERO (répertoire statistique des véhicules routiers)

**Commenté [LP1]:** Manque légende des abscisses  
Pas clair est ce du dont électrique ou à additionner

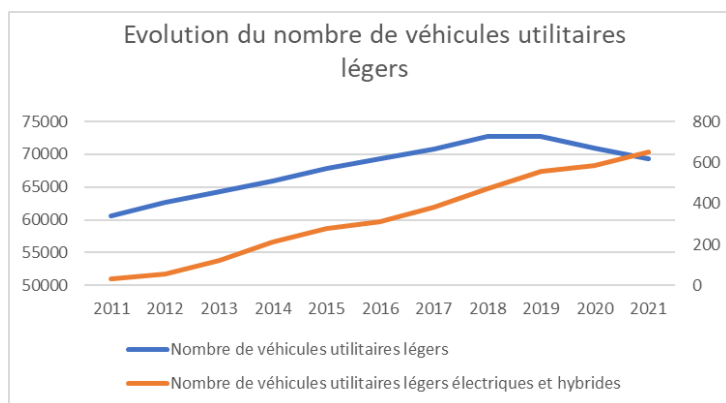


Figure 5 - graphique de l'évolution du nombre de véhicules utilitaires légers dans le Calvados source : RSVERO (répertoire statistique des véhicules routiers)

Les chiffres sur l'année 2021 de nombre de véhicules électriques et hybrides ne sont pas encore consolidés par le Ministère de la Transition Ecologique. Cependant, le baromètre des immatriculations de l'Avere permet de disposer du nombre d'immatriculations de véhicules électriques sur l'année 2021.

On voit donc bien qu'en 2021, la hausse du nombre de véhicules devient encore plus importante.

**Commenté [LP2]:** Juste après tu donnes un tableau avec les chiffres 2021 ?



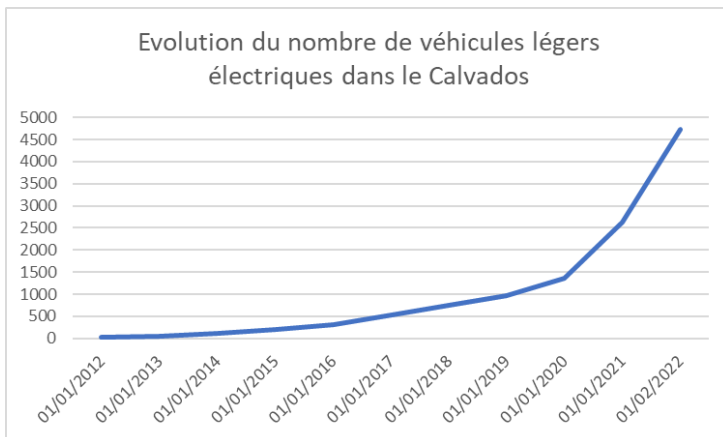


Figure 6 - graphique de l'évolution du nombre de véhicules utilitaires légers dans le Calvados, source : RSVERO (répertoire statistique des véhicules routiers) et baromètre des immatriculations de l'Avere

Cette tendance à la hausse est en phase avec les chiffres observés au niveau national où l'on constate une nette augmentation du nombre d'immatriculations de véhicules légers électriques ou hybrides depuis 2010, de manière régulière pour les véhicules d'occasion, et avec deux plateaux pour les véhicules neufs (2013-14 puis 2015-16).

On note que le marché normand a représenté entre 3% et 5,3% du marché national de véhicules légers électriques ou hybrides, avec une tendance à 4,6% ces dernières années, donc plutôt en augmentation par rapport à la moyenne nationale de 4,33%.

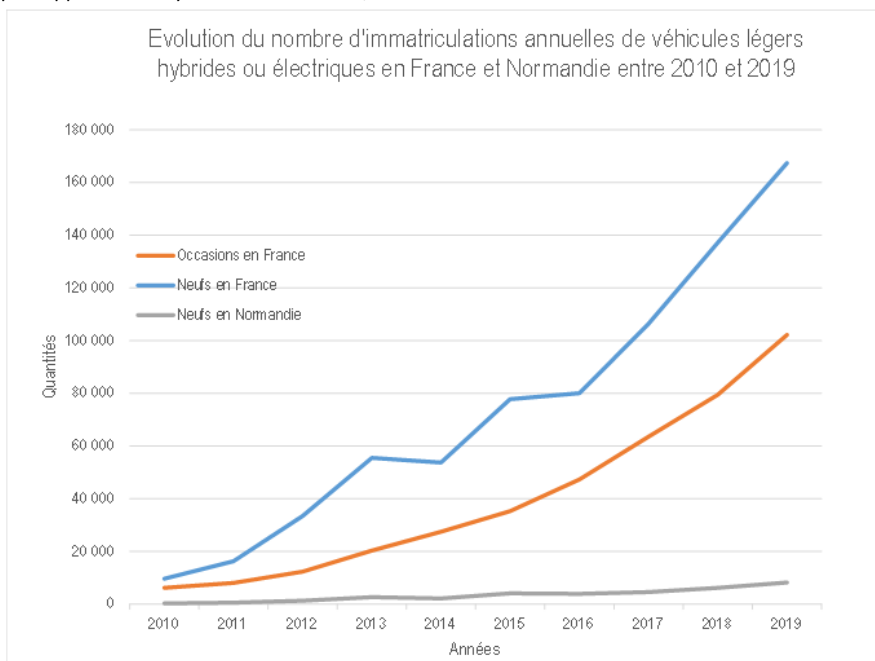


Figure 7- graphique d'évolution du nombre d'immatriculations de véhicules légers électriques ou hybrides en France et en Normandie, source : RSVERO (répertoire statistique des véhicules routiers)

### Immatriculations de véhicules neufs électriques

Sur la période 2010-2021, le Calvados a connu 3 524 immatriculations de voitures neuves électriques (et près de 3 950 immatriculations entre janvier 2021 et novembre 2022).

Immatriculation de voitures particulières neuves de 2010 à juin 2021 dans le Calvados

Année	Essence + Superéthanol			Electricité-Essence		Gazole		Essence-GPL		Electricité	Gazole-Electricité	Autres et non dét.	Total
	< 6 CV	6 à 7CV	8 CV et +	< 6 CV	6 CV et +	< 6 CV	6 CV et +	< 6 CV	6 CV et +				
2010	4 619	828	372	52	38	7 696	7 677	1 054	4	0	0	0	22 340
2011	4 653	1 083	442	114	31	6 713	8 515	85	1	13	0	1	21 651
2012	3 695	929	376	41	162	6 038	7 512	18	1	33	123	0	18 928
2013	4 102	1 101	382	297	69	5 744	6 076	12	10	51	135	0	17 979
2014	4 381	1 163	401	262	74	5 409	5 652	11	5	80	135	0	17 573
2015	5 622	1 555	532	286	119	4 821	5 780	15	0	124	214	2	19 070
2016	6 048	2 330	781	379	180	4 501	6 057	1	1	223	56	0	20 557
2017	6 978	3 211	996	660	207	3 858	6 099	3	2	221	14	0	22 249
2018	8 563	4 096	1 152	880	303	2 764	5 207	10	18	258	25	0	23 276
2019	8 514	3 949	1 552	659	446	2 178	5 735	4	8	388	129	0	23 562
2020	8 982			2 742		5 551		0		1 346	0	0	18 621
2021	4 342			2 428		2 370		0		787	0	2	9 929
<b>Total</b>	<b>97 730</b>			<b>10 429</b>		<b>121 953</b>		<b>1 263</b>		<b>3524</b>	<b>831</b>	<b>3</b>	<b>235 735</b>

Figure 8 - évolution des immatriculations de véhicules légers neufs par énergie et catégorie de véhicules, source : RSVERO (répertoire statistique des véhicules routiers)

Les achats de véhicules électriques sont en hausse dans le département

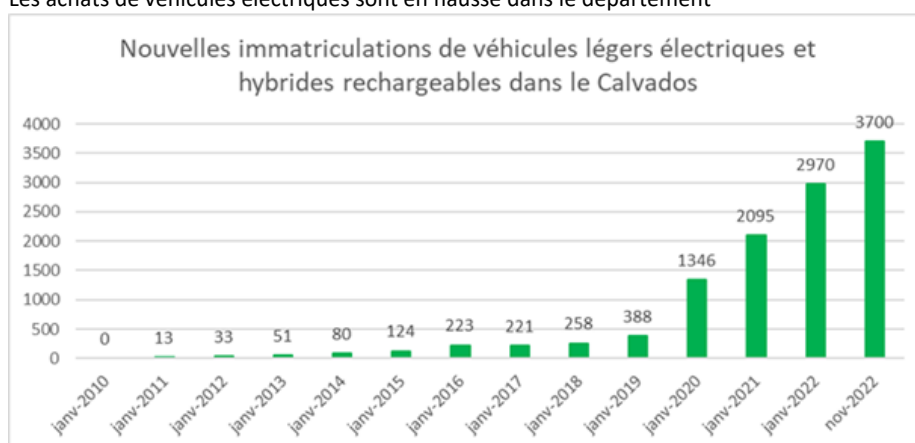


Figure 9— graphique d'évolution des nouvelles immatriculations de véhicules légers électriques, source : RSVERO (répertoire statistique des véhicules routiers)

Dans le département du Calvados entre 2010 et 2021, **l'immatriculation de véhicules électriques neufs représente en moyenne 2,90 % des immatriculations**. Les années 2020 et 2021 ont vu une très forte hausse du nombre d'immatriculations. En Septembre 2022, l'immatriculation de véhicules électriques neufs atteint même 19%.

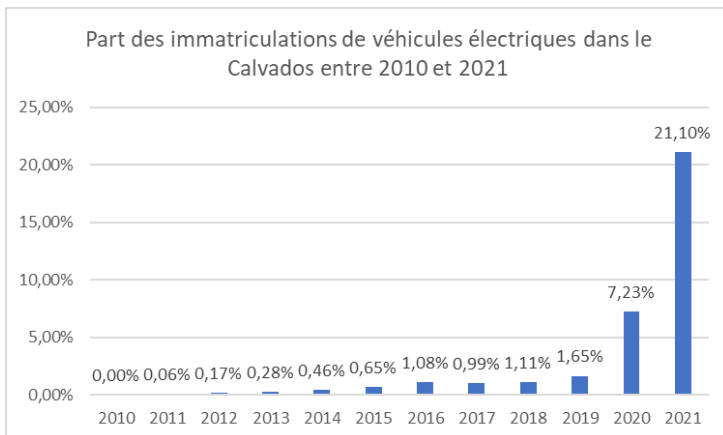


Figure 10- Graphique de la part des immatriculations de véhicules électriques par rapport au nombre de vente globale de véhicules entre 2010 et 2021, source : RSVERO (répertoire statistique des véhicules routiers)

#### **Immatriculation des véhicules d'occasion électriques, hybrides rechargeables et non rechargeables**

Les données sur le nombre de véhicules électriques ou hybrides légers d'occasion par département n'étant pas disponibles, deux modes d'estimation sont proposés :

- Une tendance "moyenne", sur la base du marché normand d'occasion
- Une tendance "basse", sur la base du marché normand des véhicules neufs électriques ou hybrides.
- La tendance "haute", sur la base du marché normand de véhicules légers neufs tout type d'énergie confondus n'est pas retenue, car jugée trop optimiste au regard du marché de l'occasion ou des véhicules électriques ou hybrides.

Le Calvados fait face à une augmentation croissante des ventes de véhicules électriques, une croissance qui s'affirme véritablement à partir de 2015. Cette progression des ventes est notamment liée à la diversification du marché et à la mise en place d'aides à l'achat importantes.

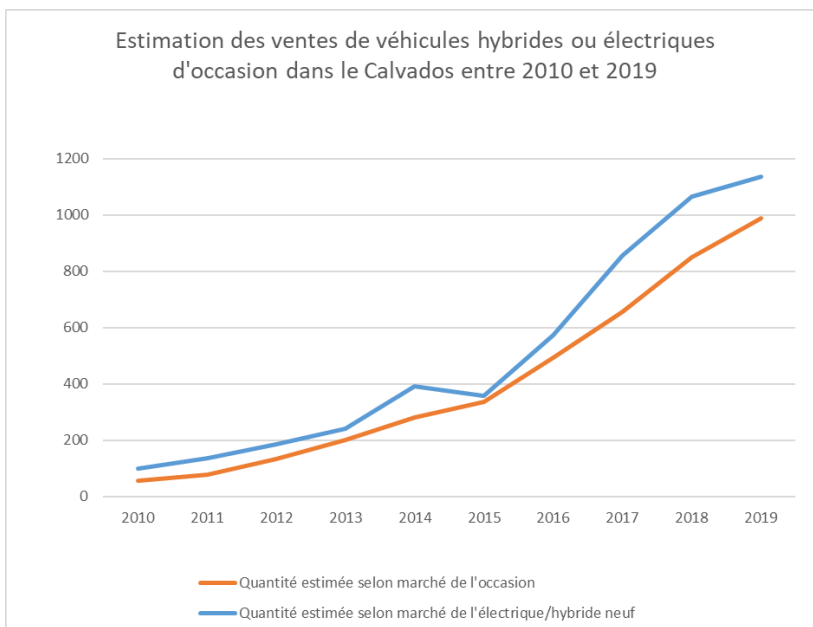


Figure 11- graphique d'estimation des ventes de véhicules hybrides ou électriques d'occasion, source : RSVERO (répertoire statistique des véhicules routiers)

Concernant le marché de l'occasion, qui n'est pas qualifiable par type d'énergie, au regard des données disponibles, on constate qu'à l'image de la tendance nationale, les volumes normands d'immatriculation de véhicules d'occasion sont nettement plus importants que ceux de véhicules neufs (En moyenne nationale, seules 25 à 30% des immatriculations de véhicules légers concernent des véhicules neufs).

De 2010 à 2019, les volumes d'immatriculation de véhicules légers électriques ou hybrides représentaient un peu moins de 10% du volume global des véhicules légers.

En résumé, on ne peut que constater la tendance globale à la hausse du marché de l'automobile électrique ou hybride depuis les premières immatriculations recensées.

### Analyse du marché des véhicules électriques

Commenté [LP3]: Avoir si utile de conserver

En 2022, les modèles de voiture électrique les plus vendus en France étaient la Tesla Model 3, la Renault Zoé et la Peugeot e-208.

Les modèles ne sont pas positionnés sur la même clientèle, ni sur la même gamme de prix.

	Modèles de voitures électriques les plus vendus en France entre 2019 et 2022	Exemplaires vendus	Batterie	Prix moyen	Autonomie moyenne	Connecteur AC	Puissance maximum AC	Connecteur DC	Puissance maximum DC
1	Renault Zoé	~90 000	52 kWh 400 V lithium-ion	~32 500€	390 km	Type 2	22 kw Triphasé	combo CCS	50 kw
2	Peugeot e-208	~50 000	50 kWh 450 V lithium-ion	~24 200€	340 km	Type 2	7kw (11kw option)	combo CCS	100 kw
3	Tesla Model 3	~45 000	50-75 kWh 350 V lithium-ion	~55 000€	450-490 km	Type 2	11 kw Triphasé	combo CCS	250 kw (157kw Standard Plus)
4	Dacia Spring	~25 000	26,8 kWh lithium-ion	~18 000€	230 km	Type 2	6,6 kw Monophasé	combo CCS	30 kw (en option)
5	Fiat 500e	~20 000	23,8 kWh lithium-ion	~24 000€	230 km	Type 2	11 kw Triphasé	combo CCS	85 kw
6	Renault Twingo ZE	~20 000	22 kWh	~22 000€	190 km	Type 2	22 kw Triphasé	combo CCS	
7	Hyundai Kona Electric	~15 000	39,2 kWh lithium-ion	~35 000€	395 km	Type 2	7kw (11 kw en option)	combo CCS	77 kw
8	Peugeot e-2008	~15 000	50 kWh lithium-ion	~37 000€	320 km	Type 2	7,4 kw Monophasé (11kw tri option)	combo CCS	100 kw
9	Kia e-Niro	~15 000	39,2-64 kWh lithium-polymère	~37000	455 km	Type 2	7 kw Monophasé (11 kw tri option)	combo CCS	77 kw
10	Nissan Leaf	~11 000	40 kWh lithium-ion	~34 500€	270 km	Type 2	6,6kw	Chademo	100 kw

Sur ces 4 dernières années, les modèles de véhicules électriques les plus vendus étaient :

- La Renault Zoé
- La Peugeot e-208
- La Tesla Model 3
- La Dacia Spring
- La Fiat 500e

La Renault Zoé, reste assez logiquement dans le top des ventes. Depuis sa commercialisation, la citadine française est très présente chez les particuliers et dans les flottes des collectivités. Cependant on constate la montée en puissance de la Tesla Model 3 qui est sur un segment plus haut de gamme et qui par sa politique tarifaire a su booster ses ventes sur l'hexagone. Aujourd'hui, les ventes sont similaires entre les deux modèles de véhicules.



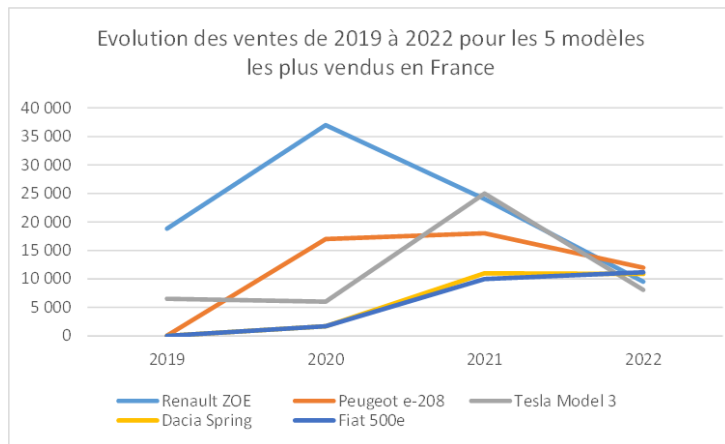


Figure 12 - comparaison des principaux modèles de véhicules électriques de 2019 à 2022<sup>3</sup>

En termes de compatibilité, chaque véhicule est globalement compatible avec le système de recharge actuel présent sur le territoire du Calvados.

Aujourd'hui, la prise Type 2 a été retenue comme standard européen, les véhicules récents, et les nouveaux seront tous équipés de cette prise.

En termes de modèle de voiture, la Renault Zoé est celle qui est la plus adaptée aux infrastructures de recharge actuelles. En effet, les véhicules du groupe Renault-Nissan sont compatibles avec les bornes 22 kW AC. Il est à noter que la majorité des constructeurs automobiles ne permet pas aux usagers de se recharger en 22 kW AC puisqu'ils le proposent seulement en option (ex : Audi E-Tron). Par leurs caractéristiques, les véhicules du groupe Renault Nissan sont les plus polyvalents du marché en termes de recharges urbaines et périurbaines.

En AC, une grande partie des véhicules n'est compatible qu'avec des puissances de 7,4 kW ou de 11 kW. Cette situation concerne l'immense majorité des véhicules du marché.

Le principal mode de recharge utilisé sur les bornes de recharge déployées en voirie est le mode 3 dans lequel des dispositifs d'intelligence et de contrôle de la recharge sont intégrés dans la borne de recharge et où la recharge est effectuée en courant alternatif (AC).

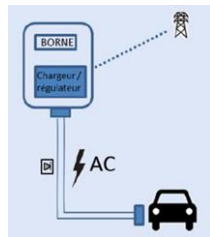


Figure 13 - Principe de la recharge en mode 3

Cependant, dans le but de faire profiter à l'ensemble des utilisateurs du réseau de charge de la pleine capacité des bornes de recharge, **il est préférable de déployer des bornes permettant une recharge en mode 4 où la recharge est effectuée en courant continu**. Dans ce cas de figure, le recours au convertisseur embarqué dans le matériel roulant n'est pas nécessaire et n'est pas susceptible de « brider » la puissance du dispositif de charge.

<sup>3</sup> Source : Baromètre Avere, 2019 à 2022

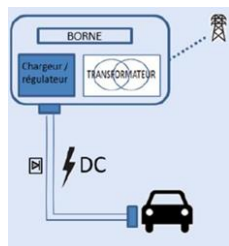


Figure 14 - Principe de la recharge en mode 4

En effet, les convertisseurs se caractérisent par leur capacité à convertir des puissances plus ou moins importantes de courant alternatif en courant continu. Par exemple, un convertisseur de 7 kW (majorité des convertisseurs installés sur les véhicules électriques du marché) permet de convertir du courant alternatif en courant continu dans la limite de 7 kW. Lorsque la recharge est effectuée sur une borne de recharge délivrant une puissance de 22 kW en courant alternatif, l'utilisateur ne peut pas bénéficier de la totalité de la puissance disponible pour la recharge puisque la puissance est limitée par la capacité du convertisseur de son véhicule (7 kW). Pour bénéficier de la pleine puissance, le véhicule de l'utilisateur doit disposer d'un convertisseur 22 kW. Ces convertisseurs sont toutefois plus volumineux, plus lourds et plus coûteux. Par conséquent, les constructeurs automobiles ont tendance à limiter la capacité des convertisseurs intégrés sur leurs véhicules. Les convertisseurs de base sont généralement de 7 kW mais des convertisseurs de capacités supérieures (11 kW ou 22 kW par exemple) sont parfois disponibles en options sur certains modèles de véhicules électriques.

Concernant les types de prises, afin de favoriser la compatibilité des systèmes de recharge avec les véhicules électriques, le matériel sélectionné devra être muni de prise :

- De Type 2 pour la recharge en mode 3 : ce type de prise couvre une large gamme de puissance (jusqu'à 43 kW en AC triphasé) et a été validée comme standard européen

Ainsi, les prises de type 1 et 3 ont aujourd'hui tendance à disparaître au profit de la Type 2. La prise de Type 1 permet la recharge en mode 3 monophasé avec de faibles puissances délivrées (< 7kW). Elle est principalement employée sur les premières générations de véhicules japonais (avant 2020).

La prise de Type 3 permet la recharge en mode 3 avec des puissances délivrées pouvant aller jusqu'à 22 kW mais la prise type 2 permet de couvrir une plus large puissance de charge.

- Combo CCS pour la recharge en mode 4

La prise COMBO CCS s'est imposée comme standard européen et a été adoptée par un large consortium de constructeurs automobiles américains et européens (notamment Audi, BMW, Daimler, Ford, Volkswagen).

Ainsi, la prise CHADEMO tend à être abandonnée en Europe au profit de la prise COMBO CCS car elle est principalement employée sur les véhicules japonais.

■



## **ANNEXE 16 – Hypothèses de l'évaluation des besoins**



## Nombre de véhicules électriques et hybrides rechargeables jusqu'à 2035

Tendance globale du développement de la mobilité électrique en Europe et dans le monde

Le scénario européen « Road2Zero » prévoit une multiplication par 11 du nombre de véhicules électriques en Europe entre 2021 et 2030.

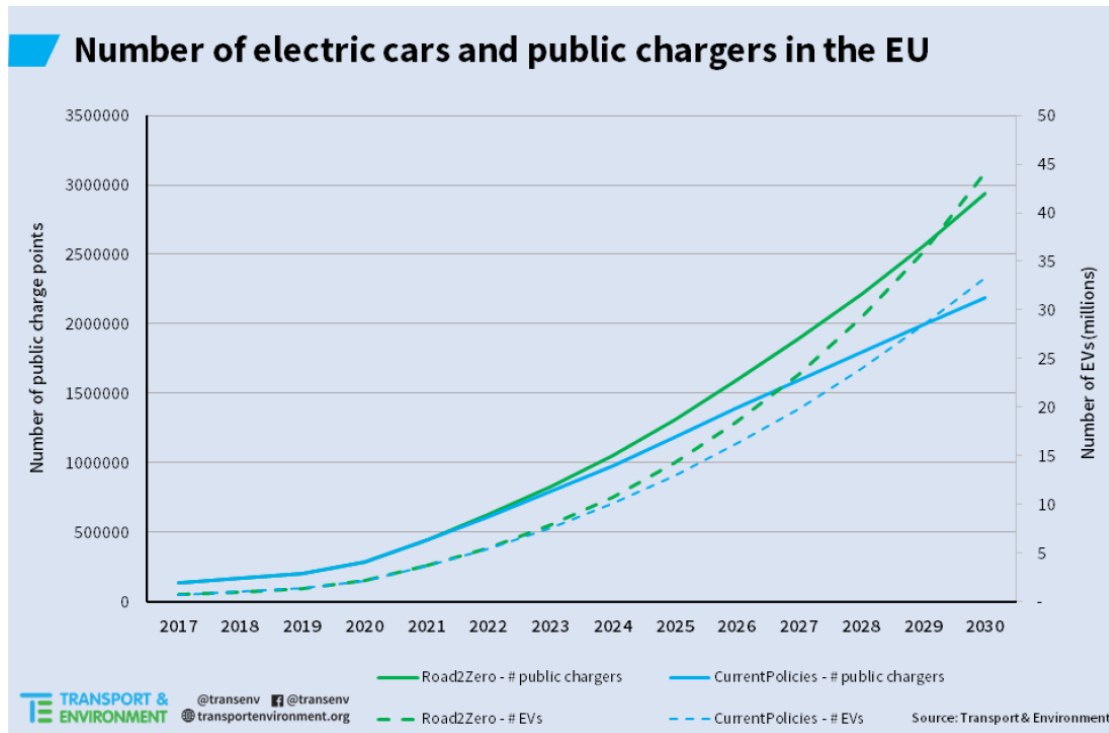


Figure 1 - Extrait du rapport « Recharge EU : How many charge points will Europe and its Member States need in the 2020s » - Transport & Environment (Janvier 2020)

Une étude réalisée par le Boston Consulting Group présente les projections du nombre de véhicules électriques vendus dans le monde et sur les principaux marchés (Europe, Etats-Unis et Chine) :

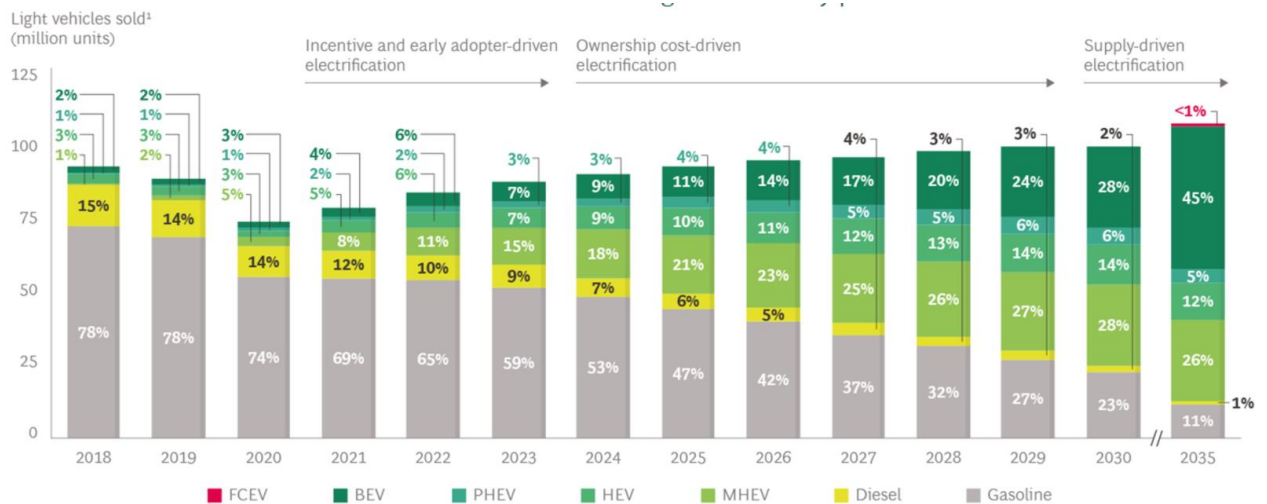
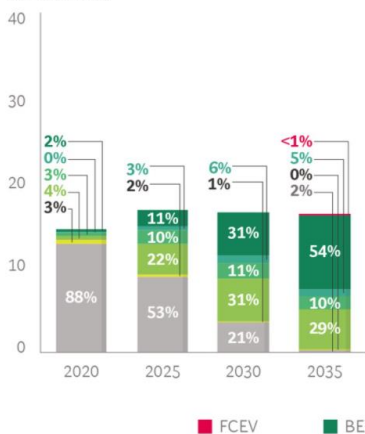


Figure 2 - Projection de la part des ventes mondiales de véhicules légers par type d'énergie (Boston Consulting Group)

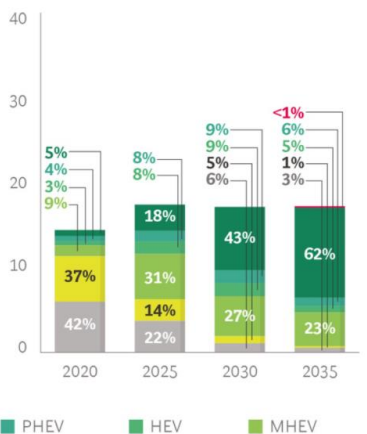


### US projected market share (%)

Light vehicles sold<sup>1</sup>  
(million units)



### EU projected market share (%)



### China market share (%)

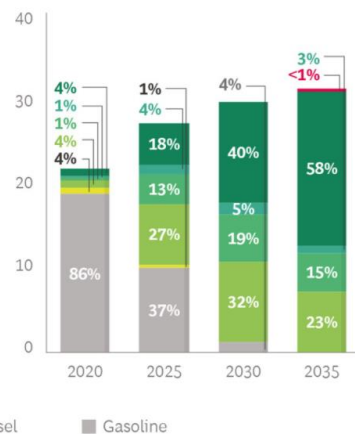


Figure 3 - Projection de la part des ventes de véhicules légers par type d'énergie aux Etats-Unis (gauche), Europe (centre) et Chine (droite) (Boston Consulting Group)

La part des ventes de véhicules pourrait croître progressivement sur la décennie pour atteindre entre 31% (USA) et 43% (Europe) des ventes de véhicules à l'horizon 2030.

### Comparaison des scénarios existants

#### Zoom sur les scénarios ADEME

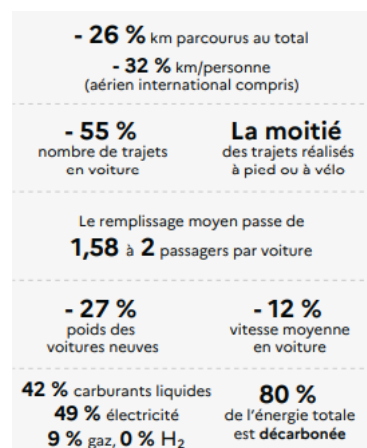
L'ADEME a sorti fin 2021 une étude sur les transitions horizon 2050. Dans ce rapport sont décrits, entre autres, quatre scénarios concernant l'évolution des mobilités d'ici 2050.

#### Scénario 1 : une baisse de la demande importante

Ce scénario est caractérisé par la recherche de sobriété dans les mobilités.

Pour limiter les déplacements, l'aménagement du territoire et les modes de vie sont orientés vers la recherche de proximité. La voiture et l'avion sont en fort retrait. Le covoiturage solidaire et l'autostop se développent dans les zones rurales.

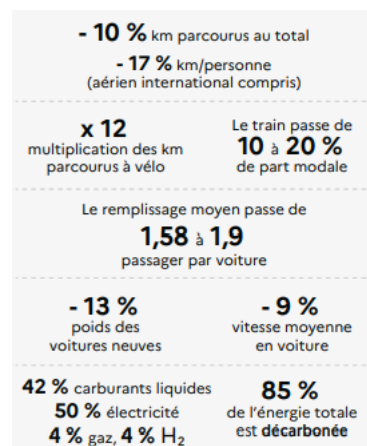
Ainsi, bien que la part des véhicules électriques et hybrides rechargeables dans le parc automobile va très fortement augmenter jusqu'à en représenter 95% en 2050, ce dernier est amené à se réduire de 40% d'ici 2050. On observe alors une évolution importante du nombre de véhicules électriques et hybrides rechargeables mais qui est plus modérée que celles dépeintes dans les scénarios suivants.



#### Scénario 2 : la soutenabilité au cœur de la transition écologique

Ce scénario est guidé par une recherche de soutenabilité, avec pour but de réduire simultanément les différentes pressions environnementales des mobilités et les problèmes qui y sont associés : consommation d'espace, pollutions, bruit, etc. Le levier de report modal est sollicité de manière très forte.

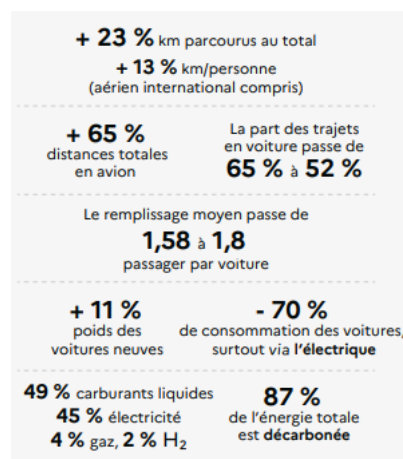
L'intermodalité avec la marche et le vélo, le covoiturage et l'autopartage depuis les gares bénéficient d'une attention renouvelée. Pour la mobilité des personnes, la transition se fait essentiellement vers l'électrique.



### Scénario 3 : la recherche d'efficacité prime

Ce scénario est caractérisé par une recherche de la croissance et de technologies qui doivent permettre de décarboner l'offre énergétique et les principaux secteurs économiques.

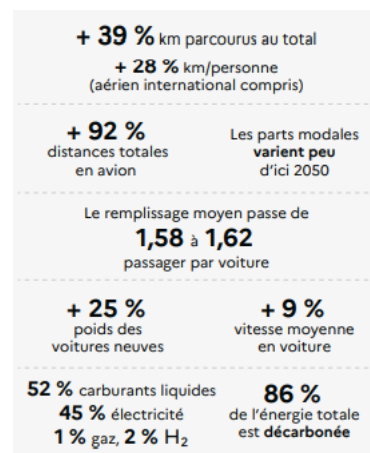
La place de la voiture baisse dans le centre des grandes villes et des villes moyennes, mais garde généralement une place prépondérante ailleurs. La vision est plutôt de décarboner le fonctionnement de la voiture que de limiter son usage.



### Scénario 4 : la technologie s'imisce dans les moteurs et la gestion des mobilités

Dans ce dernier scénario, les principaux facteurs de transformation sont les nouvelles technologies, le numérique et la recherche de gains de temps et de vitesse dans le quotidien. La mobilité est vue comme un facteur de liberté. Le développement des transports en commun reste soutenu, mais essentiellement pour les modes massifiées, rapides et qui ne demandent pas trop de soutiens publics.

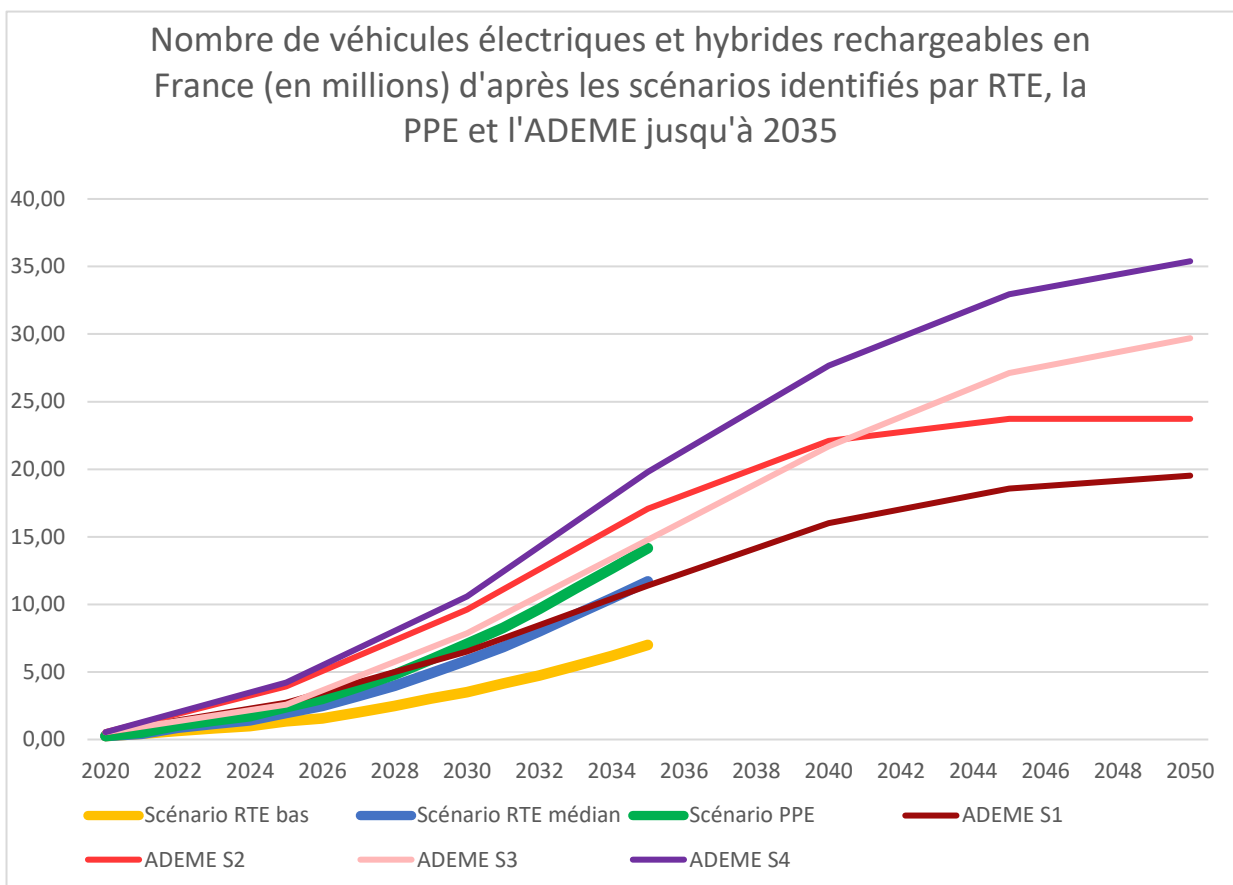
La voiture individuelle reste dominante et des progrès importants sur les batteries facilitent le passage à l'électrique.



Parmi ces quatre scénarios, aucun ne prévoit une augmentation importante du nombre de véhicules particuliers GNV et hydrogène. C'est pourquoi dans la suite du rapport nous considérerons leurs parts comme négligeable.

### Les évaluations de RTE, de la PPE et de l'ADEME

1. Nombre de véhicules



Les scénarios de l'ADEME sont assez similaires à ceux de RTE et de la PPE.

Le scénario 1 correspond presque au scénario RTE médian et le scénario 2 au scénario PPE/RTE haut.

Les scénarios 3 et 4 prédisent des chiffres plus élevés à l'horizon 2035, respectivement 17 et 20 millions de véhicules électriques et hybrides rechargeables.

## 2. Distance moyenne parcourue par VE par an

Alors que RTE estime qu'en 2035 les véhicules électriques seront au même niveau de kilomètres parcourus que les véhicules diesels, l'ADEME donne des précisions sur les kilomètres parcourus par personne en fonction des mentalités et des usages futurs. Ainsi, les scénarios 1 et 2 font baisser le kilométrage moyen parcouru par personne contrairement aux scénarios 3 et 4 qui le font augmenter par rapport à 2015. Cependant, les chiffres renseignés comprennent les trajets de toutes sortes, notamment en avion, donc on ne peut pas donner de chiffres concernant les trajets spécifiques aux véhicules personnels.

## 3. Part des déplacements et flux par usage

Le scénario 1 vise la proximité et cible donc en priorité la réduction des trajets les plus longs du quotidien. Cela revient à éviter une grande partie des trajets domicile-travail qui représentent d'après RTE 40% des trajets annuels en distance parcourue. La plupart des autres trajets seront revus à la baisse puisque l'accent sera mis sur l'intermodalité. Mêmes prévisions pour le scénario 2 qui favorise grandement les trajets en vélo ou à pied.

Les scénarios 3 et 4 devraient avoir un impact moins important sur ce facteur puisqu'ils s'appliquent sur les technologies plus que sur les usages.

Afin d'estimer l'évolution du nombre de véhicules électriques et hybrides rechargeables de nos jours jusqu'à 2035, on se basera sur 3 différents scénarios proposés ci-dessous :

### Scénario 1

#### Evolution des habitudes de mobilité

- Diminution de la part modale de la voiture
- Mobilité alternative en zone urbaine
- Véhicules particuliers utilisés pour accéder aux pôles intermodaux

### Scénario 2

#### Tendanciel

- Développement des mobilités alternatives limité
- Part d'intermodalité restreinte
- Part modale de la voiture élevée

### Scénario 3

#### Incitation forte à l'électromobilité

- Forte conversion du thermique vers l'électrique
- Part modale de la voiture très importante
- Objectif 100% VE en 2050

#### **Scénario 1 – scénario « bas » suite à une évolution des habitudes de mobilité**

Ce premier scénario correspond à une évolution des habitudes de mobilité, encouragée par des politiques volontaristes en faveur d'un modèle soutenable et décarboné (ce scénario est proche de la courbe « basse » de RTE).

Il s'inscrit pleinement dans les politiques publiques sur la mobilité engagées sur le territoire du Calvados : Schéma directeur des mobilités (validé en juillet 2021), Schéma Directeur Cyclable en Cingal-Suisse normande (validé le 16 décembre 2021), Plans de déplacements urbains (notamment pour Caen-la-Mer), etc.

Cette politique en faveur des mobilités alternatives est également au cœur de la PPE :

- Développer l'offre de mobilité multimodale grâce à une ouverture accélérée des données et la possibilité pour les acteurs d'offrir un service de planification de trajet et de paiement des titres de transport intégrant tous les maillons d'un même déplacement
- Renforcer la part des modes actifs dans les mobilités quotidiennes en créant un fonds mobilités actives doté de 350 M€, en sécurisant la pratique du vélo et des modes actifs (stationnement sécurisé, marquage des vélos contre le vol, sas vélo aux feux etc.) et en rendant son recours plus incitatif (forfait mobilité durable) et accessible (savoir-rouler)
- Sensibiliser aux usages de la mobilité dès le plus jeune âge et tout au long de la vie
- Faire la promotion des mobilités partagées et des transports en commun dans les publicités pour les voitures particulières ou encore d'étendre le remboursement des frais de trajet domicile-travail au covoiturage grâce au « forfait mobilité durable »

Ainsi, à terme les projections de la PPE prévoient une multiplication par 3 de la part modale du vélo dès 2024 et par 4 en 2028 et une augmentation de 3 points en 2028 de la part modale des transports collectifs.

Compte tenu du développement des modes alternatifs à la voiture (transports en commun, autopartage, covoiturage) la part modale de la voiture tend à diminuer. En conséquence, le nombre de véhicules en circulation augmente moins rapidement, de même que le parc de véhicules électriques.



L'essor des mobilités alternatives va permettre aux habitants de modifier leurs usages en termes de mobilité et de diminuer leur utilisation de la voiture notamment pour les déplacements domicile-travail.

Cette augmentation de l'offre de mobilité alternative est due :

- Déploiement de mobilités alternatives : mesures en faveur de la piétonisation, de l'utilisation des vélos, développement des transports collectifs, mise en place de véhicules en autopartage ...
- Mesures décourageant l'utilisation de la voiture dans certaines zones : restrictions sur le stationnement, la circulation (par exemple, ZFE, réduction de tronçons routiers)

Ainsi, dans ce cadre, le véhicule particulier est plutôt utilisé par les usagers pour accéder aux transports collectifs, aires de covoiturage, d'autopartage via les pôles intermodaux. La demande de recharge notamment pour les déplacements domicile/ travail est donc plutôt située sur ces lieux qui restent générateurs de déplacement.

### **Scénario 2 – tendanciel**

Ce second scénario se base sur une augmentation du parc de véhicules électriques selon les dynamiques actuellement observables (tendance observée au niveau français, cf. programmation pluriannuelle de l'énergie, scénario « médian » de RTE) et scénario 1 de l'ADEME. En termes de mobilité, les mêmes tendances sont également observées, avec la voiture particulière comme moyen de transport privilégié. Les mobilités alternatives telles que les transports en commun, l'autopartage et le covoiturage se développent mais de façon limitée. La part modale de la voiture reste donc élevée avec une part restreinte d'intermodalité. Ce qui génère un potentiel de recharge important au niveau des lieux d'intérêt générateurs de déplacements : bassins d'emploi, lieux de loisirs, etc.

### **Scénario 3 – Incitation forte à l'électromobilité**

Ce dernier scénario se base sur une forte incitation à la conversion du véhicule thermique, et donc un taux fort de conversion du véhicule thermique vers l'électrique (scénario proche de celui de la PPE et du scénario « haut » de l'ADEME et de RTE).

Tout comme dans le scénario tendanciel, la voiture conserve une part modale importante avec une part limitée de mobilité alternative et donc d'intermodalité. La demande en recharge s'effectue au niveau des lieux d'intérêt, générateurs de déplacements, etc.

### **Estimation du nombre de VE et VHR**

Dans le cadre de notre étude, les valeurs par année sont en partie basées sur l'interprétation graphique de la figure ci-dessous, extraite du rapport sur les Enjeux du développement de l'électromobilité pour le système électrique publié en Mai 2019 par RTE.

**Figure 1.** Projections d'évolution du nombre de véhicules légers (véhicules particuliers et véhicules utilitaires légers) électriques en France, toutes technologies confondues : véhicules 100% électriques (VEB) et véhicules hybrides rechargeables (VHR)

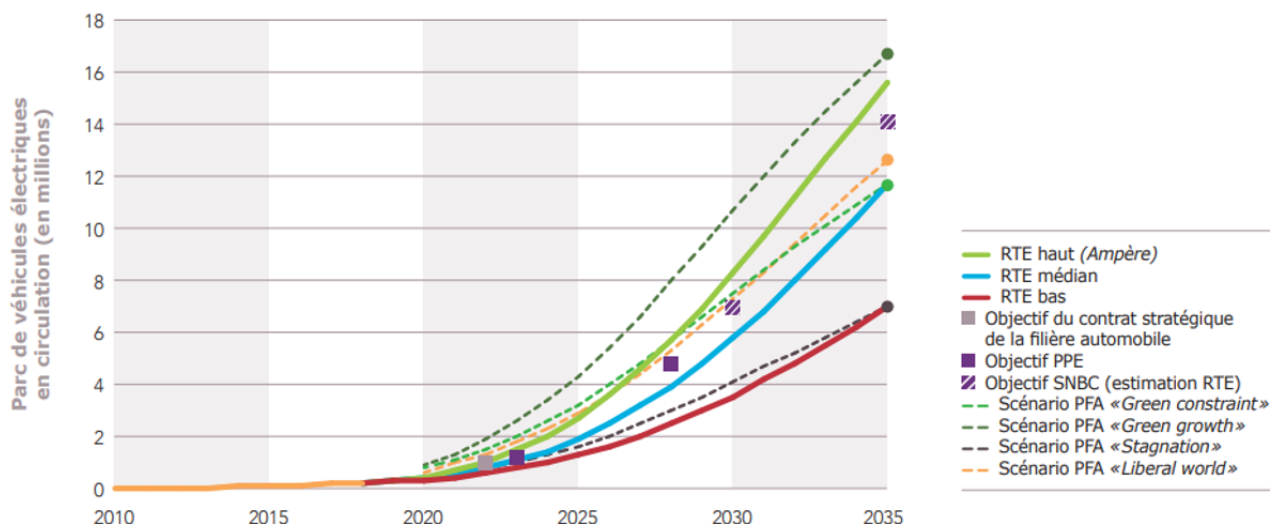


Figure 4 - projections d'évolution du nombre de véhicules légers électriques en France, source : RTE, enjeux du développement de l'électromobilité pour le système électrique, mai 2019

Pour tracer la courbe du scénario correspondant à la PPE, on reporte l'allure de la courbe « RTE haut » avec les valeurs de la PPE, à savoir 4,8 millions de véhicules en 2028. Cela nous permet d'avoir des valeurs pour toutes les années et de projeter l'évolution jusqu'en 2035.

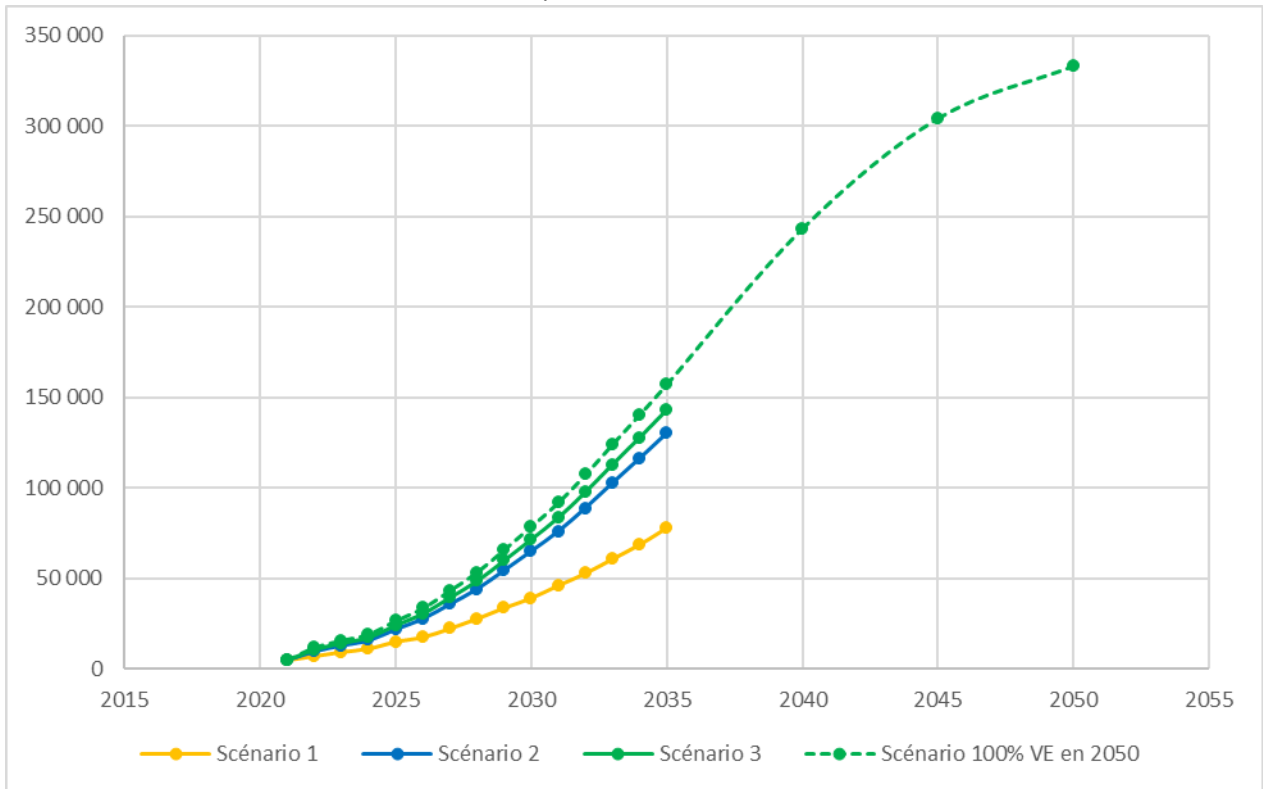
Ces données étant pour la totalité du territoire français, on considère que la part du marché de VE et hybrides rechargeables français que représente chaque département n'évoluera pas et on garde donc les pourcentages suivants :

	Part des VE et hybrides rechargeables dans le Marché Français
CALVADOS	1,01%
MANCHE	0,54%
ORNE	0,34%
EURE	0,60%
SEINE-MARITIME	1,83%

Les tableaux et graphiques suivants représentent l'évolution selon les différents scénarios dans le Calvados.

Il est intéressant de comparer la part que représente le département dans le parc de véhicules électriques français et la part qu'il représente dans le parc total de véhicules. En effet, si l'objectif est d'avoir 100% de véhicules électriques légers en 2050, les territoires possédant les plus petits pourcentages de véhicules électriques auront une augmentation plus rapide que ceux en possédant d'avantage.

Pour le Calvados, en se référant à l'allure des courbes des scénarios de l'ADEME, pour atteindre les 100% de véhicules électriques sur le territoire, le scénario le plus fort que nous envisageons doit être

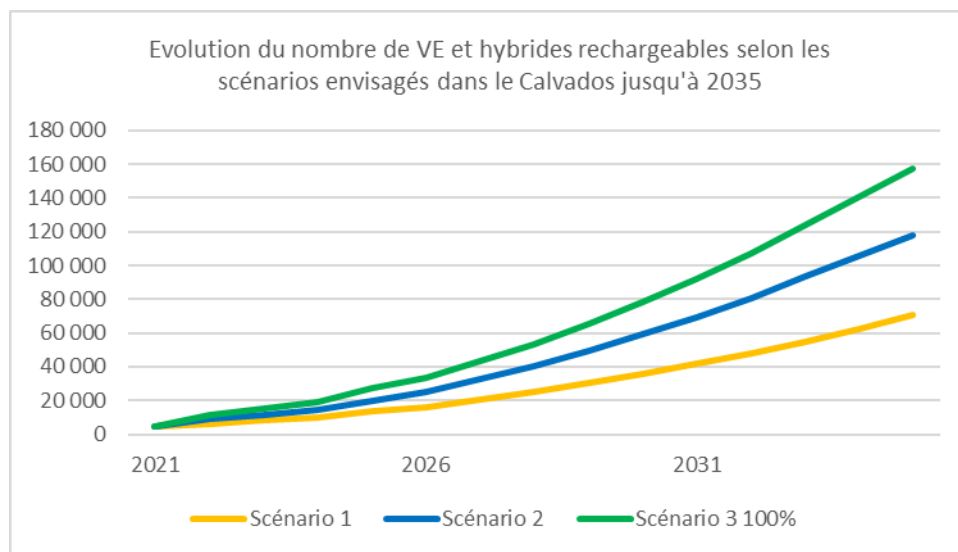


Le Calvados représente 1,11% du parc automobile en France (425 300 véhicules sur 38,3 millions). On considère en prenant une moyenne des prévisions de l'ADEME que le parc français représentera 30 millions de véhicules particuliers en 2050. En gardant le ratio de 1,11%, on suppose qu'il y aura 333 000 véhicules particuliers dans le Calvados en 2050, et qu'ils seront tous électriques ou hybrides rechargeables. Pour atteindre ce nombre, on considère alors une augmentation plus importante que notre courbe la plus haute. On remplace donc les chiffres de notre scénario 3 par les suivants :

Evolution du nombre de véhicules électriques dans le Calvados d'ici 2035															
Années	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Scénario 100% VE en 2050	4 718	11 673	15 565	19 067	26 460	33 464	43 192	53 309	65 761	78 602	91 831	107 396	124 128	140 471	157 203

En intégrant ces nouveaux nombres pour le Calvados, on obtient les courbes suivantes.

Evolution du nombre de VE et hybrides rechargeables du Calvados d'ici 2035															
Années	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Scénario 1	4 718	6 349	8 369	10 100	13 563	15 871	20 200	25 106	30 589	35 494	41 843	47 903	55 117	62 331	70 700
Scénario 2	4 718	8 775	11 700	14 333	19 890	25 155	32 468	40 073	49 433	59 085	69 030	80 730	93 308	105 593	118 170
Scénario 3 100%	4 718	11 673	15 565	19 067	26 460	33 464	43 192	53 309	65 761	78 602	91 831	107 396	124 128	140 471	157 203



Dans le Calvados, en 2021 le parc automobile compte 1 440 véhicules hybrides rechargeables. D'après les estimations de l'ADEME, la part d'hybrides représentera environ 1/5 du parc de véhicules rechargeables en 2030 et n'évoluera plus ensuite.

Evolution du nombre d'hybrides rechargeables du Calvados d'ici 2035															
Années	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Scénario 1 bas	1 440	2 147	2 855	3 562	4 269	4 977	5 684	6 391	7 099	7 806	7 806	7 806	7 806	7 806	7 806
Scénario 2 tendanciel	1 440	2 724	4 008	5 291	6 575	7 859	9 143	10 426	11 710	12 994	12 994	12 994	12 994	12 994	12 994
Scénario 100% 2050	1 440	3 027	4 613	6 200	7 787	9 374	10 960	12 547	14 134	15 720	15 720	15 720	15 720	15 720	15 720

Distance moyenne parcourue par un véhicule électrique sur une année

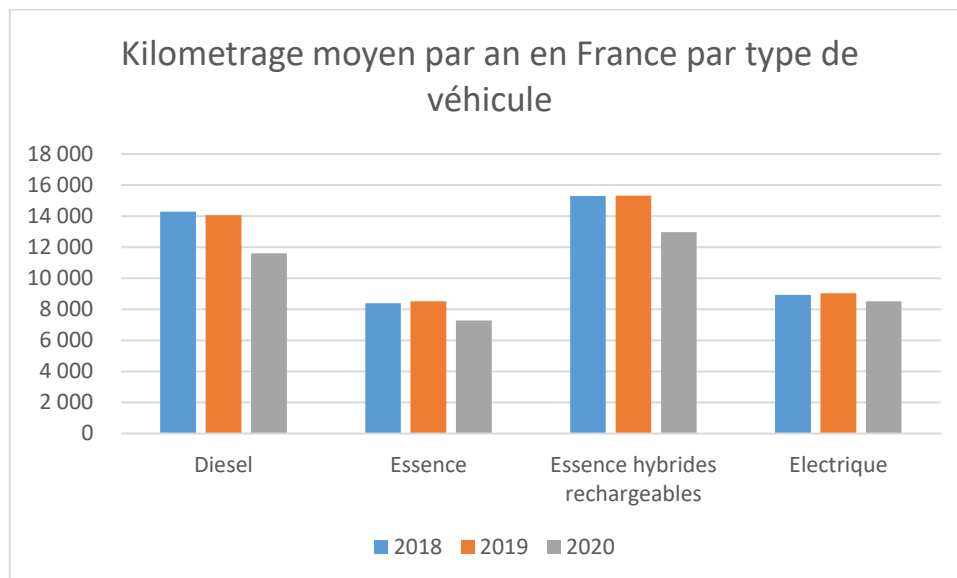
En France Métropolitaine, **les conducteurs de véhicules électriques parcourent en moyenne 8 829 km par an** avec ce type de véhicule et **14 523 km avec un véhicule essence hybride rechargeable**.

Assez logiquement, les véhicules diesels engrangent un plus grand nombre de kilomètres que les véhicules électriques et essences. Néanmoins, on constate que les véhicules essences hybrides rechargeables sont ceux qui « roulent » le plus.

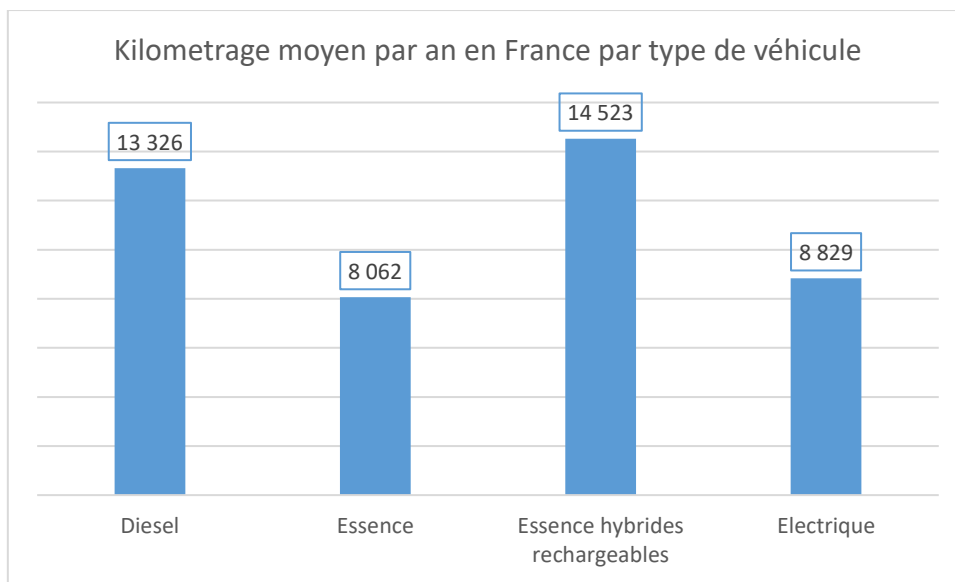
Les voitures électriques ont globalement un usage similaire à des voitures essences. Ce sont en général des citadines (Renault ZOE, Fiat 500<sup>e</sup>...) qui sont utilisées pour les trajets du quotidien. Ces derniers sont effectués sur de courtes distances.

Les véhicules essences hybrides rechargeables se rapprochent eux de l'usage des véhicules diesels. Ils sont beaucoup utilisés sur de longues distances, dans un usage de transit, pour les déplacements professionnels, etc...

A noter que les véhicules hybrides rechargeables sont très présents sur le segment des SUV. Cette motorisation permet en effet à ces véhicules soumis à des fiscalités dissuasives (malus sur le rejet de CO2 ou encore au poids), de contourner ce problème.







Si on se base sur le parc automobile au 1<sup>er</sup> Janvier 2021 pour chaque département, on obtient les ratios véhicules électriques / véhicules hybrides rechargeables suivants :

	Calvados		Eure		Manche		Orne		Seine-Maritime		Normandie	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
véhicules électriques	3 278	69%	2 282	69%	2 328	75%	860	69%	6 145	75%	14 893	73%
véhicules hybrides rechargeables	1 440	31%	1 002	31%	783	25%	384	31%	2 035	25%	5 644	27%

Si on considère qu'un véhicule électrique parcourt en moyenne 8 829 km/an et un véhicule hybride rechargeable 14 523 km/an, on obtient le kilométrage moyen suivant pour chaque département :

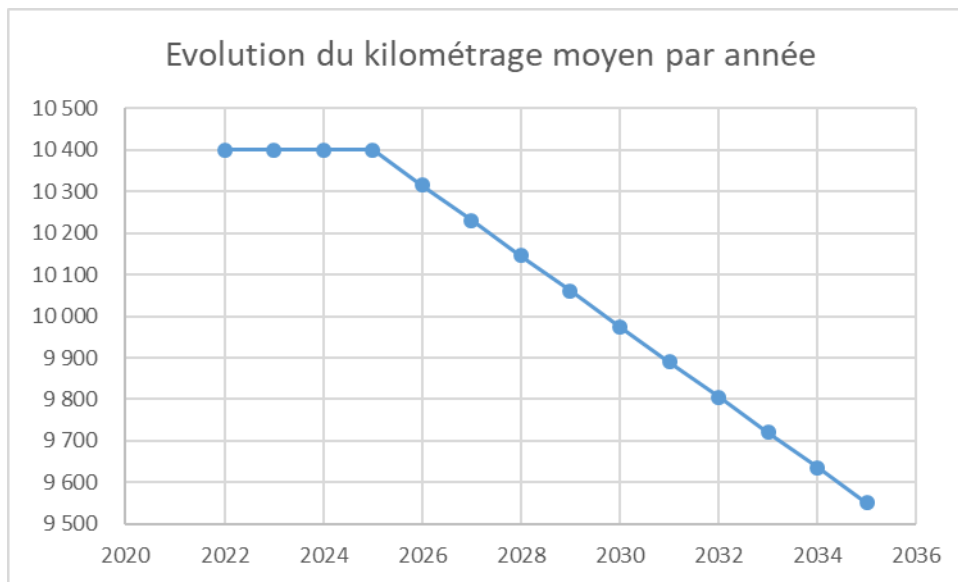
	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Normandie
kilométrage moyen	10 567	10 566	10 262	10 587	10 246	10 394

On prendra donc pour l'année 2022, une moyenne de 10 400 km/an pour tous les véhicules électriques (hybrides ou non).

#### Scénario 1 (évolution des habitudes de mobilité) :

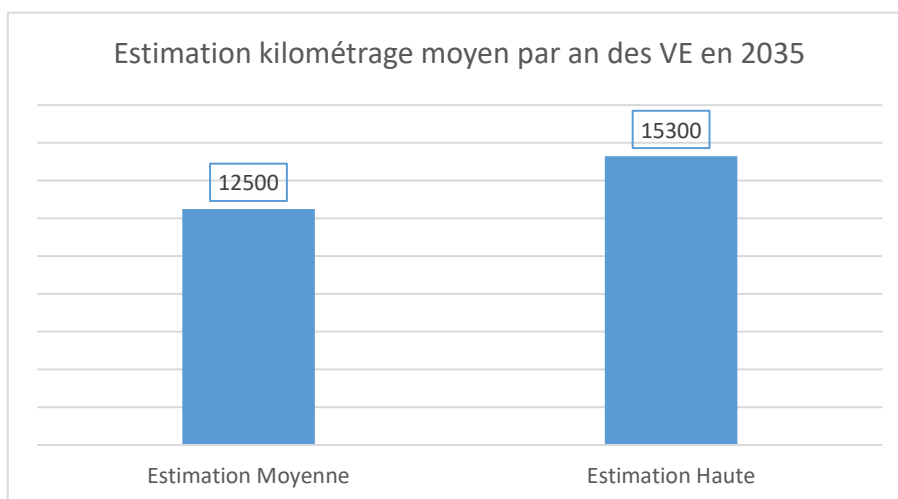
On considère qu'avec l'augmentation de la part des mobilités alternatives, la part des déplacements « en usage local » va rester stable jusqu'en 2025 puis va progressivement diminuer pour atteindre une baisse de 10% en 2035 sur cet usage (cette hypothèse est également utilisée dans le scénario ADEME similaire).

La distance moyenne annuelle parcourue pour l'usage « transit » va quant à elle rester stable. En effet, l'augmentation des batteries et donc l'augmentation des distances parcourues pour ce type de trajets va être compensée par l'évolution des mentalités et donc l'utilisation de modes alternatifs comme le train le week-end ou pour les vacances.

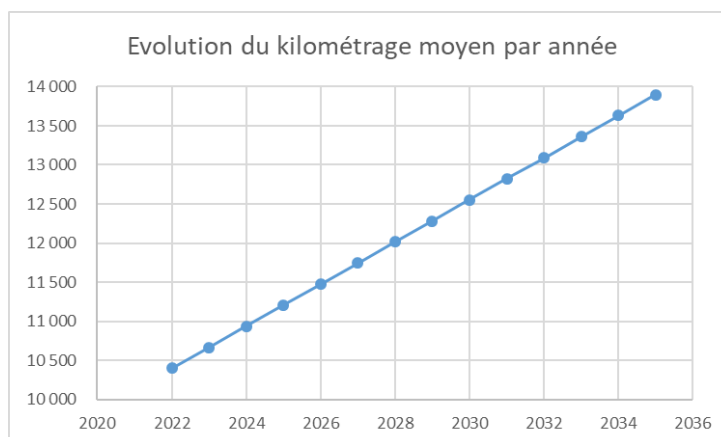


Scénarios 2 (tendanciel) et 3 (incitation forte à l'électromobilité) :

On estime qu'en 2035, avec les innovations technologiques et la massification des bornes de recharges, les véhicules électriques seront au même niveau de kilomètres parcourus que les véhicules diesels ou hybrides rechargeables (hypothèse confirmée dans le rapport de RTE).



On considère que le kilométrage moyen évolue linéairement pour atteindre en 2035 13 900 km (soit la valeur médiane entre l'estimation moyenne et l'estimation haute de RTE) :



Consommation moyenne d'un véhicule électrique

En prenant le nombre de ventes des 10 voitures électriques les plus vendues en France ces trois dernières années, et en faisant une moyenne pondérée de leur consommation sur 100km (capacité en kWh / autonomie moyenne), on trouve la moyenne de consommation pour 100km des voitures du parc existant, à savoir 13,03 kWh/100km. Cette moyenne est calculée par rapport aux autonomies annoncées et ne dépeint pas les types d'utilisation réels, pour une utilisation sur autoroute, la consommation est plus importante, de l'ordre de 22 kWh/100km.

En considérant que la consommation de 13 kWh/100km est pour un usage local à faible vitesse (50km/h) et que celle sur autoroute correspond à 130km/h, on peut envisager que la consommation pour un usage en transit sur des routes à 80km en moyenne est d'environ 16,5 kWh/100km.

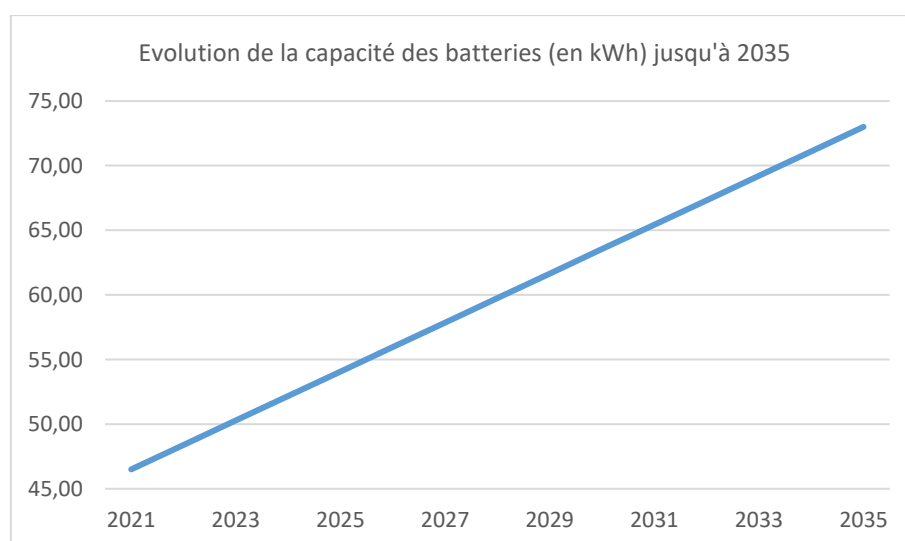
D'après le rapport de RTE, l'autonomie moyenne annoncée pour les VE ayant une batterie de 73 kWh en 2035 est 440 km. Par un calcul simple on obtient une consommation de 16,6 kWh/100km. On peut considérer que cette valeur correspond à une consommation plus réaliste que celles annoncées par les constructeurs actuels (nous permettant d'obtenir 13,03 kWh/100km). On considère alors que les consommations n'évolueront pas ou très peu. En effet, s'il est possible que les évolutions technologiques permettent d'améliorer les performances et donc de diminuer les consommations aux 100 km, la masse moyenne des véhicules électriques va être amenée à augmenter, notamment avec le développement des SUV électriques.

On prendra donc une consommation de 15 kWh/100 km pour un usage local (donc à faible vitesse : 50 km/h) et de 20 kWh/100km pour un usage en transit (avec une moyenne de 80 km/h).

### Capacité moyenne des batteries

En utilisant comme données d'entrée les voitures les plus vendues ces trois dernières années en France et leurs capacités (Renault ZOE - 52 kWh, Tesla Model 3 – 62,5 kWh, etc), on obtient la capacité moyenne des batteries du parc existant, à savoir **46,52 kWh**.

D'après les estimations du scénario Crescendo correspondant aux projections standards du rapport RTE de 2019, les batteries des véhicules électriques auront une capacité moyenne de **73 kWh** en 2035. A partir de cette valeur et en imaginant une augmentation linéaire de la capacité, on peut tracer son évolution et déterminer qu'en 2025, la capacité moyenne des batteries de VE serait d'environ **55 kWh**, et analogiquement **60 kWh** en 2028.



### Niveau moyen de la batterie avant recharge (préconisations constructeurs)

Il est difficile de trouver des préconisations chiffrées des constructeurs sur les niveaux de décharge à éviter pour ne pas endommager sa batterie mais en cherchant sur internet, les réponses qui

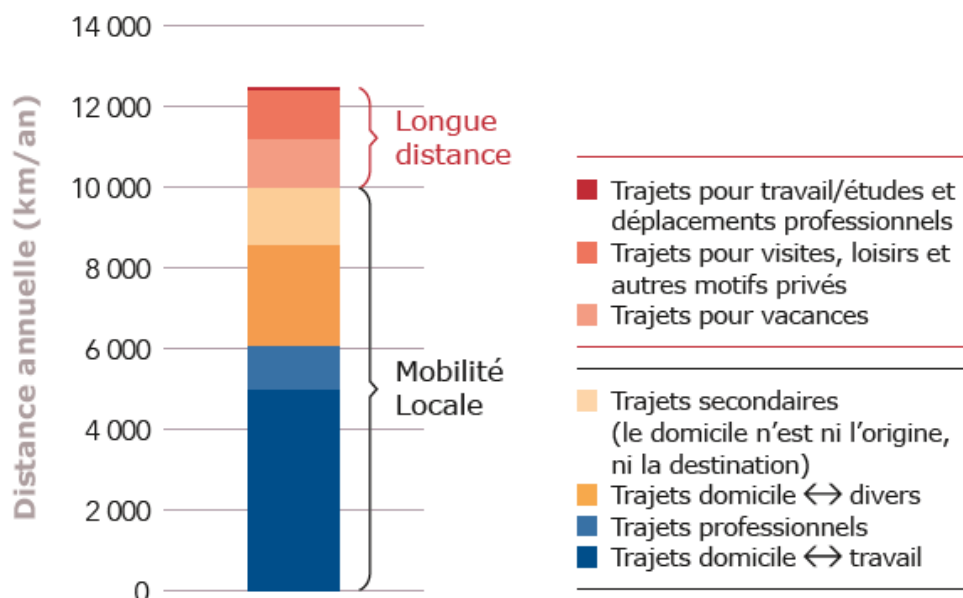
reviennent sur tous les sites les plus visités sont unanimes sur le fait que le niveau de charge de la batterie doit rester entre 20-30% et 70-80%. Ces conseils se retrouvent notamment sur Chargemap qui préconise de ne pas descendre en dessous de 20% de charge restante quotidiennement pour ne pas endommager la batterie. On peut donc considérer qu'un propriétaire de VE aura tendance à suivre ces indications.

Il faut maintenant dissocier les types d'utilisation :

- En **transit** les recharges sur les trajets longs impliquent que les utilisateurs ne s'arrêtent pas trop souvent pour se recharger et attendent donc de tomber à environ **20%** de batterie pour s'arrêter.
- En **usage local et quotidien**, on peut considérer que les propriétaires de VE peuvent se charger chez eux la nuit, donc s'ils se rechargent sur une borne publique en journée, on s'attend à ce que leur batterie ne soit pas trop déchargée. On considère alors que le niveau moyen de la batterie avant recharge dans ce deuxième cas est autour de **60%**.

### Part des déplacements et flux par usage

Selon le rapport de Mai 2019 de RTE « Enjeux du développement de l'électromobilité pour le système électrique » (et qui reprend les données de l'ENTD 2008), les déplacements annuels sont répartis en distance de la manière suivante :



On obtient alors la répartition suivante en 2022 (pour un total de 10 400 km parcourus annuellement):

usage	type de déplacement	%	%
local	domicile-travail	40,0%	81,6%
	trajet professionnel	9,4%	
	domicile-divers	18,4%	
	trajet secondaire	13,9%	
transit	trajet pour vacances	9,0%	18,4%
	visite, loisir et autre motif privé	9,0%	
	trajet pour études/travail et déplacements professionnels	0,4%	

Concernant la puissance des bornes à installer, on prendra les hypothèses suivantes :

- L'usage « transit » nécessite des bornes rapides. Vu le coût important des bornes 150 kVA, on considèrera qu'entre 2022 et 2030, 20% des bornes rapides seront en DC 50 kVA, 60% en DC 100 kVA et 20% en DC 150 kVA. Avec l'évolution des batteries et l'augmentation de leur capacité, la part des bornes 150 kVA augmentera progressivement entre 2030 et 2035



(notamment avec l'évolution de bornes 100 kVA en 150 kVA) pour atteindre 30% en 2035 (contre 20% de bornes en 50 kVA et 50% de bornes en 100 kVA). Cette hypothèse d'augmentation progressive des bornes 150 kVA est appuyée par le fait que l'ADEME vient de lancer un Appel à Projet avec des subventions pour les bornes 150 kVA. Ces dernières vont donc être amenées à se développer.

- L'usage « local » est réparti de la manière suivante :
  - Les trajets domicile-travail et trajets professionnels nécessitent des bornes 3 kVA et 7 kVA puisque le stationnement est long,
  - Les trajets « domicile-divers » et « secondaires » ont des stationnements plus courts, d'où un besoin en bornes 22 kVA.

### Scénario 1 (évolution des habitudes de mobilité) :

Comme vu précédemment, la distance moyenne parcourue sur l'usage « transit » va rester stable tandis que celle liée à l'usage « local » va diminuer de 10% entre 2025 et 2035. On obtient alors l'évolution suivante :

	km usage local	km usage transit	% usage local	% usage transit	% bornes 3 kVA	% bornes 7 kVA	% bornes 22 kVA	% bornes 50 kVA	% bornes 100 kVA	% bornes 150 kVA
2022	8 490	1 910	81,6%	18,4%	24,7%	24,7%	32,2%	3,7%	11,0%	3,7%
2023	8 490	1 910	81,6%	18,4%	24,7%	24,7%	32,2%	3,7%	11,0%	3,7%
2024	8 490	1 910	81,6%	18,4%	24,7%	24,7%	32,2%	3,7%	11,0%	3,7%
2025	8 490	1 910	81,6%	18,4%	24,7%	24,7%	32,2%	3,7%	11,0%	3,7%
2026	8 405	1 910	81,5%	18,5%	24,6%	24,6%	32,2%	3,7%	11,1%	3,7%
2027	8 320	1 910	81,3%	18,7%	24,6%	24,6%	32,1%	3,7%	11,2%	3,7%
2028	8 235	1 910	81,2%	18,8%	24,5%	24,5%	32,1%	3,8%	11,3%	3,8%
2029	8 150	1 910	81,0%	19,0%	24,5%	24,5%	32,0%	3,8%	11,4%	3,8%
2030	8 065	1 910	80,9%	19,1%	24,4%	24,4%	31,9%	3,8%	11,5%	3,8%
2031	7 980	1 910	80,7%	19,3%	24,4%	24,4%	31,9%	3,9%	11,2%	4,2%
2032	7 896	1 910	80,5%	19,5%	24,3%	24,3%	31,8%	3,9%	10,9%	4,7%
2033	7 811	1 910	80,3%	19,7%	24,3%	24,3%	31,7%	3,9%	10,6%	5,1%
2034	7 726	1 910	80,2%	19,8%	24,2%	24,2%	31,7%	4,0%	10,3%	5,6%
2035	7 641	1 910	80,0%	20,0%	24,2%	24,2%	31,6%	4,0%	10,0%	6,0%

### Scénarios 2 (tendancier) et 3 (incitation forte à l'électromobilité) :

Comme vu précédemment, le nombre de km parcourus va progressivement augmenter de manière à atteindre environ 13 900 km en 2035. On considère que la distance annuelle parcourue pour un usage local reste stable et donc que le gain se fait uniquement sur l'usage transit, de manière linéaire. On obtient alors l'évolution suivante :

	km usage local	km usage transit	% usage local	% usage transit	% bornes 3 kVA	% bornes 7 kVA	% bornes 22 kVA	% bornes 50 kVA	% bornes 100 kVA	% bornes 150 kVA
2022	8 490	1 910	81,6%	18,4%	24,7%	24,7%	32,2%	3,7%	11,0%	3,7%
2023	8 490	2 179	79,6%	20,4%	24,1%	24,1%	31,4%	4,1%	12,3%	4,1%
2024	8 490	2 449	77,6%	22,4%	23,5%	23,5%	30,7%	4,5%	13,4%	4,5%
2025	8 490	2 718	75,7%	24,3%	22,9%	22,9%	29,9%	4,9%	14,6%	4,9%
2026	8 490	2 987	74,0%	26,0%	22,4%	22,4%	29,2%	5,2%	15,6%	5,2%
2027	8 490	3 256	72,3%	27,7%	21,9%	21,9%	28,5%	5,5%	16,6%	5,5%
2028	8 490	3 526	70,7%	29,3%	21,4%	21,4%	27,9%	5,9%	17,6%	5,9%
2029	8 490	3 795	69,1%	30,9%	20,9%	20,9%	27,3%	6,2%	18,5%	6,2%
2030	8 490	4 064	67,6%	32,4%	20,5%	20,5%	26,7%	6,5%	19,4%	6,5%
2031	8 490	4 333	66,2%	33,8%	20,0%	20,0%	26,2%	6,8%	19,6%	7,4%
2032	8 490	4 603	64,8%	35,2%	19,6%	19,6%	25,6%	7,0%	19,7%	8,4%
2033	8 490	4 872	63,5%	36,5%	19,2%	19,2%	25,1%	7,3%	19,7%	9,5%
2034	8 490	5 141	62,3%	37,7%	18,8%	18,8%	24,6%	7,5%	19,6%	10,6%
2035	8 490	5 410	61,1%	38,9%	18,5%	18,5%	24,1%	7,8%	19,5%	11,7%

### Part des recharges effectuées à domicile et sur les parkings privés

D'après l'étude d'Enedis de Février 2021 (et mise à jour en Janvier 2023) : « Utilisation et recharge : Enquête comportementale auprès des possesseurs de véhicules électriques » (détaillée ultérieurement dans le chapitre « Les habitudes des usagers »), la recharge principale s'effectue très majoritairement à domicile (89 %), seuls 5 % des usagers effectuent leur recharge principale sur leur lieu de travail et 6 % sur des bornes publiques.

De plus, 88 % des usagers n'utilisent jamais ou presque jamais les bornes de recharge publiques. Sur les 12 % qui les utilisent parfois, 58 % le font sur les parkings de supermarchés ou de grands magasins, tandis que 30 % le font sur des bornes de recharge publique.

#### Usage « Local »

Nous prendrons pour nos scénarios l'hypothèse qu'en 2022, 95% des recharges s'effectuent à domicile ou sur des bornes privées.

Avec le développement des bornes de faible puissance au niveau des logements sans place de stationnement, on peut supposer que ces personnes seront amenées à acquérir des véhicules électriques. Les **personnes disposant d'une place de stationnement** continueront donc de se charger à **95% en dehors des bornes de recharges publiques** (90% à domicile et 5% sur le lieu de travail) tandis que les **personnes sans place de stationnement** se chargeront seulement à **5% en dehors des bornes de recharges publiques** (ce qui correspond aux chargements sur le lieu de travail).

On peut de plus compter sur le fait que les propriétaires d'hybrides rechargeables se rechargent très majoritairement chez eux en usage local. Pour les trajets longue distance (transit) on considère que les véhicules hybrides ont besoin de se recharger deux fois moins souvent que les électriques grâce à leur autonomie. C'est pourquoi dans les calculs qui suivront nous considérerons que **98%** des recharges pour les **hybrides rechargeables** se feront en dehors des bornes de recharges publiques.

Si on s'intéresse au pourcentage de la population ne disposant pas d'une place de stationnement au 1<sup>er</sup> Janvier 2021, on obtient la répartition suivante pour chaque département :

	Seine Maritime		Calvados		Eure		Orne		Manche	
	nombre de ménages	%	nombre de ménages	%	nombre de ménages	%	nombre de ménages	%	nombre de ménages	%
ménages avec une place	349 288,00	61,47%	217 784	68,97%	183 211	72,13%	87 793,00	67,78%	158 632	69,28%
ménages sans place	218 932,00	38,53%	97 967	31,03%	70 775	27,87%	41 731,00	32,22%	70 329	30,72%

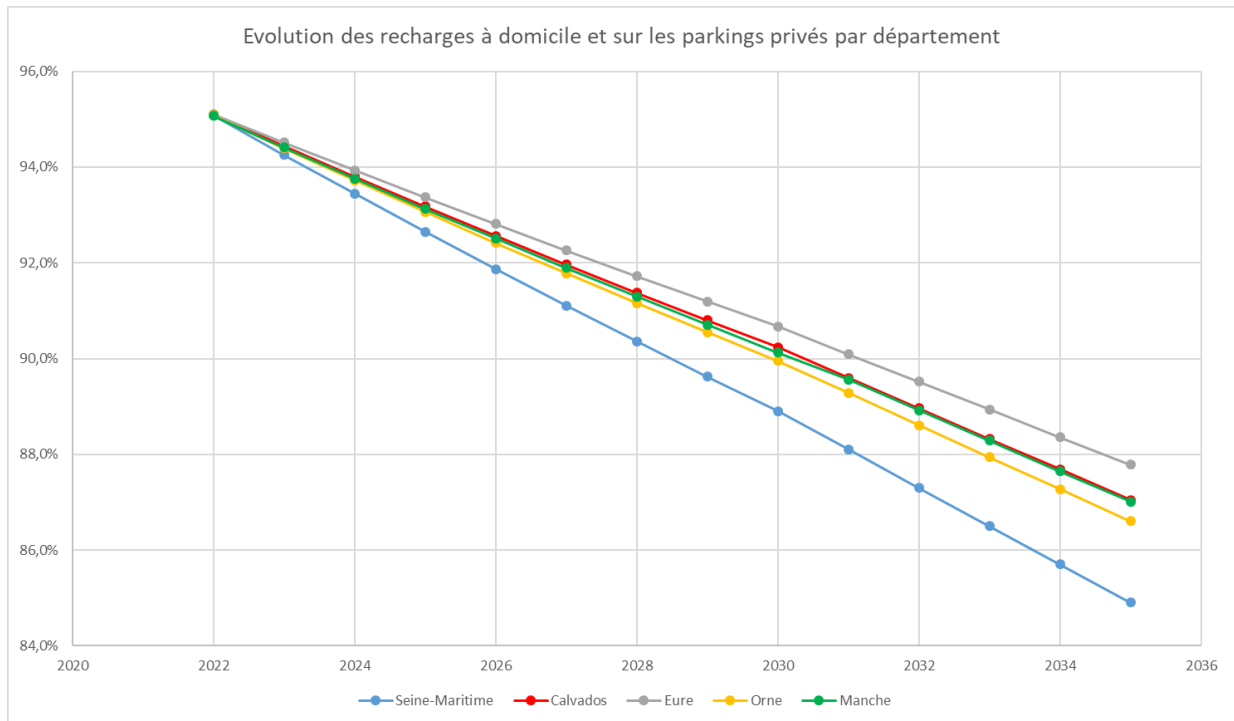
Si on compare maintenant le nombre de ménages avec le nombre prévisionnel de VE et véhicules hybrides rechargeables à horizon 2035 pour chaque scénario, on obtient alors le ratio suivant (Les observations de l'Acoze indiquent que les ménages disposant d'un véhicule électrique possèdent généralement un seul véhicule électrique en complément d'un véhicule thermique. Cela vient appuyer l'hypothèse que la quasi-totalité des ménages ne disposera pas de plus d'un VE) :

	Seine-Maritime	Calvados	Eure	Orne	Manche
Scénario 1 % de ménages avec un VE	22,5%	22,4%	16,5%	18,4%	16,5%
Scénario 2 % de ménages avec un VE	37,7%	37,4%	27,6%	30,7%	27,6%
Scénario 3 % de ménages avec un VE	45,6%	45,3%	33,4%	37,2%	33,4%

On prendra alors l'hypothèse que ce ratio est trois fois moins important pour les ménages sans place de stationnement (soit près de 10% des ménages à horizon 2035 pour le scénario médian, ce qui est cohérent avec les préconisations du guide SDIRVE). Le ratio pour les ménages avec une place de stationnement sera lui supérieur afin d'obtenir la moyenne ci-dessus.

On considère que l'augmentation de la part des ménages sans place de stationnement se fera linéairement entre 2022 et 2035.

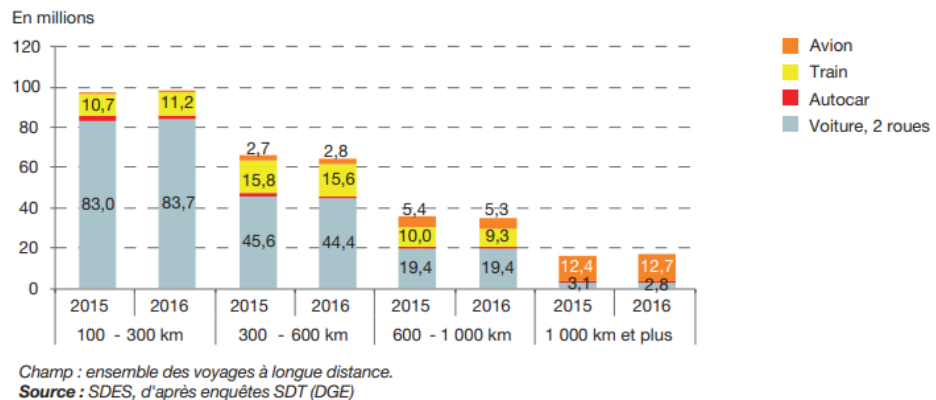
On obtient alors l'évolution suivante des recharges à domicile et sur les parkings privés pour chaque département :



### Usage « Transit »

Le rapport du Commissariat général au développement durable « La mobilité à longue distance des Français » présente la répartition des voyages des français entre 2015 et 2016 selon la distance parcourue et le mode de transport.

**Graphique 2 : voyages à longue distance en 2015 et 2016, selon la distance du déplacement et les principaux modes de transport**



L'enquête « Mobilité des personnes » publiée par le Ministère de la Transition écologique en Septembre 2019 indique de plus que les français ont réalisé en moyenne 6,3 voyages de plus de 80km en 2019 et que ce chiffre n'a pas ou très peu évolué en 10 ans (moyenne de 6,4 voyages en 2008).

On prendra donc l'hypothèse que les chiffres présentés dans le graphique ci-dessus n'ont également pas évolué en 2021-2022 et que ces proportions sont peu amenées à changer d'ici 2035.

répartition des voyages en fonction des distances (2016)					
distance	100-300 km	300 - 600 km	600 - 1 000 km	+ 1 000 km	TOTAL
Millions de déplacements	83,7	44,4	19,4	2,8	150,3
part des déplacements longue distance (%)	55,7%	29,5%	12,9%	1,9%	100,0%

Pour rappel, les trajets « vacances » représentent environ 49% des trajets longues distances, les trajets « visite, loisir et autre motif privé » 49% également et les trajets « études/travail et déplacements professionnels » ne représentent que 2% (cf. 1.1.6).

On émet alors les hypothèses suivantes :

- Les trajets entre 100 et 300 km sont un mix entre les déplacements pour les vacances, les visites et loisirs et les déplacements professionnels. L'autonomie actuelle des véhicules électriques permet pour la majorité de ces trajets de réaliser l'aller sans recharge mais pas l'aller-retour. Cependant, dans une grande majorité des cas, les usagers stationneront à minima plusieurs heures sur leur lieu de destination et, s'ils en ont la possibilité, se rechargeront dès leur arrivée (notamment pour le lieu de vacances ou de weekend). Ils pourront reprendre la route du retour avec une batterie entièrement chargée. La recharge durant le trajet sur une borne rapide ne servira que d'appoint. Les usagers en déplacements professionnels ou se dirigeant vers un lieu de loisir auront quant à eux plus facilement tendance à se charger sur les bornes rapides. On considère donc qu'en 2022, 60% des recharges s'effectuera sur le lieu de destination contre 80% en 2035 avec l'augmentation des capacités des batteries (et donc un recul du besoin de recharge en milieu de trajet).
- Les trajets entre 300 et 600 km observeront les mêmes tendances que pour ceux de 100-300km. Cependant, une recharge sera nécessaire durant le déplacement vu l'autonomie actuelle des batteries. Il s'agira d'un petit appoint pour les déplacements proches de 300 km et d'une charge complète pour les déplacements proches de 600 km. A nouveau, les usagers se rechargeront cependant majoritairement sur leur lieu de destination et à leur retour à domicile. On considère donc qu'en 2022, 1/3 des recharges s'effectuera sur le lieu de destination contre 2/3 en 2035 avec l'augmentation des capacités des batteries (et où les trajets proches de 300 km ne nécessiteront plus de charge en milieu de trajet).
- Les déplacements de 600 km et plus sont majoritairement des trajets pour les vacances. Si les usagers se chargeront majoritairement sur leur lieu de destination, une recharge (voire même plusieurs suivant la distance) sera nécessaire en milieu de trajet. Certains usagers pourront cependant préférer des bornes de plus faibles puissances (22 kVA) pour leur pause du midi. On prendra donc l'hypothèse que 10% des recharges s'effectuera sur le lieu d'arrivée ou sur les lieux de restauration durant le trajet (et cela aussi bien en 2022 qu'en 2035).

Si on applique à ces ratios la pondération liée au nombre de déplacements suivant la distance, on obtient une recharge sur les bornes rapides de 57% en 2022 contre 35% en 2035. On supposera que l'évolution se fera linéairement entre 2022 et 2035.

### Nombre de bornes existantes et à installer sur les parkings

Les parkings publics et privés ainsi que leurs surfaces ont été récupérés via les données disponibles sur OpenStreetMap sur l'ensemble du territoire. Les cadastres ont de plus été étudiés afin de distinguer les parkings privés des parkings publics. Le nombre de places sur chacun de ces parkings a été estimé à partir d'une surface moyenne par place (entre 27m<sup>2</sup> et 28m<sup>2</sup> suivant les parkings). Seuls les parkings de plus de 20 places (et donc soumis à la loi Climat et Résilience) ont été conservés. Les parkings « privés communaux » ont de plus été retirés de la liste puisqu'ils ne sont pas considérés comme ouverts au public (étant réservés aux agents). Concernant les parkings privés, les parkings au niveau des centres commerciaux, des postes, commerces, campings, lieux de loisirs, de santé, de sport, les hôtels, etc. ont été considérés comme ouverts au public. En en déduit alors qu'environ 5% des parkings répertoriés ne sont pas ouverts au public (parkings réservés aux salariés, etc.).

L'ensemble des communes a également été interrogé lors de la phase de concertation afin de confirmer le nombre de places de parkings et d'identifier d'éventuel(s) parking(s) manquants. Les communes ont également précisé les usages des parkings ainsi que leur rattachement à un bâtiment ou non.

Concernant le nombre de points de recharge à installer, afin de respecter la loi Climat et Résilience, on divise le nombre de places sur chaque parking par 20 et on garde l'entier inférieur.

On compte le nombre suivant de parkings ouverts au public :



	publics	publics de plus de 20 places	publics soumis à réglementation	privés	privés de plus de 20 places
<b>parkings du Calvados</b>	<b>2 724</b>	<b>1 180</b>	<b>865</b>	<b>1 714</b>	<b>831</b>
-dont Caen la Mer	1 015	338	300	721	414
- hors Caen la Mer	1 709	842	565	993	417

La loi Climat et Résilience impose qu'à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2025, les parcs de stationnement de bâtiments non résidentiels existants et emplacements gérés en délégation de service public, en régie ou via un marché public de plus de 20 emplacements de stationnement doivent disposer d'au moins 1 point de recharge pour véhicule électrique par tranche de 20 places.

Cela représenterait donc sur le territoire du Calvados un total d'environ 5 600 points de charge à installer à l'horizon 2025 (dont environ 1 440 points par le public) :

<b>pdc à installer sur les parkings</b>	<b>6 586</b>
-dont publics Caen-la-Mer	1 000
-dont privés Caen-la-Mer	1 868
-dont publics hors Caen-la-Mer	1 186
-dont privés hors Caen-la-Mer	2 532
<b>pdc existants</b>	<b>747</b>
-dont publics	519
-dont privés	228
<b>pdc restants à installer</b>	<b>5 839</b>
-dont publics	1 667
-dont privés	4 172

Nota : Les valeurs indiquées sur le territoire de Caen-la-mer sont des estimations. En effet, les usages des parkings de certaines communes n'ont pas été obtenus lors de la phase de concertation (l'estimation est donc une estimation « haute » où l'ensemble des parkings de plus de 20 places recensés ont été conservés. Or certains parkings, comme des places de village en terre battue et sans places définies ne sont pas rattachés à un bâtiment ni payants et ne sont donc pas soumis à la réglementation).

**Cependant, l'installation de l'ensemble de ces points de charge dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025 viendrait trop tôt par rapport au développement et au besoin des véhicules électriques. En effet, si on se base sur les projections du scénario tendanciel, le nombre de véhicules électriques et hybrides rechargeables sera d'environ 20 000 en 2025, pour un total de 6 590 points de charge. Cela représente donc 1 point de charge pour à peine 3 véhicules, alors que les préconisations annoncent 1 point de charge pour 10 VE en 2020 et 1 point de charge pour 15 VE en 2030. Il y aurait donc plus de 4 fois trop de bornes par rapport au besoin réel, d'autant plus que les bornes auraient un taux d'utilisation inférieur à 1% (ce qui rend l'équilibre économique impossible si on souhaite maintenir un coût cohérent de la recharge pour l'utilisateur).**

**Il a donc été décidé d'étaler dans le temps l'équipement de ces parkings en se basant uniquement sur le besoin réel. Le SDEC Energie prévoit ainsi d'installer environ 1 000 points de charge dans son Schéma entre 2023 et 2027. Les lieux d'intérêt et priorités ont été identifiés lors des ateliers avec les communes.**

**De même, on supposera que le privé installera progressivement ses parkings jusqu'en 2035, soit environ 320 points de charge installés chaque année.**

L'arrêté du 23/12/2020 prévoit de plus une puissance minimale de pré-équipement sur les parkings :

Nombre de d'emplacements de stationnement N	Points de recharge dans les parcs de stationnement des bâtiments résidentiels	Points de recharge dans les parcs de stationnement des bâtiments non résidentiels pour les autres véhicules
	Points de recharge dans les parcs de stationnement des bâtiments non résidentiels à destination des véhicules à usage professionnel ou des véhicules des salariés ou des agents de service public	
10 ≤ N ≤ 20	15 kVA	22 kVA
21 ≤ N ≤ 40	22 kVA	33 kVA
41 ≤ N ≤ 100	30 kVA + 6 kVA par tranche de 10 emplacements au-delà de 50	44 kVA + 8 kVA par tranche de 10 emplacements au-delà de 50
101 ≤ N ≤ 200	60 kVA + 3,6 kVA par tranche de 10 emplacements au-delà de 100	84 kVA + 5 kVA par tranche de 10 emplacements au-delà de 100
N > 200	96 kVA + 0,2 kVA x (N-200)	134 kVA + 0,28 kVA x (N-200)

Si on applique ces puissances avec le nombre de points de charge à installer pour chaque parking suivant sa taille, on obtient les puissances maximales suivantes pour les points de charge :

Nombre de places	Nombre de pdc	Puissance résidentiel / public	Pmax par pdc résidentiel / public	Puissance non résidentiel	Pmax par pdc non résidentiel
10-20	1	15	15,0	22	22,0
21-30	1	22	22,0	33	33,0
31-40	1	30	30,0	44	44,0
41-50	2	30	15,0	44	22,0
51-60	2	36	18,0	52	26,0
61-70	3	42	14,0	60	20,0
71-80	3	48	16,0	68	22,7
81-90	4	54	13,5	76	19,0
91-100	4	60	15,0	84	21,0
101-110	5	63,6	12,7	89	17,8
111-120	5	67,2	13,4	94	18,8
121-130	6	70,8	11,8	99	16,5
131-140	6	74,4	12,4	104	17,3
141-150	7	78	11,1	109	15,6
151-160	7	81,6	11,7	114	16,3
161-170	8	85,2	10,7	119	14,9
171-180	8	88,8	11,1	124	15,5
181-190	9	92,4	10,3	129	14,3
191-200	9	96	10,7	134	14,9
201-210	10	98	9,8	136,8	13,7
211-220	10	100	10,0	139,6	14,0
221-230	11	102	9,3	142,4	12,9
231-240	11	104	9,5	145,2	13,2
241-250	12	106	8,8	148	12,3

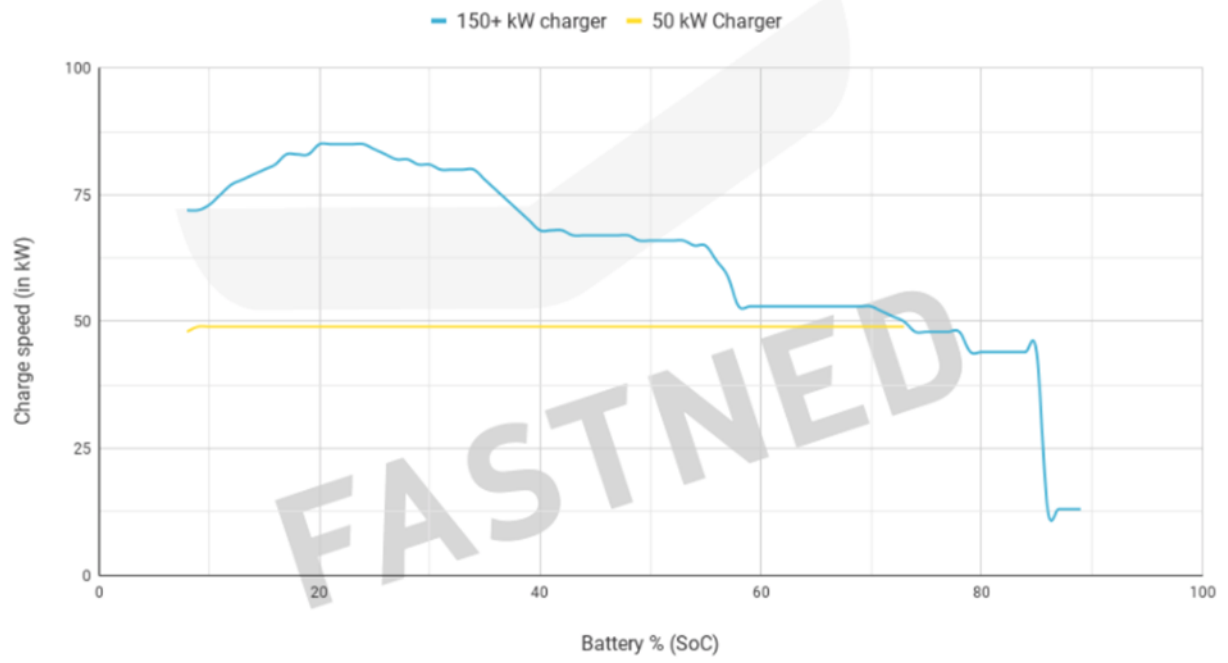
On constate que seuls les parkings de petites tailles peuvent installer l'intégralité de leurs bornes en 22 kVA (jusqu'à 40 places pour les parkings résidentiels et des services publics et jusqu'à 80 places pour les parkings non résidentiels). La puissance moyenne par point de charge décroît progressivement et devient rapidement inférieure à 15 kVA, voire même inférieure à 11 kVA pour les parkings résidentiels à partir de 161 places.

Il s'agit cependant de la puissance de pré-équipement uniquement et non de la puissance minimale des bornes. Il est en effet probable que les propriétaires des parkings installent des puissances dont la moyenne reste inférieure à la puissance de pré-équipement. Une possibilité serait de faire sur les parkings un mix entre les bornes 22 kVA, 7 kVA et 3 kVA.

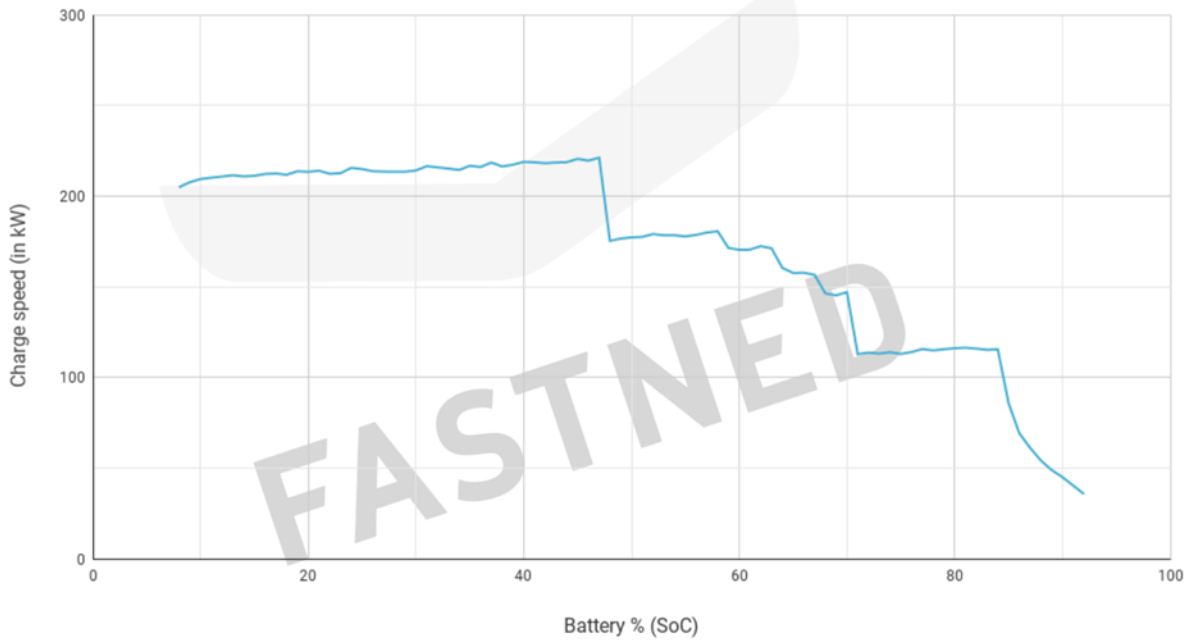
### Energie maximale délivrable par type de borne sur une année

Si on observe les courbes de charge de différents véhicules et pour différentes puissances de bornes, on remarque que la charge est régulière et proche de la puissance maximale pour les puissances inférieures à 50 kW. En revanche, la puissance se dégrade au-delà de cette limite comme nous le montrent les courbes ci-dessous fournies par Fastned :

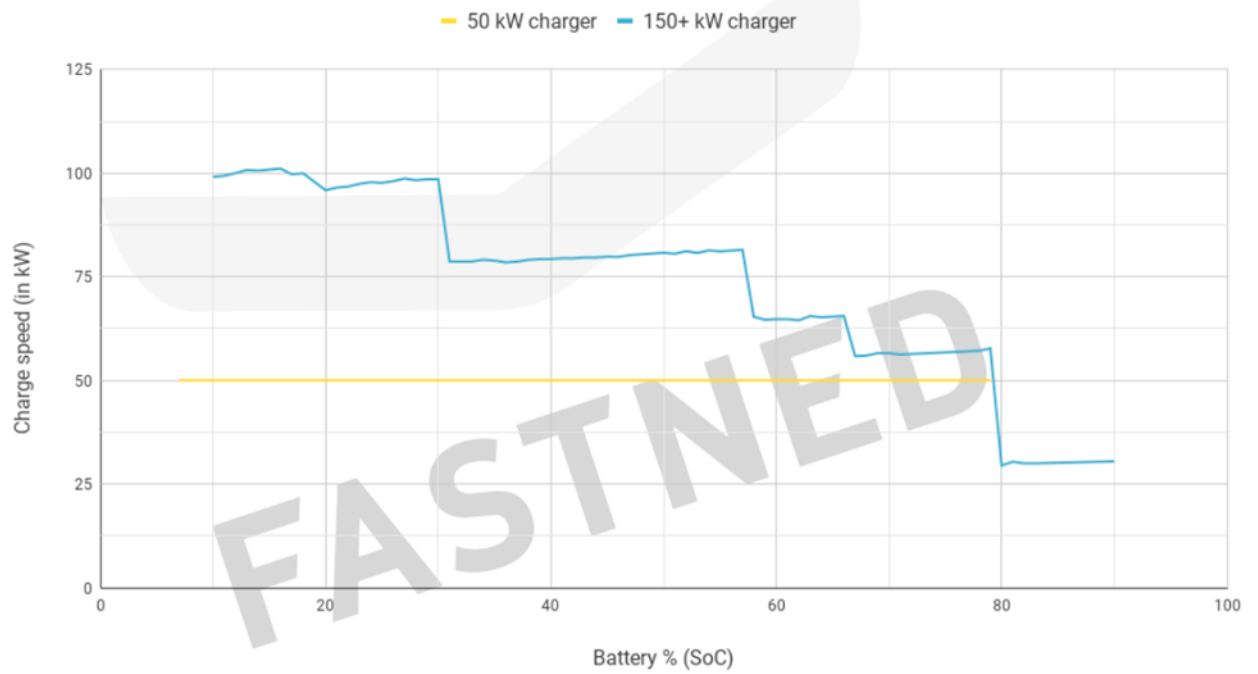
# Fiat 500e



IONIQ 5 (72,6 kWh)

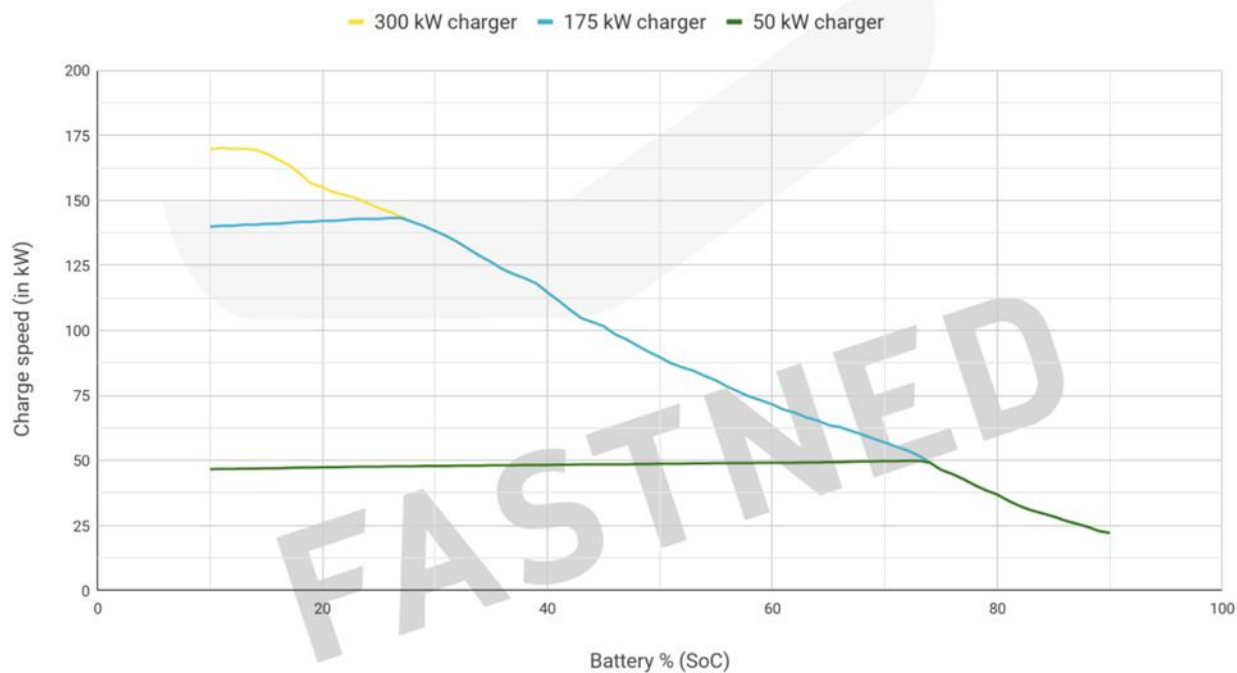


Peugeot e-208

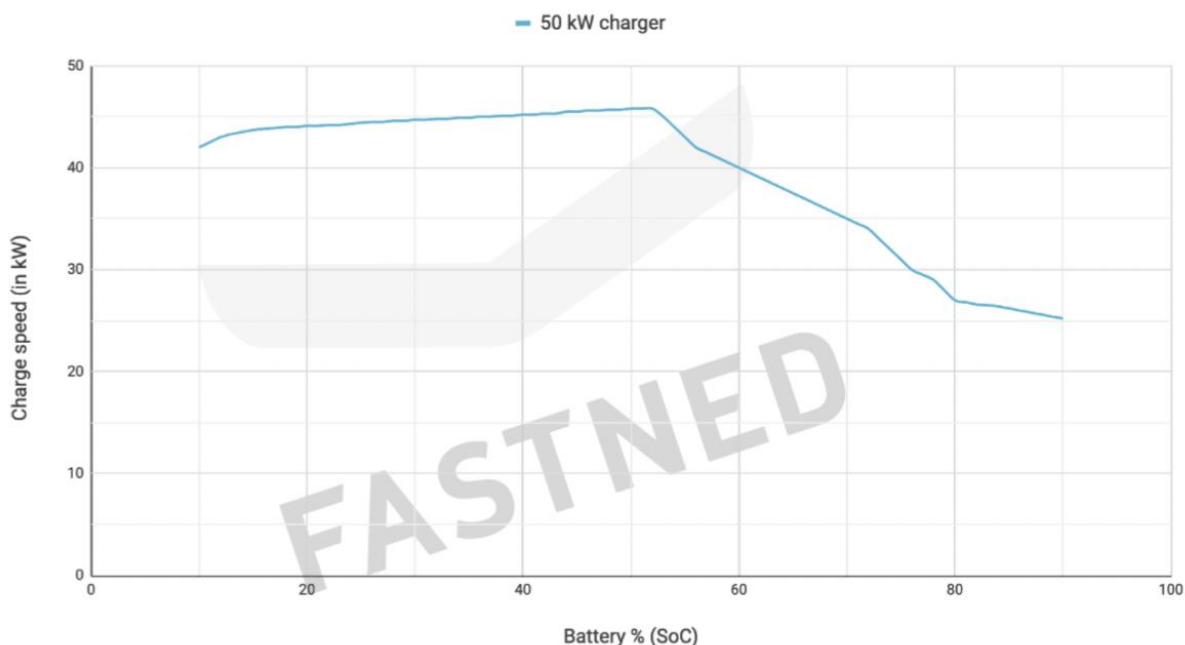




## Tesla Model 3 Standard Range +



## Renault ZOE (CCS)



A cette dégradation de puissance s'ajoute le fait que les véhicules venant se charger ne sont pas avec une batterie totalement vide, si bien que la partie de la courbe « la plus favorable en termes de puissance » (batterie chargée à moins de 25%) n'est quasiment jamais utilisée.

On prendra donc les hypothèses suivantes :

- Les bornes de moins de 50 kVA délivrent une puissance moyenne de 95% de la puissance maximale
- Les bornes de 50 kVA et plus voient actuellement leur usage limité par les capacités des batteries des véhicules. On considère que la puissance moyenne des recharges sera limitée à 45 kW jusqu'en 2025 puis que les évolutions des batteries permettront d'augmenter les puissances moyennes de la manière suivante :
  - Pour les bornes 50 kVA : 95% de la puissance maximale à partir de 2030
  - Pour les bornes 100 kVA et 150 kVA : une augmentation linéaire de la puissance entre 2025 et 2035 pour atteindre en 2035  $\frac{3}{4}$  de la puissance maximale

On considère de plus que la demande en recharges sur les bornes est non négligeable sur 14h de la journée; mais que ces dernières seront très peu sollicitées entre 20h et 6h.

On obtient donc l'évolution de l'énergie délivrable suivante :

Maximum kWh / an pour 1 pdc 3 kVA	Maximum kWh / an pour 1 pdc 7 kVA	Maximum kWh / an pour 1 pdc 22 kVA	Maximum kWh / an pour 1 pdc 50 kVA	Maximum kWh / an pour 1 pdc 100 kVA	Maximum kWh / an pour 1 pdc 150 kVA
14 564	33 982	106 799	229 950	229 950	229 950
14 564	33 982	106 799	229 950	229 950	229 950
14 564	33 982	106 799	229 950	229 950	229 950
14 564	33 982	106 799	229 950	243 886	261 307
14 564	33 982	106 799	229 950	257 823	292 664
14 564	33 982	106 799	229 950	271 759	324 020
14 564	33 982	106 799	229 950	285 695	355 377
14 564	33 982	106 799	229 950	299 632	386 734
14 564	33 982	106 799	242 725	313 568	418 091
14 564	33 982	106 799	242 725	327 505	449 448
14 564	33 982	106 799	242 725	341 441	480 805
14 564	33 982	106 799	242 725	355 377	512 161
14 564	33 982	106 799	242 725	369 314	543 518
14 564	33 982	106 799	242 725	383 250	574 875

### Zoom sur la recharge des 2/3 roues

D'après le *Rapport de la mission sur le déploiement des 2/3 roues motorisés propres par le CGEJET et le CGEDD*, de 2014 à septembre 2017 ont été mis sur le marché 47 172 cyclomoteurs électriques et 11 352 motocyclettes électriques en France. En 2017, les cyclomoteurs et motocyclettes électriques représentaient respectivement 6.7% et 0.4% des immatriculations totales de cyclomoteurs et motocyclettes neuves.

En 2021, les ventes de cyclomoteurs et de motocyclettes électriques représentent respectivement 15 917 et 4 585 nouvelles immatriculations.

Ce marché connaît une augmentation ces dernières années malgré l'épidémie, aidé par un nouveau bonus écologique en France pouvant aller jusqu'à 900€. Les constructeurs historiques comme BMW (avec le CE04 en 2022) ou Kawasaki (10 motos électriques d'ici 2025 et disparition de son catalogue thermique d'ici 2035) lancent des modèles amenés à connaître un succès.

On remarque néanmoins que la pénétration de l'électrique est nettement plus forte auprès des personnes morales que des personnes physiques (9.7% sur l'ensemble des 2/3 RM pour les personnes morales à comparer à 1.2% pour les personnes physiques en 2017). A noter que les entreprises investissant dans une flotte de cyclomoteurs s'équipent également dans le nécessaire pour la recharger.

De plus, la majorité des 2 roues électriques possèdent une batterie amovible ce qui rend la recharge à domicile ou au travail accessible puisque les usagers peuvent venir se brancher sur une prise classique. Les tailles de batterie étant généralement comprises entre 10 kWh et 20 kWh, une charge complète est possible en moins de 3h.

La recharge sur une prise renforcée est également possible (3 ou 3.2 kW).

Concernant les bornes de recharge :

- Pour les batteries avec une capacité importante et une autonomie de plus de 150 km, il peut être intéressant d'installer une borne de recharge à domicile avec une puissance supérieure à 3 kW. Cela ne concerne cependant qu'une minorité des 2 roues et la plupart des chargements ne peuvent s'effectuer qu'en dessous de 3.2 kW.

- Il faut compter une dépense entre 1 000 € et 1 500 € pour installer ce type de borne qui est également éligible à un crédit d'impôt de 300 €. En 2022, le prix de la recharge est d'environ 0.16 € / kWh (soit un peu moins de 2.5 € pour la charge complète d'une batterie de 15 kWh).
- Les 2 roues électriques peuvent également être chargés sur les bornes de recharge publiques sur les prises E/F (uniquement).

Les 2/3 roues étant minoritaires devant le nombre de véhicules électriques et se rechargeant principalement à domicile ou au bureau via la batterie amovible, on considèrera donc pour la suite de l'étude que ces derniers sont négligeables. On peut cependant retenir le fait qu'ils peuvent ponctuellement venir se charger sur les prises E/F des bornes installées.

On peut également noter la peur des usagers de se faire voler leur batterie lorsqu'ils sont amenés à se recharger sur une prise ou une borne publique et la pénibilité de devoir ramener le matériel de raccordement. Une alternative serait donc de ne pas installer de bornes pour ces véhicules mais plutôt des casiers sécurisés. L'évolution des prises (avec une majorité des bornes inférieures à 22 kVA qui ne proposeront plus que des prises T2) va de plus venir diminuer le ratio de prises E/F disponibles.







**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 30 MARS 2023**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : BUDGET PRINCIPAL - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022**

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 24 mars 2023, s'est réuni, à 14h, en séance publique, dans la salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Monsieur Philippe LAGALLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

**Décision d'intérêt commun :**

**Etaient présents :**

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
2.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
3.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
4.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
5.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
6.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
7.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
9.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
10.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
11.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
12.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
13.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
14.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
15.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
16.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
17.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
18.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
19.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
20.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
21.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
22.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
23.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
24.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
25.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
26.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
27.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
28.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
29.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
30.	EPCI	GOBE	Alain
31.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
32.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
33.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
34.	CU CAEN LA MER	GUENNOG	Jean-Yves
35.	EPCI	GUERIN	Daniel
36.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
37.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
38.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
39.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
40.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
41.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile

42.	EPCI	LAGALLE	Philippe
43.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
44.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
45.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
46.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
47.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
48.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
49.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
50.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
51.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
52.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
53.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
54.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
55.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
56.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
57.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
58.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
59.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
60.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
61.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
62.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
63.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
64.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
65.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
66.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
67.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
68.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
69.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
70.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
71.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
72.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
73.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
74.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
75.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
76.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
77.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
78.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
79.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
80.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
81.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
82.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
83.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
84.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
85.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
86.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
87.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
88.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
89.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc
90.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

## Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
4.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
5.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
6.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
7.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
8.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
9.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
10.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
11.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel





**2023-02-CS-DB-3**

12.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
13.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
14.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
15.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
16.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
17.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
18.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
19.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
20.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
21.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
22.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
23.	BAYEUX INTERCOM	GERVAISE	Gaetan
24.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
25.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
26.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
27.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
28.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
29.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
30.	CU CAEN LA MER	JOLY	Françis
31.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
32.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
33.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
34.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
35.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
36.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
37.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
38.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
39.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
40.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
41.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
42.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
43.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
44.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
45.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
46.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
47.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
48.	CU CAEN LA MER	RENERD	Nicolas
49.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
50.	EPCI	SAINT LO	Patrick
51.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
52.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
53.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
54.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
55.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

**Autres excusés ayant donné pouvoirs :**

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Emmanuel BELLÉE	CU CAEN LA MER	GUILLEMIN Jean-Marie	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE
2.	Hervé GUIMBRETIERE	SEULLES - TERRES ET MER	LEPAULMIER Jean	BAYEUX INTERCOM
3.	Nadine LEFEVRE-PROKOP	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cédric POISSON représentant la Commission Locale d'Energie de ISIGNY-OMAHA INTERCOM, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	148	90	3	93

\* Démission de Jean-Claude GAUDE de Touques (CLE de CŒUR COTE FLEURIE), de Nadine LAMBINET-PELLE de Saint-Gatiens-des-Bois (CLE de CŒUR COTE FLEURIE), de Jean-Pierre DUBAS de Cambes-en-Plaine (Caen la mer) et de Cédric CASSIGNEUL de Démouville (Caen la mer).

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU, l'appel à candidature établi par l'Etat et invitant les collectivités territoriales à participer à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

VU, l'arrêté interministériel du 13 décembre 2019 modifié fixant la liste des collectivités territoriales admises à expérimenter le Compte Financier Unique,

VU, la délibération du Comité syndical en date du 30 septembre 2021, portant sur le passage à la norme budgétaire et comptable à la M57,

VU, la délibération du Comité Syndical en date du 16 décembre 2021, adoptant les conditions de mise en œuvre de l'expérimentation du Compte Financier Unique par le SDEC ÉNERGIE,

VU, la délibération du Comité syndical en date du 24 mars 2022 approuvant le budget primitif de l'exercice 2022,

VU, les délibérations du Comité Syndical du 15 décembre 2022 approuvant les décisions modificatives n° 1, 2 et 3 de l'exercice 2022,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration générales, finances, cartographie et usages numériques », réunie le 28 février 2023,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 17 mars 2023,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 30 mars 2023 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, le Compte Financier Unique 2022 du budget principal, transmis aux représentants préalablement à la réunion - annexe C de la note de présentation jointe à la convocation.

CONSIDERANT que le Compte Financier Unique se substitue dans le cadre de l'expérimentation aux Comptes Administratifs et Comptes de Gestion.

CONSIDERANT le Compte Financier Unique 2022 détaillé est présenté aux membres du Comité Syndical.

CONSIDERANT que le Code Général des Collectivités Territoriales indique que si la Présidente peut assister au Comité Syndical où sont votés les comptes du syndicat, elle se doit de se retirer de la salle au moment du vote.

CONSIDERANT que, dans ce cadre, Madame la Présidente a quitté la séance et le Comité Syndical a siégé sous la Présidence de Monsieur Philippe LAGALLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge de l'Administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques.

Monsieur le Vice-Président propose au Comité Syndical d'adopter le Compte Financier Unique 2022 du Budget principal du SDEC ENERGIE.

Le compte administratif 2022 présente un résultat cumulé excédentaire de 25 434 488.36 €, dont un excédent cumulé de 18 757 762.67 € en section de fonctionnement et un excédent cumulé de 6 676 725.59 € en section d'investissement.





**2023-02-CS-DB-3**

Ces résultats sont conformes à ceux indiqués par le compte de gestion du comptable public :

	Résultat de l'exercice 2022	Restes à réaliser	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Fonctionnement	18 757 762.67	0.00 €	18 757 762.67
Investissement	6 676 725.59	-5 768 372.22	908 353.37
<b>TOTAL</b>	<b>25 434 488.26</b>	<b>-5 768 372.22</b>	<b>19 666 116.04</b>

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2022 du Budget principal du SDEC ENERGIE ;
- **DONNE** quittance à la Présidente ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de Séance,

Cédric POISSON

Pour la Présidente et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Philippe LAGALLE

Délibération certifiée exécutoire :

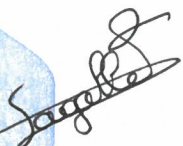
- pour avoir été publiée ou notifiée le : **04 AVR. 2023**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **04 AVR. 2023**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ENERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ENERGIE pendant ce délai.



## COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

### BUDGET PRINCIPAL

<p>Présenté par le 1<sup>er</sup> Vice-Président, A Saint-Contest, le 30 mars 2023,</p>  <p>Philippe LAGALLE</p>	Représentants	152
	Représentants en exercice	148
	Représentants présents	90
	Pouvoirs	3
	Votants	93
	<b>VOTES :</b> Pour : <input type="text" value="93"/> Contre : <input type="text" value="0"/> Abstention : <input type="text" value="0"/>	

Date de convocation : 24 mars 2023

Délibéré par le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Philippe LAGALLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président, à Saint-Contest (Salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie, rue René Cassin), le 30 mars 2023.



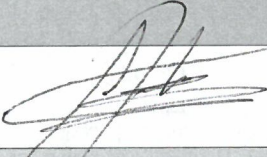
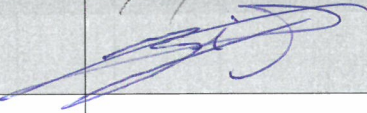
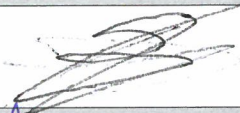
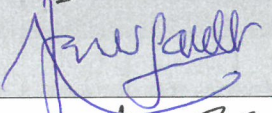
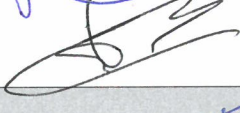

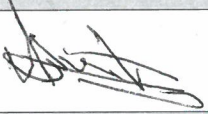


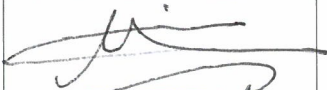
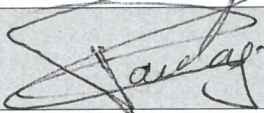

Etaient présents les représentants du Comité Syndical :


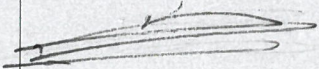
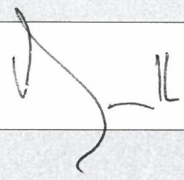
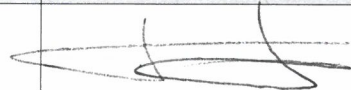
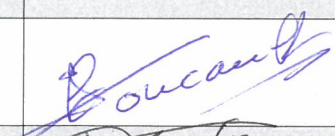
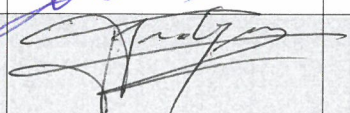
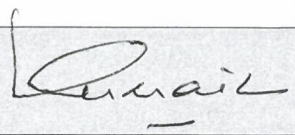


## Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE du 30 mars 2023




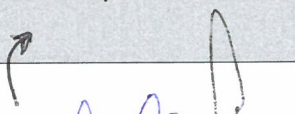
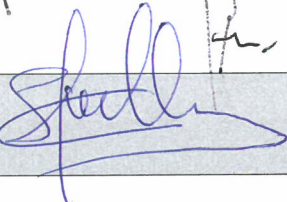
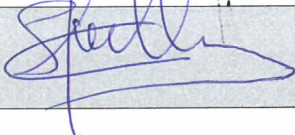
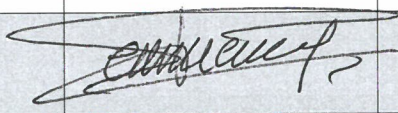
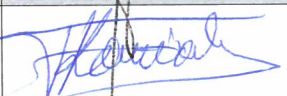
Nom Prénom	Signature	CFU 2022			BP 2023		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD
ALLAIRE STANISLAS							
AMER NIZAR							
ASMANT ALAIN		X	X	X	X	X	X
AUDRIEU ALAIN							
BAIL ROMAIN		X	X	X	X	X	
BALAS JEAN-PIERRE							
BAREAU ANNE-MARIE		X	X	X	X	X	X
BAUCHET ROLAND		X			X		
BAZIN HERVÉ		X	X	X	X	X	X
BAZIN PHILIPPE		X	X	X	X	X	X
BELLÉE EMMANUEL							
BENOIT DOMINIQUE		X	X	X	X	X	X
BÉRARD GILLES		X	X	X	X	X	X
BERGAR DOMINIQUE							
BERT JEAN							
BERTAIL ETIENNE		X	X	X	X	X	X
BERTHAUX THIERRY		X	X	X	X	X	X

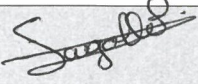
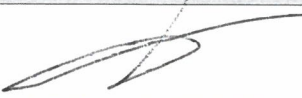
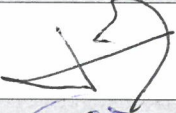
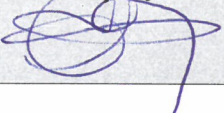


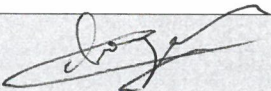
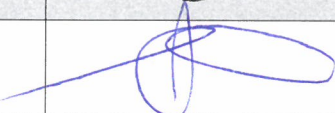
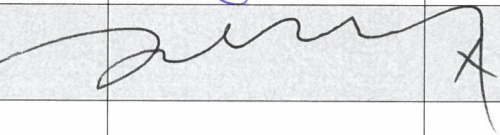
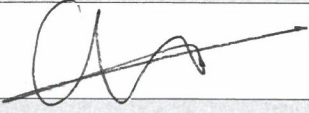

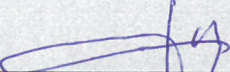


Nom Prénom	Signature	CFU 2022			BP 2023		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD
BERTIN GUY		X	X	X	X	X	X
BIZET MICHEL		X	X	X	X	X	X
BLANCHETIERE MARCEL							
BONHOMME VALENTIN							
BORDAIS MARTIAL		X	X	X	X	X	X
BOUGAULT RÉMI		X	X	X	X	X	X
BOUILLON JEAN-PIERRE		X	X	X	X	X	X
BOUJRAD ABDERRAHMAN		X	X	X	X	X	X
BOURDON ALAIN		X	X	X	X	X	X
BOYER PATRICK							
BURNEL ERIC							
CAILLOT MICHEL							
CAPOËN PHILIPPE		X	X	X	X	X	X
CHAUVET SÉBASTIEN							
CHERON DENIS		X	X	X	X	X	X
COLAS RICHARD							
COLLET CÉLINE		X	X	X	X	X	X
COURCHAI PIERRE		X	X	X	X	X	X
COUTANCEAU BRUNO		X	X	X	X	X	X

Nom Prénom	Signature	CFU 2022			BP 2023		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD
DALLOCCIO JEAN-PIERRE		X	X	X	X	X	X
DAVID JOHANNES							
DE WINTER DAMIEN							
DELOMEZ XAVIER							
DELVAL GILLES							
DEROO FABRICE		X	X	X	X	X	X
DESMEULLES ALAIN		X	X	X	X	X	X
DUJARDIN FABRICE							
DURAN MARC							
EUDE CHRISTOPHE							
FARIDE FRANÇOIS		X	X	X	X	X	X
FLEURY CATHERINE							
FOUCAULT PATRICK		X	X	X	X	X	X
FURDYNA HUBERT		X	X	X	X	X	X
GANCEL DAVID							
GERMAIN PATRICE		X	X	X	X	X	X
GERVAISE GAETAN							
GIRARD HENRI							



Nom Prénom	Signature	CFU 2022			BP 2023		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD
GOBE ALAIN		X	X	X	X	X	X
GODIER EDITH		X	X	X	X	X	X
GOHIER ARMAND		X	X	X	X	X	X
GOURNEY-LECONTE CATHERINE		X			X	X	X
GUEGUENIAT FRANCK							
GUELLE JEAN-DENIS		X	X	X	X	X	X
GUENNOG JEAN-YVES		X	X	X	X	X	X
GUERIN DANIEL (Reviere)		X	X	X	X	X	X
GUERIN DANIEL (Authie)							
GUILLEMIN JEAN-MARIE		X	X	X	X	X	X
GUILLEMOT JEAN-FRANÇOIS							
GUILLOUARD JEAN-LUC		X	X	X	X	X	X
GUIMBRETIERE HERVE							
HEURTIN JEAN-YVES		X	X	X	X	X	X
HUE SONIA							
JEANNENEZ PATRICK		X			X		
JOLY FRANÇOIS							
JOUY FRANCK		X	X		X	X	
KANZA MIA DYEKA THÉOPHILE		X	X	X	X	X	X

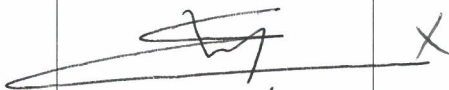
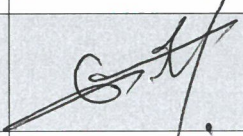




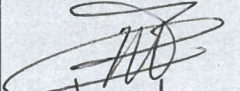
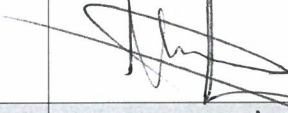
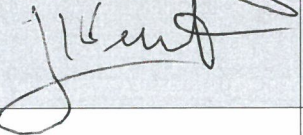
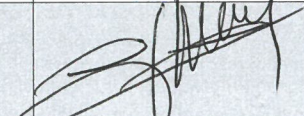
Nom Prénom	Signature	CFU 2022			BP 2023		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD
LAFONTAINE FRÉDÉRIC							
LAGALLE PHILIPPE		X	X	X	X	X	X
LANGLOIS JÉRÔME		X	X	X	X	X	X
LARSONNEUR BERTRAND							
LAUNAY- GOURVES OLIVIER							
LE BOULANGER CHRISTOPHE							
LE BRUN JEAN-YVES		X	X	X	X	X	X
LE FOLL ALAIN		X	X	X	X	X	X
LE MAZIER MICHEL							
LE PIFRE SOPHIE		X	X	X	X	X	X
LEBORGNE HUBERT		X	X	X	X	X	X
LEBOURGEOIS MICHEL		X	X	X	X	X	X
LECAPLAIN PATRICK		X					
LE CERF MARC		X	X	X	X	X	X
LECHAT ANTHONY							
LECLERC SÉBASTIEN							
LECONTE JEAN-CLAUDE		X	X	X	X	X	X
LEFEVRE- PROKOP NADINE							
LEGRAIN GILLES		X	X	X	X	X	X
LEMAIRE JEAN-PAUL		X	X	X	X	X	X



Nom Prénom	Signature	CFU 2022			BP 2023		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD
LEMARIE YVON		X	X	X	X	X	X
LEPAULMIER JEAN		X	X	X	X	X	X
LEPLONGEON PATRICK							
LEROY ERIC		X	X	X	X	X	X
LEVEQUE ANTHONY		X	X	X	X	X	X
LIZORET DIDIER		X	X	X	X	X	X
LOUVET VINCENT							
MALOISEL GILLES		X	X	X	X	X	X
MARIE ALAIN		X	X	X	X	X	X
MARIE LIONEL		X	X	X	X	X	X
MARIE MICKAËL		X			X		
MARIE PHILIPPE							
MAROS PATRICK		X	X	X	X	X	X
MATHON PATRICE		X	X	X	X	X	X
MAUGER DIDIER		X	X	X	X	X	X
MAURY RICHARD		X	X	X	X	X	X
MILLET MARC							
MONSIMIER PHILIPPE		X	X	X	X	X	X
MONTAIS JEAN-PIERRE		X	X	X	X	X	X
MOREL Jean-François							
MORIN CHRISTOPHE		X	X	X	X	X	X
MULLER JEAN-MICHEL		X	X	X	X	X	X
MULLER DE SCHONGOR ISABELLE							

Nom Prénom	Signature	CFU 2022			BP 2023		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD
PAGNY YANN							
PARIS FRANÇOISE		X	X	X	X	X	X
PATINET SÉBASTIEN		X	X	X	X	X	X
PHILIPPE JEAN-MARC							
PITRAYES NICOLAS							
POISSON CÉDRIC		X	X	X	X	X	X
POULAIN GÉRARD		X	X	X	X	X	X
POULAIN JEAN-PAUL		X	X	X	X	X	X
PRIEUX ALAIN		X	X	X	X	X	X
QUILLET JEAN-PIERRE		X	X	X	X	X	X
RAFFRAY GILBERT							
RANSON ANNE-MARIE		X	X	X	X	X	X
RENARD NICOLAS							
REVERT DAVID							
RIBALTA GHISLAINE		X	X	X	X	X	X
RICCI SERGE		X	X	X	X	X	X



Nom Prénom	Signature	CFU 2022			BP 2023		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD
RIOU CORENTIN		X	X	X	X	X	X
RUON VINCENT		X	X	X	X	X	X
SAGET THIERRY	 <i>Saget</i>	X	X	X	X	X	X
SAINT LO PATRICK							
SAINT THIERRY							
SAVIN JEAN-BRUNO		X	X	X	X	X	X
TANQUEREL LUCIE		X	X	X	X	X	X
TARGAT DANY							
THIERRY LINDA							
THOMAS ANGÈLE							
TOUILLON PASCAL		X	X	X	X	X	X
TRANCHIDO ALAIN		X	X	X	X	X	X
VARLET GÉRARD		X	X	X	X	X	X
VÉRET JEAN-LUC		X	X	X	X	X	X
WILLAUME LUDWIG							
ZANOVELLO JACKIE		X	X	X	X	X	X

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**EPCI : SDEC (1)**

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 20004593800012

POSTE COMPTABLE : Pairie Départementale

**M. 57**

**Compte financier unique**

**Voté par nature**

BUDGET : SDEC ENERGIE (3)

**ANNEE 2022**

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



# Sommaire

## I - Informations générales et synthétiques

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B1 - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	5
B2 - Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice	6
B3.1 - Liste des organismes de regroupement	7
B3.2 - Liste des établissements publics créés	8
B3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	9
C1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	10
C2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	11
D - Bilan synthétique	
E - Compte de résultat synthétique	
F - Taux des contributions et produits afférents	12

## II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	13
A1.1 - Dépenses d'investissement - Vue d'ensemble	14
A1.2 - Recettes d'investissement - Vue d'ensemble	15
A2.1 - Dépenses de fonctionnement - Vue d'ensemble	16
A2.2 - Recettes de fonctionnement - Vue d'ensemble	17
B1 - Dépenses d'investissement - Vue détaillée	
B2 - Recettes d'investissement - Vue détaillée	
C1 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18
D1 - Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	
D2 - Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	

## III - Etats financiers

A - Bilan (en euros)	
B - Compte de résultat (en euros)	
C - Annexe	19

## IV - Etats annexés

### A - Présentation croisée et agrégée

A1 - Présentation croisée, section d'investissement - Vue d'ensemble	20
A2 - Présentation croisée, section de fonctionnement - Vue d'ensemble	22
A3 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet

### B - Etats annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	24
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	25
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	33
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	34
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	35
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	37
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	38
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	39
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	40
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	41
B3.1 - Etat des provisions constituées	43
B4 - Etat des charges transférées	45
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	46
B6 - Prêts	53
B7.1 - Etat des emprunts garantis	54
B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	55
B8.1.1 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	56
B8.2 - Etat des contrats de crédit-bail	57
B8.3 - Etat des contrats de partenariat public-privé	58
B8.4 - Etat des autres engagements donnés	59
B8.5 - Etat des engagements reçus	60
B9 - Etat du personnel	61
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	65
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet

### C - Etats annexés budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	66
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	67
C2.1 - Situation des AP	69
C2.2 - Situation des AE	70
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	71
D2.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	72
D5 - Gestion des fonds européens	73
D7 - Actions de formation des élus	74
D8 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	75
D10 - Identification des flux croisés	76
D11.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D11.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet

## V - Arrêté et signatures

### A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

Ratios de niveau		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0
3	Dépenses d'équipement brut / population	0
4	Encours de dette / population (2)	0
5	DGF / population	0
Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)	26,26 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (3)	56,96 %
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3)	0 %
9	Taux d'épargne nette ( Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	0 %
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3)	0,00 %
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3)	0

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B1</b>

<b>Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N</b>					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	55 197 251,48	39 080 000,00	94 277 251,48
	Recettes réalisées (1)	B	36 737 960,87	35 864 710,21	72 602 671,08
	Restes à réaliser	C	8 013 581,84	0,00	8 013 581,84
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	57 731 726,40	53 084 009,21	110 815 735,61
	Dépenses réalisées (1)	E	32 595 710,20	31 110 956,75	63 706 666,95
	Restes à réaliser	F	13 781 954,06	0,00	13 781 954,06
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	4 142 250,67	4 753 753,46	8 896 004,13
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	2 534 474,92	14 004 009,21	16 538 484,13
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	6 676 725,59	18 757 762,67	25 434 488,26
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-5 768 372,22	0,00	-5 768 372,22
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	908 353,37	18 757 762,67	19 666 116,04

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre



<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>DETERMINATION DU RESULTAT CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>B2</b>

<b>Section de fonctionnement</b>	Montant
<b>A</b> Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	4 753 753,46
<b>B</b> Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	14 004 009,21
<b>C</b> Résultat de clôture de la section de fonctionnement (a) = A+B	18 757 762,67
<b>Section d'investissement</b>	
<b>D</b> Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	4 142 250,67
<b>E</b> Résultats antérieurs reportés Ligne 001 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	2 534 474,92
<b>F</b> Solde d'exécution de la section d'investissement N F = D+E, précédé de + ou -	6 676 725,59
<b>G</b> Solde des restes à réaliser d'investissement N (b)	-5 768 372,22
<b>H</b> Solde cumulé de la section d'investissement H (=F+G) NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de fonctionnement	908 353,37

(a) en cas de déficit reporté de la section de fonctionnement, il n'y a pas d'affectation

(b) le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation du résultat de fonctionnement. Le solde est reporté au budget de reprise après le vote du compte financier.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITÉ</b>	<b>B3.1</b>

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
<b>Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)</b>			
<b>EPCI</b>			
<b>Autres organismes de regroupement</b>			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS</b>	<b>B3.2</b>

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>B3.3</b>

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES</b>	<b>C1</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>13 781 954,06</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	3 516,16
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	206 859,62
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	366 119,33
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	13 117 796,36
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	87 662,59
4581621	Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2021	28 758,01
4581622	Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2022	45 321,78
4581822	Travaux sous mandats Eclairage Public 2022	13 582,80
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>8 013 581,84</b>
<b>018</b>	<b>RSA</b>	<b>0,00</b>
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (3)</b>	<b>6 620 099,16</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Cpte de liaison : affectation (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>45</b>	<b>Chapitres d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>1 393 482,68</b>
4582618	Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2018	65 403,47
4582620	Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2020	48 566,59
4582621	Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2021	170 729,10
4582622	Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2022	460 897,12
4582818	Travaux sous mandats Eclairage Public 2018	91 494,37
4582820	Travaux sous mandats Eclairage Public 2020	100 527,19
4582821	Travaux sous mandats Eclairage Public 2021	230 883,37
4582822	Travaux sous mandats Eclairage Public 2022	224 981,47
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
<b>70</b>	<b>Prod. services, domaine, ventes diverses</b>	<b>0,00</b>
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>
<b>731</b>	<b>Fiscalité locale</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Dotations et participations (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>016</b>	<b>APA</b>	<b>0,00</b>
<b>017</b>	<b>RSA / Régularisations de RMI</b>	<b>0,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits spécifiques (4)</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFÉRENTS EN N</b>	<b>F</b>

Libellés	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
<b>Part régionale des ressources</b>				
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00
<b>Part départementale des ressources</b>				
Taxe foncière sur les propriétés bâties		0,00	0,00	0,00
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>				
Taxe d'habitation		0,00	0,00	0,00
TFPB		0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

<b>II – EXECUTION BUDGETAIRE</b>	<b>II</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>A</b>

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – L'assemblée délibérante a autorisé le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) :

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...



<b>II – EXECUTION BUDGETAIRE</b>	<b>II</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1.1</b>

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	400 000,00	192 839,40	48,21	206 859,62
204	Subventions d'équipement versées	500 000,00	65 334,08	13,07	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 900 000,00	502 364,41	26,44	366 119,33
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	41 133 546,86	21 815 538,68	53,04	13 117 796,36
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>43 933 546,86</b>	<b>22 576 076,57</b>	<b>51,39</b>	<b>13 690 775,31</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	30 000,00	26 038,99	86,80	3 516,16
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 500 000,00	2 132 801,95	85,31	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	200 000,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>2 730 000,00</b>	<b>2 158 840,94</b>	<b>79,08</b>	<b>3 516,16</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	2 568 179,54	1 139 896,68	44,39	87 662,59
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>49 231 726,40</b>	<b>25 874 814,19</b>	<b>52,56</b>	<b>13 781 954,06</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	7 500 000,00	6 405 464,34	85,41	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	1 000 000,00	315 431,67	31,54	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre en investissement</b>		<b>8 500 000,00</b>	<b>6 720 896,01</b>	<b>79,07</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>		<b>57 731 726,40</b>	<b>32 595 710,20</b>	<b>56,46</b>	<b>13 781 954,06</b>
<b>001 Solde d'exécution négatif reporté</b>		<b>0,00</b>			
<b>Total des dépenses de la section d'investissement</b>		<b>57 731 726,40</b>	<b>32 595 710,20</b>	<b>0,00</b>	<b>13 781 954,06</b>

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

<b>II – EXECUTION BUDGETAIRE</b>	<b>II</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1.2</b>

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	10 000 000,00	13 289 022,60	132,89	6 620 099,16
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	250 000,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 000 000,00	5 971 237,09	99,52	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	2 923 242,27	699 690,80	23,94	1 393 482,68
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>19 173 242,27</b>	<b>19 959 950,49</b>	<b>104,10</b>	<b>8 013 581,84</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	17 524 009,21			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	17 500 000,00	16 462 578,71	94,07	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	1 000 000,00	315 431,67	31,54	0,00
<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>		<b>36 024 009,21</b>	<b>16 778 010,38</b>	<b>46,57</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>55 197 251,48</b>	<b>36 737 960,87</b>	<b>66,56</b>	<b>8 013 581,84</b>
<b>001 Solde d'exécution positif reporté</b>		<b>2 534 474,92</b>			
<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>		<b>57 731 726,40</b>	<b>36 737 960,87</b>	<b>0,00</b>	<b>8 013 581,84</b>

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

<b>II – EXECUTION BUDGETAIRE</b>	<b>II</b>
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A2.1</b>

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	10 800 000,00	7 972 788,99	121 322,39	8 094 111,38	74,95	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 900 000,00	3 846 761,29	0,00	3 846 761,29	98,63	0,00
014	Atténuations de produits	1 900 000,00	1 830 147,89	0,00	1 830 147,89	96,32	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	1 010 000,00	573 282,33	0,00	573 282,33	56,76	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>17 610 000,00</b>	<b>14 222 980,50</b>	<b>121 322,39</b>	<b>14 344 302,89</b>	<b>81,46</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	230 000,00	131 123,77	65 306,85	196 430,62	85,40	0,00
67	Charges spécifiques	170 000,00	57 644,53	0,00	57 644,53	33,91	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	100,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles et mixtes</b>		<b>18 060 000,00</b>	<b>14 461 748,80</b>	<b>186 629,24</b>	<b>14 648 378,04</b>	<b>81,11</b>	<b>0,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	17 524 009,21					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	17 500 000,00	16 462 578,71	0,00	16 462 578,71	94,07	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)</b>		<b>35 024 009,21</b>	<b>16 462 578,71</b>	<b>0,00</b>	<b>16 462 578,71</b>	<b>47,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>53 084 009,21</b>	<b>30 924 327,51</b>	<b>186 629,24</b>	<b>31 110 956,75</b>	<b>58,61</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>					
<b>Total des dépenses de la section de fonctionnement</b>		<b>53 084 009,21</b>	<b>30 924 327,51</b>	<b>186 629,24</b>	<b>31 110 956,75</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

<b>II – EXECUTION BUDGETAIRE</b>	<b>II</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A2.2</b>

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	60 000,00	52 649,15	0,00	52 649,15	87,75	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	120 000,00	120 418,73	0,00	120 418,73	100,35	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	10 500 000,00	11 349 652,17	0,00	11 349 652,17	108,09	0,00
74	Dotations et participations	14 500 000,00	11 684 170,36	145 132,85	11 829 303,21	81,58	0,00
75	Autres produits de gestion courante	5 350 000,00	5 060 467,08	0,00	5 060 467,08	94,59	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>30 530 000,00</b>	<b>28 267 357,49</b>	<b>145 132,85</b>	<b>28 412 490,34</b>	<b>93,06</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	1 000 000,00	1 017 875,34	0,00	1 017 875,34	101,79	0,00
77	Produits spécifiques	50 000,00	28 880,19	0,00	28 880,19	57,76	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles et mixtes</b>		<b>31 580 000,00</b>	<b>29 314 113,02</b>	<b>145 132,85</b>	<b>29 459 245,87</b>	<b>93,28</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	7 500 000,00	6 405 464,34	0,00	6 405 464,34	85,41	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre (3)</b>		<b>7 500 000,00</b>	<b>6 405 464,34</b>	<b>0,00</b>	<b>6 405 464,34</b>	<b>85,41</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>39 080 000,00</b>	<b>35 719 577,36</b>	<b>145 132,85</b>	<b>35 864 710,21</b>	<b>91,77</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>14 004 009,21</b>					
<b>Total des recettes de la section de fonctionnement</b>		<b>53 084 009,21</b>	<b>35 719 577,36</b>	<b>145 132,85</b>	<b>35 864 710,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Recettes justifiées non tirées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040



<b>II – EXECUTION BUDGETAIRE</b>	<b>II</b>
<b>OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES</b>	<b>C1</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>ANNEXE</b>	<b>C</b>

L'annexe est une pièce jointe au Compte financier unique pour les collectivités expérimentant la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.

IV – ÉTATS ANNEXÉS									IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE									A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
<b>DEPENSES</b>		<b>2 136 318,11</b>	<b>603 851,78</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	3 516,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 132 801,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	192 839,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	409 187,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	1 825,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>4 672 651,16</b>	<b>1 363 585,93</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 672 651,16	1 298 585,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A1</b>

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>22 556 238,16</b>	<b>0,00</b>	<b>578 406,14</b>	<b>0,00</b>		<b>25 874 814,19</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	22 522,83	0,00	0,00	0,00		26 038,99
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		2 132 801,95
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		192 839,40
204	Subventions d'équipement versées	28 734,08	0,00	36 600,00	0,00		65 334,08
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	93 177,07	0,00		502 364,41
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	21 365 084,57	0,00	448 629,07	0,00		21 815 538,68
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	1 139 896,68	0,00	0,00	0,00		1 139 896,68
<b>RECETTES</b>		<b>13 697 586,60</b>	<b>0,00</b>	<b>226 126,80</b>	<b>0,00</b>		<b>19 959 950,49</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		5 971 237,09
13	Subventions d'investissement	12 997 895,80	0,00	226 126,80	0,00		13 289 022,60
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	699 690,80	0,00	0,00	0,00		699 690,80



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE</b>	<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
<b>DEPENSES</b>		<b>501 278,97</b>	<b>5 040 114,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	1 118 712,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 798 680,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	1 830 147,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	312 510,67	177 267,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	131 123,77	65 306,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	57 644,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>1 058 878,87</b>	<b>346 381,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	52 649,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	110 126,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	3 135,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	8 987,59	183 605,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	1 017 875,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	28 880,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>5 312 656,32</b>	<b>0,00</b>	<b>765 018,32</b>	<b>3 029 309,52</b>		<b>14 648 378,04</b>
011	Charges à caractère général	0,00	3 845 813,40	0,00	130 386,76	2 999 198,53		8 094 111,38
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 466 842,92	0,00	551 126,90	30 110,99		3 846 761,29
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 830 147,89
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	83 504,66	0,00		573 282,33
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		196 430,62
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		57 644,53
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		50 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>27 436 833,82</b>	<b>0,00</b>	<b>423 536,61</b>	<b>193 615,21</b>		<b>29 459 245,87</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		52 649,15
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	10 292,37	0,00		120 418,73
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	11 349 652,17	0,00	0,00	0,00		11 349 652,17
74	Dotations et participations	0,00	11 316 869,19	0,00	315 683,06	193 615,21		11 829 303,21
75	Autres produits de gestion courante	0,00	4 770 312,46	0,00	97 561,18	0,00		5 060 467,08
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 017 875,34
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		28 880,19
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>B1.1</b>

**DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

## REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					23 174 255,32									
1641 Emprunts en euros (total)					16 075 033,26									
(00130983570)	CREDIT AGRICOLE	21/11/2007		15/11/2008	85 583,76	F	FIXE	4,355	4,360		A	P	O	A-1
(00131551032)	CREDIT AGRICOLE	27/12/2007		15/12/2008	106 124,97	F	FIXE	4,665	4,674		A	P	O	A-1
(00134299113)	CREDIT AGRICOLE	30/05/2008		15/06/2009	208 047,11	F	FIXE	4,783	4,783		A	P	O	A-1
(00137006289)	CREDIT AGRICOLE	21/10/2008		15/10/2009	548 471,36	F	FIXE	4,471	4,484		A	P	O	A-1
(00140247570)	CREDIT AGRICOLE	15/04/2008		15/12/2009	268 294,07	F	FIXE	3,756	3,750		A	P	O	A-1
(00143819830)	CREDIT AGRICOLE	01/04/2008		15/05/2010	85 987,80	F	FIXE	3,820	3,820		A	P	O	A-1
(00147909621)	CREDIT AGRICOLE	06/10/2009		15/10/2010	104 793,88	F	FIXE	3,788	3,810		A	P	O	A-1
(00164754503)	CREDIT AGRICOLE	15/03/2012		15/03/2013	610 514,54	F	FIXE	2,854	2,851		A	P	O	A-1
(00164754782)	CREDIT AGRICOLE	15/03/2012		15/03/2013	60 155,72	F	FIXE	3,169	3,166		A	P	O	A-1
(00166411803)	CREDIT AGRICOLE	15/06/2012		15/06/2013	197 363,30	F	FIXE	2,625	2,618		A	P	O	A-1
(00166412767)	CREDIT AGRICOLE	15/06/2012		15/06/2013	331 293,47	F	FIXE	2,443	2,434		A	P	O	A-1
(00168143363)	CREDIT AGRICOLE	02/10/2012		15/10/2013	470 058,22	F	FIXE	2,670	2,674		A	P	O	A-1
(00168144208)	CREDIT AGRICOLE	02/10/2012		15/10/2013	108 424,99	F	FIXE	2,260	2,266		A	P	O	A-1
(00171129197)	CREDIT AGRICOLE	15/03/2013		15/03/2014	941 887,93	F	FIXE	2,196	2,190		A	P	O	A-1
(00171129203)	CREDIT AGRICOLE	15/03/2013		15/03/2014	222 662,20	F	FIXE	2,633	2,627		A	P	O	A-1
(10000022196)	CREDIT AGRICOLE	15/06/2013		15/06/2014	594 679,80	F	FIXE	2,625	2,611		A	P	O	A-1
(10000022197)	CREDIT AGRICOLE	15/06/2013		15/06/2014	114 636,07	F	FIXE	2,972	2,961		A	P	O	A-1
(10000053247)	CREDIT AGRICOLE	15/12/2013		15/12/2014	455 276,37	F	FIXE	2,610	2,613		A	P	O	A-1
(10000053248)	CREDIT AGRICOLE	15/12/2013		15/12/2014	267 611,47	F	FIXE	3,060	3,062		A	P	O	A-1
(169200651)	CREDIT AGRICOLE	15/12/2012		15/12/2013	326 432,04	F	FIXE	2,241	2,256		A	P	O	A-1
(169201990)	CREDIT AGRICOLE	15/12/2012		15/12/2013	197 651,77	F	FIXE	2,681	2,693		A	P	O	A-1
00099479730 (00099479730)	CREDIT AGRICOLE	17/07/2007		15/07/2008	251 360,41	F	FIXE	4,625	4,634		A	P	O	A-1
10000037302 (10000037302)	CREDIT AGRICOLE	15/09/2013		15/09/2014	552 061,18	F	FIXE	2,640	2,626		A	P	O	A-1
10000037303 (10000037303)	CREDIT AGRICOLE	15/09/2013		15/09/2014	141 252,62	F	FIXE	3,056	3,044		A	P	O	A-1
A14099K4 (A14099K4-10)	CAISSE D'EPARGNE	28/06/2010		28/06/2011	471 823,79	F	FIXE	2,720	2,720		A	P	O	A-1
A14099K4 (A14099K4-11)	CAISSE D'EPARGNE	28/06/2010		28/06/2011	216 834,22	F	FIXE	3,180	3,180		A	P	O	A-1
A14099K4 (A14099K4-14)	CAISSE D'EPARGNE	24/06/2011		24/06/2012	771 797,60	F	FIXE	3,670	3,669		A	P	O	A-1
A14099K4 (A14099K4-3)	CAISSE D'EPARGNE	23/11/2009		07/12/2010	94 110,35	F	FIXE	3,140	3,126		A	P	O	A-1

SDEC - SDEC ENERGIE - CFU - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
A14099K4 (A14099K4-6)	CAISSE D'EPARGNE	17/03/2010		17/03/2011	267 313,59	F	FIXE	3,280	3,280		A	P	O	A-1
A14099K4 (A14099K4-7)	CAISSE D'EPARGNE	17/03/2010		17/03/2011	679 346,45	F	FIXE	3,050	3,050		A	P	O	A-1
A14100CS (A14100CS-10)	CAISSE D'EPARGNE	23/06/2011		23/06/2012	211 359,58	F	FIXE	4,020	4,020		A	P	O	A-1
A14100CS (A14100CS-12)	CAISSE D'EPARGNE	19/09/2011		19/09/2012	410 375,96	F	FIXE	2,770	2,778		A	P	O	A-1
A14100CS (A14100CS-13)	CAISSE D'EPARGNE	19/09/2011		19/09/2012	176 976,81	F	FIXE	3,120	3,118		A	P	O	A-1
A14100CS (A14100CS-15)	CAISSE D'EPARGNE	16/12/2011		16/12/2012	347 839,02	F	FIXE	2,924	2,923		A	P	O	A-1
A14100CS (A14100CS-16)	CAISSE D'EPARGNE	16/12/2011		16/12/2012	397 606,86	F	FIXE	3,164	3,164		A	P	O	A-1
A14100CS (A14100CS-2)	CAISSE D'EPARGNE	28/09/2010		30/09/2011	510 740,84	F	FIXE	2,370	2,372		A	P	O	A-1
A14100CS (A14100CS-3)	CAISSE D'EPARGNE	28/09/2010		30/09/2011	162 188,63	F	FIXE	2,730	2,732		A	P	O	A-1
A14100CS (A14100CS-5)	CAISSE D'EPARGNE	13/12/2010		15/12/2011	574 255,44	F	FIXE	2,370	2,370		A	P	O	A-1
A14100CS (A14100CS-6)	CAISSE D'EPARGNE	13/12/2010		15/12/2011	264 517,00	F	FIXE	2,730	2,730		A	P	O	A-1
A14100CS (A14100CS-8)	CAISSE D'EPARGNE	23/03/2011		25/03/2012	591 189,07	F	FIXE	2,370	2,369		A	P	O	A-1
A14100CS (A14100CS-9)	CAISSE D'EPARGNE	23/03/2011		25/03/2012	149 913,19	F	FIXE	2,730	2,730		A	P	O	A-1
A141401D (A141401D-06)	CAISSE D'EPARGNE	27/06/2014		27/06/2015	29 297,13	F	FIXE	2,950	2,950		A	P	O	A-1
A141401D (A141401D-07)	CAISSE D'EPARGNE	27/06/2014		27/06/2015	302 108,00	F	FIXE	3,460	3,460		A	P	O	A-1
A141401D (A141401D-09)	CAISSE D'EPARGNE	01/10/2014		01/10/2015	431 168,64	F	FIXE	2,600	2,600		A	P	O	A-1
A141401D (A141401D-10)	CAISSE D'EPARGNE	01/10/2014		01/10/2015	331 266,55	F	FIXE	3,190	3,190		A	P	O	A-1
A141401D (A141401D-2)	CAISSE D'EPARGNE	31/03/2014		31/03/2015	839 789,85	F	FIXE	2,750	2,750		A	P	O	A-1
A141401D (A141401D-3)	CAISSE D'EPARGNE	31/03/2014		31/03/2015	74 353,23	F	FIXE	3,450	3,450		A	P	O	A-1
A141401D (A141401D5)	CAISSE D'EPARGNE	11/12/2014		11/12/2015	243 870,77	F	FIXE	2,290	2,290		A	P	O	A-1
A141401D (A141401D6)	CAISSE D'EPARGNE	11/12/2014		11/12/2015	206 866,01	F	FIXE	2,770	2,770		A	P	O	A-1
A141504B (A141504B-8)	CAISSE D'EPARGNE	24/03/2016		24/03/2017	67 499,63	F	FIXE	1,040	1,040		A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					7 099 222,06									
(A14160646)	CAISSE D'EPARGNE	30/09/2016		29/09/2017	271 028,80	F	FIXE	1,280	1,281		A	P	O	A-1
(A14160647)	CAISSE D'EPARGNE	08/12/2016		08/12/2017	250 159,54	F	FIXE	1,480	1,480		A	P	O	A-1
A141504B (A141504B-10)	CAISSE D'EPARGNE	24/03/2016		24/03/2017	73 496,04	F	FIXE	1,590	1,590		A	P	O	A-1
A141504B (A141504B-2)	CAISSE D'EPARGNE	07/05/2015		07/05/2016	135 654,63	F	FIXE	1,450	1,450		A	P	O	A-1
A141504B (A141504B-3)	CAISSE D'EPARGNE	07/05/2015		07/05/2016	315 491,17	F	FIXE	1,710	1,710		A	P	O	A-1
A141504B (A141504B-5)	CAISSE D'EPARGNE	01/07/2015		01/07/2016	226 388,05	F	FIXE	1,450	1,450		A	P	O	A-1
A141504B (A141504B-6)	CAISSE D'EPARGNE	01/07/2015		01/07/2016	221 018,81	F	FIXE	1,710	1,710		A	P	O	A-1
A141504B (A141504B-9)	CAISSE D'EPARGNE	24/03/2016		24/03/2017	93 101,51	F	FIXE	1,470	1,470		A	P	O	A-1
A141504B (A141504B.1)	CAISSE D'EPARGNE	31/03/2015		18/12/2016	27 862,83	F	FIXE	1,770	1,770		A	P	O	A-1
A141504B (A141504B.2)	CAISSE D'EPARGNE	31/03/2015		18/12/2016	112 219,18	F	FIXE	1,920	1,919		A	P	O	A-1
A141504B (A141504B7)	CAISSE D'EPARGNE	28/09/2015		28/09/2016	69 511,74	F	FIXE	1,450	1,450		A	P	O	A-1
A141504B (A141504B8)	CAISSE D'EPARGNE	28/09/2015		28/09/2016	180 608,50	F	FIXE	1,710	1,710		A	P	O	A-1



SDEC - SDEC ENERGIE - CFU - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
A141504B (A141504B9)	CAISSE D'EPARGNE	28/09/2015		28/09/2016	28 532,50	F	FIXE	1,320	1,312		A	P	O	A-1
A1416064-001 (A14160644)	CAISSE D'EPARGNE	30/06/2016		30/06/2017	188 361,46	F	FIXE	1,460	1,460		A	P	O	A-1
A1416064-002 (A14160643)	CAISSE D'EPARGNE	30/06/2016		30/06/2017	242 695,10	F	FIXE	1,280	1,280		A	P	O	A-1
A1416064-003 (A14160642)	CAISSE D'EPARGNE	30/06/2016		30/06/2017	148 675,20	F	FIXE	0,850	0,850		A	P	O	A-1
A141705D (A141705D1)	CAISSE D'EPARGNE	13/04/2017		13/04/2018	121 642,40	F	FIXE	1,050	1,050		A	P	O	A-1
A141705D (A141705D10)	CAISSE D'EPARGNE	12/04/2018		12/04/2019	37 179,27	F	FIXE	0,970	0,970		A	P	O	A-1
A141705D (A141705D11)	CAISSE D'EPARGNE	07/12/2018		07/12/2019	184 735,50	F	FIXE	0,960	0,960		A	P	O	A-1
A141705D (A141705D12)	CAISSE D'EPARGNE	07/12/2018		07/12/2019	295 121,62	F	FIXE	1,460	1,460		A	P	O	A-1
A141705D (A141705D13)	CAISSE D'EPARGNE	29/03/2019		29/03/2020	47 011,33	F	FIXE	0,900	0,900		A	P	O	A-1
A141705D (A141705D14)	CAISSE D'EPARGNE	29/03/2019		29/03/2020	96 181,84	F	FIXE	1,360	1,360		A	P	O	A-1
A141705D (A141705D2)	CAISSE D'EPARGNE	13/04/2017		13/04/2018	161 756,07	F	FIXE	0,470	0,470		A	P	O	A-1
A141705D (A141705D3)	CAISSE D'EPARGNE	30/06/2017		30/06/2018	29 625,08	F	FIXE	0,470	0,470		A	P	O	A-1
A141705D (A141705D4)	CAISSE D'EPARGNE	30/06/2017		30/06/2018	94 912,54	F	FIXE	1,050	1,050		A	P	O	A-1
A141705D (A141705D5)	CAISSE D'EPARGNE	29/09/2017		29/09/2018	63 997,50	F	FIXE	0,670	0,670		A	P	O	A-1
A141705D (A141705D6)	CAISSE D'EPARGNE	29/09/2017		29/09/2018	69 236,19	F	FIXE	0,910	0,910		A	P	O	A-1
A141705D (A141705D7)	CAISSE D'EPARGNE	14/12/2017		14/12/2018	192 069,43	F	FIXE	0,780	0,780		A	P	O	A-1
A141705D (A141705D8)	CAISSE D'EPARGNE	14/12/2017		14/12/2018	468 432,04	F	FIXE	1,310	1,310		A	P	O	A-1
A141705D (A141705D9)	CAISSE D'EPARGNE	12/04/2018		12/04/2019	133 529,39	F	FIXE	1,480	1,480		A	P	O	A-1
A1419088 (A14190881)	CAISSE D'EPARGNE	22/11/2019		22/11/2020	574 867,72	F	FIXE	0,150	0,150		A	P	O	A-1
A1419088 (A14190882)	CAISSE D'EPARGNE	22/11/2019		22/11/2020	251 605,17	F	FIXE	0,330	0,330		A	P	O	A-1
A1419088 (A14190883)	CAISSE D'EPARGNE	01/09/2020		01/09/2021	378 822,06	F	FIXE	0,490	0,490		A	P	O	A-1
A1419088 (A14190884)	CAISSE D'EPARGNE	01/09/2020		31/07/2021	359 465,01	F	FIXE	0,680	0,691		A	P	O	A-1
A1419088 (A14190885)	CAISSE D'EPARGNE	26/11/2021		26/11/2022	728 818,99	F	FIXE	0,430	0,430		A	P	N	A-1
A1419088 (A14190886)	CAISSE D'EPARGNE	26/11/2021		26/11/2022	225 407,85	F	FIXE	0,200	0,200		A	P	N	A-1
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					<b>0,00</b>									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									

**SDEC - SDEC ENERGIE - CFU - 2022**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>23 174 255,32</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		8 251 106,27					2 132 801,95	214 477,51	0,00	65 306,85
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		4 487 914,66					1 272 495,02	171 255,45	0,00	52 444,72
(00130983570)	N	0,00	A-1	19 176,98	2,88	F	FIXE	4,355	5 866,42	1 090,64	0,00	107,54
(00131551032)	N	0,00	A-1	24 232,36	2,96	F	FIXE	4,665	7 368,35	1 474,17	0,00	52,65
(00134299113)	N	0,00	A-1	62 358,04	3,46	F	FIXE	4,783	13 852,05	3 645,13	0,00	1 634,30
(00137006289)	N	0,00	A-1	161 549,68	3,79	F	FIXE	4,471	36 160,78	8 839,63	0,00	1 543,52
(00140247570)	N	0,00	A-1	75 847,81	3,96	F	FIXE	3,756	17 277,49	3 497,79	0,00	132,69
(00143819830)	N	0,00	A-1	29 949,41	4,38	F	FIXE	3,820	5 345,21	1 348,25	0,00	724,06
(00147909621)	N	0,00	A-1	36 436,85	4,79	F	FIXE	3,788	6 509,21	1 626,80	0,00	294,95
(00164754503)	N	0,00	A-1	116 586,06	1,21	F	FIXE	2,854	55 878,11	4 922,13	0,00	2 661,90
(00164754782)	N	0,00	A-1	30 922,52	7,21	F	FIXE	3,169	3 350,47	1 086,11	0,00	783,94
(00166411803)	N	0,00	A-1	99 128,27	7,46	F	FIXE	2,625	11 007,88	2 891,07	0,00	1 425,82
(00166412767)	N	0,00	A-1	62 086,62	1,46	F	FIXE	2,443	29 937,34	2 248,15	0,00	831,11
(00168143363)	N	0,00	A-1	236 552,59	7,79	F	FIXE	2,670	26 215,02	7 015,90	0,00	1 349,71
(00168144208)	N	0,00	A-1	20 148,43	1,79	F	FIXE	2,260	9 741,53	675,51	0,00	97,31
(00171129197)	N	0,00	A-1	258 967,48	2,21	F	FIXE	2,196	82 639,04	7 502,70	0,00	4 550,16
(00171129203)	N	0,00	A-1	124 292,47	8,21	F	FIXE	2,633	12 100,12	3 591,22	0,00	2 618,10
(10000022196)	N	0,00	A-1	166 423,54	2,46	F	FIXE	2,625	52 661,63	5 749,89	0,00	2 393,31
(10000022197)	N	0,00	A-1	64 828,86	8,46	F	FIXE	2,972	6 204,22	2 111,17	0,00	1 055,77
(10000053247)	N	0,00	A-1	127 335,22	2,96	F	FIXE	2,610	40 304,32	4 375,39	0,00	154,79
(10000053248)	N	0,00	A-1	151 844,01	8,96	F	FIXE	3,060	14 467,39	5 089,13	0,00	216,41
(169200651)	N	0,00	A-1	60 607,04	1,96	F	FIXE	2,241	29 310,90	2 015,06	0,00	63,26
(169201990)	N	0,00	A-1	99 511,96	7,96	F	FIXE	2,681	11 022,76	2 962,99	0,00	124,24
00099479730 (00099479730)	N	0,00	A-1	57 256,59	2,54	F	FIXE	4,625	17 423,56	3 453,96	0,00	1 233,37
10000037302 (10000037302)	N	0,00	A-1	154 594,80	2,71	F	FIXE	2,640	48 903,73	5 372,36	0,00	1 207,62
10000037303 (10000037303)	N	0,00	A-1	80 135,29	8,71	F	FIXE	3,056	7 636,67	2 682,31	0,00	724,61
A14099K4 (A14099K4-10)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	2,720	45 377,39	1 234,22	0,00	0,00
A14099K4 (A14099K4-11)	N	0,00	A-1	86 196,12	5,49	F	FIXE	3,180	12 856,75	3 149,88	0,00	1 404,31
A14099K4 (A14099K4-14)	N	0,00	A-1	77 814,04	0,48	F	FIXE	3,670	75 059,35	5 610,45	0,00	1 494,39

SDEC - SDEC ENERGIE - CFU - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
A14099K4 (A14099K4-3)	N	0,00	A-1	31 583,01	4,94	F	FIXE	3,140	5 751,58	1 172,31	0,00	67,93
A14099K4 (A14099K4-6)	N	0,00	A-1	106 803,54	5,21	F	FIXE	3,280	15 875,17	4 023,86	0,00	2 783,33
A14099K4 (A14099K4-7)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	3,050	66 426,43	2 025,99	0,00	0,00
A14100CS (A14100CS-10)	N	0,00	A-1	100 299,09	6,48	F	FIXE	4,020	12 200,66	4 522,49	0,00	2 120,95
A14100CS (A14100CS-12)	N	0,00	A-1	39 572,81	0,72	F	FIXE	2,770	38 506,23	2 162,79	0,00	312,34
A14100CS (A14100CS-13)	N	0,00	A-1	80 630,10	6,72	F	FIXE	3,120	10 168,51	2 832,92	0,00	716,79
A14100CS (A14100CS-15)	N	0,00	A-1	33 797,99	0,96	F	FIXE	2,924	32 837,86	1 948,43	0,00	43,32
A14100CS (A14100CS-16)	N	0,00	A-1	181 499,07	6,96	F	FIXE	3,164	22 846,39	6 465,90	0,00	251,75
A14100CS (A14100CS-2)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	2,370	48 261,05	1 143,77	0,00	0,00
A14100CS (A14100CS-3)	N	0,00	A-1	63 001,74	5,75	F	FIXE	2,730	9 546,37	1 980,56	0,00	438,23
A14100CS (A14100CS-5)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	2,370	54 256,88	1 285,89	0,00	0,00
A14100CS (A14100CS-6)	N	0,00	A-1	102 740,95	5,96	F	FIXE	2,730	15 566,55	3 229,79	0,00	130,64
A14100CS (A14100CS-8)	N	0,00	A-1	55 856,81	0,24	F	FIXE	2,370	54 563,66	2 616,97	0,00	1 022,78
A14100CS (A14100CS-9)	N	0,00	A-1	67 049,99	6,24	F	FIXE	2,730	8 587,79	2 064,91	0,00	1 414,22
A141401D (A141401D-06)	N	0,00	A-1	10 920,79	3,49	F	FIXE	2,950	2 537,45	397,02	0,00	165,93
A141401D (A141401D-07)	N	0,00	A-1	190 243,06	9,49	F	FIXE	3,460	15 703,25	7 125,74	0,00	3 390,39
A141401D (A141401D-09)	N	0,00	A-1	158 705,05	3,75	F	FIXE	2,600	37 194,90	5 093,40	0,00	1 040,06
A141401D (A141401D-10)	N	0,00	A-1	206 762,84	9,75	F	FIXE	3,190	17 326,08	7 148,44	0,00	1 662,49
A141401D (A141401D-2)	N	0,00	A-1	310 794,73	3,25	F	FIXE	2,750	72 570,38	10 542,54	0,00	6 462,83
A141401D (A141401D-3)	N	0,00	A-1	46 806,34	9,25	F	FIXE	3,450	3 865,70	1 748,19	0,00	1 221,07
A141401D (A141401D5)	N	0,00	A-1	88 753,32	3,95	F	FIXE	2,290	20 960,54	2 512,45	0,00	116,94
A141401D (A141401D6)	N	0,00	A-1	127 310,39	9,95	F	FIXE	2,770	10 921,00	3 829,01	0,00	202,89
A141504B (A141504B-8)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	1,040	11 542,90	120,07	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		3 763 191,61					860 306,93	43 222,06	0,00	12 862,13
(A14160646)	N	0,00	A-1	112 564,32	3,75	F	FIXE	1,280	27 257,59	1 789,72	0,00	371,06
(A14160647)	N	0,00	A-1	104 493,78	3,94	F	FIXE	1,480	25 177,97	1 919,14	0,00	101,69
A141504B (A141504B-10)	N	0,00	A-1	38 485,82	5,23	F	FIXE	1,590	6 067,55	708,40	0,00	474,45
A141504B (A141504B-2)	N	0,00	A-1	59 382,64	4,35	F	FIXE	1,450	11 372,17	1 025,94	0,00	563,81
A141504B (A141504B-3)	N	0,00	A-1	204 091,64	10,35	F	FIXE	1,710	16 735,03	3 776,14	0,00	2 285,21
A141504B (A141504B-5)	N	0,00	A-1	99 101,08	4,50	F	FIXE	1,450	18 978,51	1 712,15	0,00	724,39
A141504B (A141504B-6)	N	0,00	A-1	142 977,40	10,50	F	FIXE	1,710	11 723,80	2 645,39	0,00	1 232,50
A141504B (A141504B-9)	N	0,00	A-1	38 878,16	3,23	F	FIXE	1,470	9 370,10	709,25	0,00	443,12
A141504B (A141504B.1)	N	0,00	A-1	8 877,91	2,97	F	FIXE	1,770	2 856,95	207,71	0,00	6,03
A141504B (A141504B.2)	N	0,00	A-1	49 886,79	4,97	F	FIXE	1,920	9 420,63	1 138,70	0,00	36,74
A141504B (A141504B7)	N	0,00	A-1	30 428,70	4,74	F	FIXE	1,450	5 827,29	525,71	0,00	114,84

SDEC - SDEC ENERGIE - CFU - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
A141504B (A141504B8)	N	0,00	A-1	116 835,87	10,74	F	FIXE	1,710	9 580,26	2 161,72	0,00	520,00
A141504B (A141504B9)	N	0,00	A-1	8 955,94	2,74	F	FIXE	1,320	2 907,87	156,60	0,00	30,77
A1416064-001 (A14160644)	N	0,00	A-1	98 273,44	5,50	F	FIXE	1,460	15 563,95	1 662,03	0,00	727,22
A1416064-002 (A14160643)	N	0,00	A-1	100 796,69	3,50	F	FIXE	1,280	24 408,05	1 602,62	0,00	653,94
A1416064-003 (A14160642)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	0,850	25 306,48	210,92	0,00	0,00
A141705D (A141705D1)	N	0,00	A-1	62 409,08	4,29	F	FIXE	1,050	12 095,43	782,30	0,00	472,18
A141705D (A141705D10)	N	0,00	A-1	7 580,11	0,28	F	FIXE	0,970	7 507,28	146,35	0,00	53,18
A141705D (A141705D11)	N	0,00	A-1	37 656,47	0,94	F	FIXE	0,960	37 298,38	719,57	0,00	24,76
A141705D (A141705D12)	N	0,00	A-1	182 179,19	5,94	F	FIXE	1,460	28 852,43	3 081,06	0,00	182,18
A141705D (A141705D13)	N	0,00	A-1	19 057,63	1,25	F	FIXE	0,900	9 401,51	256,13	0,00	130,64
A141705D (A141705D14)	N	0,00	A-1	68 678,79	6,25	F	FIXE	1,360	9 291,80	1 060,40	0,00	711,40
A141705D (A141705D2)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	0,470	32 655,32	153,47	0,00	0,00
A141705D (A141705D3)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	0,470	5 980,71	28,11	0,00	0,00
A141705D (A141705D4)	N	0,00	A-1	48 695,21	4,50	F	FIXE	1,050	9 437,57	610,39	0,00	259,15
A141705D (A141705D5)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	0,670	12 971,00	86,92	0,00	0,00
A141705D (A141705D6)	N	0,00	A-1	35 401,98	4,75	F	FIXE	0,910	6 889,99	384,86	0,00	82,97
A141705D (A141705D7)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	0,780	39 013,11	304,32	0,00	0,00
A141705D (A141705D8)	N	0,00	A-1	241 834,09	4,96	F	FIXE	1,310	46 506,86	3 777,27	0,00	156,23
A141705D (A141705D9)	N	0,00	A-1	82 459,21	5,28	F	FIXE	1,480	13 050,27	1 413,54	0,00	882,70
A1419088 (A14190881)	N	0,00	A-1	230 464,22	1,89	F	FIXE	0,150	114 973,28	518,16	0,00	37,88
A1419088 (A14190882)	N	0,00	A-1	176 992,06	6,89	F	FIXE	0,330	24 953,02	666,42	0,00	64,01
A1419088 (A14190883)	N	0,00	A-1	228 403,33	2,67	F	FIXE	0,490	75 393,18	1 488,60	0,00	374,08
A1419088 (A14190884)	N	0,00	A-1	289 507,55	7,58	F	FIXE	0,680	35 097,26	2 207,31	0,00	830,61
A1419088 (A14190885)	N	0,00	A-1	657 336,26	8,91	F	FIXE	0,430	71 482,73	3 133,92	0,00	278,78
A1419088 (A14190886)	N	0,00	A-1	180 506,25	3,91	F	FIXE	0,200	44 901,60	450,82	0,00	35,61
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00



**SDEC - SDEC ENERGIE - CFU - 2022**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>8 251 106,27</b>					<b>2 132 801,95</b>	<b>214 477,51</b>	<b>0,00</b>	<b>65 306,85</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>B1.3</b>

### REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>B1.4</b>

**TYPOLGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	86	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	8 251 106,27	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>B1.5</b>

**DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux variable simple (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux complexe (total) (2)</b>						0,00	0,00		
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT</b>	<b>B1.6</b>

**REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)**

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
<b>Total des dépenses au c/ 166</b>					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Refinancement de dette (3)</b>																
<b>Total des recettes au c/ 166</b>					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	
<b>Refinancement de dette (4)</b>																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N</b>	<b>B1.7</b>

### EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)					Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié		Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)								
Total											0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>B1.8</b>

**DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<b>TOTAL</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES</b>	<b>B1.9</b>

**AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>B2</b>

## METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	<b>Biens de faible valeur</b> - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	<b>Catégories de biens amortis</b>		
L	Subv. Etat amortissables 1 an	1	01/01/2000
L	Aménagement de Locaux	10	01/01/2000
L	Génie civil en propriété	20	01/01/2000
L	Matériel d'outillage Incendie défense	1	01/01/2000
L	Subventions en nature	40	01/01/2000
L	Plantations d'arbre et d'arbustes	10	01/01/2000
L	Subvention aux etab. publics - Etat	1	01/01/2000
L	Travaux d'électricité	40	01/01/2000
L	Installation stations Hydrogène	10	01/01/2000
L	Frais d'étude	1	01/01/2000
L	Subvention aux etab. publics - Gpt coll	1	01/01/2000
L	Subvention versées aux tiers privés	1	01/01/2000
L	Autres bâtiments publics	30	01/01/2000
L	Travaux Eclairage Public	30	01/01/2000
L	Travaux Signalisation Lumineuse	30	01/01/2000
L	Subvention aux etab. Publics - Communes	1	01/01/2000
L	Réseau Mis à dispo. Eclairage	30	01/01/2000
L	Reseau mise à dispo Signalisation lumin.	30	01/01/2000
L	Recettes Réseaux 40 ans	40	01/01/2000
L	Subvention Equipement Recette 5 ANS	5	01/01/2000
L	Mise à dispo Bornes	10	01/01/2000
L	Subv. Région réseaux chaleur	30	01/01/2000
L	Autres matériels informatique	5	16/03/2006
L	Matériel divers	5	30/03/2006
L	Logiciels	5	30/03/2006
L	Réseaux électrique	40	30/03/2006
L	Frais d'insertion	5	30/03/2006
L	Autres matériels de bureau et mobiliers	10	30/03/2006
L	Autres matériels informatique	3	30/03/2006
L	Photovoltaïque amortissement 20 ans	20	13/12/2016
L	Réseaux de chaleur amortissement 30 ans	30	13/12/2018



Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Hydrogène amortissement 10 ans	10	13/12/2018

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES</b>	<b>B3.1</b>

**PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N**

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)</b>					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions semi-budgétaires</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES (2)</b>					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions budgétaires</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL PROVISIONS</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>B4</b>

**ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>B5</b>

## CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

<b>N° opération : 122</b>		<b>Intitulé de l'opération : Travaux Transition Energétique</b>				<b>Date de la délibération : 01/01/2022</b>	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N		
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Crédits sans emploi	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>300 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>300 000,00</b>	<b>0,00</b>	
<i>4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)</i>	0,00	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>300 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>300 000,00</b>	<b>0,00</b>	

<b>N° opération : 618</b>		<b>Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2018</b>				<b>Date de la délibération : 01/01/2022</b>	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N		
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Crédits sans emploi	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>65 403,47</b>	<b>-15 403,47</b>	<b>0,00</b>	
<i>4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)</i>	0,00	0,00	0,00	65 403,47	-65 403,47	0,00	
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>65 403,47</b>	<b>-15 403,47</b>	<b>0,00</b>	

<b>N° opération : 619</b>		<b>Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2019</b>				<b>Date de la délibération : 01/01/2022</b>	
		Sur l'exercice					



	(BP + DM + RAR N-1)	REALISATIONS	RESTES A REALISER	emploi	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>31 811,90</b>	<b>0,00</b>	<b>18 188,10</b>
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	31 811,90	0,00	-31 811,90
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>31 811,90</b>	<b>0,00</b>	<b>18 188,10</b>

N° opération : 620		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2020				Date de la délibération : 01/01/2022	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Crédits sans emploi	Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser			
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>104 194,69</b>	<b>27 328,25</b>	<b>0,00</b>	<b>76 866,44</b>	<b>27 328,25</b>	
4581 (2)	0,00	104 194,69	27 328,25	0,00	76 866,44	27 328,25	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>0,00</b>	<b>104 194,69</b>	<b>27 328,25</b>	<b>0,00</b>	<b>76 866,44</b>	<b>27 328,25</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>531 191,33</b>	<b>148 305,40</b>	<b>48 566,59</b>	<b>334 319,34</b>	<b>148 305,40</b>	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	431 191,33	148 305,40	48 566,59	234 319,34	148 305,40	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>531 191,33</b>	<b>148 305,40</b>	<b>48 566,59</b>	<b>334 319,34</b>	<b>148 305,40</b>	

N° opération : 621		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2021				Date de la délibération : 01/01/2022	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Crédits sans emploi	Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser			

N° opération : 621		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2021				Date de la délibération : 01/01/2022
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>697 728,52</b>	<b>513 803,22</b>	<b>28 758,01</b>	<b>155 167,29</b>	<b>513 803,22</b>
4581 (2)	0,00	647 728,52	492 303,22	28 758,01	126 667,29	492 303,22
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	50 000,00	21 500,00	0,00	28 500,00	21 500,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>0,00</b>	<b>697 728,52</b>	<b>513 803,22</b>	<b>28 758,01</b>	<b>155 167,29</b>	<b>513 803,22</b>
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>763 932,94</b>	<b>215 229,98</b>	<b>170 729,10</b>	<b>377 973,86</b>	<b>215 229,98</b>
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	663 932,94	215 229,98	170 729,10	277 973,86	215 229,98
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>763 932,94</b>	<b>215 229,98</b>	<b>170 729,10</b>	<b>377 973,86</b>	<b>215 229,98</b>

N° opération : 622		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2022				Date de la délibération : 01/01/2022
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>450 000,00</b>	<b>354 542,00</b>	<b>45 321,78</b>	<b>50 136,22</b>	<b>354 542,00</b>
4581 (2)	0,00	400 000,00	354 542,00	45 321,78	136,22	354 542,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>0,00</b>	<b>450 000,00</b>	<b>354 542,00</b>	<b>45 321,78</b>	<b>50 136,22</b>	<b>354 542,00</b>
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>10 670,82</b>	<b>460 897,12</b>	<b>-321 567,94</b>	<b>10 670,82</b>
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	100 000,00	10 670,82	460 897,12	-371 567,94	10 670,82
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>10 670,82</b>	<b>460 897,12</b>	<b>-321 567,94</b>	<b>10 670,82</b>

N° opération : 818		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Eclairage Public 2018				Date de la délibération : 01/01/2022
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

N° opération : 818		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Eclairage Public 2018				Date de la délibération : 01/01/2022	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi		
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>45 382,64</b>	<b>91 494,37</b>	<b>-86 877,01</b>	<b>45 382,64</b>	
<i>4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)</i>	0,00	0,00	37 340,65	91 494,37	-128 835,02	37 340,65	
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	50 000,00	8 041,99	0,00	41 958,01	8 041,99	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>45 382,64</b>	<b>91 494,37</b>	<b>-86 877,01</b>	<b>45 382,64</b>	

N° opération : 819		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Eclairage Public 2019				Date de la délibération : 01/01/2019	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi		
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>147 832,85</b>	<b>0,00</b>	<b>-97 832,85</b>	<b>147 832,85</b>	
<i>4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)</i>	0,00	0,00	112 551,51	0,00	-112 551,51	112 551,51	
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	50 000,00	35 281,34	0,00	14 718,66	35 281,34	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>147 832,85</b>	<b>0,00</b>	<b>-97 832,85</b>	<b>147 832,85</b>	

N° opération : 820		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Eclairage Public 2020				Date de la délibération : 01/01/2022	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi		
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>37 643,61</b>	<b>0,00</b>	<b>12 356,39</b>	<b>37 643,61</b>	
<i>4581 (2)</i>	0,00	50 000,00	37 643,61	0,00	12 356,39	37 643,61	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 820		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Eclairage Public 2020				Date de la délibération : 01/01/2022
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Crédits sans emploi
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>0,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>37 643,61</b>	<b>0,00</b>	<b>12 356,39</b>	<b>37 643,61</b>
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>348 285,30</b>	<b>124 418,73</b>	<b>100 527,19</b>	<b>123 339,38</b>	<b>124 418,73</b>
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	248 285,30	94 831,22	100 527,19	52 926,89	94 831,22
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	100 000,00	29 587,51	0,00	70 412,49	29 587,51
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>348 285,30</b>	<b>124 418,73</b>	<b>100 527,19</b>	<b>123 339,38</b>	<b>124 418,73</b>

N° opération : 821		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Eclairage Public 2021				Date de la délibération : 01/01/2021
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Crédits sans emploi
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>516 256,33</b>	<b>143 683,81</b>	<b>0,00</b>	<b>372 572,52</b>	<b>143 683,81</b>
4581 (2)	0,00	466 256,33	143 683,81	0,00	322 572,52	143 683,81
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>0,00</b>	<b>516 256,33</b>	<b>143 683,81</b>	<b>0,00</b>	<b>372 572,52</b>	<b>143 683,81</b>
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>679 832,70</b>	<b>59 513,58</b>	<b>230 883,37</b>	<b>389 435,75</b>	<b>59 513,58</b>
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	579 832,70	48 949,32	230 883,37	300 000,01	48 949,32
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	100 000,00	10 564,26	0,00	89 435,74	10 564,26
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>679 832,70</b>	<b>59 513,58</b>	<b>230 883,37</b>	<b>389 435,75</b>	<b>59 513,58</b>

N° opération : 822		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Eclairage Public 2022				Date de la délibération : 01/01/2022
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Crédits sans emploi
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>84 395,79</b>	<b>13 582,80</b>	<b>52 021,41</b>	<b>84 395,79</b>
4581 (2)	0,00	100 000,00	84 395,79	13 582,80	2 021,41	84 395,79
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 822		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Eclairage Public 2022				Date de la délibération : 01/01/2022	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi		
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>0,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>84 395,79</b>	<b>13 582,80</b>	<b>52 021,41</b>	<b>84 395,79</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>224 981,47</b>	<b>-74 981,47</b>	<b>0,00</b>	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	100 000,00	0,00	224 981,47	-124 981,47	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>224 981,47</b>	<b>-74 981,47</b>	<b>0,00</b>	

N° opération : 920		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Electricité 2020				Date de la délibération : 01/01/2020	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi		
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	
4581 (2)	0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	

N° opération : 921		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Electricité 2021				Date de la délibération : 01/01/2021	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi		
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	
4581 (2)	0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	



N° opération : 921		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Electricité 2021				Date de la délibération : 01/01/2021
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Crédits sans emploi
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>

N° opération : 922		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Electricité 2022				Date de la délibération : 01/01/2022
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Crédits sans emploi
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>400 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>400 000,00</b>	<b>0,00</b>
4581 (2)	0,00	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>0,00</b>	<b>400 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>400 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRETS</b>	<b>B6</b>

## Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – EMPRUNTS GARANTIS</b>	<b>B7.1</b>

**ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle; B : bimestrielle; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B7.2</b>

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>29 459 245,87</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)</b>	<b>I / II</b>	<b>0,00</b>

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS</b>	<b>B8.1.1</b>

**LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
<b>TOTAL GENERAL</b>	0,00	
<b>Personnes de droit privé</b>	0,00	
Associations	0,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
<b>Personnes de droit public</b>	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B8.2</b>

**ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)**

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (1)
<b>Crédits-bails mobiliers</b>				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Crédits-bails immobiliers</b>				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>B8.3</b>

**ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B8.4</b>

**ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>8017 Subventions à verser en annuités</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>8018 Autres engagements donnés</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Au profit d'organismes publics</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Au profit d'organismes privés (1)</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B8.5</b>

**ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>8028 Autres engagements reçus</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>A l'exception de ceux reçus des entreprises</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Engagements reçus des entreprises</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>B9</b>

## ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>27,00</b>	<b>0,00</b>	<b>27,00</b>	<b>23,80</b>	<b>2,00</b>	<b>25,80</b>
Adjt adm Pal 1CI	C	7,00	0,00	7,00	6,80	0,00	6,80
Adjt adm Pal 2CI	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Attaché	A	3,00	0,00	3,00	2,40	0,00	2,40
Attaché Pal	A	3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	0,80
Rédacteur Pal 1CI	B	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Rédacteur Pal 2CI	B	5,00	0,00	5,00	4,80	0,00	4,80
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>27,00</b>	<b>0,00</b>	<b>27,00</b>	<b>20,10</b>	<b>5,00</b>	<b>25,10</b>
Adjt tech Pal 1CI	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur	A	5,00	0,00	5,00	4,00	1,00	5,00
Ingénieur Pal	A	5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
Ingénieur en chef	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Technicien	B	4,00	0,00	4,00	0,00	4,00	4,00
Technicien Pal 1CI	B	7,00	0,00	7,00	6,60	0,00	6,60
Technicien Pal 2CI	B	2,00	0,00	2,00	1,50	0,00	1,50
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>10,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10,00</b>	<b>9,00</b>	<b>1,00</b>	<b>10,00</b>
Apprentis		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Président		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Vice Président		8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>64,00</b>	<b>0,00</b>	<b>64,00</b>	<b>52,90</b>	<b>8,00</b>	<b>60,90</b>



(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>B9</b>

**ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>13 468,73</b>		
Apprentis		OTR		13 468,73	A CONT-CDI (Direct)	A
Attaché Pal	A	ADM	1891	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI Contrat à durée indéterminée
Ingénieur	A	TECH	565	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI Contrat à durée indéterminée
Technicien	B	TECH	1167	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Technicien	B	TECH	397	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI Contrat à durée indéterminée
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
Agent maîtrise	C	TECH	360	0,00	A Arrivée collectivité	CDD Contrat à durée déterminée
Ingénieur	A	TECH	1432	0,00	A Arrivée collectivité	CDD Contrat à durée déterminée
Technicien	B	TECH	1713	0,00	A Arrivée collectivité	CDD Contrat à durée déterminée
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>13 468,73</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).  
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

## SDEC - SDEC ENERGIE - CFU - 2022

- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>B10</b>

**LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3)</b>				
<b>Détention d'une part du capital</b>				
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>10 000 000,00</b>	<b>I 8 524 145,95</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>2 500 000,00</b>	<b>2 132 801,95</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 500 000,00	1 260 952,12
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	871 849,83
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>7 500 000,00</b>	<b>6 391 344,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	7 500 000,00	6 391 344,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>8 524 145,95</b>	<b>13 781 954,06</b>	<b>0,00</b>	<b>22 306 100,01</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	<b>C1.2</b>

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>36 351 358,05</b>	<b>III 17 738 644,30</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>1 327 348,84</b>	<b>1 298 585,93</b>
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	1 327 348,84	1 294 439,93
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	4 146,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>35 024 009,21</b>	<b>16 440 058,37</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28041482	<i>Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations</i>	0,00	254 333,54
280422	<i>Privé - Bâtiments et installations</i>	60 000,00	22 258,51
2804412	<i>Sub nat org pub - Bât. et installations</i>	220 000,00	217 730,90
2804422	<i>Sub nat privé - Bât. et installations</i>	130 000,00	93 763,32
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	170 000,00	146 472,99
281318	<i>Autres bâtiments publics</i>	0,00	131,04
281351	<i>Bâtiments publics</i>	100 000,00	62 674,71
281534	<i>Réseaux d'électrification</i>	9 700 000,00	9 354 386,96
281538	<i>Autres réseaux</i>	800 000,00	614 774,29
2817534	<i>Réseaux d'électrification (mise à dispo)</i>	6 040 000,00	5 516 671,92
2817538	<i>Autres réseaux (mise à dispo)</i>	60 000,00	407,68
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	60 000,00	56 454,14
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	100 000,00	84 849,25
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	20 000,00	6 141,88
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	40 000,00	9 007,24
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	17 524 009,21	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>17 738 644,30</b>	<b>8 013 581,84</b>	<b>2 534 474,92</b>	<b>4 672 651,16</b>	<b>32 959 352,22</b>

	Montant	
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II	<b>22 306 100,01</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV	<b>32 959 352,22</b>
<b>Solde</b>	V = IV - II (5)	<b>10 653 252,21</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME</b>	<b>C2.1</b>

**SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

\* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
<b>Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT</b>	<b>C2.2</b>

**SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

\* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
<b>Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>D1</b>

**ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

**Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale**

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>D2.1</b>

**LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS</b>	<b>D5</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N</b>	<b>D7</b>

**ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N**

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7</b>	<b>D8</b>

## Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO			FORMATIONS CONTINUES			TOTAL		
				ss statut scolaire			en alternance					
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
<b>Montant</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 <sup>ère</sup> section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 <sup>ème</sup> section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
<b>Total ressources externes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
<b>Total ressources</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-17 du code du travail.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)</b>	<b>D10</b>

**1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

**2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.



IV – ÉTATS ANNEXÉS									IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE									A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
<b>DEPENSES</b>		<b>2 136 318,11</b>	<b>603 851,78</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	3 516,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 132 801,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	192 839,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	409 187,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	1 825,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>4 672 651,16</b>	<b>1 363 585,93</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 672 651,16	1 298 585,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A1</b>

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>22 556 238,16</b>	<b>0,00</b>	<b>578 406,14</b>	<b>0,00</b>		<b>25 874 814,19</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	22 522,83	0,00	0,00	0,00		26 038,99
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		2 132 801,95
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		192 839,40
204	Subventions d'équipement versées	28 734,08	0,00	36 600,00	0,00		65 334,08
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	93 177,07	0,00		502 364,41
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	21 365 084,57	0,00	448 629,07	0,00		21 815 538,68
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	1 139 896,68	0,00	0,00	0,00		1 139 896,68
<b>RECETTES</b>		<b>13 697 586,60</b>	<b>0,00</b>	<b>226 126,80</b>	<b>0,00</b>		<b>19 959 950,49</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		5 971 237,09
13	Subventions d'investissement	12 997 895,80	0,00	226 126,80	0,00		13 289 022,60
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	699 690,80	0,00	0,00	0,00		699 690,80

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
<b>DEPENSES</b>		<b>501 278,97</b>	<b>5 040 114,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	1 118 712,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 798 680,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	1 830 147,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	312 510,67	177 267,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	131 123,77	65 306,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	57 644,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>1 058 878,87</b>	<b>346 381,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	52 649,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	110 126,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	3 135,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	8 987,59	183 605,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	1 017 875,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	28 880,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>5 312 656,32</b>	<b>0,00</b>	<b>765 018,32</b>	<b>3 029 309,52</b>		<b>14 648 378,04</b>
011	Charges à caractère général	0,00	3 845 813,40	0,00	130 386,76	2 999 198,53		8 094 111,38
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 466 842,92	0,00	551 126,90	30 110,99		3 846 761,29
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 830 147,89
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	83 504,66	0,00		573 282,33
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		196 430,62
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		57 644,53
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		50 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>27 436 833,82</b>	<b>0,00</b>	<b>423 536,61</b>	<b>193 615,21</b>		<b>29 459 245,87</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		52 649,15
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	10 292,37	0,00		120 418,73
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	11 349 652,17	0,00	0,00	0,00		11 349 652,17
74	Dotations et participations	0,00	11 316 869,19	0,00	315 683,06	193 615,21		11 829 303,21
75	Autres produits de gestion courante	0,00	4 770 312,46	0,00	97 561,18	0,00		5 060 467,08
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 017 875,34
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		28 880,19
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>A3</b>

**1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	57 731 726,40	32 595 710,20	13 781 954,06	11 354 062,14
RECETTES	57 731 726,40	36 737 960,87	8 013 581,84	12 980 183,69
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	53 084 009,21	31 110 956,75	0,00	21 973 052,46
RECETTES	53 084 009,21	35 864 710,21	0,00	17 219 299,00

(1) Y compris les rattachements.

**2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)**

<b>BUDGET SDEC ENR/ N°SIRET : 20004593800020</b>				
SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	915 553,12	192 955,04	2 094,99	720 503,09
RECETTES	915 553,12	129 535,12	0,00	786 018,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	138 000,00	88 093,49	0,00	49 906,51
RECETTES	138 000,00	140 925,45	0,00	-2 925,45

<b>BUDGET MOBILITE DURABLE/ N°SIRET : 20004593800038</b>				
SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	1 130 000,00	722 177,40	279 251,40	128 571,20
RECETTES	3 955 919,79	311 716,64	0,00	3 644 203,15
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	888 500,00	742 665,84	0,00	145 834,16
RECETTES	888 500,00	747 564,64	0,00	140 935,36

(1) Y compris les rattachements.

**3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
---------	------------	----------------------------------	----------------------------	---------------------



		(1)		
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	59 777 279,52	33 510 842,64	14 063 300,45	12 203 136,43
RECETTES	62 603 199,31	37 179 212,63	8 013 581,84	17 410 404,84
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	54 110 509,21	31 941 716,08	0,00	22 168 793,13
RECETTES	54 110 509,21	36 753 200,30	0,00	17 357 308,91

(1) Y compris les rattachements.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>A3</b>

**4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

**5 – PRESENTATION CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	59 777 279,52	33 510 842,64	14 063 300,45	12 203 136,43
RECETTES	62 603 199,31	37 179 212,63	8 013 581,84	17 410 404,84
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	54 110 509,21	31 941 716,08	0,00	22 168 793,13
RECETTES	54 110 509,21	36 753 200,30	0,00	17 357 308,91
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>113 887 788,73</b>	<b>65 452 558,72</b>	<b>14 063 300,45</b>	<b>34 371 929,56</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>116 713 708,52</b>	<b>73 932 412,93</b>	<b>8 013 581,84</b>	<b>34 767 713,75</b>

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>B1.1</b>

**DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

## REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					23 174 255,32									
1641 Emprunts en euros (total)					16 075 033,26									
(00130983570)	CREDIT AGRICOLE	21/11/2007		15/11/2008	85 583,76	F	FIXE	4,355	4,360		A	P	O	A-1
(00131551032)	CREDIT AGRICOLE	27/12/2007		15/12/2008	106 124,97	F	FIXE	4,665	4,674		A	P	O	A-1
(00134299113)	CREDIT AGRICOLE	30/05/2008		15/06/2009	208 047,11	F	FIXE	4,783	4,783		A	P	O	A-1
(00137006289)	CREDIT AGRICOLE	21/10/2008		15/10/2009	548 471,36	F	FIXE	4,471	4,484		A	P	O	A-1
(00140247570)	CREDIT AGRICOLE	15/04/2008		15/12/2009	268 294,07	F	FIXE	3,756	3,750		A	P	O	A-1
(00143819830)	CREDIT AGRICOLE	01/04/2008		15/05/2010	85 987,80	F	FIXE	3,820	3,820		A	P	O	A-1
(00147909621)	CREDIT AGRICOLE	06/10/2009		15/10/2010	104 793,88	F	FIXE	3,788	3,810		A	P	O	A-1
(00164754503)	CREDIT AGRICOLE	15/03/2012		15/03/2013	610 514,54	F	FIXE	2,854	2,851		A	P	O	A-1
(00164754782)	CREDIT AGRICOLE	15/03/2012		15/03/2013	60 155,72	F	FIXE	3,169	3,166		A	P	O	A-1
(00166411803)	CREDIT AGRICOLE	15/06/2012		15/06/2013	197 363,30	F	FIXE	2,625	2,618		A	P	O	A-1
(00166412767)	CREDIT AGRICOLE	15/06/2012		15/06/2013	331 293,47	F	FIXE	2,443	2,434		A	P	O	A-1
(00168143363)	CREDIT AGRICOLE	02/10/2012		15/10/2013	470 058,22	F	FIXE	2,670	2,674		A	P	O	A-1
(00168144208)	CREDIT AGRICOLE	02/10/2012		15/10/2013	108 424,99	F	FIXE	2,260	2,266		A	P	O	A-1
(00171129197)	CREDIT AGRICOLE	15/03/2013		15/03/2014	941 887,93	F	FIXE	2,196	2,190		A	P	O	A-1
(00171129203)	CREDIT AGRICOLE	15/03/2013		15/03/2014	222 662,20	F	FIXE	2,633	2,627		A	P	O	A-1
(10000022196)	CREDIT AGRICOLE	15/06/2013		15/06/2014	594 679,80	F	FIXE	2,625	2,611		A	P	O	A-1
(10000022197)	CREDIT AGRICOLE	15/06/2013		15/06/2014	114 636,07	F	FIXE	2,972	2,961		A	P	O	A-1
(10000053247)	CREDIT AGRICOLE	15/12/2013		15/12/2014	455 276,37	F	FIXE	2,610	2,613		A	P	O	A-1
(10000053248)	CREDIT AGRICOLE	15/12/2013		15/12/2014	267 611,47	F	FIXE	3,060	3,062		A	P	O	A-1
(169200651)	CREDIT AGRICOLE	15/12/2012		15/12/2013	326 432,04	F	FIXE	2,241	2,256		A	P	O	A-1
(169201990)	CREDIT AGRICOLE	15/12/2012		15/12/2013	197 651,77	F	FIXE	2,681	2,693		A	P	O	A-1
00099479730 (00099479730)	CREDIT AGRICOLE	17/07/2007		15/07/2008	251 360,41	F	FIXE	4,625	4,634		A	P	O	A-1
10000037302 (10000037302)	CREDIT AGRICOLE	15/09/2013		15/09/2014	552 061,18	F	FIXE	2,640	2,626		A	P	O	A-1
10000037303 (10000037303)	CREDIT AGRICOLE	15/09/2013		15/09/2014	141 252,62	F	FIXE	3,056	3,044		A	P	O	A-1
A14099K4 (A14099K4-10)	CAISSE D'EPARGNE	28/06/2010		28/06/2011	471 823,79	F	FIXE	2,720	2,720		A	P	O	A-1
A14099K4 (A14099K4-11)	CAISSE D'EPARGNE	28/06/2010		28/06/2011	216 834,22	F	FIXE	3,180	3,180		A	P	O	A-1
A14099K4 (A14099K4-14)	CAISSE D'EPARGNE	24/06/2011		24/06/2012	771 797,60	F	FIXE	3,670	3,669		A	P	O	A-1
A14099K4 (A14099K4-3)	CAISSE D'EPARGNE	23/11/2009		07/12/2010	94 110,35	F	FIXE	3,140	3,126		A	P	O	A-1

SDEC - SDEC ENERGIE - CFU - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
A14099K4 (A14099K4-6)	CAISSE D'EPARGNE	17/03/2010		17/03/2011	267 313,59	F	FIXE	3,280	3,280		A	P	O	A-1
A14099K4 (A14099K4-7)	CAISSE D'EPARGNE	17/03/2010		17/03/2011	679 346,45	F	FIXE	3,050	3,050		A	P	O	A-1
A14100CS (A14100CS-10)	CAISSE D'EPARGNE	23/06/2011		23/06/2012	211 359,58	F	FIXE	4,020	4,020		A	P	O	A-1
A14100CS (A14100CS-12)	CAISSE D'EPARGNE	19/09/2011		19/09/2012	410 375,96	F	FIXE	2,770	2,778		A	P	O	A-1
A14100CS (A14100CS-13)	CAISSE D'EPARGNE	19/09/2011		19/09/2012	176 976,81	F	FIXE	3,120	3,118		A	P	O	A-1
A14100CS (A14100CS-15)	CAISSE D'EPARGNE	16/12/2011		16/12/2012	347 839,02	F	FIXE	2,924	2,923		A	P	O	A-1
A14100CS (A14100CS-16)	CAISSE D'EPARGNE	16/12/2011		16/12/2012	397 606,86	F	FIXE	3,164	3,164		A	P	O	A-1
A14100CS (A14100CS-2)	CAISSE D'EPARGNE	28/09/2010		30/09/2011	510 740,84	F	FIXE	2,370	2,372		A	P	O	A-1
A14100CS (A14100CS-3)	CAISSE D'EPARGNE	28/09/2010		30/09/2011	162 188,63	F	FIXE	2,730	2,732		A	P	O	A-1
A14100CS (A14100CS-5)	CAISSE D'EPARGNE	13/12/2010		15/12/2011	574 255,44	F	FIXE	2,370	2,370		A	P	O	A-1
A14100CS (A14100CS-6)	CAISSE D'EPARGNE	13/12/2010		15/12/2011	264 517,00	F	FIXE	2,730	2,730		A	P	O	A-1
A14100CS (A14100CS-8)	CAISSE D'EPARGNE	23/03/2011		25/03/2012	591 189,07	F	FIXE	2,370	2,369		A	P	O	A-1
A14100CS (A14100CS-9)	CAISSE D'EPARGNE	23/03/2011		25/03/2012	149 913,19	F	FIXE	2,730	2,730		A	P	O	A-1
A141401D (A141401D-06)	CAISSE D'EPARGNE	27/06/2014		27/06/2015	29 297,13	F	FIXE	2,950	2,950		A	P	O	A-1
A141401D (A141401D-07)	CAISSE D'EPARGNE	27/06/2014		27/06/2015	302 108,00	F	FIXE	3,460	3,460		A	P	O	A-1
A141401D (A141401D-09)	CAISSE D'EPARGNE	01/10/2014		01/10/2015	431 168,64	F	FIXE	2,600	2,600		A	P	O	A-1
A141401D (A141401D-10)	CAISSE D'EPARGNE	01/10/2014		01/10/2015	331 266,55	F	FIXE	3,190	3,190		A	P	O	A-1
A141401D (A141401D-2)	CAISSE D'EPARGNE	31/03/2014		31/03/2015	839 789,85	F	FIXE	2,750	2,750		A	P	O	A-1
A141401D (A141401D-3)	CAISSE D'EPARGNE	31/03/2014		31/03/2015	74 353,23	F	FIXE	3,450	3,450		A	P	O	A-1
A141401D (A141401D5)	CAISSE D'EPARGNE	11/12/2014		11/12/2015	243 870,77	F	FIXE	2,290	2,290		A	P	O	A-1
A141401D (A141401D6)	CAISSE D'EPARGNE	11/12/2014		11/12/2015	206 866,01	F	FIXE	2,770	2,770		A	P	O	A-1
A141504B (A141504B-8)	CAISSE D'EPARGNE	24/03/2016		24/03/2017	67 499,63	F	FIXE	1,040	1,040		A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					7 099 222,06									
(A14160646)	CAISSE D'EPARGNE	30/09/2016		29/09/2017	271 028,80	F	FIXE	1,280	1,281		A	P	O	A-1
(A14160647)	CAISSE D'EPARGNE	08/12/2016		08/12/2017	250 159,54	F	FIXE	1,480	1,480		A	P	O	A-1
A141504B (A141504B-10)	CAISSE D'EPARGNE	24/03/2016		24/03/2017	73 496,04	F	FIXE	1,590	1,590		A	P	O	A-1
A141504B (A141504B-2)	CAISSE D'EPARGNE	07/05/2015		07/05/2016	135 654,63	F	FIXE	1,450	1,450		A	P	O	A-1
A141504B (A141504B-3)	CAISSE D'EPARGNE	07/05/2015		07/05/2016	315 491,17	F	FIXE	1,710	1,710		A	P	O	A-1
A141504B (A141504B-5)	CAISSE D'EPARGNE	01/07/2015		01/07/2016	226 388,05	F	FIXE	1,450	1,450		A	P	O	A-1
A141504B (A141504B-6)	CAISSE D'EPARGNE	01/07/2015		01/07/2016	221 018,81	F	FIXE	1,710	1,710		A	P	O	A-1
A141504B (A141504B-9)	CAISSE D'EPARGNE	24/03/2016		24/03/2017	93 101,51	F	FIXE	1,470	1,470		A	P	O	A-1
A141504B (A141504B-1)	CAISSE D'EPARGNE	31/03/2015		18/12/2016	27 862,83	F	FIXE	1,770	1,770		A	P	O	A-1
A141504B (A141504B.2)	CAISSE D'EPARGNE	31/03/2015		18/12/2016	112 219,18	F	FIXE	1,920	1,919		A	P	O	A-1
A141504B (A141504B7)	CAISSE D'EPARGNE	28/09/2015		28/09/2016	69 511,74	F	FIXE	1,450	1,450		A	P	O	A-1
A141504B (A141504B8)	CAISSE D'EPARGNE	28/09/2015		28/09/2016	180 608,50	F	FIXE	1,710	1,710		A	P	O	A-1



SDEC - SDEC ENERGIE - CFU - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
A141504B (A141504B9)	CAISSE D'EPARGNE	28/09/2015		28/09/2016	28 532,50	F	FIXE	1,320	1,312		A	P	O	A-1
A1416064-001 (A14160644)	CAISSE D'EPARGNE	30/06/2016		30/06/2017	188 361,46	F	FIXE	1,460	1,460		A	P	O	A-1
A1416064-002 (A14160643)	CAISSE D'EPARGNE	30/06/2016		30/06/2017	242 695,10	F	FIXE	1,280	1,280		A	P	O	A-1
A1416064-003 (A14160642)	CAISSE D'EPARGNE	30/06/2016		30/06/2017	148 675,20	F	FIXE	0,850	0,850		A	P	O	A-1
A141705D (A141705D1)	CAISSE D'EPARGNE	13/04/2017		13/04/2018	121 642,40	F	FIXE	1,050	1,050		A	P	O	A-1
A141705D (A141705D10)	CAISSE D'EPARGNE	12/04/2018		12/04/2019	37 179,27	F	FIXE	0,970	0,970		A	P	O	A-1
A141705D (A141705D11)	CAISSE D'EPARGNE	07/12/2018		07/12/2019	184 735,50	F	FIXE	0,960	0,960		A	P	O	A-1
A141705D (A141705D12)	CAISSE D'EPARGNE	07/12/2018		07/12/2019	295 121,62	F	FIXE	1,460	1,460		A	P	O	A-1
A141705D (A141705D13)	CAISSE D'EPARGNE	29/03/2019		29/03/2020	47 011,33	F	FIXE	0,900	0,900		A	P	O	A-1
A141705D (A141705D14)	CAISSE D'EPARGNE	29/03/2019		29/03/2020	96 181,84	F	FIXE	1,360	1,360		A	P	O	A-1
A141705D (A141705D2)	CAISSE D'EPARGNE	13/04/2017		13/04/2018	161 756,07	F	FIXE	0,470	0,470		A	P	O	A-1
A141705D (A141705D3)	CAISSE D'EPARGNE	30/06/2017		30/06/2018	29 625,08	F	FIXE	0,470	0,470		A	P	O	A-1
A141705D (A141705D4)	CAISSE D'EPARGNE	30/06/2017		30/06/2018	94 912,54	F	FIXE	1,050	1,050		A	P	O	A-1
A141705D (A141705D5)	CAISSE D'EPARGNE	29/09/2017		29/09/2018	63 997,50	F	FIXE	0,670	0,670		A	P	O	A-1
A141705D (A141705D6)	CAISSE D'EPARGNE	29/09/2017		29/09/2018	69 236,19	F	FIXE	0,910	0,910		A	P	O	A-1
A141705D (A141705D7)	CAISSE D'EPARGNE	14/12/2017		14/12/2018	192 069,43	F	FIXE	0,780	0,780		A	P	O	A-1
A141705D (A141705D8)	CAISSE D'EPARGNE	14/12/2017		14/12/2018	468 432,04	F	FIXE	1,310	1,310		A	P	O	A-1
A141705D (A141705D9)	CAISSE D'EPARGNE	12/04/2018		12/04/2019	133 529,39	F	FIXE	1,480	1,480		A	P	O	A-1
A1419088 (A14190881)	CAISSE D'EPARGNE	22/11/2019		22/11/2020	574 867,72	F	FIXE	0,150	0,150		A	P	O	A-1
A1419088 (A14190882)	CAISSE D'EPARGNE	22/11/2019		22/11/2020	251 605,17	F	FIXE	0,330	0,330		A	P	O	A-1
A1419088 (A14190883)	CAISSE D'EPARGNE	01/09/2020		01/09/2021	378 822,06	F	FIXE	0,490	0,490		A	P	O	A-1
A1419088 (A14190884)	CAISSE D'EPARGNE	01/09/2020		31/07/2021	359 465,01	F	FIXE	0,680	0,691		A	P	O	A-1
A1419088 (A14190885)	CAISSE D'EPARGNE	26/11/2021		26/11/2022	728 818,99	F	FIXE	0,430	0,430		A	P	N	A-1
A1419088 (A14190886)	CAISSE D'EPARGNE	26/11/2021		26/11/2022	225 407,85	F	FIXE	0,200	0,200		A	P	N	A-1
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					<b>0,00</b>									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									

**SDEC - SDEC ENERGIE - CFU - 2022**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>23 174 255,32</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>8 251 106,27</b>					<b>2 132 801,95</b>	<b>214 477,51</b>	<b>0,00</b>	<b>65 306,85</b>
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		4 487 914,66					1 272 495,02	171 255,45	0,00	52 444,72
(00130983570)	N	0,00	A-1	19 176,98	2,88	F	FIXE	4,355	5 866,42	1 090,64	0,00	107,54
(00131551032)	N	0,00	A-1	24 232,36	2,96	F	FIXE	4,665	7 368,35	1 474,17	0,00	52,65
(00134299113)	N	0,00	A-1	62 358,04	3,46	F	FIXE	4,783	13 852,05	3 645,13	0,00	1 634,30
(00137006289)	N	0,00	A-1	161 549,68	3,79	F	FIXE	4,471	36 160,78	8 839,63	0,00	1 543,52
(00140247570)	N	0,00	A-1	75 847,81	3,96	F	FIXE	3,756	17 277,49	3 497,79	0,00	132,69
(00143819830)	N	0,00	A-1	29 949,41	4,38	F	FIXE	3,820	5 345,21	1 348,25	0,00	724,06
(00147909621)	N	0,00	A-1	36 436,85	4,79	F	FIXE	3,788	6 509,21	1 626,80	0,00	294,95
(00164754503)	N	0,00	A-1	116 586,06	1,21	F	FIXE	2,854	55 878,11	4 922,13	0,00	2 661,90
(00164754782)	N	0,00	A-1	30 922,52	7,21	F	FIXE	3,169	3 350,47	1 086,11	0,00	783,94
(00166411803)	N	0,00	A-1	99 128,27	7,46	F	FIXE	2,625	11 007,88	2 891,07	0,00	1 425,82
(00166412767)	N	0,00	A-1	62 086,62	1,46	F	FIXE	2,443	29 937,34	2 248,15	0,00	831,11
(00168143363)	N	0,00	A-1	236 552,59	7,79	F	FIXE	2,670	26 215,02	7 015,90	0,00	1 349,71
(00168144208)	N	0,00	A-1	20 148,43	1,79	F	FIXE	2,260	9 741,53	675,51	0,00	97,31
(00171129197)	N	0,00	A-1	258 967,48	2,21	F	FIXE	2,196	82 639,04	7 502,70	0,00	4 550,16
(00171129203)	N	0,00	A-1	124 292,47	8,21	F	FIXE	2,633	12 100,12	3 591,22	0,00	2 618,10
(10000022196)	N	0,00	A-1	166 423,54	2,46	F	FIXE	2,625	52 661,63	5 749,89	0,00	2 393,31
(10000022197)	N	0,00	A-1	64 828,86	8,46	F	FIXE	2,972	6 204,22	2 111,17	0,00	1 055,77
(10000053247)	N	0,00	A-1	127 335,22	2,96	F	FIXE	2,610	40 304,32	4 375,39	0,00	154,79
(10000053248)	N	0,00	A-1	151 844,01	8,96	F	FIXE	3,060	14 467,39	5 089,13	0,00	216,41
(169200651)	N	0,00	A-1	60 607,04	1,96	F	FIXE	2,241	29 310,90	2 015,06	0,00	63,26
(169201990)	N	0,00	A-1	99 511,96	7,96	F	FIXE	2,681	11 022,76	2 962,99	0,00	124,24
00099479730 (00099479730)	N	0,00	A-1	57 256,59	2,54	F	FIXE	4,625	17 423,56	3 453,96	0,00	1 233,37
10000037302 (10000037302)	N	0,00	A-1	154 594,80	2,71	F	FIXE	2,640	48 903,73	5 372,36	0,00	1 207,62
10000037303 (10000037303)	N	0,00	A-1	80 135,29	8,71	F	FIXE	3,056	7 636,67	2 682,31	0,00	724,61
A14099K4 (A14099K4-10)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	2,720	45 377,39	1 234,22	0,00	0,00
A14099K4 (A14099K4-11)	N	0,00	A-1	86 196,12	5,49	F	FIXE	3,180	12 856,75	3 149,88	0,00	1 404,31
A14099K4 (A14099K4-14)	N	0,00	A-1	77 814,04	0,48	F	FIXE	3,670	75 059,35	5 610,45	0,00	1 494,39

SDEC - SDEC ENERGIE - CFU - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
A14099K4 (A14099K4-3)	N	0,00	A-1	31 583,01	4,94	F	FIXE	3,140	5 751,58	1 172,31	0,00	67,93
A14099K4 (A14099K4-6)	N	0,00	A-1	106 803,54	5,21	F	FIXE	3,280	15 875,17	4 023,86	0,00	2 783,33
A14099K4 (A14099K4-7)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	3,050	66 426,43	2 025,99	0,00	0,00
A14100CS (A14100CS-10)	N	0,00	A-1	100 299,09	6,48	F	FIXE	4,020	12 200,66	4 522,49	0,00	2 120,95
A14100CS (A14100CS-12)	N	0,00	A-1	39 572,81	0,72	F	FIXE	2,770	38 506,23	2 162,79	0,00	312,34
A14100CS (A14100CS-13)	N	0,00	A-1	80 630,10	6,72	F	FIXE	3,120	10 168,51	2 832,92	0,00	716,79
A14100CS (A14100CS-15)	N	0,00	A-1	33 797,99	0,96	F	FIXE	2,924	32 837,86	1 948,43	0,00	43,32
A14100CS (A14100CS-16)	N	0,00	A-1	181 499,07	6,96	F	FIXE	3,164	22 846,39	6 465,90	0,00	251,75
A14100CS (A14100CS-2)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	2,370	48 261,05	1 143,77	0,00	0,00
A14100CS (A14100CS-3)	N	0,00	A-1	63 001,74	5,75	F	FIXE	2,730	9 546,37	1 980,56	0,00	438,23
A14100CS (A14100CS-5)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	2,370	54 256,88	1 285,89	0,00	0,00
A14100CS (A14100CS-6)	N	0,00	A-1	102 740,95	5,96	F	FIXE	2,730	15 566,55	3 229,79	0,00	130,64
A14100CS (A14100CS-8)	N	0,00	A-1	55 856,81	0,24	F	FIXE	2,370	54 563,66	2 616,97	0,00	1 022,78
A14100CS (A14100CS-9)	N	0,00	A-1	67 049,99	6,24	F	FIXE	2,730	8 587,79	2 064,91	0,00	1 414,22
A141401D (A141401D-06)	N	0,00	A-1	10 920,79	3,49	F	FIXE	2,950	2 537,45	397,02	0,00	165,93
A141401D (A141401D-07)	N	0,00	A-1	190 243,06	9,49	F	FIXE	3,460	15 703,25	7 125,74	0,00	3 390,39
A141401D (A141401D-09)	N	0,00	A-1	158 705,05	3,75	F	FIXE	2,600	37 194,90	5 093,40	0,00	1 040,06
A141401D (A141401D-10)	N	0,00	A-1	206 762,84	9,75	F	FIXE	3,190	17 326,08	7 148,44	0,00	1 662,49
A141401D (A141401D-2)	N	0,00	A-1	310 794,73	3,25	F	FIXE	2,750	72 570,38	10 542,54	0,00	6 462,83
A141401D (A141401D-3)	N	0,00	A-1	46 806,34	9,25	F	FIXE	3,450	3 865,70	1 748,19	0,00	1 221,07
A141401D (A141401D5)	N	0,00	A-1	88 753,32	3,95	F	FIXE	2,290	20 960,54	2 512,45	0,00	116,94
A141401D (A141401D6)	N	0,00	A-1	127 310,39	9,95	F	FIXE	2,770	10 921,00	3 829,01	0,00	202,89
A141504B (A141504B-8)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	1,040	11 542,90	120,07	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		3 763 191,61					860 306,93	43 222,06	0,00	12 862,13
(A14160646)	N	0,00	A-1	112 564,32	3,75	F	FIXE	1,280	27 257,59	1 789,72	0,00	371,06
(A14160647)	N	0,00	A-1	104 493,78	3,94	F	FIXE	1,480	25 177,97	1 919,14	0,00	101,69
A141504B (A141504B-10)	N	0,00	A-1	38 485,82	5,23	F	FIXE	1,590	6 067,55	708,40	0,00	474,45
A141504B (A141504B-2)	N	0,00	A-1	59 382,64	4,35	F	FIXE	1,450	11 372,17	1 025,94	0,00	563,81
A141504B (A141504B-3)	N	0,00	A-1	204 091,64	10,35	F	FIXE	1,710	16 735,03	3 776,14	0,00	2 285,21
A141504B (A141504B-5)	N	0,00	A-1	99 101,08	4,50	F	FIXE	1,450	18 978,51	1 712,15	0,00	724,39
A141504B (A141504B-6)	N	0,00	A-1	142 977,40	10,50	F	FIXE	1,710	11 723,80	2 645,39	0,00	1 232,50
A141504B (A141504B-9)	N	0,00	A-1	38 878,16	3,23	F	FIXE	1,470	9 370,10	709,25	0,00	443,12
A141504B (A141504B.1)	N	0,00	A-1	8 877,91	2,97	F	FIXE	1,770	2 856,95	207,71	0,00	6,03
A141504B (A141504B.2)	N	0,00	A-1	49 886,79	4,97	F	FIXE	1,920	9 420,63	1 138,70	0,00	36,74
A141504B (A141504B7)	N	0,00	A-1	30 428,70	4,74	F	FIXE	1,450	5 827,29	525,71	0,00	114,84

SDEC - SDEC ENERGIE - CFU - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
A141504B (A141504B8)	N	0,00	A-1	116 835,87	10,74	F	FIXE	1,710	9 580,26	2 161,72	0,00	520,00
A141504B (A141504B9)	N	0,00	A-1	8 955,94	2,74	F	FIXE	1,320	2 907,87	156,60	0,00	30,77
A1416064-001 (A14160644)	N	0,00	A-1	98 273,44	5,50	F	FIXE	1,460	15 563,95	1 662,03	0,00	727,22
A1416064-002 (A14160643)	N	0,00	A-1	100 796,69	3,50	F	FIXE	1,280	24 408,05	1 602,62	0,00	653,94
A1416064-003 (A14160642)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	0,850	25 306,48	210,92	0,00	0,00
A141705D (A141705D1)	N	0,00	A-1	62 409,08	4,29	F	FIXE	1,050	12 095,43	782,30	0,00	472,18
A141705D (A141705D10)	N	0,00	A-1	7 580,11	0,28	F	FIXE	0,970	7 507,28	146,35	0,00	53,18
A141705D (A141705D11)	N	0,00	A-1	37 656,47	0,94	F	FIXE	0,960	37 298,38	719,57	0,00	24,76
A141705D (A141705D12)	N	0,00	A-1	182 179,19	5,94	F	FIXE	1,460	28 852,43	3 081,06	0,00	182,18
A141705D (A141705D13)	N	0,00	A-1	19 057,63	1,25	F	FIXE	0,900	9 401,51	256,13	0,00	130,64
A141705D (A141705D14)	N	0,00	A-1	68 678,79	6,25	F	FIXE	1,360	9 291,80	1 060,40	0,00	711,40
A141705D (A141705D2)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	0,470	32 655,32	153,47	0,00	0,00
A141705D (A141705D3)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	0,470	5 980,71	28,11	0,00	0,00
A141705D (A141705D4)	N	0,00	A-1	48 695,21	4,50	F	FIXE	1,050	9 437,57	610,39	0,00	259,15
A141705D (A141705D5)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	0,670	12 971,00	86,92	0,00	0,00
A141705D (A141705D6)	N	0,00	A-1	35 401,98	4,75	F	FIXE	0,910	6 889,99	384,86	0,00	82,97
A141705D (A141705D7)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	0,780	39 013,11	304,32	0,00	0,00
A141705D (A141705D8)	N	0,00	A-1	241 834,09	4,96	F	FIXE	1,310	46 506,86	3 777,27	0,00	156,23
A141705D (A141705D9)	N	0,00	A-1	82 459,21	5,28	F	FIXE	1,480	13 050,27	1 413,54	0,00	882,70
A1419088 (A14190881)	N	0,00	A-1	230 464,22	1,89	F	FIXE	0,150	114 973,28	518,16	0,00	37,88
A1419088 (A14190882)	N	0,00	A-1	176 992,06	6,89	F	FIXE	0,330	24 953,02	666,42	0,00	64,01
A1419088 (A14190883)	N	0,00	A-1	228 403,33	2,67	F	FIXE	0,490	75 393,18	1 488,60	0,00	374,08
A1419088 (A14190884)	N	0,00	A-1	289 507,55	7,58	F	FIXE	0,680	35 097,26	2 207,31	0,00	830,61
A1419088 (A14190885)	N	0,00	A-1	657 336,26	8,91	F	FIXE	0,430	71 482,73	3 133,92	0,00	278,78
A1419088 (A14190886)	N	0,00	A-1	180 506,25	3,91	F	FIXE	0,200	44 901,60	450,82	0,00	35,61
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00



**SDEC - SDEC ENERGIE - CFU - 2022**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>8 251 106,27</b>					<b>2 132 801,95</b>	<b>214 477,51</b>	<b>0,00</b>	<b>65 306,85</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>B1.3</b>

### REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplificateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>B1.4</b>

**TYPOLGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	86	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	8 251 106,27	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>B1.5</b>

**DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux variable simple (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux complexe (total) (2)</b>						0,00	0,00		
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT</b>	<b>B1.6</b>

### REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
<b>Total des dépenses au c/ 166</b>					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Refinancement de dette (3)</b>																
<b>Total des recettes au c/ 166</b>					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	
<b>Refinancement de dette (4)</b>																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N</b>	<b>B1.7</b>

### EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)					Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié		Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)								
Total											0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>B1.8</b>

**DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<b>TOTAL</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES</b>	<b>B1.9</b>

**AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>B2</b>

## METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	<b>Biens de faible valeur</b> - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	<b>Catégories de biens amortis</b>		
L	Subv. Etat amortissables 1 an	1	01/01/2000
L	Aménagement de Locaux	10	01/01/2000
L	Génie civil en propriété	20	01/01/2000
L	Matériel d'outillage Incendie défense	1	01/01/2000
L	Subventions en nature	40	01/01/2000
L	Plantations d'arbre et d'arbustes	10	01/01/2000
L	Subvention aux etab. publics - Etat	1	01/01/2000
L	Travaux d'électricité	40	01/01/2000
L	Installation stations Hydrogène	10	01/01/2000
L	Frais d'étude	1	01/01/2000
L	Subvention aux etab. publics - Gpt coll	1	01/01/2000
L	Subvention versées aux tiers privés	1	01/01/2000
L	Autres bâtiments publics	30	01/01/2000
L	Travaux Eclairage Public	30	01/01/2000
L	Travaux Signalisation Lumineuse	30	01/01/2000
L	Subvention aux etab. Publics - Communes	1	01/01/2000
L	Réseau Mis à dispo. Eclairage	30	01/01/2000
L	Reseau mise à dispo Signalisation lumin.	30	01/01/2000
L	Recettes Réseaux 40 ans	40	01/01/2000
L	Subvention Equipement Recette 5 ANS	5	01/01/2000
L	Mise à dispo Bornes	10	01/01/2000
L	Subv. Région réseaux chaleur	30	01/01/2000
L	Autres matériels informatique	5	16/03/2006
L	Matériel divers	5	30/03/2006
L	Logiciels	5	30/03/2006
L	Réseaux électrique	40	30/03/2006
L	Frais d'insertion	5	30/03/2006
L	Autres matériels de bureau et mobiliers	10	30/03/2006
L	Autres matériels informatique	3	30/03/2006
L	Photovoltaïque amortissement 20 ans	20	13/12/2016
L	Réseaux de chaleur amortissement 30 ans	30	13/12/2018



Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Hydrogène amortissement 10 ans	10	13/12/2018

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES</b>	<b>B3.1</b>

**PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N**

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)</b>					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions semi-budgétaires</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES (2)</b>					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions budgétaires</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL PROVISIONS</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>B4</b>

**ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>B5</b>

## CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

<b>N° opération : 122</b>		<b>Intitulé de l'opération : Travaux Transition Energétique</b>				<b>Date de la délibération : 01/01/2022</b>	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N		
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Crédits sans emploi	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>300 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>300 000,00</b>	<b>0,00</b>	
<i>4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)</i>	0,00	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>300 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>300 000,00</b>	<b>0,00</b>	

<b>N° opération : 618</b>		<b>Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2018</b>				<b>Date de la délibération : 01/01/2022</b>	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N		
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Crédits sans emploi	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>65 403,47</b>	<b>-15 403,47</b>	<b>0,00</b>	
<i>4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)</i>	0,00	0,00	0,00	65 403,47	-65 403,47	0,00	
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>65 403,47</b>	<b>-15 403,47</b>	<b>0,00</b>	

<b>N° opération : 619</b>		<b>Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2019</b>				<b>Date de la délibération : 01/01/2022</b>	
		Sur l'exercice					

		(BP + DM + RAR N-1)	REALISATIONS	RESTES A REALISER	emploi	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>31 811,90</b>	<b>0,00</b>	<b>18 188,10</b>	<b>31 811,90</b>
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	31 811,90	0,00	-31 811,90	31 811,90
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>31 811,90</b>	<b>0,00</b>	<b>18 188,10</b>	<b>31 811,90</b>

N° opération : 620		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2020				Date de la délibération : 01/01/2022	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Crédits sans emploi	Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser			
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>104 194,69</b>	<b>27 328,25</b>	<b>0,00</b>	<b>76 866,44</b>	<b>27 328,25</b>	
4581 (2)	0,00	104 194,69	27 328,25	0,00	76 866,44	27 328,25	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>0,00</b>	<b>104 194,69</b>	<b>27 328,25</b>	<b>0,00</b>	<b>76 866,44</b>	<b>27 328,25</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>531 191,33</b>	<b>148 305,40</b>	<b>48 566,59</b>	<b>334 319,34</b>	<b>148 305,40</b>	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	431 191,33	148 305,40	48 566,59	234 319,34	148 305,40	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>531 191,33</b>	<b>148 305,40</b>	<b>48 566,59</b>	<b>334 319,34</b>	<b>148 305,40</b>	

N° opération : 621		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2021				Date de la délibération : 01/01/2022	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Crédits sans emploi	Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser			



N° opération : 621		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2021				Date de la délibération : 01/01/2022
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>697 728,52</b>	<b>513 803,22</b>	<b>28 758,01</b>	<b>155 167,29</b>	<b>513 803,22</b>
4581 (2)	0,00	647 728,52	492 303,22	28 758,01	126 667,29	492 303,22
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	50 000,00	21 500,00	0,00	28 500,00	21 500,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>0,00</b>	<b>697 728,52</b>	<b>513 803,22</b>	<b>28 758,01</b>	<b>155 167,29</b>	<b>513 803,22</b>
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>763 932,94</b>	<b>215 229,98</b>	<b>170 729,10</b>	<b>377 973,86</b>	<b>215 229,98</b>
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	663 932,94	215 229,98	170 729,10	277 973,86	215 229,98
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>763 932,94</b>	<b>215 229,98</b>	<b>170 729,10</b>	<b>377 973,86</b>	<b>215 229,98</b>

N° opération : 622		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2022				Date de la délibération : 01/01/2022
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>450 000,00</b>	<b>354 542,00</b>	<b>45 321,78</b>	<b>50 136,22</b>	<b>354 542,00</b>
4581 (2)	0,00	400 000,00	354 542,00	45 321,78	136,22	354 542,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>0,00</b>	<b>450 000,00</b>	<b>354 542,00</b>	<b>45 321,78</b>	<b>50 136,22</b>	<b>354 542,00</b>
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>10 670,82</b>	<b>460 897,12</b>	<b>-321 567,94</b>	<b>10 670,82</b>
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	100 000,00	10 670,82	460 897,12	-371 567,94	10 670,82
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>10 670,82</b>	<b>460 897,12</b>	<b>-321 567,94</b>	<b>10 670,82</b>

N° opération : 818		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Eclairage Public 2018				Date de la délibération : 01/01/2022
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

N° opération : 818		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Eclairage Public 2018				Date de la délibération : 01/01/2022	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi		
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>45 382,64</b>	<b>91 494,37</b>	<b>-86 877,01</b>	<b>45 382,64</b>	
<i>4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)</i>	0,00	0,00	37 340,65	91 494,37	-128 835,02	37 340,65	
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	50 000,00	8 041,99	0,00	41 958,01	8 041,99	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>45 382,64</b>	<b>91 494,37</b>	<b>-86 877,01</b>	<b>45 382,64</b>	

N° opération : 819		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Eclairage Public 2019				Date de la délibération : 01/01/2019	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi		
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>147 832,85</b>	<b>0,00</b>	<b>-97 832,85</b>	<b>147 832,85</b>	
<i>4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)</i>	0,00	0,00	112 551,51	0,00	-112 551,51	112 551,51	
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	50 000,00	35 281,34	0,00	14 718,66	35 281,34	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>147 832,85</b>	<b>0,00</b>	<b>-97 832,85</b>	<b>147 832,85</b>	

N° opération : 820		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Eclairage Public 2020				Date de la délibération : 01/01/2022	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi		
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>37 643,61</b>	<b>0,00</b>	<b>12 356,39</b>	<b>37 643,61</b>	
<i>4581 (2)</i>	0,00	50 000,00	37 643,61	0,00	12 356,39	37 643,61	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 820		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Eclairage Public 2020				Date de la délibération : 01/01/2022
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Crédits sans emploi
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>0,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>37 643,61</b>	<b>0,00</b>	<b>37 643,61</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>348 285,30</b>	<b>124 418,73</b>	<b>100 527,19</b>	<b>123 339,38</b>	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	248 285,30	94 831,22	100 527,19	94 831,22	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	100 000,00	29 587,51	0,00	29 587,51	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>348 285,30</b>	<b>124 418,73</b>	<b>100 527,19</b>	<b>123 339,38</b>	

N° opération : 821		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Eclairage Public 2021				Date de la délibération : 01/01/2021
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Crédits sans emploi
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>516 256,33</b>	<b>143 683,81</b>	<b>0,00</b>	<b>143 683,81</b>	
4581 (2)	0,00	466 256,33	143 683,81	0,00	143 683,81	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>0,00</b>	<b>516 256,33</b>	<b>143 683,81</b>	<b>0,00</b>	<b>143 683,81</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>679 832,70</b>	<b>59 513,58</b>	<b>230 883,37</b>	<b>59 513,58</b>	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	579 832,70	48 949,32	230 883,37	48 949,32	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	100 000,00	10 564,26	0,00	10 564,26	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>679 832,70</b>	<b>59 513,58</b>	<b>230 883,37</b>	<b>59 513,58</b>	

N° opération : 822		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Eclairage Public 2022				Date de la délibération : 01/01/2022
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Crédits sans emploi
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>84 395,79</b>	<b>13 582,80</b>	<b>84 395,79</b>	
4581 (2)	0,00	100 000,00	84 395,79	13 582,80	84 395,79	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 822		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Eclairage Public 2022				Date de la délibération : 01/01/2022	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi		
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>0,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>84 395,79</b>	<b>13 582,80</b>	<b>52 021,41</b>	<b>84 395,79</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>224 981,47</b>	<b>-74 981,47</b>	<b>0,00</b>	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	100 000,00	0,00	224 981,47	-124 981,47	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>224 981,47</b>	<b>-74 981,47</b>	<b>0,00</b>	

N° opération : 920		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Electricité 2020				Date de la délibération : 01/01/2020	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi		
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	
4581 (2)	0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	

N° opération : 921		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Electricité 2021				Date de la délibération : 01/01/2021	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi		
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	
4581 (2)	0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	

N° opération : 921		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Electricité 2021				Date de la délibération : 01/01/2021
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Crédits sans emploi
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>

N° opération : 922		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Electricité 2022				Date de la délibération : 01/01/2022
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Crédits sans emploi
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>400 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>400 000,00</b>	<b>0,00</b>
4581 (2)	0,00	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>0,00</b>	<b>400 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>400 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRETS</b>	<b>B6</b>

## Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – EMPRUNTS GARANTIS</b>	<b>B7.1</b>

### ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle; B : bimestrielle; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B7.2</b>

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>29 459 245,87</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)</b>	<b>I / II</b>	<b>0,00</b>

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS</b>	<b>B8.1.1</b>

**LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
<b>TOTAL GENERAL</b>	0,00	
<b>Personnes de droit privé</b>	0,00	
<b>Associations</b>	0,00	
<b>Entreprises</b>	0,00	
<b>Personnes physiques</b>	0,00	
<b>Autres</b>	0,00	
<b>Personnes de droit public</b>	0,00	
<b>Etat</b>	0,00	
<b>Régions</b>	0,00	
<b>Départements</b>	0,00	
<b>Communes</b>	0,00	
<b>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</b>	0,00	
<b>Autres</b>	0,00	

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B8.2</b>

**ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)**

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (1)
<b>Crédits-bails mobiliers</b>				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Crédits-bails immobiliers</b>				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>B8.3</b>

**ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B8.4</b>

**ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>8017 Subventions à verser en annuités</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>8018 Autres engagements donnés</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Au profit d'organismes publics</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Au profit d'organismes privés (1)</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B8.5</b>

**ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>8028 Autres engagements reçus</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>A l'exception de ceux reçus des entreprises</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Engagements reçus des entreprises</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>B9</b>

## ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>27,00</b>	<b>0,00</b>	<b>27,00</b>	<b>23,80</b>	<b>2,00</b>	<b>25,80</b>
Adjt adm Pal 1CI	C	7,00	0,00	7,00	6,80	0,00	6,80
Adjt adm Pal 2CI	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Attaché	A	3,00	0,00	3,00	2,40	0,00	2,40
Attaché Pal	A	3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	0,80
Rédacteur Pal 1CI	B	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Rédacteur Pal 2CI	B	5,00	0,00	5,00	4,80	0,00	4,80
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>27,00</b>	<b>0,00</b>	<b>27,00</b>	<b>20,10</b>	<b>5,00</b>	<b>25,10</b>
Adjt tech Pal 1CI	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur	A	5,00	0,00	5,00	4,00	1,00	5,00
Ingénieur Pal	A	5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
Ingénieur en chef	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Technicien	B	4,00	0,00	4,00	0,00	4,00	4,00
Technicien Pal 1CI	B	7,00	0,00	7,00	6,60	0,00	6,60
Technicien Pal 2CI	B	2,00	0,00	2,00	1,50	0,00	1,50
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>10,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10,00</b>	<b>9,00</b>	<b>1,00</b>	<b>10,00</b>
Apprentis		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Président		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Vice Président		8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>64,00</b>	<b>0,00</b>	<b>64,00</b>	<b>52,90</b>	<b>8,00</b>	<b>60,90</b>

## SDEC - SDEC ENERGIE - CFU - 2022

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ( $0,8 * 6 / 12$ ).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>B9</b>

**ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>13 468,73</b>		
Apprentis		OTR		13 468,73	A CONT-CDI (Direct)	A
Attaché Pal	A	ADM	1891	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI Contrat à durée indéterminée
Ingénieur	A	TECH	565	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI Contrat à durée indéterminée
Technicien	B	TECH	1167	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Technicien	B	TECH	397	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI Contrat à durée indéterminée
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
Agent maîtrise	C	TECH	360	0,00	A Arrivée collectivité	CDD Contrat à durée déterminée
Ingénieur	A	TECH	1432	0,00	A Arrivée collectivité	CDD Contrat à durée déterminée
Technicien	B	TECH	1713	0,00	A Arrivée collectivité	CDD Contrat à durée déterminée
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>13 468,73</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).  
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

## SDEC - SDEC ENERGIE - CFU - 2022

- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>B10</b>

**LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3)</b>				
<b>Détention d'une part du capital</b>				
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>B15.1</b>

**B15.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES – MANDATS EMIS</b>		
<b>Article (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Montant</b>
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>B15.2</b>

**B15.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES – MANDATS EMIS</b>		
<b>Article (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Montant</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>10 000 000,00</b>	<b>I 8 524 145,95</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>2 500 000,00</b>	<b>2 132 801,95</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 500 000,00	1 260 952,12
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	871 849,83
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>7 500 000,00</b>	<b>6 391 344,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	7 500 000,00	6 391 344,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>8 524 145,95</b>	<b>13 781 954,06</b>	<b>0,00</b>	<b>22 306 100,01</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	<b>C1.2</b>

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>36 351 358,05</b>	<b>III 17 738 644,30</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>1 327 348,84</b>	<b>1 298 585,93</b>
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	1 327 348,84	1 294 439,93
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	4 146,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>35 024 009,21</b>	<b>16 440 058,37</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28041482	<i>Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations</i>	0,00	254 333,54
280422	<i>Privé - Bâtiments et installations</i>	60 000,00	22 258,51
2804412	<i>Sub nat org pub - Bât. et installations</i>	220 000,00	217 730,90
2804422	<i>Sub nat privé - Bât. et installations</i>	130 000,00	93 763,32
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	170 000,00	146 472,99
281318	<i>Autres bâtiments publics</i>	0,00	131,04
281351	<i>Bâtiments publics</i>	100 000,00	62 674,71
281534	<i>Réseaux d'électrification</i>	9 700 000,00	9 354 386,96
281538	<i>Autres réseaux</i>	800 000,00	614 774,29
2817534	<i>Réseaux d'électrification (mise à dispo)</i>	6 040 000,00	5 516 671,92
2817538	<i>Autres réseaux (mise à dispo)</i>	60 000,00	407,68
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	60 000,00	56 454,14
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	100 000,00	84 849,25
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	20 000,00	6 141,88
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	40 000,00	9 007,24
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	17 524 009,21	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>17 738 644,30</b>	<b>8 013 581,84</b>	<b>2 534 474,92</b>	<b>4 672 651,16</b>	<b>32 959 352,22</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II <b>22 306 100,01</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV <b>32 959 352,22</b>
<b>Solde</b>	V = IV - II (5) <b>10 653 252,21</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME</b>	<b>C2.1</b>

**SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

\* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
<b>Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT</b>	<b>C2.2</b>

**SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

\* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
<b>Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>D1</b>

**ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

**Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale**

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>D2.1</b>

**LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS</b>	<b>D5</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N</b>	<b>D7</b>

**ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N**

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7</b>	<b>D8</b>

## Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO			FORMATIONS CONTINUES			TOTAL		
				ss statut scolaire			en alternance					
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
<b>Montant</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 <sup>ère</sup> section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 <sup>ème</sup> section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
<b>Total ressources externes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
<b>Total ressources</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-17 du code du travail.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)</b>	<b>D10</b>

**1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

**2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM</b>	<b>D11.1</b>

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES**

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES**

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM</b>	<b>D11.2</b>

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES**

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
<i>Total des recettes d'ordre</i>		0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.



**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 30 MARS 2023**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2022**

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 24 mars 2023, s'est réuni, à 14h, en séance publique, dans la salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Décision d'intérêt commun :**

**Etaient présents :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
2.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
3.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
4.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
5.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
6.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
7.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
9.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
10.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
11.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
12.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
13.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
14.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
15.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
16.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
17.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
18.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
19.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
20.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
21.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
22.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
23.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCHIO	Jean-Pierre
24.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
25.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
26.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
27.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
28.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
29.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
30.	EPCI	GOBE	Alain
31.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
32.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
33.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
34.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
35.	CU CAEN LA MER	GUENNOG	Jean-Yves
36.	EPCI	GUERIN	Daniel
37.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
38.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
39.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
40.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
41.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck

42.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
43.	EPCI	LAGALLE	Philippe
44.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
45.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
46.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
47.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
48.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
49.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
50.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
51.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
52.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
53.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
54.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
55.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
56.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
57.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
58.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
59.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
60.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
61.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
62.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
63.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
64.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
65.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
66.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
67.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
68.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
69.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
70.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
71.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
72.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
73.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
74.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
75.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
76.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
77.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
78.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
79.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
80.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
81.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
82.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
83.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
84.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
85.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
86.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
87.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
88.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
89.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc
90.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

**Etaient absents ou excusés :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
4.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
5.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
6.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
7.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
8.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
9.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
10.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
11.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel





12.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
13.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
14.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
15.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
16.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
17.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
18.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
19.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
20.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
21.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
22.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
23.	BAYEUX INTERCOM	GERVAISE	Gaetan
24.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
25.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
26.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
27.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
28.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
29.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
30.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
31.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
32.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
33.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
34.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
35.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
36.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
37.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
38.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
39.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
40.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
41.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
42.	B3115:A1013	MOREL	Jean-François
43.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
44.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
45.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
46.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
47.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
48.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
49.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
50.	EPCI	SAINT LO	Patrick
51.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
52.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
53.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
54.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
55.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

**Autres excusés ayant donné pouvoirs :**

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Emmanuel BELLÉE	CU CAEN LA MER	GUILLEMIN Jean-Marie	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE
2.	Hervé GUIMBRETIÈRE	SEULLES - TERRES ET MER	LEPAULMIER Jean	BAYEUX INTERCOM
3.	Nadine LEFEVRE-PROKOP	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON représentant la Commission Locale d'Energie de ISIGNY-OMAHA INTERCOM, a été nommé secrétaire de séance.

le 04/04/2023

Acte Exécutoire sous référence :

014-200045938-20230330-23DL02CS004H1-DE

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	148	90	3	93

\* Démission de Jean-Claude GAUDE de Touques (CLE de CŒUR COTE FLEURIE), de Nadine LAMBINET-PELLE de Saint-Gatien-des-Bois (CLE de CŒUR COTE FLEURIE), de Jean-Pierre DUBAS de Cambes-en-Plaine (Caen la mer) et de Cédric CASSIGNEUL de Démouville (Caen la mer).

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration générales, finances, cartographie et usages numériques », réunie le 28 février 2023,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 17 mars 2023,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 30 mars 2023 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

Vu, le Compte Financier Unique 2022 du budget principal du SDEC ÉNERGIE approuvé par délibération ce même jour, dont la synthèse a été transmise aux représentants préalablement à la réunion - annexe C de la note de présentation jointe à la convocation,

CONSIDERANT la conformité du document précité, Madame la Présidente propose au Comité Syndical d'affecter l'excédent de fonctionnement dégagé par l'exécution du budget 2022 sur le budget 2023 comme suit :

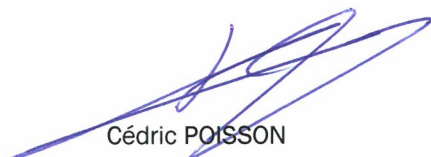
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	18 757 762.67 €
Chapitre 001	Résultat d'investissement reporté	6 676 725.59 €

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de reporter l'excédent de fonctionnement dégagé par l'exécution du budget principal 2022 d'un montant de 18 757 762.67 € au chapitre 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2023 ;
- **DECIDE** de reporter l'excédent d'investissement dégagé par l'exécution du budget principal 2022 d'un montant de 6 676 725.59 € au chapitre 001 de la section d'investissement du budget primitif 2023 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

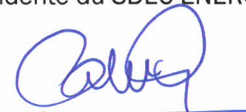
Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de Séance,

  
Cédric POISSON



La Présidente du SDEC ÉNERGIE



Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **04 AVR. 2023**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **04 AVR. 2023**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

<b>SDEC ENERGIE</b>	<b>BUDGET ANNEXE "ENR" AFFECTATION DU RESULTAT</b>		
---------------------	--	--	--

	2020	2021	2022
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Recettes Fonctionnement	73 432,37	99 340,21	140 925,45
Dépenses Fonctionnement	73 627,37	99 125,32	88 093,49
Résultat Fonctionnement N	-195,00	214,89	52 831,96
Résultat Fonctionnement N-1	807,75	612,75	827,64
<b>Résultat Fonctionnement cumulé</b>	<b>612,75</b>	<b>827,64</b>	<b>53 659,60</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
Recettes Investissement	226 995,66	93 577,92	129 535,12
Dépenses Investissement	210 247,80	467 596,68	192 955,04
Résultat Investissement N	16 747,86	-374 018,76	-63 419,92
Résultat Investissement N-1	1 087 824,02	1 104 571,88	730 553,12
<b>Résultat Investissement cumulé</b>	<b>1 104 571,88</b>	<b>730 553,12</b>	<b>667 133,20</b>
RAR Recettes Investissement	0,00	0,00	0,00
RAR Dépenses Investissement	63 545,21	129 065,34	2 094,99
Résultat RAR	-63 545,21	-129 065,34	-2 094,99
<b>Besoin / Capacité de financement</b>	<b>1 041 026,67</b>	<b>601 487,78</b>	<b>665 038,21</b>

<b>AFFECTATION DU RESULTAT</b>			
--------------------------------	--	--	--

Report à l'investissement au 1068	0,00	0,00	0,00
Report au fonctionnement en recette au 002	612,75	827,64	53 659,60
Report à l'investissement en recette au 001	1 104 571,88	730 553,12	667 133,20
Résultat cumulé des deux sections	1 105 184,63	731 380,76	720 792,80

<b>Commentaires</b>	
<p>La section de fonctionnement et la section d'investissement présentent chacune un résultat excédentaire.</p> <p><b>La section d'investissement n'ayant pas de besoin de financement</b>, il n'y a pas lieu d'affecter une partie du résultat de la section de fonctionnement à la section d'investissement.</p>	



<b>SDEC ENERGIE</b>	<b>BUDGET ANNEXE "ENR" - BUDGET PRIMITIF 2023 PAR CHAPITRE</b>
-------------------------	--

Section	Sens	Numéro de chapitres	Libellé de chapitres	BP 2022	CFU 2022	BP2023
F	R	002	Résultat d'exploitation reporté (c)	827,64	827,64	53 659,60
F	R	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 000,00	22 147,74	30 000,00
F	R	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	70 000,00	91 866,41	100 000,00
F	R	74	Subventions d'exploitation	10 000,00	24 470,73	25 000,00
F	R	75	Autres produits de gestion courante	0,00	2 440,57	361,13
F	R	77	Produits exceptionnels	17 172,36	0,00	10 279,27
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (a)</b>				<b>138 000,00</b>	<b>141 753,09</b>	<b>219 300,00</b>
F	D	011	Charges à caractère général	30 000,00	19 572,39	60 000,00
F	D	012	Charges de personnel et frais assimilés	35 000,00	29 126,12	70 000,00
F	D	022	Dépenses imprévues	3 000,00	0,00	5 000,00
F	D	023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
F	D	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00	36 894,68	45 000,00
F	D	65	Autres charges de gestion courante	1 300,00	0,30	2 000,00
F	D	67	Charges exceptionnelles	3 000,00	0,00	4 300,00
F	D	68	Dotations aux provisions et aux dépréciations	15 700,00	2 500,00	25 000,00
F	D	69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	0,00	8 000,00
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (b)</b>				<b>138 000,00</b>	<b>88 093,49</b>	<b>219 300,00</b>
<b>RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT - SANS REPORT N-1 (a-b-c)</b>				<b>- 827,64</b>	<b>52 831,96</b>	<b>- 53 659,60</b>
<b>RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT - AVEC REPORT N-1 (a-b)</b>				<b>0,00</b>	<b>53 659,60</b>	<b>0,00</b>
I	R	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (f)	730 553,12	730 553,12	667 133,20
I	R	.021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
I	R	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00	36 894,68	45 000,00
I	R	041	Opérations patrimoniales	30 000,00	0,00	20 000,00
I	R	13	Subventions d'investissement	100 000,00	92 640,44	40 866,80
I	R	23	Immobilisations en cours	5 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT (d)</b>				<b>915 553,12</b>	<b>860 088,24</b>	<b>773 000,00</b>
I	D	020	Dépenses imprévues	15 000,00	0,00	14 538,21
I	D	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 000,00	22 147,74	30 000,00
I	D	041	Opérations patrimoniales	30 000,00	0,00	20 000,00
I	D	23	Immobilisations en cours	830 553,12	170 807,30	708 461,79
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (e)</b>				<b>915 553,12</b>	<b>192 955,04</b>	<b>773 000,00</b>
<b>RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT - SANS REPORT N-1 (d-e-f)</b>				<b>- 730 553,12</b>	<b>- 63 419,92</b>	<b>- 667 133,20</b>
<b>RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT - AVEC REPORT N-1 (d-e)</b>				<b>0,00</b>	<b>667 133,20</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTAT CONSOLIDE DES DEUX SECTIONS - SANS REPORT DE RESULTAT N-1</b>				<b>- 731 380,76</b>	<b>- 10 587,96</b>	<b>- 720 792,80</b>
<b>RESULTAT CONSOLIDE DES DEUX SECTIONS - AVEC REPORT DE RESULTAT N-1</b>				<b>0,00</b>	<b>720 792,80</b>	<b>0,00</b>

Section	Sens	Numéro de chapitres	Numéro d'articles	Libellé d'articles	BP 2022	CFU 2022	BP 2023
F	R	002	002	Résultat de fonctionnement reporté	827,64	827,64	53 659,60
<b>TOTAL DU CHAPITRE 002</b>					<b>827,64</b>	<b>827,64</b>	<b>53 659,60</b>
F	R	042	777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	40 000,00	22 147,74	30 000,00
F	R	042	7815	Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DU CHAPITRE 042</b>					<b>40 000,00</b>	<b>22 147,74</b>	<b>30 000,00</b>
F	R	70	707	Ventes de marchandises	70 000,00	91 866,41	100 000,00
<b>TOTAL DU CHAPITRE 70</b>					<b>70 000,00</b>	<b>91 866,41</b>	<b>100 000,00</b>
F	R	74	74	Subventions d'exploitation	10 000,00	24 470,73	25 000,00
<b>TOTAL DU CHAPITRE 74</b>					<b>10 000,00</b>	<b>24 470,73</b>	<b>25 000,00</b>
F	R	75	7588	Autres produits de gestion courante	0,00	2 440,57	361,13
<b>TOTAL DU CHAPITRE 75</b>					<b>0,00</b>	<b>2 440,57</b>	<b>361,13</b>
F	R	77	774	Subventions exceptionnelles	17 172,36	0,00	10 279,27
<b>TOTAL DU CHAPITRE 77</b>					<b>17 172,36</b>	<b>0,00</b>	<b>10 279,27</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>					<b>138 000,00</b>	<b>141 753,09</b>	<b>219 300,00</b>
F	D	011	6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, )	0,00	0,00	0,00
F	D	011	60612	Energie	0,00	0,00	0,00
F	D	011	6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	0,00	0,00
F	D	011	6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00
F	D	011	6066	Carburants	0,00	0,00	0,00
F	D	011	6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00
F	D	011	6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00
F	D	011	6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00
F	D	011	6137	Redevances, droits de passage et servitudes diverses	3 645,00	2 354,08	4 770,00
F	D	011	61521	Bâtiments publics	15 155,00	3 052,00	3 000,00
F	D	011	61551	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00
F	D	011	61558	Autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00
F	D	011	6156	Maintenance	0,00	1 229,07	28 074,00
F	D	011	6161	Multirisques	0,00	2 265,81	4 584,00
F	D	011	6162	Assurance obligatoire dommage construction	4 000,00	0,00	0,00
F	D	011	617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00
F	D	011	6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00
F	D	011	6184	Formation	0,00	0,00	0,00
F	D	011	6185	Frais de colloques et séminaires	0,00	0,00	0,00
F	D	011	6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00
F	D	011	6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00
F	D	011	6228	Divers	0,00	0,00	0,00
F	D	011	6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00
F	D	011	6233	Foires et expositions	0,00	0,00	0,00
F	D	011	6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00
F	D	011	6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00
F	D	011	6256	Missions	0,00	0,00	0,00
F	D	011	6261	Frais d'affranchissement	200,00	0,00	0,00
F	D	011	6262	Frais de télécommunications	0,00	379,06	2 280,00
F	D	011	6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00
F	D	011	6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00
F	D	011	6287	Remboursements de frais	7 000,00	10 292,37	17 292,00
F	D	011	63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00
F	D	011	637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DU CHAPITRE 011</b>					<b>30 000,00</b>	<b>19 572,39</b>	<b>60 000,00</b>
F	D	012	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	35 000,00	29 126,12	70 000,00
<b>TOTAL DU CHAPITRE 012</b>					<b>35 000,00</b>	<b>29 126,12</b>	<b>70 000,00</b>
F	D	022	022	Dépenses imprévues	3 000,00	0,00	5 000,00
<b>TOTAL DU CHAPITRE 022</b>					<b>3 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>
F	D	.023	.023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DU CHAPITRE 023</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
F	D	042	6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	50 000,00	36 894,68	45 000,00
F	D	042	6815	Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DU CHAPITRE 042</b>					<b>50 000,00</b>	<b>36 894,68</b>	<b>45 000,00</b>
F	D	65	6531	Indemnités	0,00	0,00	0,00
F	D	65	6532	Frais de mission	0,00	0,00	0,00
F	D	65	6533	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00
F	D	65	6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00	0,00
F	D	65	6535	Formation	0,00	0,00	0,00
F	D	65	6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00
F	D	65	658	Charges diverses de gestion courante	1 300,00	0,30	2 000,00
<b>TOTAL DU CHAPITRE 65</b>					<b>1 300,00</b>	<b>0,30</b>	<b>2 000,00</b>
F	D	67	6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 000,00	0,00	1 000,00
F	D	67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	2 300,00
F	D	67	678	Autres charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00
<b>TOTAL DU CHAPITRE 67</b>					<b>3 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 300,00</b>
F	D	68	6815	Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	15 700,00	2 500,00	25 000,00
<b>TOTAL DU CHAPITRE 68</b>					<b>15 700,00</b>	<b>2 500,00</b>	<b>25 000,00</b>
F	D	69	6951	Impôts sur les bénéfices	0,00	0,00	8 000,00
<b>TOTAL DU CHAPITRE 69</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>					<b>138 000,00</b>	<b>88 093,49</b>	<b>219 300,00</b>
<b>RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT - AVEC REPORT N-1</b>					<b>0,00</b>	<b>53 659,60</b>	<b>0,00</b>
I	R	001	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	730 553,12	730 553,12	667 133,20
<b>TOTAL DU CHAPITRE 001</b>					<b>730 553,12</b>	<b>730 553,12</b>	<b>667 133,20</b>
I	R	.021	.021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DU CHAPITRE 021</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
I	R	040	28153	Installations à caractère spécifique	15 000,00	10 169,10	15 000,00
I	R	040	281753	Installations à caractère spécifique	35 000,00	26 725,58	30 000,00
<b>TOTAL DU CHAPITRE 040</b>					<b>50 000,00</b>	<b>36 894,68</b>	<b>45 000,00</b>
I	R	041	13148	Subvention équipement communes	15 000,00	0,00	10 000,00
I	R	041	238	Avances versés sur commandes d'immobilisations corporelles	15 000,00	0,00	10 000,00
<b>TOTAL DU CHAPITRE 041</b>					<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>
I	R	13	1311	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00
I	R	13	1312	Régions	100 000,00	92 640,44	20 000,00
I	R	13	1314	Communes	0,00	0,00	20 000,00
I	R	13	1315	Groupements de collectivités	0,00	0,00	866,80
I	R	13	1317	Budget communautaire et fonds structurels	0,00	0,00	0,00

<b>TOTAL DU CHAPITRE 13</b>					<b>100 000,00</b>	<b>92 640,44</b>	<b>40 866,80</b>
I	R	23	238	Avances versés sur commandes d'immobilisations corporelles	5 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DU CHAPITRE 23</b>					<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>					<b>915 553,12</b>	<b>860 088,24</b>	<b>773 000,00</b>
I	D	020	020	Dépenses imprévues	15 000,00	0,00	14 538,21
<b>TOTAL DU CHAPITRE 020</b>					<b>15 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 538,21</b>
I	D	040	13912	Régions	15 000,00	9 691,21	10 000,00
I	D	040	13914	Communes	5 000,00	1 456,53	5 000,00
I	D	040	13915	Groupements de collectivités	15 000,00	11 000,00	10 000,00
I	D	040	13918	Autres	5 000,00	0,00	5 000,00
I	D	040	28151	Installations complexes spécialisées	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DU CHAPITRE 040</b>					<b>40 000,00</b>	<b>22 147,74</b>	<b>30 000,00</b>
I	D	041	2315	Installations, matériel et outillage techniques	10 000,00	0,00	10 000,00
I	D	041	23152	immobilisations corporelles	15 000,00	0,00	10 000,00
I	D	041	238	Avances versés sur commandes d'immobilisations corporelles	5 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DU CHAPITRE 041</b>					<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>
I	D	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	821 293,12	170 807,30	708 461,79
I	D	23	2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	4 260,00	0,00	0,00
I	D	23	238	Avances versés sur commandes d'immobilisations corporelles	5 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DU CHAPITRE 23</b>					<b>830 553,12</b>	<b>170 807,30</b>	<b>708 461,79</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>					<b>915 553,12</b>	<b>192 955,04</b>	<b>773 000,00</b>
<b>RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT - AVEC REPORT N-1</b>					<b>0,00</b>	<b>667 133,20</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTAT CONSOLIDE DES DEUX SECTIONS - AVEC REPORT DE RESULTAT N-1</b>					<b>0,00</b>	<b>720 792,80</b>	<b>0,00</b>





**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 30 MARS 2023**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 24 mars 2023, s'est réuni, à 14h, en séance publique, dans la salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Décision d'intérêt commun :**

**Etaient présents :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
2.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
3.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
4.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
5.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
6.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
7.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
9.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
10.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
11.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
12.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
13.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
14.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
15.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
16.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
17.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
18.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
19.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
20.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
21.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
22.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
23.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCIO	Jean-Pierre
24.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
25.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
26.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
27.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
28.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
29.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
30.	EPCI	GOBE	Alain
31.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
32.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
33.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
34.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
35.	CU CAEN LA MER	GUENNOG	Jean-Yves
36.	EPCI	GUERIN	Daniel
37.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
38.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
39.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
40.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
41.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck

42.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
43.	EPCI	LAGALLE	Philippe
44.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
45.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
46.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
47.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
48.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
49.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
50.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
51.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
52.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
53.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
54.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
55.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
56.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
57.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
58.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
59.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
60.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
61.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
62.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
63.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
64.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
65.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
66.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
67.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
68.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
69.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
70.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
71.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
72.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
73.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
74.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
75.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
76.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
77.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
78.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
79.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
80.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
81.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
82.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
83.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
84.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
85.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
86.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
87.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
88.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
89.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc
90.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

## Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
4.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
5.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
6.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
7.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
8.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
9.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
10.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
11.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel





12.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
13.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
14.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
15.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
16.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
17.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
18.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
19.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
20.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
21.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
22.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
23.	BAYEUX INTERCOM	GERVAISE	Gaetan
24.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
25.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
26.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
27.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
28.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
29.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
30.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
31.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
32.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
33.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
34.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
35.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
36.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
37.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
38.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
39.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
40.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
41.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
42.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
43.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
44.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
45.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
46.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
47.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
48.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
49.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
50.	EPCI	SAINT LO	Patrick
51.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
52.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
53.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
54.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
55.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

**Autres excusés ayant donné pouvoirs :**

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Emmanuel BELLÉE	CU CAEN LA MER	GUILLEMIN Jean-Marie	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE
2.	Hervé GUIMBRETIÈRE	SEULLES - TERRES ET MER	LEPAULMIER Jean	BAYEUX INTERCOM
3.	Nadine LEFEVRE-PROKOP	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON représentant la Commission Locale d'Energie de ISIGNY-OMAHA INTERCOM, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>152</b>	<b>148</b>	<b>90</b>	<b>3</b>	<b>93</b>

\* Démission de Jean-Claude GAUDE de Touques (CLE de CŒUR COTE FLEURIE), de Nadine LAMBINET-PELLE de Saint-Gatien-des-Bois (CLE de CŒUR COTE FLEURIE), de Jean-Pierre DUBAS de Cambes-en-Plaine (Caen la mer) et de Cédric CASSIGNEUL de Démouville (Caen la mer).

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, le Débat d'Orientations Budgétaire acté par délibération du Comité Syndical en date du 9 février 2023,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration générales, finances, cartographie et usages numériques », réunie le 28 février 2023,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 17 mars 2023,

VU, le Compte Financier Unique 2022 du budget principal adopté par le Comité Syndical de ce même jour, joint en annexe et transmis aux représentants préalablement à la réunion - annexe C de la note de présentation jointe à la convocation.

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 30 mars 2023 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, l'affectation du résultat 2022 du Budget principal du SDEC ÉNERGIE, arrêté par délibération ce même jour,

VU, le Budget principal primitif 2023, joint en annexe et transmis aux représentants préalablement à la réunion - annexe D de la note de présentation jointe à la convocation.

CONSIDERANT que le budget primitif principal du SDEC ENERGIE, relève de l'instruction budgétaire et comptable « M57 ».

CONSIDERANT que le SDEC ENERGIE a fait le choix de voter le budget par nature et par chapitre.

CONSIDERANT que le budget principal du SDEC ÉNERGIE 2022 est établi dans le respect du Débat d'Orientations Budgétaires acté par le Comité syndical du 9 février 2023 et sur le constat des comptes de l'exercice 2022.

CONSIDERANT que les soldes d'exécution de l'exercice 2022 (y compris les restes à réaliser de l'investissement) sont repris dès le budget primitif, ce qui évite de voter un budget supplémentaire et ainsi favorise une lecture du budget 2023 dans sa globalité.

Le projet de budget primitif principal 2023, présenté au Comité Syndical, s'élève à 126 122 250.93 €, dont 69 572 762.67 € en section de fonctionnement et 56 549 488.26 € en section d'investissement.

Budget primitif principal 2023	
Dépenses de fonctionnement	69 572 762.67 €
Dépenses d'investissement	56 549 488.26 €
<b>TOTAL</b>	<b>126 122 250.93 €</b>
Recettes de fonctionnement	69 572 762.67 €
Recettes d'investissement	56 549 488.26 €
<b>TOTAL</b>	<b>126 122 250.93 €</b>

Madame la Présidente soumet cette proposition à l'approbation du Comité Syndical.





AR Préfectoral  
le 04/04/2023

Acte Exécutoire sous référence :  
014-200045938-20230330-23DL02CS005H1-DE

CGL – DB/2023 -

**2023-02-CS-DB-5**

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **VOTE** le budget primitif principal 2023 par nature et par chapitre ; ce budget s'équilibrant à 126 122 250.93 €, dont 69 572 762.67 € en section de fonctionnement et 56 549 488.26 € en section d'investissement ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de Séance,

Cédric POISSON



La Présidente du SDEC ÉNERGIE

Catherine GOURNEY-LECONTE

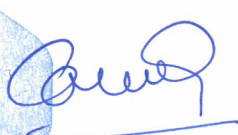
Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **04 AVR. 2023**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **04 AVR. 2023**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



## BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2023

<p>Présenté par la Présidente, A Saint-Contest, le 30 mars 2023,</p>  <p>Catherine GOURNEY-LECONTE</p>	Représentants	152			
	Représentants en exercice	148			
	Représentants présents	90			
	Pouvoirs	3			
	Votants	93			
	VOTES :				
Pour :	93	Contre :	0	Abstention :	0

Date de convocation : 24 mars 2023

Délibéré par le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente, à Saint-Contest (Salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie, rue René Cassin), le 30 mars 2023.





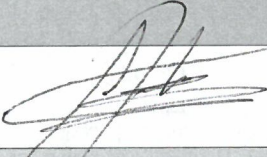
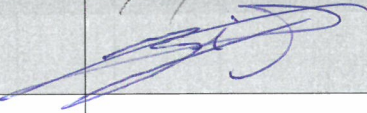
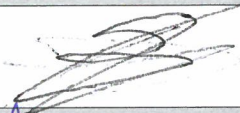
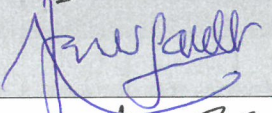
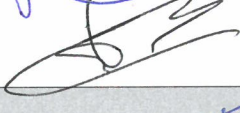

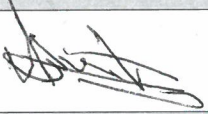


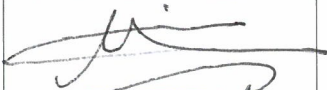
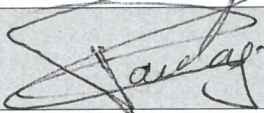

Étaient présents les représentants du Comité Syndical :


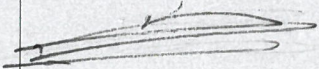
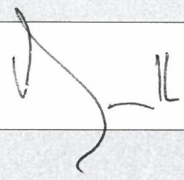
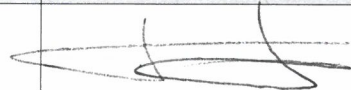
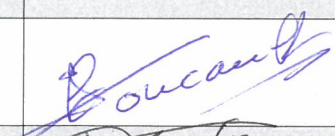
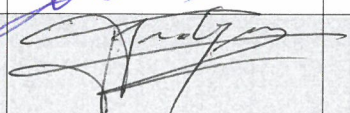
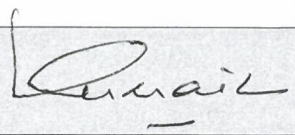


## Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE du 30 mars 2023




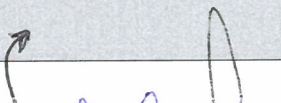
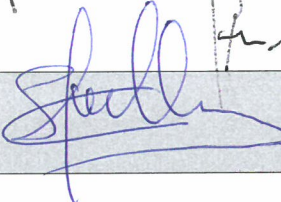
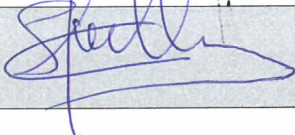
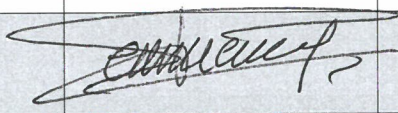
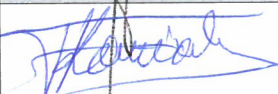
Nom Prénom	Signature	CFU 2022			BP 2023		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD
ALLAIRE STANISLAS							
AMER NIZAR							
ASMANT ALAIN		X	X	X	X	X	X
AUDRIEU ALAIN							
BAIL ROMAIN		X	X	X	X	X	
BALAS JEAN-PIERRE							
BAREAU ANNE-MARIE		X	X	X	X	X	X
BAUCHET ROLAND		X			X		
BAZIN HERVÉ		X	X	X	X	X	X
BAZIN PHILIPPE		X	X	X	X	X	X
BELLÉE EMMANUEL							
BENOIT DOMINIQUE		X	X	X	X	X	X
BÉRARD GILLES		X	X	X	X	X	X
BERGAR DOMINIQUE							
BERT JEAN							
BERTAIL ETIENNE		X	X	X	X	X	X
BERTHAUX THIERRY		X	X	X	X	X	X

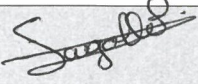
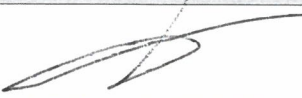
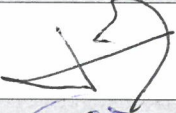
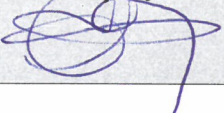


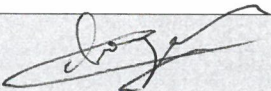
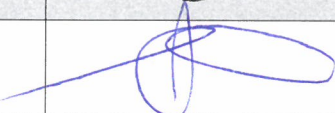
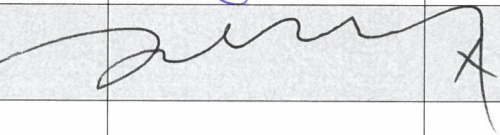
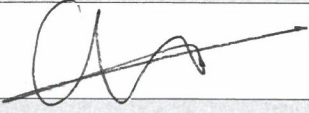

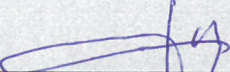


Nom Prénom	Signature	CFU 2022			BP 2023		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD
BERTIN GUY		X	X	X	X	X	X
BIZET MICHEL		X	X	X	X	X	X
BLANCHETIERE MARCEL							
BONHOMME VALENTIN							
BORDAIS MARTIAL		X	X	X	X	X	X
BOUGAULT RÉMI		X	X	X	X	X	X
BOUILLON JEAN-PIERRE		X	X	X	X	X	X
BOUJRAD ABDERRAHMAN		X	X	X	X	X	X
BOURDON ALAIN		X	X	X	X	X	X
BOYER PATRICK							
BURNEL ERIC							
CAILLOT MICHEL							
CAPOËN PHILIPPE		X	X	X	X	X	X
CHAUVET SÉBASTIEN							
CHERON DENIS		X	X	X	X	X	X
COLAS RICHARD							
COLLET CÉLINE		X	X	X	X	X	X
COURCHAI PIERRE		X	X	X	X	X	X
COUTANCEAU BRUNO		X	X	X	X	X	X

Nom Prénom	Signature	CFU 2022			BP 2023		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD
DALLOCCIO JEAN-PIERRE		X	X	X	X	X	X
DAVID JOHANNES							
DE WINTER DAMIEN							
DELOMEZ XAVIER							
DELVAL GILLES							
DEROO FABRICE		X	X	X	X	X	X
DESMEULLES ALAIN		X	X	X	X	X	X
DUJARDIN FABRICE							
DURAN MARC							
EUDE CHRISTOPHE							
FARIDE FRANÇOIS		X	X	X	X	X	X
FLEURY CATHERINE							
FOUCAULT PATRICK		X	X	X	X	X	X
FURDYNA HUBERT		X	X	X	X	X	X
GANCEL DAVID							
GERMAIN PATRICE		X	X	X	X	X	X
GERVAISE GAETAN							
GIRARD HENRI							



Nom Prénom	Signature	CFU 2022			BP 2023		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD
GOBE ALAIN		X	X	X	X	X	X
GODIER EDITH		X	X	X	X	X	X
GOHIER ARMAND		X	X	X	X	X	X
GOURNEY-LECONTE CATHERINE		X			X	X	X
GUEGUENIAT FRANCK							
GUELLE JEAN-DENIS		X	X	X	X	X	X
GUENNOG JEAN-YVES		X	X	X	X	X	X
GUERIN DANIEL (Reviere)		X	X	X	X	X	X
GUERIN DANIEL (Authie)							
GUILLEMIN JEAN-MARIE		X	X	X	X	X	X
GUILLEMOT JEAN-FRANÇOIS							
GUILLOUARD JEAN-LUC		X	X	X	X	X	X
GUIMBRETIERE HERVE							
HEURTIN JEAN-YVES		X	X	X	X	X	X
HUE SONIA							
JEANNENEZ PATRICK		X			X		
JOLY FRANÇOIS							
JOUY FRANCK		X	X		X	X	
KANZA MIA DYEKA THÉOPHILE		X	X	X	X	X	X

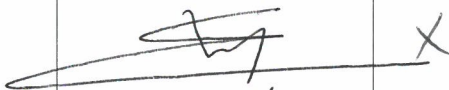
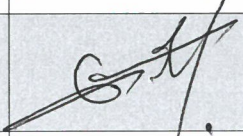




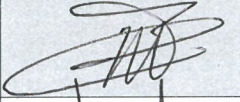

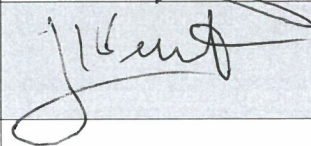
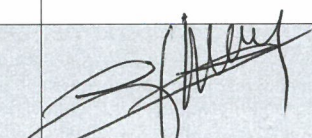
Nom Prénom	Signature	CFU 2022			BP 2023		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD
LAFONTAINE FRÉDÉRIC							
LAGALLE PHILIPPE		X	X	X	X	X	X
LANGLOIS JÉRÔME		X	X	X	X	X	X
LARSONNEUR BERTRAND							
LAUNAY- GOURVES OLIVIER							
LE BOULANGER CHRISTOPHE							
LE BRUN JEAN-YVES		X	X	X	X	X	X
LE FOLL ALAIN		X	X	X	X	X	X
LE MAZIER MICHEL							
LE PIFRE SOPHIE		X	X	X	X	X	X
LEBORGNE HUBERT		X	X	X	X	X	X
LEBOURGEOIS MICHEL		X	X	X	X	X	X
LECAPLAIN PATRICK		X					
LECERF MARC		X	X	X	X	X	X
LECHAT ANTHONY							
LECLERC SÉBASTIEN							
LECONTE JEAN-CLAUDE		X	X	X	X	X	X
LEFEVRE- PROKOP NADINE							
LEGRAIN GILLES		X	X	X	X	X	X
LEMAIRE JEAN-PAUL		X	X	X	X	X	X



Nom Prénom	Signature	CFU 2022			BP 2023		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD
LEMARIE YVON		X	X	X	X	X	X
LEPAULMIER JEAN		X	X	X	X	X	X
LEPLONGEON PATRICK							
LEROY ERIC		X	X	X	X	X	X
LEVEQUE ANTHONY		X	X	X	X	X	X
LIZORET DIDIER		X	X	X	X	X	X
LOUVET VINCENT							
MALOISEL GILLES		X	X	X	X	X	X
MARIE ALAIN		X	X	X	X	X	X
MARIE LIONEL		X	X	X	X	X	X
MARIE MICKAËL		X			X		
MARIE PHILIPPE							
MAROS PATRICK		X	X	X	X	X	X
MATHON PATRICE		X	X	X	X	X	X
MAUGER DIDIER		X	X	X	X	X	X
MAURY RICHARD		X	X	X	X	X	X
MILLET MARC							
MONSIMIER PHILIPPE		X	X	X	X	X	X
MONTAIS JEAN-PIERRE		X	X	X	X	X	X
MOREL Jean-François							
MORIN CHRISTOPHE		X	X	X	X	X	X
MULLER JEAN-MICHEL		X	X	X	X	X	X
MULLER DE SCHONGOR ISABELLE							

Nom Prénom	Signature	CFU 2022			BP 2023		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD
PAGNY YANN							
PARIS FRANÇOISE		X	X	X	X	X	X
PATINET SÉBASTIEN		X	X	X	X	X	X
PHILIPPE JEAN-MARC							
PITRAYES NICOLAS							
POISSON CÉDRIC		X	X	X	X	X	X
POULAIN GÉRARD		X	X	X	X	X	X
POULAIN JEAN-PAUL		X	X	X	X	X	X
PRIEUX ALAIN		X	X	X	X	X	X
QUILLET JEAN-PIERRE		X	X	X	X	X	X
RAFFRAY GILBERT							
RANSON ANNE-MARIE		X	X	X	X	X	X
RENARD NICOLAS							
REVERT DAVID							
RIBALTA GHISLAINE		X	X	X	X	X	X
RICCI SERGE		X	X	X	X	X	X



Nom Prénom	Signature	CFU 2022			BP 2023		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD
RIOU CORENTIN		X	X	X	X	X	X
RUON VINCENT		X	X	X	X	X	X
SAGET THIERRY	 <i>Saget</i>	X	X	X	X	X	X
SAINT LO PATRICK							
SAINT THIERRY							
SAVIN JEAN-BRUNO		X	X	X	X	X	X
TANQUEREL LUCIE		X	X	X	X	X	X
TARGAT DANY							
THIERRY LINDA							
THOMAS ANGÈLE							
TOUILLON PASCAL		X	X	X	X	X	X
TRANCHIDO ALAIN		X	X	X	X	X	X
VARLET GÉRARD		X	X	X	X	X	X
VÉRET JEAN-LUC		X	X	X	X	X	X
WILLAUME LUDWIG							
ZANOVELLO JACKIE		X	X	X	X	X	X

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**EPCI : SDEC (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20004593800012

POSTE COMPTABLE : Pairie Départementale

**M. 57**

**Budget primitif (projet de budget)**

**Voté par nature**

BUDGET : SDEC ENERGIE (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

## II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

## III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	29
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	30
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	31
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	32
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	34
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	37
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	41

## IV - Annexes

### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	43
A1.01 - Opérations non ventilables	46
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	47
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	50
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	51
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	52
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	55
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	58
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	61
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	62
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	65
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	67
A1.908 - Fonction 8 - Transports	70
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	74
A2.01 - Opérations non ventilables	76
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	77
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	81
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	82
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	83
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	86
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	89
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	92
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	93
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	94
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	97
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	99
A2.938 - Fonction 8 - Transports	102

### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	106
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	107
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	111
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	112

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	113
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	115
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	116
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	117
B3.1 - Etat des provisions constituées	119
B3.2 - Etalement des provisions	121
B4 - Etat des charges transférées	122
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	123
B6 - Prêts	134
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	135
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	136
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	137
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	139
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	140
B11.2 - Liste des établissements publics créés	141
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	142
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	143
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	144
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	146
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	147
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	148
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	149

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0
3	Dépenses d'équipement brut / population	0
4	Encours de dette / population (2) (3)	0
5	DGF / population	0
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	11,94 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	91,65 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	73,97 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)</b>	<b>C1</b>

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	63 706 666,95	72 602 671,08	16 538 484,13	A1 25 434 488,26
<b>Investissement</b>	32 595 710,20	36 737 960,87	(3) 2 534 474,92	A2 6 676 725,59
<b>Fonctionnement</b>	31 110 956,75	35 864 710,21	(4) 14 004 009,21	A3 18 757 762,67

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II 13 781 954,06	III + IV 8 013 581,84	B1	-5 768 372,22
<b>Investissement</b>	I 13 781 954,06	III 8 013 581,84	B2	-5 768 372,22
<b>Fonctionnement</b>	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	19 666 116,04
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	908 353,37
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	18 757 762,67

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>13 781 954,06</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	3 516,16
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	206 859,62
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	366 119,33
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	13 117 796,36
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	87 662,59
4581621	Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2021	28 758,01
4581622	Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2022	45 321,78
4581822	Travaux sous mandats Eclairage Public 2022	13 582,80
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>8 013 581,84</b>
<b>018</b>	<b>RSA</b>	<b>0,00</b>
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (3)</b>	<b>6 620 099,16</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Cpte de liaison : affectation (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (3) (5)</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>45</b>	<b>Chapitres d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>1 393 482,68</b>
4582618	Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2018	65 403,47
4582620	Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2020	48 566,59
4582621	Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2021	170 729,10
4582622	Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2022	460 897,12
4582818	Travaux sous mandats Eclairage Public 2018	91 494,37
4582820	Travaux sous mandats Eclairage Public 2020	100 527,19
4582821	Travaux sous mandats Eclairage Public 2021	230 883,37
4582822	Travaux sous mandats Eclairage Public 2022	224 981,47
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
<b>70</b>	<b>Prod. services, domaine, ventes diverses</b>	<b>0,00</b>
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>
<b>731</b>	<b>Fiscalité locale</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Dotations et participations (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>016</b>	<b>APA</b>	<b>0,00</b>
<b>017</b>	<b>RSA / Régularisations de RMI</b>	<b>0,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits spécifiques (4)</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>	<b>A</b>

		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	42 767 534,20	41 859 180,83
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	13 781 954,06	8 013 581,84
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 6 676 725,59
=		=	=
<b>Total de la section d'investissement (2)</b>		<b>56 549 488,26</b>	<b>56 549 488,26</b>
		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	69 572 762,67	50 815 000,00
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 18 757 762,67
=		=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>		<b>69 572 762,67</b>	<b>69 572 762,67</b>
<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>126 122 250,93</b>	<b>126 122 250,93</b>

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AP VOTEES</b>	<b>B1</b>

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>

<b>« AP de dépenses imprévues » (2)</b>	020	<b>0,00</b>
---	-----	-------------

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AE VOTEES</b>	<b>B2</b>

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>

<b>« AE de dépenses imprévues » (2)</b>	022	0,00
---	-----	------

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	400 000,00	206 859,62	293 140,38	0,00	500 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	500 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 900 000,00	366 119,33	1 633 880,67	0,00	2 000 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	41 758 546,86	13 117 796,36	26 201 691,90	0,00	39 319 488,26
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>44 558 546,86</b>	<b>13 690 775,31</b>	<b>29 128 712,95</b>	<b>0,00</b>	<b>42 819 488,26</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	5 000,00	3 516,16	26 483,84	0,00	30 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 500 000,00	0,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>2 705 000,00</b>	<b>3 516,16</b>	<b>2 226 483,84</b>	<b>0,00</b>	<b>2 230 000,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	1 968 179,54	87 662,59	2 912 337,41	0,00	3 000 000,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>49 231 726,40</b>	<b>13 781 954,06</b>	<b>34 267 534,20</b>	<b>0,00</b>	<b>48 049 488,26</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	7 500 000,00		7 500 000,00	0,00	7 500 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	1 000 000,00		1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>8 500 000,00</b>		<b>8 500 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 500 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>57 731 726,40</b>	<b>13 781 954,06</b>	<b>42 767 534,20</b>	<b>0,00</b>	<b>56 549 488,26</b>
--------------	----------------------	----------------------	----------------------	-------------	----------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>56 549 488,26</b>
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	10 000 000,00	6 620 099,16	5 379 900,84	0,00	12 000 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>10 250 000,00</b>	<b>6 620 099,16</b>	<b>5 379 900,84</b>	<b>0,00</b>	<b>12 000 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 327 348,84	0,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	4 672 651,16	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>6 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000 000,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	2 923 242,27	1 393 482,68	1 606 517,32	0,00	3 000 000,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>19 173 242,27</b>	<b>8 013 581,84</b>	<b>8 986 418,16</b>	<b>0,00</b>	<b>17 000 000,00</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	17 524 009,21		14 372 762,67	0,00	14 372 762,67
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	17 500 000,00		17 500 000,00	0,00	17 500 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	1 000 000,00		1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>36 024 009,21</b>		<b>32 872 762,67</b>	<b>0,00</b>	<b>32 872 762,67</b>

<b>TOTAL</b>	<b>55 197 251,48</b>	<b>8 013 581,84</b>	<b>41 859 180,83</b>	<b>0,00</b>	<b>49 872 762,67</b>
--------------	----------------------	---------------------	----------------------	-------------	----------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>6 676 725,59</b>
--	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>56 549 488,26</b>
---	----------------------

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>24 372 762,67</b>
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	10 800 000,00	0,00	17 050 000,00	0,00	17 050 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 900 000,00	0,00	4 500 000,00	0,00	4 500 000,00
014	Atténuations de produits	1 900 000,00	0,00	14 500 000,00	0,00	14 500 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 010 000,00	0,00	800 000,00	0,00	800 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>17 610 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>36 850 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>36 850 000,00</b>
66	Charges financières	230 000,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
67	Charges spécifiques (3)	170 000,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	50 000,00		500 000,00	0,00	500 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>18 060 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>37 700 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>37 700 000,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	17 524 009,21		14 372 762,67	0,00	14 372 762,67
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	17 500 000,00		17 500 000,00	0,00	17 500 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>35 024 009,21</b>		<b>31 872 762,67</b>	<b>0,00</b>	<b>31 872 762,67</b>

<b>TOTAL</b>	<b>53 084 009,21</b>	<b>0,00</b>	<b>69 572 762,67</b>	<b>0,00</b>	<b>69 572 762,67</b>
--------------	----------------------	-------------	----------------------	-------------	----------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>69 572 762,67</b>
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	60 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	120 000,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	10 500 000,00	0,00	11 000 000,00	0,00	11 000 000,00
74	Dotations et participations (3)	14 500 000,00	0,00	14 500 000,00	0,00	14 500 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	5 350 000,00	0,00	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>30 530 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 750 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 750 000,00</b>
76	Produits financiers	1 000 000,00	0,00	12 500 000,00	0,00	12 500 000,00
77	Produits spécifiques (3)	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		15 000,00	0,00	15 000,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>31 580 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>43 315 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>43 315 000,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	7 500 000,00		7 500 000,00	0,00	7 500 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>7 500 000,00</b>		<b>7 500 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 500 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>39 080 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50 815 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50 815 000,00</b>
--------------	----------------------	-------------	----------------------	-------------	----------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>18 757 762,67</b>
---	----------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>69 572 762,67</b>
--	----------------------

#### Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>24 372 762,67</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	----------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	30 000,00	7 500 000,00	7 530 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	500 000,00	0,00	500 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	1 000 000,00	350 000,00	1 350 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	39 319 488,26	350 000,00	39 669 488,26
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	200 000,00	0,00	200 000,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	3 000 000,00	300 000,00	3 300 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>48 049 488,26</b>	<b>8 500 000,00</b>	<b>56 549 488,26</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>56 549 488,26</b>
---	----------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	17 050 000,00		17 050 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	4 500 000,00		4 500 000,00
014	Atténuations de produits	14 500 000,00		14 500 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	800 000,00	0,00	800 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	200 000,00	0,00	200 000,00
67	Charges spécifiques (9)	150 000,00	0,00	150 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	500 000,00	17 500 000,00	18 000 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		14 372 762,67	14 372 762,67
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>37 700 000,00</b>	<b>31 872 762,67</b>	<b>69 572 762,67</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>69 572 762,67</b>
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

## SDEC - SDEC ENERGIE - BP (projet de budget) - 2023

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>D2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	12 000 000,00	100 000,00	12 100 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	200 000,00	200 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		17 500 000,00	17 500 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	3 000 000,00	700 000,00	3 700 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		14 372 762,67	14 372 762,67
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>17 000 000,00</b>	<b>32 872 762,67</b>	<b>49 872 762,67</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>6 676 725,59</b>
--	---------------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>56 549 488,26</b>
---	----------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	50 000,00		50 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	200 000,00		200 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	11 000 000,00		11 000 000,00
74	Dotations et participations (8)	14 500 000,00		14 500 000,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00
76	Produits financiers	12 500 000,00	0,00	12 500 000,00
77	Produits spécifiques (8)	50 000,00	7 500 000,00	7 550 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	15 000,00	0,00	15 000,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>43 315 000,00</b>	<b>7 500 000,00</b>	<b>50 815 000,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>18 757 762,67</b>
---	----------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>69 572 762,67</b>
--	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>A</b>

## DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>57 731 726,40</b>	<b>13 781 954,06</b>	<b>0,00</b>	<b>42 767 534,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>42 767 534,20</b>	<b>56 549 488,26</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	400 000,00	206 859,62	0,00	293 140,38	0,00	0,00	293 140,38	500 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	500 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 900 000,00	366 119,33	0,00	1 633 880,67	0,00	0,00	1 633 880,67	2 000 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	41 758 546,86	13 117 796,36	0,00	26 201 691,90	0,00	0,00	26 201 691,90	39 319 488,26
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>44 558 546,86</b>	<b>13 690 775,31</b>	<b>0,00</b>	<b>29 128 712,95</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 128 712,95</b>	<b>42 819 488,26</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	5 000,00	3 516,16		26 483,84	0,00		26 483,84	30 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 500 000,00	0,00		2 000 000,00	0,00		2 000 000,00	2 000 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>2 705 000,00</b>	<b>3 516,16</b>	<b>0,00</b>	<b>2 226 483,84</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 226 483,84</b>	<b>2 230 000,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	1 968 179,54	87 662,59	0,00	2 912 337,41	0,00	0,00	2 912 337,41	3 000 000,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>49 231 726,40</b>	<b>13 781 954,06</b>	<b>0,00</b>	<b>34 267 534,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>34 267 534,20</b>	<b>48 049 488,26</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	7 500 000,00			7 500 000,00	0,00		7 500 000,00	7 500 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	1 000 000,00			1 000 000,00	0,00		1 000 000,00	1 000 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>8 500 000,00</b>			<b>8 500 000,00</b>	<b>0,00</b>		<b>8 500 000,00</b>	<b>8 500 000,00</b>

<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>56 549 488,26</b>
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.



## SDEC - SDEC ENERGIE - BP (projet de budget) - 2023

- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>A</b>

## RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>50 524 600,32</b>	<b>8 013 581,84</b>	<b>41 859 180,83</b>	<b>0,00</b>	<b>49 872 762,67</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	10 000 000,00	6 620 099,16	5 379 900,84	0,00	12 000 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>10 250 000,00</b>	<b>6 620 099,16</b>	<b>5 379 900,84</b>	<b>0,00</b>	<b>12 000 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 327 348,84	0,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 327 348,84</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000 000,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	2 923 242,27	1 393 482,68	1 606 517,32	0,00	3 000 000,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>14 500 591,11</b>	<b>8 013 581,84</b>	<b>8 986 418,16</b>	<b>0,00</b>	<b>17 000 000,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	17 524 009,21		14 372 762,67	0,00	14 372 762,67
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	17 500 000,00		17 500 000,00	0,00	17 500 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	1 000 000,00		1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>36 024 009,21</b>		<b>32 872 762,67</b>	<b>0,00</b>	<b>32 872 762,67</b>

<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)</b>	<b>6 676 725,59</b>
---	---------------------

<b>Affectation au compte 1068 (8)</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>56 549 488,26</b>
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

## SDEC - SDEC ENERGIE - BP (projet de budget) - 2023

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A1</b>

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>57 731 726,40</b>	<b>13 781 954,06</b>	<b>0,00</b>	<b>42 767 534,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>42 767 534,20</b>	<b>56 549 488,26</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	400 000,00	206 859,62	0,00	293 140,38	0,00	293 140,38	500 000,00
2031	Frais d'études	63 996,80	31 824,00	0,00	38 176,00	0,00	38 176,00	70 000,00
2051	Concessions, droits similaires	336 003,20	175 035,62	0,00	254 964,38	0,00	254 964,38	430 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	500 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
2041481	Subv. Autres cnes: Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	270 000,00	0,00	0,00	890 000,00	0,00	890 000,00	890 000,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	200 000,00	0,00	0,00	110 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 900 000,00	366 119,33	0,00	1 633 880,67	0,00	1 633 880,67	2 000 000,00
21311	Bâtiments administratifs	0,00	136,80	0,00	964 751,86	0,00	964 751,86	964 888,66
21318	Autres bâtiments publics	1 049 627,12	135 111,34	0,00	0,00	0,00	0,00	135 111,34
21351	Bâtiments publics	350 000,00	79 629,94	0,00	270 370,06	0,00	270 370,06	350 000,00
21828	Autres matériels de transport	283 954,76	93 486,43	0,00	156 513,57	0,00	156 513,57	250 000,00
21838	Autre matériel informatique	130 062,24	32 835,90	0,00	117 164,10	0,00	117 164,10	150 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	71 008,00	24 918,92	0,00	75 081,08	0,00	75 081,08	100 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	15 347,88	0,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	41 758 546,86	13 117 796,36	0,00	26 201 691,90	0,00	26 201 691,90	39 319 488,26
2315	Install., matériel et outill. technique	24 721 284,90	8 987 139,01	0,00	15 814 743,74	0,00	15 814 743,74	24 801 882,75
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	16 537 261,96	4 130 657,35	0,00	10 386 948,16	0,00	10 386 948,16	14 517 605,51
238	Avances commandes immo corporelles	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SDEC - SDEC ENERGIE - BP (projet de budget) - 2023

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>44 558 546,86</b>	<b>13 690 775,31</b>	<b>0,00</b>	<b>29 128 712,95</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 128 712,95</b>	<b>42 819 488,26</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	5 000,00	3 516,16		26 483,84	0,00		26 483,84	30 000,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13148	Subv. transf. Autres communes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	5 000,00	3 516,16		26 483,84	0,00		26 483,84	30 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	2 500 000,00	0,00		2 000 000,00	0,00		2 000 000,00	2 000 000,00
1641	Emprunts en euros	2 500 000,00	0,00		1 300 000,00	0,00		1 300 000,00	1 300 000,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00		700 000,00	0,00		700 000,00	700 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00
261	Titres de participation	200 000,00	0,00		200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>2 705 000,00</b>	<b>3 516,16</b>	<b>0,00</b>	<b>2 226 483,84</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 226 483,84</b>	<b>2 230 000,00</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	1 968 179,54	87 662,59	0,00	2 912 337,41	0,00	0,00	2 912 337,41	3 000 000,00
4581617	Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2017	<b>0,00</b>	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581619	Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2019	<b>0,00</b>	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581620	Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2020	<b>104 194,69</b>	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581621	Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2021	<b>347 728,52</b>	28 758,01		0,00	0,00	0,00	0,00	28 758,01
4581622	Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2022	<b>100 000,00</b>	45 321,78		450 000,00	0,00	0,00	450 000,00	495 321,78
4581623	Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2023	<b>0,00</b>	0,00		550 000,00	0,00	0,00	550 000,00	550 000,00
4581818	Travaux sous mandats Eclairage Public 2018	<b>0,00</b>	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581820	Travaux sous mandats Eclairage Public 2020	<b>50 000,00</b>	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SDEC - SDEC ENERGIE - BP (projet de budget) - 2023

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
4581821	Travaux sous mandats Eclairage Public 2021	466 256,33	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581822	Travaux sous mandats Eclairage Public 2022	100 000,00	13 582,80		300 000,00	0,00	0,00	300 000,00	313 582,80
4581823	Travaux sous mandats Eclairage Public 2023	0,00	0,00		512 337,41	0,00	0,00	512 337,41	512 337,41
4581920	Travaux sous mandats Electricité 2020	200 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581921	Travaux sous mandats Electricité 2021	200 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581922	Travaux sous mandats Electricité 2022	400 000,00	0,00		1 100 000,00	0,00	0,00	1 100 000,00	1 100 000,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>49 231 726,40</b>	<b>13 781 954,06</b>	<b>0,00</b>	<b>34 267 534,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>34 267 534,20</b>	<b>48 049 488,26</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	7 500 000,00			7 500 000,00	0,00		7 500 000,00	7 500 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	7 500 000,00			7 500 000,00	0,00		7 500 000,00	7 500 000,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	4 500 000,00			4 500 000,00	0,00		4 500 000,00	4 500 000,00
13912	Subv. transf. Régions	50 000,00			50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00
13913	Subv. transf. Départements	1 000 000,00			1 000 000,00	0,00		1 000 000,00	1 000 000,00
139148	Subv. transf. Autres communes	1 300 000,00			1 300 000,00	0,00		1 300 000,00	1 300 000,00
139158	Subv. transf. Autres groupements	50 000,00			50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	600 000,00			600 000,00	0,00		600 000,00	600 000,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	1 000 000,00			1 000 000,00	0,00		1 000 000,00	1 000 000,00
2041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	300 000,00			300 000,00	0,00		300 000,00	300 000,00
204412	Sub nat org pub - Bât. et installations	50 000,00			50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	250 000,00			200 000,00	0,00		200 000,00	200 000,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	200 000,00			150 000,00	0,00		150 000,00	150 000,00
4581621	Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2021	50 000,00			50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00
4581622	Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2022	50 000,00			50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00



**SDEC - SDEC ENERGIE - BP (projet de budget) - 2023**

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
4581623	Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2023	0,00			50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00
4581821	Travaux sous mandats Eclairage Public 2021	50 000,00			50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00
4581822	Travaux sous mandats Eclairage Public 2022	50 000,00			50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00
4581823	Travaux sous mandats Eclairage Public 2023	0,00			50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>8 500 000,00</b>			<b>8 500 000,00</b>	<b>0,00</b>		<b>8 500 000,00</b>	<b>8 500 000,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A3</b>

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>50 524 600,32</b>	<b>8 013 581,84</b>	<b>41 859 180,83</b>	<b>0,00</b>	<b>49 872 762,67</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	10 000 000,00	6 620 099,16	5 379 900,84	0,00	12 000 000,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	3 587 635,30	0,00	2 879 900,84	0,00	2 879 900,84
1312	Subv. transf. Régions	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
1313	Subv. transf. Départements	100 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	50 000,00	20 652,13	650 000,00	0,00	670 652,13
13148	Subv. transf. Autres communes	3 367 484,63	5 675 609,78	0,00	0,00	5 675 609,78
13158	Subv. transf. Autres groupements	326 431,88	642 065,71	0,00	0,00	642 065,71
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
13178	Autres fonds européens	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	2 368 448,19	281 771,54	1 700 000,00	0,00	1 981 771,54
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>10 250 000,00</b>	<b>6 620 099,16</b>	<b>5 379 900,84</b>	<b>0,00</b>	<b>12 000 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 327 348,84	0,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
10222	FCTVA	1 327 348,84	0,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 327 348,84</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000 000,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	2 923 242,27	1 393 482,68	1 606 517,32	0,00	3 000 000,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>14 500 591,11</b>	<b>8 013 581,84</b>	<b>8 986 418,16</b>	<b>0,00</b>	<b>17 000 000,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	17 524 009,21		14 372 762,67	0,00	14 372 762,67
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	17 500 000,00		17 500 000,00	0,00	17 500 000,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00		0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00		0,00	0,00	0,00

SDEC - SDEC ENERGIE - BP (projet de budget) - 2023

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
28041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	0,00		0,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	60 000,00		60 000,00	0,00	60 000,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	220 000,00		220 000,00	0,00	220 000,00
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	130 000,00		130 000,00	0,00	130 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	170 000,00		170 000,00	0,00	170 000,00
281318	Autres bâtiments publics	0,00		0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	100 000,00		100 000,00	0,00	100 000,00
281534	Réseaux d'électrification	9 700 000,00		9 700 000,00	0,00	9 700 000,00
281538	Autres réseaux	800 000,00		800 000,00	0,00	800 000,00
2817534	Réseaux d'électrification (mise à dispo)	6 040 000,00		6 040 000,00	0,00	6 040 000,00
2817538	Autres réseaux (mise à dispo)	60 000,00		60 000,00	0,00	60 000,00
281828	Autres matériels de transport	60 000,00		60 000,00	0,00	60 000,00
281838	Autre matériel informatique	100 000,00		100 000,00	0,00	100 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	20 000,00		20 000,00	0,00	20 000,00
28188	Autres immo. corporelles	40 000,00		40 000,00	0,00	40 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	1 000 000,00		1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
13148	Subv. transf. Autres communes	50 000,00		50 000,00	0,00	50 000,00
13158	Subv. transf. Autres groupements	50 000,00		50 000,00	0,00	50 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	200 000,00		200 000,00	0,00	200 000,00
4582617	Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2017	0,00		50 000,00	0,00	50 000,00
4582618	Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2018	50 000,00		50 000,00	0,00	50 000,00
4582619	Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2019	50 000,00		50 000,00	0,00	50 000,00
4582620	Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2020	100 000,00		50 000,00	0,00	50 000,00
4582621	Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2021	100 000,00		50 000,00	0,00	50 000,00
4582622	Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2022	50 000,00		50 000,00	0,00	50 000,00
4582623	Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2023	0,00		50 000,00	0,00	50 000,00
4582817	Travaux sous mandats Eclairage Public 2017	0,00		50 000,00	0,00	50 000,00
4582818	Travaux sous mandats Eclairage Public 2018	50 000,00		50 000,00	0,00	50 000,00
4582819	Travaux sous mandats Eclairage Public 2019	50 000,00		50 000,00	0,00	50 000,00
4582820	Travaux sous mandats Eclairage Public 2020	100 000,00		50 000,00	0,00	50 000,00
4582821	Travaux sous mandats Eclairage Public 2021	100 000,00		50 000,00	0,00	50 000,00
4582822	Travaux sous mandats Eclairage Public 2022	50 000,00		50 000,00	0,00	50 000,00
4582823	Travaux sous mandats Eclairage Public 2023	0,00		50 000,00	0,00	50 000,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>36 024 009,21</b>		<b>32 872 762,67</b>	<b>0,00</b>	<b>32 872 762,67</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>B</b>

## DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>53 084 009,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>69 572 762,67</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>69 572 762,67</b>	<b>69 572 762,67</b>
011	Charges à caractère général (3)	10 800 000,00	0,00	0,00	17 050 000,00	0,00	0,00	17 050 000,00	17 050 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 900 000,00	0,00		4 500 000,00	0,00		4 500 000,00	4 500 000,00
014	Atténuations de produits	1 900 000,00	0,00		14 500 000,00	0,00		14 500 000,00	14 500 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 010 000,00	0,00	0,00	800 000,00	0,00	0,00	800 000,00	800 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>17 610 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>36 850 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>36 850 000,00</b>	<b>36 850 000,00</b>
66	Charges financières	230 000,00	0,00		200 000,00	0,00		200 000,00	200 000,00
67	Charges spécifiques (3)	170 000,00	0,00		150 000,00	0,00		150 000,00	150 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	50 000,00			500 000,00	0,00		500 000,00	500 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>450 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>850 000,00</b>	<b>0,00</b>		<b>850 000,00</b>	<b>850 000,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>18 060 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>37 700 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>37 700 000,00</b>	<b>37 700 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	17 524 009,21			14 372 762,67	0,00		14 372 762,67	14 372 762,67
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	17 500 000,00			17 500 000,00	0,00		17 500 000,00	17 500 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>35 024 009,21</b>			<b>31 872 762,67</b>	<b>0,00</b>		<b>31 872 762,67</b>	<b>31 872 762,67</b>

<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (5)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>69 572 762,67</b>
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

## SDEC - SDEC ENERGIE - BP (projet de budget) - 2023

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

## RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>39 080 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50 815 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50 815 000,00</b>
013	Atténuations de charges (2)	60 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	120 000,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	10 500 000,00	0,00	11 000 000,00	0,00	11 000 000,00
74	Dotations et participations (2)	14 500 000,00	0,00	14 500 000,00	0,00	14 500 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	5 350 000,00	0,00	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>30 530 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 750 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 750 000,00</b>
76	Produits financiers	1 000 000,00	0,00	12 500 000,00	0,00	12 500 000,00
77	Produits spécifiques (2)	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 050 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 565 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 565 000,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>31 580 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>43 315 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>43 315 000,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	7 500 000,00	0,00	7 500 000,00	0,00	7 500 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>7 500 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 500 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 500 000,00</b>

<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (7)</b>	<b>18 757 762,67</b>
--	----------------------

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>69 572 762,67</b>
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>53 084 009,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>69 572 762,67</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>69 572 762,67</b>	<b>69 572 762,67</b>
011	Charges à caractère général (4)	10 800 000,00	0,00	0,00	17 050 000,00	0,00	0,00	17 050 000,00	17 050 000,00
60611	Eau et assainissement	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
60612	Energie - Electricité	5 805 900,00	0,00	0,00	11 505 000,00	0,00	0,00	11 505 000,00	11 505 000,00
60622	Carburants	12 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	5 000,00	0,00	0,00	27 850,00	0,00	0,00	27 850,00	27 850,00
60636	Habillement et vêtements de travail	500,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6064	Fournitures administratives	12 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6068	Autres matières et fournitures	2 300,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
611	Contrats de prestations de services	100,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
6132	Locations immobilières	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00
61358	Autres	15 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	15 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	2 700 000,00	0,00	0,00	2 700 000,00	2 700 000,00
61551	Entretien matériel roulant	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 000,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6156	Maintenance	3 275 000,00	0,00	0,00	1 205 000,00	0,00	0,00	1 205 000,00	1 205 000,00
6161	Multirisques	70 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
6168	Autres primes d'assurance	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6182	Documentation générale et technique	20 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	25 000,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	15 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	150 000,00	0,00	0,00	165 000,00	0,00	0,00	165 000,00	165 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6228	Divers	960 000,00	0,00	0,00	750 000,00	0,00	0,00	750 000,00	750 000,00
6231	Annonces et insertions	30 000,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	2 000,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6233	Foires et expositions	65 205,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00
6234	Réceptions	34 795,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
6236	Catalogues et imprimés	22 000,00	0,00	0,00	42 000,00	0,00	0,00	42 000,00	42 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	5 000,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6261	Frais d'affranchissement	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
6262	Frais de télécommunications	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00

SDEC - SDEC ENERGIE - BP (projet de budget) - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	65 000,00	0,00		80 000,00	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	42 000,00	0,00		43 650,00	0,00	0,00	43 650,00	43 650,00
6284	Redevances pour services rendus	700,00	0,00		500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
63512	Taxes foncières	25 000,00	0,00		25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	3 000,00	0,00		1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	3 900 000,00	0,00		4 500 000,00	0,00		4 500 000,00	4 500 000,00
6218	Autre personnel extérieur	100 000,00	0,00		150 000,00	0,00		150 000,00	150 000,00
6331	Versement mobilité	40 000,00	0,00		50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	10 000,00	0,00		14 000,00	0,00		14 000,00	14 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	30 000,00	0,00		40 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00		10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 500 000,00	0,00		1 585 000,00	0,00		1 585 000,00	1 585 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	50 000,00	0,00		40 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00
64113	NBI	0,00	0,00		10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00
64116	Indemnités de licenciement	0,00	0,00		15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00
64118	Autres indemnités	650 000,00	0,00		700 000,00	0,00		700 000,00	700 000,00
64131	Rémunérations	340 000,00	0,00		600 000,00	0,00		600 000,00	600 000,00
64132	SFT, indemnité de résidence	10 000,00	0,00		10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00
64138	Primes et autres indemnités	130 000,00	0,00		100 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	5 000,00	0,00		5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	350 000,00	0,00		370 000,00	0,00		370 000,00	370 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	500 000,00	0,00		570 000,00	0,00		570 000,00	570 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	20 000,00	0,00		30 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	30 000,00	0,00		40 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00		1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	25 000,00	0,00		20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	10 000,00	0,00		10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	100 000,00	0,00		130 000,00	0,00		130 000,00	130 000,00
014	Atténuations de produits	1 900 000,00	0,00		14 500 000,00	0,00		14 500 000,00	14 500 000,00
7398	Revers., restitutions et préél. divers	1 900 000,00	0,00		14 500 000,00	0,00		14 500 000,00	14 500 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SDEC - SDEC ENERGIE - BP (projet de budget) - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	1 010 000,00	0,00	0,00	800 000,00	0,00	0,00	800 000,00	800 000,00
65311	Indemnités de fonction	100 000,00	0,00		93 000,00	0,00	0,00	93 000,00	93 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	25 000,00	0,00		25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00
65313	Cotisations de retraite	5 000,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65315	Formation	500,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	50,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657348	Subv. fonct. autres communes	145 000,00	0,00		213 000,00	0,00	0,00	213 000,00	213 000,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	293 250,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6573641	Subv fonct bud ann. et régies(auton fin)	320 000,00	0,00		270 000,00	0,00	0,00	270 000,00	270 000,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00		42 000,00	0,00	0,00	42 000,00	42 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	120 000,00	0,00		145 000,00	0,00	0,00	145 000,00	145 000,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>17 610 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>36 850 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>36 850 000,00</b>	<b>36 850 000,00</b>
66	Charges financières	230 000,00	0,00		200 000,00	0,00		200 000,00	200 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	230 000,00	0,00		200 000,00	0,00		200 000,00	200 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	170 000,00	0,00		150 000,00	0,00		150 000,00	150 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	170 000,00	0,00		150 000,00	0,00		150 000,00	150 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	50 000,00			500 000,00	0,00		500 000,00	500 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	50 000,00			500 000,00	0,00		500 000,00	500 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>450 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>850 000,00</b>	<b>0,00</b>		<b>850 000,00</b>	<b>850 000,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>18 060 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>37 700 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>37 700 000,00</b>	<b>37 700 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	17 524 009,21			14 372 762,67	0,00		14 372 762,67	14 372 762,67
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	17 500 000,00			17 500 000,00	0,00		17 500 000,00	17 500 000,00



**SDEC - SDEC ENERGIE - BP (projet de budget) - 2023**

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	17 500 000,00			17 500 000,00	0,00		17 500 000,00	17 500 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>35 024 009,21</b>			<b>31 872 762,67</b>	<b>0,00</b>		<b>31 872 762,67</b>	<b>31 872 762,67</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>39 080 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50 815 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50 815 000,00</b>
013	Atténuations de charges (3)	60 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	55 000,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	120 000,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
70684	Redevances d'archéologie préventive	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00
70841	Mise à dispo personnel BA,régie	100 000,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
70872	Remb.frais par budgets annexes et régies	15 000,00	0,00	49 000,00	0,00	49 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	5 000,00	0,00	500,00	0,00	500,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	10 500 000,00	0,00	11 000 000,00	0,00	11 000 000,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	10 500 000,00	0,00	11 000 000,00	0,00	11 000 000,00
74	Dotations et participations (3)	14 500 000,00	0,00	14 500 000,00	0,00	14 500 000,00
74748	Participation autres communes	14 280 000,00	0,00	14 450 000,00	0,00	14 450 000,00
74758	Participation autres groupements	220 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	5 350 000,00	0,00	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00
755	Dédits et pénalités perçus	10 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
757	Subventions	4 825 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	285 000,00	0,00	4 770 000,00	0,00	4 770 000,00
75888	Autres	230 000,00	0,00	225 000,00	0,00	225 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>30 530 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 750 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 750 000,00</b>
76	Produits financiers	1 000 000,00	0,00	12 500 000,00	0,00	12 500 000,00
761	Produits de participations	100,00	0,00	100,00	0,00	100,00
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7688	Autres	999 900,00	0,00	12 499 900,00	0,00	12 499 900,00
77	Produits spécifiques (3)	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	50 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		15 000,00	0,00	15 000,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	0,00		15 000,00	0,00	15 000,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>31 580 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>43 315 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>43 315 000,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	7 500 000,00		7 500 000,00	0,00	7 500 000,00

**SDEC - SDEC ENERGIE - BP (projet de budget) - 2023**

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	7 500 000,00		7 500 000,00	0,00	7 500 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>7 500 000,00</b>		<b>7 500 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 500 000,00</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
<b>DEPENSES</b>		<b>3 256 105,90</b>	<b>1 011 899,13</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	26 483,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	293 140,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	229 622,06	348 758,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>2 550 000,00</b>	<b>4 400 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 550 000,00	2 400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A1</b>

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>27 344 029,31</b>	<b>0,00</b>	<b>2 355 499,86</b>	<b>300 000,00</b>		<b>34 267 534,20</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		26 483,84
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		2 000 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		293 140,38
204	Subventions d'équipement versées	30 000,00	0,00	800 000,00	0,00		1 000 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 055 499,86	0,00		1 633 880,67
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	25 901 691,90	0,00	0,00	300 000,00		26 201 691,90
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		200 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	1 412 337,41	0,00	500 000,00	0,00		2 912 337,41
<b>RECETTES</b>		<b>1 300 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>736 418,16</b>	<b>0,00</b>		<b>8 986 418,16</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		2 000 000,00
13	Subventions d'investissement	50 000,00	0,00	379 900,84	0,00		5 379 900,84
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

**SDEC - SDEC ENERGIE - BP (projet de budget) - 2023**

<b>Chapitre nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>5 Aménagement des territoires et habitat</b>	<b>6 Action économique</b>	<b>7 Environnement</b>	<b>8 Transports</b>	<b>9 Fonction en réserve</b>	<b>TOTAL</b>
45	Opérations pour compte de tiers	1 250 000,00	0,00	356 517,32	0,00		1 606 517,32



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.01</b>

## 01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
<b>DEPENSES</b>		<b>3 256 105,90</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	26 483,84
164	Emprunts auprès des états financiers	2 000 000,00
213	Constructions	183 322,06
218	Autres immobilisations corporelles	46 300,00
458	Opérations sous mandat	1 000 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>2 550 000,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	2 550 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

## FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
<b>DEPENSES</b>		<b>1 011 899,13</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	38 176,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	254 964,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	348 758,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>4 400 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
102	Dotations et fonds d'investissement	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	2 400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

## FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

## FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 011 899,13</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 176,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	254 964,38
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	348 758,75
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 400 000,00</b>
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900-5</b>

## FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058		TOTAL DU CHAPITRE
				Autres		
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.901</b>

## FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.902</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
			211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés
			<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.902</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.902</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes				29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte		
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Action culturelle			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904</b>

## FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904</b>

## FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904</b>

## FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904-4</b>

## FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.905</b>

## FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
			<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 899 285,57</b>	<b>0,00</b>	<b>16 444 743,74</b>
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	10 086 948,16	0,00	15 814 743,74	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	812 337,41	0,00	600 000,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>750 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>550 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	700 000,00	0,00	550 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.905</b>

## FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.905</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>27 344 029,31</b>
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 901 691,90
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 412 337,41
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 300 000,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 250 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.906</b>

## FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.906</b>

**FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

## FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

## FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

## FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie				76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 355 499,86</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 355 499,86</b>
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00	0,00	0,00	800 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 051 799,86	0,00	0,00	1 051 799,86
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	3 700,00	0,00	0,00	3 700,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>736 418,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>736 418,16</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	379 900,84	0,00	0,00	379 900,84
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	356 517,32	0,00	0,00	356 517,32

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

## FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

## FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						838 Autres transports
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

## FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>300 000,00</b>	<b>0,00</b>
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

## FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
<b>DEPENSES</b>		<b>350 000,00</b>	<b>6 964 867,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	1 469 867,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	4 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	495 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>14 565 000,00</b>	<b>12 755 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	2 010 000,00	12 490 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	12 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>29 597 675,00</b>	<b>0,00</b>	<b>530 457,57</b>	<b>257 000,00</b>		<b>37 700 000,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	15 097 675,00	0,00	225 457,57	257 000,00		17 050 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 500 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	14 500 000,00	0,00	0,00	0,00		14 500 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	305 000,00	0,00		800 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		200 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		150 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		500 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>11 225 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 770 000,00</b>	<b>0,00</b>		<b>43 315 000,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		50 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		200 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	11 000 000,00	0,00	0,00	0,00		11 000 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		14 500 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	225 000,00	0,00	4 770 000,00	0,00		5 000 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		12 500 000,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		50 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		15 000,00



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.01</b>

## 01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
<b>DEPENSES</b>		<b>350 000,00</b>
661	Charges d'intérêts	200 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	150 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>14 565 000,00</b>
747	Participations	2 010 000,00
755	Dédits et pénalités perçus	5 000,00
761	Produits de participations	100,00
768	Autres produits financiers	12 499 900,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	10 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	40 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

## FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
<b>DEPENSES</b>		<b>6 964 867,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	82 164,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	31 103,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	325 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	92 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	466 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	181 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	118 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	114 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	3 065 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 031 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	365 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>12 755 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
641	Rémunérations du personnel	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	199 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	12 490 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

## FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 964 867,43</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 164,43
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 103,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	325 000,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 000,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	466 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	181 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 600,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 065 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 031 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	365 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 755 000,00</b>
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	199 500,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 490 000,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930-5</b>

## FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058		TOTAL DU CHAPITRE
				Autres		
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.931</b>

## FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.932</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
			211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés
			<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.932</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.932</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Action culturelle			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)**

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					418 Autres actions
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934</b>

## FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934</b>

## FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934-3</b>

## FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934-4</b>

## FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.935</b>

## FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 647 675,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 500 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	11 447 675,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	3 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 500 000,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000 000,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.935</b>

## FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.935</b>

## FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>450 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 597 675,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 447 675,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	450 000,00	0,00	450 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 500 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>225 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 225 000,00</b>
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	225 000,00	0,00	225 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.936</b>

## FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.936</b>

## FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.937</b>

## FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.937</b>

## FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.937</b>

## FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
<b>DEPENSES</b>		<b>140 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>390 457,57</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>530 457,57</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	32 510,57	0,00	0,00	0,00	32 510,57
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	897,00	0,00	0,00	0,00	897,00
615	Entretien et réparations	140 000,00	0,00	0,00	0,00	37 500,00	0,00	0,00	0,00	177 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	5 550,00	0,00	0,00	0,00	5 550,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	305 000,00	0,00	0,00	0,00	305 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 770 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 770 000,00</b>
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	4 770 000,00	0,00	0,00	0,00	4 770 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

## FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

## FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

## FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>257 000,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	245 000,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

## FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>257 000,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	245 000,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									

**SDEC - SDEC ENERGIE - BP (projet de budget) - 2023**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>0,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)		
						Type de taux (13)	Index (14)				Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.



## SDEC - SDEC ENERGIE - BP (projet de budget) - 2023

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV  
B1.3

## B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>B1.4</b>

**B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux variable simple (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux complexe (total) (2)</b>						0,00	0,00		
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>B1.6</b>

**B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<b>TOTAL</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>B2</b>

## METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	<b>Biens de faible valeur</b> - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	<b>Catégories de biens amortis</b>		
L	Subv. Etat amortissables 1 an	1	01/01/2000
L	Aménagement de Locaux	10	01/01/2000
L	Génie civil en propriété	20	01/01/2000
L	Matériel d'outillage Incendie défense	1	01/01/2000
L	Subventions en nature	40	01/01/2000
L	Plantations d'arbre et d'arbustes	10	01/01/2000
L	Subvention aux etab. publics - Etat	1	01/01/2000
L	Travaux d'électricité	40	01/01/2000
L	Installation stations Hydrogène	10	01/01/2000
L	Frais d'étude	1	01/01/2000
L	Subvention aux etab. publics - Gpt coll	1	01/01/2000
L	Subvention versées aux tiers privés	1	01/01/2000
L	Autres bâtiments publics	30	01/01/2000
L	Travaux Eclairage Public	30	01/01/2000
L	Travaux Signalisation Lumineuse	30	01/01/2000
L	Subvention aux etab. Publics - Communes	1	01/01/2000
L	Réseau Mis à dispo. Eclairage	30	01/01/2000
L	Reseau mise à dispo Signalisation lumin.	30	01/01/2000
L	Recettes Réseaux 40 ans	40	01/01/2000
L	Subvention Equipement Recette 5 ANS	5	01/01/2000
L	Mise à dispo Bornes	10	01/01/2000
L	Recettes EP/SL 30 ans	30	01/01/2000
L	Matériel de téléphonie	2	01/01/2000
L	Subv. Région réseaux chaleur	30	01/01/2000
L	Autres matériels informatique	5	16/03/2006
L	Matériel divers	5	30/03/2006
L	Logiciels	5	30/03/2006
L	Réseaux électrique	40	30/03/2006
L	Frais d'insertion	5	30/03/2006
L	Autres matériels de bureau et mobiliers	10	30/03/2006
L	Autres matériels informatique	3	30/03/2006

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Photovoltaïque amortissement 20 ans	20	13/12/2016
L	Réseaux de chaleur amortissement 30 ans	30	13/12/2018
L	Hydrogène amortissement 10 ans	10	13/12/2018

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N</b>	<b>B3.1</b>

**PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions semi-budgétaires</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions budgétaires</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>B3.2</b>

**B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>B4</b>

**ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>B5</b>

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

N° opération : 122	Intitulé de l'opération : Travaux Transition Energétique			Date de la délibération : 01/01/2022
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<i>4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

N° opération : 615	Intitulé de l'opération : Participations OPSM Télécom 2015			Date de la délibération : 01/01/2018
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<i>4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

N° opération : 616	Intitulé de l'opération : travaux Sous Mandats Télécom 2016			Date de la délibération : 01/01/2018
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)



SDEC - SDEC ENERGIE - BP (projet de budget) - 2023

	au 01/01/N (2)			
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES (b)</b>	<b>333 462,38</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<i>4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)</i>	18 611,67	0,00	0,00	0,00
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	314 850,71	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>333 462,38</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

N° opération : 617		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2017 Participations Opérations Télécom 2017			Date de la délibération : 01/01/2022 01/01/2018	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)		
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>661 511,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
<i>4581 Dépense nouvelle (5)</i>	661 511,36	0,00	0,00	0,00		
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>661 511,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
<b>RECETTES (b)</b>	<b>389 641,66</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
<i>4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)</i>	389 641,66	0,00	0,00	0,00		
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>389 641,66</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		

N° opération : 618		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2018			Date de la délibération : 01/01/2022	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)		
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>1 447 451,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
<i>4581 Dépense nouvelle (5)</i>	1 447 451,16	0,00	0,00	0,00		

N° opération : 618		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2018		Date de la délibération : 01/01/2022	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>1 447 451,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>397 032,04</b>	<b>65 403,47</b>	<b>0,00</b>	<b>65 403,47</b>	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	397 032,04	65 403,47	0,00	65 403,47	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>397 032,04</b>	<b>65 403,47</b>	<b>0,00</b>	<b>65 403,47</b>	

N° opération : 619		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2019 Travaux sous mandat Génie civil 2019		Date de la délibération : 01/01/2022 01/01/2018	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>1 418 925,47</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
4581 Dépense nouvelle (5)	1 418 925,47	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>1 418 925,47</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>403 009,76</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	403 009,76	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>403 009,76</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

N° opération : 620		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2020		Date de la délibération : 01/01/2022	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>1 167 453,87</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
4581 Dépense nouvelle (5)	1 167 453,87	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 620		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2020			Date de la délibération : 01/01/2022	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)		
<b>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</b>	0,00	0,00	0,00	0,00		
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>1 167 453,87</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
<b>RECETTES (b)</b>	<b>312 773,16</b>	<b>48 566,59</b>	<b>0,00</b>	<b>48 566,59</b>		
<b>4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)</b>	312 773,16	48 566,59	0,00	48 566,59		
<b>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00		
<b>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00		
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>312 773,16</b>	<b>48 566,59</b>	<b>0,00</b>	<b>48 566,59</b>		

N° opération : 621		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2021			Date de la délibération : 01/01/2022	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)		
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>976 964,33</b>	<b>28 758,01</b>	<b>0,00</b>	<b>28 758,01</b>		
<b>4581 Dépense nouvelle (5)</b>	943 464,33	28 758,01	0,00	28 758,01		
<b>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00		
<b>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</b>	33 500,00	0,00	0,00	0,00		
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>976 964,33</b>	<b>28 758,01</b>	<b>0,00</b>	<b>28 758,01</b>		
<b>RECETTES (b)</b>	<b>215 229,98</b>	<b>170 729,10</b>	<b>0,00</b>	<b>170 729,10</b>		
<b>4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)</b>	215 229,98	170 729,10	0,00	170 729,10		
<b>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00		
<b>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00		
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>215 229,98</b>	<b>170 729,10</b>	<b>0,00</b>	<b>170 729,10</b>		

N° opération : 622		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2022			Date de la délibération : 01/01/2022	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)		
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>354 542,00</b>	<b>45 321,78</b>	<b>0,00</b>	<b>45 321,78</b>		
<b>4582 Dépense nouvelle (5)</b>	354 542,00	45 321,78	0,00	45 321,78		
<b>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00		
<b>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</b>	0,00	0,00	0,00	0,00		

N° opération : 622		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2022		Date de la délibération : 01/01/2022	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>354 542,00</b>	<b>45 321,78</b>	<b>0,00</b>	<b>45 321,78</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>10 670,82</b>	<b>460 897,12</b>	<b>0,00</b>	<b>460 897,12</b>	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	10 670,82	460 897,12	0,00	460 897,12	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>10 670,82</b>	<b>460 897,12</b>	<b>0,00</b>	<b>460 897,12</b>	

N° opération : 623		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2023		Date de la délibération : 01/01/2023	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
4581 Dépense nouvelle (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

N° opération : 817		Intitulé de l'opération : Travaux Sous Mandats Eclairage 2017		Date de la délibération : 01/01/2018	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>181 294,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
4581 Dépense nouvelle (5)	181 294,40	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 817		Intitulé de l'opération : Travaux Sous Mandats Eclairage 2017		Date de la délibération : 01/01/2018	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>181 294,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>356 774,66</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	320 174,09	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	36 600,57	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>356 774,66</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

N° opération : 818		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Eclairage Public 2018 Part adhérents travaux EP 2018		Date de la délibération : 01/01/2022 01/01/2018	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>366 307,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
4581 Dépense nouvelle (5)	366 307,92	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>366 307,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>206 240,08</b>	<b>91 494,37</b>	<b>0,00</b>	<b>91 494,37</b>	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	160 432,20	91 494,37	0,00	91 494,37	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	45 807,88	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>206 240,08</b>	<b>91 494,37</b>	<b>0,00</b>	<b>91 494,37</b>	

N° opération : 819		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Eclairage Public 2019 Part adhérents travaux EP 2018		Date de la délibération : 01/01/2019 01/01/2018	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>500 165,94</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
4581 Dépense nouvelle (5)	500 165,94	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 819		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Eclairage Public 2019 Part adhérents travaux EP 2018		Date de la délibération : 01/01/2019 01/01/2018	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>500 165,94</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>486 633,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	306 402,43	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	180 230,93	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>486 633,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

N° opération : 820		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Eclairage Public 2020		Date de la délibération : 01/01/2022	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>688 664,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
4581 Dépense nouvelle (5)	688 664,24	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>688 664,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>336 369,26</b>	<b>100 527,19</b>	<b>0,00</b>	<b>100 527,19</b>	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	176 933,29	100 527,19	0,00	100 527,19	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	159 435,97	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>336 369,26</b>	<b>100 527,19</b>	<b>0,00</b>	<b>100 527,19</b>	

N° opération : 821		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Eclairage Public 2021		Date de la délibération : 01/01/2021	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>143 915,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
4581 Dépense nouvelle (5)	143 915,39	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>143 915,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

N° opération : 821		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Eclairage Public 2021			Date de la délibération : 01/01/2021
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>59 513,58</b>	<b>230 883,37</b>	<b>0,00</b>	<b>230 883,37</b>	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	48 949,32	230 883,37	0,00	230 883,37	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	10 564,26	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>59 513,58</b>	<b>230 883,37</b>	<b>0,00</b>	<b>230 883,37</b>	

N° opération : 822		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Eclairage Public 2022			Date de la délibération : 01/01/2022
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>84 395,79</b>	<b>13 582,80</b>	<b>0,00</b>	<b>13 582,80</b>	
4581 Dépense nouvelle (5)	84 395,79	13 582,80	0,00	13 582,80	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>84 395,79</b>	<b>13 582,80</b>	<b>0,00</b>	<b>13 582,80</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>224 981,47</b>	<b>0,00</b>	<b>224 981,47</b>	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	224 981,47	0,00	224 981,47	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>224 981,47</b>	<b>0,00</b>	<b>224 981,47</b>	

N° opération : 823		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Eclairage Public 2023			Date de la délibération : 01/01/2023
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
4581 Dépense nouvelle (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	



N° opération : 823		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Eclairage Public 2023		Date de la délibération : 01/01/2023	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

N° opération : 920		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandat electricité 2020 Travaux sous mandats Electricité 2020		Date de la délibération : 01/01/2018 01/01/2020	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
4581 Dépense nouvelle (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

N° opération : 921		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Electricité 2021		Date de la délibération : 01/01/2021	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
4581 Dépense nouvelle (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 921		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Electricité 2021		Date de la délibération : 01/01/2021	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>041</b> Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

N° opération : 922		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Electricité 2022		Date de la délibération : 01/01/2022	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>4581</b> Dépense nouvelle (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>040</b> Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>041</b> Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>4582</b> Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>040</b> Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>041</b> Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

N° opération : 923		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats 2023		Date de la délibération : 01/01/2023	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>040</b> Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>041</b> Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>4582</b> Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>040</b> Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>041</b> Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	

**SDEC - SDEC ENERGIE - BP (projet de budget) - 2023**

<b>N° opération : 923</b>	<b>Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats 2023</b>			<b>Date de la délibération : 01/01/2023</b>	
	<b>Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)</b>	<b>RAR N-1 (3)</b>	<b>Nouveaux crédits votés</b>	<b>Total (4)</b>	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS</b>	<b>B6</b>

## Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.1</b>

## ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
<b>8015</b>	<b>Emprunts garantis (1)</b>	0,00	0,00	
<b>8016</b>	<b>Contrats de crédit-bail (2)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8017</b>	<b>Subvention à verser en annuité (3)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8018</b>	<b>Autres engagements donnés</b>			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.2</b>

**ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)**

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
<b>8026</b>	<b>Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8027</b>	<b>Subvention à recevoir par annuité</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8028</b>	<b>Autres engagements reçus</b>			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (l) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %)

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 POL : Police.  
 POMP : Sapeurs-pompiers.  
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
 326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).  
 343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
 333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES</b>	
<b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>B10</b>

**LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).  
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3) (4)</b>				
<b>Détention d'une part du capital</b>				
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>B11.1</b>

**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE**

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
<b>Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)</b>			
<b>EPCI</b>			
<b>Autres organismes de regroupement</b>			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES</b>	<b>B11.2</b>

### LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>B11.3</b>

**LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>9 500 000,00</b>	<b>I</b> <b>0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>2 000 000,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 300 000,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	700 000,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>7 500 000,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	7 500 000,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>9 500 000,00</b>	<b>13 781 954,06</b>	<b>0,00</b>	<b>23 281 954,06</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	<b>C1.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>33 872 762,67</b>	<b>III 0,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>2 000 000,00</b>	<b>0,00</b>
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	2 000 000,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>31 872 762,67</b>	<b>0,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	60 000,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	220 000,00	0,00
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	130 000,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	170 000,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	100 000,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	9 700 000,00	0,00
281538	Autres réseaux	800 000,00	0,00
2817534	Réseaux d'électrification (mise à dispo)	6 040 000,00	0,00
2817538	Autres réseaux (mise à dispo)	60 000,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	60 000,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	100 000,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	20 000,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	40 000,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	14 372 762,67	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>33 872 762,67</b>	<b>8 013 581,84</b>	<b>6 676 725,59</b>	<b>0,00</b>	<b>48 563 070,10</b>



	<b>Montant</b>	
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II	<b>23 281 954,06</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV	<b>48 563 070,10</b>
<b>Solde</b>	V = IV – II (8)	<b>25 281 116,04</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(8) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>D1</b>

**LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET</b> <b>D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>D5.1</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET</b> <b>D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>D5.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 30 MARS 2023

Extrait du registre des délibérations

**Objet : BUDGET PRINCIPAL 2023 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 24 mars 2023, s'est réuni, à 14h, en séance publique, dans la salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Décision d'intérêt commun :**

**Etaient présents :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
2.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
3.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
4.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
5.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
6.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
7.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
9.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
10.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
11.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
12.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
13.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
14.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
15.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
16.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
17.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
18.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
19.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
20.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
21.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
22.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
23.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCIO	Jean-Pierre
24.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
25.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
26.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
27.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
28.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
29.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
30.	EPCI	GOBE	Alain
31.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
32.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
33.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
34.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
35.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
36.	EPCI	GUERIN	Daniel
37.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
38.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
39.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
40.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
41.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
42.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile

43.	EPCI	LAGALLE	Philippe
44.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
45.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
46.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
47.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
48.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
49.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
50.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
51.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
52.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
53.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
54.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
55.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
56.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
57.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
58.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
59.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
60.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
61.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
62.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
63.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
64.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
65.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
66.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
67.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
68.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
69.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
70.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
71.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
72.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
73.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
74.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
75.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
76.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
77.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
78.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
79.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
80.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
81.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
82.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
83.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
84.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
85.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
86.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
87.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
88.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
89.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc
90.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

## Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
4.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
5.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
6.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
7.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
8.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
9.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
10.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
11.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
12.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
13.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard





**2023-02-CS-DB-6**

14.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
15.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
16.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
17.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
18.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
19.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
20.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
21.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
22.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
23.	BAYEUX INTERCOM	GERVAISE	Gaetan
24.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
25.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
26.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
27.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
28.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
29.	CU CAEN LA MER	JOLY	Françis
30.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
31.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
32.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
33.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
34.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
35.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
36.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
37.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
38.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
39.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
40.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
41.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
42.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
43.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
44.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
45.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
46.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
47.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
48.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
49.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
50.	EPCI	SAINT LO	Patrick
51.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
52.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
53.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
54.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
55.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

**Autres excusés ayant donné pouvoirs :**

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Emmanuel BELLÉE	CU CAEN LA MER	GUILLEMIN Jean-Marie	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE
2.	Hervé GUIMBRETIERE	SEULLES - TERRES ET MER	LEPAULMIER Jean	BAYEUX INTERCOM
3.	Nadine LEFEVRE-PROKOP	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON représentant la Commission Locale d'Energie de ISIGNY-OMAHA INTERCOM, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	148	90	3	93

\* Démission de Jean-Claude GAUDE de Touques (CLE de CŒUR COTE FLEURIE), de Nadine LAMBINET-PELLE de Saint-Gatien-des-Bois (CLE de CŒUR COTE FLEURIE), de Jean-Pierre DUBAS de Cambes-en-Plaine (Caen la mer) et de Cédric CASSIGNEUL de Démouville (Caen la mer).

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, le débat d'orientations budgétaires dont le Comité Syndical a pris acte par délibération en date du 9 février 2023,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration générales, finances, cartographie et usages numériques », réunie le 28 février 2023,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 17 mars 2023,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 30 mars 2023 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, le budget principal primitif adopté par le Comité Syndical du 30 mars 2023.

CONSIDERANT que, dans le cadre de son activité et de l'exercice de ses compétences statutaires, le SDEC ÉNERGIE a identifié des risques pouvant se traduire par des mouvements financiers impactant son budget principal.

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité de ses comptes, le SDEC ÉNERGIE a décidé, par délibération du Comité Syndical du 1er avril 2021, de constituer des provisions pour risques et charges du personnel.

Des évolutions sont observées concernant la nature de ces provisions, il convient de les actualiser comme suit :

Nature de la provision	Objet de la provision	Tiers	Montant annuel de la provision
Risques et charges du personnel	Départ d'agents (rupture conventionnelle, retraite...)	Agents	50 000 €
	Contentieux sociaux (cotisations sociales)	Agents ou organismes sociaux	50 000 €
Risques pour contentieux de tiers	Contentieux sur l'application des contrats d'achats d'énergie	Fournisseurs de gaz	50 000 €
		Fournisseurs d'électricité	100 000 €
Risque pour gros entretien	Renouvellement des installations et des équipements des locaux	Sans objet	90 000 €
	Renouvellement de matériels et d'équipements des réseaux techniques de chaleur		10 000 €
	Remplacement des infrastructures d'éclairage public lors d'aléas climatiques		150 000 €
<b>Total</b>			<b>500 000 €</b>



**2023-02-CS-DB-6**

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de constituer les provisions pour risques et charges, comme des opérations d'ordre semi-budgétaires, au budget principal ;
- **DECIDE** de doter pour l'année 2023 le montant de ces provisions à hauteur de 500 000€ sur la base des opérations présentées ci-dessus ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de Séance,

Cédric POISSON



La Présidente du SDEC ÉNERGIE

Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **04 AVR. 2023**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **04 AVR. 2023**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*





REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 30 MARS 2023

Extrait du registre des délibérations

**Objet : SUBVENTIONS 2023 AUX TIERS PUBLICS ET PRIVES**

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 24 mars 2023, s'est réuni, à 14h, en séance publique, dans la salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Décision d'intérêt commun :**

**Etaient présents :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
2.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
3.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
4.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
5.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
6.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
7.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
9.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
10.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
11.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
12.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
13.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
14.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
15.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
16.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
17.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
18.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
19.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
20.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
21.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
22.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
23.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
24.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
25.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
26.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
27.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
28.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
29.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
30.	EPCI	GOBE	Alain
31.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
32.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
33.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
34.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
35.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
36.	EPCI	GUERIN	Daniel
37.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
38.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
39.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
40.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
41.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile

42.	EPCI	LAGALLE	Philippe
43.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
44.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
45.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
46.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
47.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
48.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
49.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
50.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
51.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
52.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
53.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
54.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
55.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
56.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
57.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
58.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
59.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
60.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
61.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
62.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
63.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
64.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
65.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
66.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
67.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
68.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
69.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
70.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
71.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
72.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
73.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
74.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
75.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
76.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
77.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
78.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
79.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
80.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
81.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
82.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
83.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
84.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
85.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
86.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
87.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
88.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc
89.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

## Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
4.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
5.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
6.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
7.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
8.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
9.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
10.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
11.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
12.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien





13.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
14.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
15.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
16.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
17.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
18.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
19.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
20.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
21.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
22.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
23.	BAYEUX INTERCOM	GERVAISE	Gaetan
24.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
25.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
26.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
27.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
28.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
29.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
30.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
31.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
32.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
33.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
34.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
35.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
36.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
37.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
38.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
39.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
40.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
41.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
42.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
43.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
44.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
45.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
46.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
47.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
48.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
49.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
50.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
51.	EPCI	SAINT LO	Patrick
52.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
53.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
54.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
55.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
56.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

**Autres excusés ayant donné pouvoirs :**

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Emmanuel BELLÉE	CU CAEN LA MER	GUILLEMIN Jean-Marie	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE
2.	Hervé GUIMBRETIERE	SEULLES - TERRES ET MER	LEPAULMIER Jean	BAYEUX INTERCOM
3.	Nadine LEFEVRE-PROKOP	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON représentant la Commission Locale d'Energie de ISIGNY-OMAHA INTERCOM, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>152</b>	<b>148</b>	<b>89</b>	<b>3</b>	<b>92</b>

\* Démission de Jean-Claude GAUDE de Touques (CLE de CŒUR COTE FLEURIE), de Nadine LAMBINET-PELLE de Saint-Gatien-des-Bois (CLE de CŒUR COTE FLEURIE), de Jean-Pierre DUBAS de Cambes-en-Plaine (Caen la mer) et de Cédric CASSIGNEUL de Démouville (Caen la mer).

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, le Débat d'Orientations Budgétaires acté par délibération du Comité Syndical en date du 9 février 2023,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration générales, finances, cartographie et usages numériques », réunie le 28 février 2023,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 17 mars 2023,

VU, le budget primitif principal 2023 voté par le Comité syndical de ce même jour, transmis aux représentants préalablement à la réunion - annexe D de la note de présentation jointe à la convocation.

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 30 mars 2023 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

CONSIDERANT que le SDEC ÉNERGIE soutient des tiers privés et publics sur des projets ou initiatives qui s'inscrivent dans les compétences et les missions exercées par le syndicat, ce dernier a établi la liste des demandes des organismes tiers sollicitant l'octroi d'une subvention de fonctionnement ou d'investissement selon la nature de la dépense.

CONSIDERANT que le budget principal du SDEC ÉNERGIE 2023 est établi dans le respect du Débat d'Orientations Budgétaires acté au Comité Syndical du 9 février 2023.

Les subventions proposées pour 2023, se répartissent comme suit :

Subventions de fonctionnement

Chapitre et intitulé de la dépense		Budget primitif 2022	Compte Financier Unique 2022	Budget primitif 2023	Tiers publics bénéficiaires
65	Accompagnement à la réalisation d'études d'énergie	50 000 €	85 982,10 €	100 000 €	Communes EPCI
	Accompagnement à la compétence "Contribution à la Transition Energétique"	60 000 €	25 538 €	25 000 €	Communes EPCI
	Accompagnement des territoires PACTE	0 €	0 €	35 000 €	EPCI
	Soutien au Fonds de solidarité énergie	20 000 €	10 000 €	40 000 €	CD14
	Financement d'études de faisabilité de rénovation de logements communaux	0 €	0 €	20 000 €	Communes
	Soutien aux familles en situation de précarité (impayés Gaz)	5 000 €	395 €	5 000 €	CCAS
	Divers	10 000 €	1 000 €	30 000 €	Communes EPCI
<b>Sous-total</b>		<b>145 000 €</b>	<b>122 915,10 €</b>	<b>255 000 €</b>	





Chapitre et intitulé de la dépense		Budget primitif 2022	Compte Financier Unique 2022	Budget primitif 2023	Tiers privés Bénéficiaires
65	Soutien à l'amicale du personnel	40 000 €	40 000 €	50 000 €	APSEC
	Soutien aux organismes réalisant des actions de solidarité internationales	13 000 €	5 000 €	5 000 €	Electricien Sans Frontière
	Soutien aux organismes intervenant auprès d'usagers en situation de précarité pour la maîtrise de l'énergie	60 000 €	55 000 €	80 000 €	SOLIHA, CDHAT, La Croix Rouge Française, Le Secours Catholique, Le Secours Populaire
	Divers	7 000 €	1 226,80	10 000 €	Offices Tourisme Bayeux Intercom / Pays de Falaise
<b>Sous-total</b>		<b>110 000 €</b>	<b>101 226,80 €</b>	<b>145 000 €</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>265 000 €</b>	<b>224 141,90 €</b>	<b>400 000 €</b>	

Subventions d'investissement

Chapitre et Intitulé de la dépense		Budget Primitif 2022	Compte Financier Unique 2022	Budget primitif 2023	Tiers bénéficiaires
204	Compétence Electricité	195 000 €	32 214,23 €	50 000 €	Tiers privés
	Compétence Gaz	20 000 €	0 €	150 000 €	Communes / EPCI
	Compétence Mobilité durable (achat de véhicules)	165 000 €	36 600 €	35 000 €	Communes / EPCI
	Compétence Transition Energétique (contribution TE)	0 €	0 €	60 000 €	Communes / EPCI
	Compétence Transition Energétique (Efficacité énergétique des bâtiments scolaires - PROGRES 2022)	0 €	0 €	625 000 €	Communes / EPCI
	Compétence Transition Energétique (programme ACTEE)	100 000 €	0 €	0 €	
	Compétence Solidarité (travaux de rénovation énergétique)	20 000 €	0 €	80 000 €	Communes / EPCI
<b>TOTAL</b>		<b>500 000 €</b>	<b>68 814.23 €</b>	<b>1 000 000 €</b>	

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la répartition des subventions aux tiers publics et privés proposée pour 2023 ;
- **DIT** que les subventions versées aux tiers publics et privés seront imputées au chapitre 65 pour les subventions de fonctionnement et au chapitre 204 pour les subventions d'investissement du budget principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

AR Préfectoral  
le 04/04/2023

Acte Exécutoire sous référence :  
014-200045938-20230330-23DL02CS007H1-DE

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

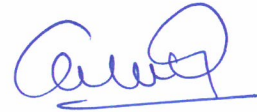
Le secrétaire de Séance,



Cédric POISSON



La Présidente du SDEC ÉNERGIE



Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **04 AVR. 2023**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **04 AVR. 2023**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 30 MARS 2023

Extrait du registre des délibérations

**Objet : MISE A DISPOSITION DE RESSOURCES POUR LES DEUX REGIES A AUTONOMIE FINANCIERE  
SANS PERSONNALITE MORALE**

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 24 mars 2023, s'est réuni, à 14h, en séance publique, dans la salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Décision d'intérêt commun :**

**Etaient présents :**

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
2.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
3.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
4.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
5.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
6.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
7.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
8.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
9.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
10.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
11.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
12.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
13.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
14.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
15.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
16.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
17.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
18.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
19.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
20.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
21.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
22.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCHIO	Jean-Pierre
23.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
24.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
25.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
26.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
27.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
28.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
29.	EPCI	GOBE	Alain
30.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
31.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
32.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
33.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
34.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
35.	EPCI	GUERIN	Daniel
36.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
37.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
38.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
39.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
40.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
41.	EPCI	LAGALLE	Philippe



42.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
43.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
44.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
45.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
46.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
47.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
48.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
49.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
50.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
51.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
52.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
53.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
54.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
55.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
56.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
57.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
58.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
59.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
60.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
61.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
62.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
63.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
64.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
65.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
66.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
67.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
68.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
69.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
70.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
71.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
72.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
73.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
74.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
75.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
76.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
77.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
78.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
79.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
80.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
81.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
82.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
83.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
84.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
85.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
86.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc
87.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

## Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
4.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
5.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
6.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
7.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
8.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
9.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
10.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
11.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
12.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
13.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
14.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard



**2023-02-CS-DB-8**

15.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
16.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
17.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
18.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
19.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
20.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
21.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
22.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
23.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
24.	BAYEUX INTERCOM	GERVAISE	Gaetan
25.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
26.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
27.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
28.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
29.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
30.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
31.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
32.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
33.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
34.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
35.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
36.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
37.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
38.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
39.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
40.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
41.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
42.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
43.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
44.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
45.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
46.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
47.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
48.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
49.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
50.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
51.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
52.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
53.	EPCI	SAINT LO	Patrick
54.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
55.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
56.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
57.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
58.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

**Autres excusés ayant donné pouvoirs :**

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Emmanuel BELLÉE	CU CAEN LA MER	GUILLEMIN Jean-Marie	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE
2.	Hervé GUIMBRETIERE	SEULLES - TERRES ET MER	LEPAULMIER Jean	BAYEUX INTERCOM
3.	Nadine LEFEVRE-PROKOP	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON représentant la Commission Locale d'Energie de ISIGNY-OMAHA INTERCOM, a été nommé secrétaire de séance.



REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	148	87	3	90

\* Démission de Jean-Claude GAUDE de Touques (CLE de CŒUR COTE FLEURIE), de Nadine LAMBINET-PELLE de Saint-Gatien-des-Bois (CLE de CŒUR COTE FLEURIE), de Jean-Pierre DUBAS de Cambes-en-Plaine (Caen la mer) et de Cédric CASSIGNEUL de Démouville (Caen la mer).

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratif locaux

VU, le Débat d'Orientations Budgétaires acté par délibération du Comité Syndical en date du 9 février 2023,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration générales, finances, cartographie et usages numériques », réunie le 28 février 2023,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 17 mars 2023,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 30 mars 2023 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, le budget primitif principal 2023 voté par le Comité syndical de ce même jour, transmis aux représentants préalablement à la réunion - annexe D de la note de présentation jointe à la convocation.

VU, le budget primitif annexe « Energies renouvelables » 2023 proposé au vote du Comité syndical de ce même jour, transmis aux représentants préalablement à la réunion - annexe G de la note de présentation jointe à la convocation.

VU, le budget primitif annexe « Mobilité durable » 2023 proposé au vote du Comité syndical de ce même jour, transmis aux représentants préalablement à la réunion - annexe I de la note de présentation jointe à la convocation.

CONSIDERANT que le SDEC ÉNERGIE a mis en place des services publics industriels et commerciaux pour développer les compétences statutaires « Energies renouvelables » et « Mobilité durable ».

CONSIDERANT que ces services publics sont portés par deux régies à autonomie financière sans personnalité morale et par des budgets annexes encadrés par l'instruction budgétaire M4.

CONSIDERANT que les activités de conseil, d'ingénierie et d'investissement de ces deux régies nécessitent la mobilisation de ressources matérielles, techniques, budgétaires et humaines. Madame la Présidente propose de mettre à disposition les ressources ci-dessus selon les conditions mentionnées dans les deux projets de convention de mise à disposition et joints en annexe.

*Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :*

- **ACCEPTE** la proposition de mise à disposition des ressources humaines et matérielles pour le compte des deux régies à autonomie financière sans personnalité morale dite régie « Energies Renouvelables » et régie « Mobilité durable » ;



**2023-02-CS-DB-8**

- **VALIDE** les deux projets de convention de mise à disposition des ressources d'une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer lesdites conventions jointes en annexe, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de Séance,

Cédric POISSON



La Présidente du SDEC ÉNERGIE

Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **04 AVR. 2023**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **04 AVR. 2023**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*





**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 30 MARS 2023**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : BUDGET ANNEXE "ENERGIES RENOUVELABLES" - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022**

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 24 mars 2023, s'est réuni, à 14h, en séance publique, dans la salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Monsieur Philippe LAGALLE, 1er Vice-Président.

**Décision d'intérêt commun :**

**Etaient présents :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
2.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
3.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
4.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
5.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
6.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
7.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
8.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
9.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
10.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
11.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
12.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
13.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
14.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
15.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
16.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
17.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
18.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
19.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
20.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
21.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
22.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCIO	Jean-Pierre
23.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
24.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
25.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
26.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
27.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
28.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
29.	EPCI	GOBE	Alain
30.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
31.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
32.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
33.	CU CAEN LA MER	GUENNOG	Jean-Yves
34.	EPCI	GUERIN	Daniel
35.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
36.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
37.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
38.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
39.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
40.	EPCI	LAGALLE	Philippe
41.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme

42.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
43.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
44.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
45.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
46.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
47.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
48.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
49.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
50.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
51.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
52.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
53.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
54.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
55.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
56.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
57.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
58.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
59.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
60.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
61.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
62.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
63.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
64.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
65.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
66.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
67.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
68.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
69.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
70.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
71.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
72.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
73.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
74.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
75.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
76.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
77.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
78.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
79.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
80.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
81.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
82.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
83.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
84.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
85.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc
86.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

## Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
4.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
5.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
6.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
7.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
8.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
9.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
10.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
11.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
12.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
13.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
14.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
15.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes





16.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
17.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
18.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
19.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
20.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
21.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
22.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
23.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
24.	BAYEUX INTERCOM	GERVAISE	Gaetan
25.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
26.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
27.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
28.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
29.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
30.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
31.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
32.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
33.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
34.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
35.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
36.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
37.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
38.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
39.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
40.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
41.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
42.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
43.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
44.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
45.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
46.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
47.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
48.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
49.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
50.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
51.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
52.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
53.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
54.	EPCI	SAINT LO	Patrick
55.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
56.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
57.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
58.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
59.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

**Autres excusés ayant donné pouvoirs :**

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Emmanuel BELLÉE	CU CAEN LA MER	GUILLEMIN Jean-Marie	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE
2.	Hervé GUIMBRETIÈRE	SEULLES - TERRES ET MER	LEPAULMIER Jean	BAYEUX INTERCOM
3.	Nadine LEFEVRE-PROKOP	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON représentant la Commission Locale d'Energie de ISIGNY-OMAHA INTERCOM, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>152</b>	<b>148</b>	<b>86</b>	<b>3</b>	<b>89</b>

\* Démission de Jean-Claude GAUDE de Touques (CLE de CŒUR COTE FLEURIE), de Nadine LAMBINET-PELLE de Saint-Gatien-des-Bois (CLE de CŒUR COTE FLEURIE), de Jean-Pierre DUBAS de Cambes-en-Plaine (Caen la mer) et de Cédric CASSIGNEUL de Démouville (Caen la mer).

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 16 décembre 2021 relative à la mise en œuvre de la convention du Compte Financier Unique, pour l'ensemble des budgets du SDEC ÉNERGIE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration générales, finances, cartographie et usages numériques », réunie le 28 février 2023,

VU, l'avis favorable du Bureau syndical en date du 17 mars 2023.

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 30 mars 2023 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

CONSIDERANT que le Compte Financier Unique du budget annexe "Énergies Renouvelables - EnR" relève de l'instruction budgétaire et comptable « M4 ».

CONSIDERANT que le SDEC ENERGIE a fait le choix de voter le Compte Financier Unique du budget annexe "Énergies Renouvelables - EnR" par nature et par chapitre.

Sous la présidence de Monsieur Philippe LAGALLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge de l'Administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques, le Compte Financier Unique 2022 du budget annexe "Énergies Renouvelables" du SDEC ÉNERGIE, établi par la Présidente, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, est présenté en détail, avant d'être soumis au vote du Comité Syndical.

Le Compte Financier Unique 2022 présente un résultat excédentaire de 720 792.80 €, dont un excédent de 53 659.60 € en section de fonctionnement et un excédent de 667 133.20 € en section d'investissement.

Ces résultats sont conformes à ceux indiqués par le compte de gestion du comptable public.

	Résultat de l'exercice 2022	Restes à réaliser	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Fonctionnement	53 659.60 €	0.00 €	53 659.60 €
Investissement	667 133.20 €	-2 094.99 €	665 038.21 €
<b>TOTAL</b>	<b>720 792.80 €</b>	<b>-2 094.99 €</b>	<b>718 697.81 €</b>

La Présidente, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, a quitté l'assemblée pour le vote du compte financier unique 2022.





Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'arrêter le compte financier unique 2022 du budget annexe "Energies Renouvelables" du SDEC ENERGIE ;
- **DONNE** quitus à la Présidente ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de Séance,

Cédric POISSON

Pour la Présidente et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Philippe LAGALLE

Délibération certifiée exécutoire :

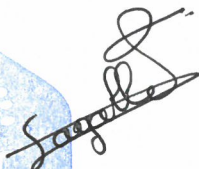
- pour avoir été publiée ou notifiée le : **04 AVR. 2023**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **04 AVR. 2023**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



## COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

### BUDGET ANNEXE « ENERGIES RENOUVELABLES »

<p>Présenté par le 1<sup>er</sup> Vice-Président, A Saint-Contest, le 30 mars 2023,</p>  <p>Philippe LAGALLE</p>	Représentants	152			
	Représentants en exercice	148			
	Représentants présents	86			
	Pouvoirs	3			
	Votants	89			
	VOTES :				
Pour :	89	Contre :	0	Abstention :	0

Date de convocation : 24 mars 2023

Délibéré par le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Philippe LAGALLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président, à Saint-Contest (Salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie, rue René Cassin), le 30 mars 2023.



Étaient présents les représentants du Comité Syndical :

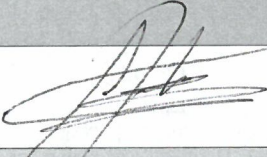
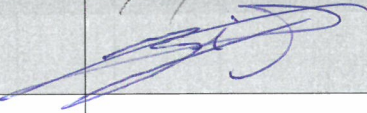
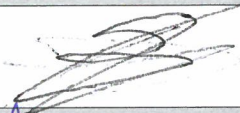
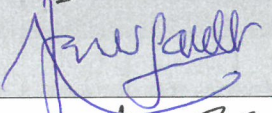
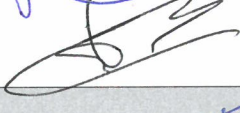

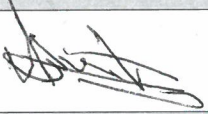


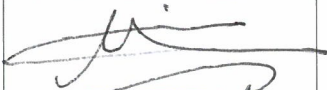
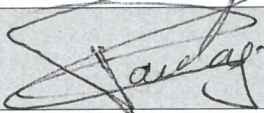




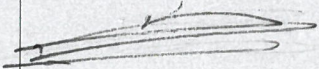
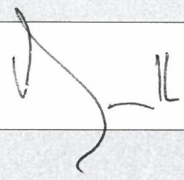
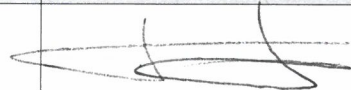
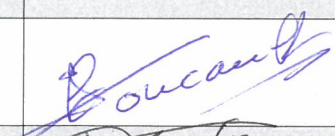
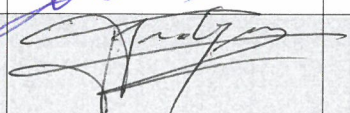
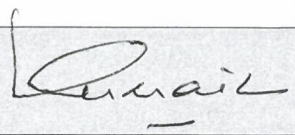


## Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE du 30 mars 2023




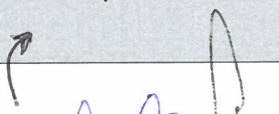
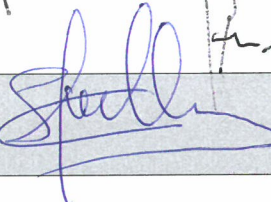
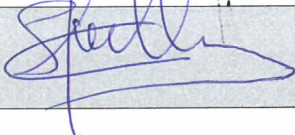
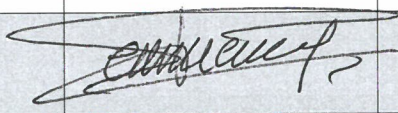
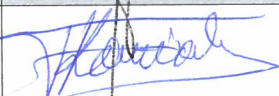
Nom Prénom	Signature	CFU 2022			BP 2023		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD
ALLAIRE STANISLAS							
AMER NIZAR							
ASMANT ALAIN		X	X	X	X	X	X
AUDRIEU ALAIN							
BAIL ROMAIN		X	X	X	X	X	
BALAS JEAN-PIERRE							
BAREAU ANNE-MARIE		X	X	X	X	X	X
BAUCHET ROLAND		X			X		
BAZIN HERVÉ		X	X	X	X	X	X
BAZIN PHILIPPE		X	X	X	X	X	X
BELLÉE EMMANUEL							
BENOIT DOMINIQUE		X	X	X	X	X	X
BÉRARD GILLES		X	X	X	X	X	X
BERGAR DOMINIQUE							
BERT JEAN							
BERTAIL ETIENNE		X	X	X	X	X	X
BERTHAUX THIERRY		X	X	X	X	X	X

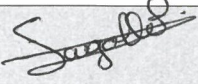
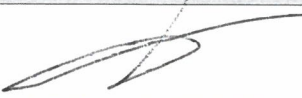
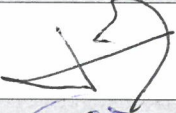
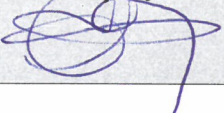


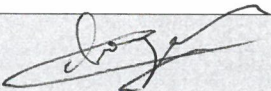
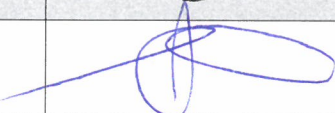
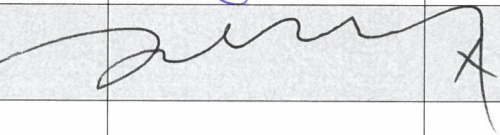
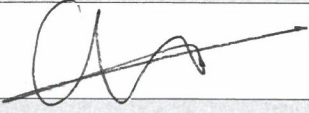

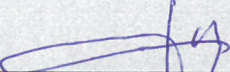


Nom Prénom	Signature	CFU 2022			BP 2023		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD
BERTIN GUY		X	X	X	X	X	X
BIZET MICHEL		X	X	X	X	X	X
BLANCHETIERE MARCEL							
BONHOMME VALENTIN							
BORDAIS MARTIAL		X	X	X	X	X	X
BOUGAULT RÉMI		X	X	X	X	X	X
BOUILLON JEAN-PIERRE		X	X	X	X	X	X
BOUJRAD ABDERRAHMAN		X	X	X	X	X	X
BOURDON ALAIN		X	X	X	X	X	X
BOYER PATRICK							
BURNEL ERIC							
CAILLOT MICHEL							
CAPOËN PHILIPPE		X	X	X	X	X	X
CHAUVET SÉBASTIEN							
CHERON DENIS		X	X	X	X	X	X
COLAS RICHARD							
COLLET CÉLINE		X	X	X	X	X	X
COURCHAI PIERRE		X	X	X	X	X	X
COUTANCEAU BRUNO		X	X	X	X	X	X

Nom Prénom	Signature	CFU 2022			BP 2023		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD
DALLOCCIO JEAN-PIERRE		X	X	X	X	X	X
DAVID JOHANNES							
DE WINTER DAMIEN							
DELOMEZ XAVIER							
DELVAL GILLES							
DEROO FABRICE		X	X	X	X	X	X
DESMEULLES ALAIN		X	X	X	X	X	X
DUJARDIN FABRICE							
DURAN MARC							
EUDE CHRISTOPHE							
FARIDE FRANÇOIS		X	X	X	X	X	X
FLEURY CATHERINE							
FOUCAULT PATRICK		X	X	X	X	X	X
FURDYNA HUBERT		X	X	X	X	X	X
GANCEL DAVID							
GERMAIN PATRICE		X	X	X	X	X	X
GERVAISE GAETAN							
GIRARD HENRI							



Nom Prénom	Signature	CFU 2022			BP 2023		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD
GOBE ALAIN		X	X	X	X	X	X
GODIER EDITH		X	X	X	X	X	X
GOHIER ARMAND		X	X	X	X	X	X
GOURNEY-LECONTE CATHERINE		X			X	X	X
GUEGUENIAT FRANCK							
GUELLE JEAN-DENIS		X	X	X	X	X	X
GUENNOG JEAN-YVES		X	X	X	X	X	X
GUERIN DANIEL (Reviers)		X	X	X	X	X	X
GUERIN DANIEL (Authie)							
GUILLEMIN JEAN-MARIE		X	X	X	X	X	X
GUILLEMOT JEAN-FRANÇOIS							
GUILLOUARD JEAN-LUC		X	X	X	X	X	X
GUIMBRETIERE HERVE							
HEURTIN JEAN-YVES		X	X	X	X	X	X
HUE SONIA							
JEANNENEZ PATRICK		X			X		
JOLY FRANÇOIS							
JOUY FRANCK		X	X		X	X	
KANZA MIA DYEKA THÉOPHILE		X	X	X	X	X	X

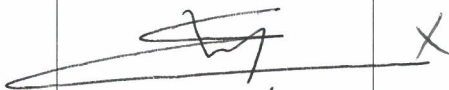
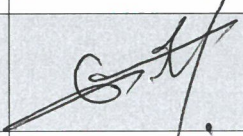




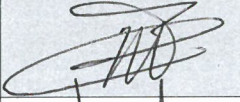

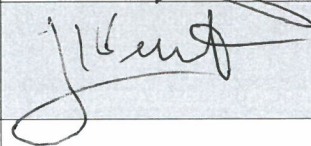
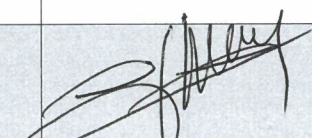
Nom Prénom	Signature	CFU 2022			BP 2023		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD
LAFONTAINE FRÉDÉRIC							
LAGALLE PHILIPPE		X	X	X	X	X	X
LANGLOIS JÉRÔME		X	X	X	X	X	X
LARSONNEUR BERTRAND							
LAUNAY- GOURVES OLIVIER							
LE BOULANGER CHRISTOPHE							
LE BRUN JEAN-YVES		X	X	X	X	X	X
LE FOLL ALAIN		X	X	X	X	X	X
LE MAZIER MICHEL							
LE PIFRE SOPHIE		X	X	X	X	X	X
LEBORGNE HUBERT		X	X	X	X	X	X
LEBOURGEOIS MICHEL		X	X	X	X	X	X
LECAPLAIN PATRICK		X					
LE CERF MARC		X	X	X	X	X	X
LECHAT ANTHONY							
LECLERC SÉBASTIEN							
LECONTE JEAN-CLAUDE		X	X	X	X	X	X
LEFEVRE- PROKOP NADINE							
LEGRAIN GILLES		X	X	X	X	X	X
LEMAIRE JEAN-PAUL		X	X	X	X	X	X



Nom Prénom	Signature	CFU 2022			BP 2023		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD
LEMARIE YVON		X	X	X	X	X	X
LEPAULMIER JEAN		X	X	X	X	X	X
LEPLONGEON PATRICK							
LEROY ERIC		X	X	X	X	X	X
LEVEQUE ANTHONY		X	X	X	X	X	X
LIZORET DIDIER		X	X	X	X	X	X
LOUVET VINCENT							
MALOISEL GILLES		X	X	X	X	X	X
MARIE ALAIN		X	X	X	X	X	X
MARIE LIONEL		X	X	X	X	X	X
MARIE MICKAËL		X			X		
MARIE PHILIPPE							
MAROS PATRICK		X	X	X	X	X	X
MATHON PATRICE		X	X	X	X	X	X
MAUGER DIDIER		X	X	X	X	X	X
MAURY RICHARD		X	X	X	X	X	X
MILLET MARC							
MONSIMIER PHILIPPE		X	X	X	X	X	X
MONTAIS JEAN-PIERRE		X	X	X	X	X	X
MOREL Jean-François							
MORIN CHRISTOPHE		X	X	X	X	X	X
MULLER JEAN-MICHEL		X	X	X	X	X	X
MULLER DE SCHONGOR ISABELLE							

Nom Prénom	Signature	CFU 2022			BP 2023		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD
PAGNY YANN							
PARIS FRANÇOISE		X	X	X	X	X	X
PATINET SÉBASTIEN		X	X	X	X	X	X
PHILIPPE JEAN-MARC							
PITRAYES NICOLAS							
POISSON CÉDRIC		X	X	X	X	X	X
POULAIN GÉRARD		X	X	X	X	X	X
POULAIN JEAN-PAUL		X	X	X	X	X	X
PRIEUX ALAIN		X	X	X	X	X	X
QUILLET JEAN-PIERRE		X	X	X	X	X	X
RAFFRAY GILBERT							
RANSON ANNE-MARIE		X	X	X	X	X	X
RENARD NICOLAS							
REVERT DAVID							
RIBALTA GHISLAINE		X	X	X	X	X	X
RICCI SERGE		X	X	X	X	X	X



Nom Prénom	Signature	CFU 2022			BP 2023		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD
RIOU CORENTIN		X	X	X	X	X	X
RUON VINCENT		X	X	X	X	X	X
SAGET THIERRY	 <i>Saget</i>	X	X	X	X	X	X
SAINT LO PATRICK							
SAINT THIERRY							
SAVIN JEAN-BRUNO		X	X	X	X	X	X
TANQUEREL LUCIE		X	X	X	X	X	X
TARGAT DANY							
THIERRY LINDA							
THOMAS ANGÈLE							
TOUILLON PASCAL		X	X	X	X	X	X
TRANCHIDO ALAIN		X	X	X	X	X	X
VARLET GÉRARD		X	X	X	X	X	X
VÉRET JEAN-LUC		X	X	X	X	X	X
WILLAUME LUDWIG							
ZANOVELLO JACKIE		X	X	X	X	X	X

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**EPCI : SDEC (1)**

**(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE SDEC ENERGIE**

Numéro SIRET : 20004593800020

POSTE COMPTABLE : Pairie Départementale

**M. 4(4)**

**Compte financier unique**

**Voté par nature**

BUDGET : SDEC ENR (3)

**ANNEE 2022**

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

(4) Préciser le plan de comptes : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49

# Sommaire

## I - Informations générales et synthétiques

A - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	4
B - Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice	5
C - Liste des services individualisés dans un budget annexe (1)	6
D1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	7
D2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	8
E - Bilan synthétique	
F - Compte de résultat synthétique	

## II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	9
---------------------------------	---

### Vue d'ensemble

A1.1 - Vue d'ensemble - Dépenses d'exploitation	10
A1.2 - Vue d'ensemble - Recettes d'exploitation	11
A2.1 - Vue d'ensemble - Dépenses d'investissement	12
A2.2 - Vue d'ensemble - Recettes d'investissement	13

### Vue détaillée

B1 - Dépenses d'exploitation	
B2 - Recettes d'exploitation	
C1 - Dépenses d'investissement	
C2 - Recettes d'investissement	
D - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	14

## III - États financiers

A - Bilan	
B - Compte de résultat	

## IV - Annexes

A - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes (1)	Sans Objet
---	------------

### B. États annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
B7.1 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B8.1 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B8.2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B8.3 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B8.4 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B8.5 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B9.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet

### C. États annexés budgétaires

C1.1 - Équilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.2 - Équilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
C2.1 - Situation des autorisations de programme	Sans Objet
C2.2 - Situation des autorisations d'engagement	Sans Objet

### D. Autres éléments d'information

D1.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (4)	Sans Objet
D1.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (4)	Sans Objet
D1.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (4)	Sans Objet
D1.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (4)	Sans Objet

## V - Arrêté et signatures

### A - Arrêté et signatures

- (1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
- (2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
- (3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	<b>185 000,00</b>	<b>137 172,36</b>	<b>322 172,36</b>
	Recettes réalisées (1)	B	<b>129 535,12</b>	<b>140 925,45</b>	<b>270 460,57</b>
	Restes à réaliser	C	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	<b>915 553,12</b>	<b>138 000,00</b>	<b>1 053 553,12</b>
	Dépenses réalisées (1)	E	<b>192 955,04</b>	<b>88 093,49</b>	<b>281 048,53</b>
	Restes à réaliser	F	<b>2 094,99</b>	<b>0,00</b>	<b>2 094,99</b>
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	<b>-63 419,92</b>	<b>52 831,96</b>	<b>-10 587,96</b>
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	<b>730 553,12</b>	<b>827,64</b>	<b>731 380,76</b>
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	<b>667 133,20</b>	<b>53 659,60</b>	<b>720 792,80</b>
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	<b>-2 094,99</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 094,99</b>
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	<b>665 038,21</b>	<b>53 659,60</b>	<b>718 697,81</b>

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>DÉTERMINATION DU RÉSULTAT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>B</b>

<b>Section d'exploitation</b>	Montant
A Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	<b>52 831,96</b>
B Résultat antérieur reporté ligne 002 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	<b>827,64</b>
<b>C Résultat de clôture de la section d'exploitation (a) = A+B</b>	<b>53 659,60</b>
<b>Section d'investissement</b>	
D Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	<b>-63 419,92</b>
E Résultat antérieur reporté ligne 001 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	<b>730 553,12</b>
F Solde d'exécution de la section d'investissement N F = D+E, précédé de + ou	<b>667 133,20</b>
G Solde des restes à réaliser d'investissement N (b)	<b>-2 094,99</b>
H Solde cumulé de la section d'investissement H (=F+G) <i>NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat d'exploitation</i>	<b>665 038,21</b>
I Plus-values nettes de cessions d'éléments d'actif (c)	<b>0,00</b>

(a) en cas de déficit reporté de la section d'exploitation, il n'y a pas d'affectation, en cas d'excédent, il est affecté en priorité au financement des investissements (recette sur le compte 1064) pour le montant des plus-values nettes sur cessions d'éléments d'actif.

(b) le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation du résultat d'exploitation. Le solde est reporté au budget de reprise du résultat de l'exercice après le vote du compte financier.

(c) différence entre le montant des titres émis sur le compte 775 et celui des mandats émis sur le compte 675

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE (1)</b>	<b>C</b>

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

(2) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>DETAIL DES RESTES A REALISER – RAR DEPENSES</b>	<b>D1</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>2 094,99</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	2 094,99
2315	Installat°, matériel et outillage techni	2 094,99
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>DETAIL DES RESTES A REALISER - RAR RECETTES</b>	<b>D2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL</b>		(IV) 0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00
73	Produits issus de la fiscalité	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

<b>II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>A</b>

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'exploitation ;
  - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
    - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état D1.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires ;
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>DÉPENSES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1.1</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 011	Charges à caractère général	30 000,00	19 572,39	0,00	19 572,39	65,24	0,00
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	35 000,00	29 126,12	0,00	29 126,12	83,22	0,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	1 300,00	0,30	0,00	0,30	0,02	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>66 300,00</b>	<b>48 698,81</b>	<b>0,00</b>	<b>48 698,81</b>	<b>73,45</b>	<b>0,00</b>
Chapitre 66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat°	15 700,00	2 500,00	0,00	2 500,00	15,92	0,00
Chapitre 69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	3 000,00					
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>88 000,00</b>	<b>51 198,81</b>	<b>0,00</b>	<b>51 198,81</b>	<b>58,18</b>	<b>0,00</b>
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	0,00					
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	50 000,00	36 894,68	0,00	36 894,68	73,79	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>50 000,00</b>	<b>36 894,68</b>	<b>0,00</b>	<b>36 894,68</b>	<b>73,79</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'exploitation de l'exercice</b>		<b>138 000,00</b>	<b>88 093,49</b>	<b>0,00</b>	<b>88 093,49</b>	<b>63,84</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Résultat d'exploitation reporté</b>		<b>0,00</b>					
<b>Total des dépenses de la section d'exploitation</b>		<b>138 000,00</b>	<b>88 093,49</b>	<b>0,00</b>	<b>88 093,49</b>	<b>63,84</b>	<b>0,00</b>

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) ce chapitre n'existe pas en M49

(3) DE 042 = RI 040 ; DE 043 = RE 043

<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>RECETTES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1.2</b>

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 70	Ventes produits fabriqués, prestations	70 000,00	91 866,41	0,00	91 866,41	131,24	0,00
Chapitre 73	Produits issus de la fiscalité(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	10 000,00	24 470,73	0,00	24 470,73	244,71	0,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	0,00	2 440,57	0,00	2 440,57	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>80 000,00</b>	<b>118 777,71</b>	<b>0,00</b>	<b>118 777,71</b>	<b>148,47</b>	<b>0,00</b>
Chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	17 172,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>97 172,36</b>	<b>118 777,71</b>	<b>0,00</b>	<b>118 777,71</b>	<b>122,23</b>	<b>0,00</b>
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	40 000,00	22 147,74	0,00	22 147,74	55,37	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>40 000,00</b>	<b>22 147,74</b>	<b>0,00</b>	<b>22 147,74</b>	<b>55,37</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'exploitation de l'exercice</b>		<b>137 172,36</b>	<b>140 925,45</b>	<b>0,00</b>	<b>140 925,45</b>	<b>102,74</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Résultat d'exploitation reporté</b>		<b>827,64</b>					
<b>Total des recettes de la section d'exploitation</b>		<b>138 000,00</b>	<b>140 925,45</b>	<b>0,00</b>	<b>140 925,45</b>	<b>102,74</b>	<b>0,00</b>

(1) recettes justifiées non titrées

(2) ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44

(3) RE 042 = DI 040

<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A2.1</b>

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	830 553,12	170 807,30	24,35	2 094,99
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>830 553,12</b>	<b>170 807,30</b>	<b>24,35</b>	<b>2 094,99</b>
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	15 000,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>15 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>845 553,12</b>	<b>170 807,30</b>	<b>23,84</b>	<b>2 094,99</b>
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	40 000,00	22 147,74	55,37	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	30 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>70 000,00</b>	<b>22 147,74</b>	<b>31,64</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>915 553,12</b>	<b>192 955,04</b>	<b>24,53</b>	<b>2 094,99</b>
<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>		<b>0,00</b>			
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>915 553,12</b>	<b>192 955,04</b>	<b>24,53</b>	<b>2 094,99</b>

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) voir l'état II-D1 pour le détail des opérations d'équipement

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(4) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(5) DI 040 = RE 042

(6) DI 041 = RI 041

<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A2.2</b>

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 13	Subventions d'investissement	100 000,00	92 640,44	92,64	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	5 000,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	<b>Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>105 000,00</b>	<b>92 640,44</b>	<b>88,23</b>	<b>0,00</b>
Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00			
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	50 000,00	36 894,68	73,79	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	30 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>80 000,00</b>	<b>36 894,68</b>	<b>46,12</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>185 000,00</b>	<b>129 535,12</b>	<b>70,02</b>	<b>0,00</b>
<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>		<b>730 553,12</b>			
<b>TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>915 553,12</b>	<b>129 535,12</b>	<b>70,02</b>	<b>0,00</b>

(1) recettes justifiées non titrées

(2) A servir uniquement, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(3) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(4) pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation)

(5) DI 040 = RE 042

(6) DI 041 = RI 041



<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>OPERATIONS D'EQUIPEMENT - DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES</b>	<b>D</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>A</b>

**1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	53 084 009,21	31 110 956,75	0,00	31 110 956,75
RECETTES	53 084 009,21	35 864 710,21	0,00	35 864 710,21
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	57 731 726,40	32 595 710,20	13 781 954,06	46 377 664,26
RECETTES	57 731 726,40	36 737 960,87	8 013 581,84	44 751 542,71

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

**2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)**

BUDGET SDEC ENR / Numéro SIRET : 20004593800020				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	138 000,00	88 093,49	0,00	88 093,49
RECETTES	138 000,00	140 925,45	0,00	140 925,45
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	915 553,12	192 955,04	2 094,99	195 050,03
RECETTES	915 553,12	129 535,12	0,00	129 535,12

BUDGET MOBILITE DURABLE / Numéro SIRET : 20004593800038				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	888 500,00	742 665,84	0,00	742 665,84
RECETTES	888 500,00	747 564,64	0,00	747 564,64
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	1 130 000,00	722 177,40	279 251,40	1 001 428,80
RECETTES	3 955 919,79	311 716,64	0,00	311 716,64

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

**3 – PRESENTATION AGRÉGÉE**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	54 110 509,21	31 941 716,08	0,00	31 941 716,08
RECETTES	54 110 509,21	36 753 200,30	0,00	36 753 200,30
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	59 777 279,52	33 510 842,64	14 063 300,45	47 574 143,09
RECETTES	62 603 199,31	37 179 212,63	8 013 581,84	45 192 794,47
<b>TOTAL AGREGE DES DEPENSES</b>	113 887 788,73	65 452 558,72	14 063 300,45	79 515 859,17
<b>TOTAL AGREGE DES RECETTES</b>	116 713 708,52	73 932 412,93	8 013 581,84	81 945 994,77

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES CRÉDITS DE TRÉSORERIE</b>	<b>B1.1</b>

**DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									

SDEC - SDEC ENR - - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>0,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00	-	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

SDEC - SDEC ENR - - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>B1.3</b>

**REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS							IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA RÉPARTITION DE L'ENCOURS (1)							B1.4

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE (1)</b>	<b>B1.5</b>

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)</b>	<b>B1.5</b>

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPÉ D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT</b>	<b>B1.6</b>
<b>(1)</b>	

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
<b>Total des dépenses au c/ 166</b>					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Refinancement de dette (3)</b>																
<b>Total des recettes au c/ 166</b>					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00		
<b>Refinancement de dette (4)</b>																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENÉGOCIES AU COURS DE L'ANNÉE N (1)</b>	<b>B1.7</b>

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)					Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié		Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)								
Total											0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES</b>	<b>B1.9</b>

**AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>B2</b>

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	<b>Biens de faible valeur</b> - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		12-12-2016
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études amortissables 1 an	1	09/07/2014
L	Photovoltaïque amortissement 20 ans	20	12/12/2016
L	Photovoltaïque amortissement 20 ans	20	12/12/2016

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS</b>	<b>B3</b>

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL SEMI-BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES CHARGES TRANSFÉRÉES</b>	<b>B4</b>

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DÉTAIL DES OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS (1)</b>	<b>B5</b>

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES EMPRUNTS GARANTIS</b>	<b>B7.1</b>

### ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX EMPRUNTS GARANTIS</b>	<b>B7.2</b>

<b>Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT</b>	<b>Valeur en euros</b>	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A+ B + C - D</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>118 777,71</b>

<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	<b>0,00</b>
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – SUBVENTIONS VERSÉES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B8.1</b>

**B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.  
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.  
(3) Objet pour lequel est versé la subvention.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES CONTRATS DE CRÉDIT-BAIL</b>	<b>B8.2</b>

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ (PPP)</b>	<b>B8.3</b>

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>B8.4</b>

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	<b>8017 Subventions à verser en annuités</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>8018 Autres engagements donnés</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Au profit d'organismes publics</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Au profit d'organismes privés (1)</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>B8.5</b>

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DU PERSONNEL</b>	<b>B9</b>

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DU PERSONNEL</b>	<b>B8.1</b>

**ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).  
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE</b>	<b>B9.2</b>

(1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
<b>TOTAL GENERAL</b>		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>B10</b>

**(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

<b>La nature de l'engagement (2)</b>	<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Raison sociale de l'organisme</b>	<b>Nature juridique de l'organisme</b>	<b>Montant de l'engagement</b>
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) .

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES – DÉPENSES</b>	<b>C1.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>55 000,00</b>	<b>I 22 147,74</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>55 000,00</b>	<b>22 147,74</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	40 000,00	22 147,74
020	Dépenses imprévues	15 000,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>22 147,74</b>	<b>2 094,99</b>	<b>0,00</b>	<b>24 242,73</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES – RECETTES</b>	<b>C1.2</b>

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>50 000,00</b>	<b>III 36 894,68</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (2)</b>		<b>50 000,00</b>	<b>36 894,68</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28153	Installations à caractère spécifique	15 000,00	10 169,10
28175	Matériel et outillage technique (mad)	35 000,00	26 725,58
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>36 894,68</b>	<b>0,00</b>	<b>730 553,12</b>	<b>0,00</b>	<b>767 447,80</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II 24 242,73</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV 767 447,80</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV – II (3) 743 205,07</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME</b>	<b>C2.1</b>

**C2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT</b>	<b>C2.2</b>

**C2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>D1.1.1</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>D1.1.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>D1.2.1</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>D1.2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.



REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 30 MARS 2023

Extrait du registre des délibérations

**Objet : BUDGET ANNEXE "ENERGIES RENOUVELABLES" - AFFECTATION DU RESULTAT 2022**

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 24 mars 2023, s'est réuni, à 14h, en séance publique, dans la salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Décision d'intérêt commun :**

**Etaient présents :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
2.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
3.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
4.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
5.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
6.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
7.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
8.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
9.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
10.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
11.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
12.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
13.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
14.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
15.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
16.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
17.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
18.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
19.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
20.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
21.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
22.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCIO	Jean-Pierre
23.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
24.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
25.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
26.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
27.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
28.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
29.	EPCI	GOBE	Alain
30.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
31.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
32.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
33.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
34.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
35.	EPCI	GUERIN	Daniel
36.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
37.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
38.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
39.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
40.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
41.	EPCI	LAGALLE	Philippe

42.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
43.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
44.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
45.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
46.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
47.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
48.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
49.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
50.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
51.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
52.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
53.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
54.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
55.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
56.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
57.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
58.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
59.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
60.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
61.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
62.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
63.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
64.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
65.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
66.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
67.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
68.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
69.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
70.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
71.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
72.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
73.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
74.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
75.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
76.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
77.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
78.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
79.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
80.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
81.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
82.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
83.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
84.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
85.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
86.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc
87.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

## Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
4.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
5.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
6.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
7.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
8.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
9.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
10.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
11.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
12.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
13.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
14.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
15.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes





16.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
17.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
18.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
19.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
20.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
21.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
22.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
23.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
24.	BAYEUX INTERCOM	GERVAISE	Gaetan
25.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
26.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
27.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
28.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
29.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
30.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
31.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
32.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
33.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
34.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
35.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
36.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
37.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
38.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
39.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
40.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
41.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
42.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
43.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
44.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
45.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
46.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
47.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
48.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
49.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
50.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
51.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
52.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
53.	EPCI	SAINT LO	Patrick
54.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
55.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
56.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
57.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
58.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

**Autres excusés ayant donné pouvoirs :**

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Emmanuel BELLÉE	CU CAEN LA MER	GUILLEMIN Jean-Marie	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE
2.	Hervé GUIMBRETIERE	SEULLES - TERRES ET MER	LEPAULMIER Jean	BAYEUX INTERCOM
3.	Nadine LEFEVRE-PROKOP	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON représentant la Commission Locale d'Energie de ISIGNY-OMAHA INTERCOM, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	148	87	3	90

\* Démission de Jean-Claude GAUDE de Touques (CLE de CŒUR COTE FLEURIE), de Nadine LAMBINET-PELLE de Saint-Gatien-des-Bois (CLE de CŒUR COTE FLEURIE), de Jean-Pierre DUBAS de Cambes-en-Plaine (Caen la mer) et de Cédric CASSIGNEUL de Démouville (Caen la mer).

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration générales, finances, cartographie et usages numériques », réunie le 28 février 2023,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 17 mars 2023,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 30 mars 2023 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, le compte financier unique 2022 du Budget annexe "Energies Renouvelables" du SDEC ÉNERGIE, arrêté par délibération ce même jour, transmis aux représentants préalablement à la réunion - annexe F de la note de présentation jointe à la convocation.

CONSIDERANT la conformité des documents précités, Madame la Présidente propose au Comité Syndical :

- d'affecter l'excédent de fonctionnement dégagé par l'exécution du budget 2022 d'un montant de 53 659.60 €, au chapitre 002 des recettes de fonctionnement du budget primitif 2023 ;
- d'affecter l'excédent d'investissement dégagé par l'exécution du budget 2022 d'un montant de 667 133.20 €, au chapitre 001 des recettes d'investissement du budget primitif 2023.

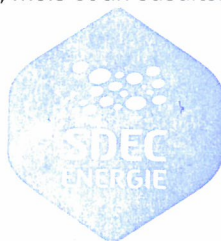
Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de reporter l'excédent de fonctionnement dégagé par l'exécution du Budget annexe "Energies Renouvelables" 2022 d'un montant de 53 659.60 € au chapitre 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2023 ;
- **DECIDE** de reporter l'excédent d'investissement dégagé par l'exécution du Budget annexe "Energies Renouvelables" 2022 d'un montant 667 133.20 € au chapitre 001 de la section d'investissement du budget primitif 2023 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

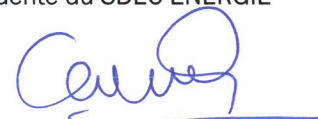
Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de Séance,

  
Cédric POISSON



La Présidente du SDEC ÉNERGIE

  
Catherine GOURNEY-LECONTE

DATE DE PUBLICATION :  
**04 AVR. 2023**

AR Préfectoral  
le 04/04/2023

CGL - DB/2023 -

Acte Exécutoire sous référence :  
014-200045938-20230330-23DL02CS010H1-DE

**2023-02-CS-DB-10**

Délibération certifiée exécutoire :  
- pour avoir été publiée ou notifiée le : **04 AVR. 2023**  
- et transmise en Préfecture de Caen le : **04 AVR. 2023**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



<b>SDEC ENERGIE</b>	<b>BUDGET ANNEXE "ENR" AFFECTATION DU RESULTAT</b>		
---------------------	--	--	--

	2020	2021	2022
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Recettes Fonctionnement	73 432,37	99 340,21	140 925,45
Dépenses Fonctionnement	73 627,37	99 125,32	88 093,49
Résultat Fonctionnement N	-195,00	214,89	52 831,96
Résultat Fonctionnement N-1	807,75	612,75	827,64
<b>Résultat Fonctionnement cumulé</b>	<b>612,75</b>	<b>827,64</b>	<b>53 659,60</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
Recettes Investissement	226 995,66	93 577,92	129 535,12
Dépenses Investissement	210 247,80	467 596,68	192 955,04
Résultat Investissement N	16 747,86	-374 018,76	-63 419,92
Résultat Investissement N-1	1 087 824,02	1 104 571,88	730 553,12
<b>Résultat Investissement cumulé</b>	<b>1 104 571,88</b>	<b>730 553,12</b>	<b>667 133,20</b>
RAR Recettes Investissement	0,00	0,00	0,00
RAR Dépenses Investissement	63 545,21	129 065,34	2 094,99
Résultat RAR	-63 545,21	-129 065,34	-2 094,99
<b>Besoin / Capacité de financement</b>	<b>1 041 026,67</b>	<b>601 487,78</b>	<b>665 038,21</b>

<b>AFFECTATION DU RESULTAT</b>			
--------------------------------	--	--	--

Report à l'investissement au 1068	0,00	0,00	0,00
Report au fonctionnement en recette au 002	612,75	827,64	53 659,60
Report à l'investissement en recette au 001	1 104 571,88	730 553,12	667 133,20
Résultat cumulé des deux sections	1 105 184,63	731 380,76	720 792,80

<b>Commentaires</b>			
La section de fonctionnement et la section d'investissement présentent chacune un résultat excédentaire.			
<b>La section d'investissement n'ayant pas de besoin de financement</b> , il n'y a pas lieu d'affecter une partie du résultat de la section de fonctionnement à la section d'investissement.			

<b>SDEC ENERGIE</b>	<b>BUDGET ANNEXE "ENR" - BUDGET PRIMITIF 2023 PAR CHAPITRE</b>
-------------------------	--

Section	Sens	Numéro de chapitres	Libellé de chapitres	BP 2022	CFU 2022	BP2023
F	R	002	Résultat d'exploitation reporté (c)	827,64	827,64	53 659,60
F	R	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 000,00	22 147,74	30 000,00
F	R	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	70 000,00	91 866,41	100 000,00
F	R	74	Subventions d'exploitation	10 000,00	24 470,73	25 000,00
F	R	75	Autres produits de gestion courante	0,00	2 440,57	361,13
F	R	77	Produits exceptionnels	17 172,36	0,00	10 279,27
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (a)</b>				<b>138 000,00</b>	<b>141 753,09</b>	<b>219 300,00</b>
F	D	011	Charges à caractère général	30 000,00	19 572,39	60 000,00
F	D	012	Charges de personnel et frais assimilés	35 000,00	29 126,12	70 000,00
F	D	022	Dépenses imprévues	3 000,00	0,00	5 000,00
F	D	023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
F	D	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00	36 894,68	45 000,00
F	D	65	Autres charges de gestion courante	1 300,00	0,30	2 000,00
F	D	67	Charges exceptionnelles	3 000,00	0,00	4 300,00
F	D	68	Dotations aux provisions et aux dépréciations	15 700,00	2 500,00	25 000,00
F	D	69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	0,00	8 000,00
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (b)</b>				<b>138 000,00</b>	<b>88 093,49</b>	<b>219 300,00</b>
<b>RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT - SANS REPORT N-1 (a-b-c)</b>				<b>- 827,64</b>	<b>52 831,96</b>	<b>- 53 659,60</b>
<b>RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT - AVEC REPORT N-1 (a-b)</b>				<b>0,00</b>	<b>53 659,60</b>	<b>0,00</b>
I	R	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (f)	730 553,12	730 553,12	667 133,20
I	R	.021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
I	R	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00	36 894,68	45 000,00
I	R	041	Opérations patrimoniales	30 000,00	0,00	20 000,00
I	R	13	Subventions d'investissement	100 000,00	92 640,44	40 866,80
I	R	23	Immobilisations en cours	5 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT (d)</b>				<b>915 553,12</b>	<b>860 088,24</b>	<b>773 000,00</b>
I	D	020	Dépenses imprévues	15 000,00	0,00	14 538,21
I	D	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 000,00	22 147,74	30 000,00
I	D	041	Opérations patrimoniales	30 000,00	0,00	20 000,00
I	D	23	Immobilisations en cours	830 553,12	170 807,30	708 461,79
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (e)</b>				<b>915 553,12</b>	<b>192 955,04</b>	<b>773 000,00</b>
<b>RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT - SANS REPORT N-1 (d-e-f)</b>				<b>- 730 553,12</b>	<b>- 63 419,92</b>	<b>- 667 133,20</b>
<b>RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT - AVEC REPORT N-1 (d-e)</b>				<b>0,00</b>	<b>667 133,20</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTAT CONSOLIDE DES DEUX SECTIONS - SANS REPORT DE RESULTAT N-1</b>				<b>- 731 380,76</b>	<b>- 10 587,96</b>	<b>- 720 792,80</b>
<b>RESULTAT CONSOLIDE DES DEUX SECTIONS - AVEC REPORT DE RESULTAT N-1</b>				<b>0,00</b>	<b>720 792,80</b>	<b>0,00</b>

Section	Sens	Numéro de chapitres	Numéro d'articles	Libellé d'articles	BP 2022	CFU 2022	BP 2023
F	R	002	002	Résultat de fonctionnement reporté	827,64	827,64	53 659,60
<b>TOTAL DU CHAPITRE 002</b>					<b>827,64</b>	<b>827,64</b>	<b>53 659,60</b>
F	R	042	777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	40 000,00	22 147,74	30 000,00
F	R	042	7815	Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DU CHAPITRE 042</b>					<b>40 000,00</b>	<b>22 147,74</b>	<b>30 000,00</b>
F	R	70	707	Ventes de marchandises	70 000,00	91 866,41	100 000,00
<b>TOTAL DU CHAPITRE 70</b>					<b>70 000,00</b>	<b>91 866,41</b>	<b>100 000,00</b>
F	R	74	74	Subventions d'exploitation	10 000,00	24 470,73	25 000,00
<b>TOTAL DU CHAPITRE 74</b>					<b>10 000,00</b>	<b>24 470,73</b>	<b>25 000,00</b>
F	R	75	7588	Autres produits de gestion courante	0,00	2 440,57	361,13
<b>TOTAL DU CHAPITRE 75</b>					<b>0,00</b>	<b>2 440,57</b>	<b>361,13</b>
F	R	77	774	Subventions exceptionnelles	17 172,36	0,00	10 279,27
<b>TOTAL DU CHAPITRE 77</b>					<b>17 172,36</b>	<b>0,00</b>	<b>10 279,27</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>					<b>138 000,00</b>	<b>141 753,09</b>	<b>219 300,00</b>
F	D	011	6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, )	0,00	0,00	0,00
F	D	011	60612	Energie	0,00	0,00	0,00
F	D	011	6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	0,00	0,00
F	D	011	6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00
F	D	011	6066	Carburants	0,00	0,00	0,00
F	D	011	6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00
F	D	011	6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00
F	D	011	6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00
F	D	011	6137	Redevances, droits de passage et servitudes diverses	3 645,00	2 354,08	4 770,00
F	D	011	61521	Bâtiments publics	15 155,00	3 052,00	3 000,00
F	D	011	61551	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00
F	D	011	61558	Autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00
F	D	011	6156	Maintenance	0,00	1 229,07	28 074,00
F	D	011	6161	Multirisques	0,00	2 265,81	4 584,00
F	D	011	6162	Assurance obligatoire dommage construction	4 000,00	0,00	0,00
F	D	011	617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00
F	D	011	6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00
F	D	011	6184	Formation	0,00	0,00	0,00
F	D	011	6185	Frais de colloques et séminaires	0,00	0,00	0,00
F	D	011	6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00
F	D	011	6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00
F	D	011	6228	Divers	0,00	0,00	0,00
F	D	011	6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00
F	D	011	6233	Foires et expositions	0,00	0,00	0,00
F	D	011	6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00
F	D	011	6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00
F	D	011	6256	Missions	0,00	0,00	0,00
F	D	011	6261	Frais d'affranchissement	200,00	0,00	0,00
F	D	011	6262	Frais de télécommunications	0,00	379,06	2 280,00
F	D	011	6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00
F	D	011	6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00
F	D	011	6287	Remboursements de frais	7 000,00	10 292,37	17 292,00
F	D	011	63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00
F	D	011	637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DU CHAPITRE 011</b>					<b>30 000,00</b>	<b>19 572,39</b>	<b>60 000,00</b>
F	D	012	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	35 000,00	29 126,12	70 000,00
<b>TOTAL DU CHAPITRE 012</b>					<b>35 000,00</b>	<b>29 126,12</b>	<b>70 000,00</b>
F	D	022	022	Dépenses imprévues	3 000,00	0,00	5 000,00
<b>TOTAL DU CHAPITRE 022</b>					<b>3 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>
F	D	.023	.023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DU CHAPITRE 023</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
F	D	042	6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	50 000,00	36 894,68	45 000,00
F	D	042	6815	Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DU CHAPITRE 042</b>					<b>50 000,00</b>	<b>36 894,68</b>	<b>45 000,00</b>
F	D	65	6531	Indemnités	0,00	0,00	0,00
F	D	65	6532	Frais de mission	0,00	0,00	0,00
F	D	65	6533	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00
F	D	65	6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00	0,00
F	D	65	6535	Formation	0,00	0,00	0,00
F	D	65	6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00
F	D	65	658	Charges diverses de gestion courante	1 300,00	0,30	2 000,00
<b>TOTAL DU CHAPITRE 65</b>					<b>1 300,00</b>	<b>0,30</b>	<b>2 000,00</b>
F	D	67	6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 000,00	0,00	1 000,00
F	D	67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	2 300,00
F	D	67	678	Autres charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00
<b>TOTAL DU CHAPITRE 67</b>					<b>3 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 300,00</b>
F	D	68	6815	Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	15 700,00	2 500,00	25 000,00
<b>TOTAL DU CHAPITRE 68</b>					<b>15 700,00</b>	<b>2 500,00</b>	<b>25 000,00</b>
F	D	69	6951	Impôts sur les bénéfices	0,00	0,00	8 000,00
<b>TOTAL DU CHAPITRE 69</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>					<b>138 000,00</b>	<b>88 093,49</b>	<b>219 300,00</b>
<b>RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT - AVEC REPORT N-1</b>					<b>0,00</b>	<b>53 659,60</b>	<b>0,00</b>
I	R	001	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	730 553,12	730 553,12	667 133,20
<b>TOTAL DU CHAPITRE 001</b>					<b>730 553,12</b>	<b>730 553,12</b>	<b>667 133,20</b>
I	R	.021	.021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DU CHAPITRE 021</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
I	R	040	28153	Installations à caractère spécifique	15 000,00	10 169,10	15 000,00
I	R	040	281753	Installations à caractère spécifique	35 000,00	26 725,58	30 000,00
<b>TOTAL DU CHAPITRE 040</b>					<b>50 000,00</b>	<b>36 894,68</b>	<b>45 000,00</b>
I	R	041	13148	Subvention équipement communes	15 000,00	0,00	10 000,00
I	R	041	238	Avances versés sur commandes d'immobilisations corporelles	15 000,00	0,00	10 000,00
<b>TOTAL DU CHAPITRE 041</b>					<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>
I	R	13	1311	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00
I	R	13	1312	Régions	100 000,00	92 640,44	20 000,00
I	R	13	1314	Communes	0,00	0,00	20 000,00
I	R	13	1315	Groupements de collectivités	0,00	0,00	866,80
I	R	13	1317	Budget communautaire et fonds structurels	0,00	0,00	0,00

<b>TOTAL DU CHAPITRE 13</b>					<b>100 000,00</b>	<b>92 640,44</b>	<b>40 866,80</b>
I	R	23	238	Avances versés sur commandes d'immobilisations corporelles	5 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DU CHAPITRE 23</b>					<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>					<b>915 553,12</b>	<b>860 088,24</b>	<b>773 000,00</b>
I	D	020	020	Dépenses imprévues	15 000,00	0,00	14 538,21
<b>TOTAL DU CHAPITRE 020</b>					<b>15 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 538,21</b>
I	D	040	13912	Régions	15 000,00	9 691,21	10 000,00
I	D	040	13914	Communes	5 000,00	1 456,53	5 000,00
I	D	040	13915	Groupements de collectivités	15 000,00	11 000,00	10 000,00
I	D	040	13918	Autres	5 000,00	0,00	5 000,00
I	D	040	28151	Installations complexes spécialisées	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DU CHAPITRE 040</b>					<b>40 000,00</b>	<b>22 147,74</b>	<b>30 000,00</b>
I	D	041	2315	Installations, matériel et outillage techniques	10 000,00	0,00	10 000,00
I	D	041	23152	immobilisations corporelles	15 000,00	0,00	10 000,00
I	D	041	238	Avances versés sur commandes d'immobilisations corporelles	5 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DU CHAPITRE 041</b>					<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>
I	D	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	821 293,12	170 807,30	708 461,79
I	D	23	2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	4 260,00	0,00	0,00
I	D	23	238	Avances versés sur commandes d'immobilisations corporelles	5 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DU CHAPITRE 23</b>					<b>830 553,12</b>	<b>170 807,30</b>	<b>708 461,79</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>					<b>915 553,12</b>	<b>192 955,04</b>	<b>773 000,00</b>
<b>RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT - AVEC REPORT N-1</b>					<b>0,00</b>	<b>667 133,20</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTAT CONSOLIDE DES DEUX SECTIONS - AVEC REPORT DE RESULTAT N-1</b>					<b>0,00</b>	<b>720 792,80</b>	<b>0,00</b>



**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 30 MARS 2023**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : BUDGET PRIMITIF ANNEXE " ENERGIES RENOUVELABLES" 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 24 mars 2023, s'est réuni, à 14h, en séance publique, dans la salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Décision d'intérêt commun :**

**Etaient présents :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
2.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
3.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
4.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
5.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
6.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
7.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
8.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
9.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
10.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
11.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
12.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
13.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
14.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
15.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
16.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
17.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
18.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
19.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
20.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
21.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
22.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCIO	Jean-Pierre
23.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
24.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
25.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
26.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
27.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
28.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
29.	EPCI	GOBE	Alain
30.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
31.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
32.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
33.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
34.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
35.	EPCI	GUERIN	Daniel
36.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
37.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
38.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
39.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
40.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
41.	EPCI	LAGALLE	Philippe



42.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
43.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
44.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
45.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
46.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
47.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
48.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
49.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
50.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
51.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
52.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
53.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
54.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
55.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
56.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
57.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
58.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
59.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
60.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
61.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
62.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
63.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
64.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
65.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
66.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
67.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
68.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
69.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
70.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
71.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
72.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
73.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
74.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
75.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
76.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
77.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
78.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
79.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
80.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
81.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
82.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
83.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
84.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
85.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
86.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc
87.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

## Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
4.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
5.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
6.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
7.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
8.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
9.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
10.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
11.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
12.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
13.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
14.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard



15.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
16.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
17.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
18.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
19.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
20.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
21.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
22.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
23.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
24.	BAYEUX INTERCOM	GERVAISE	Gaetan
25.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
26.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
27.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
28.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
29.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
30.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
31.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
32.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
33.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
34.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
35.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
36.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
37.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
38.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
39.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
40.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
41.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
42.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
43.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
44.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
45.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
46.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
47.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
48.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
49.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
50.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
51.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
52.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
53.	EPCI	SAINT LO	Patrick
54.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
55.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
56.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
57.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
58.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

**Autres excusés ayant donné pouvoirs :**

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Emmanuel BELLÉE	CU CAEN LA MER	GUILLEMIN Jean-Marie	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE
2.	Hervé GUIMBRETIÈRE	SEULLES - TERRES ET MER	LEPAULMIER Jean	BAYEUX INTERCOM
3.	Nadine LEFEVRE-PROKOP	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON représentant la Commission Locale d'Energie de ISIGNY-OMAHA INTERCOM, a été nommé secrétaire de séance.



REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>152</b>	<b>148</b>	<b>87</b>	<b>3</b>	<b>90</b>

\* Démission de Jean-Claude GAUDE de Touques (CLE de CŒUR COTE FLEURIE), de Nadine LAMBINET-PELLE de Saint-Gatien-des-Bois (CLE de CŒUR COTE FLEURIE), de Jean-Pierre DUBAS de Cambes-en-Plaine (Caen la mer) et de Cédric CASSIGNEUL de Démouville (Caen la mer).

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, le Débat d'Orientations Budgétaires acté par délibération du Comité Syndical en date du 9 février 2023,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration générales, finances, cartographie et usages numériques », réunie le 28 février 2023,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 17 mars 2023,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 30 mars 2023 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, le compte financier unique 2022 du Budget annexe "Energies Renouvelables" du SDEC ÉNERGIE, arrêté par délibération ce même jour, dont la synthèse a été transmise aux représentants préalablement à la réunion - annexe E de la note de présentation jointe à la convocation,

VU, l'affectation du résultat 2022 du Budget annexe "Energies Renouvelables - EnR" du SDEC ÉNERGIE, arrêté par délibération ce même jour,

VU, le Budget primitif annexe "Energies Renouvelables - EnR" 2023, joint en annexe et transmis aux représentants préalablement à la réunion - annexe G de la note de présentation jointe à la convocation.

CONSIDERANT que le budget primitif annexe "Energies Renouvelables - EnR" relève de l'instruction budgétaire et comptable « M4 ».

CONSIDERANT que le SDEC ENERGIE a fait le choix de voter le budget primitif annexe "Energies Renouvelables - EnR" par nature et par chapitre.

CONSIDERANT que le budget primitif annexe "Energies Renouvelables - EnR" 2023 est établi dans le respect du Débat d'Orientations Budgétaires acté par le Comité syndical du 9 février 2023 et sur le constat des comptes de l'exercice 2022.

CONSIDERANT que les soldes d'exécution de l'exercice 2022 (y compris les restes à réaliser de l'investissement) sont repris dès le budget primitif, ce qui évite de voter un budget supplémentaire et ainsi favorise une lecture du budget 2023 dans sa globalité.

Le projet de budget primitif annexe "Energies Renouvelables - EnR" 2023, présenté au Comité Syndical, s'élève à 992 300 € dont 219 300 € en section de fonctionnement et 773 000 € en section d'investissement :

	Budget primitif annexe "Energies Renouvelables - EnR"
Dépenses de fonctionnement	219 300.00 €
Dépenses d'investissement	773 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>992 300.00 €</b>

Recettes de fonctionnement	219 300.00 €
Recettes d'investissement	773 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>992 300.00 €</b>



**2023-02-CS-DB-11**

Madame la Présidente soumet cette proposition à l'approbation du Comité Syndical.

*Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :*

- **VOTE** le budget primitif annexe "Energies Renouvelables - EnR" 2023 par nature et par chapitre ; ce budget s'équilibrant à 992 300 € dont 219 300 € en section de fonctionnement et 773 000 € en section d'investissement ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de Séance,

Cédric POISSON



La Présidente du SDEC ÉNERGIE

Catherine GOURNEY-LECONTE

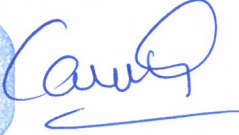
Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **0 4 AVR. 2023**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **0 4 AVR. 2023**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



## BUDGET PRIMITIF ANNEXE « ENERGIES RENOUVELABLES » 2023

<p>Présenté par la Présidente, A Saint-Contest, Le 30 mars 2023,</p>  <p>Catherine GOURNEY-LECONTE</p>	Représentants	152			
	Représentants en exercice	148			
	Représentants présents	87			
	Pouvoirs	3			
	Votants	90			
	VOTES :				
Pour :	90	Contre :	0	Abstention :	0

Date de convocation : 24 mars 2023

Délibéré par le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente, à Saint-Contest (Salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie, rue René Cassin), le 30 mars 2023.



Étaient présents les représentants du Comité Syndical :

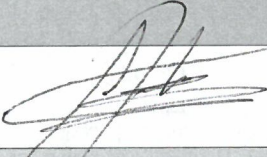
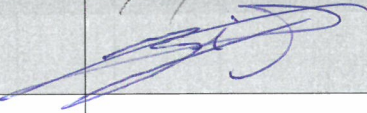
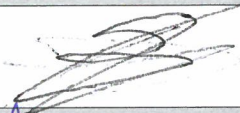
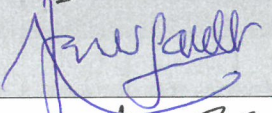
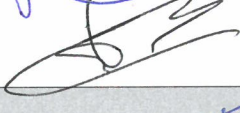

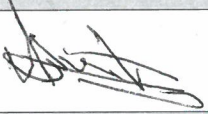


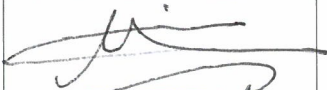
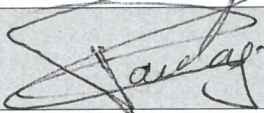




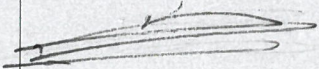
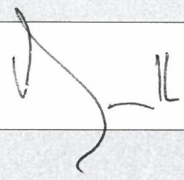
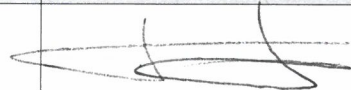
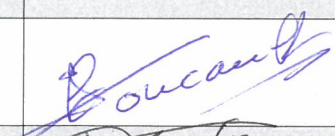
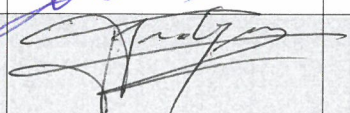
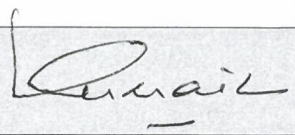


## Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE du 30 mars 2023



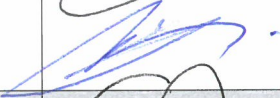

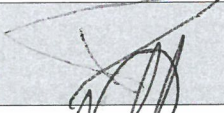

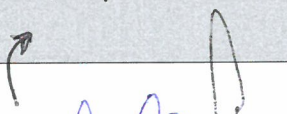
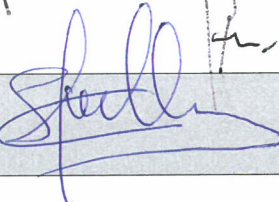
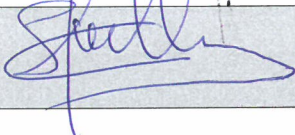
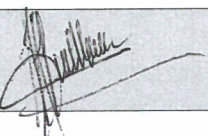
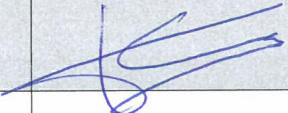
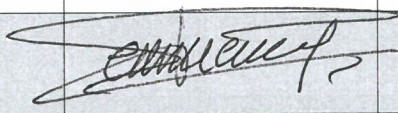
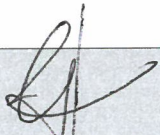
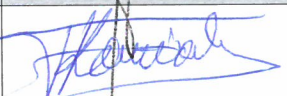
Nom Prénom	Signature	CFU 2022			BP 2023		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD
ALLAIRE STANISLAS							
AMER NIZAR							
ASMANT ALAIN		X	X	X	X	X	X
AUDRIEU ALAIN							
BAIL ROMAIN		X	X	X	X	X	
BALAS JEAN-PIERRE							
BAREAU ANNE-MARIE		X	X	X	X	X	X
BAUCHET ROLAND		X			X		
BAZIN HERVÉ		X	X	X	X	X	X
BAZIN PHILIPPE		X	X	X	X	X	X
BELLÉE EMMANUEL							
BENOIT DOMINIQUE		X	X	X	X	X	X
BÉRARD GILLES		X	X	X	X	X	X
BERGAR DOMINIQUE							
BERT JEAN							
BERTAIL ETIENNE		X	X	X	X	X	X
BERTHAUX THIERRY		X	X	X	X	X	X

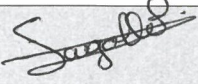
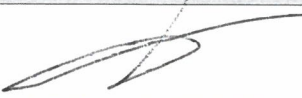
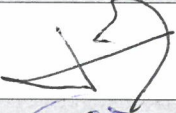
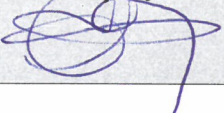


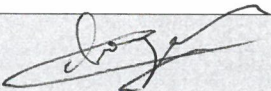
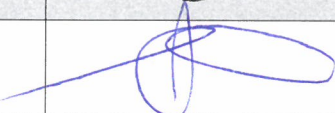
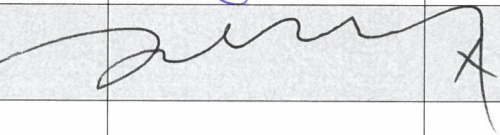
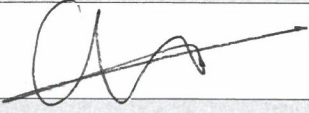

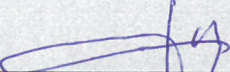


Nom Prénom	Signature	CFU 2022			BP 2023		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD
BERTIN GUY		X	X	X	X	X	X
BIZET MICHEL		X	X	X	X	X	X
BLANCHETIERE MARCEL							
BONHOMME VALENTIN							
BORDAIS MARTIAL		X	X	X	X	X	X
BOUGAULT RÉMI		X	X	X	X	X	X
BOUILLON JEAN-PIERRE		X	X	X	X	X	X
BOUJRAD ABDERRAHMAN		X	X	X	X	X	X
BOURDON ALAIN		X	X	X	X	X	X
BOYER PATRICK							
BURNEL ERIC							
CAILLOT MICHEL							
CAPOËN PHILIPPE		X	X	X	X	X	X
CHAUVET SÉBASTIEN							
CHERON DENIS		X	X	X	X	X	X
COLAS RICHARD							
COLLET CÉLINE		X	X	X	X	X	X
COURCHAI PIERRE		X	X	X	X	X	X
COUTANCEAU BRUNO		X	X	X	X	X	X

Nom Prénom	Signature	CFU 2022			BP 2023		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD
DALLOCCIO JEAN-PIERRE		X	X	X	X	X	X
DAVID JOHANNES							
DE WINTER DAMIEN							
DELOMEZ XAVIER							
DELVAL GILLES							
DEROO FABRICE		X	X	X	X	X	X
DESMEULLES ALAIN		X	X	X	X	X	X
DUJARDIN FABRICE							
DURAN MARC							
EUDE CHRISTOPHE							
FARIDE FRANÇOIS		X	X	X	X	X	X
FLEURY CATHERINE							
FOUCAULT PATRICK		X	X	X	X	X	X
FURDYNA HUBERT		X	X	X	X	X	X
GANCEL DAVID							
GERMAIN PATRICE		X	X	X	X	X	X
GERVAISE GAETAN							
GIRARD HENRI							



Nom Prénom	Signature	CFU 2022			BP 2023		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD
GOBE ALAIN		X	X	X	X	X	X
GODIER EDITH		X	X	X	X	X	X
GOHIER ARMAND		X	X	X	X	X	X
GOURNEY-LECONTE CATHERINE		X			X	X	X
GUEGUENIAT FRANCK							
GUELLE JEAN-DENIS		X	X	X	X	X	X
GUENNOC JEAN-YVES		X	X	X	X	X	X
GUERIN DANIEL (Reviere)		X	X	X	X	X	X
GUERIN DANIEL (Authie)							
GUILLEMIN JEAN-MARIE		X	X	X	X	X	X
GUILLEMOT JEAN-FRANÇOIS							
GUILLOUARD JEAN-LUC		X	X	X	X	X	X
GUIMBRETIERE HERVE							
HEURTIN JEAN-YVES		X	X	X	X	X	X
HUE SONIA							
JEANNENEZ PATRICK		X			X		
JOLY FRANÇOIS							
JOUY FRANCK		X	X		X	X	
KANZA MIA DYEKA THÉOPHILE		X	X	X	X	X	X

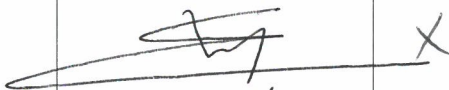
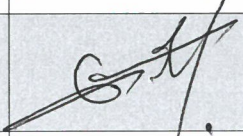




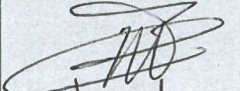
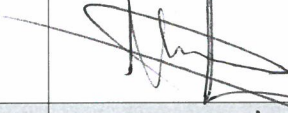
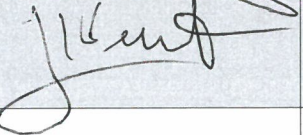
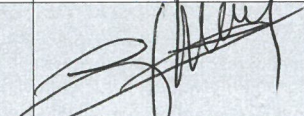
Nom Prénom	Signature	CFU 2022			BP 2023		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD
LAFONTAINE FRÉDÉRIC							
LAGALLE PHILIPPE		X	X	X	X	X	X
LANGLOIS JÉRÔME		X	X	X	X	X	X
LARSONNEUR BERTRAND							
LAUNAY- GOURVES OLIVIER							
LE BOULANGER CHRISTOPHE							
LE BRUN JEAN-YVES		X	X	X	X	X	X
LE FOLL ALAIN		X	X	X	X	X	X
LE MAZIER MICHEL							
LE PIFRE SOPHIE		X	X	X	X	X	X
LEBORGNE HUBERT		X	X	X	X	X	X
LEBOURGEOIS MICHEL		X	X	X	X	X	X
LECAPLAIN PATRICK		X					
LE CERF MARC		X	X	X	X	X	X
LECHAT ANTHONY							
LECLERC SÉBASTIEN							
LECONTE JEAN-CLAUDE		X	X	X	X	X	X
LEFEVRE- PROKOP NADINE							
LEGRAIN GILLES		X	X	X	X	X	X
LEMAIRE JEAN-PAUL		X	X	X	X	X	X



Nom Prénom	Signature	CFU 2022			BP 2023		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD
LEMARIE YVON		X	X	X	X	X	X
LEPAULMIER JEAN		X	X	X	X	X	X
LEPLONGEON PATRICK							
LEROY ERIC		X	X	X	X	X	X
LEVEQUE ANTHONY		X	X	X	X	X	X
LIZORET DIDIER		X	X	X	X	X	X
LOUVET VINCENT							
MALOISEL GILLES		X	X	X	X	X	X
MARIE ALAIN		X	X	X	X	X	X
MARIE LIONEL		X	X	X	X	X	X
MARIE MICKAËL		X			X		
MARIE PHILIPPE							
MAROS PATRICK		X	X	X	X	X	X
MATHON PATRICE		X	X	X	X	X	X
MAUGER DIDIER		X	X	X	X	X	X
MAURY RICHARD		X	X	X	X	X	X
MILLET MARC							
MONSIMIER PHILIPPE		X	X	X	X	X	X
MONTAIS JEAN-PIERRE		X	X	X	X	X	X
MOREL Jean-François							
MORIN CHRISTOPHE		X	X	X	X	X	X
MULLER JEAN-MICHEL		X	X	X	X	X	X
MULLER DE SCHONGOR ISABELLE							

Nom Prénom	Signature	CFU 2022			BP 2023		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD
PAGNY YANN							
PARIS FRANÇOISE		X	X	X	X	X	X
PATINET SÉBASTIEN		X	X	X	X	X	X
PHILIPPE JEAN-MARC							
PITRAYES NICOLAS							
POISSON CÉDRIC		X	X	X	X	X	X
POULAIN GÉRARD		X	X	X	X	X	X
POULAIN JEAN-PAUL		X	X	X	X	X	X
PRIEUX ALAIN		X	X	X	X	X	X
QUILLET JEAN-PIERRE		X	X	X	X	X	X
RAFFRAY GILBERT							
RANSON ANNE-MARIE		X	X	X	X	X	X
RENARD NICOLAS							
REVERT DAVID							
RIBALTA GHISLAINE		X	X	X	X	X	X
RICCI SERGE		X	X	X	X	X	X



Nom Prénom	Signature	CFU 2022			BP 2023		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD
RIOU CORENTIN		X	X	X	X	X	X
RUON VINCENT		X	X	X	X	X	X
SAGET THIERRY	 <i>Saget</i>	X	X	X	X	X	X
SAINT LO PATRICK							
SAINT THIERRY							
SAVIN JEAN-BRUNO		X	X	X	X	X	X
TANQUEREL LUCIE		X	X	X	X	X	X
TARGAT DANY							
THIERRY LINDA							
THOMAS ANGÈLE							
TOUILLON PASCAL		X	X	X	X	X	X
TRANCHIDO ALAIN		X	X	X	X	X	X
VARLET GÉRARD		X	X	X	X	X	X
VÉRET JEAN-LUC		X	X	X	X	X	X
WILLAUME LUDWIG							
ZANOVELLO JACKIE		X	X	X	X	X	X

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

<b>Numéro SIRET</b> <b>20004593800020</b>	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT</b> <b>EPCI SDEC</b>
--	---

POSTE COMPTABLE DE : Pairie Départementale

<b>SERVICE PUBLIC LOCAL</b>
-----------------------------

M. 4 (1)

<b>Budget primitif (projet de budget)</b>
---

BUDGET : SDEC ENR (2)

**ANNEE 2023**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

## III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

## IV - Annexes

### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	18
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	19
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	20
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	21
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	22
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	23
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	24
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	25

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

### D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	26
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
<b>V</b>	<b>O</b>		
<b>T</b>	<b>E</b>		
	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	219 300,00	165 640,40
+		+	+
<b>R</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
<b>E</b>	<b>002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)</b>	(si déficit) 0,00	(si excédent) 53 659,60
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		219 300,00	219 300,00

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V</b>	<b>O</b>		
<b>T</b>	<b>E</b>		
	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)</b>	770 905,01	105 866,80
+		+	+
<b>R</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	2 094,99	0,00
<b>E</b>	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 667 133,20
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		773 000,00	773 000,00

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	992 300,00	992 300,00
----------------------------	------------	------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	30 000,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	35 000,00	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 300,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>66 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>132 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>132 000,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	0,00	4 300,00	0,00	4 300,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	15 700,00		25 000,00	0,00	25 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00
022	Dépenses imprévues	3 000,00		5 000,00	0,00	5 000,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>88 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>174 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>174 300,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	50 000,00		45 000,00	0,00	45 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>50 000,00</b>		<b>45 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>45 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>138 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>219 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>219 300,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>219 300,00</b>
---	-------------------

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	70 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	10 000,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	361,13	0,00	361,13
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>80 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>125 361,13</b>	<b>0,00</b>	<b>125 361,13</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	17 172,36	0,00	10 279,27	0,00	10 279,27
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>97 172,36</b>	<b>0,00</b>	<b>135 640,40</b>	<b>0,00</b>	<b>135 640,40</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	40 000,00		30 000,00	0,00	30 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>40 000,00</b>		<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>137 172,36</b>	<b>0,00</b>	<b>165 640,40</b>	<b>0,00</b>	<b>165 640,40</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>53 659,60</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>219 300,00</b>
---	-------------------

## Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>15 000,00</b>
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	830 553,12	2 094,99	706 366,80	0,00	708 461,79
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>830 553,12</b>	<b>2 094,99</b>	<b>706 366,80</b>	<b>0,00</b>	<b>708 461,79</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	15 000,00		14 538,21	0,00	14 538,21
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>15 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 538,21</b>	<b>0,00</b>	<b>14 538,21</b>
45...	<b>Total des opérations pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>845 553,12</b>	<b>2 094,99</b>	<b>720 905,01</b>	<b>0,00</b>	<b>723 000,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	40 000,00		30 000,00	0,00	30 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	30 000,00		20 000,00	0,00	20 000,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>70 000,00</b>		<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>915 553,12</b>	<b>2 094,99</b>	<b>770 905,01</b>	<b>0,00</b>	<b>773 000,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>773 000,00</b>
---	-------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	100 000,00	0,00	40 866,80	0,00	40 866,80
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>105 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>40 866,80</b>	<b>0,00</b>	<b>40 866,80</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opérations pour le compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>105 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>40 866,80</b>	<b>0,00</b>	<b>40 866,80</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

**SDEC - SDEC ENR - BP (projet de budget) - 2023**

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	50 000,00		45 000,00	0,00	45 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	30 000,00		20 000,00	0,00	20 000,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>80 000,00</b>		<b>65 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>65 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>185 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>105 866,80</b>	<b>0,00</b>	<b>105 866,80</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>667 133,20</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>773 000,00</b>
---	-------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b>
---

<b>15 000,00</b>
------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	60 000,00		60 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	70 000,00		70 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00		2 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	4 300,00	0,00	4 300,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	25 000,00	45 000,00	70 000,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	8 000,00		8 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	5 000,00		5 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>		<b>174 300,00</b>	<b>45 000,00</b>	<b>219 300,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>219 300,00</b>
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	30 000,00	30 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	708 461,79	20 000,00	728 461,79
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	14 538,21		14 538,21
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>723 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>773 000,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>773 000,00</b>
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	100 000,00		100 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	25 000,00		25 000,00
75	Autres produits de gestion courante	361,13		361,13
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	10 279,27	30 000,00	40 279,27
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes d'exploitation – Total</b>		<b>135 640,40</b>	<b>30 000,00</b>	<b>165 640,40</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>53 659,60</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>219 300,00</b>
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	40 866,80	10 000,00	50 866,80
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	10 000,00	10 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		45 000,00	45 000,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>40 866,80</b>	<b>65 000,00</b>	<b>105 866,80</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>667 133,20</b>
--	-------------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>773 000,00</b>
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5) (6)</b>	<b>30 000,00</b>	<b>60 000,00</b>	<b>0,00</b>
6137	Redevances, droits de passage, servitude	3 645,00	4 770,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	15 155,00	3 000,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	28 074,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	4 584,00	0,00
6162	Assurance obligatoire dommage construct°	4 000,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	200,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	2 280,00	0,00
6287	Remboursements de frais	7 000,00	0,00	0,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	0,00	17 292,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>35 000,00</b>	<b>70 000,00</b>	<b>0,00</b>
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	35 000,00	70 000,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>1 300,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>
658	Charges diverses de gestion courante	1 300,00	2 000,00	0,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)</b>		<b>66 300,00</b>	<b>132 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>3 000,00</b>	<b>4 300,00</b>	<b>0,00</b>
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	1 000,00	1 000,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 000,00	2 300,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00	0,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)</b>	<b>15 700,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>0,00</b>
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	15 700,00	25 000,00	0,00
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>8 000,00</b>	<b>0,00</b>
6951	Impôts sur les bénéfiques	0,00	8 000,00	0,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>3 000,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f</b>		<b>88 000,00</b>	<b>174 300,00</b>	<b>0,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)</b>	<b>50 000,00</b>	<b>45 000,00</b>	<b>0,00</b>
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	50 000,00	45 000,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>50 000,00</b>	<b>45 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>50 000,00</b>	<b>45 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>138 000,00</b>	<b>219 300,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>219 300,00</b>
---	-------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>70</b>	<b>Ventes produits fabriqués, prestations</b>	<b>70 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>
707	Ventes de marchandises	70 000,00	100 000,00	0,00
<b>73</b>	<b>Produits issus de la fiscalité (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>10 000,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>0,00</b>
74	Subventions d'exploitation	10 000,00	25 000,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>361,13</b>	<b>0,00</b>
7588	Autres	0,00	361,13	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75</b>		<b>80 000,00</b>	<b>125 361,13</b>	<b>0,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>17 172,36</b>	<b>10 279,27</b>	<b>0,00</b>
774	Subventions exceptionnelles	17 172,36	0,00	0,00
7748	Subventions exceptionnelles des tiers	0,00	10 279,27	0,00
<b>78</b>	<b>Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d</b>		<b>97 172,36</b>	<b>135 640,40</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)</b>	<b>40 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	40 000,00	30 000,00	0,00
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>40 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>137 172,36</b>	<b>165 640,40</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>53 659,60</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>219 300,00</b>
---	-------------------

#### Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	830 553,12	706 366,80	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	821 293,12	706 366,80	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	4 260,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	5 000,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>830 553,12</b>	<b>706 366,80</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	15 000,00	14 538,21	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>15 000,00</b>	<b>14 538,21</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>845 553,12</b>	<b>720 905,01</b>	<b>0,00</b>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)</i>	<i>40 000,00</i>	<i>30 000,00</i>	<i>0,00</i>
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>40 000,00</i>	<i>30 000,00</i>	<i>0,00</i>
13912	<i>Sub. équipt cpte résult. Régions</i>	<i>15 000,00</i>	<i>10 000,00</i>	<i>0,00</i>
13914	<i>Sub. équipt cpte résult. Communes</i>	<i>5 000,00</i>	<i>5 000,00</i>	<i>0,00</i>
13915	<i>Sub. équipt cpte résult. Groupements</i>	<i>15 000,00</i>	<i>10 000,00</i>	<i>0,00</i>
13918	<i>Autres subventions d'équipement</i>	<i>5 000,00</i>	<i>5 000,00</i>	<i>0,00</i>
	<b>Charges transférées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
041	<i>Opérations patrimoniales (9)</i>	<i>30 000,00</i>	<i>20 000,00</i>	<i>0,00</i>
2315	<i>Installat°, matériel et outillage techni</i>	<i>25 000,00</i>	<i>20 000,00</i>	<i>0,00</i>
238	<i>Avances commandes immo. incorp.</i>	<i>5 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>70 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>915 553,12</b>	<b>770 905,01</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>2 094,99</b>
-----------------------------------	-----------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>773 000,00</b>
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>100 000,00</b>	<b>40 866,80</b>	<b>0,00</b>
1312	Subv. équipt Régions	100 000,00	20 000,00	0,00
1314	Subv. équipt Communes	0,00	20 000,00	0,00
1315	Subv. équipt Groupement de collectivités	0,00	866,80	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
238	Avances commandes immo. incorp.	5 000,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>105 000,00</b>	<b>40 866,80</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat* (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat* et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>105 000,00</b>	<b>40 866,80</b>	<b>0,00</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la section d'exploitation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)</b>	<b>50 000,00</b>	<b>45 000,00</b>	<b>0,00</b>
28153	Installations à caractère spécifique	15 000,00	45 000,00	0,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	35 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>50 000,00</b>	<b>45 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (8)</b>	<b>30 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>
1314	Subv. équipt Communes	15 000,00	10 000,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	15 000,00	10 000,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>80 000,00</b>	<b>65 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>185 000,00</b>	<b>105 866,80</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	<b>667 133,20</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>773 000,00</b>
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A2</b>

**A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	12-12-2016

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études amortissables 1 an	1	09/07/2014
L	Photovoltaïque amortissement 20 ans	20	12/12/2016
L	Photovoltaïque amortissement 20 ans	20	12/12/2016

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A4.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>44 538,21</b>	<b>I 0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>44 538,21</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	30 000,00	0,00
020	Dépenses imprévues	14 538,21	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>44 538,21</b>	<b>2 094,99</b>	<b>0,00</b>	<b>46 633,20</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A4.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>45 000,00</b>	<b>III</b> <b>0,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>45 000,00</b>	<b>0,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28153	Installations à caractère spécifique	45 000,00	0,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>45 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>667 133,20</b>	<b>0,00</b>	<b>712 133,20</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II</b> <b>46 633,20</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV</b> <b>712 133,20</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV – II (6)</b> <b>665 500,00</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrive uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET</b> <b>D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>A5.1.1</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET</b> <b>D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A5.1.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT</b> <b>COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>A5.2.1</b>

Cet état ne contient pas d'information.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT</b> <b>COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A5.2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A7</b>

**A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

---

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.